


HARVARDINAE
ACADEMIAE
SIGILLUM
CHRISTO
ET
ECCLESIAE
IN NOV. ANG.
VE
RI
TAS



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME VINGT-HUITIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME VINGT-HUITIÈME

Juillet à Décembre 1894

PARIS

ARMAND COLIN ET C[ie], ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

1894, Aug. 9 – 1895, Jan. 18.
Given fund.

Quatorzième année. — N° 7. 15 Juillet 1894

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

—

1894

Sommaire du n° 7 du 15 Juillet 1894

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

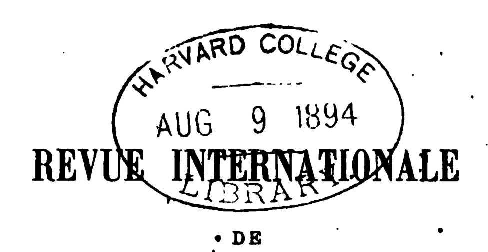
En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris



REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

Un forfait aussi stupide qu'affreux a mis la France en deuil depuis l'apparition de notre dernier numéro.

Bien tardivement, la *Revue internationale de l'Enseignement* adresse un suprême hommage à la mémoire du Président Carnot, tombé sous les coups d'un assassin sans patrie.

Elle s'associe à la douleur de tous les bons citoyens, et joint sa voix aux témoignages unanimes d'horreur pour le crime, de respect pour la noble victime, de sympathie affligée pour la famille désolée du vénéré Président, qui n'ont cessé d'affluer de tous les points de la France et du monde civilisé!

LA RÉFORME

DE

L'AGRÉGATION D'HISTOIRE

I

Une réforme de l'agrégation d'histoire est en ce moment à l'étude. Le ministère a consulté les Facultés des lettres. Il publie ses propositions et leurs réponses dans la collection des Documents relatifs à l'enseignement supérieur (1). Sans parler des avantages que ces projets peuvent procurer aux candidats, la réforme me paraît de nature à exercer une influence décisive sur le développement des études historiques en France, et, d'une manière plus générale, sur le progrès et la vie scientifiques des Facultés.

Il y a quelque temps, un des maîtres les plus autorisés, un des meilleurs élèves de notre haut enseignement accusaient nos professeurs et leurs étudiants de sacrifier la science au souci exclusif de l'examen. Ce sacrifice n'était pas aussi complet qu'ils se l'imaginaient. En tout cas, il n'était pas volontaire. Le reproche se trompait d'adresse. Le ministre aura permis aux Facultés d'y répondre et de se justifier en les invitant à étudier librement les modifications qu'il propose au régime des examens, de l'agrégation d'histoire en particulier.

Lors même que ce projet ne devrait pas aboutir, il serait encore un précieux témoignage de l'esprit qui inspire en haut lieu depuis vingt ans les réformes d'enseignement supérieur, esprit de science et de liberté, esprit de suite surtout. Les réponses des Facultés au questionnaire ministériel ne sont pas moins précieuses à enregistrer. Ce ne sont pas des *documents* et *mémoires* d'une banalité officielle, c'est un document qui, plus tard, éclairera les juges impartiaux sur l'état d'âme des Facultés des lettres, de Paris et de la province, en 1894. Dès à présent, c'est un mémoire excel-

(1) *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, fasc. LIV, *agrégation d'histoire* ; Circulaire du ministre. Avis des Facultés.

lent pour leur défense contre les critiques excessives que nous venons de rappeler.

Appelées à se prononcer sur une réforme dont le principal objet est le progrès de la science par la suppression des entraves de l'examen, elles ne se sont pas fait prier. Le premier mouvement, le bon, a été d'enthousiasme et presque de gratitude. A l'unanimité, elles ont approuvé, dans les termes les plus forts et parfois les plus élevés, le principe.

Ce principe, le voici : l'État a considéré que l'agrégation d'histoire, examen à la fois scientifique et professionnel, avec ses programmes renouvelés chaque année, dictés par un jury et uniformes, imposait aux étudiants et à leurs maîtres une charge très lourde, sans profit ni pour les Facultés ni pour les lycées. Il a eu l'heureuse idée d'alléger ce fardeau en le divisant par moitié : 1° certificat d'études supérieures où la science seule aura part; 2° agrégation presque réduite aux preuves de savoir général et de savoir-faire professionnel qu'on est en droit de demander aux futurs professeurs de lycées.

Cette modification, de forme et presque de surface, en permettra une autre plus profonde. Ainsi divisée, constituée par deux séries d'épreuves, l'agrégation n'appartiendra plus à un jury unique. Le jugement de la première série sera remis entièrement aux Facultés des lettres, l'examen de la deuxième demeurant seul au jury d'État (1). Dira-t-on que c'est encore une question de forme : il faudrait bien mal connaître la situation de notre Université française pour ne pas sentir qu'ici la forme emporte le fond, et que cette répartition consacre un principe nouveau.

Les Facultés des lettres l'ont compris : elles le consacrent aussi de leur approbation unanime. A moins de parti pris, on ne peut pas voir dans leur réponse une simple politesse, presque commandée par la confiance que l'État leur témoigne. Cette confiance est, de fait, l'âme, la substance même d'une réforme qui leur remet toute une partie, depuis le programme jusqu'au jugement, d'un examen important : « Votre nouveau projet nous rendra, monsieur le ministre, la vie scientifique dont nous avons besoin. Nous étudierons avec nos élèves des sujets choisis par nous, nous les initierons aux vraies méthodes. Ils deviendront nos collaborateurs et ils seront stimulés au travail par la pensée que, tout en préparant leur examen, ils feront œuvre d'utilité générale et contribueront à faire avancer la science. »

(1) Voir dans le fascicule cité la circulaire ministérielle.

Ainsi parlent les professeurs de Nancy (1) et les sentiments qu'ils expriment en termes excellents sont ceux de tous leurs collègues et ne sont point de commande. Qu'ils aient été provoqués par la confiance du ministre, quoi de plus certain et, j'ajoute, de plus naturel? Mais ces professeurs, aussi, connaissent trop bien le prix de cette réforme pour ne pas la juger par l'opinion qu'ils ont de leurs devoirs en matière de science et d'enseignement. Et la jugeant ainsi, ils donnent la mesure du bien qu'on en peut attendre, et de leurs dispositions à le réaliser.

S'il en fallait une preuve, je la prendrais dans la protestation très vive que j'ai reçue de nos collègues de Bordeaux. Cette protestation n'était point contre le principe et l'ensemble du projet qu'ils approuvaient hautement, mais portait sur un point de détail si essentiel qu'à l'unanimité les professeurs de Bordeaux préféraient, plutôt que de l'accepter, abandonner la réforme. Le texte et le ton n'étaient pas d'hommes habitués à échanger avec le ministre qui les consulte des politesses banales et des compliments de bienséance. La franchise de leurs critiques m'a paru donner la vraie mesure de leurs éloges et de leurs tendances (2).

II

A un autre point de vue, ces critiques ont leur prix, et méritent l'attention. Quoiqu'elles n'atteignent qu'une partie du projet ministériel, on a raison de penser, à Bordeaux, qu'une réforme vaut par ses détails autant que par son principe, une réforme d'enseignement surtout, applicable à une matière vivante et aujourd'hui, grâce à Dieu, très vivante. J'en suis si persuadé que je voudrais examiner le point qui arrête nos collègues, non pour conclure comme eux, je le regrette, mais justement parce que des préoccupations analogues aux leurs m'ont conduit à des conclusions tout opposées.

La question qui nous divise est celle-ci : le projet ministériel, après avoir stipulé le partage de l'agrégation en deux séries d'épreuves, spécifie les conditions de ce partage : il ne sera ni absolu, ni complet. Un mémoire scientifique, dont l'élaboration, la soutenance et le jugement formeront en partie la première série

(1) Documents cités, p. 43, 44.

(2) Je ne puis citer cette lettre des professeurs de la Faculté des lettres de Bordeaux. On en retrouvera l'esprit et les arguments dans le rapport de ladite Faculté, pp. 15 à 20.

des épreuves dites de Faculté, reparaîtra dans la seconde pour donner lieu à une exposition du candidat, à une note du jury d'agrégation (1).

Ce système est-il bon, est-il mauvais? A-t-il des avantages? Quels inconvénients peut-il présenter? Au premier abord, il a paru mauvais à nos collègues de Bordeaux. Ils n'en voient pas les avantages, mais, en revanche, ils en signalent très vivement les inconvénients, si grands qu'à choisir entre les mérites de la réforme reconnus déjà de tous et les défauts de ce système particulier, ils préféreraient renoncer à toute la réforme. On serait tenté de les croire à voir un certain accord qui a semblé s'établir entre eux et beaucoup de nos collègues des autres Facultés (2). Il y a, en faveur de leur opinion, un consentement presque universel, je dis presque, car il y a des exceptions considérables (3), et d'ailleurs, on sait plus d'une erreur commise par cette méthode que des preuves plus fortes et un examen plus étendu auraient pu dissiper.

C'est le cas, semble-t-il, en cette affaire : ce qu'on reproche au système proposé pour maintenir un lien entre les deux séries d'épreuves, c'est qu'un travail scientifique, scientifiquement jugé par une Faculté, puisse devenir, devant un autre jury, la matière d'un jugement différent peut-être du premier, en bien ou en mal, et par là que les Facultés deviennent justiciables du jury d'agrégation. Voilà le grief et, selon moi, l'erreur.

Ce reproche n'est pas, je me hâte de le dire, l'effet d'une susceptibilité exagérée. Les professeurs de Bordeaux ont écarté d'avance toute interprétation de cette nature, en rendant hommage à la rigoureuse équité des jurys d'agrégation. Nulle part, ni à Lyon, ni ailleurs, on ne s'inquiète de leur intervention, en fait, parce qu'on n'a pas à la redouter : « le jugement que ce jury pourra se faire par expérience sur les études historiques des Facultés ne peut être défavorable, ni aux étudiants ni aux maîtres (4). » La pratique du système n'effraie donc personne.

C'est le principe que l'on condamne, en ce qu'il paraît avoir de contraire à la dignité, à l'indépendance scientifique des Facultés, à la vraie science. S'il doit y avoir en matière de justice appels et arrêts de cassation, dit-on, en matière d'érudition, entre une Faculté

(1) Voir la circulaire ministérielle, art. 5, 6, p. 7.

(2) Voir *Avis des Facultés des lettres d'Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Toulouse*, pp. 16, 22, 27, 28, 32, 53.

(3) Voir *Avis des Facultés des lettres de Paris, Lyon, Nancy*, pp. 9, 37, 47.

(4) *Avis de la Faculté des lettres de Lyon*, p. 37.

et un jury, il est tout à fait impossible. L'indépendance de la recherche et des conclusions est la condition de toute science. Le contrôle, depuis Galilée, a fait ses preuves. Et cela paraît hérésie en retour que d'y revenir. Au moment où, pour développer la vie scientifique des Facultés, on paraît leur rendre la liberté de la recherche, on diminue ce bienfait en leur refusant celle du jugement : « Donner et retenir ne vaut. »

J'ai fait à ces objections, je fais à ces considérations théoriques d'un ordre très élevé la part la plus large. Mais je crains bien qu'à propos de thèse ce ne soit là une thèse trop absolue.

Il ne s'agit pas d'abord de juger les travaux des étudiants, inspirés par leurs maîtres, jugés par eux, ce qui serait peut-être de ceux-ci un jugement indirect. Il fallait maintenir à l'épreuve critique une place dans le concours d'agrégation, ne fût-ce que pour inviter les candidats à ne pas négliger la partie scientifique de leur éducation historique. L'enseignement secondaire ne peut pas se passer de professeurs initiés aux méthodes des sciences dont il leur confie la charge : il a le devoir et le droit de s'informer à l'agrégation s'ils les possèdent. — On ne doit pas oublier non plus que ce concours recrute des maîtres pour les lycées et les Facultés à la fois, qu'une leçon de lycée ne ressemble pas à une leçon critique d'enseignement supérieur, et que le jury ne peut pas ne pas s'assurer de la double aptitude des candidats aux fonctions diverses que comporte le titre d'agrégé. Si, pour cette leçon, un sujet devait être choisi, n'était-il pas tout naturel de le prendre dans les travaux antérieurs des étudiants, pour leur épargner une peine inutile ?

D'ailleurs, dans l'état de choses actuel, ne trouverait-on pas plus d'un exemple de mémoires scientifiques, jugés par les Facultés, préparés même par elles, et soumis ensuite à d'autres juges? N'est-ce pas proprement la fonction de l'Institut? Je ne discute pas, je constate.

A y bien regarder, le doctorat ès lettres, à l'heure actuelle, est-il autre chose qu'un travail, souvent inspiré par les Facultés, et jugé presque uniquement par la Faculté de Paris? Le contraire est l'exception, et devrait être la règle puisque la loi, depuis longtemps, a reconnu à toutes les Facultés la délivrance du diplôme de docteur. Si la règle n'est pas observée, c'est par la raison très simple que les habitudes et surtout les intérêts des candidats au doctorat ès lettres ont imposé d'autres usages. Il faudrait, pour les modifier, qu'il fût démontré aux élèves de province que les avantages du doctorat seraient pour eux au moins égaux s'ils

soutenaient à l'avenir leurs thèses devant leurs maîtres naturels. Et c'est là encore une question non de droit, mais de fait.

Eh bien, c'est à cet usage surtout que je voudrais rendre nos collègues attentifs, au moment où une loi nouvelle va peut-être leur conférer de nouveaux droits. Le diplôme d'études supérieures serait analogue, sinon équivalent au doctorat ès lettres. Il se présente comme un second moyen de retenir auprès de toutes les Facultés, de grouper même des étudiants d'histoire qui leur appartiendront par l'éducation reçue, la communauté des travaux et par le diplôme. Ce moyen sera-t-il plus efficace que celui qu'elles avaient depuis longtemps en leur possession? C'est bien là leur espérance : il n'en est pas de plus légitime. Encore faut-il qu'elle se réalise, et j'avoue que ce qui se passe à l'heure actuelle m'inquiéterait plutôt pour l'avenir de ce diplôme d'études supérieures et pour les espérances qui s'y rattachent. D'une part, le doctorat ès lettres que l'on délaisse en province, parce qu'il n'est qu'un examen sans sanction pratique; de l'autre, l'agrégation d'histoire dont les épreuves scientifiques, même imparfaites, attirent auprès des Facultés de vrais étudiants, parce qu'elle est un concours. La comparaison est instructive, et je préfère, dans l'intérêt même des études provinciales, la leçon qu'elle nous fournit aux conclusions dangereuses d'un système trop rigoureux.

Assimiler le certificat d'études historiques au doctorat ès lettres, lui donner uniquement le caractère d'un examen, ce serait, je le crains, réserver à tous les deux le même sort, offrir aux Facultés des lettres un droit de plus, très complet sans doute, mais les priver de la force qu'elles trouvent aujourd'hui dans la présence d'étudiants nombreux et actifs. Le concours n'est, il faut l'avouer, ni pour ces étudiants, ni pour leurs maîtres, la meilleure forme des épreuves scientifiques. Il détermine des préparations factices, stériles, hâtives et des jugements imparfaits. Tout a été dit sur ce point, reconnu par le jury d'agrégation lui-même, et son éminent président, M. Lavisse. La réforme actuellement à l'étude ferait disparaître ces inconvénients. Mais par les réserves qu'elle formule, elle aurait, de plus, dans la pratique, l'avantage de n'en pas créer d'autres, au moins aussi graves.

Lorsque les candidats sauront que leurs études scientifiques auprès des Facultés des lettres leur serviront encore au concours, le jour du classement qui doit décider de leur avenir, ils ne négligeront ni ces études, ni les Facultés, ni les professeurs qui se réjouissent à l'avance de les pouvoir diriger librement. Ils n'auront pas les mêmes raisons que les aspirants au doctorat d'aller chercher,

loin de leurs maîtres et des ateliers scientifiques où ils se sont formés, une sanction morale de leurs efforts. La sanction effective qu'ils trouveront dans les notes du jury d'agrégation suffira largement à les retenir. D'où je conclus que, si elle ne figurait pas dans le projet de réforme, il faudrait l'y inscrire.

Les lois les meilleures ne sont pas toujours les plus conformes à la logique, au droit absolu, mais celles qui s'en rapprochent par degrés en tenant compte des habitudes et des précédents. Et puisqu'on a parlé de Napoléon Ier au cours de cette discussion où il serait fort étonné d'ailleurs de se voir cité, ce souci du milieu contemporain, qui a réglé la préparation du Code civil, a été du moins, à défaut d'autre, le mérite de sa législation, la raison de sa durée. C'est parce qu'elle s'est ainsi et peu à peu formée que votre législation d'enseignement supérieur a jusqu'ici procuré aux Facultés des lettres des avantages durables. Si la loi nouvelle qu'elle leur offre aujourd'hui doit avoir une valeur pratique et un effet utile, ce sera par la clause même où l'on a cru voir une contradiction et un désaveu de son principe essentiel.

Emile BOURGEOIS.

RAPPORT

FAIT A LA FACULTÉ LIBRE DE PARIS

SUR LA

RÉFORME DES ÉTUDES DE LA LICENCE

ET DU DOCTORAT EN DROIT

La direction de l'Enseignement supérieur a récemment invité les Facultés de droit à donner leur opinion sur les réformes qu'il conviendrait d'introduire dans les études et les épreuves du doctorat. Encore que cette invitation ne nous ait pas été adressée particulièrement, et que nous n'en ayons eu connaissance que par les journaux, il nous a paru, Messieurs, que les Facultés libres avaient qualité pour intervenir dans l'enquête ouverte par M. le ministre de l'Instruction publique, et que l'examen d'une question d'enseignement leur appartenait au même titre qu'aux Facultés de l'État. En vertu de la loi du 12 juillet 1875, elles partagent en effet avec celles-ci le droit d'enseigner; elles n'ont pas de situation officielle, il est vrai, mais elles ont une existence légale; on reconnaît aux inscriptions prises dans les Facultés libres la même valeur qu'aux inscriptions prises dans les autres Facultés; l'étudiant inscrit sur nos registres n'est tenu de suivre que nos cours, et s'il ne subit plus devant nous les épreuves exigées pour l'obtention des grades, il est toujours formé par notre enseignement.

En conséquence, vous avez chargé une commission choisie parmi les membres de la Faculté libre d'étudier la question soumise à toutes les écoles de droit de France et de chercher dans quel sens devrait s'opérer la réforme projetée. Ce sont ses conclusions que je vous apporte, Messieurs; en même temps j'aurai l'honneur de vous faire connaître les raisons qui nous paraissent les justifier.

Le titre de docteur en droit ne représente pas moins de deux ou trois années d'études préparatoires, de trois examens et de

deux thèses. Aucun autre diplôme de docteur n'est à si haut prix. D'où vient cette inégalité de traitement? Elle s'explique, en partie du moins, par la faiblesse générale des études de la licence en droit et la dépréciation du grade. Cette faiblesse est une des raisons pour lesquelles, tandis qu'un licencié ès lettres ou ès sciences, présumé en possession du savoir littéraire ou scientifique, n'a qu'à présenter deux travaux personnels et approfondis, deux thèses sur des sujets qu'il a choisis, pour arriver au degré universitaire le plus élevé, un licencié en droit est tenu, avant d'être admis à la présentation et à la soutenance des thèses, de revoir tout ou presque tout ce qu'il a vu déjà, de reprendre du commencement à la fin les parties essentielles de l'enseignement juridique, c'est-à-dire le droit romain et le droit civil; en outre, le droit constitutionnel et deux autres matières à son choix parmi celles qui font l'objet d'un cours dans la Faculté; en un mot, de refaire ses études. C'est une bien longue épreuve! Nous avons dit quel temps exige en moyenne la préparation du doctorat en droit : si l'on y ajoute trois années de licence et une année passée au régiment, on se rendra compte de la difficulté qu'éprouvent aujourd'hui un grand nombre de jeunes gens à aborder les carrières qui se recrutent par la voie du concours.

Il ne faut pas perdre de vue l'avantage considérable que le titre de docteur offre non seulement à ceux des étudiants en droit qui aspirent à ces carrières, mais encore aux autres, lorsqu'ils ne peuvent faire valoir, au moment de l'appel sous les drapeaux, aucune cause d'exemption ou de dispense. Le doctorat leur fournit la dispense dont ils ont besoin. Il réduit à un an la durée du service. Mais vous apercevrez la conséquence immédiate de ce fait, et finalement l'influence que la loi militaire va exercer sur les études du doctorat en droit. Ce haut grade universitaire n'étant plus un but auquel tende par vocation une élite, mais un moyen de se libérer des deux tiers d'une lourde obligation, on doit s'attendre à voir grossir de plus en plus le flot des aspirants au diplôme. Le niveau des examens en sera fatalement abaissé. Il semble au premier abord qu'il dépende des juges d'empêcher ce résultat, en arrêtant impitoyablement au passage les candidats sans aptitude ou insuffisamment préparés. Mais, outre qu'il ne faut pas trop demander à la nature humaine, et qu'un professeur, — ce qui en définitive est à son honneur, — aura toujours besoin de se faire violence pour prononcer une sentence qui emporte condamnation à deux années de service militaire, nous savons par expérience qu'un jury n'est pas toujours le maître absolu du

sort des candidats : c'est la valeur moyenne des examinés, beaucoup plus que le degré de sévérité ou d'indulgence des examinateurs, qui détermine le niveau des épreuves.

On comprend donc que la réforme du doctorat ait attiré l'attention du Ministre et qu'elle figure à l'ordre du jour des Facultés. Au fond la question posée est complexe. Il s'agit d'une part d'alléger les études préparatoires du doctorat de façon à les concilier avec les exigences du service militaire; d'autre part, il faut écarter toute modification qui aurait pour effet de diminuer la valeur du grade. Voilà les deux termes du problème à résoudre. Ces deux termes étant contradictoires, il n'y aurait pas de solution possible, si l'on restait dans les limites étroites de la question. Il est essentiel de l'élargir, et c'est ce qu'ont fait tous les juges compétents qui l'ont récemment étudiée dans les journaux et les revues d'enseignement. Ils ont pensé que la réforme devait embrasser l'ensemble des études juridiques. Pourquoi croit-on nécessaire de multiplier les épreuves du doctorat ? C'est à cause du peu de garantie que présente le titre de licencié. Que l'on commence donc par relever ce titre en remaniant le programme de la licence, et l'on aura ensuite toute liberté pour réorganiser le doctorat ! Quel intérêt précipite vers le doctorat une foule de jeunes gens impropres à la science du droit ? C'est l'immunité qu'y attache la loi sur le recrutement de l'armée. Que le diplôme de licencié, plus difficilement obtenu, bénéficie de la faveur de la loi ; et le diplôme de docteur, devenu plus rare et mis entre des mains plus dignes, ne tardera pas à retrouver tout son crédit ! Tel est l'avis des maîtres ; c'est aussi le nôtre. En somme « le nœud de la réforme à opérer « ne se trouve pas dans les études et les épreuves du doctorat, « mais dans celles de la licence, et aucun plan de reconstruc« tion n'aura d'effet, si l'on ne reprend pas l'édifice de l'éducation « juridique au pied, pour ainsi dire, et dans ses fondations (1) ».

Sur ce point l'accord paraît être fait.

Il en est un autre sur lequel l'accord commence à se faire. C'est la nécessité d'établir une transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement purement juridique. A peine sorti du collège, où l'histoire, les langues et la littérature constituent le fond de l'enseignement, l'étudiant, en l'état actuel, est brusquement mis en présence de la technique et des abstractions du droit. Dès le commencement il est surpris, rebuté ; en même temps il est désorienté et demande où on le mène, car l'exégèse des textes

(1) M. E. Boutmy. *Revue bleue*, n° du 7 avril 1894.

ne lui laisse apercevoir que des détails; la vue d'ensemble lui échappe. Peu de jeunes gens résistent à l'épreuve; les deux tiers désertent bientôt les salles de cours, et ne reparaissent plus qu'aux jours d'examens. Signaler ce mal, c'est en indiquer le remède. Il faudrait habituer par degrés les étudiants au changement de régime; substituer pendant les premiers mois d'école la synthèse à l'analyse, se tenir sur les hauteurs, et de là montrer aux arrivants la configuration du pays à parcourir, ses divers aspects et les points saillants. Une introduction générale où domineraient l'histoire et la philosophie du droit, inaugurerait bien les trois années d'études et répondrait au but. On y joindrait les matières du programme qui par leur nature se rapprochent le plus de l'instruction que l'étudiant a reçue pendant sa dernière année de collège, ou qui agréent le plus à son esprit.

Quelles matières doivent composer ce programme et constituer l'enseignement de la licence en droit? Faut-il maintenir la liste du décret du 24 juillet 1889, l'étendre même? Ici commencent à se produire des divergences d'opinion.

Il n'y en a pas eu dans le sein de votre commission. Nous avons été unanimes à penser que, loin d'élargir le cadre actuel de la licence, il importait de le réduire, d'éliminer sans hésitation certaines matières accessoires, telles que la législation financière, la législation coloniale, la législation industrielle. En réalité, ce ne sont là que des développements du droit administratif ou du droit commercial, qui prennent du temps aux élèves et surchargent leur mémoire sans profit pour leur intelligence, détournée de ce qui est fondamental. A plus forte raison nous paraîtrait-il regrettable qu'on introduisît dans les programmes, dans celui de la licence comme dans celui du doctorat, des enseignements nouveaux, innomés, aux contours vagues et sans base fixe, empruntés aux préoccupations et aux polémiques du jour, — par exemple, les questions ouvrières (1). Ces questions et d'autres du même ordre sont des étrangères dans nos Facultés; entre elles et le droit quel lien rationnel peut-il exister? Il y a plus : en y appliquant l'esprit des jeunes étudiants on courrait risque d'arrêter chez eux la formation du jurisconsulte. Sur ce point nous partageons le sentiment qu'exprimait avec une grande autorité M. Bourbeau en 1848 : « Quant à cette partie des sciences aux« quelles manque un fondement solide formé par la réunion de « règles qu'il ne soit pas permis d'enfreindre, disait-il, sciences

(1) V. une note sur la réforme du doctorat en droit, insérée dans le journal *le Temps*, n° du 21 avril 1894.

« de faits et non de lois, de systèmes plutôt que de principes, « nous croyons fermement que la faire pénétrer dans les Facultés « de droit, ce serait altérer d'une manière profonde l'esprit « général des études qui reposent sur la déduction logique de « prémisses incontestables écrites dans les textes; ce serait por- « ter un coup fatal à l'enseignement juridique, tel que doivent le « recevoir les légistes, si on le soumettait au mélange et à l'enva- « hissement de l'esprit de système ou des témérités spéculatives. »

Est-ce à dire que la nomenclature des cours d'une Faculté doive rester invariablement la même et former une sorte de liste close, quels que soient les progrès de la science et les besoins particuliers d'une époque? Non, certes; il est bien à souhaiter, au contraire, que le domaine de l'enseignement s'agrandisse sans cesse, qu'aucune partie de la science ne reste en dehors, que sur tous les points, même les moindres, l'étude soit poussée à fond, que les Facultés répondent à tous les besoins, que toutes les curiosités de l'esprit y reçoivent satisfaction. Il n'y aura jamais trop de lumières. Mais autre chose, croyons-nous, sont les cours et autre chose les examens. Si l'enseignement est indéfiniment extensible, le programme des épreuves ne l'est pas. Ce programme, en effet, trouve une double limite dans le temps de la scolarité et dans les forces de l'étudiant; et, dès l'instant qu'il ne peut tout contenir, on doit se résigner à n'y faire entrer que les matières jugées essentielles. Nous verrons que celles-ci sont encore assez nombreuses et assez vastes pour absorber les années universitaires des jeunes gens qui veulent en prendre une connaissance sérieuse. Toutefois, la capacité de travail ainsi que le degré d'intelligence variant avec les individus, nous reconnaissons que ce serait tomber dans un autre excès que de considérer l'ensemble de ces matières comme un *maximum* de savoir, les limites du programme comme des limites infranchissables, et de dire à la partie ardente et studieuse de la jeunesse : « Tu n'iras pas plus loin! » Après avoir tracé ce qu'on exige de tous, il convient de laisser le champ libre aux bonnes volontés, de permettre à chacun de consulter ses forces, d'acquérir un surcroît de connaissances et d'en faire la preuve. Il y aurait donc deux sortes d'épreuves dans tout examen, les épreuves *obligatoires* et les épreuves *facultatives*. Le candidat pourrait toujours exiger qu'on l'interrogeât sur des sujets traités dans un ou plusieurs cours secondaires ou dans des conférences spéciales, et le résultat de l'interrogation volontairement subie donnerait lieu à une mention particulière sur le diplôme. Mais entendons-nous bien! Ce luxe de l'examen ne pourrait en aucun

cas tenir lieu du nécessaire; aucune compensation ne serait possible entre les deux ordres d'épreuves; rien ne suppléerait à l'insuffisance des candidats sur les matières obligatoires.

Ces matières obligatoires seraient toutes celles dont la connaissance est indispensable aux jurisconsultes. Former des jurisconsultes, telle est la mission vraie, le but et la raison d'être des Facultés de droit. C'est une vérité banale qu'on semble avoir un peu trop perdue de vue depuis quelques années! En la rappelant nous n'entendons pas seulement condamner la tendance d'un certain nombre d'esprits à implanter dans les écoles de jurisprudence des branches exotiques d'enseignement, qui ne s'y développeront jamais, n'y trouvant pas un sol propice, et qui ne peuvent que nuire aux branches anciennes et indigènes; mais nous voulons aussi marquer notre désaccord avec ceux qui prétendent imprimer à l'enseignement de la licence un caractère exclusivement pratique. Nous avons, quant à nous, une trop haute idée du rôle des Facultés pour admettre jamais qu'elles puissent descendre au niveau des écoles professionnelles. Leur enseignement doit être fait de principes, de théories, d'idées générales, de raisonnements; il doit être avant tout scientifique.

Mais il y a des degrés dans l'initiation à la science; et c'est à ces divers degrés que correspondent, du moins dans les Facultés de droit, les divers diplômes. Un éminent professeur propose d'abandonner ce système (1), mais nous ne partageons pas son avis, et nous en dirons plus loin les raisons. Si nous jugeons nécessaire de relever la licence en droit, nous croyons qu'il ne l'est pas beaucoup moins de maintenir deux programmes d'études, — l'un pour la licence et l'autre pour le doctorat, — dont le rapprochement révèle nettement la différence à établir entre le licencié et le docteur.

Quelle est donc cette différence? Selon nous, celle qui sépare l'homme instruit de l'homme savant, une différence en profondeur et en étendue. En conséquence nous garderions pour l'aspirant au doctorat l'histoire proprement dite du droit français; et ce que nous chercherions dans le droit romain pour le faire figurer au programme de la licence, ce serait, non pas la partie tombée en ruine et recouverte de la poussière des âges, mais la partie vivante encore et immortelle. Dans le second semestre de la première année, le professeur donnerait aux étudiants quelques notions générales sur la législation romaine; il en dirait juste ce

1. *De la réforme du doctorat en droit.* (*Revue internat. d'enseignement supérieur*, 15 juillet 1893.)

qu'il faudrait pour les mettre en état de comprendre et de suivre utilement un cours qui s'ouvrirait l'année suivante et auquel ses leçons serviraient utilement de préface.

Ce cours porterait principalement sur les obligations en droit romain. Nous ne serons sans doute contredits ni par vous, Messieurs, ni par aucun juge compétent, si nous avançons que nul autre enseignement n'est plus propre à former l'esprit juridique et à lui donner la trempe. Placé à la seconde année, alternant, au moins pour un temps, avec l'explication du titre consacré aux contrats dans notre Code, le cours dont il s'agit jetterait de vives clartés sur l'enseignement du droit civil et serait pour lui un puissant auxiliaire.

Quelques autres changements, moins graves, pourraient être utilement apportés au programme de la licence, tel que le fixe le décret du 24 juillet 1889. Et d'abord nous voudrions y voir figurer d'une manière formelle la législation de l'enregistrement, en général si peu connue des avocats, des magistrats, des officiers ministériels, qui présente cependant un immense intérêt pratique, et ajoutons un haut intérêt juridique, lorsqu'elle est étudiée dans ses rapports avec le droit civil et la jurisprudence. Bien entendu, c'est à ce point de vue élevé qu'on doit l'étudier dans nos Facultés; on ne doit y voir qu'un prolongement du droit civil. Il ne serait pas nécessaire d'ailleurs que cet enseignement fût l'objet d'un cours distinct. Il pourrait continuer à faire partie du cours de droit administratif, mais à la condition qu'il y reçût un développement convenable et dans le sens que nous venons d'indiquer. Une interrogation spéciale sur l'enregistrement dans l'examen de licence, prescrite par le règlement, serait la sanction de la réforme.

A propos du cours de droit administratif, nous exprimons le vœu qu'il soit transporté de la deuxième à la troisième année. Actuellement il est fait trop tôt et par conséquent avec peu de profit; car il suppose fréquemment chez les auditeurs la connaissance des matières civiles qui ne leur seront expliquées que pendant la troisième année. Il est vrai qu'un second cours de droit administratif figure déjà au programme de la troisième année parmi les cours dits à option. Mais nous n'en saisissons pas l'utilité, à vrai dire, et nous sommes d'avis qu'on ferait bien de le sacrifier. Une année de droit administratif suffit, croyons-nous, pour faire pénétrer dans l'esprit des étudiants tout ce qu'ils doivent savoir de cette branche du droit public, même si l'on y réserve de 10 à 12 leçons pour l'enregistrement. La matière est

bien vaste sans doute, mais il n'en est pas, dans toutes les branches de l'enseignement, qui soit plus extensible et, si l'on nous permet le mot, plus comprimable à la fois. Le professeur peut la traiter selon la méthode adoptée pour le droit civil, analyser les textes et ne faire grâce d'aucun détail : le droit administratif devient alors ce que Dumoulin disait emphatiquement de la matière des obligations indivisibles : « *Vastum mare, impermeabilis unda et inextricabilis error.* » Le professeur peut au contraire s'en tenir aux principes et à leurs conséquences, aux lignes principales, aux choses qui concourent à la formation d'un système et peuvent offrir quelque attrait à l'esprit, regardant le reste comme négligeable et le rejetant dans le domaine de la pratique. Tout dépend donc de la manière de comprendre le droit administratif et de l'enseigner.

La dernière des modifications que votre Commission propose concerne la procédure civile. Nous désirons que le cours sur les voies d'exécution cesse d'être un cours à option, qu'on le réunisse à l'enseignement de la procédure pour qu'il ne fasse plus avec cet enseignement qu'un seul et même cours, désigné ainsi au programme : « Éléments de procédure civile et voies d'exécution », rendu obligatoire pour tous les étudiants de la troisième année. — Bien qu'il embrassât des matières en ce moment réparties entre deux cours semestriels, le nouveau cours de procédure pourrait peut-être ne durer que six à sept mois, et voici comment. L'organisation judiciaire, l'introduction et l'instruction des instances, les voies de recours, en un mot ce qui est avant tout affaire de pratique n'y tiendrait qu'une petite place ; ce serait l'objet de notions sommaires présentées dans une sorte de préambule. La plus grande partie des leçons devrait porter sur les voies d'exécution, parce que là le jurisconsulte se retrouve à chaque instant en présence du droit civil et qu'on peut dire aussi de cette partie de la procédure (ce que nous disions des lois sur l'enregistrement tout à l'heure) qu'elle en est une suite et un prolongement.

Fortifier le plus qu'il est possible les parties substantielles de l'enseignement des Facultés de droit, telle est la première condition pour que la licence prenne rang parmi les grades sérieux et devienne digne de la faveur qu'on réclame pour elle.

Il y en a une seconde, sans laquelle la première n'est rien. Il ne suffit pas de reviser les programmes et de mieux répartir les cours ; ce sont là des mesures vaines, si l'autorité universitaire ne peut acquérir la preuve que les étudiants ont suivi les leçons et

qu'ils en ont profité. Il ne suffit pas que l'enseignement soit fort, il faut aussi et surtout que les étudiants le soient, et qu'on ait le moyen de le constater sûrement. Quelle doit être la nature des épreuves? La sanction de l'enseignement présente encore plus d'importance dans cette réforme que sa réorganisation.

Or, il n'y a qu'un mode d'épreuves qui donne une garantie absolue du savoir, c'est l'épreuve écrite, et c'est aussi la seule qui inspire à l'étudiant un salutaire effroi. L'examen oral n'est pas pris au sérieux par lui. Il y voit, non sans raison, une sorte de jeu où d'avance il peut compter beaucoup sur le hasard, sur l'audace et l'adresse. Il saura bien échapper aux mains habiles qui cherchent à le saisir:

Effugiet... hæc sceleratus vincula Proteus.

Et en effet, que peut faire l'examinateur le plus expérimenté pendant les huit à dix minutes que dure son interrogation? Il doit se contenter la plupart du temps d'une réponse vague, de quelques oui ou de quelques non proférés au hasard. Pour lui donner satisfaction point n'est besoin de fréquenter son cours : les recettes du manuel suffisent. Mais de tels moyens ne sont plus possibles avec la composition écrite. Celle-ci permet de juger en pleine connaissance de cause. Elle permet de voir si le candidat connaît les principes, s'il sait lier et raisonner ses idées, si la langue du droit lui est familière. Le savoir peut y faire ses preuves et l'ignorance s'y montre toute nue. Aussi l'écrit est-il devenu l'élément dominant dans tous les concours; il constitue l'épreuve éliminatoire dans les examens de la licence ès lettres et de la licence ès sciences. C'est une barrière infranchissable pour les faibles et les infirmes. L'expérience du système est faite; en l'appliquant aux examens de droit on peut être certain d'obtenir d'avance le résultat que l'on poursuit. Et maintenant imposerait-on les épreuves écrites aux étudiants de la première année? Les réserverait-on pour ceux de la deuxième et de la troisième années? Même pour ceux-ci ne faudrait-il pas limiter l'innovation aux matières principales telles que le droit civil et le droit romain? Questions secondaires. Qu'il nous suffise de poser le principe.

D'après les idées que nous venons de développer, nous dresserions ainsi le tableau des cours :

PREMIÈRE ANNÉE

Introduction historique et philosophique à l'étude du droit (au début de l'année; durée du cours à fixer);
Éléments du droit constitutionnel, 1er semestre;
Économie politique, 2 semestres;
Éléments de droit international public, 2e semestre;
Droit civil, titre préliminaire et le premier livre tout entier ou en partie;
Droit romain, notions générales;
Ces deux derniers cours commenceraient aussitôt que l'*introduction à l'étude du droit* serait terminée.

DEUXIÈME ANNÉE

Droit civil, 2 semestres et 4 leçons par semaine;
Droit romain, cours ayant spécialement pour objet les obligations (2 semestres, nombre des leçons par semaine à fixer);
Code pénal et éléments d'instruction criminelle, 2 semestres;
Droit international privé, 1 semestre.

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil;
Droit commercial;
Droit administratif, comprenant un certain nombre de leçons sur l'enregistrement;
Éléments de procédure civile et voies d'exécution (durée du cours à fixer).

Nous craignons que ce tableau ne paraisse un peu maigre, à une époque où les vastes plans d'études sont en faveur à tous les degrés de l'enseignement; on s'étonnera peut-être de n'y voir mentionner expressément ni le code maritime, ni la législation forestière, ni telle autre branche du droit qui, par son importance propre ou par l'intérêt pratique qu'elle présente, semblerait mériter les honneurs d'un cours spécial. Mais l'expérience a suffisamment démontré, croyons-nous, que la multiplicité des matières a pour conséquence fatale l'abaissement du niveau des études, et que, si l'on veut que l'esprit de l'élève se forme, on doit de toute nécessité revenir aux programmes courts. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que celui-ci n'embrasse que les matières obligatoires, et que dans notre système il n'y a d'obligatoires que les matières essentielles. Ce qui reste en dehors d'un cadre relativement étroit pourra toujours trouver place dans l'enseignement facultatif, auquel nous n'assignons aucune limite, dont le développement doit suivre le mouvement des esprits et répondre à tous les besoins.

La licence en droit réorganisée et soumise à des conditions

assez dures pour pouvoir participer aux avantages dont jouissent les autres licences, il est permis de s'occuper de l'autre réforme librement et sans avoir devant les yeux la perspective du service obligatoire, qui mesure actuellement au licencié le temps de sa préparation au doctorat. Désormais (dans le système que nous proposons), il sera libéré, lorsqu'il commencera ses études en vue de ce dernier grade. Ce n'est pas une raison pour vouloir que ces études se prolongent sans utilité; mais c'en est une pour ne pas mettre à la portée de tous un titre qui, cessant d'être une nécessité, doit redevenir le luxe et le privilège d'une élite.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire en quoi le docteur se distingue du licencié. C'est un savant, un professeur. Il ne s'en est pas tenu à l'étude générale des principes et à leurs applications les plus ordinaires. Il les a pénétrés jusqu'au fond; il sait les combiner, il en a vu l'adaptation à la variété si grande des faits. Il s'est rendu maître du droit, surtout en l'éclairant des vives lumières de l'histoire. Il en a cherché les origines aussi loin que possible dans le passé, et en a suivi les développements et les modifications à travers les siècles et sous les formes changeantes de la société. Enfin il ne s'est pas renfermé dans l'horizon des lois de son pays; son regard s'est porté au delà; d'autres systèmes lui sont connus; il les a rapprochés et jugés. L'étude des législations comparées a été le complément et le couronnement de ses études juridiques.

Si nous ne nous sommes pas trompés sur ce qui doit constituer la science propre du docteur, il va être aisé de former le programme du doctorat.

Disons d'abord que nous sacrifions sans regret le troisième examen imposé par le décret du 20 juillet 1882, ainsi que les matières qu'il comprend.

Il nous semble aussi que l'on pourrait sans inconvénient supprimer l'une des deux thèses.

Ce sont là de notables allégements du programme en vigueur; la durée des études en serait diminuée. Il n'y aurait donc plus que deux examens et une thèse portant sur le droit romain ou sur le droit civil au choix du candidat.

Dans le premier examen entrerait l'ensemble du droit romain;

Dans le second :

1° L'histoire du droit français;

2° Les grandes matières du droit civil; comme les obligations, les successions, les donations et les testaments, les privilèges et les hypothèques;

3° Un cours de législation comparée portant exclusivement

sur le régime de la propriété foncière et sur le crédit hypothécaire.

Vous le voyez, Messieurs, notre système diffère sensiblement d'un autre système, présenté récemment avec une grande autorité (1), qui consisterait à porter à quatre ans la durée des études de licence, à comprendre dans ces études tous les éléments de la science juridique et à exiger simplement deux thèses de l'aspirant au doctorat : « La licence, a-t-on dit, contient ou doit contenir « l'attestation d'une instruction acquise suffisante dans son « étendue et dans son degré. L'objet propre du doctorat, et c'est « en ce sens particulièrement qu'il constitue un grade purement « scientifique, c'est de montrer l'aptitude à faire, à l'aide des con« naissances acquises, œuvre personnelle et originale ; c'est à « quoi il est pourvu par les thèses. »

Ce système est emprunté aux règlements des Facultés des lettres et des Facultés des sciences. Pourquoi il ne saurait être, selon nous, étendu aux Facultés de droit, c'est ce qui nous reste à dire.

Qui aspire jusqu'ici aux diplômes de licencié ès lettres et de licencié ès sciences? En général deux catégories de personnes : celles qui se destinent à l'enseignement et celles qui, se sentant le goût des hautes études, viennent chercher dans les Facultés un développement de l'instruction secondaire. C'est le petit nombre (2) et à ce petit nombre on peut imposer un programme complet.

Au contraire, les intérêts les plus divers poussent une masse de jeunes gens vers les écoles de droit. La connaissance des lois est utile même à l'homme qui n'a pas d'autre ambition que celle d'être rentier ou propriétaire. L'administrateur d'une société commerciale et industrielle ne peut guère s'en passer. Le grade de licencié en droit est exigé, non seulement à l'entrée des carrières judiciaires, mais encore à l'entrée de combien d'autres carrières ! C'est une sorte de passeport à l'intérieur, et dès lors est-il juste de le tenir si haut? Sans doute, dans la clientèle des écoles de droit, beaucoup pourraient se contenter du certificat modeste de capacité. Mais retranchez, si vous le voulez, ce *vile pecus;* il reste encore un nombre prodigieux d'aspirants au diplôme.

(1) La Réforme du doctorat en droit par M. Bufnoir, dans la *Revue Intern. d'ens. supérieur*, 15 juillet 1893.

(2) Aujourd'hui le nombre des candidats à la licence ès lettres s'accroît sensiblement : c'est la conséquence prévue de la loi militaire. Mais vraisemblablement ce nombre restera toujours assez limité, l'enseignement supérieur des lettres n'étant pas abordable pour toute nature d'intelligence.

Exigez d'eux une instruction élevée et solide; mais l'instruction intégrale et, comme conséquence, un temps d'études porté à quatre années! Cette prolongation de la scolarité nous paraîtrait une mesure bien grave. N'oublions pas en effet que, si la licence en droit est une condition requise pour beaucoup de professions, elle ne donne droit à aucune. C'est simplement une première étape sur le chemin qui mène au but. Lorsque l'étudiant sera quitte envers la Faculté, et qu'ensuite il sera libéré de sa dette envers la patrie, c'est-à-dire lorsque cinq ans auront été prélevés sur sa jeunesse, il lui faudra commencer un second noviciat, un stage quelconque ou la préparation d'un concours. Que de temps à attendre encore et que d'obstacles à franchir avant qu'il ait assis sa vie et assuré son avenir!

Ce sont là de sérieuses objections contre le système proposé. Nous en apercevons une autre, non moins sérieuse, dans la difficulté que l'acquisition de la science juridique présente pour les jeunes intelligences.

La culture des sciences et celle des belles-lettres ne conviennent pas à tous les esprits. Elles demandent des facultés particulières; mais, là où ces facultés existent, elles éclosent et se développent de bonne heure. L'aptitude au droit se rencontre chez un plus grand nombre d'intelligences; mais, en revanche, il est assez rare qu'à l'âge où ils font leur licence, les étudiants soient déjà capables de recevoir à haute dose l'enseignement juridique. Est-ce parce que tout est nouveau pour eux dans cet enseignement et que rien dans l'instruction qu'ils ont antérieurement reçue ne les y a préparés? Est-ce parce qu'il est singulièrement abstrait et, disons-le, un peu aride? Est-ce, comme nous le croyons, pour ces deux raisons à la fois? Le fait est que, sauf de rares exceptions, les plus laborieux et les mieux doués ne sortent des Universités qu'avec une teinte plus ou moins forte des principes. La possession des éléments et l'aptitude à savoir davantage, voilà les fruits d'une bonne licence. Ce serait se faire illusion que de croire que, même avec quatre années d'études, de simples généralités remplissant la première, les textes et les théories n'étant abordés directement qu'au début de la seconde, on pût obtenir un meilleur résultat. Celui-là est satisfaisant d'ailleurs; mais il ne nous paraît pas constituer l'acquis d'un maître ès lois. C'est pourquoi nous avons demandé que l'aspirant au doctorat agrandît le cercle de ses connaissances juridiques, et même qu'il revînt sur les parties essentielles du programme de la licence. Nous n'avons pas été cependant jusqu'à exiger la reprise de tout le droit civil. Car on peut

supposer à la rigueur que certaines matières relativement faciles ont été bien saisies par l'étudiant dès la première fois qu'elles lui ont été enseignées. Mais cette supposition n'est plus permise, s'il s'agit de ces matières vastes et profondes, telles que les obligations, les successions et les donations entre vifs ou par testament, les privilèges et les hypothèques, — matières que le licencié n'a pas creusées suffisamment et sans la connaissance complète desquelles il n'y a pas de docteur.

Tels sont, Messieurs, nos *desiderata*.

Et maintenant y aurait-il lieu de partager l'enseignement de nos Facultés de droit en deux branches: l'une comprenant la science juridique proprement dite et l'autre les sciences administratives et économiques ? C'est là une question à part et une question très grave : elle ne nous paraît pas rentrer dans la demande d'avis faite par M. le Ministre. Nous n'avons donc pas à l'examiner ici.

Gabriel ALIX,

Professeur à la Faculté libre de droit de Paris
et à l'École libre des Sciences politiques.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PENDANT LA RÉVOLUTION (1794-1802)(1)

2° ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

COTE-D'OR

Extrait d'une lettre de Volfius, évêque de Dijon (2).

Dijon, 27 thermidor an III [14 août 1795].

Cher et respectable citoyen,

Je vous écris pour réclamer votre protection et vos bons offices pour la commission temporaire des arts que le directoire du département vient de suspendre ou même d'anéantir. Voici le fait :

Cette commission, créée par Calès (3), qui a été ici juste envers tout le monde, excepté à l'égard des prêtres, qu'il a persécutés, avait pour objet de veiller à la conservation et au recouvrement de tous les monuments échappés au vandalisme. Elle a bien rempli déjà l'objet de son institution, et elle se proposait des choses plus utiles encore, comme vous le verrez par le mémoire ci-joint (4), lorsque les professeurs de l'école centrale, ou plutôt quelques-uns d'entre eux, se sont imaginé que la commission avait sur eux des prétentions de supériorité et d'inspection. Ils ont prétendu que la commission était abolie par la création de l'école centrale à Dijon, que les professeurs de cette école

(1) Voir le n° du 15 mai 1894 de cette *Revue*.

(2) Volfius, né en 1734, fut d'abord jésuite, puis professeur d'éloquence à Dijon. Évêque constitutionnel de la Côte-d'Or, il abdiqua en 1794, reprit ses fonctions en 1799, donna sa démission comme tous ses confrères en 1801, et mourut en 1822. On a de lui quelques ouvrages d'éducation qui ont eu du succès.

(3) Jean-Marie Calès, avocat de Toulouse et membre de la Convention, fut envoyé à Dijon, après le 9 thermidor, pour y rétablir l'ordre. Il est mort, exilé comme régicide, en 1834.

(4) Le mémoire ne se trouve pas dans les papiers de Grégoire.

étaient, en vertu des décrets, les conservateurs de tous les arts et de tous les monuments, et que la commission n'avait plus rien à faire. Le département est entré dans leurs vues et a fait un arrêté à ce sujet; et comme la commission en appelait au comité d'Instruction publique, le département a pris les voies de fait et a mis les scellés sur les papiers et les salles où la commission s'assemblait. La commission a envoyé un mémoire au comité d'Instruction; ce mémoire a été imprimé depuis, et je vous en envoie un exemplaire. Ce mémoire a été fait très rapidement, et il me semble qu'il n'appuie pas assez sur le fond de la question, qui est de savoir si la commission temporaire des arts est détruite par le seul fait de l'établissement de l'école centrale. Il me semble que l'objet de l'école centrale est l'enseignement, que, surveillante née des dépôts qui lui seront confiés pour l'instruction, elle n'a ni le temps ni les moyens de surveiller tous les monuments qui sont dans le département; qu'il serait infiniment utile à notre ville qu'il y eût une compagnie consacrée à veiller à la conservation des monuments publics, à proposer des vues d'amélioration, des projets d'utilité publique; qu'il serait convenable qu'outre les dépôts confiés à l'école centrale, il y en eût encore d'autres, des bibliothèques, par exemple, à l'usage du public; celle qui sera donnée à l'école centrale étant à l'usage des professeurs qui ont besoin, non seulement de livres qu'ils puissent consulter momentanément, mais qu'ils puissent emporter chez eux, etc.

Voilà, citoyen, ce que vous examinerez; nous avons recours à vous comme à l'ami et au soutien des arts, et je suis intimement convaincu que si tout, absolument tout, est livré à l'école centrale, comme les professeurs de l'école centrale le prétendent, tout dépérira, parce que l'objet principal des professeurs n'est pas la surveillance générale, mais l'instruction. Le citoyen Robert, membre de la commission et du département, homme de mérite plein d'enthousiasme pour les arts, mais, par un effet de ce même caractère, plein aussi de sensibilité et de vivacité, a fait imprimer le mémoire, ce qui a choqué ses confrères du directoire et nous a attiré le second arrêté qui a mis le scellé sur le lieu de nos assemblées. C'est ainsi que les petites passions nuisent au bien général. Je vous recommande instamment cette affaire, et je voudrais bien que vous en fussiez le rapporteur.

RHONE

Extrait d'une lettre de Marie, membre du presbytère de Lyon (1).

Lyon, 18 pluviôse an IV [7 février 1796].

... Quels hommes à l'avenir se dévoueront à l'instruction des collèges? Sera-ce, comme nous le voyons dans les villes et les campagnes, des instituteurs sans lumières, sans principes et sans mœurs pour la

(1) L'évêque de Lyon, le célèbre Lamourette, étant mort sur l'échafaud, le diocèse constituait ce qu'on appelait alors une *église veuve;* un presbytère, composé d'un certain nombre d'ecclésiastiques, fut appelé à l'administrer jusqu'au moment où les fidèles assemblés se donnèrent un évêque.

plupart? Des hommes occupés des soins d'élever leurs enfants propres s'assujettiront-ils à l'enseignement qu'il convient à cet état naturellement borné, n'offrant aucune perspective avantageuse? Le gouvernement consulte bien peu ses intérêts en laissant dans l'avilissement et la plus affreuse misère des prêtres infortunés, amis des lois, hommes honnêtes, la plupart instruits, précieux à l'État et capables de rétablir en France les lettres et la morale déjà méconnue. Parvenus à un âge plus avancé, n'ayant pas eu le temps de former des élèves, ils seront incapables de travailler. Où en est aujourd'hui l'éduçation? Dieu le sait!

BAS-RHIN

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Strasbourg, ce 4 Germinal de l'an IV de la République une et indivisible.

Jérémie-Jacques Oberlin (1), *professeur de philosophie, préfet, et les instituteurs du Gymnase à leurs concitoyens.*

Quoi qu'en dise le célèbre auteur du *Contrat social*, les sciences bien cultivées et les arts exercés avec intelligence et assiduité épurent les mœurs; tant s'en faut qu'ils cherchent à les corrompre.

Ovide dit avec raison :

...Ingenuas didicisse fideliter artes
Emollit mores, nec sinit esse feras.

S'il se trouve parmi les nations cultivées des vices inconnus aux sauvages, si l'histoire moderne nous retrace des époques auxquelles des peuples policés se sont portés à des cruautés inouïes dans les fastes des nations les plus barbares, certes ce n'est pas l'excès de connaissances qu'il en faut accuser, mais bien le défaut de lumière. Tout ce que cela prouve, c'est que, dans des États policés, une grande partie du peuple peut être mal instruite, et que l'éducation mal soignée expose la multitude ignorante, superstitieuse et stupide, à être égarée par des méchants et des scélérats.

Est-il bien étonnant que, dans certains départements de l'intérieur de la France, le peuple ait été trompé si facilement et porté à la révolte, lorsqu'on voit que les cultivateurs en grande partie ne savent ni lire ni écrire? Le fréquent séjour des défenseurs de la patrie, qui passent continuellement chez nous, ne nous permet pas d'en douter. On a sujet d'en être surpris dans notre département du Bas-Rhin, où depuis l'établissement des écoles, dont nous avons parlé dans notre dernier programme, l'instruction a été tellement répandue, qu'outre les différents degrés d'enseignement chez nous, de même qu'à Molsheim, Buchsweiller, Landon et Wissembourg, il n'y a pas eu de commune, si petite qu'elle fût, qui n'ait eu son école. De bons instituteurs ont été formés chez nous en abondance. En plusieurs communes de campagne, on a eu soin de bâtir des maisons d'école spacieuses et éclairées.

(1) L'auteur de cette lettre est le célèbre Oberlin (1735-1806).

Il faut convenir cependant que dans quelques-unes l'instruction a été retardée par des circonstances peu favorables. Tel a été l'état des communes appartenant à la cure de Waltersbach, au Ban de la Roche, dans les Vosges, où les places de maître d'école ou d'instituteur se donnaient tous les ans au rabais; de manière que celui qui avait gardé les bestiaux l'année précédente pouvait être chargé l'année suivante d'instruire la jeunesse. Comme il n'y avait pas de maison d'école, cet enseignement faisait la ronde par le village, et la pauvre chaumière étroite et sombre du cultivateur devenait tour à tour le siège de l'instruction d'un maître ignorant. En 1750, le citoyen Stonber fut placé à Waltersbach en qualité de ministre ou curé, et bientôt tout changea de face. Il se mit à former lui-même les maîtres d'école pour les cinq villages qu'il avait à desservir; il composa à leur usage un alphabet méthodique, et par les secours fournis par des âmes charitables de Strasbourg, il parvint à étendre l'instruction aux adultes, pour lesquels il forma une bibliothèque choisie; il fixa les écoles dans des maisons aussi propres à cet usage que possible, et réussit à civiliser une contrée où, depuis ce temps, tout le monde a été en état de lire et d'écrire coulamment; il faisait les préparatifs pour faire bâtir des maisons d'école, lorsqu'en 1767 il fut appelé à une cure dans la ville. Son successeur, le ministre d'aujourd'hui, suivit ses traces et perfectionna cette instruction en introduisant l'enseignement du calcul et de la géographie, et en établissant dans chacun des cinq villages une conductrice, chargée de surveiller les filles et de leur apprendre le tricotage. Son presbytère se changea peu à peu en cabinet d'histoire naturelle, et il augmenta la bibliothèque de campagne à l'usage de ses paroissiens et de tous les voisins amateurs de la lecture.

Voilà au moins un exemple du succès que peut se promettre le zèle d'un curé de village. Au reste, la mention honorable décernée à ce ministre et à son prédécesseur par la Convention nationale ne garantit pas cet établissement de sa chute, depuis que les suites de la Révolution en ont ôté la surveillance au ministre, et que la source des fonds, faite en 1762 par un ami des enfants pour récompenser l'application des élèves et pour encourager l'industrie des maîtres, est tarie.

Pour revenir à notre proposition, il n'est pas douteux que plus l'instruction est répandue, plus les mœurs s'épurent, et plus le règne de la liberté s'affermira. Veut-on éclairer le peuple et lui donner des notions justes de ses devoirs comme de ses droits, veut-on le munir par une instruction solide contre les manœuvres perfides des méchants, il ne suffit pas de concentrer l'enseignement dans quelques grandes communes, il faut que chaque commune ait son instruction particulière; il n'est pas possible que les enfants des cultivateurs perdent à trotter en toute saison, d'un village à l'autre, un temps précieux, qui doit être employé aux soins du ménage ou à la garde des enfants en bas âge ou des troupeaux; cette instruction ne peut pas être partout la même, elle doit être proportionnée au degré de population; il faut rechercher et ménager les instituteurs habiles, devenus si rares, il faut des demeures fixes pour ces écoles, il faut des maisons propres à l'instruction, bien claires et bien aérées.

Pour nous, nous avons tâché de concourir à ce but salutaire d'éclairer et d'instruire la jeunesse, en nous appliquant à accommoder notre

enseignement au temps et à suivre les progrès des sciences et des lumières. Une des connaissances les plus nécessaires et utiles est l'histoire naturelle, que nous n'avons eu garde de négliger. Outre le livre élémentaire, introduit depuis plusieurs années dans nos classes, nous avons recommandé, il y a six mois, *les Eléments du citoyen Millin* et *le Coup d'œil sur le tableau de la nature*. Celui-ci vient de reparaître chez Lorenz et Schuler, revu et corrigé par l'auteur, notre concitoyen, avantageusement connu dans la république des lettres par ce genre d'instruction et par son cabinet, qui s'est attaché surtout à le parsemer de remarques, servant à détruire nombre de préjugés et d'opinions superstitieuses. Certaines persuasions populaires ont été entretenues par des gens qui n'ont pas eu honte de les accommoder à des pratiques religieuses, pour faire bouillir la marmite, telles que la croyance à la sorcellerie, pour laquelle tant de monde a été livré autrefois aux tourments de la question et des supplices. Et n'y a-t-il pas, à la honte de notre siècle, des pays où le peuple attribue encore aux sorciers le pouvoir de faire la pluie, de provoquer le tonnerre, de ravager les champs par la grêle, d'ensorceler les bestiaux, etc.? Ce sont ces opinions absurdes et autres qu'on ne parvient à déraciner qu'en donnant des idées saines des forces et des opérations de la nature.

Au reste, c'est la paix qui ramènera les Muses; elles appartiennent à son cortège. Dieu nous l'accorde!

La distribution des prix se fera à la maison commune le 10 du courant, à 10 heures du matin. Les protecteurs et amis de la jeunesse sont invités à embellir la fête par leur présence. Vive la république!

Tableau des Instituteurs du Gymnase.

Jean-Daniel Beychert enseigne la langue et la littérature française, l'arithmétique et la géométrie.

Jean-Philippe Friès traite la morale, la géographie et l'histoire politique. Il explique aussi la constitution républicaine.

Jean-Frédéric Werner explique les auteurs latins prosaïques, la grammaire latine, les éléments de l'histoire naturelle et de la physique.

Jean-Michel Emmerich traite les poètes latins avec la prosodie et la mythologie.

Il enseigne encore le style et la littérature allemande et la logique.

L'enseignement de ces quatre instituteurs est alternatif dans les quatre classes supérieures.

Jean-Daniel Riff, instituteur de cinquième.

Jean-Frédéric Lichtenberger réunit pour le moment la sixième et la septième.

Jean-George Heinemann, collaborateur de septième.

Précis des leçons et des objets de l'enseignement. Les *langues française* et *allemande* sont enseignées par principes dès la septième.

Les écoliers ne sont reçus que lorsqu'ils savent lire et écrire. On les accoutume à se bien expliquer dans les deux langues, à traduire d'une langue en l'autre, et à rendre compte de ce qu'ils ont lu. Dans les classes supérieures on ajoute les principes de la *Rhétorique* et de la *Poésie*. On donne encore un précis de la *littérature française et allemande*.

La *langue latine* est traitée d'après une méthode facile et aisée. Après les premiers rudiments de la *Grammaire*, les élèves sont accoutumés à expliquer coulamment des passages choisis des meilleurs auteurs; pour les plus avancés leur explication est accompagnée de celle de la *Mythologie* et de la *Prosodie*.

La *langue grecque* est enseignée dans les leçons particulières : le Cit. *Dahler* s'en est chargé.

L'étude de la *Géographie* est un des objets de récréation pour nos élèves, On leur donne d'abord en septième une idée générale du globe et de ses quatre parties, et des mers qui les environnent. On leur fait connaître la distribution de la France en départements. Dans les classes suivantes on leur fait toujours répéter ce qu'ils ont appris, et on en élargit le tableau en suppléant successivement la connaissance des différents états, des montagnes, des fleuves, des villes capitales, des productions principales de chaque pays, de même que la différence des gouvernements et des religions. La mémoire est aidée dans cette étude par l'imagination, les cartes étant continuellement sous les yeux de la jeunesse. En première on ajoute la géographie ancienne à la moderne.

On a dit avec raison que la *Géographie* et la *Chronologie* sont les deux yeux de l'*histoire*. On commence en quatrième à indiquer à nos élèves les époques les plus remarquables de l'établissement et des révolutions des différents États, des peuples, des arts, des sciences. Nous nous servons de *tables chronologiques* pour cet objet.

Le *calcul* est enseigné avec soin dans toutes les classes. On commence par les quatre règles, on passe aux fractions, au calcul décimal, aux règles de trois et autres. Dans cet enseignement, on fait une application continuelle du calcul à l'usage de la vie commune.

La *géométrie* est traitée dès la quatrième ; les premiers principes étant posés, on joint la pratique à la théorie, en conduisant les élèves sur le terrain pour leur montrer la méthode de l'arpentage.

Ces principes de *Mathématiques* sont suivis de l'*art de penser*.

La *Déclaration des droits de l'homme*, de même que la *Constitution républicaine* et une bonne et saine *morale* sont traitées dans toutes les classes.

L'*écriture* est enseignée par le Cit. *Schœff* ; la musique par le Cit. *Dorn*.

Le nombre des élèves *se monte à* 176.

Suit le tableau des élèves qui recevront des prix d'émulation pour les différentes sciences.

GERS

Extrait d'une lettre de J.-M. Sordes, prêtre, professeur des écoles centrales du département du Gers, au cit. Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, membre du Conseil des Anciens (1).

Auch, 8 Germinal an IV [28 mars 1796].

Échappé par la grâce de Dieu à la plus horrible des persécutions, après avoir gémi deux mois consécutifs dans un cachot obscur, étendu sur la paille... la confiance de mes concitoyens m'a appelé au poste honorable de professeur.

HAUTE-SAONE

7 Floréal, an IV [25 avril 1796].

Extrait d'une lettre de Paget, prêtre, ex-professeur du collège national de Vesoul, présentement à Recologne-lès-Marnay, département du Doubs (2).

... Depuis dix-huit anées je suis professeur au collège national de Vesoul (ci-devant royal). J'ai fait mes efforts pour remplir convenable-

(1) C'est une erreur : Grégoire était membre du Conseil des *Cinq Cents* ; il fallait être marié ou veuf pour faire partie du Conseil des *Anciens*.

(2) Le secrétaire de Grégoire a placé en marge de cette lettre l'indication

ment mes devoirs ; je suis resté fidèle à mon poste jusqu'à ce moment, aussi attaché à ma patrie qu'attentif à la servir dans le flux et le reflux de la révolution actuelle. Un décret a supprimé les collèges pour y substituer les écoles centrales. L'organisation s'en est présentée dans notre département. J'ai cru devoir à la République la continuité de mes travaux et le tribut de mes connaissances. Parmi les sciences dont l'enseignement est prescrit par la loi, il m'a semblé que celui des langues anciennes était le plus analogue à mon goût et le plus rapproché de mon aptitude. Je l'ai choisi de préférence, je me suis inscrit au tableau des aspirants, et, mettant à part mes longues et pénibles années de service, j'ai paru devant les membres du jury établi pour procéder à l'examen des candidats. Je n'ai eu qu'un seul compétiteur, ce n'est pas ce qui m'a surpris ; mais ce dont j'ai été grandement étonné, c'est que le texte de la loi porte expressément *professeur de langues anciennes*, et l'esprit de cette loi étant sans doute conforme, de manière à comprendre sous la dénomination de *langues anciennes* non seulement la langue latine mais bien encore au moins les langues hébraïque et grecque; ce qui m'a, dis-je, fort étonné, c'est qu'il soit venu dans la pensée des citoyens jurés, quoique d'ailleurs instruits, de ne pas donner à l'examen dont ils étaient chargés toute la latitude que lui donne la teneur du décret, assez clair et assez précis, ce me semble, pour n'avoir pas besoin de commentaire particulier, surtout de la part de gens non législateurs, mais purs examinateurs de la capacité des sujets. Pourquoi donc la langue latine leur a-t-elle paru la seule comprise dans la loi et la seule qui méritât leur attention ? Je n'en voyais pas le motif, ou du moins j'estimais tant l'impartiale vertu des jurés qu'au premier abord je repoussais de mon âme la simple idée du soupçon. Cependant la suite des opérations l'a légitimé en me découvrant des vues particulières et contraires au bien général. Voilà comment :

Mon compétiteur était un homme de 60 ans passés, et à une distance de plus de vingt ans de mes forces physiques pour le travail et l'étude, père de famille tenant à une caste privilégiée, ou du moins à beaucoup d'individus qui occupent les premières fonctions dans la ville. Longtemps il y a enseigné seulement les éléments de la langue latine. Depuis peu d'années il a été mon collègue dans l'institution du collège de Vesoul, mais dans un degré inférieur. Ce citoyen, d'ailleurs estimable, s'est présenté, et comme s'il eût été d'intelligence avec les jurés, il a adopté sans hésiter leur plan, présumant sans doute y trouver son compte. Le discours qu'il a prononcé, au lieu de rendre un juste hommage aux langues anciennnes et originales, n'a préconisé que les premiers éléments de la latinité, en ajoutant quelques idées sur la méthode triviale de les enseigner. Il a même fait ingénument l'aveu de l'ignorance où il était des autres langues, mais en réclamant soigneusement à cet égard l'indulgence des juges, qui n'ont pas manqué d'acquiescer à sa demande.

Sans me déconcerter, ma marche, attachée au texte de la loi et ap-

que voici : « Paget, ancien professeur de Vesoul, préféré dans le concours par (*sic*) un homme qui ne connaît pas les premiers principes du latin, tandis qu'il sait, lui, le grec, l'hébreu et le latin. Peut-il réclamer la pension accordée aux ecclésiastiques ? »

puyée sur elle, a été toute contraire. Le discours que j'ai dû prononcer, et que j'ai prononcé en effet devant le jury a embrassé tout l'objet de cette loi; il en a suivi la lettre et l'esprit. Non seulement le latin, mais encore le grec et l'hébreu, auxquels la littérature française elle-même est si redevable, ont trouvé dans mon discours un juste éloge. Il a été à la vérité au-dessous de celui que méritent les langues mères aux yeux de tout républicain impartial; les connaissances que j'ai tâché d'acquérir et que j'étais disposé à produire ne sont pas à leur perfection, je l'avoue; je ne suis pas assurément un grec érudit ni un hébraïsant profond; mais j'en savais assez pour lutter avec avantage contre un rival qui ne se faisait apparemment le détracteur des langues hébraïque et grecque que pour arriver plus sûrement à son but. Un acte de justice qui eût appuyé la loi et honoré comme il convenait les langues anciennes généralement prises eût élevé mon courage et doublé mes forces en secondant mes efforts. Mais, hélas! des vues partielles, des considérations étrangères ont prévalu; elles ont fait pencher la balance en faveur de mon rival, qui, à le bien prendre néanmoins, était exclu par le fait, puisqu'il ne réunissait pas, de son aveu même, toutes les conditions exigées par la loi. Voilà donc, citoyen législateur, la palme de la victoire reposant sur la tête d'un athlète qui a refusé l'ensemble du combat; me voilà donc, après une laborieuse carrière de 18 années de collège, dont les fatigues ont été considérablement augmentées par la desserte de six ou sept années d'une annexe de la paroisse de Vesoul, et simultanément, après une étude au moins préliminaire des langues anciennes, après une disposition marquée d'en pénétrer successivement les profondeurs pour le bien public, me voilà sans place et pour ainsi dire sans pain!...

OISE

Extrait d'une lettre à Grégoire.

Noyon (1), 12 Floréal de l'an IVe [1er mai 1796].

Citoyen représentant,

La cérémonie du couronnement de la Rosière a eu lieu l'année dernière [1795]: elle aura lieu encore cette année, je le tiens d'une des filles désignées. Avant-hier nous avons eu la cérémonie du couronnement des époux; mon père et ma mère ont été les premiers couronnés, comme les plus anciens; l'un a 81 ans, l'autre 80, et environ 58 ans de mariage.

... J'ai appris avec étonnement du citoyen Millin que les écoles centrales de Paris n'étaient point encore en exercice; il y a grande apparence que cet établissement n'aura point lieu.

L'on m'a assuré ici que les tableaux, dont quelques-uns originaux, qui étaient à la ci-devant abbaye d'Ourscamps y étaient encore.

Les bibliothèques rassemblées dans cette ville y sont abandonnées depuis longtemps. Il serait intéressant qu'à cet égard on prît un parti; autrement tout sera perdu ici comme ailleurs.

(1) Ch.-l. de canton du département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, 6 300 hab.

Quand vous aurez un moment, vous me direz ce que vous pensez du prospectus et de l'introduction à la *Grammaire générale*. Je vais emporter avec moi [à Rouen] les ouvrages dont je pourrai avoir besoin pour la perfectionner. L'unique moyen serait de l'enseigner.

GOURDIN.

YONNE

Extrait d'une lettre de Paullevé à Grégoire.

Auxerre, 13 septembre 1796.

Citoyen évêque et représentant,

Deux causes ont mis obstacle au désir que j'avais de vous informer du résultat du concours en vous offrant mes remerciements pour la réponse dont vous m'avez honoré le 16 juillet : la première est l'ajournement de la nomination aux chaires d'histoire naturelle et de belles-lettres; la seconde, l'excessive besogne dont je me suis trouvé chargé dès mon entrée en exercice à la chaire des langues anciennes. Dans le collège provisoire, les langues anciennes formaient 6 divisions. J'aurais pu me borner à 2, l'une le matin, l'autre le soir. Mais l'état présent des choses demande tout ce qu'il est possible de faire. Pour seconder les vœux des parents et des élèves, dont la presque totalité n'ont aucune confiance en des maîtres de pension chez qui la jeunesse s'est démoralisée depuis 4 ans, j'ai formé en tout 3 divisions auxquelles j'ai donné constamment 6 heures par jour, tant à l'école centrale que chez moi. Il y aurait encore de la ressource dans cette jeunesse, si nous avions un clergé organisé. L'école centrale est composée jusqu'ici de 2 prêtres mariés, les professeurs de législation et d'histoire; 4 pères de famille, 2 célibataires (le professeur de physique et celui de langues anciennes). Le bibliothécaire nommé et non encore en fonction est le citoyen Lair, bibliothécaire de l'archevêque de Sens (Brienne). Des 2 aspirants à la chaire de belles-lettres, l'un est encore un prêtre marié, Lenglet, ci-devant bénédictin. Le citoyen Marie, administrateur du département, prêtre marié avec une religieuse de l'hôtel-Dieu dont il était chapelain, aurait désiré composer l'école centrale de prêtres mariés. L'opinion publique réprouve ce choix et repousse également les laïcs qui n'ont qu'une espèce de patriotisme sans religion.

Comme nous étions entrés en exercice 8 jours avant la réception de votre lettre, j'étais décidé à ne point paraître à l'école les dimanches et fêtes (le réglement ne connaît de congés que les quintidi et décadi) : presque tous mes écoliers ainsi que leurs parents s'étaient prononcés de même. Je fus dénoncé le lundi 11 juillet au département et de suite au jury pour avoir manqué ma classe le dimanche. Cependant des amis solidement instruits m'avaient communiqué leurs lumières, et je commençais à voir qu'il était possible de concilier mon travail avec la sanctification du dimanche, lorsque le jury assemblé le mardi me fit avertir de me rendre à sa séance. Je rendis compte de mes motifs et des lumières que je venais d'acquérir, et ces messieurs, sans croire beaucoup aux saints oracles, me confirmèrent cependant dans la résolution où j'étais d'entrer les dimanches et fêtes, par des textes bien appliqués. Je convins avec eux que ces jours-là je tiendrais strictement au règlement

matin et soir, et ne donnerais pas, comme les autres jours, un temps qui me serait nécessaire pour l'assistance aux offices. Lorsque les élèves seront assez forts, je compte les occuper ces jours-là d'objets qui tiennent plus directement à la religion. Saint Grégoire de Nazianze me fournira des richesses supérieures à celles d'Homère. En attendant, les hymnes de Santeuil et de Coffin nous occupent utilement et agréablement (1).

L'école n'est composée que de 52 élèves, dont 33 suivent les langues anciennes. En 1772, lorsque M. de Cicé, évêque d'Auxerre, détruisit le collège, la ville seule, moins peuplée alors qu'aujourd'hui, fournissait 160 élèves, non compris 60 étrangers pensionnaires. Voilà, citoyen évêque, la situation de cette commune, autrefois célèbre par les lumières de son clergé et par l'esprit de religion dont la plupart de ses habitants étaient animés. On n'y voit plus que de faibles restes; les lumières s'éteignent rapidement, les mœurs ont fait place à la licence.

PAULLEVÉ.

VOSGES

Extrait d'une lettre de Maudru, évêque des Vosges.

Saint-Diez (*sic*) (2), le 4 janvier 1796, an IV de la République française.

J'arrive du Haut-Rhin, où j'ai éprouvé de bien douces consolations... Les curés y sont en très grand nombre; animés des bons principes, l'union règne entre eux; ils se voient avec une cordialité très édifiante, et jouissent de la confiance du peuple. Je leur ai fait part de mon projet de séminaire; tous y donnèrent les mains. Ils m'ont demandé de rendre public un prospectus, et m'ont observé qu'il serait d'un grand poids dans leurs contrées s'il avait l'approbation des évêques réunis à Paris. Je pense comme eux qu'elle ferait une impression favorable sur l'esprit du peuple dans les trois départements du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges. J'ai écrit à l'évêque de la Haute-Saône pour lui demander son adhésion; j'attends sa réponse. Je ne me sens pas en état de [re]toucher ce prospectus et de le rendre tel que je le désirerais. Il y a d'ailleurs sans doute quelques ménagements à garder. Votre plume m'est nécessaire; quoique vous soyez surchargé de besogne, je vous prie de me donner un moment, et de le rédiger conjointement avec nos dignes et respectables confrères réunis à Paris. Voici comment je viens de le concevoir; vous y ajouterez et vous en retrancherez ce que vous jugerez convenable. Je n'ai pas d'ailleurs le style qui convient pour le rendre aussi intéressant que l'objet qu'il présente.

(1) Ainsi Paullevé faisait classe le dimanche, mais il expliquait ce jour-là des textes empruntés à la littérature religieuse.

(2) Saint-Dié, chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges. L'évêque Maudru, né en 1748 et mort en 1820, est une des physionomies les plus intéressantes de l'église dite constitutionnelle. Il fut incarcéré durant la Terreur, et persécuté sous le Directoire. Après le Concordat, il accepta la cure de Stenay; mais le gouvernement de Louis XVIII l'en chassa après les Cent jours. Il était, de 1795 à 1801, en correspondance avec Grégoire, et ses lettres sont importantes pour l'histoire religieuse de cette époque.

AVIS IMPORTANT AUX PÈRES ET MÈRES DES HAUT ET BAS-RHIN (1796)

Des pères de famille, justement alarmés de la dépravation des mœurs, ont secondé mes efforts pour l'établisssement, à Saint-Dié, d'un pensionnat où des professeurs des langues latine, française et allemande, de mathématiques, de géographie, morale, etc., se rendent recommandables par leur zèle et leurs talents.

Un règlement fixe les heures de travail, des repas et des récréations, rappelle les principes de l'honnêteté et de la décence qui doivent distinguer les enfants bien nés; mais il proscrit tous divertissements publics, tels que les bals, la fréquentation des sociétés qui pourraient occasionner des dissipations nuisibles aux progrès de l'étude et quelquefois à l'innocence de la jeunesse.

Les élèves formés à cette école apprennent à être dociles à la voix de leurs parents, zélés pour la Patrie, soumis aux lois, respectueux envers les magistrats, fidèles aux devoirs de leur état. On leur inspire l'amour de la vertu, l'horreur du vice, le respect pour la vieillesse, la pitié pour les faibles, la reconnaissance envers ceux qui les obligent, l'honnêteté envers tous.

Chacun y choisit les maîtres qui conviennent à ses dispositions. Les Allemands y apprennent à lire, à écrire et à parler correctement la langue française dans l'espace d'un an. Ils font en même temps un cours d'arithmétique et d'écriture, qui peut leur suffire pour l'usage du commerce ordinaire.

Le prix de la pension et de l'enseignement est de 36 francs par mois et 6 francs pour les domestiques, une fois pour toute l'année. Les élèves se fournissent de linges de lits et quelques serviettes; payent le blanchissage et les maîtres d'agrément s'ils en désirent, tels que ceux de musique, d'armes, de danse, de dessin; le paiement des autres maîtres, compris dans celui de la pension, la réduit à 28 francs par mois au plus. On y reçoit des pensionnaires dès l'âge de huit ans.

Trois sortes d'ennemis voient avec un dépit secret que cet établissement prend quelque consistance, et le décrient par un acharnement qui dévoile leur immoralité. Les premiers sont ceux qui, faisant un brigandage de l'opinion, poursuivent avec le génie froid de la calomnie l'asile de la vertu, et appellent la jeunesse à l'école du vice. Les seconds sont ceux qui, massacrant la liberté, la confondent avec la licence des passions. Les uns et les autres cherchent dans la corruption le renversement de la République. Les troisièmes sont des égoïstes qui ne voient que leurs intérêts et jamais ceux de leurs frères. Il est aisé de les discerner; ils ne sont pas moins dangereux que les premiers.

Pères et mères des Haut et Bas-Rhin, qui désirez donner à vos enfants une éducation française un peu soignée, adressez-vous à l'un ou à l'autre de ces personnages pour prendre des renseignements sur ce pensionnat : à coup sûr vous serez détournés d'y confier vos enfants, ils vous en inspireront de l'horreur. Voilà ce qui est déjà arrivé à plusieurs d'entre vous. C'est cependant pour vous que nous avons formé le projet de cet établissement. Il est aisé de concevoir que des enfants réunis dans un même lieu, constamment sous les yeux des maîtres chargés de les instruire, feront beaucoup plus de progrès que s'ils sont isolément abandonnés à eux-mêmes, ou continuellement rassemblés

dans les places publiques pour s'y livrer à des dissipations peu propres à former l'esprit et le cœur. J'ose assurer que ceux qui vous ont empêchés de nous honorer de votre confiance vous ont grossièrement trompés, plutôt pour servir leur haine et leur vengeance particulières que pour vous obliger.

Nous serons fidèles à la promesse que nous vous réitérons de soigner scrupuleusement l'éducation des élèves que vous nous confierez. Catholiques, protestants, évangélistes, luthériens, calvinistes, tous y sont reçus sans distinction, et tous y jouissent de la liberté des opinions religieuses. Mettez notre zèle à l'épreuve, honnêtes pères de famille; le témoignage de l'expérience vaut bien celui de l'imposture. Vos enfants seront reçus en tout temps, en prévenant toutefois le citoyen Valentin, professeur de la langue allemande, un mois d'avance. (Il faut affranchir les lettres.)

Par un des directeurs du Pensionnat établi à Saint-Dié, département des Vôges (*sic*).

† MAUDRU, *évêque*.

Note manuscrite de Maudru à la suite de ce prospectus. — « L'aristocratie décrie à tue-tête cet établissement, j'ai fait un avis pour déjouer ses mesures. »

PROSPECTUS D'UN ÉTABLISSEMENT UTILE A LA PATRIE, PAR UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES LIBRES, POUR L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

La dépravation des mœurs alarme les bons citoyens. L'instruction d'après les principes consacrés par la Constitution peut seule assurer l'éducation tant désirée qui donnera à la République de bons magistrats, à la Religion de bons ministres des autels.

Les établissements fixés par la loi pour cet objet important peuvent bien répondre aux vœux des habitants des villes où ils sont situés et des riches qui en sont éloignés; mais combien qui n'ont pas la faculté de payer des pensions pour entretenir près des collèges des enfants doués des talents et des plus heureuses dispositions! La jeunesse qui en est éloignée sera donc forcée de se borner à la connaissance des principes élémentaires. Ils ne suffisent certainement pas pour former des législateurs, des juges, des administrateurs, des prêtres. L'expérience ne le prouve que trop. Combien de victimes de l'ignorance! Les rênes du gouvernement seront donc confiées, par une suite nécessaire de l'état actuel des choses, à une classe privilégiée de quelques familles fortunées.

Un institut pour les pauvres seconderait mieux le vœu de la nation en formant un plus grand nombre de candidats pour les places qui demandent du talent et des connaissances, soit dans l'État, pour le gouvernement civil, soit dans l'Église, pour le gouvernement spirituel.

Une société d'hommes libres l'offre à la patrie dans un emplacement à la portée de 3 départements : le Haut-Rhin, la Haute-Saône et les Vosges. Les moyens de la procurer sont simples et faciles; du zèle, et un patriotisme républicainement religieux suffisent pour le fixer solidement.

Les citoyens de ces 4 départements se sont constamment distingués pour le succès de la Révolution. Plusieurs brûlent de zèle pour propager

les principes qui seuls peuvent la terminer heureusement. Ils encourageront la société naissante en l'augmentant pour fonder et garantir un établissement aussi durable, Les premiers sociétaires sont des ecclésiastiques qui ont déjà tout sacrifié à la patrie : ils comptent sur un grand nombre de républicains.

1. Tout citoyen sera reçu sociétaire en payant une fois 150 livres. Il suffit dans ce moment d'adresser la souscription à l'un ou l'autre des directeurs provisoires. Cette somme sera payée au receveur nommé par la société quand elle sera formée.

2. Un citoyen peut être sociétaire au nom de plusieurs qui auraient concouru à former la somme de 150 francs.

3. Sitôt que le nombre des sociétaires sera porté à 200, le tableau en sera rendu public par la voie de l'impression, et adressé à chacun des membres.

4. Les sociétaires seront invités à envoyer leurs suffrages par lettres pour le choix d'un receveur, de 6 commissaires, dont 2 seront tirés de chaque département pour représenter la société et agir en son nom pour tout ce qui concerne l'établissement projeté. Cet établissement sera appelé *séminaire*.

5. Les suffrages seront vérifiés par un notaire en présence des directeurs provisoires.

6. Les commissaires nommeront conjointement, avec les évêques des 3 diocèses ou leurs représentants, les directeurs, instituteurs et économes du séminaire.

7. Trois des commissaires seront renouvelés chaque année à l'époque de la reddition des comptes que l'économe sera tenu de leur faire.

8. Tous les ecclésiastiques patriotes des 3 départements sont invités à préparer des élèves en leur donnant les premiers principes de la langue latine, jusqu'à la troisième inclusivement.

9. Les élèves ainsi formés seront reçus au séminaire sur la présentation et le témoignage de trois sociétaires.

10. La société compte sur la piété des bons citoyens pour l'entretien du séminaire. Un sol d'aumône par âme suffira pour cet objet chaque année.

11. Tout sociétaire qui aura procuré au séminaire pour la valeur d'une pension, soit en denrées, soit en numéraire de l'offrande libre de ses concitoyens, aura le droit d'en disposer en faveur d'un élève de son canton. Trois sociétaires réunis pourront jouir du même droit et continueront à en jouir tout le temps qu'ils exerceront cet acte de charité.

12. Les citoyens de différents cultes ou prétendus tels y seront admis. Les opinions religieuses y seront respectées. La société en garantit la liberté.

13. La société réglera le prix de la pension, chaque année, lors de la reddition des comptes de l'économe.

14. Tout citoyen pourra acquérir le droit à une pension gratuite pour un de sa famille. La société la garantira.

15. La société se perpétuera par les nouveaux membres qu'elle recevra chaque année.

16. Chaque jour il y aura au séminaire une messe, à laquelle assisteront tous les élèves catholiques, pour tous ceux qui auront concouru à son établissement et à son entretien.

17. Il sera tel qu'il puisse contenir et pourvoir à l'éducation de 150 élèves, savoir 50 pour chaque département.

Par J. A. MAUDRU, *évêque des Vosges.*

Retouchez, s'il vous plait, ce prospectus, ajoutez-y votre approbation et celle de nos zélés collègues, et la Providence bénira nos vues et notre projet. La réponse presse un peu. Les prêtres du Haut-Rhin surtout sont impatients de le voir pour inspirer à leurs concitoyens le zèle convenable. On nous annonce avec une apparence de fondement que les églises et les presbytères seront sous peu en vente. Cette nouvelle, vraie ou fausse, produit un très mauvais effet... On n'ose sonner ici pour le culte.

MAUDRU, *évêque des Vosges.*

Circulaire imprimée que Maudru se proposait d'envoyer à des pères de famille de la région des Vosges et du Haut-Rhin.

Saint-Dié, le...

Citoyen,

Vous êtes un homme de bien : je puis donc m'adresser à vous avec confiance pour en obtenir les secours que l'établissement d'un collège ou séminaire, à Saint-Dié, me presse de solliciter auprès des catholiques patriotes, pour former des élèves, et de suite des jeunes ecclésiastiques dignes de remplacer les pasteurs que la mort moissonne tous les jours.

La pénurie de prêtres patriotes et instruits se fait sentir. Si nous tardons encore quelques mois à former de jeunes ecclésiastiques, il n'y aura pas, dans peu de temps, un curé pour dix paroisses. Nos descendants nous reprocheront de les avoir réduits sans prêtres, sans culte et sans religion par notre coupable insouciance. Evitons ce reproche, qui serait une véritable malédiction, et concourons tous à assurer les moyens d'une éducation assortie aux besoins de l'Église, et qui puisse servir utilement la patrie.

Vous entrerez dans mes vues, Citoyen, parce que vous avez l'âme religieusement généreuse : votre nom est digne de figurer sur le tableau des bienfaiteurs de l'établissement; il aura une place honorable dans les annales de la religion.

Salut et fraternité.

N. B. — Vous pouvez remettre votre offrande au Citoyen Curé chargé de vous passer cette lettre, au bas de laquelle il signera le reçu qui vous servira de titre de préférence que doit l'établissement pour tous ses Bienfaiteurs. En vertu de ce titre, vous aurez une Messe après votre mort et une part spéciale à celle qui se célèbre tous les jours pour tous les Fondateurs et Bienfaiteurs du Séminaire.

La présente est une invitation que je fais à différents individus dont je connais la piété pour les porter à seconder mes efforts pour l'établissement d'un collège : elle n'est point rendue publique.

VOSGES

Extrait d'une lettre de Maudru.

Saint-Dié, le 8 mai 1797, an V de la République française.

... Notre collège (1) ne va pas aussi vite que je le désirerais. Nous n'avons que 4 ou 5 élèves. Les fonds n'arrivent pas. La réussite dépend essentiellement de la paix. S'il était vrai que l'on payera bientôt les pauvres prêtres, j'aurais de suite plus de 12 000 fr. à ma disposition; mais il ne paraît pas que l'on s'occupe de notre misère avec grand intérêt. Les livres élémentaires dont vous me parlez pourront nous servir beaucoup, mais je ne puis déterminer ceux qui nous seront nécessaires que vers le mois de Juillet.

HAUTE-SAONE

Extrait d'une lettre du citoyen Cordienne, prêtre, au citoyen Grégoire...

Jussey (2), 1er Frimaire an VI [21 novembre 1797].

Vénérable Prélat,

Au mois de Février 1793 (vieux style), la nécessité me contraignit de m'enrôler dans les volontaires. J'y ai fait 5 campagnes. Après bien des démarches pour en sortir, je m'en suis enfin retiré voici trois mois, à la dernière revue, où l'inspecteur m'a fait donner mon congé. Je vous prie humblement de me relever de l'irrégularité « du défaut de douceur (3) » où je suis tombé.

... Voici plus de deux mois, je suis chez mon neveu, le phénix des hommes, le meilleur humain, excellent cœur par nature, principes, et par éducation; mais cet homme généreux ayant plusieurs enfants et une modique fortune, mon séjour chez lui lui deviendrait extrêmement à charge. On ne pourrait guère se figurer combien cela pèse sur ma sensibilité.

Ne pourrais-je, par votre entremise que j'ose réclamer, trouver quelque emploi dans l'instruction publique pour suppléer au défaut de vivre?... Par votre protection que j'implore avec confiance, sûr de votre bonté, ne pourrait-il pas se rencontrer dans quelque ville ou campagne des enfants de bourgeois, marchands ou négociants à instruire, soit chez eux ou dans les écoles?...

(1) Voir ci-dessus, p. 36, le prospectus lancé par Maudru pour l'organisation de ce collége.

(2) Ch.-l. de c. arr. de Vesoul, 3 000 hab.

(3) Les canons défendent absolument aux ecclésiastiques de porter les armes.

AUDE

Extrait d'une lettre de Besaucèle, évêque de l'Aude.

A Carcassonne, le 2 avril 1798, le 13 Germinal an VI de la République.

... Depuis deux jours un professeur de belles-lettres aux écoles centrales dans notre commune, âgé d'environ 30 ans, vient de décéder. L'administration municipale unie à l'administration supérieure du département de l'Aude lui a rendu tous les honneurs dus à son mérite, et on l'a conduit au cimetière, avec une pierre de distinction, et toute la fanfare de la musique qui a suivi. Il a professé avant sa mort la religion catholique, et a résisté à tous les tentateurs qui ont fait bien leurs efforts pour la lui faire quitter, mais inutilement. Comme nous avons beaucoup d'adorateurs dans nos églises, leur joie a été parfaite de ses sentiments qu'ils n'ont pas ignorés; nous ne cessons tous unis de bénir le ciel qui l'en a favorisé... Le nom de ce professeur est Veillard, domicilié depuis 12 ans dans le collège de Carcassonne, ci-devant régent et membre des doctrinaires.

FINISTÈRE

Lettre de Claude Le Coz (1), évêque de Rennes, au Ministre de l'Intérieur.

Quimper, 17 Thermidor an VI [4 août 1798].

Citoyen Ministre,

Après sept ans d'absence, tous consacrés au bonheur de ma patrie, je me trouve dans le canton de Quimper, lieu de ma naissance. La nouvelle de votre retour au Ministère de l'Intérieur y a été reçue avec la plus vive joie, et cette joie, je la partage bien sincèrement. Votre sage administration vengera la philosophie des torts que lui a fait un philosophisme absurde, et votre moralité aussi connue que vos talents, ne contribuera pas peu à donner à la République de nouveaux amis.

Permettez-moi, citoyen Ministre, de vous offrir une nouvelle occasion de manifester la sagesse de vos vues et le maintien de la Constitution.

Ici trois chaires de l'école centrale sont occupées par trois professeurs du ci-devant collège de Quimper, dont j'étais principal en 1790. Ces trois professeurs paraissent les plus moraux, les plus instruits et les plus suivis.

Quelque homme jaloux du bien qu'ils font, et peut être ennemi

(1) Claude Le Coz est sans contredit, avec Grégoire lui-même, le personnage le plus marquant du clergé dit constitutionnel. Né à Quimper en 1740, il fut jusqu'à la Révolution professeur au collège de cette ville; il dut la quitter en 1790, pour monter sur le siège de Rennes. Il fut président des conciles de 1797 et 1801; lors du concordat, le Premier Consul le nomma archevêque de Besançon, et il mourut en 1815, chéri de ses administrés.

secret de l'éducation nationale, les a dénoncés à votre prédécesseur, parce que, le matin et hors le temps de leurs leçons, ils vont quelquefois dire la messe dans l'Église cathédrale, où leur présence a beaucoup contribué à réunir un très grand nombre de citoyens à qui l'on prêche l'amour de la Patrie, et toutes les vertus qui émanent de cet amour généreux.

Au lieu de rejeter cette accusation étrange, le citoyen Le Tourneux a enjoint à ces professeurs d'abandonner leurs chaires, ou de renoncer à toutes fonctions sacerdotales (1).

C'est là, ce me semble, blesser la Constitution, qui maintient à tous les citoyens la liberté de leur culte.

C'est là ressusciter un abus de l'ancien régime, contre lequel on murmurait depuis longtemps, abus par lequel les protestants étaient exclus de plusieurs places. Quelle contradiction ne serait-ce pas de mettre aujourd'hui les catholiques à la place des protestants, et de faire aussi du catholicisme un titre d'exclusion odieuse?

Des ministres du culte protestant occupent dans la République des places de professeurs : qui a jamais songé à leur faire opter entre les fonctions de ces places et celles de leur ministère? Doit-il y avoir poids et poids, mesure et mesure, dans un gouvernement fondé sur le niveau de l'égalité?

J'en pourrais dire autant des ministres de la théophilanthropie et des autres cultes inventés par le philosophisme du jour. Aucun d'eux n'est empêché de cumuler ses fonctions religieuses avec celles de la place qu'il occupe dans l'ordre social.

Plusieurs curés sont même, dans ce pays-ci, commissaires du Directoire, et il en est peu de meilleurs; du moins l'ordre, la tranquillité et le patriotisme le plus épuré règnent dans leurs cantons. Aussi serait-on fâché de les voir exclus des fonctions du commissariat parce qu'ils remplissent en même temps celles du ministère pastoral.

Enfin l'exécution de l'ordre du citoyen Le Tourneux porterait, au moins dans ce pays-ci, un préjudice direct à la chose publique : car ou les trois professeurs dont il s'agit renonceront à leurs fonctions ecclésiastiques pour conserver leurs places, et dès lors ils tomberont dans le mépris de leurs concitoyens, qui les accuseront de sacrifier leur conscience à leur intérêt, ou ils préféreront ces fonctions, et dans ce cas la jeunesse sera privée de trois professeurs généralement estimés et très difficiles à remplacer dans ces contrées.

Cet objet, je n'en doute pas, sera pris en considération par un Ministre vrai philosophe, qui veut gouverner par la loi, et non par le caprice, et qui chérit la Liberté autant pour ses concitoyens que pour lui-même.

Agréez, citoyen Ministre, le salut sincère et respectueux de l'un de vos collègues à la législature de 1792.

CLAUDE LECOZ, *évêque de Rennes.*

(1) Voir à la suite de cette lettre celle que Le Tourneux écrivit le 29 pluviôse an VI.

LETTRES DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

5e DIVISION
—
Bureau
de l'Enseignement.

Paris, 29 Pluviôse an VI [17 janvier 1798].

Le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département du Finistère, à Quimper.

Citoyens,

On vient de me dénoncer un abus qui règne dans votre école centrale et qui mérite votre surveillance. Des professeurs de cette école, m'écrit-on, au sortir d'une leçon qui devrait être fondée sur la philosophie et la raison, vont à l'église exorciser, baptiser et remplir toutes les fonctions du culte catholique. On ajoute qu'ils ont tous les préjugés de cet état, et qu'ils cherchent à les inspirer à leur élèves.

Ces abus, s'ils existent, doivent être réformés promptement. Les emplois de professeurs et de prêtres *exerçants* sont absolument incompatibles, et il faut opter entre ces deux fonctions d'un genre tout différent.

Vous voudrez bien m'envoyer, le plus tôt possible, des renseignements détaillés sur cette dénonciation et sur la moralité de ces prêtres professeurs.

Salut et fraternité.

LE TOURNEUX.

5e DIVISION
—
Bureau
de l'Enseignement.

Paris, 30 Fructidor an VI.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Le Coz, ministre du Culte catholique, à Quimper.

Citoyen,

J'ai reçu la lettre dans laquelle vous réclamez contre la décision de mon prédécesseur qui déclarait incompatibles les fonctions de professeur et celles de ministre du culte catholique; vous trouvez qu'elle est contraire à la liberté des cultes.

Je vous avoue que sur ce point je ne puis nullement partager votre opinion, et que la décision de mon prédécesseur, bien loin de blesser la liberté des cultes, ne sert qu'à l'affermir, et n'est qu'une *conséquence nécessaire de la tolérance dont le gouvernement fait profession.* Les ministres d'un culte, quel qu'il soit, ne peuvent sans se contredire être en même temps les partisans de cette morale universelle qui unit les hommes de tous les pays et de toutes les sectes. C'était un des plus grands abus de l'ancien régime que l'éducation de la jeunesse fût confiée à des prêtres.

D'ailleurs l'école centrale de votre département est la seule où les professeurs ex-ministres d'un culte aient cru qu'il était de leur honneur d'en exercer les fonctions. Tous les ci-devant prêtres qui, comme les trois en faveur desquels vous réclamez, ont accepté des fonctions publiques ont cru devoir s'y livrer exclusivement. Ils se sont regardés comme les hommes du gouvernement, et ont pensé avec raison qu'il était ridicule et dangereux de continuer un emploi qui pouvait contrarier ses

vues et qui est incompatible avec les principes sages et tolérants de la Constitution de l'an III.

Je me crois donc obligé de maintenir la décision du Ministre mon prédécesseur, et je pense qu'un professeur ne peut en même temps exercer les fonctions de ministre de quelque culte que ce soit.

Salut et fraternité.

François de Neufchateau.

OBSERVATIONS SUR LES LETTRES CI-DESSUS

Que l'on rapproche les lettres des ministres Le Tourneux et François de la mienne et que l'on juge de quel côté se trouvent le respect pour la constitution, les principes de la saine philosophie, la tolérance sociale !

La Constitution, art. 354, dit : *Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi.*

Les professeurs de l'école centrale de Quimper dont il s'agit ont, depuis longtemps, choisi le culte catholique. C'est en se conformant aux lois qu'ils l'ont jusqu'ici exercé. Ils ne peuvent donc, aux termes de la *Constitution*, être empêchés d'exercer ce culte.

Mais ces citoyens sont professeurs dans une école républicaine : oui, ils pourraient même être *ministres, directeurs, représentants du peuple*, et dans aucun de ces postes ils ne perdraient le droit d'*exercer leur culte* que la constitution leur garantit. Le titre de professeur dans une école centrale serait-il donc destructif de ce droit sacré ? Non certes : ce titre, aux yeux d'hommes non prévenus, n'est qu'une garantie de civisme de plus.

Mais les fonctions sacerdotales sont incompatibles avec les fonctions de professeur... : où est la loi qui déclare cette incompatibilité ? Ces deux ministres n'en citent aucune, pourquoi ? C'est qu'effectivement il n'en existe, il n'en peut même exister aucune de semblable : du moins une telle loi serait évidemment en contradiction avec l'article précité de la constitution.

Cette prétendue incompatibilité, ce sont donc les deux ministres qui l'ont créée : mais en avaient-ils le droit ? Quel citoyen sincèrement ami de la liberté oserait le dire ? Où en serions-nous si chaque ministre pouvait à son gré resserrer ou étendre le cercle de nos droits et de notre liberté ?

En créant cette inconstitutionnelle incompatibilité, en lui donnant un effet attentatoire aux droits et à la liberté des citoyens, ces deux ministres ne semblent-ils point perdre à nos yeux leur qualité d'*hommes de bien?* L'art. 5 des *Devoirs* dit : *Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois;* mais des ministres qui mettent leur opinion à la place de la loi, en sont-ils *franchement et religieusement observateurs?* Ils s'en montrent évidemment les violateurs : ils sont donc sous l'anathème prononcé par l'art. 6 des *mêmes devoirs : celui qui viole ouvertement les lois se montre en état de guerre avec la société.* Voilà où conduit la haine contre une religion qui, par son essence, n'est ennemie que des méchants : quel scandale !

Mais aussi pourquoi ces professeurs vont-ils à *l'église exorciser, bap-*

tiser et remplir toutes les fonctions du culte catholique (1)? Ils y vont parce que la loi le leur permet; ils y vont parce que c'est leur goût, leur contentement; ils y vont parce que, en cela, ils font plaisir à beaucoup de patriotes, parce que c'est pour eux un moyen de gagner de nouveaux amis à la République. Quoi! citoyen, vous pouvez, vous, passer trois ou quatre heures à la comédie, à l'*Opéra!* Quoi! vous pouvez donner tout le temps qu'il vous plaît à enfiler des rimes, à solfier des notes, et il me sera défendu à moi de donner quelques moments à l'exercice d'une religion divine et sublime?

Cette religion ne fût-elle même qu'un préjugé (2), comme le porte votre décision, aussi inconstitutionnelle que déraisonnable, encore n'auriez-vous pas le droit de m'empêcher d'y consacrer quelques-uns des moments que me laissent mes fonctions de professeur. En cela, vous vous montreriez non pas *intolérant*, mais *tyran*, puisque vous emploieriez le pouvoir dont vous êtes investi par moi, comme membre du corps social, pour me ravir un droit sacré, pour me contrarier dans un goût que partagent avec moi plus de vingt millions de Français, pour exercer, comme Julien le Persécuteur, votre injuste haine contre une religion qui ne me porte qu'à mieux remplir mes devoirs mêmes de professeur.

La décision de mon prédécesseur, que j'adopte, dit le citoyen François, n'est qu'une conséquence nécessaire de la tolérance dont le gouvernement fait profession (3).

Citoyen, vous êtes un bon ministre, j'aime à le croire; mais à coup sûr, en ceci, vous n'êtes pas un bon logicien: quoi! dans une profession où la loi m'a placé, vous me défendez l'exercice de mon culte, et cette défense n'est, selon vous, qu'une *conséquence nécessaire de la tolérance du gouvernement*. Vous me proscrivez parce que le gouvernement vous commande de me tolérer, quelle logique, bon Dieu! quelle tolérance! Robespierre était moins inconséquent lorsqu'il disait: « Je veux le bonheur de la France: donc je détruirai les deux tiers des Français. » Et cette logique, vous l'attribuez au *gouvernement*; voulez-vous donc le faire mépriser ou haïr?

Observez, citoyen, que, de votre aveu, c'est ici une pure *décision* de votre prédécesseur, une pure *décision* aussi de votre part (4); et cette *décision* contrarie la Constitution, contrarie la loi, et cette *décision* me met, moi Républicain reconnu, dans la cruelle alternative ou de renoncer à une place honorable à laquelle mes concitoyens m'ont appelé, ou de trahir ma conscience, et, par là, de me rendre indigne de cette même place. Quelle *décision*, citoyen! L'Inquisition en porta-t-elle jamais de plus inique, de plus révoltante? Lequel est le plus injuste de

(1) Lettre du citoyen Le Tourneux.

(2) Un *Panthéonisé* vous dit: « Les impiétés sont punissables, parce qu'alors on n'attaque pas seulement la religion, mais ceux qui la professent. On les insulte, on les outrage dans leur culte; on marque un mépris révoltant pour ce qu'ils respectent, et par conséquent pour eux; de tels outrages doivent être punis par les lois, parce qu'ils retombent sur les hommes, [et que les hommes ont droit de s'en ressentir. » ROUSSEAU, *Lettres de la Montagne*. Si cela est vrai de tout citoyen, combien plus ne l'est-il pas d'un ministre chargé par la loi de tolérer et de faire respecter tous les cultes!

(3) Lettre du citoyen François.

(4) Voyez la lettre du citoyen François.

l'inquisiteur qui commande d'adopter la religion catholique ou du ministre qui commande d'y renoncer?

Mais, ajoutez-vous, *les Ministres d'un culte quel qu'il soit ne peuvent ans se contredire être en même temps les partisans de cette morale universelle qui unit les hommes de tous les pays et de toutes les sectes!* Cela fût-il aussi vrai qu'il est faux, vous n'auriez pas encore le droit de m'exclure de ma place. Tout au plus pourriez-[vous] solliciter une loi qui prononçât cette exclusion. Car, vous le savez, il ne vous appartient pas de faire des lois, encore moins des lois exclusives, des lois destructives des droits de vos concitoyens, des lois plus nuisibles encore à l'intérêt public qu'à l'intérêt particulier de ceux contre qui vous les fabriquez, comme vous le prouvent les faits de ma lettre.

Mais vous me parlez de *morale universelle*. Vous y connaissez-vous mieux que nous? Votre conduite à notre égard nous permet d'en douter. Nous, nous disons avec Bossuet : « La charité envers Dieu est le fondement de la société envers les hommes; c'est de cette haute origine que la charité doit s'épancher généreusement sur tous nos semblables par une inclination générale de leur bien faire dans toute l'étendue du pouvoir que Dieu nous en donne. » Pouvez-vous nous offrir un principe plus fécond ou plus sublime de la *morale* et de la bienfaisance universelle?

Écoutez un homme que la *Convention Nationale* proclama le philosophe digne de sa confiance (1); et cette proclamation ne fut point l'effet d'une cabale, puisque cet homme était mort six mois auparavant : Après avoir cité, avec une profonde admiration, quelques-uns des discours de J. Ch. Bonnet continue ainsi :

« Si, après avoir ouï la sagesse elle-même, j'écoute ces hommes extraordinaires qu'elle inspirait, je croirai l'entendre encore; c'est qu'elle parlera encore : je ne demanderai donc plus à moi-même comment de simples pêcheurs ont pu dicter au genre humain des cahiers de *morale* fort supérieurs à tout ce que la raison avait connu jusqu'alors, des cahiers qui épuisent *tous les devoirs*, qui les rappellent tous à leur véritable *source*, qui font des *différentes sociétés* répandues sur le globe une seule famille, qui lient étroitement entre eux tous *les membres* de cette famille, qui enchaînent cette famille à la *grande famille* des intelligences célestes, et qui donnent pour Père à ces familles Celui dont la bonté embrasse *depuis le passereau* jusqu'au chérubin. »

Je vous le demande, citoyen, la morale que vous avez enseignée autrefois au collège de Verdun, celle dont vous nous parlez aujourd'hui, est-elle plus généreuse, plus universelle que cette morale apostolique que nous enseignons dans nos assemblées religieuses, que nous nous efforçons de pratiquer et de faire pratiquer à nos concitoyens? Est-il possible qu'il soit *ridicule* et *dangereux* de continuer de la prêcher? Est-il possible que les *principes sages et tolérants de la Constitution de l'an III* (2) nous conduisent à motiver la destitution d'habiles professeurs, sur le désir qu'ils montrent de propager cette morale admirable?

(1) La Convention nomma Ch. Bonnet professeur de philosophie ou plutôt de logique dans ses Écoles normales; mais cet homme, aussi estimable par ses talents que par l'usage qu'il en fait, était déjà mort à cette époque.

(2) Voyez la lettre du citoyen François.

« La meilleure religion pour un État, dit d'Alembert, est celle qui conserve le mieux les mœurs : or, puisque le christianisme a cet avantage sur toutes le religions, ce serait pécher contre la saine politique que de ne pas employer pour favoriser ses progrès tous les ménagements que suggère l'humaine prudence... cet esprit de douceur et de modération qui le caractérise, cette soumission respectueuse envers les souverains (quelle que soit leur religion) qu'il ordonne à tous ses sectateurs, cette patience invincible qu'il opposa aux Nérons et aux Dioclétiens qui le persécutèrent, quoique assez fort pour leur résister et pour repousser la violence par la violence; toutes ces admirables qualités jointes à une morale pure et sublime qui en était la source le firent recevoir dans l'Empire romain. — C'est une justice qu'on doit au christianisme que, dans toutes les séditions qui ont ébranlé l'empire jusque dans ses fondements, aucun de ses enfants ne s'est trouvé complice des conjurations formées contre les vies des Empereurs. »

« De vrais chrétiens, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et auraient un très grand zèle pour les remplir : ils sentiraient très bien les droits de la défense naturelle. Plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme gravés dans le cœur seraient infiniment plus forts que ces faux honneurs des monarchies, ces vertus humaines des républiques et cette crainte servile des États despotiques. » Et vous affectez, citoyen Ministre, de repousser une religion si sociale ! et vous nous faites un crime de professer et de prêcher une morale si républicaine! Citoyen Ministre, d'une semblable conduite quelle conséquence ne tirerait point un rigoureux logicien? Moi je me borne à dire de la religion catholique ce qu'un moderne philosophe dit de la liberté : « qu'ils pourront l'outrager de leurs sarcasmes, mais ils ne la flétriront pas. Malgré toutes leurs saillies, cette religion sera toujours ce qu'elle est, toujours supérieure à leur déplorable *démence.* »

Rennes, 10 Vendémiaire an VI.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Extrait d'une lettre du citoyen Lebé, prêtre.

Perpignan, 25 avril 1800, 5 Floréal an VIII de la République.

... Le citoyen préfet a promis publiquement sa protection à un pensionnat établi au mois de brumaire de l'an VI (1) par Jaubert, prêtre, qui, avant et depuis cet établissement, n'a dit, ni entendu, ni même fait entendre la messe à ses élèves. Il s'était associé certains prêtres de sa trempe dont deux, dont l'un marié (mon compétiteur) viennent de le quitter, en fondant un autre pensionnat. Voilà les hommes auxquels sont malheureusement livrés les enfants de ce département et des départements voisins : formeront-ils un seul catholique, un seul républicain? A mon avis, de pareils pensionnats sont à la fois le

(1) Octobre-novembre 1797.

tombeau de la religion et de la république, ou tout au moins leur portent les plus grands coups, et cependant notre préfet les protège. Jaubert n'a pas manqué de rendre cette protection publique par la voie de l'impression....

P.-S. ... Si le citoyen Parès eût été du conseil du préfet, j'aurais pu me flatter d'être nommé bibliothécaire de l'école centrale à la mort de M. Campagne, très avancé en âge. C'eût été et ce serait une place très fort à ma convenance; j'aurais trouvé du grec et du latin, et même de l'hébreu, langue que je désire apprendre par rapport au vrai sens des psaumes....

HAUTE-SAÔNE

Vesoul, 23 Brumaire an IX de la République, 14 novembre 1800.

Mon cher et respectable collègue (1),

Vous n'ignorez pas les changements qu'on projette de faire dans les écoles centrales. D'après le plan de Chaptal, certaines places seraient à la nomination du gouvernement. Notre confrère Tribouillet, dont vous connaissez les principes et à qui je suis depuis longtemps attaché, n'ayant aucunes connaissances à Paris, court le risque de perdre la sienne, qu'il remplit avec distinction depuis douze ans en qualité de professeur de belles-lettres. Il n'y a qu'une voix sur son compte, tant pour la moralité que pour les talents et le zèle avec lesquels il a rempli ses fonctions, même dans les moments où il ne recevait aucun traitement de la nation.

Il avait d'abord été nommé, dans l'ancien régime, professeur de rhétorique par l'Université de Besançon, dont il était connu particulièrement. A l'époque de la création des écoles centrales, il a obtenu la chaire de professeur, qu'il occupe par la voie du concours, où il l'a emporté de beaucoup sur ses compétiteurs. Il est probable qu'il y aura plusieurs personnes qui solliciteront la même place à Paris. Je suis autorisé à penser que le citoyen Froissard, professeur d'histoire, pour lequel notre confrère Tribouillet s'est intéressé avec moi auprès de vous il y a environ quinze mois, lors de votre passage à Vesoul, pourra se mettre sur les rangs pour la chaire que Tribouillet occupe, et que certaines gens, entre autres M. de Mourmauzancy (?), pourraient appuyer les sollicitations du premier. Mais sans vouloir lui nuire (quoique le peu de délicatesse qu'il montrerait envers son bienfaiteur qu'il chercherait à supplanter ne préviendrait pas en sa faveur), j'observerai seulement qu'il n'a pas rendu à beaucoup près d'aussi longs services à l'instruction des citoyens que notre confrère; que, quoiqu'il ne manque pas de certains talents, cependant il n'a pas fait une étude particulière de la partie des belles-lettres qu'il n'a jamais professée, tandis que le citoyen Tribouillet s'y est adonné par goût dès sa jeunesse, et qu'il y a fait des progrès distingués, comme il en a donné les preuves en plusieurs occasions, et surtout depuis la Révolution, dont il a été dans

(1) Le signataire de cette lettre est Flavigny, évêque de Vesoul, un des correspondants assidus de Grégoire durant la période qui s'étend de 1795 au concordat.

tous les temps le partisan prudent et éclairé. Il a encore, de plus que le citoyen Froissard, le talent difficile de former les élèves qui lui sont confiés, talent qu'ont perfectionné en lui l'expérience et l'application la plus soutenue. D'ailleurs, au cas [où] le citoyen Froissard désirerait entrer dans la carrière de professeur de belles-lettres, il paraîtrait bien plus naturel de le placer ou à Gray, près du bien de son épouse, ou à Besançon, près de son beau-père, ce qui ne déplacerait aucun de ses collègues. De plus, le citoyen Froissard a dans son état de défenseur officieux et dans la dot de son épouse des ressources qui manquent totalement au citoyen Tribouillet, lequel, à l'âge de plus de 50 ans et sans fortune, ne pourrait prendre un nouvel état pour subvenir à ses besoins les plus indispensables.

En conséquence, mon cher collègue, je vous supplie de ne pas perdre un moment, et d'intéresser chaudement tous vos amis pour nous conserver cet homme si précieux à la religion, à l'instruction publique, et à moi particulièrement pour les services qu'il rend au diocèse, malgré tous les efforts que font tous les dissidents (1) pour se l'attacher. Je connais toute l'activité des concurrents qui voudraient obtenir la place de Tribouillet.

Au cas cependant [où] la chose que je vous demande serait *absolument* impossible, employez, je vous prie, tous vos moyens pour le faire placer à Besançon, ou du moins à Gray. Je regarderai le service important que vous rendrez à notre ami Tribouillet comme fait à moi-même, et je puis assurer que personne au monde ne sentira mieux que lui l'obligation essentielle qu'il vous aura ainsi que moi, qui suis avec un respectueux dévouement,

† J.-B. Flavigny, *évêque de Vesoul* (*Haute-Saône*).

MEUSE

Extrait d'une lettre de Rigault, docteur de Sorbonne, vicaire épiscopal de Verdun.

Verdun, ce 22 Messidor an IX [11 juillet 1801].

... A mon arrivée à Verdun j'y ai appris deux choses : la première, que l'immortel *Bonaparte* avait fait décréter une somme annuelle de 18 millions pour l'instruction publique ; la seconde, que les autorités constituées avaient envoyé au gouvernement des listes de ceux qui pouvaient prétendre aux places qui seraient salariées sur cette somme.

Il y a huit ans que je pouvais avoir, presque à mon choix et sans craindre de rivaux, celle des places de l'école centrale de Verdun que j'aurais voulue ; mais j'ai eu horreur de porter le joug *cum infidelibus*. Des apostats et des prêtres mariés ne feront jamais librement ma société. J'ai fait preuve à *Paris* que je puis remplir à *Verdun* toutes les places, excepté pourtant celle de chimie, de dessin et de législation. S'il ne faut dans le temps que des certificats de tous les Verdunois, sans excepter les aristocrates, je suis sûr de réussir. J'aimerais mieux le concours ; je déposerais volontiers ma morgue doctorale pour subir des examens.

Ma pension n'est que de 1000 francs, réduite, comme vous savez, au

tiers, et peut-être n'ignorez-vous pas que ce faible reste ne nous est payé que quand Dieu le veut : or il ne le veut pas souvent, au moins d'une volonté absolue et *efficace*.

Je suis obligé pour vivre de prendre des pensionnaires, et je vais doucement, parce que je crois que la religion va être rétablie, et l'on nous fait espérer que ses ministres seront salariés. Dieu le veuille !

A cette lettre se trouve joint le petit avis imprimé dont voici la teneur :

« Le citoyen Rigault, vicaire épiscopal, prévient ses concitoyens qu'à dater du 1er messidor prochain, il commencera un cours d'instruction pour former des hommes, des citoyens, des chrétiens.

« Les parents sont assurés qu'ils trouveront chez lui les moyens de satisfaire à leurs obligations naturelles vis-à-vis de leurs enfants.

« On ne reçoit chaque enfant que conditionnellement pour le premier mois. Durant ce temps, on examine les dispositions de l'élève, et, en cas d'incapacité, on ne s'en charge point.

« Le prix est de 3 francs par mois.

« Ceux qui voudraient être pensionnaires le pourront *et l'on traitera du prix à l'amiable avec les parents.*

« Il demeure cul-de-sac Saint-Jean, derrière la cathédrale, à Verdun.

Dimidium facti qui bene cœpit habet.

HAUTE-SAONE

Extrait d'une lettre du citoyen Boisson fils.

Vesoul, le 11 Nivôse an X [1er janvier 1802].

Le citoyen zélé, le sage législateur, l'évêque patriote reçoit donc enfin la récompense due à ses longs et pénibles travaux (1) ?

... Cette lettre devrait être uniquement consacrée aux élans de la joie ; me permettrez-vous cependant, révérendissime évêque, de la terminer par quelques observations sur le nouveau plan d'instruction annoncé au Corps législatif par le citoyen Thibaudeau ? Votre grande complaisance, l'intérêt que vous voulez bien prendre aux établissements d'instruction publique, et spécialement à celui de la Haute-Saône, et plus que tout cela le souvenir de vos bontés pour moi m'ont déterminé à vous les adresser.

Serait-il donc vrai que l'étude de l'histoire naturelle et du dessin dût être bannie des écoles nationales ? Serait-il vrai que des établissements pour lesquels on a déjà fait des dépenses considérables vont être condamnés à rentrer dans le néant ? Serait-il vrai enfin que 6 000 individus seulement dans toute la République auraient le privilège d'acquérir des connaissances, et que la presque totalité des autres citoyens serait vouée à l'ignorance ? C'est cependant là ce qui paraît résulter du

(1) Grégoire venait d'être élu sénateur, malgré l'opposition de Bonaparte.

plan annoncé au Corps législatif par le citoyen Thibaudeau. En effet, 1° nous trouvons dans cette annonce qu'il n'est nullement question de l'histoire naturelle, du dessin ni de la littérature, pas même dans les lycées que l'on propose de créer. 2° A l'exception des écoles spéciales que l'on conserve, il ne doit rien rester des établissements actuels. 3° Dans le nouveau plan, les lycées seuls seraient dignes du nom d'école. Que seraient en effet ces établissements tronqués auxquels on donne le nom d'écoles secondaires, et dans lesquels deux ou trois instituteurs aux gages d'un entrepreneur mercenaire ou d'un maire de commune, et par conséquent sans crédit et sans considération quelconque, donneraient à un petit nombre d'élèves des *éléments de latin, de géographie, d'histoire et de calcul?* Ce cercle étroit de connaissances peut-il donc suffire à la très grande majorité des citoyens français qui, n'ayant pas eu l'avantage d'obtenir des places dans les lycées, n'auraient pas suffisamment de fortune pour s'y entretenir à leurs frais?

Pour peu que l'on réfléchisse sur ces inconvénients du plan nouvellement annoncé et sur beaucoup d'autres défauts qu'il renferme, il me paraît qu'on ne pourra s'empêcher de convenir qu'il est encore plus défectueux que celui du citoyen Chaptal, dont les vices ont été cependant si généralement sentis. A la suite de l'examen analytique de ce dernier projet, que notre école publia l'hiver dernier et dont elle a eu l'honneur de vous offrir un exemplaire, nous avions inséré sur le perfectionnement des écoles centrales quelques vues qui nous paraissaient propres à rendre ces écoles vraiment utiles et dignes de la nation pour laquelle elles ont été créées.

Cependant, si l'organisation actuelle de l'instruction publique doit être décidément changée, ne pourrait-on pas, tout en adoptant les nouvelles bases proposées, et sans surcharger davantage le trésor public, trouver un moyen qui laisserait à tous les citoyens la facilité d'acquérir au moins les premières notions des sciences qu'il leur importe le plus de connaître? Par exemple, si au lieu de 30 lycées on n'en établissait que 24, on économiserait 1 200 000 francs, puisque les 30 en doivent coûter six. Avec ces 1 200 000 francs, on pourrait former une école par département, dans laquelle 6 professeurs donneraient, les trois premiers un cours complet de latinité, le 4e enseignerait la rhétorique, le 5e l'histoire naturelle et commencerait un cours de mathématiques que le 6e achèverait, en même temps qu'il donnerait un cours élémentaire de physique expérimentale. Les deux premiers pourraient en outre être chargés d'enseigner la géographie et l'histoire, et le 3e de disposer les jeunes gens à recevoir les principes de l'art oratoire par un traité élémentaire de logique. En fixant le traitement de ces 6 professeurs à 1 500 francs, et en accordant 3 000 francs pour les frais d'entretien de ces écoles, on trouvera que 100 écoles secondaires de cette espèce pour les 100 départements ne coûteraient au gouvernement que 1 200 000 francs. Il pourrait donc, sans surcharger le trésor public et sans priver l'État des avantages qu'il attend de l'établissement des lycées, mettre à la portée des Français des moyens d'instruction suffisants pour le commun des citoyens, et qui disposeraient ceux qui voudraient avoir une éducation plus étendue à recevoir avec plus de profit l'enseignement des écoles du 3e degré.

Telles sont, révérendissime évêque, les réflexions que m'a fait naître

la lecture du discours de Thibaudeau. Si elles vous paraissent contenir quelques vues utiles, oserai-je vous prier de les communiquer à quelques-uns de ceux qui doivent influer sur l'adoption du nouveau plan? Jamais je n'eus l'ambition de passer pour un faiseur de projets, mais j'ai vu que le plan annoncé par le citoyen Thibaudeau était si généralement désapprouvé dans nos contrées, il m'a paru que les vœux des parents se rapprochaient si fort des idées que j'avais moi-même sur cette matière, que je n'ai pu résister au plaisir de vous les adresser.

Note autographe de Grégoire en vue de la réponse à cette lettre.

« Mes remerciements aux citoyens Boisson, Tribouillet et à tous les professeurs. Rien encore de décidé, même sur l'époque de la présentation d'un nouveau plan d'instruction publique. »

MEUSE

Extrait d'une lettre de Gény, ministre du culte catholique à Triaucourt (1).

12 Messidor an X [1er juillet 1801].

... On nous annonce que l'instruction publique, cette partie si intéressante du bon ordre, et qui en est le germe, va reprendre vigueur. J'oserais vous parler d'un sujet qui peut y coopérer efficacement : il se nomme Claude-Henri Piérard, il est âgé de 30 ans, il fut autrefois professeur de grammaire au collège de Verdun; il est instruit et servirait (?) également aux belles-lettres, aux mathématiques et à la philosophie. Il a quitté sa place pour aller à la défense de la patrie et a eu son congé en l'an IX. Il ne fait aucune démarche, restant tranquillement dans une petite campagne appartenant à son père, à deux lieues de Verdun, de sorte qu'on pourrait lui appliquer ce que dit Horace :

Parum sepultæ distat inertiæ
Celata virtus.

C'est de cet état que les personnes qui le connaissent désireraient qu'il sortît. Une chaire d'humanité ou philosophie dans un collège tel que Verdun ou Bar (2) le mettrait à même d'exercer ses talents d'une manière utile, et d'alléger un peu son père, chargé de cinq enfants. Je vous demanderai la grâce, Monsieur, de vous intéresser à lui.

...La place de bibliothécaire à Verdun est régie par deux prêtres : si l'un ou l'autre sortait, Piérard serait en état de l'occuper.

(1) Chef-lieu de canton du département de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc (1000 hab.).
(2) Bar-le-Duc, alors appelé Bar-sur-Ornain.

HAUTE-MARNE

Extrait d'une lettre de Pasquier, vicaire de Langres.

Langres (1), 13 nivôse an X [3 janvier 1802].

...Le maire (2), qui vient d'organiser les premières classes du collège, m'a ôté et celle d'instituteur de belles-lettres, et l'appartement que j'y occupe depuis cinq ans, et, pour qu'il ne me reste pas un seul des plus petits élèves, au lieu de deux classes qu'il était autorisé d'établir par le ministre, savoir : la 4e et la 5e, il en établit quatre, la 6e et la 7e, lesquelles il a données : le principalat à un prêtre suspect, la 4e à un prêtre déporté rentré; la 5e à un petit grammairien de la ville que l'administration a interdit il y a quatre ans comme incivique; la 6e à un jeune émigré rentré on ne sait comment; enfin la 7e à un vieux valet d'hôtel de ville, à chacun desquels chaque élève paie un écu par mois en sus de ses appointements. Et moi je suis réduit à enseigner *Musa* à deux petits de campagne qui me sont venus ces jours-ci.

SARTHE

Extrait d'une lettre de Tassy, professeur au collège de la Flèche (3).

5 Prairial an X [25 mai 1802].

Citoyen sénateur,

Cette lettre vous sera présentée par le citoyen Maurin, directeur du collège, qui se rend à Paris, et qui s'en charge avec d'autant plus de plaisir qu'elle vous est adressée.

[Suit le détail de ses malheurs durant la période révolutionnaire, jusqu'en 1795.]

... Je retournai à Nantes, ma patrie, où j'obtins une place de professeur à l'institut des Amis réunis, que l'on pourrait appeler aujourd'hui du nom d'école secondaire. Il tomba dans la fleur de ses ans, le directeur de cet établissement, jeune homme aussi recommandable par ses talents supérieurs qu'estimable par ses mœurs douces, aimables et pacifiques.

Le chef frappé, les élèves se dispersèrent, et il fallut songer soi-même à se pourvoir d'un autre côté. La Providence m'indiqua le collège

(1) Chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne, 11 800 hab.

(2) Le commencement de cette lettre contient le récit de tracasseries de oute nature dont se plaignait le clergé de Langres; Grégoire a mis en marge *Persécution*, pour indiquer qu'il se servirait de ce document, et il a ajouté ces mots : « Encourager ce brave pasteur: qu'il porte plainte aux ministres de la Police et de l'Intérieur contre les tyranneaux qui le tracassent. »

(3) Chef-lieu d'arrondissement du département de la Sarthe, 9 500 habitants. Le collège que les jésuites avaient fondé dans cette ville à la fin du XVIe siècle, et qui compta Descartes au nombre de ses élèves, est aujourd'hui, comme l'on sait, le Prytanée militaire.

de la Flèche. Le souvenir de son illustre fondateur, le rare mérite des sages qui le dirigent furent pour moi un motif déterminant, et je ne balançai pas à venir les seconder de mon zèle et de mes travaux. Vingt mois se sont déjà écoulés pour ainsi dire sans peine et sans effort.

Mais le dirai-je? malgré l'utilité de mes fonctions, une voix secrète me suit partout, me reproche tous les moments passés hors du sanctuaire, et me rappelle sans cesse ma première vocation. Cette voix, je n'en puis douter, est la voix de la religion, la voix de l'Éternel... Ouvrez-moi la porte du sanctuaire...

Extrait d'une lettre de Flavigny évêque de Vesoul.

Vesoul, 23 Fructidor an X [10 septembre 1802].

Citoyen sénateur et cher collègue,

... Il y a environ trois mois que je vous écrivis au sujet de notre ami Tribouillet (1) au sort duquel vous voulez bien prendre part. Je vous priais d'employer votre crédit pour lui obtenir une des trois places qui sont à la nomination du gouvernement dans les lycées que l'on va organiser. J'aurais désiré qu'il pût en obtenir une dans le lycée de Besançon ou de Dijon. Votre voyage précipité (2) ne vous a pas permis de vous en occuper alors; je viens vous renouveler mes sollicitations en sa faveur.

Je sais à la vérité que M. le préfet du Doubs et M. l'abbé Millot s'intéressent pour les citoyens D***, professeur de belles-lettres, B***, professeur d'histoire naturelle, et G*** (3), aussi professeur à l'école centrale de Besançon, afin de faire nommer le citoyen D*** à la place de proviseur, B*** à celle d'économe et G*** à celle de censeur. Le citoyen D***, âgé d'environ 30 ans, n'a professé les belles-lettres que depuis à peu près quatre ans. Le citoyen B***, âgé d'environ 52 ans, professe depuis six ans, et j'entends dire qu'il ne sait pas sa langue. Au sujet du citoyen G***, âgé d'environ 36 ans, et marié, pour raison, à une comédienne, il est bon pour professer encore la philosophie, du moins la *spéculative*, mais en faire un censeur!

Ne vous paraîtrait-il pas, comme à moi, que pour les places de proviseur et de censeur des classes d'un lycée il serait assez convenable de nommer des personnes qui aux talents réuniraient l'expérience, que l'on ne peut guère avoir qu'après de longues années de services.

Mais il y a une autre observation que je trouve plus décisive. On ne peut se dissimuler que, pendant la Révolution, la licence et l'irréligion n'aient dépravé étonnamment l'esprit et le cœur d'un grand nombre de citoyens, et que la jeunesse se trouve aujourd'hui, pour ainsi dire, sans principes de religion et de moralité. Si l'on veut remédier à de si grands maux, il est de toute nécessité de placer à la tête des maisons d'éducation des sujets en état de renouveler les mœurs et de répandre les

(1) V. ci-dessus, la lettre du 14 novembre 1800.

(2) Immédiatement après la conclusion du Concordat, pour ne pas troubler la paix religieuse qui venait d'être conclue, Grégoire fit un voyage de quelques mois; il revenait d'Angleterre lorsque Flavigny lui écrivit cette lettre.

(3) Les noms sont en toutes lettres dans la lettre toute confidentielle de Flavigny.

principes de religion dans le cœur des jeunes gens. C'est ce que très peu de laïcs de nos jours s'empresseraient de faire.

Voilà ce qui me ferait désirer d'y voir placé notre cher Tribouillet. Il passe 50 ans ; pendant quinze années il a professé avec distinction les belles-lettres, tant au collège qu'à l'école centrale de Vesoul. Son attachement pour la religion, son talent particulier pour la faire goûter et la rendre respectable, sont connus de tous les citoyens avec qui il a vécu.

J'ai appris avec plaisir que le citoyen Devillard, votre ami intime, est membre de la commission chargée de l'organisation des lycées. Je suis persuadé qu'il ne vous refusera rien de ce que vous lui demanderez. Notre ami Grappin (1) lui a déjà écrit en faveur du citoyen Tribouillet; mais vous pouvez plus que personne en cette occasion auprès de M. Devillard et de beaucoup d'autres dont les suffrages sont d'un grand poids pour la nomination des sujets qui doivent remplir les places. Comme elles laisseraient plus de temps au citoyen Tribouillet, il pourrait faire paraître différents écrits sur les principes de religion, de manière à les faire goûter de ceux que le philosophisme a égarés, surtout dans ces derniers temps.

Je suis avec un respectueux attachement,

J.-B. Flavigny, *Évêque démissionnaire de Vesoul.*

P.-S. — M. Devillard a écrit au citoyen Mailly, maire de Vesoul, qu'il est possible que le gouvernement établisse un lycée à Vesoul : si ses espérances se réalisaient, j'aurais plus de plaisir à voir placé ici l'abbé Tribouillet que dans toute autre ville (2).

PROSPECTUS DU COLLÈGE DE BLOIS (DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER), 1802

Dirigé par le citoyen Amant, *ex-professeur du Collège de Pont-le-Voy, membre de la Société d'Institution des Sciences et des Arts, séante au Louvre, à Paris, et par le citoyen* Anthoine.

Un des effets les plus sensibles d'une révolution dont les bienfaits se préparent sous la main d'un gouvernement régénérateur est d'avoir rappelé les éléments de l'éducation au grand but de l'utilité publique.

L'éducation devait être soumise, comme tous les principes, à l'influence de l'analyse philosophique ; elle ne devait plus être organisée pour une portion de la nation seule : mais elle devait s'étendre sur toutes les classes, et se distribuer, selon leur besoin, en écoles primaires, écoles spéciales ou de profession. Sous le rapport des matières, les études anciennes avaient pour base les langues savantes et la philosophie systématique : cette base est aujourd'hui les langues vivantes, la philosophie expérimentale, les mathématiques. La fin de la politique était changée par le cours des lumières : il fallait bien que la politique rendît aux études humaines ce qu'elle en avait emprunté.

(1) Dom Grappin, ci-devant bénédictin, homme de grand savoir et ami particulier de Grégoire, de Lecoz et autres prélats constitutionnels.

(2) Grégoire a écrit en marge de cette lettre : « Je ferai de nouveau tout ce que je pourrai. »

Dirigé par ces premières considérations, le citoyen Amant, persuadé que toutes les institutions particulières doivent tendre au but commun de l'institution nationale, a élevé, sur ce principe, depuis le 13 frimaire an VIII, une *Maison d'éducation* dans le ci-devant collège des Jésuites, à Blois.

L'emplacement vaste et bien aéré offre, pour les exercices de la pension, toutes les commodités et distributions nécessaires, de beaux jardins, une très grande cour bien ombragée l'été, de beaux dortoirs, etc., enfin toutes les dispositions avantageuses, telles qu'on peut les supposer dans une maison destinée par les Jésuites à l'instruction de la jeunesse.

L'ordre des études, la tenue des élèves et le système moral de cette maison doivent être succinctement développés.

Études. — Les études sont divisées en basses et hautes classes.

Les basses classes sont pour la Lecture, l'Écriture, l'Orthographe et les quatre règles du calcul. Elles sont indistinctement fréquentées par les enfants destinés aux arts et aux métiers.

Les hautes classes s'occupent de la Lecture, l'Écriture et l'Orthographe perfectionnées; de la Grammaire française, de la Géographie, du Dessin, de la Peinture et de l'Arithmétique raisonnée. Elles se subdivisent en trois cours : 1° Littérature, 2° Mathématiques et Architecture, 3° Commerce, Changes étrangers et Tenue des livres en parties simples et doubles.

Littérature. — Le fondement de la Littérature française est la langue latine, non seulement parce que les règles de notre langue sont originairement puisées dans la latine, mais parce que dans tous les genres de goût nos vrais modèles sont les auteurs latins : c'est ce qui rendit la langue latine classique avant la langue françaiser. La Fontaine Boileau, Molière, Racine, Rousseau, Fléchier, Bossuet, Fénelon, n'avaient pas écrit encore, et l'on était loin de penser que sous la plume de tels maîtres la langue française deviendrait classique et universelle à son tour. C'est au Latin à revendiquer la part qui revient dans la grande fortune que nos chefs-d'œuvre nous ont acquise en Europe : il doit aussi nous offrir des guides dans les genres où nos écrivains ont échoué.

L'explication du rudiment latin et de la grammaire française formera donc le cours de Littérature pour la première année, avec l'analyse des parties du discours français et latin et la traduction de quelques phrases latines extraites des auteurs appropriés à ces commencements.

Dans la seconde année les idiotismes des deux langues, leur élégance, leurs figures, seront développés sur les auteurs mêmes. Les élèves, seront mis à la version et assujettis à l'explication générale d'un auteur facile, tel que *Phèdre, Appendix de Diis, Cornelius Nepos, Selectæ e profanis historiæ*, etc. ; en français, l'analyse syllogistique et grammaticale du discours, en raisonnements, preuves, arguments et propositions, et l'analyse de la narration par l'ordre, le détail et la disposition de chacune de ses parties.

Les troisième et quatrième années sont consacrées à l'exposition des préceptes de la rhétorique, à l'explication des poètes et des règles de la poésie. La traduction des œuvres philosophiques et oratoires de Cicéron, des narrations de Tite-Live, des extraits de Virgile, d'Horace, de Térence, d'Ovide, et la lecture raisonnée des morceaux choisis des

orateurs et poètes français remplira la seconde partie de cette classe, terminée par une composition française sur un sujet donné.

Mathématiques et Architecture. — Le professeur achèvera son cours en trois années; il pourra, la quatrième, faire repasser, de manière à la terminer parfaitement avec le cours de Littérature. Il s'attachera à démontrer les problèmes et les différentes parties exigées pour les examens de l'École polytechnique,

Commerce, Changes étrangers et Tenue des livres. — Le mécanisme du Commerce et la théorie des Changes n'avaient pas eu jusqu'à présent d'école publique : ces parties étaient confiées à des scribes ou à des maîtres d'écriture qui ne pouvaient les pratiquer qu'imparfaitement. L'intérêt suprême et toujours croissant du Commerce, devenu aujourd'hui un objet national, ne permet plus d'abandonner à de simples routines une instruction formellement distincte de toutes celles qui font la base de nos écoles publiques, et non moins importante qu'elles. Les connaissances relatives au Commerce étant une des plus utiles applications de la géographie, des mathématiques et de la pratique civile réunies, les citoyens *Amant* et *Anthoine* croient prévenir le vœu du gouvernement pour un tel établissement, en lui consacrant un cours séparé parmi les éléments qui composent l'enseignement classique. (Dès le mois de frimaire an IX, le citoyen *Amant* avait ouvert le cours de Commerce.)

Géographie, Histoire et Mythologie. — Les élèves des trois cours sont réunis tous les jours de congé, le matin et le soir, pour assister aux leçons d'histoire et de mythologie qui leur sont données par un professeur chargé de cet objet, et à une répétition de Géographie et du Catéchisme de la religion.

Quoiqu'il ne soit pas parlé dans les cours classiques des langues anglaise et italienne, un cours particulier pour ces deux langues existe également au collège de Blois.

Arts d'agrément. — Les élèves, en s'appliquant aux sciences abstraites, se délassent agréablement avec la danse, la musique vocale et instrumentale, l'escrime, etc. Un professeur pour chacune de ces parties est attaché à l'établissement.

Dix professeurs y donnent leurs soins : presque tous demeurent au collège et surveillent les élèves dans les récréations, les promenades, etc.; leurs repas, comme ceux des directeurs, se font avec ceux des élèves.

Moralité. — L'éducation dans son objet moral se propose de former les jeunes gens aux habitudes honnêtes et vertueuses; elle montre à leur esprit les devoirs de la vie civile, et s'efforce d'élever le tribunal de la conscience dans leurs tendres cœurs. Ces âmes naïves, sortant des mains de la nature, sont comme des miroirs fidèles que le souffle des préjugés et du vice n'a pas encore terni. Les images de l'honnête et du beau s'y peignent sans tache; elles brillent avec une naïve candeur : laissons prendre à ces premières impressions la consistance de l'âge, et donnons seulement au sentiment l'appui de la raison unie à la religion.

La raison morale se forme d'abord par les exemples, par les préceptes et ensuite par la pratique de nos actions. Les enfants sont instruits dans le dessin et dans la musique : ces arts servent utilement la

morale, quand les maîtres dirigent leur zèle vers le choix et la nature des sujets. Suspendons aux murailles de leurs classes des tableaux qui peignent à leurs yeux le souvenir de quelque action utile, modeste et vertueuse; donnons-les-leur pour modèles dans leurs dessins et dans leur écriture. Donnons à leur musique des paroles dont le sens se répète dans leur lecture; excitons l'émulation en faisant éclater par les sentiments les plus vifs la beauté de l'objet. Le penchant de la vertu s'inspire par communication comme le penchant du vice; et quand on penserait avec les sophistes que la sagesse est une qualité du tempérament, on n'en serait que plus fondé à dire que la vertu est plus près de la vigueur de l'âge que le vice. La santé, la gaieté sont les compagnes naturelles du jeune âge; elles sont aussi les meilleures compagnes de la vertu.

C'est en portant leurs élèves à réfléchir sur le tableau de la petite société dont ils font partie que les citoyens *Amant* et *Anthoine* se flattent de leur faire prendre les goûts et les habitudes qui font le cœur honnête et le bon esprit. Une vigilance sévère sur tous les défauts, une main attentive à les déraciner avant qu'ils aient pris la consistance du vice; tels sont les moyens dont les citoyens *Amant et Anthoine* offrent aux pères et aux mères de faire usage à l'égard de leurs enfants. C'est aux mères qu'ils promettent particulièrement la propreté comme tenant essentiellement à l'éducation, à la santé, et étant le symbole presque toujours sûr de la pureté de l'âme.

Les préceptes de morale leur sont donnés dans l'Évangile, qu'ils apprendront par cœur; on y joindra un extrait de nos meilleurs moralistes.

Les exercices de piété et le catéchisme de la religion donneront enfin le complément aux exercices de l'esprit et aux documents de la morale.

Discipline. — La discipline est le lien qui unit l'étude à la morale. La discipline intérieure est confiée aux professeurs, chacun respectivement dans sa classe.

Ils emploieront tous les motifs d'émulation, d'ordre et de conduite propres à faire impression sur les jeunes gens. Tous les mois, ils remettront au citoyen *Amant*, comme directeur et chef de l'instruction, un état nominatif de travail et de progrès des élèves, lequel en fera le dépouillement et y prendra ses notes d'instruction qu'il fera parvenir aux parents tous les deux mois.

Il y aura tous les trois mois un examen dans chaque classe, et exposition des travaux du trimestre, et un exercice général à la fin de l'année scolaire, pour la distribution solennelle des prix, auquel les autorités constituées seront priées d'assister.

La discipline intérieure et les moyens de répression sont assurés par les dispositions du règlement.

Régime physique. — Tous les jours, les élèves sont peignés soigneusement. Ils changent de linge deux fois par semaine. Dans l'été, ils sont conduits au bain dans la Loire, accompagnés de deux maîtres, et dans l'hiver aux bains chauds une fois par mois. Outre un chauffoir particulier pour les élèves, chaque salle d'exercice est bien chauffée l'hiver.

Un professeur couche dans leur dortoir, qui est éclairé la nuit, et où un homme veille en outre. Deux fois l'année, un dentiste nettoie la bouche des enfants.

Conditions. — Les élèves apporteront, pour leurs usages, douze chemises, douze serviettes, quatre draps, huit paires de bas, six bonnets de coton, deux peignoirs, un peigne d'ivoire, un démêloir, une brosse pour les habits et un petit miroir; un livre pour la Messe et les offices de l'église : les enfants auront toujours au moins deux paires de souliers, et une paire de chaussons pour la danse. Tout ce qu'ils apporront leur sera rendu en sortant.

Les pensionnaires paieront *cinq cent quarante francs* de pension, et la maison *leur* (sic) fournira d'encre, de papier, plumes et crayons seulement. Elle donnera en outre aux élèves *huit sols* par semaine pour leurs petits besoins particuliers.

Cependant la pension ne sera que de *cinq cents francs* pour ceux qui fourniront à leurs enfants le papier, l'encre, les semaines, etc. Les parents auront le choix.

Les demi-pensionnaires paieront *trois cents francs* par année;

Les externes, *cent cinquante francs*.

Toutes ces pensions se paieront toujours un trimestre par avance.

Sauf les frais de maladie et de programme pour la fin des cours, il n'est fourni aux parents aucun mémoire particulier, tous les maîtres étant payés par la maison.

Les absences d'un mois et au-dessous ne sont point rabattues aux parents. On ne leur tient point non plus compte des vacances, s'ils en font prendre à leurs enfants, hors du Collège.

Toutés les lettres et paquets seront affranchis.

Nota. — Pour la rentrée des cours de l'an XI, les citoyens *Amant* et *Anthoine* espèrent avoir un professeur de Physique expérimentale.

(*A suivre*.)

LA LICENCE ÈS LETTRES

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous serais bien reconnaissant de faire bon accueil à la note que j'ai l'honneur de vous communiquer, et qui se rapporte au projet de réforme de la licence ès lettres.

L'an dernier, le 13 juillet 1893, M. le ministre de l'Instruction publique invitait les Facultés des lettres à délibérer sur les modifications « qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au régime de la licence ès lettres ». Nommé de Clermont-Ferrand à Rennes, je me suis trouvé dans cette situation particulière : de partir de Clermont avant qu'on y eût délibéré sur la question posée, et d'arriver à Rennes alors que la Faculté avait depuis longtemps délibéré et décidé de s'en tenir au *statu quo*.

Très au regret de n'avoir pu dire mon mot dans cette grande consultation ouverte par M. le Ministre sur une question qui occupe les professeurs soucieux de l'avenir de l'Enseignement supérieur, et nullement partisan d'un *statu quo* qui me paraît loin d'être satisfaisant, je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien reproduire les idées que j'aurais été heureux de soutenir. Non que je les croie particulièrement originales, ni que j'y attache plus d'importance qu'elles ne le méritent; mais je suis sûr que je me rencontrerai avec quelques-uns de mes collègues sur certains points, et c'est ainsi que l'on se compte et se groupe entre partisans des mêmes idées.

PROPOSITIONS

1. Séparation des épreuves communes et des épreuves spéciales. Un premier examen ne porterait que sur les épreuves communes; puis, un an après, les épreuves spéciales donneraient lieu à un second examen. — Parmi les inconvénients du régime actuel, il est de fait que, souvent, trop souvent, les candidats de Philosophie et d'Histoire négligent la préparation des études communes.

2. Suppression de la dissertation latine *en tant qu'épreuve commune*. (Pourquoi imposer cet affreux cauchemar aux historiens et aux philosophes?) — On remplacerait cette épreuve écrite commune par une version latine; mais on la maintiendrait comme *épreuve spéciale* à la licence littéraire, où elle a naturellement sa place comme épreuve préparatoire à l'agrégation des lettres, à celle de grammaire et à la thèse latine du doctorat de littérature. (Les docteurs d'Histoire et de Philosophie n'auraient plus de thèse latine.)

3. Adjonction aux épreuves écrites *communes* d'une version de langues vivantes.

4. Transfert de la dissertation latine aux épreuves écrites *spéciales* de la licence littéraire, et suppression de la composition de grammaire et métrique, exercice ingrat, peu probant, qui serait avantageusement remplacé par une épreuve orale.

En résumé, les épreuves écrites communes seraient : la composition française, la version latine, la version de langues vivantes. — Les épreuves écrites *spéciales* seraient : pour la licence littéraire, la dissertation latine et le thème grec; pour les licences de Philosophie et d'Histoire, les mêmes épreuves qu'aujourd'hui.

5. Épreuves orales *communes :* celles qui sont aujourd'hui au programme de la licence littéraire, c'est-à-dire : Explication d'auteurs grecs, latins et français; histoire des trois littératures classiques; institutions de la Grèce et de Rome.

6. Épreuves orales *spéciales :*

Licence littéraire.

1° Explication d'un auteur du moyen âge;
2° Histoire de la langue française;
3° Métrique grecque et latine : étude d'un texte à ce point de vue;
4° Versification française : étude d'un texte à ce point de vue.

Licence historique.

1° Explication d'un historien latin ou grec;
2°, 3° et 4° Interrogations fixées aujourd'hui.

Licence philosophique.

1° Explication d'un philosophe latin ou grec;
2° Explication et discussion d'un texte de philosophe français;
3° et 4° Interrogations fixées aujourd'hui.

Il y aurait bien des arguments à présenter pour soutenir ces propositions; mais je craindrais, Monsieur, d'abuser de votre bienveillante hospitalité et de la patience de vos lecteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes très distingués et dévoués sentiments.

GUSTAVE ALLAIS,

Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE*

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE SARAGOSSE

Saragosse a célébré, durant les jours marqués par les fêtes solennelles en l'honneur de la Vierge *del Pilar*, en 1893, deux événements mémorables : d'abord, le troisième centenaire de l'achèvement de son antique Université, puis l'inauguration du tout jeune édifice destiné aux Facultés de médecine et des sciences, le bâtiment assurément le plus important de ceux qui sont, aujourd'hui, en Espagne, consacrés aux sciences expérimentales.

D. Pedro Cerbuna, illustre évêque qui vécut de 1538 à 1597, est considéré comme le fondateur de l'Université de Saragosse. Les obstacles très graves que la Cité, aux regrets déjà de ses généreux efforts, n'avait pu surmonter dans un siècle fécond en tentatives avortées, Cerbuna parvint à les vaincre, tant par son talent et la fermeté de son caractère, que par son tact exquis, ses donations splendides, sa foi profonde en l'excellence de l'œuvre qu'il avait l'intention de réaliser.

L'empereur Charles-Quint octroya en 1542, dans les Cortès de Mourón, le privilège « *Diem noster animus* », confirmé par les papes Jules III et Paul IV, en vertu duquel furent instituées à Saragosse les études générales de toutes les Facultés, avec toutes les prérogatives dont jouissaient jusque-là les plus considérables Universités du monde. Toutefois ce ne fut là qu'une institution nominale, parce que Cerbuna ne put encore, semble-t-il, se résoudre à permettre à l'enseignement de déployer l'essor indispensable à un centre d'études de pareille importance.

Le 24 mai 1583 peut être considéré comme l'anniversaire le plus notable en ce qui touche à la fondation de l'Université de Saragosse. A cette date, Cerbuna se mit d'accord avec les magistrats municipaux (*jurados*), avec lesquels il traita secrètement de la rédaction des statuts, de l'élection des professeurs et de la nomination du recteur.

Le 15 novembre 1589 fut posée la première pierre de l'édifice de l'Université nouvelle, l'œuvre étant considérée comme devant être terminée en 1593. Cerbuna consacra à la bâtisse plus de 50 000 écus. L'église Sainte-Marie de Catalayud conserve, dans sa principale chapelle, les restes vénérables de l'illustre prélat aragonais, en qui brillèrent les plus hautes vertus.

L'édifice construit par Cerbuna fut pillé en 1809, durant l'invasion française, et la nécessité s'imposa de le rebâtir.

L'édifice moderne destiné aux Facultés de médecine et des sciences est dû à l'initiative féconde du savant titulaire de la chaire d'anatomie de l'Université de Madrid, l'honorable D. Julián Calleja, sénateur représentant l'Université de Saragosse. Le 20 décembre 1886, sur la proposition du ministre de *Fomento*, Señor Montero Rios, fut signé le décret ordonnant la mise à exécution du projet ; le 21 mars 1887, on inaugurait les travaux ; était présent à la cérémonie, comme représentant du

gouvernement, D. Julián Calleja, alors directeur de l'Instruction publique.

L'édifice nouveau, dont le gros œuvre a été achevé le 3 juillet 1893, a été construit sur les plans de l'éminent architecte D. Ricardo Magdalena; il a coûté 2 852 521 pesetas à l'État, et 180 000 pesetas à la province et à la municipalité.

Il comprend un ensemble de trois corps de bâtiments principaux, séparés les uns des autres par les exigences de leur destination respective, mais tous enfermés dans une grille artistique qui délimite le périmètre du terrain réservé à la construction. Le premier corps de bâtiment, et sans doute le principal, est destiné à renfermer les salles de cours, laboratoires, musées, ainsi que la bibliothèque, les bureaux des doyens, la salle des actes, la salle des conférences, l'observatoire d'astronomie et autres dépendances nécessaires; le second, situé à la distance permise par les dimensions du terrain, comprend les salles de cliniques, d'opérations et les dépendances réservées à la direction et à l'administration ; le troisième est destiné aux études sur le cadavre (amphithéâtre). Le tout forme un quadrilatère sensiblement rectangulaire de 120 mètres de long sur 161 de large.

A l'aide de matériaux simplement tirés du pays, briques, pierre et madriers, l'architecte est parvenu à donner un cachet grandiose à sa construction, dans laquelle on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, la proportion harmonieuse de toutes les parties, le goût délicat de la décoration ; le contraste des éléments qui constituent l'édifice ; l'adresse qui a présidé à leur disposition, les dimensions satisfaisantes de chaque bâtiment par rapport à sa destination, enfin l'adaptation et la répartition logique de toutes les parties et de tous les emplacements aux services qu'ils doivent recevoir ; il ne faut pas perdre de vue, non plus, les inconvénients inévitables qu'a dû combattre l'architecte, pour réaliser l'ensemble régulier qui était indispensable.

Au centre du premier corps de bâtiment, haut de trois étages, s'élève la façade principale, desservie par un ample perron de pierre de Tofalla, que décorent quatre statues assises, en pierre de Fouz ; elles représentent, celles du milieu, Michel Servet et Ignace Pordán de Asso ; celles des côtés, Fausto Elhuyar et André Piquer. Des figures allégoriques, symbolisant les Sciences et la Médecine, entourent l'écusson aux armes de l'État, et contribuent à former un frontispice artistique situé au niveau de l'étage principal : ce dernier est orné, comme la majeure partie des façades extérieures, des bustes des savants qui figurent aux annales de l'histoire universelle de la Science.

Trois portes donnent accès au vestibule ; si l'on traverse celui-ci, dans l'ordre que nous allons indiquer, on aperçoit à main droite, au rez-de-chaussée : la conciergerie, puis, en prolongement intérieur, les locaux destinés à l'Académie de médecine, le superbe musée d'histoire naturelle avec la salle de cours qui lui est annexée ; en face, une salle de cours pour les mathématiques, le laboratoire de chimie générale, les cabinets de micrographie et de photographie ; l'aile contiguë renferme une conciergerie, le logement des appariteurs, et la salle des professeurs en premier lieu ; ensuite, le laboratoire et la salle du cours de thérapeutique, le laboratoire et la salle du cours d'histologie, le laboratoire et la salle de toxicologie et ceux de physiologie. Cet étage com-

munique avec le second corps de bâtiment qui constitue l'hôpital des cliniques.

On accède à l'étage principal par un escalier monumental aux marches de marbre, dont la rampe est taillée dans la pierre de Fouz: les trois paliers de cet escalier sont éclairés par de magnifiques verrières de cristal teinté, la verrière centrale portant les attributs de la Médecine et des Sciences. Placées dans des niches se détachent les statues d'Hippocrate et d'Archimède; et, le long des murs, au-dessus de la frise couleur d'azur, court l'inscription suivante: « *Studio medicinæ fovendo, naturæ arcanis penitus vestigandis, artibus mechanicis in vulgus promovendis.* »

A l'étage principal, l'attention est sollicitée dès l'abord par les portes de la grandiose salle des actes, qui est le joyau de l'édifice. Là sont conservés tous les ornements, tous les costumes d'apparat réservés pour les grandes solennités : là s'étalent à la place d'honneur les figures les plus illustres de la science espagnole. La salle des actes est éclairée par de riches verrières, aménagées tant sur le toit que sur les murailles.

La forme à peu près carrée de cette pièce, l'élévation du plafond, la rendent éminemment propre à sa destination; elle mesure 22 mètres de long, sur 16 de large et 12 de hauteur, et peut contenir environ 500 personnes.

En parcourant ce premier étage à partir de la droite, nous rencontrons le cabinet du doyen des sciences, la salle de dessin, les laboratoires et salles de cours de la chimie organique et inorganique; la salle des conférences publiques, superbe amphithéâtre prenant son jour par le haut, mesurant 13 mètres et demi de hauteur, 22 mètres de diamètre et capable de contenir 350 personnes.

Viennent ensuite le cabinet du doyen de la médecine, la bibliothèque garnie de vastes armoires en bois sculpté, les musées d'anatomie et de physique, le cabinet renfermant les appareils et instruments.

Au troisième étage correspondent les tribunes de la salle des actes; y sont installés également les salles de cours et cabinets de cosmographie, qui sont en communication avec l'observatoire, situé à l'étage le plus élevé de ce corps de bâtiment.

Le deuxième corps de bâtiment, placé à droite du précédent, est l'hôpital des cliniques, qui absorbe trois étages. Au premier étage, réservé aux services des malades-hommes, se rencontrent, dans la partie antérieure, deux salles de clinique médicale, une de pathologie générale, la clinique des enfants, la clinique chirurgicale et la salle d'opérations; à la partie postérieure, on trouve les salles d'hydrothérapie et d'ophtalmologie; sur le côté, et parallèlement aux constructions centrales, la chapelle et l'amphithéâtre des opérations.

Au deuxième étage, assigné aux femmes, se trouvent deux salles, l'une consacrée à la clinique médicale, l'autre à la pathologie générale; viennent ensuite les salles d'opérations, d'accouchement, et le service des femmes enceintes. Les pavillons centraux et latéraux constituent des dépendances occupées par les Sœurs de charité, les médecins de garde et les internes.

Au dernier étage sont aménagées quatre salles particulières, réservées à des maladies d'un caractère spécial.

Le troisième corps de bâtiment contient la salle de dissection et les divers services annexes, y compris les cabinets du prosecteur d'anato-

mie, du directeur des travaux de micrographie, une salle de cours, et le dépôt des cadavres. A noter encore le laboratoire et la salle de macération, et la lingerie. Toutes ces installations sont indépendantes du reste de la construction, et parfaitement aménagées en vue de leur destination propre.

Le caractère général de cette partie de l'édifice est une élégance sobre et sévère, en rapport avec son objet; on y remarque particulièrement la vaste ouverture des baies éclairantes, répandant partout en abondance la lumière indispensable.

La section réservée à la pratique de la dissection dispose d'une salle de plus de 250 mètres de superficie et d'une hauteur de 10 mètres; il s'y trouve 12 tables de marbre blanc d'Italie avec le service nécessaire d'eau, assuré par de belles fontaines de bronze qui sont placées à l'une des extrémités des tables; l'écoulement de l'eau est assuré par une canalisation cachée, qui la déverse dans des puits extérieurs au bâtiment.

Le sol est couvert d'asphalte, et le dallage est formé de carreaux blancs en pierre de Valence; l'élévation de ce dallage est considérable, et permet d'en assurer aisément le lavage, qui est desservi par des bouches d'arrosage situées aux emplacements convenables à l'intérieur.

Cinquante étudiants peuvent travailler commodément à la fois; chacun dispose d'une superficie de 5 mètres carrés; le cube d'air affecté à chaque travailleur est de 50 mètres, et l'air se renouvelle aisément, sans risques pour les individus, dans le cours même de la journée.

L'initiative de la célébration du 3e centenaire de l'Université de Saragosse revient au distingué professeur titulaire de métaphysique, recteur de l'Université, le Dr Don Antonio Hérnandez Fajarnés, dont le zèle et l'activité extraordinaire sont dignes de tout éloge.

Le projet de célébrer ce centenaire a surgi à la dernière heure, parce qu'il avait pour base nécessaire le rétablissement de la Faculté des sciences, supprimée pour raisons d'économie depuis plusieurs années. Pour ce seul motif, il n'a pu être adressé d'invitations qu'aux Universités espagnoles, et il a été impossible de convier, faute de temps, les Universités étrangères.

Le 17 octobre 1893, les fêtes de l'inauguration commencèrent par la célébration d'un service commémoratif en l'honneur du vénérable fondateur de l'Université, D. Pedro Cerbura, dans l'église métropolitaine de *La Seo*. Y assistaient le ministre de *Fomento*, le cardinal-archevêque de Saragosse, plusieurs évêques et les représentants des principaux centres enseignants. Une oraison funèbre des plus remarquables fut prononcée par un orateur sacré de grand renom, le Dr D. Florencio Jardiel.

Le même jour, à 4 heures du soir, eut lieu dans une salle de l'ancienne Université une séance littéraire dont voici le programme :

1° Lecture de l'acte officiel par le secrétaire général de l'Université;

2° *Gloire à Cerbuna!* hymne du Dr Ruiz de Velasco, chanté par des élèves des diverses Facultés, avec accompagnement d'orchestre;

3° *L'Université fondée par Cerbuna*, discours prononcé par D. Alvaro de San Pio, lauréat du prix extraordinaire de la Faculté de philosophie et lettres; — *l'Étude de la théologie dans l'antique Université*, discours prononcé par D. Miguel Asil, élève de la Faculté de philosophie et lettres et du séminaire conciliaire.

4° *Colombe*, mélodie de Gounod, par l'orchestre;

5° *Les Maîtres de jurisprudence à l'Université de Cerbuna*, discours prononcé par D. Alberto Martin Costea, lauréat du prix extraordinaire de la Faculté de droit ; — *l'Enseignement médical d'autrefois à l'Université*, discours prononcé par D. Francisco Garcia Belenguer, élève de la Faculté de médecine ;

6° *Pizzicato* de Morley, par l'orchestre ;

7° *Les illustres Aragonais qui cultivèrent les sciences à l'époque de Cerbuna*, discours prononcé par D. Joachim Jimeno y Riera, élève de la Faculté des sciences.

La séance était présidée par l'ancien professeur titulaire de l'Université de Madrid, l'illustre homme d'État Dr D. Sigismond Moret y Prendergast, ministre de *fomento*, assisté de l'archevêque et du sénateur représentant l'Université de Saragosse, señor Calleja : de nombreuses délégations et commissions, ainsi que le corps des étudiants étaient également présents.

Quelques brèves paroles du recteur, Señor Hernandez Tajarnéz, obligèrent l'honorable M. Moret à prononcer un très éloquent discours, qui fut accueilli par de grands applaudissements : le ministre de *fomento* fut acclamé par les étudiants à sa sortie de l'ancienne Université.

Le 18, à 2 heures après midi, eut lieu l'inauguration solennelle et officielle de l'édifice des Facultés de médecine et des sciences. Étaient présents : le ministre de *fomento*, les autorités, les corporations invitées à la cérémonie ; tout ce monde s'était rassemblé dans la salle des actes. Le programme fut le suivant : 1° Lecture par le secrétaire général de l'Université des décrets royaux relatifs à la construction de l'édifice et à l'établissement de la Faculté des sciences physico-chimiques et physico-mathématiques. 2° Mémoires relatifs aux Facultés de médecine et des sciences de l'Université de Saragosse, lus par les doyens de ces Facultés, D. Nicolas Montell et D. Bruno Solano. 3° Brefs discours de félicitation prononcés par les doyens des Facultés de droit et de philosophie et lettres, D. Clément Horva et D. Pablo Gil.

A cette séance, comme à la précédente, assistait un auditoire nombreux et distingué, que rehaussait la présence des dames ; le président était l'honorable M. Moret, assisté du cardinal Benavides, du Señor Calleja, de l'évêque de Huesca et du recteur de l'Université.

Après quelques paroles prononcées par MM. Calleja et Hernandez Fajarnés, le ministre, avec l'élocution limpide proverbiale chez lui, et avec une éloquence extraordinaire, a traité de la base commune et unique des sciences naturelles et des sciences morales, faisant ressortir les principaux problèmes qu'agitent les premières. Ce discours a valu à son auteur une chaude ovation.

On peut dire en toute justice que la splendeur des fêtes du 3e centenaire de l'Université de Saragosse, fêtes uniques en Espagne jusqu'à ce jour, a été proportionnée à l'éloquence de l'honorable M. Moret. Un grand banquet fut offert à ce ministre, et plusieurs toasts y furent prononcés au milieu des applaudissements les plus nourris.

Il serait désirable qu'il fût publié un livre contenant les intéressants mémoires lus dans cette solennité, ainsi que les discours notables qui y furent prononcés, et que l'on perpétuât de la sorte le souvenir de la célébration mémorable du 3e centenaire de l'Université de Saragosse.

Dr Torres Campos.

(Au compte rendu que l'on vient de lire notre savant correspondant a bien voulu joindre trois tableaux statistiques, que nous publions à la suite de sa communication.)

STATISTIQUE UNIVERSITAIRE

On vient de publier en Espagne les statistiques relatives à l'instruction publique en 1891. (Inspection générale de l'Enseignement : Annuaire statistique de l'instruction publique en 1891. Madrid, 1892, 1 vol. de 312 pages.) Comme le nombre des professeurs est fixe, il ne figure pas dans les tableaux.

1° *Étudiants* (1890-1891).

UNIVERSITÉS	Étudiants officiels.	Étudiants libres.	Totaux.
Madrid	3 343	1 371	4 714
Barcelone	1 787	1 036	2 823
Grenade	621	1 211	1 832
Oviedo	316	355	671
Salamanque	695	366	1 061
Santiago	696	525	1 221
Séville	913	1 037	1 950
Valence	729	432	1 161
Valladolid	832	615	1 447
Saragosse	625	406	1 031
Total	10 557	7 354	17 911

2° *Grades délivrés.*

FACULTÉS	LICENCE			DOCTORAT		
	Élèves officiels.	Élèves libres.	Total.	Élèves officiels.	Élèves libres.	Total.
Philosophie et lettres	94	9	103	4	1	5
Sciences	49	»	49	5	»	5
Pharmacie	150	»	150	7	»	7
Médecine	310	10	320	16	2	18
Droit	607	75	682	47	»	47
Total	1 210	94	1 304	79	3	82

3° *Étudiants officiels en* 1891-1892.

UNIVERSITÉS	Philosophie.	Sciences.	Pharmacie.	Médecine.	Droit.	Total.
Madrid	188	195	506	531	1 462	2 882
Barcelone	79	295	243	395	848	1 860
Grenade	124	43	50	69	237	523
Oviedo	57	»	»	»	167	224
Salamanque	136	51	»	104	336	627
Santiago	78	81	83	222	315	779
Séville	41	70	»	226	377	714
Valence	»	34	»	254	459	747
Valladolid	97	99	»	198	341	735
Saragosse	117	94	»	155	243	609
Total	917	962	882	2 154	4 785	9 700

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

La Faculté libre de droit de Marseille. — L'établissement dont il s'agit mérite de retenir l'attention, parce qu'il représente le résultat d'un effort, rare en France, de l'initiative privée. Quoique existant depuis treize années déjà, la Faculté libre de droit de Marseille n'est guère connue en dehors de la ville où elle a été fondée, et il a fallu le remaniement que lui ont imposé les obligations de la loi militaire en ce qui concerne les étudiants en droit, pour qu'elle se fît connaître du grand public par la publication de ses programmes d'études. Nous empruntons les détails qu'on va lire à la circulaire envoyée par la Faculté libre à divers organes de la presse universitaire et jusqu'en Allemagne.

La Faculté libre de droit de Marseille est unique en son genre, en France et peut-être à l'étranger. En effet, elle a été fondée en 1881 par la seule initiative privée de douze docteurs en droit, avocats à Marseille. Seuls, sans aucun patronage officiel ou officieux, désirant conserver la plénitude de leur caractère de Faculté libre, ils ont créé avec leurs ressources personnelles cet établissement d'enseignement supérieur sur le terrain de la neutralité absolue, et en dehors de tout exclusivisme politique ou confessionnel.

L'unique but de ses fondateurs était de combler une lacune regrettable de l'organisation universitaire. En effet, tandis que Lyon, Bordeaux, Montpellier, Nancy, etc., possèdent une Faculté de droit, Marseille, seule parmi les grandes villes, en était privée. Aussi, dès que la Faculté libre ouvrit ses portes, les étudiants s'empressèrent d'y prendre leurs inscriptions. Dès la première année l'utilité de cette fondation était clairement démontrée. Le nombre des inscriptions s'est accru dans les années suivantes. Depuis sa fondation il a été de 2312.

Les étudiants inscrits à Marseille ont, sauf de très rares exceptions, passé avec succès leurs examens devant les Facultés d'Aix, Montpellier, Grenoble ou autres et obtenu les diplômes correspondant à leurs études (capacité, baccalauréat, licence, doctorat).

La plupart occupent aujourd'hui une situation dans le barreau, la magistrature, etc., et continuent à s'intéresser vivement à la prospérité et au progrès de la Faculté.

L'organisation de l'enseignement du droit à Marseille a permis à bon nombre de jeunes commerçants ou industriels, soit de suivre des cours isolés qui les intéressaient directement, tels que les cours de droit commercial ou de droit maritime, soit même de mener de front leurs affaires et les études nécessaires pour l'obtention de la licence en droit.

La Faculté s'est imposé de nouveaux sacrifices pour se montrer

digne de la confiance qu'on lui a témoignée et du succès de son enseignement.

Depuis la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, le doctorat est devenu le terme naturel des études de droit. La Faculté a tenu compte de cette circonstance en procédant, pour l'année 1893-94, à l'amélioration et à la multiplication de ses cours et conférences de doctorat. Elle a aussi affecté de nouveaux fonds à sa bibliothèque et augmenté le nombre des livres de droit qu'elle met à la disposition des étudiants.

Les cours de la présente année scolaire ont commencé le 6 novembre 1893. En voici le programme :

Première année (3 fois par semaine).

Droit civil, cours annuel. *Droit romain*, cours annuel. *Histoire du droit*, 1er semestre. *Droit constitutionnel*, 2e semestre. *Économie politique*, cours annuel.

Deuxième année.

Droit civil, cours annuel. *Droit romain*, 1er semestre. *Droit international public*, 2e semestre. *Droit criminel*, cours annuel. *Droit administratif*, cours annuel (3 cours par semaine en 2e année, pour toutes les disciplines, sauf le *droit criminel*, 2 cours seulement.

Troisième année (3 fois par semaine).

Droit civil, cours annuel. *Droit commercial*, 1er semestre. *Droit maritime*, 2e semestre. *Droit international privé*, 1er semestre. *Faillite et liquidation judiciaire*, 1er semestre. *Procédure civile*, 1er semestre, obligatoire. *Procédure civile* (*voies d'exécution*), à option.

DOCTORAT

Pandectes. 1° De rei vendicatione (Digeste. Livre IV. Titre Ier).

2° De actione in factum proceptis verbis (4 fois par semaine).

Enregistrement et notariat. Histoire du droit. Droit constitutionnel (2 leçons par semaine).

RÉTRIBUTION SCOLAIRE

La rétribution scolaire est :

Pour les aspirants à la capacité, de 180 francs par an.

Pour le baccalauréat, la licence et le doctorat, de 450 francs par an.

Elle est exigible par tiers, les 1er novembre, 1er janvier et 1er avril.

DISCIPLINE

A la fin de chaque semestre de l'année scolaire, un bulletin indiquant les inscriptions prises et l'assiduité de l'étudiant est adressé par le doyen aux parents ou au tuteur.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte aux étudiants, les jours non fériés, de dix heures à midi.

« En vertu de la loi du 12 juillet 1875, les inscriptions prises sur le registre de la Faculté libre de Marseille et les certificats de présence et d'assiduité aux cours donnent aux étudiants le droit de subir devant les Facultés de droit de l'État les examens réglementaires, et d'obtenir tous leurs diplômes sans avoir à justifier d'aucune inscription prise dans lesdites Facultés. »

Il nous a paru utile de signaler cet effort heureux et méritoire de

décentralisation universitaire : il se peut qu'une tentative analogue soit essayée au siège de l'Académie de Clermont, qui ne possède pas de Faculté de droit de l'État. On aurait ainsi des écoles, dans une certaine mesure, analogues à ce que l'on nomme en Angleterre les University-Colleges : le seul danger serait qu'elles vinssent à dégénérer un jour en officines de préparation aux examens.

Il vaut mieux espérer que de jeunes docteurs en droit, appelés à faire, dans de telles Facultés, l'apprentissage pratique du haut enseignement, grossissent le nombre des bonnes recrues du concours d'agrégation, et deviennent plus tard d'utiles collaborateurs des Facultés de droit de l'État.

CLERMONT

Travaux des Facultés en 1892-93. — *Discours du recteur.* — L'honorable M. Micé, recteur de Clermont, après un hommage ému aux membres du haut enseignement décédés dans l'année scolaire écoulée, M. le professeur Dosson, des lettres, et MM. les Drs Nivet et Ledru, signale ces deux faits capitaux qui ont marqué l'année 1893, savoir : la reconnaissance de la personnalité civile aux groupes des Facultés, et l'institution du nouveau régime de préparation aux études médicales. Il applaudit particulièrement à la disposition qui impose aux futurs docteurs la possession du baccalauréat classique de philosophie-lettres, et ne se loue pas moins de voir les Facultés des sciences ouvertes à des groupes nouveaux d'élèves, admis à conquérir le certificat d'études physico-chimiques. L'orateur voit dans cette dernière mesure un acheminement vers le développement local des hautes études, et il adresse un pressant appel à la munificence des corps élus pour achever les aménagements nécessaires aux enseignements nouveaux.

Au reste, la création d'un observatoire météorologique, d'une station d'agriculture, d'un cours d'histoire de l'Auvergne, est un heureux indice de la vitalité intellectuelle de la région; l'honorable recteur signale encore l'initiative prise par de jeunes docteurs de Clermont d'établir des cours libres de droit, qui devront s'ouvrir prochainement, et suppléer à l'absence d'une École de droit officielle.

Rapport et vœux du conseil général des Facultés. — La plupart de ces vœux se réfèrent à la nécessité d'enrichir en personnel et en matériel la Faculté des sciences, en vue de suffire aux exigences de la préparation aux études médicales. La Faculté des lettres sollicite l'adjonction d'un maître de conférences d'anglais. Il importe de noter encore l'espoir exprimé par le conseil général de pouvoir un jour annexer à la Faculté des sciences un laboratoire de zoologie lacustre : cette Faculté dispose, en effet, déjà de divers locaux pouvant servir à un laboratoire de biologie, qui lui ont été offerts par l'honorable M. Berthoule, maire de la ville de Besse, connu pour ses travaux sur les lacs de l'Auvergne.

Le rapport du conseil général constate le succès qu'ont obtenu les dix conférences hebdomadaires organisées par les professeurs des Facultés et de l'École de médecine de Clermont, sur les instances pressantes du public.

Statistique particulière des Facultés. — 1. Sciences. *Étudiants :*

45 élèves ont suivi les cours de la Faculté des sciences, savoir : mathématiques, 10; physique, 17; sciences naturelles, 18; en outre, 5 candidats ont été préparés, à titre gracieux, par les professeurs de la Faculté. *Examens.* 1° *Licence* : 32 candidats se sont présentés, 16 ont été admis, savoir : *mathématiques*, 12 cand., 5 admis; *physique*, 10 cand., 4 admis; *sciences naturelles*, 10 cand., 7 admis.

2° *Baccalauréat* : 1° *Complet*, 183 cand., 54 admis; 2° *restreint*, 102 cand., 58 admis; 3° *lettres-mathématiques* (*classique*), 26 cand., 9 admis; 4° *Idem* (*moderne*), 11 cand., 7 admis; 5° *lettres-sciences* (*moderne*), 16 cand., 13 admis. Au total, 338 candidats, 141 admissions.

Travaux des professeurs, préparateurs et étudiants. — 9 membres de la Faculté ont fait paraître 30 publications scientifiques, dont 4 sont dues à deux préparateurs, et 3 à un étudiant en histoire naturelle. L'honorable M. Parmentier, professeur de chimie, a reçu de l'Académie de médecine une médaille d'or frappée à son nom pour ses publications sur les eaux minérales.

2. Lettres. *Étudiants.* — La Faculté des lettres a compté 64 étudiants, ainsi répartis : 1° *licence*, 25, savoir : lettres et grammaire, 10; philosophie, 3; histoire, 12; langues vivantes (licence et certificat d'aptitude), 15; 2° *agrégation*, 15; savoir : grammaire, 4; allemand, 4; enseignement spécial, 7; 3° *auditeurs libres*, 19.

Examens : 1° *Licence*, 24 candidats, 11 admis; 15 candidats se sont présentés aux lettres; à l'histoire, 5; à la philosophie, 3. Aucune indication n'est fournie sur la répartition des admis entre les spécialités. 2° *Baccalauréat* : *A*) *classique*, 1re partie, 469 cand., 193 reçus; 2e partie, 242 cand., 139 reçus; *B*) *moderne*, 1re partie, 154 cand., 63 reçus; 2e partie, 10 cand., tous admis. Au total, 875 candidats, 405 admissions.

L'honorable doyen des lettres applaudit aux résultats heureux du baccalauréat moderne, dont les épreuves orales sont en progrès.

Aucun travail particulier des professeurs n'est signalé; mais on annonce plusieurs livres destinés à paraître prochainement, et préparés par les membres de la Faculté des lettres de Clermont.

3. École préparatoire de médecine et de pharmacie. *Étudiants et inscriptions.* — L'École de médecine, de plus en plus prospère, a dépassé le nombre d'inscriptions qu'elle avait atteint l'année précédente : elle a eu 82 étudiants et délivré 329 inscriptions, qui se répartissent comme suit : doctorat, 91; officiat, 89; pharmacie, 1re classe, 73; 2e classe, 76. *Examens.* — *Doctorat*, 1er examen, 19 cand., 15 reçus; 1re partie du 2e examen, 12 cand., 10 reçus. L'École a délivré des diplômes à 3 officiers de santé, à 5 sages-femmes (sur 6 présentées), à 25 pharmaciens de 2e classe (sur 28 candidats), et à 4 herboristes.

Travaux des professeurs. — 8 professeurs ou préparateurs ont fait paraître 9 publications.

DIJON

Travaux des Facultés en 1892-1893. — I. *Rapport du Conseil général.* — Le conseil général signale, parmi les manifestations intéressantes de la vie universitaire de Dijon durant le dernier exercice, le succès du cours de notariat et d'enregistrement, subventionné par la ville : ce cours peut être un acheminement à la création d'une École spéciale, dont l'utilité n'est plus à démontrer. D'autre part, trois cours

de vulgarisation, subventionnés par la Société des amis de l'Université de Dijon, ont pleinement réussi : on doit regretter que le lourd labeur imposé aux professeurs et agrégés de la Faculté de droit les contraigne à suspendre ces cours en 1893-1894; il y sera suppléé dans une certaine mesure par des conférences.

L'enseignement donné par la Faculté des sciences et par celle des lettres s'est enrichi, grâce également à la générosité de la Société des amis de l'Université, de plusieurs cours intéressants : c'est, d'une part, celui dans lequel M. le professeur Margottet a exposé les questions relatives à la composition du moût de vin et des vins; de l'autre, les cours de géographie commerciale et de sanskrit. L'étude de cette langue a conquis à Dijon des adeptes fervents.

Vœux. — Le conseil général s'approprie le vœu de la Faculté de droit relatif au remaniement et à l'extension des locaux de la bibliothèque, et celui de l'École secondaire de médecine, qui insiste légitimement pour se voir transformée en école réorganisée.

II. *Statistique particulière des Facultés.* — 1. DROIT. *Inscriptions et étudiants.* — Le chiffre des inscriptions s'est accru de 54; on n'en a pas compté moins de 546, qui se répartissent ainsi : capacité, 76 ; 1re année, 187; 2e année, 136; 3e année, 131; 4e année, 16. L'augmentation porte particulièrement sur les inscriptions de 1re et de 3e année.

227 étudiants étaient en cours d'études (contre 216 dans l'exercice précédent), savoir : capacité, 38 ; 1re année, 77 ; 2e année, 41 ; 3e année, 42; 4e année (doctorat), 29. Parmi ces étudiants, 184 ont fait acte de scolarité : 105 ont pris des inscriptions et passé des examens; 45 ont pris des inscriptions sans passer d'examen; 34 ont passé des examens sans prendre d'inscriptions. — 43 étudiants seulement n'ont accompli aucun acte de scolarité. En dehors des élèves régulièrement inscrits, la Faculté a compté 9 auditeurs bénévoles, dont un Luxembourgeois.

Examens. 288 épreuves ont été subies, ayant donné lieu à 222 admissions simples, 20 avec éloge, et 8 avec éloge spécial. En voici le détail :

Capacité. 14 épreuves, 12 admissions; *baccalauréat*, 149 épreuves, 140 adm.; licence, 111 épreuves, 92 adm.; *doctorat*, 14 épreuves, 8 adm. La proportion des éloges est de 9 p. 100; celle des ajournements. de 16 p. 100.

La Faculté de droit émet, à propos des réformes possibles de l'enseignement, les vœux suivants : 1° en ce qui concerne la licence, remaniement du programme des examens de 3e année, et, d'une façon générale, groupement des enseignements opéré de telle sorte que les interrogations portant sur des cours spéciaux émanent toujours des professeurs ayant fait ces cours; 2° pour le doctorat, réforme des examens. L'enquête prescrite par le ministère a déjà donné satisfaction à cette dernière demande. Enfin la Faculté de Dijon exprime l'avis qu'il serait utile d'accorder l'accès de ses cours aux bacheliers de l'enseignement moderne, et possible d'accorder à ceux-ci un grade spécial, tel que la capacité ou la licence, le doctorat demeurant réservé aux élèves issus de l'enseignement classique.

Travaux des professeurs. 5 professeurs ont fait paraître 13 travaux.

2. SCIENCES. *Etudiants.* La Faculté a compté 44 étudiants résidant à Dijon, et 3 élèves correspondants. La première catégorie comprenait 8 boursiers (État, 4; département, 2; ville de Dijon, 2); 19 répétiteurs,

1 préparateur, 16 étudiants libres. On comptait 10 candidats à la licence mathématique, 27 à celle de physique, 7 à celle des sciences naturelles. *Examens.* 1. *Licence :* 31 candidats se sont présentés, 12 ont été reçus; en voici le détail : *mathématiques*, 7 cand., 2 reçus ; *physique*, 19 cand., 8 reçus; *sciences naturelles*, 5 cand., 2 reçus. 2. *Baccalauréat :* 1° *complet*, 304 cand., 113 reçus; 2° *restreint*, 92 cand., 43 reçus; 3° *lettres-mathématiques* (classique), 54 cand., 26 reçus; 4° *enseignement moderne, lettres-sciences*, 18 cand., 11 reçus; *lettres-mathématiques*, 13 cand., 10 reçus. La proportion des candidats reçus a été respectivement, pour chacune des catégories de bacheliers ci-dessus, de 37, 47, 48, 61, 77 p. 100. La Faculté fait le plus vif éloge des bacheliers modernes dont la préparation paraît plus solide que celle des candidats classiques.

Travaux des professeurs. 7 professeurs ont fait paraître 18 publications.

3. LETTRES. La Faculté se félicite de voir figurer parmi ses étudiants un nombre assez considérable de Suisses. *Examens et concours. Doctorat :* des sujets de thèses ont été communiqués à la Faculté, qui attendait le dépôt des manuscrits. *Licence.* 14 candidats seulement se sont présentés aux diverses licences, 8 ont été reçus dont un seul avec la mention *assez bien*. *Agrégation.* 2 élèves de la Faculté de Dijon ont été reçus agrégés de grammaire; 3 anciens élèves ont réussi, l'un à l'agrégation des lettres, les deux autres à celle de grammaire. *Baccalauréat :* 1° *classique. Ancien régime*, 1re partie, 3 cand., tous reçus; 2e partie, 39 cand., 26 reçus. *Nouveau régime :* 1re partie, 407 cand., 209 reçus; 2e partie, 181 cand., 91 reçus; 2° *moderne*, 1re partie, 152 cand., 65 reçus; 2e partie, 10 cand., 7 reçus. La Faculté considère comme satisfaisants les résultats du baccalauréat moderne, avec cette restriction toutefois, que les candidats à la 1re partie de cet examen sont d'une infériorité déplorable en composition française. « Ils ne savent pas composer, à peine écrire, et parfois ignorent les règles usuelles de l'orthographe. » Aussi l'honorable doyen des lettres, M. le professeur Gaffarel, persiste-t-il à penser que « l'étude des langues anciennes affine l'esprit et assure une véritable supériorité intellectuelle à ceux qui savent en profiter ».

Travaux des professeurs. 4 professeurs ont publié 22 travaux.

4. ÉCOLE DE MÉDECINE. *Inscriptions et étudiants.* Le nombre des inscriptions a doublé en quatre ans (151 en 1889-90; 300 en 1892-93). Ces inscriptions se décomposent comme suit : doctorat, 133; officiat, 44; pharmacie, 1re classe, 23 ; 2e classe, 100. Les étudiants, qui étaient 49 en 1889, ont été au nombre de 88 dans l'exercice qui vient de finir, savoir : doctorat, 38; officiat, 14; pharmacie, 1re classe, 6; 2e classe, 30. On remarquera la supériorité écrasante du nombre des aspirants au doctorat. *Examens. Doctorat :* 9 étudiants, sur 12, ont subi avec succès le 1er examen devant la Faculté de Lyon, 3 autres ont été reçus à la 1re partie du 2e examen; un élève de Dijon a été reçu à l'École de santé militaire. *Officiat, pharmacie, sages-femmes :* sur 73 examens subis, 6 ont été suivis d'ajournement.

Travaux des professeurs. 7 professeurs ont fait paraître 10 travaux.

ALLEMAGNE

Statistique des Écoles supérieures techniques dans le semestre d'hiver 1893-1894.

1° CORPS ENSEIGNANT :

ÉCOLES.	TOTAL DES MAITRES.	SECTION des ÉTUDES GÉNÉRALES.					INGÉNIEURS.					ARCHITECTES.					MÉCANICIENS.					CHIMISTES.					SECTIONS DIVERSES.				
		Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Priv. docenten.	Assistants.	Total.
Aix-la-Chapelle . . .	39	6	3	2	1	12	5	»	»	4	9	4	3	1	2	10	6	1	»	3	10	6	2	»	9	17	»	»	»	»	»
Berlin-Charlottenburg.	291	6	8	18	27	59	6	3	4	21	34	9	11	10	68	98	6	5	5	42	58	6	5	9	17	37	»	4	»	1	5
Brunswick.	44	8	1	1	9	19	15	»	»	3	18	13	1	»	5	19	17	»	»	3	20	10	1	4	5	20	5	»	4	1	10
Darmstadt	58	7	»	8	3	18	3	»	4	1	8	7	1	»	»	8	3	»	1	3	7	3	»	6	3	12	2	1	»	2	5
Dresde.	62	14	1	4	4	23	4	3	1	1	9	5	2	»	1	8	6	»	»	3	9	5	1	»	7	13	»	»	»	»	»
Hanovre.	50	5	6	»	1	12	6	»	1	5	12	8	3	3	2	16	5	1	»	4	10	5	2	5	9	21	»	»	»	»	»
Carlsruhe.	70	11	2	2	7	22	4	»	»	1	5	4	»	1	1	6	4	»	»	3	7	2	3	1	4	10	2	1	»	1	4
Munich	81	11	1	6	6	24	5	»	1	4	10	7	1	3	4	15	4	1	1	4	10	4	1	1	8	14	3	1	5	4	8
Stuttgart.	74	3	15	5	»	23	5	»	2	1	8	5	»	»	»	5	5	3	»	3	11	2	3	2	4	11	7	2	5	3	17
TOTAUX . . .	774	71	37	46	6	212	53	6	13	41	113	62	22	18	83	185	56	11	7	68	142	43	18	28	66	155	19	9	9	12	49

2° ÉTUDIANTS

ÉCOLES.	TOTAL GÉNÉRAL des étudiants.	ALLEMANDS.	ÉTRANGERS.	SECTION des études générales.	INGÉNIEURS.	ARCHITECTES.	MÉCANICIENS.	CHIMISTES.	SECTIONS diverses.
Aix-la-Chapelle	**291**	216	75	7	36	36	74	96	42
Berlin-Charlottenburg .	**2 405**	2 193	212	»	444	485	1 011	168	139
Brunswick.	**288**	265	23	42	42	24	114	48	18
Darmstadt.	**576**	510	66	26	63	59	146	72	210
Dresde.	**444**	300	144	13	103	65	162	101	121
Hanovre.	**722**	644	78	29	149	104	225	215	»
Carlsruhe	**785**	615	170	3	91	90	434	116	59
Munich	**1 323**	1 086	237	211	287	224	448	130	23
Stuttgart.	**508**	437	71	41	93	117	173	65	19
TOTAL . . .	**7 342**	6 266	1 076	372	1 308	1 204	2 787	1 011	631

Les étudiants, de même que les professeurs, assistants, etc., catalogués sous la rubrique commune : *Sections diverses*, appartiennent aux spécialités suivantes : électrotechnique (Berlin, Dresde); constructions navales (Brunswick); pharmacie (Darmstadt); économie forestière, mathématiques et histoire naturelle (Munich); économie rurale (Stuttgart).

Greifswald. *Cours de phonétique française.* — L'Université de Greifswald a déjà appelé, l'an dernier, l'éminent savant français, M. l'abbé Rousselot, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris, à faire un cours de phonétique expérimentale devant un public entièrement allemand. Le succès remarquable des leçons du savant français vient de déterminer l'honorable recteur de Greifswald, M. le Dr Kaschwitz, professeur de philologie romane, à ouvrir une série de conférences qui seront données du 9 juillet au 4 août prochain devant un groupe d'instituteurs et d'institutrices. M. l'abbé Rousselot exposera de nouveau sa méthode devant cet auditoire, en y joignant des expériences faites à l'aide d'un instrument phonographique de précision dont il est l'inventeur.

Le programme adopté pour ces conférences a été récemment communiqué par un des collaborateurs de l'œuvre, M. Ch. Marelle, au public français, dans le *Petit Temps* du 21 juin. Nous reproduisons ici ce programme :

Phonétique générale, par le professeur Siebs; Orthoépie française, par le professeur Koschwitz; Voyages d'études phonétiques en France, conseils et renseignements, par le même; le Français parlé dans ses variétés parisiennes et provinciales (phonétique, morphologie, syntaxe et lexicologie), par le professeur Rousselot; la Diction française, par le même; les Bibliothèques publiques et les Archives en France, par le professeur Altmann; Acoustique et Physiologie de la parole, par les

professeurs Landois et Oberbeck; la Poésie enfantine et les Contes populaires dans l'enseignement, par M. Charles Marelle, etc.

AUTRICHE-HONGRIE

Législation de l'enseignement supérieur. — Le Reichsrath autrichien a adopté, dans sa session de 1893, une série de dispositions relatives aux programmes, à la durée des études, à l'obtention des grades et à la classification de ces derniers, qu'il est intéressant de résumer. Les réformes portent surtout sur l'organisation des études juridiques et sur l'aménagement des instituts annexés aux Facultés des sciences et de médecine.

Le projet relatif aux études de droit et d'économie politique fut déposé dès le mois de mars 1891, et n'a été voté, après avoir été ballotté du Reichstag à la Chambre des Seigneurs et réciproquement, que le 24 mars 1893 : les règles édictées par le nouveau statut doivent entrer en vigueur au début de l'année scolaire 1894-95.

Tout l'esprit de la loi se résume dans la séparation nettement établie entre les étudiants qui se vouent au service de l'État, pour lequel ils doivent obtenir de l'École de droit la *qualification*, et ceux qui poursuivent simplement le diplôme de docteur. Les premiers sont astreints désormais à une scolarité d'une durée réglementaire et à un ordre défini par la loi dans le choix de leurs études, qui doivent être suivies dans une Faculté de l'État austro-hongrois. Trois examens d'État, portant sur l'histoire du droit, sur la jurisprudence et sur les sciences politiques sont requis pour la qualification. Les candidats au doctorat, au contraire, restent libres de suivre les programmes ordinaires, dans l'ordre normalement défini par les règlements de chaque Université. Enfin les étudiants qui ne recherchent ni la qualification ni le doctorat ne sont astreints à aucune réglementation particulière.

La durée de la scolarité est fixée au minimum de 8 semestres, dont trois au moins doivent précéder, et quatre au moins suivre l'examen d'État sur l'histoire du droit. Pour être admis à passer les examens d'État, la condition préjudicielle est d'avoir fréquenté les « collèges » (cours) obligatoires; pour être admis à se présenter aux examens de jurisprudence et des sciences politiques, il faut avoir préalablement passé avec succès l'examen d'histoire du droit.

Les cours et les sujets d'examens obligatoires sont : 1° pour l'épreuve d'histoire du droit (examen d'État), le droit romain, le droit ecclésiastique, le droit allemand (comprenant l'histoire des sources du droit public et du droit privé, et l'organisation de ce dernier), l'histoire du droit autrichien (comprenant l'histoire de l'établissement de l'État austro-hongrois et du droit officiel); 2° pour l'épreuve de jurisprudence et des sciences sociales, le droit autrichien privé, le droit commercial, le droit commun, le droit politique et le droit administratif autrichiens, le droit des gens, le droit politique international, le droit financier avec mention spéciale de l'organisation financière de l'Autriche.

D'autres cours obligatoires sont encore mentionnés; mais les matières qui en font l'objet ne figurent pas aux examens; ce sont, avant l'épreuve d'histoire du droit, un cours de lettres suivi à la Faculté compétente; avant ou après ladite épreuve, un autre cours de lettres; enfin, un cours d'histoire de la philosophie du droit et un cours de sta-

tistique comparée et de statistique autrichienne, tous deux suivis dans une Faculté de droit.

L'examen d'État d'histoire du droit peut être passé dans les quatre premières semaines du quatrième semestre des études; l'un des deux autres, placé au gré du candidat, peut être passé dans les quatre dernières semaines du huitième et dernier semestre.

Les futurs docteurs en cours d'études au moment de la mise en vigueur de la nouvelle réglementation seront admis à la qualification sans subir les trois examens d'État.

Le reste des dispositions votées par le Reichsrath s'applique à la création ou au développement des divers Instituts; 8 millions de florins y sont attribués. On rebâtira la bibliothèque universitaire de Gratz; l'Université de Vienne est dotée d'un pavillon pour la clinique chirurgicale; des terrains seront achetés en vue d'étendre les constructions de l'Université allemande, de l'Université tchèque et de l'École technique de Prague; enfin, l'Université de Lemberg recevra un Institut d'anatomie et de physiologie. Malheureusement, la création d'une Faculté de médecine à Lemberg ayant été repoussée jusqu'ici par la Chambre des Seigneurs, cette dernière libéralité du budget est temporairement ajournée.

Un crédit de 350000 florins est alloué à la construction de la clinique chirurgicale de Vienne, qui est placée sous la haute direction de l'illustre professeur Billroth; 880000 florins sont attribués aux achats de terrains et aux constructions de Prague. Le crédit réservé à Lemberg est de 250000 florins.

École d'agriculture de Vienne (1892-93, *hiver*). — Cette école a compté 226 élèves, dont 177 ordinaires et 49 extraordinaires. Ils étaient répartis comme suit : économie rurale, 92; économie forestière, 110; agriculture technique, 24.

École des beaux-arts de Vienne. — On relevait, à la même époque, à l'École des beaux-arts de Vienne, 282 élèves, dont 237 réguliers et 45 auditeurs libres. *Répartition :* enseignement général de la peinture, 65 élèves, 30 amateurs; enseignement général de la sculpture, 39 élèves, 15 amateurs; peinture d'histoire (3 ateliers), 35 élèves; paysage, 12; animaliers, 4; aqua-fortistes, 2; gravures et médailles, 3; architecture, 58; sculpture (cours supérieur), 19.

Écoles de sages-femmes. — Ces écoles présentent les chiffres suivants de fréquentation : Prague, 85 élèves; Brünn, 24; Olmütz, 18; Linz, 21; Salzbourg, 14; Klagenfurth, 8; Laibach, 11; Trieste, 18; Zara, 17; Lemberg, 86; Czernovitz, 46.

École vétérinaire de Lemberg, 117 élèves. *École des langues orientales*, 112.

Statistique universitaire. Fréquentation des Universités et écoles tchniques d'Autriche-Hongrie en 1892-93.

UNIVERSITÉS.	THÉOLOGIE.	DROIT.	MÉDECINE.	PHILOSOPHIE.	TOTAL.
Czernovitz	56	180	»	45	281
Gratz	117	468	584	180	1 349
Innsbrück	275	179	323	105	882
Cracovie	66	486	517	173	1 242
Lemberg	322	585	»	167	1 074
Prague { Université allemande	54	473	676	148	1 351
Prague { Université tchèque	155	1 024	1 046	229	2 454
Vienne	223	1 744	2 305	632	4 904
Olmütz	238				
Salzburg	77				
Vienne (théologie protestante)	31				
TOTAL	1 614	5 139	5 451	1 679	13 537
Comparaison avec 1891-92.	— 30	+ 468	— 63	— 48	+ 3 55

ÉCOLES TECHNIQUES

ÉCOLES.	SECTION GÉNÉRALE.	INGÉNIEURS.	ARCHITECTES.	MÉCANICIENS.	CHIMISTES.	TOTAL.
Brünn	2	71	»	80	30	183
Gratz	5	71	14	53	29	172
Lemberg	»	106	27	28	27	188
Prague { Allemands	3	73	13	92	41	222
Prague { Thcèques	30	146	40	95	110	421
Vienne	9	241	76	371	91	788
TOTAL	49	708	170	719	328	1 974

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'INAUGURATION DU PALAIS DES FACULTÉS DE CAEN

Cette importante solennité universitaire a eu lieu le 3 juin dernier, au milieu d'un concours considérable de professeurs, d'hommes politiques, et devant un public aussi nombreux que sympathique. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Leygues, avait tenu, à peine nommé, à présider à ces fêtes.

Les groupes de Facultés françaises et les Universités étrangères représentés à la solennité étaient : Paris, qui avait envoyé 14 délégués ; Rennes, 9 ; Marseille, 7 ; Montpellier, 3 ; Rouen, 9 ; Nancy, 4 ; Poitiers, 6 ; Lille, 5 ; Toulouse, 7 ; Nantes, 6 ; Aix, 8. Parmi les Universités étrangères, Upsal comptait 2 délégués ; Lausanne, 3 ; Liège, 3 ; Gand, 2 ; Pavie, 2 ; Oxford, 3 ; Cambridge, 3 ; le Caire, 4.

Tous ces délégués (étudiants) étaient revêtus d'insignes ou porteurs de bannières dont les vives couleurs rehaussaient l'éclat de la cérémonie d'inauguration.

D'autre part, les Facultés françaises et les Universités étrangères avaient envoyé à Caen de nombreux professeurs, dont voici la liste :

France. — *Paris*. — MM. Darboux, doyen de la Faculté des sciences, et Bufnoir, professeur à la Faculté de droit, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Aix. — M. Joret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Besançon. — M. Sayous, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Bordeaux. — M. Duguit, professeur à la Faculté de droit.

Clermont. — MM. Desdevises du Dézert, professeur d'histoire, et Ehrhard, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Dijon. — MM. Bonneville, professeur à la Faculté de droit ; Dorison, professeur à la Faculté des lettres, et Dr Deroye, professeur à l'École de médecine.

Grenoble. — MM. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit, et Dr Bordier, professeur à l'École de médecine.

Lille. — MM. Bayet, recteur de l'Académie, correspondant de l'Institut, et Moy, doyen de la Faculté des lettres.

Lyon. — MM. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, et Coville, professeur à la Faculté des lettres.

Montpellier. — M. Dautheville, professeur à la Faculté des sciences.

Nancy. — M. Blondel, professeur à la Faculté de droit.

Poitiers. — M. Le Courtois, doyen de la Faculté de droit.

Rennes. — MM. Lechartier, doyen de la Faculté des sciences, et Châtel, professeur à la Faculté de droit.

Toulouse. — M. Hallberg, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Étranger.—*Angleterre.* — M. Oscar Browning, professeur d'histoire moderne, officier d'Académie, délégué de l'Université de Cambridge; M. Geddes, vice-chancelier principal de l'Université d'Aberdeen; M. Harrower, professeur de littérature grecque à l'Université d'Aberdeen.

Belgique. — M. de Brabandere, doyen de la Faculté de droit de Gand; M. Hubin, professeur à la Faculté de philosophie et lettres; M. Galopin, recteur de l'Université de Liège, professeur à la Faculté de droit; M. Delbœuf, professeur à la Faculté de philosophie et lettres; M. Lequarré, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Italie. — M. A. Gaudenzi, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'histoire du droit à l'Université de Bologne.

Pays-Bas. — M. Fockema Andreas, recteur de l'Université de Leyde, professeur à la Faculté de droit; M. Von der Lith, professeur à la Faculté de droit de Leyde, secrétaire du Sénat de l'Université.

Suède. — M. Johan Hagstromer, professeur à la Faculté de droit d'Upsal, officier de l'instruction publique; M. Carl Wahlund, professeur à la même Université, officier de l'instruction publique, président du comité de l'*Alliance française* d'Upsal.

Suisse. — M. Virgile Rossel, professeur de droit civil, recteur de l'Université de Berne; M. Duparc, professeur à l'Université de Genève; M. Georges Favey, professeur de droit pénal, recteur de l'Université de Lausanne.

L'honorable M. Lebret, maire de Caen, a pris le premier la parole; nous reproduisons les principaux passages de son discours :

« La ville de Caen est fière de son Université; elle l'aime d'un amour jaloux; elle est hospitalière à la science et à ses représentants. Pleine d'affectueux égards pour les maîtres, elle se plaît à témoigner aux étudiants une sympathique bienveillance; aux uns comme aux autres elle accorde largement le droit de cité chez elle et je puis bien ajouter qu'elle s'en félicite tous les jours!

De son côté, en effet, notre Université normande n'est pas une grande dame, faisant la renchérie, s'enfermant dans son palais comme en un cloître inaccessible aux profanes; elle est intimement mêlée à la vie même de la cité : elle en est un organe nécessaire. Professeurs et étudiants sont les collaborateurs incessants de notre activité locale.

. . . .

« En pénétrant dans ce palais, une inscription frappe le regard : « Université de Caen, 1432. » Fondée au XVe siècle par le roi d'Angleterre Henri VI, confirmée dans ses privilèges par onze rois de France, de Charles VII à Louis XV, définitivement constituée par Louis XVI en 1786, l'Université de Caen devait, comme ses sœurs, disparaître en 1794, dans le mouvement révolutionnaire. Il ne m'appartient pas de vous retracer l'histoire de ses succès et de ses vicissitudes; je ne veux retenir, dans les diverses lettres patentes qui la concernent, que cette idée : « que la ville de Caen, par les ressources qu'elle offrait, par sa « situation géographique, par l'esprit de sa population, était très propre « à la création d'une Université. »

. . . .

« A une certaine époque, sous la monarchie de Juillet, l'espoir, malheureusement éphémère, d'une renaissance se faisait jour; et M. Cousin, reprenant l'idée des anciennes lettres patentes, disait avec raison :

« Caen est évidemment la capitale intellectuelle de la Normandie. Il y « a eu là autrefois une Université qui a compté des hommes de beau- « coup de mérite. Il serait facile d'y rétablir un certain mouvement « scientifique et littéraire. »

« C'est à la troisième République que revient l'honneur d'avoir pris en main la cause de l'enseignement supérieur. Sous l'impulsion énergique de ses ministres, secondés par des directeurs habiles et pénétrés des véritables méthodes scientifiques, les cadres des Facultés s'élargissent, les enseignements se multiplient, un outillage scientifique se constitue; les Facultés se pénètrent, obtiennent la personnalité civile. Enfin, et c'est le couronnement de l'œuvre, la loi donne à chaque groupe de Facultés cette personnalité morale qui en fait, sinon dans le langage de la loi, du moins dans la réalité, une véritable Université, un organisme un et vivant. »

L'honorable orateur rappelle que la ville de Caen a compris de bonne heure la nécessité de collaborer au relèvement de ses établissements d'enseignement supérieur. Dès 1875, elle mettait à l'étude le plan de restauration et d'agrandissement du palais universitaire; et, en 1877, un vote du Conseil municipal sanctionnait la réfection de la demeure de la future *Université normande*. La part contributive de la ville dans les dépenses générales, y compris l'aménagement d'un jardin botanique et la création de l'annexe maritime de Luc-sur-Mer, atteint et dépasse un million 300 000 francs; 500 000 francs ont été donnés par l'État, et 250 000 par le département du Calvados. M. le maire constate que les Facultés de Caen se montrent dignes de sacrifices aussi considérables.

« Lors d'une récente visite que nous faisions ensemble à nos Facultés, M. le directeur de l'enseignement supérieur, qui nous appartient à plus d'un titre et dont le concours est acquis à l'Université dont il fut le recteur, se plaisait à le reconnaître: notre Université est pleine de vigueur; elle affirme chaque jour sa vitalité. Un mouvement scientifique actif vit derrière ses murs et se répand au dehors; un courant universitaire puissant s'est formé parmi nous; nos étudiants se sont unis dans une association ardente et vivace, bientôt devenue populaire. »

A son tour, M. le recteur Zévort rappelle le souvenir glorieux des anciennes Facultés de Caen, de celle de droit, en particulier, qui a fourni, de tous temps, d'éminents jurisconsultes; les mérites de ces corps savants avaient valu à Caen l'honorable surnom de *Ville de Sapience*.

Il montre comment aujourd'hui les mœurs universitaires se sont transformées par les liens plus intimes établis entre les divers enseignements, par l'accord et le concours des diverses Facultés. Le savant recteur ajoute :

Des maîtres, cet esprit de solidarité, cet accord nécessaire s'est étendu aux disciples. Partout se sont formées, à l'image des unions professorales, des associations d'étudiants. La nôtre, monsieur le ministre, en est à sa dixième année d'existence : elle a grandi lentement et sûrement, elle a pris conscience d'elle-même aux fêtes de Montpellier, de Paris, de Nancy, de Lausanne, de Liège, et elle a convoqué, autour de son drapeau, ses camarades du dedans, ses amis du dehors, comme nous y avons convoqué nos collègues des Facultés françaises et des Universités étrangères. Ils pensent, comme nous, que ces réunions ne sont pas d'inutiles parades : elles ont un sens profond et une sérieuse portée.

Que les fêtes comme celle-ci, célébration d'un centenaire, inauguration d'un

palais universitaire, ouverture d'un institut, physique ou botanique, soient devenues de véritables fêtes nationales, qu'elles attirent toutes les illustrations d'un grand État, toutes ses forces vives, c'est là un fait important; que les intelligences de tous les pays forment un véritable syndicat pour la diffusion de la lumière, pour le triomphe de la vérité et de la justice, c'est un fait tout nouveau et qui restera comme la caractéristique du siècle à son déclin. Nous n'avions pour attirer nos hôtes ni les éblouissants spectacles que leur a offerts Paris, dans son cadre unique, en 1889, ni l'éclatant azur de la Méditerranée comme à Montpellier, ni le grandiose panorama des Alpes comme à Lausanne.

S'ils ont répondu à notre appel, c'est qu'ils voulaient, comme nous l'avons fait nous-mêmes quand nous avons été chez eux, rendre à la science pure un hommage désintéressé, prouver par leur présence qu'en dépit des frontières, de la différence des races ou des langues, le culte des choses de l'esprit peut réunir tous les hommes de cœur. De leur contact avec nous, de cette confraternité de quelques heures, ils emporteront le sentiment qu'une haute idée morale, que la communauté de l'effort vers un idéal élevé est le plus fort des liens, le plus solide ciment des âmes; ils échapperont à cette solitude égoïste, où le savan serait parfois tenté de s'enfermer, où le professeur ne se confinera jamais, car il sait bien, pour parler comme le poète de la science et de la justice :

Qu'au monde où nous sommes
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.

L'orateur expose ensuite quels sont, à son avis, les devoirs réciproques d'une ville universitaire envers les Facultés qu'elle abrite, et de ces Facultés envers la ville. Le passage mérite de retenir l'attention :

Un grand centre d'instruction supérieure est un foyer de lumière pour la province où il est placé, disait Cousin; et il ajoutait que la réunion dans ce centre, autour de ce foyer, d'un grand nombre de jeunes gens pouvait seule ranimer la vie provinciale. Il ne disait pas autre chose, le rédacteur de la circulaire du 19 mars 1894, qu'animait un si large esprit de décentralisation. Oui, nos populations normandes, si avisées, se laisseront certainement séduire à l'idée de voir leurs enfants rester dans le pays, presque sous leurs yeux, aux mains de maîtres d'élite; elles sortiront de leur indifférence; elles comprendront la haute fonction scientifique et patriotique d'un corps de Facultés.

Non moins nécessaire serait la constitution à Caen et dans le ressort académique d'une société des amis de l'Université, comme il en existe à Dijon, à Montpellier, à Lyon, à Bordeaux et dans presque toutes les villes de Facultés. Dans cette cité qui est la terre classique des sociétés savantes, les fondations, les dons et legs sont fréquents en faveur de ces sociétés. Certes, elles rendent des services que je suis le premier à reconnaître; mais peuvent-elles en rendre autant que le ferait une personnalité civile beaucoup plus puissante? En groupant les bonnes volontés un peu dispersées on réussirait, j'en ai l'assurance, à provoquer des libéralités semblables en faveur des Facultés prises individuellement ou en faveur de notre corps des Facultés qui représente la société savante par excellence.

Deux prix à la Faculté de droit, deux autres à l'École de médecine, une propriété de 30 000 francs que la Faculté des sciences doit à la générosité du Calvados, voilà, en dehors des subventions purement temporaires que nous accordent les départements ou les villes, toute notre richesse : c'est encore de la pauvreté.

Tous nos efforts tendront (et des cérémonies comme celle-ci nous y aideront singulièrement) à sortir de cette situation, à nous élever du rang de salariés à celui de capitalistes. Il faut à notre corps de Facultés des revenus permanents, ces revenus dussent-ils être frappés d'un impôt progressif.

J'ai dû vous dire, monsieur le ministre, de quelle façon nous comprenions cette culture des esprits qui est, pour une démocratie, j'emprunte le mot d'A.

Dumont, une question de vie ou de mort; comment, nous aussi, nous voulions suppléer par des forces intellectuelles à nos forces physiques momentanément réduites; comment nous entendions nos devoirs envers la ville qui nous a si généreusement dotés, envers la région, envers cette vieille terre de Normandie qui a donné à la France tant de hardis marins, tant de courageux artisans de la civilisation, tant d'excellents ouvriers de tous les ordres de l'activité humaine; nos devoirs envers la science et envers la patrie, inséparables dans nos affections comme elles sont unies sur la façade de ce palais.

Ces devoirs nous ont été rendus faciles par l'énergique appui de tous les ministres de l'instruction publique et par la faveur toute spéciale de celui de leurs collaborateurs qui a attaché son nom à la réforme de l'enseignement supérieur. Enfant du Calvados, né dans la ville qui a produit le plus illustre des Normands, il a porté dans l'administration les vigoureuses qualités de sa race, une inflexible volonté, une conception haute et ferme de l'enseignement supérieur, de la dignité de la science, des besoins de notre démocratie. Ce m'est une joie et un honneur de dire bien haut dans cette fête, en face de ce palais, tout ce que la Normandie et l'Université doivent à mon prédécesseur.

Après ce discours, dont nous regrettons de n'avoir pu donner que des extraits, les délégués des Universités étrangères ont déposé les adresses de félicitation dont ils étaient porteurs.

Le recteur de l'Université de Leyde a pris la parole au nom de ses collègues étrangers; l'honorable professeur et doyen Caillemer, de Lyon, au nom des professeurs des Facultés françaises.

DISCOURS DU RECTEUR DE LEYDE, PROFESSEUR FOCKEMA ANDREAS

MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE RECTEUR,

Permettez-moi de vous offrir les hommages des Universités étrangères qui se sont fait représenter à Caen.

Nous, leurs délégués, nous sommes très heureux d'assister à cette fête de la glorieuse Université de Caen, qui est une fête de la science française. Oui, de la science française! La science, il est vrai, est cosmopolite; elle n'a pas de patrie : cependant, dans chaque pays, elle présente un caractère particulier. Ce qui distingue les savants français, c'est qu'ils joignent à une grande sagacité et une parfaite érudition une plume aussi facile qu'élégante, le précieux talent d'approfondir les questions même les plus difficiles sans jamais manquer de clarté.

Que notre présence à cette fête leur prouve notre vive gratitude.

Nous nous réjouissons que les prêtres de la science à Caen — qui, eux aussi, ont si bien mérité de la civilisation — voient s'ouvrir aujourd'hui un temple digne d'eux.

Nous souhaitons de tout notre cœur que la nouvelle époque qui vient de s'ouvrir par l'inauguration de ce beau palais, soit pour l'Université de Caen aussi glorieuse que le prédit son passé et que le présent donne lieu de l'espérer.

Ce sont là, monsieur le recteur, les sentiments qui nous ont dicté les adresses que nous avons l'honneur de vous présenter.

M. le doyen Caillemer, rendant hommage aux Facultés de Caen, rappelle avec émotion le temps où il étudiait lui-même à l'école de droit de cette ville :

J'ai été, il y aura bientôt quarante ans, l'élève de la plupart de ces maîtres incomparables dont les images remplissent ce palais, et je sais par une longue expérience personnelle quelle influence heureuse les professeurs caennais ont toujours exercée sur leurs disciples.

Aussi c'est avec une joie profonde que je viens en ce jour, presque au terme de ma carrière, acquitter une vieille dette de reconnaissance envers l'Université de Caen, en lui offrant, de la part de toutes les Universités françaises, l'hommage solennel auquel elle a droit pour les services qu'elle a déjà rendus à l'enseignement.

Puisse cette Université, fidèle à ses admirables traditions, inspirer longtemps encore, inspirer même toujours aux jeunes générations de notre belle Normandie l'amour désintéressé de la science et le zèle ardent pour son progrès.

Vive l'Université de Caen!

La séance officielle s'est terminée par le remarquable discours du ministre de l'Instruction publique dont nous donnons le texte *in extenso* :

Messieurs,

Bien que le Gouvernement dont je fais partie ne soit né que d'hier, j'ai tenu à honneur de présider cette fête de l'esprit.

Je ne peux me défendre d'un sentiment d'admiration pour la ville de Caen et le département du Calvados en face du groupe des Facultés que nous inaugurons aujourd'hui.

L'assemblée communale et l'assemblée départementale ont voulu élargir et activer le foyer intellectuel qui, depuis le XVe siècle, a illuminé ce beau coin de France. L'effort a été grand, et le résultat a répondu à l'effort.

Je remercie avec reconnaissance la ville, le département et les hommes éclairés connus ou inconnus, qui, par leur concours moral ou matériel, ont collaboré à cette œuvre patriotique.

J'ai un autre devoir à remplir et ce n'est pas le moins doux. Au nom du Gouvernement de la République, je salue les maîtres étrangers qui ont répondu à l'appel cordial des maîtres français et sont venus affirmer ici l'unité de la science et la fraternité inaltérable de ceux qui ont voué leur vie à la recherche de la vérité.

Je vous salue aussi, messieurs les étudiants, qui, accourus de tous les points de la France et de tant de pays divers, représentez à ces fêtes la jeunesse laborieuse et désintéressée.

En cette fin de siècle si inquiète et parfois si troublée par le choc des opinions, les manifestations comme celles d'aujourd'hui sont réconfortantes. En rapprochant dans une chaude étreinte les fils de patries différentes, elles raffermissent notre foi en l'avenir; elles nous apparaissent comme une sorte d'hymne à la paix universelle et à la pensée, planant au-dessus du bruit des armes et du tumulte des intérêts matériels.

Il est bon de se voir et de se connaître. Rien ne vaut pour dissiper les malentendus, détruire les préjugés, apaiser les colères, la sympathie qui naît d'une parole généreuse, d'une heure passée au même foyer.

C'est le privilège des Universités de rendre possibles ces grandes trêves, de réunir dans les mêmes congrès, en dépit de la diversité des races et des langues, tous ceux qui vivent dans les hautes régions de l'esprit. C'est qu'elles sont restées fidèles à la tradition fondée sur la montagne Sainte-Geneviève par l'Université de Paris, lorsque ses premiers docteurs enseignaient que tout se doit apprendre et discuter librement.

« L'Université, a dit un de ses partisans les plus illustres, est la lice, le grand champ clos de l'esprit humain. L'État doit être propriétaire de cette lice, en régler la police extérieure, en faire les frais généraux; puis, quand le champ de bataille est préparé et que la loyauté du combat est assurée, il l'ouvre à l'éternelle dispute sans lui-même y prendre part. »

Depuis 1871, la République a élargi cette lice; elle l'a faite plus vaste et plus libre. Elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour donner à notre enseignement supérieur l'essor qui le porte si haut aujourd'hui. Elle a voulu que toutes les

voix puissent se faire entendre, parce qu'elle sait que c'est moins le bagage, toujours léger, que chacun de nous emporte dans la vie, que le conflit des idées, la controverse et le libre examen qui forment les esprits robustes et avisés.

Parmi les Facultés qui sont entrées avec le plus d'ardeur dans la voie nouvelle, il faut citer celle de Caen. Ici, dès les premiers jours l'élan fut irrésistible. Vous avez, Messieurs, par votre zèle infatigable autant que par vos sacrifices pécuniaires, élevé à la science un des plus beaux temples qui soient en France.

M. le maire vous a dit la sollicitude éclairée et constante de la ville de Caen pour tout ce qui touche à l'instruction populaire et à la haute culture.

M. le recteur vous traçait tout à l'heure dans un langage éloquent l'histoire de vos Facultés Il vous rappelait les noms des savants qui les ont illustrées. Il vous montrait la portée de l'enseignement qu'on y distribue et qui, fidèle à la méthode des Claude Bernard et des Pasteur, sait allier la théorie à la pratique, l'idée au fait. Il vous a parlé aussi des luttes qu'il a fallu soutenir, des préventions qu'il a fallu vaincre pour grouper les Facultés et acclimater cette idée de centralisation admise par tous aujourd'hui et hier encore si violemment combattue. Il s'est réjoui avec raison de son triomphe.

Les Facultés, en effet, périssent dans l'isolement. Les Universités ne peuvent vivre dans la médiocrité. Puissantes et prospères, elles constituent une des forces les plus vives du pays. Faibles et languissantes, elles deviennent un danger. Or, c'est à la décentralisation que nos vieilles Universités des XIIIe et XIVe siècles, imitées par le monde entier, ont dû tout leur éclat, et c'est à l'excès de centralisation que de nos jours quelques-unes de nos Facultés doivent l'état précaire où elles étaient tombées.

Les efforts tentés depuis vingt ans pour les fortifier n'ont pas été perdus. Aujourd'hui, l'activité renaît partout. Un sang plus rapide et plus jeune circule dans leurs veines. Les chaires sont animées et sonores; les amphithéâtres peuplés d'une jeunesse ardente et avide de savoir. C'est comme une renaissance intellectuelle, un immense murmure de vie qui éclate de toutes parts.

Paris n'efface plus la France entière dans le rayonnement de sa gloire, et déjà apparaissent comme des points lumineux les Universités de province. C'est un bien. Des rivalités naîtront entre ces centres d'activité, mais les rivalités et les luttes pour la science sont salutaires. Sans elles il n'y a que langueur et sommeil. Or, il faut vivre, il faut agir, parce qu'il faut faire tous les jours un pas de plus vers cet idéal de vérité et de justice que l'humanité poursuit depuis son berceau.

Messieurs, je termine en faisant un dernier vœu. Puissent les Facultés françaises, ces corps qui ont vraiment les attributs des Universités sans en avoir encore le nom, puissent les Universités étrangères, représentées si dignement à cette fête, resserrer les liens cordiaux qui les unissent et poursuivre pour le triomphe du beau, du vrai et du bien leurs glorieuses destinées.

A la suite de l'inauguration officielle, les ministres de l'Instruction publique et du Commerce, les hauts fonctionnaires qui les accompagnaient, les autorités locales, le recteur, les délégués français et étrangers ont reçu l'hospitalité de l'Association des étudiants de Caen dans une superbe salle du lycée de cette ville; enfin un banquet a réuni tous les personnages précités.

Nous devons signaler encore quelques paroles éloquentes prononcées, dans ces réunions plus intimes, par le directeur de l'Association des étudiants.

S'adressant aux délégués étrangers, l'honorable M. Colin a porté le toast suivant, dont il faut noter l'élévation généreuse :

A nos hôtes des Universités étrangères, d'abord! Et nous les prions d'interpréter ce toast non pas seulement comme un témoignage de sympathie envers

leurs personnes, mais comme un salut à leur patrie, comme un hommage aux nations amies de la France qu'ils représentent si dignement parmi nous. Qu'ils sachent que nous formons des vœux ardents pour la prospérité, pour la grandeur des Universités et des nations auxquelles ils appartiennent, de même qu'ils ont entendu, nous en sommes persuadés, en saluant notre petite patrie universitaire, honorer, d'abord et avant tout, notre grande patrie, la France!

A noter aussi le discours adressé par le même orateur aux ministres; nous devons faire ressortir, en particulier, l'hommage aussi mérité que chaleureux du représentant des étudiants de Caen à l'honorable directeur de l'enseignement supérieur, M. Liard, ancien recteur de Caen, qui a laissé dans cette ville les souvenirs les plus respectueux et les plus sympathiques:

Nous eussions voulu, messieurs les ministres, vous recevoir au siège même de l'Association, mais notre maison est trop petite pour contenir tous ses amis. Nous avons donc dû accepter l'hospitalité fastueuse que nous offrait dans cette belle salle l'Administration du lycée. L'Association se contente d'une installation modeste, sa distinction véritable consiste dans l'union plus étroite que partout ailleurs qu'elle a su établir, grâce à d'incessants efforts, entre les maîtres et les élèves, entre l'Université et la population. Les étudiants caennais, tout en tenant, et avec raison, à conserver leur pleine autonomie, acceptent volontiers les inspirations et la haute direction morale de leurs maîtres.

Vous nous permettrez, messieurs les ministres, en vous souhaitant la bienvenue, de saluer après vous les hauts fonctionnaires qui vous accompagnent, et certains d'entre eux en première ligne, amis plus particuliers de notre Association.

Ce sera d'abord M. le directeur de l'Enseignement supérieur. Le nom de M. Liard, synonyme de dévouement incessant à la patrie et à la science, a des titres spéciaux, on vous l'a dit, à l'affection et à la reconnaissances des caennais. C'est d'ici, en effet, que M. Liard a été placé par le gouvernement de la République à la tête de l'Enseignement supérieur, aux destinées duquel il préside avec cette hauteur de vues et cette puissance de volonté qui sont nécessaires pour mener à bien les grandes œuvres. Ce sera ensuite M. le recteur Zévort, notre président d'honneur. M. Zévort nous a donné mieux encore que l'appui de sa haute intelligence, il nous a donné une part de son cœur. C'est aussi du fond du cœur que nous le remercions aujourd'hui. Ce sont enfin les diverses autorités de ce département qui nous ont toujours secondés dans notre tâche. Je leur témoignais hier notre gratitude : en la leur exprimant de nouveau, je ne crains pas de me répéter.

Les belles fêtes de Caen ont eu un épilogue intéressant. La plus grande partie des invités des Facultés, recteur en tête, se sont rendus au Havre, où leur a été faite une réception enthousiaste, animée par la gaîté et l'entrain des étudiants. L'honorable maire de la grande cité maritime a accueilli ses hôtes par une harangue, d'où nous détachons un passage :

Merci à vous, en particulier, monsieur le recteur, à vous, monsieur le président de l'Association générale des étudiants de Caen, qui avez eu l'heureuse pensée d'associer la ville du Havre aux fêtes universitaires dont son antique et sympathique voisine est en ce moment le théâtre. C'est là, pour notre ville maritime, une occasion inespérée et sans précédent; elle nous touche d'autant plus qu'elle nous rappelle que François Ier, fondateur de cette ville, fut, à l'époque de la Renaissance, le rénovateur de l'Université française, le créateur des premières chaires du Collège de France, et de ces cours de droit, de médecine et de langues mortes dont je salue, ici, les plus illustres professeurs et les élèves les plus distingués.

On peut dire de vos fêtes qu'elles sont celles de l'avenir de l'humanité. N'êtes-vous pas, en effet, messieurs les étudiants, la jeune élite intellectuelle du pays et de l'Europe, élite pleine d'espérance, de générosité et de force? N'êtes-vous point ceux dont Musset a pu dire qu'ils ont soif de l'avenir et s'élancent vers l'inconnu? Inconnu redoutable dans notre siècle inquiet et troublé, mais qui n'est point pour faire hésiter vos courages. N'est-ce point, d'ailleurs, un spectacle consolant et rassurant que de voir, à côté de l'Europe armée, l'Europe studieuse et laborieuse, dont les représentants sont fraternellement unis en ce moment par les liens si précieux et si forts que forment les sciences et les lettres, et aussi cette saine et cordiale camaraderie de la jeunesse, qui n'est point éphémère, et qui fait toujours battre le cœur des anciens?

En remerciant le maire du Havre, M. le recteur Zévort a fait remarquer que cette ville « était devenue un Chicago normand, tout en ayant souci d'être une Athènes », titre auquel lui donnent droit son accueil empressé et son hospitalité généreuse. Comme pour confirmer cette appréciation toute classique. M. Paul Nicole, conseiller municipal, ancien président de la *Pomme*, membre de la Société des gens de lettres a porté en latin le toast suivant :

Optimi juvenes, liberalibus studiis dediti, ac Musarum cultores, collegii socius Philologorum Galliæ, latine, ex antiquo more, vobis salutem affero.

Opus suscepistis salutare, et regnum paratis Concordiæ, conjungendo variarum gentium studiosos juvenes.

Hoc regnum optabile nemo adhuc apud homines constituere valuit. Viri sapientissimi quales Julius Simo atque Fredericus Passyus frustra conati. Quid dicam? Nisus deorum ipsorum inanes! Sin autem generosa juventus dextram jungit, ultra patriæ fines, omnes ætates per suum pacificum chorum abripiet : Bellona, matribus detestata, cito fugam agitabit et divina Concordia toto imperabit orbe!

Propino hoc omnium universitatum discipulis!

La série des santés a été close par une excellente allocution de M. le professeur Galopin, recteur de l'Université de Liège et ancien étudiant de Caen, et par quelques mots élevés de M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure :

M. Galopin, au nom des hôtes étrangers de la ville, a dit merci au Havre.

Il a rappelé qu'il y a quelque vingt années, les hommes de son âge avaient connu la France souffrante et malheureuse, que c'était avec un bonheur indicible qu'ils la retrouvaient aujourd'hui dans tout l'épanouissement de la force et du bonheur.

Il a exprimé les vœux sincères de tous les étrangers présents à cette fête, pour la complète expansion de la puissance civilisatrice et morale de la France.

Il a bu à Caen et au Havre, les cités sœurs, et il a poussé, avec tous ses collègues étrangers, le cri qui résume le mieux, selon lui, toutes les aspiration : « Vive la France! »

Enfin, M. le préfet Hendlé a montré la France libre et a félicité ses jeunes auditeurs d'être nés sous la liberté.

Il leur a demandé chaleureusement de savoir défendre ces conquêtes et de savoir en profiter, d'apporter leur part de gloire, de vertu et de services dans les destinées de la Patrie.

Il a adjuré les étrangers de garder toujours au cœur l'amour de leur mère patrie, — car nous ne sommes pas des internationalistes et

nous chérissons avant tout le sol natal, — de professer des sentiments humanitaires, d'aimer tout ce qui est bien, tout ce qui est beau et cette mère commune : la Science.

Il les a invités à songer que c'est la France qui donna au monde, il y a un siècle, l'évangile moderne dont le nom est Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Il a réclamé pour cette France un peu de sympathie et il a terminé en buvant aux hôtes étrangers de la France et du Havre, à leur jeunesse, à leur avenir.

LE BANQUET DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Le banquet annuel de l'Association des étudiauts a eu lieu sous la présidence de M. Jules Lemaître. A la table d'honneur avaient pris place MM. Émile Zola, Lavisse, Michel Bréal, Liard, directeur de l'enseignement supérieur, Colmet de Santerre, Frédéric Passy, Séailles, etc. S'étaient fait excuser : MM. Gréard, Brunetière, Mazeau, Coppée, Mézières, Armand Silvestre, Brouardel, etc.

M. Jules Lemaître a prononcé un très bel éloge de la tolérance, dont voici les passages principaux :

L'an dernier, à cette même place, M. Émile Zola s'accusait, avec sa puissante bonhomie, d'avoir été autrefois un « sectaire ». Les jeunes gens doivent songer qu'ils seront probablement traités par leurs cadets comme ils traitent aujourd'hui leurs aînés : c'est presque une loi, une condition du progrès, chose oscillatoire, que les générations s'opposent entre elles en se succédant.

Mais nous aussi, les vieux, soyons tolérants pour les jeunes. Reconnaissons ce qu'il peut y avoir de générosité et de désintéressement dans leurs intransigeances. Craignons qu'une certaine paresse d'esprit ou la peur d'être dupes ne nous rende aveugles ou étroits. Oui, il est vrai que les jeunes gens découvrent des choses depuis longtemps découvertes; que ce qui a paru le plus neuf dans l'anarchie littéraire des dix dernières années, cet idéalisme, ce symbolisme, ce mysticisme, cet évangélisme, et ce qu'on aime dans Tolstoï et Ibsen et ce qu'on leur emprunte, tout cela ressemble fort à ce qu'on a vu chez nous il y a cinquante ou soixante ans et que, par conséquent, les jeunes sont moins jeunes qu'ils ne le disent. Oui, il est vrai que tout recommence. Mais il est vrai aussi que rien ne recommence de la même façon et que tout se renouvelle en recommençant. Confessons, nous, les aînés, que ce néo-romantisme des jeunes gens a peut-être bien élargi et attendri en nous le vieil esprit positiviste hérité de la littérature du second Empire et qui eut, voilà quinze ans, son expression suprême dans le naturalisme. Perdons l'habitude de considérer comme stupide et comme ennemi quiconque n'entend pas et ne ressent pas le beau tout à fait comme nous : ce beau que, depuis vingt-quatre siècles, les philosophes ne sont pas parvenus à définir proprement. Élargissons nos fronts, comme Renan voulait élargir celui de Pallas-Athénè, pour qu'elle conçût divers genres de beauté. Cherchons ce qui nous rassemble.

La tolérance serait aussi le salut en politique. Elle est la grâce des intelligences vraiment libres. Notez que souvent — outre des sentiments très bas — il y a, dans le fanatisme politique, une sorte d'archaïsme inconscient. Presque toujours l'intolérance est un legs du passé : elle s'exerce en vertu d'opinions qu'on a reçues et qu'on oublie de contrôler. Beaucoup de ces opinions sont de purs anachronismes. Le jacobinisme en est un; l'anticléricalisme en est un autre. Nous continuons à être divisés parce que nos pères le furent jadis; et cela quand tout est changé, quand les causes historiques de ces divisions ont disparu. Et le triste de l'affaire, c'est qu'on est beaucoup plus intolérant pour défendre

les opinions que l'on a héritées ou que l'on accepte comme le mot d'ordre d'un parti que pour soutenir celles qu'on a essayé de se faire tout seul; car, alors, on sait par expérience ce qui s'y mêle d'incertitude...

Ah! Messieurs, je vous en prie, affranchissez-vous du passé, — non point de ce qu'il y a, dans le passé, de beau, de glorieux, de pur et d'exemplaire pour tous, — mais des formes surannées qu'y ont prises les querelles de nos pères et de nos aïeux.

Enfin, mes chers confrères, je n'ai pas besoin de vous prêcher la tolérance religieuse, mais je vous la prêche tout de même. Car enfin nous avons vu retourner contre l'Église une petite partie du moins des procédés dont elle usa contre ses ennemis au temps où elle était toute-puissante; et il s'est rencontré, par-ci par-là, des bedeaux et des capucins de la libre pensée. Faites effort pour comprendre et pour supporter que d'autres hommes tiennent de leur hérédité, de leur tempérament, de leur éducation, ou de leur réflexion et de leur vie même, une conception métaphysique du monde différente de la vôtre. Acceptez ce qui est encore principe de vertu pour des millions de créatures humaines et, je puis sans doute le dire pour un certain nombre d'entre vous, acceptez l'âme de vos mères et de vos sœurs.

Remarquez que les positivistes mêmes et les athées peuvent s'entendre sans trop de peine pour la grande œuvre commune, non seulement avec les spiritualistes, mais avec les fidèles les plus fervents des religions confessionnelles. De croire que cette vie n'est qu'une épreuve et un prélude, ou de croire qu'elle n'aura aucun prolongement ultra-terrestre, il semble, à première vue, que deux morales opposées dussent s'ensuivre; mais, dans la pratique, tout s'arrange. Si le christianisme commande aux pauvres, au nom de la vie future, la résignation, il ne commande pas moins, en vue de cette même vie future, aux riches comme aux pauvres, la charité. Et pareillement, si la philosophie positiviste place sur terre le paradis (paradis douteux jusqu'à présent) et semble, par la négation métaphysique, laisser libre cours à tous les instincts, l'observation lui fait bientôt reconnaître que le bonheur de tous ne peut être procuré que par un peu du sacrifice volontaire de chacun. Supportons-nous et aidons-nous mutuellement. Soyons bons. S'ils n'ont pas tous le crâne, les braves gens ont tous le cœur fait de même et arrivent, sur l'essentiel, aux mêmes conclusions. Pascal dit : « Le cœur aime l'être universel *naturellement*, et soi-même naturellement selon qu'il s'y adonne; et il se durcit contre l'un ou l'autre, à son choix. Adonnons-nous à « aimer l'être universel », et refusons de nous « durcir » contre lui. Cet effort, de l'aveu même de Pascal, qui n'est pas suspect, est dans la nature et selon la nature.

La tolérance que j'ai louée n'est point l'indifférence, ni le dilettantisme, ni la paresse. Au contraire. Elle exige un grand effort, une perpétuelle surveillance de soi. Elle s'allie très bien avec les convictions fortes, et c'est parce qu'elle en connaît le prix qu'elle ne consent point à les haïr chez les autres. Elle implique le respect de la personne humaine. La tolérance enfin, c'est bien un des noms de l'esprit critique; mais c'est aussi un des noms de la modestie et de la charité. Elle est la charité de l'intelligence...

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. E. SPULLER LE 13 MAI 1894, A L'INAUGURATION DES FACULTÉS DE POITIERS

Messieurs,

Les discours que vous venez d'entendre donnent à cette cérémonie un caractère solennel à la fois et profondément touchant, mais qui me trouble personnellement jusqu'au fond de l'âme. Les émotions que vous venez d'exciter dans mon cœur en rappelant tant de grands souvenirs de notre histoire nationale, tant de noms célèbres dans la science, en

évoquant surtout cet illustre amitié qui me protège et qui fait, je le sens bien, toute ma force, en me parlant, enfin, de ce rôle éminent que vous m'assignez et que je serais si ambitieux et si heureux de remplir, tout cela me plonge dans une sorte de trouble moral que j'essayerais vainement de dissimuler.

Je vous prie donc, Messieurs, de m'accorder la bienveillance qui vous a inspiré tant de nobles et belles paroles et dont j'ai besoin pour vous parler. Si j'avais à caractériser cette solennité, que pourrais-je dire mieux que ce que vous avez dit vous-mêmes, Messieurs; comment ne serais-je pas frappé de ce que vous avez mis, dans votre discours comme dans votre administration, monsieur le maire, de dévouement éclairé à votre ville et à vos concitoyens? Et vous, monsieur le recteur, pourquoi me refuserais-je à signaler ici, publiquement, le zèle que vous apportez à la noble tâche qui vous a été confiée et dont vous vous acquittez si complètement à la satisfaction de vos chefs?

Pour décrire ces bâtiments, monsieur le recteur, vous avez trouvé des expressions justes et vraies. Vous nous avez dit que, bien que la science le méritât, vous n'aviez pas eu l'intention de lui élever un palais, mais simplement de lui construire des ateliers. Cette impression est la première qui se dégage à la vue de ces trois bâtiments, fort modestes d'apparence, mais qui, à en juger seulement par l'extérieur, sont si heureusement appropriés à des besoins nouveaux. Ils ont été construits par un architecte qui a mis en quelque sorte son amour-propre comme son talent à se conformer aux indications de MM. les professeurs, qui s'est appliqué à répondre à toutes leurs demandes et qui, en un mot, a mis tous ses soins à leur donner le caractère moderne que doivent avoir tous nos établissements d'enseignement supérieur.

M. le maire a prononcé d'inspiration quelques paroles admirables sur ce qu'il y a de profondément encourageant à la vue de ces bâtiments qui sont pourtant appelés à disparaître avec les progrès mêmes de la science. Il nous a parlé des espérances que notre œuvre d'aujourd'hui doit éveiller dans tous les cœurs. Ces constructions, nous a-t-il dit, sont faites pour la science et pour la jeunesse d'aujourd'hui; demain, il nous en faudra de nouvelles pour la science et pour la jeunesse de demain. Paroles de foi dans l'avenir, qui nous ont tous vivement émus! Jeunes gens, retenez ce qui vient d'être dit. Vous êtes aujourd'hui l'espoir de la patrie. Ceux qui viendront après vous renouvelleront pour d'autres que pour nous les mêmes sentiments d'orgueil et d'espérance que vous excitez dans nos âmes. Les pères de famille qui viendront après nous devront donner à leurs fils des édifices plus grands, plus spacieux, afin de répondre à des besoins toujours nouveaux et croissants comme les progrès de la science. Ainsi se succèderont les unes aux autres des générations reliées par la solidarité dans les sacrifices, la reconnaissance et l'affection, et c'est bien ainsi qu'il convient de parler de l'avenir!

Messieurs, je voudrais remercier encore M. le maire du tableau rapide qu'il a tracé des destinées de la ville de Poitiers à travers les âges : en l'écoutant, j'ai compris que nul mieux que lui n'était qualifié pour défendre, dans la grande assemblée dont il fait partie, les droits imprescriptibles de la ville de Poitiers à rester un centre de haute culture intellectuelle et scientifique. Il l'a bien prouvé, en rappelant à grands traits l'histoire locale qui se confond avec l'histoire nationale. Il s'est acquitté

de cette tâche non seulement à vos applaudissements, mais à ceux de tous les hommes qui s'intéressent au progrès de la science et au développement de l'éducation publique.

Vous recevez aujourd'hui, mon cher collègue, la digne récompense de vos efforts. La part que vous avez prise dans l'édification des bâtiments que nous inaugurons aujourd'hui a été considérable. Vous l'avez modestement atténuée, en vous abritant sous les souvenirs des administrateurs qui vous ont précédé — et ici je rappellerai, avec les éloges qui lui sont dus, le nom de M. Arren, dont tout le monde regrette la mort prématurée; — mais si vous n'avez pas dit que vous aviez pris place parmi les fondateurs de l'Université de l'avenir, qui continuera celle du passé et qui, de Poitiers, ira rayonner sur tout le centre de la France, c'est à moi de le dire pour vous, et je le dis hautement.

Je me permettrai d'ajouter, en remerciant, au nom de la République, la ville de Poitiers des sacrifices qu'elle s'est imposés, — que, ces sacrifices même prouvant combien ces vieux établissements d'éducation publique ont pris racine dans le cœur des populations, il n'a pas été trop difficile de démontrer qu'on ne les arracherait pas du sol sans froisser bien des sentiments respectables et sans léser des intérêts tout à fait dignes de protection.

Messieurs, personne ne veut, parmi ceux qui sont attachés aux institutions républicaines de ce pays, personne ne songe plus à fermer nos vieilles écoles; nous ne sommes pas faits, nous républicains, pour fermer des écoles que l'État et la ville ont fondées et entretenues à si grands frais. Aussi ceux qui nous ont accusés ne nous connaissent pas. Nous sommes faits pour en construire, pour en édifier de nouvelles, pour y appeler une foule de plus en plus nombreuse, du sein de laquelle nous cherchons à tirer une élite. Mais, encore une fois, nous, hommes de l'Université, ne sommes pas faits pour fermer des écoles.

Un avenir assuré appartient donc à ces établissements, et ce qui doit surtout être signalé aux populations, c'est le profond intérêt démocratique et social qui s'y attache dans notre société de travail et d'efforts.

Ne croyez pas, et ne laissons pas croire en effet que ces établissements d'enseignement supérieur ne conviennent pas aux foules obscures et profondes de la démocratie. Messieurs, il y a une idée qui nous anime et nous domine tous : c'est que l'enseignement, à tous ses degrés, sous toutes ses formes, constitue un ensemble qui ne peut pas être divisé. Il n'y a point d'instruction primaire qui ne descende et ne procède d'un enseignement supérieur, et, inversement, il n'y a pas d'enseignement supérieur, dans le véritable sens du mot, si cet enseignement n'est pas conçu en vue de le répandre d'étage en étage en tombant des hauts rangs de la société pour pénétrer jusqu'aux plus profonds et aux plus humbles. La science est comme la lumière : elle éclate sur les sommets, mais elle pénètre et éclaire jusqu'aux vallées les plus obscures.

L'enseignement supérieur est le soleil de la science. Ceux qui n'y verraient qu'un moyen de donner aux élèves qui fréquentent les écoles de l'État les éléments de leur pratique professionnelle, et qui n'apprécieraient dans cet enseignement que ce qu'il a d'utile et d'immédiatement applicable et profitable aux carrières actives et productives des jeunes étudiants, ceux-là se méprendraient profondément sur le carac-

tère de l'enseignement tel qu'il doit être conçu dans nos temps modernes.

Oui, sans doute, messieurs les étudiants, vous venez apprendre ici une science, celle qui vous sera nécessaire pour gagner votre vie; mais ce n'est pas là l'objet principal de l'enseignement supérieur. A coup sûr, cet enseignement n'est pas institué pour créer exclusivement des savants : il est fait surtout pour élever, agrandir, éclairer les autres enseignements, le secondaire comme le primaire. Vous êtes arrivés, jeunes gens, au point culminant de vos études. C'est le moment, pour vous, de vous enhardir et de vous élever, en cherchant dans l'enseignement supérieur non seulement un gagne-pain, mais le moyen de devenir une élite et de vous inscrire dans les rangs de la société.

Si les circonstances veulent que vous soyez appelés, tôt ou tard, à la direction de notre démocratie, à y exercer l'influence que donnent le savoir et le mérite, appliquez-vous à faire que cette influence tourne au profit des petits et des déshérités et qu'elle soit toute au service de l'égalité et de la justice. Il importe surtout qu'elle tourne au profit du relèvement et de la grandeur de la France. Tout ce que les vrais Français peuvent entreprendre, dans leur vie publique, ils le doivent, ne nous lassons pas de le dire, à la France; car la France, c'est le plus puissant organe des plus grandes et des plus généreuses idées, et vous serez précisément à la tête de la nation pour la conduire au progrès par la diffusion des lumières.

Messieurs, veuillez le remarquer, un enseignement supérieur ne mérite pas seulement ce titre par les matières qu'il enseigne; il le mérite surtout par la méthode employée pour les enseigner. A vrai dire, on pourrait appliquer à l'enseignement supérieur ce qu'un philosophe disait de toute la philosophie, à savoir qu'elle se résout dans une méthode. L'enseignement supérieur aussi se résout dans une méthode, et, d'un mot, cette méthode, la voici : c'est la liberté.

Étudiants, on vous appelle, dans ces Facultés, à vous instruire désormais vous-mêmes. On vous dit, au moment où vous y entrez : Vous ne jugerez plus par la parole d'autrui. Vous écouterez docilement, respectueusement, avec zèle et intelligence, la parole du maître; mais, si le maître est pénétré du véritable esprit de l'enseignement qu'il donne, c'est lui-même qui vous dira que c'est par vos libres efforts, par le libre exercice de vos facultés que vous devez acquérir la science qu'il est chargé de vous distribuer. Il vous met en main l'instrument pour cultiver la science, et c'est tout ce qu'il peut faire. Oserai-je dire, même ici, que ce n'est pas dans les écoles qu'on apprend; c'est dans la vie, par l'expérience, par la réflexion continuelle, que l'on devient savant, à la fois théoricien et praticien. Que vient-on donc chercher dans les écoles?

Rien qu'un instrument, rien qu'une manière d'apprendre. Messieurs, dans les écoles d'enseignement supérieur, on vient chercher la liberté, la liberté de l'esprit, cette cause la plus noble que désormais l'intelligence humaine puisse servir; la liberté de l'esprit, c'est-à-dire la foi la plus grande à laquelle les hommes des temps modernes puissent se rattacher, la plus grande espérance qui puisse enflammer les cœurs de cet amour ardent qu'on doit éprouver pour son pays, pour l'humanité. Ne sentez-vous pas, Messieurs, que, dans cette maison vouée au culte de la liberté de l'esprit, nous sommes dans un lieu véritablement religieux,

dans un temple de cette religion moderne à laquelle nul de nous ne saurait avoir la prétention de se soustraire et qui ouvre à la race humaine des espérances infinies?

La liberté de l'esprit! Puisse cette pensée rester profondément gravée dans vos esprits! Rien ne vaut, dans le monde, les aspirations du cœur confirmées par la raison.

Messieurs, j'ose à peine continuer ce discours, et je n'ajoute plus qu'un mot.

Il est temps que notre démocratie comprenne qu'elle porte la plus redoutable des responsabilités. C'est là une idée sur laquelle j'insiste devant tous les auditoires qui me font l'honneur de m'écouter, partout où je vais. Je ne crois pas qu'il y en ait qu'il importe plus de faire pénétrer dans l'âme et l'esprit de tous les Français. Autorisez-moi à l'exposer une fois de plus devant vous. Le parti républicain n'a pas été investi par le pays de toute sa confiance, la France ne s'est pas donnée à la République, pour que celle-ci la laisse déchoir.

Tous nous devons avoir le souci de ce qu'est la France dans le monde, non pas seulement la France de la Révolution et du XIXe siècle qui nous a faits ce que nous sommes, mais la France de tous les temps. Vous venez de la revoir, cette France du passé, décrite en quelques traits rapides, émus, vrais et justes, par M. le maire de Poitiers, et, dans cette ville même, vous pouvez en un seul tableau contempler toute sa glorieuse carrière. Cette carrière ne peut pas s'interrompre, et la France a pour devoir de garder entre tous les peuples son rôle, son rang, son influence, sa primauté. Il est bien certain qu'après l'événement de la démocratie, le monde du travail ne continuera pas la même politique que le monde des privilégiés de la naissance ou de la fortune; il n'est pas douteux qu'il sera guidé par d'autres intérêts, d'autres devoirs et aussi d'autres inspirations, sans tomber dans les utopies ni dans les chimères; il est hors de doute que notre patrie ne retournera pas en arrière et qu'elle ne recommencera pas son histoire. Puisse-t-elle seulement la continuer! Au lieu de guerres incessantes, elle aspire à la paix. D'autres relations s'établiront entre les peuples comme entre les hommes et notre société doit se préparer à ces destinées nouvelles. Mais en dehors et au-dessus de ces idées, un grand sentiment doit demeurer, c'est l'amour de notre pays. La France n'a pas cessé, ne doit pas cesser de marcher à la tête de l'humanité. C'est elle qui porte la lampe de la vie, non seulement pour elle, mais pour le reste du monde, et si la République française se montre véritablement digne de ses destinées, elle élèvera ce flambeau pour éclairer de plus haut un plus grand nombre de nations.

Telle est notre mission historique. Ces choses doivent être dites, surtout devant la jeunesse. Nos jeunes gens doivent savoir qu'ils ont de grands devoirs à remplir et, tout d'abord, ils doivent se défendre contre les suggestions de l'esprit égoïste. Que la jeunesse pense à sa destinée politique et sociale; qu'elle ne cesse pas de respecter, de révérer ceux qui lui donnent l'exemple du mérite personnel, du travail et de l'effort. Dans nos sociétés modernes, nous avons supprimé tous les privilèges de la naissance et de la fortune. Nous n'admettons plus que les droits de l'intelligence et du mérite. C'est l'honneur et la force de notre société; c'est la loi même de la démocratie. Mais que la démocratie, à son tour, ne devienne pas pour la patrie une cause de

faiblesse. Que les meilleurs soient à la tête ; que les médiocres soient écartés; que les jaloux soient repoussés ; que les envieux qui entravent ou paralysent tout progrès, que ceux qui ne rêvent que bouleversements, subversions et désordres, soient rejetés hors des rangs de la société, ce sera déjà un grand progrès accompli ; car les progrès à faire ne consistent pas tant dans la réforme des lois que dans celle des mœurs ! combattons surtout sans relâche la fausse démocratie, c'est-à-dire les opinions vides, les déclamations, les chimères ! Élevons la démocratie pour la fortifier, et travaillons pour l'humanité, par la France, avec les fils de la République !

ALLOCUTIONS PRONONCÉES PAR M. E. SPULLER LE 13 MAI 1894, AU CERCLE UNIVERSITAIRE ET A L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE POITIERS

En réponse au discours de bienvenue de M. Hild, doyen de la Faculté des lettres, président du Cercle universitaire, M. le Ministre a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Je me demande qui ne serait pas profondément touché jusqu'aux larmes d'un pareil accueil. Et, cependant, de cet accueil si chaleureux, si troublant, j'ose dire qu'il ne fait que répondre à l'entraînant langage que nous venons d'entendre. Il en est sûrement la suite, comme l'effet suit la cause ; et cet auditoire ardent et généreux, c'est vous qui l'avez élevé, monsieur le doyen, par vos ardentes et généreuses paroles. Aussi, Messieurs, je ne sais comment vous traduire les sentiments que m'inspirent et cette éloquence et ces applaudissements.

Je connaissais la pensée qui a présidé à la fondation de ce cercle, quelles idées à la fois justes et larges, vivifiantes surtout, lui ont donné naissance.

Oui, je savais ce que vous aviez voulu faire en fondant ce cercle ; mais en ce moment je vois l'œuvre elle-même ; elle est là sous mes yeux, vivante, agissante, tout ensemble enthousiaste et féconde. Comment en douter ? Ces bravos, ces acclamations qui m'ont accueilli à mon entrée procèdent de votre pensée première. Aussi bien, qui résisterait à un entraînement pareil ? Qui ne serait touché en plein cœur, ému jusqu'au fond de l'âme de tout ce qu'il y a d'élevé, de pur et de noble dans les paroles qui viennent d'être prononcées ? Ah ! Messieurs, c'est une grande et heureuse fortune dans la vie, pour un homme possédé comme moi, j'ose le dire, de la passion de l'éducation publique, que de se sentir, de se voir l'objet d'une semblable manifestation, au milieu d'une élite d'hommes qui semble faite pour le comprendre et l'aider, que d'entendre des paroles qui excitent l'âme et la transportent dans des régions supérieures.

Messieurs, voulez-vous mon sentiment ? Ce sont là les inspirations de la vraie politique du cœur et cette politique, je vous le disais ce matin, doit marcher de pair avec la politique des idées.

Il faut que, de notre enseignement national, notre action politique et sociale se dégage : c'est ce que l'on a vu, dans notre cher et grand

pays, à toutes les époques. En tout temps, le monde n'a pu s'empêcher de reconnaître ce qu'il y a de fécond, de libre et de généreux, d'animé et de fécond dans le cœur de la nation française. Ah! la France! Nous la personnifions aujourd'hui, nous, hommes de notre temps, nous avons dans l'âme ses passions et ses désirs, nous reconnaissons en nous, hommes du XIXe siècle, ses aspirations immortelles, et c'est là ce qui nous rend si heureux et si fiers. Oui, sans doute, en notre courte vie nous avons déjà traversé bien des épreuves, et nous savons que bien d'autres nous attendent; mais avec des âmes préparées comme les vôtres, Messieurs, et qui vibraient tout à l'heure aux accents de votre éloquence, monsieur le doyen, on peut espérer tout et ne plus rien craindre.

Quelle bonne journée, mes jeunes et chers amis! Je me sens tout pénétré de joie, quand je lis sur vos visages et que je reconnais, à des signes non équivoques, qu'il règne entre les idées que je représente et vos propres idées un accord sympathique et cordial, dont cet accueil est le témoignage. Ah! si enfin la République pouvait appartenir à ceux d'entre les Français qui sauront rester fermes, inébranlablement fermes, sur le terrain conquis, résolus à n'en exclure personne, ayant renoncé aux vieilles colères, aux impitoyables rancunes, dont le temps est passé et qui n'ont plus de raisons d'être!

Oui, Messieurs, souhaitons que la direction de la politique de la France républicaine appartienne aux hommes décidés à ne point se presser dans leurs actes pour n'avoir pas à reculer, à ceux qui donneront l'exemple de la largeur dans les idées, de la modération dans la conduite, qui sauront unir la prudence de l'esprit à la chaleur de l'âme.

Poursuivez donc, Messieurs, cette œuvre de concorde fraternelle que vous avez entreprise; vivez beaucoup les uns avec les autres et ne vous divisez jamais. Que les jeunes s'inspirent de l'exemple des vieux, et surtout qu'ils demeurent avec eux pour apprendre la vie et par quelles épreuves les joies qu'elles nous offrent peuvent être traversées. C'est ici une excellente école; et même la seule satisfaction qui puisse consoler de ces épreuves souvent pénibles, c'est de rencontrer comme ici la sympathie, l'affection, l'assistance fraternelle qu'on rencontre dans la société des intelligences élevées et des cœurs généreux. Notre société civilisée s'élargit; elle a maintenant pour base inébranlable une démocratie qui ne se connaît pas encore : intruisons-la d'elle-même, apprenons-lui ses devoirs, éclairons-la et tâchons de lui rendre en dévouement ce qu'elle nous accorde en confiance.

Au toast porté par M. le président de l'Association des étudiants de Poitiers, M. Spuller a répondu :

Messieurs, je ne sais s'il convient d'essayer de répondre tout de suite aux fortes paroles que vient de m'adresser votre président ou d'attendre que la vive émotion que je ressens soit un peu calmée. Si, parlant en ce moment, je me trouvais capable de vous dire tout ce que je pense, si je parvenais à vous exprimer tout ce que j'éprouve, c'est qu'il y aurait en moi une puissance que je ne connais pas. Vous venez de me combler — non pas en m'adressant des éloges, que je ferai d'ailleurs tous mes efforts pour mériter — mais en m'accueillant de la seule façon qui fût digne de la générosité de votre âge et digne aussi de l'intérêt politique

et social vraiment supérieur que je représente en ce moment parmi vous, l'avenir de notre démocratie républicaine portée à son maximum de force et d'éclat par l'éducation publique et les mœurs de la liberté.

Comment vous remercier? Du premier coup et d'un seul bond, vous vous êtes élevés jusque sur ces hauts sommets où il est si doux et si noble de se rencontrer et de se reconnaître!

Ah! la jeunesse, avec sa flamme divine, avec cette flamme qui brille, éclaire, échauffe sans jamais se consumer. Quel heureux, quel merveilleux privilège, et comme c'est bien, comme c'est beau à vous de vous en montrer dignes! Usez-en donc de ce privilège, et restez jeunes de cœur et d'esprit aussi longtemps que vous le pourrez! Assez d'autres vous diront qu'un temps viendra vite où vous ne connaîtrez plus de la vie que les intérêts qui glacent les premières ardeurs de l'âme. Détournez vos regards de ce temps, s'il doit venir. Éloignez votre esprit, votre imagination de ces jours de dessèchement et d'égoïsme. Gardez la foi, l'espérance, l'amour qui embrasent vos cœurs, qui illuminent et qui vivifient tout dans l'existence; gardez, comme les biens les plus précieux, ces généreux sentiments qui vous portent à vous confondre parmi vos frères moins heureux, pour en devenir les éducateurs, pour les aider à devenir des citoyens, des républicains, des patriotes, des Français, des hommes surtout. Continuez à vous faire tout à tous, à vivre pour les autres, à vous donner tout entiers, esprit et cœur, à ceux qui vous entourent, en un mot, à vivre pour autrui? Est-ce bien réellement vivre que de ne vivre que pour soi?

Messieurs, mes amis, mes chers et jeunes concitoyens, vous me donnez ce titre de ministre dont je ne suis si fier que parce que je suis le ministre de l'éducation de la démocratie, ce titre de ministre qui est la plus haute récompense à laquelle un homme puisse aspirer dans sa vie publique, mais qui rappelle en même temps la plus lourde, la plus accablante de toutes les magistratures. Eh bien! voulez-vous me laisser vous dire, en toute franchise, que ce titre de ministre n'est pas celui que je revendique auprès de vous, et que je tiens beaucoup plus à ce que vous voyiez en moi une autre individualité que celle d'un ministre? Oui! ce que je souhaiterais que vous vissiez tout d'abord en moi, c'est l'homme lui-même, l'homme qui vient à vous pour la propagation, pour la prédication d'une idée — et cette idée, qui me possède et me domine, la voici : un dévouement sans borne à la France, à la France qui porte la lampe de vie à travers les générations du monde civilisé pour l'honneur et le bien de l'humanité; à la France que nous devons tous aimer d'un amour sans défaillance et que nos fils et nos successeurs continueront à aimer d'un amour immortel et jusqu'à la fin des siècles.

Être l'homme de la France et de l'idée française, l'homme de la France républicaine appuyée sur la liberté, de la France qui a rompu avec les doctrines et les préjugés du passé pour servir d'exemple aux peuples de l'avenir, de la France à la fois forte et douce, ennemie des tyrans, libérée de la servitude, toute dévouée dans sa grandeur aux humbles et aux pauvres, parmi les nations comme parmi les individus; de la France incessamment penchée sur les misères humaines pour les soulager; de la France uniquement dévouée au culte des grandes idées de justice, de vérité et de beauté qui éclairent les intelligences et qui enflamment les cœurs; de la France, apôtre de la charité et de la

vérité dans le monde; de la France telle que nous l'ont appris à aimer Michelet et tous nos maîtres ; de la France de nos rêves et de nos espérances; de la France de la Révolution, celle que nous servons, que vous êtes appelés à servir, que vos enfants à leur tour devront servir comme nous en un mot, de cette France qui est, comme l'a dit la voix, pour moi la plus chère de toutes, la plus auguste personne morale que l'humanité ait connue!

Messieurs, si vous voulez conserver de moi un souvenir qui me sera précieux, voyez en moi l'homme de cette idée. Et, pour finir et pour vous remercier, laissez-moi lever mon verre en l'honneur de la jeunesse française et boire à l'espoir de la patrie, à l'espoir de la France!

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. FRIEDEL, MEMBRE DE L'INSI TUT, A LA DEUXIÈME FÊTE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ALSACIENNE

Messieurs,

Lorsque mes amis MM. Beck et Bræunig sont venus me demander de présider ce banquet qu'ils ont organisé avec le concours de l'Association des anciens élèves de l'École alsacienne, j'ai, je l'avoue, hésité quelque peu à accepter cet honneur. Je n'ai pas beaucoup de goût pour les banquets, surtout pour ceux dans lesquels je dois parler. Mais j'ai tant d'affection pour l'École alsacienne et pour out ce qui y touche que j'ai dû céder à leur aimable insistance et aux bonnes raisons qu'ils m'ont données.

La pensée de réunir au moins une fois par an les directeurs, les professeurs, les anciens élèves et les amis de l'école est excellente. Il n'est pas bon qu'après avoir vécu ensemble pendant des années on se quitte sans qu'il reste autre chose du travail commun que de vagues souvenirs. Entre ceux qui ont eu ces relations de camaraderie ou d'élève à maître, il s'établit une solidarité qui doit être maintenue soigneusement, qui est une force pour tous, et quand je dis une force, je ne veux pas parler ici de l'aide matérielle que peuvent se donner des camarades, mais de la satisfaction du besoin qu'éprouve tout homme de ne pas se sentir isolé de ce qu'on a appelé d'un nom malheureux la bataille de la vie, comme si pour la vie et le succès des uns il fallait que les autres fussent vaincus ou tués, alors qu'il s'agit au contraire de la lutte de tous contre les nécessités extérieures dans laquelle la victoire de l'un aide et éprouve la victoire de l'autre.

Vous l'avez compris, Messieurs, et cédant à un penchant heureux de notre nature, vous êtes venus ici pour vous retrouver avec vos camarades et vos maîtres. Je vous en félicite.

Et de quoi vous parlerai-je maintenant, si ce n'est de notre chère école parvenue cette année à sa majorité ? L'an dernier, mon ami M. Gabriel Monod vous a raconté avec tout son talent et avec la parfaite compétence d'un témoin oculaire et actif l'histoire de la fondation de l'école. Je n'y reviendrai pas, quoique je puisse en être tenté par les souvenirs qui se rattachent pour moi à ces temps déjà lointains.

Il me semble plus utile, Messieurs, de tirer de la création de l'école,

de ses progrès, des difficultés qu'elle a rencontrées, une morale qui puisse nous être utile à tous et servir aussi bien à ceux qui travaillent encore à son profit qu'à ceux qui remplissent leurs devoirs loin d'elle.

L'école a été un fruit de l'initiative individuelle ; elle est une œuvre de dévouement et de solidarité ; elle est et doit rester une œuvre de progrès. Vous savez, Messieurs, dans quelles conditions modestes elle a été fondée. Tout en sentant vivement la nécessité de modifier certaines parties de notre enseignement national, on pouvait, sans trop de pusillanimité, craindre qu'une tentative isolée restât sans effet, croire que c'était auprès du Parlement qu'il fallait agir pour obtenir une réforme. Les fondateurs de l'école n'ont pas été arrêtés par ces craintes. M. Brœunig a eu le courage, comme un peu plus tard M. Rieder, de quitter une position assurée pour se vouer à cette tentative hasardée ; honneur soit rendu à leur foi dans la puissance de la vérité !

Bientôt les petits commencements se développèrent et l'école trouva des amis généreux et dévoués, donnant les uns leur argent, les autres leur temps, quand ce n'était pas à la fois l'un et l'autre; elle devint alors une œuvre de solidarité, dans laquelle le conseil de l'école, les comités d'études, les directeurs, les professeurs et les élèves aussi, bien que plus inconsciemment, apportèrent chacun leur large part de dévouement. Elle prit le développement que vous savez, et déjà l'on pouvait la croire sortie de toutes les difficultés.

Mais son succès même lui en préparait de nouvelles. Les idées qu'elle avait cherché à réaliser, soit dans les programmes, soit dans la discipline, furent, à la satisfaction patriotique des fondateurs, introduits dans les lycées, et dès lors la concurrence de ceux-ci devint plus directe, en même temps qu'elle se faisait plus voisine. Vous savez, Messieurs, que l'école souffre encore actuellement de cette concurrence et qu'elle a été obligée d'avoir recours à la bienveillance des pouvoirs publics, qui, estimant à leur valeur les services rendus et comptant toujours sur elle comme initiatrice de progrès, lui ont alloué une subvention grâce à laquelle elle a pu traverser, mais en faisant encore appel à la générosité de ses amis, des années difficiles.

Elle s'achemine maintenant à grands pas vers un avenir plus assuré; mais, pour qu'elle l'atteigne et le fixe, il faut qu'elle aille toujours en avant dans la voie du progrès. Rester ce qu'elle est, se contenter de ce qui est acquis, ce serait pour elle, à bref délai, la déchéance.

Vous savez qu'heureusement il n'en est rien et que le conseil de l'école, comme la direction, comme aussi certainement le personnel des professeurs sont à la recherche de tout ce qui peut rendre plus efficace l'enseignement et le perfectionner en même temps qu'ils s'efforcent d'inspirer aux élèves un sentiment toujours plus élevé de leurs devoirs envers eux-mêmes, envers l'école, envers la patrie.

Envers la patrie, car, Messieurs, il est un point que j'avais négligé en vous parlant des fondements moraux de l'école, c'est le patriotisme: patriotisme français, patriotisme alsacien-lorrain. Nous aimons l'école, comme nous aimons les provinces perdues, et quand nous entrons dans ses cours, il nous semble fouler pour un moment le sol dont nous sépare une si haute et si douloureuse barrière.

Et l'amour que nous avons pour elles se confond avec celui que nous portons à notre chère France. C'est pour elle, pour sa vraie gran-

deur que nous travaillons tous, et nous le ferons avec plus de courage si, par l'exemple que nous donne l'histoire de l'École alsacienne, nous comprenons la puissance de l'initiative individuelle, de la solidarité, du dévouement à une cause qui soit digne de remplir nos cœurs et d'employer nos énergies.

Je vous propose, Messieurs, de boire à la France, à l'Alsace-Lorraine et à la prospérité de l'École alsacienne.

L'UNIVERSITÉ ET LE SOCIALISME

Sous ce titre, le *Journal des Débats* du mardi matin 15 mai, publie un discours prononcé par M. Léon Say à la *Société d'Économie politique*. L'éminent orateur y reprend la thèse de Bastiat dans son célèbre pamphlet : *Baccalauréat et Socialisme*. Nous croyons devoir reproduire les passages les plus importants de cette allocution. Mais, sans prendre le moins du monde la défense de la métaphysique, si nettement attaquée, il nous sera peut-être permis de prier les praticiens qui formulent un diagnostic si sévère, de vouloir bien nous faire connaître d'une façon un peu plus précise le remède qui guérirait les maux de notre souffrante humanité.

Après avoir rappelé dans quelles circonstances, en 1850, au lendemain des journées de Juin, Frédéric Bastiat a publié le discours qu'il aurait prononcé à l'Assemblée législative si sa santé le lui avait permis, M. Léon Say se demande si l'émotion socialiste qu'éprouvait alors une partie de la jeunesse française subsiste encore; il croit pouvoir constater que les mêmes causes produisent encore les mêmes effets, et en trouve le germe dans le système qui prévaut, aujourd'hui comme autrefois, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse.

Et d'abord quel est le coupable, le clergé ou l'Université? Tous les deux, répondait Bastiat, parce que les deux enseignements, celui du clergé et celui de l'Université, étaient fondés sur la même base : c'est-à-dire sur la glorification de l'antiquité, dont la grandeur ne reposait que sur le culte de la force et l'idolâtrie des vertus guerrières.

Mais si les deux monopoles ont produit de mauvais effets, on peut cependant se demander lequel est le plus dangereux, du monopole de l'État ou de celui de l'Église.

Quand c'est l'État qui s'attribue le monopole, alors même qu'il consent par un semblant d'abandon à le partager avec des écoles dites libres, il en garde néanmoins tous les avantages parce qu'il se réserve la collation des grades, et qu'il force les instituteurs de la jeunesse à jeter tous leurs élèves dans ce moule uniforme qui a nom Baccalauréat, afin qu'il y prenne l'empreinte romaine. La liberté de l'enseignement, reconnue par la loi en droit et conquise en fait tant sur le clergé que sur l'Etat, par la suppression de ce qu'il appelait le moule unique du baccalauréat, telle était la solution définitive que préconisait en 1850 Frédéric Bastiat.

Cette solution n'est pas la mienne. La liberté de l'instruction, consolidée par la suppression des grades, perdrait, en effet, bien vite son nom et se transformerait en très peu de temps en une intolérable et intolérante domination du clergé. Il n'y aurait pas, pour nous, une plus grande somme de liberté à côté de l'Église, il y en aurait même moins qu'à côté de l'État et on y chercherait en vain plus de garanties contre les entraînements socialistes. L'Église ferait bien

au contraire de nos jeunes gens, dans une proportion plus forte encore qu'aujourd'hui, des socialistes qu'on peut appeler, quoi qu'ils disent, des socialistes chrétiens, genre aussi dangereux que les socialistes sans épithète, ou collectivistes, ou révolutionnaires, ou plutôt même beaucoup plus dangereux, parce qu'ils sont habiles à s'insinuer, sous des dehors respectueux, auprès des conservateurs, républicains ou autres, et qu'ils offrent de combattre à leur profit et au besoin sous leurs ordres, la tyrannie révolutionnaire et l'anarchie.

Il y a peut-être quelque chose de plus à tenter, la suppression du baccalauréat; car la suppression du baccalauréat doit garder la première place parmi les réformes à revendiquer. Je ne demande certainement pas que la réforme soit brutalement imposée et vienne du dehors; il me suffit qu'elle soit entreprise avec le désir de la mener à bonne fin. L'Université peut se réformer elle-même, non seulement en abolissant ou en transformant les examens du premier degré, pour supprimer les baccalauréats, mais aussi en modifiant les diplômes supérieurs, et en remaniant de fond en comble ses méthodes et le mode de recrutement de ses maîtres. Elle a montré souvent qu'elle était capable de se perfectionner. Elle peut donc trouver dans son propre sein, cela est certain, les moyens d'assurer sa régénération par des mesures, au besoin, très radicales. La civilisation antique peut très bien ne plus être offerte à la jeunesse comme un type de civilisation plus admirable qu'aucun autre, et les beautés des langues anciennes, leur inimitable poésie, les produits d'un art qui atteignait la perfection, peuvent former le goût de la jeunesse et lui donner le sens du beau, sans l'obliger à payer ce trésor au prix d'une organisation sociale où le désordre est la loi, dont la force est la divinité suprême et où la justice ne peut prétendre à régner sur quelques citoyens libres qu'en déversant l'égoût de l'humanité, ses misères et ses hontes, dans l'abîme de l'esclavage...

La plus dangereuse école des mœurs politiques est celle des principes répandus dans l'univers par la philosophie grecque et, tout divin qu'il soit, Platon, comme beaucoup de dieux de l'Olympe, a donné à l'humanité les leçons les plus démoralisatrices et les moins favorables à l'esprit de conservation de l'ordre social.

Qu'on se reporte à l'Essai de Macaulay sur Bacon et on y lira avec quelle justesse d'expression et quelle hauteur de vue le grand historien a opposé le fondateur anglais de la méthode expérimentale au philosophe idéaliste de la Grèce.

Platon ne se plaît que dans les hautes conceptions métaphysiques. Tout ce qui n'est qu'humain lui paraît bas. Ecoutez, en effet, comment il parle de la grandeur et de l'utilité des sciences. L'arithmétique est pour lui une science dont aucune autre science ni aucun art ne peuvent se passer, dont les marchands et les négociants se servent pour leurs ventes et leurs achats, mais qui est méprisable si elle conduit seulement à des applications utiles. Ce qui fait sa gloire, c'est qu'elle nous permet de contempler les propriétés des nombres et d'y trouver l'expression des vérités absolues dont la hauteur dépasse de beaucoup celle de l'humanité. L'astronomie ne doit pas avoir pour objet d'aider les navigateurs dans leurs voyages, ou les agriculteurs dans leurs champs, elle a un but plus élevé, c'est de révéler à l'âme les mouvements célestes et de faire de la beauté du ciel le symbole de la beauté idéale. La géométrie se dégrade quand elle s'abaisse à des applications mécaniques, et le grand mécanicien Archytas, qui a fait ces admirables machines que je ne connais pas et dont mon savant confrère et voisin, M. Levasseur a peut-être quelque notion, s'est avili, à en croire Platon, quand il a abandonné les sommets d'où il contemplait la vérité abstraite, essentielle, éternelle, pour se faire charpentier ou charron, et le divin philosophe eût loué Archimède, s'il est vrai, comme on l'a prétendu, qu'Archimède fût à moitié honteux de ses admirables inventions.

Bacon, au contraire, n'estimait la géométrie que parce qu'elle avait des applications utiles. Il voyait dans la science l'auxiliaire de ceux qui cherchaient à améliorer le sort de l'humanité, et ce qu'il craignait par-dessus tout, c'était

d'encourager les hommes de talent à employer, dans de pures spéculations de l'esprit, des moments de leur vie qu'ils pouvaient mieux employer à augmenter l'empire de l'homme sur la matière.

Toute cette discussion de Macaulay n'est-elle pas la condamnation la mieux justifiée de cette métaphysique si chère à la race française, qui séduit si fréquemment notre jeunesse et dont le goût pénètre même parmi ceux qui, par leur défaut de culture et leur ignorance de l'histoire philosophique, semblent le moins aptes à la comprendre?...

Avec la suppression du baccalauréat, la réforme de l'enseignement philosophique dans les hautes écoles où l'Université prépare les maîtres de la jeunesse, devient une nécessité pressante. Il faut bannir de notre horizon cet amour de la poésie mystique qui fait rage, qui, par réaction contre le réalisme vulgaire et ordurier, s'empare de plus en plus de l'esprit de nos jeunes gens. Donner aux choses leur juste valeur, et les voir comme elles sont, c'est faire acte de citoyen. Les voir comme elles sont, cela ne veut pas dire qu'il faille s'immobiliser dans la contemplation des hontes de la nature humaine et s'évertuer à donner à la langue françaises ces maladies nerveuses qu'il faut compter au nombre de nos misères et qui, en gâtant la langue, nous portent à confondre les phrases avec les vérités. Il faut voir ce qui est, en limitant nos observations aux personnes et aux choses en bon état de santé physique et morale...

Pour conclure, je dirai que je cherche à m'inspirer des idées de Bastiat, tout en prenant des précautions contre un autre monopole de fait qui serait plus dangereux que n'a jamais pu l'être celui de l'Université. Je considère que le socialisme est puissamment aidé par l'organisation des Facultés de l'Université, les méthodes de leur enseignement et le recrutement de leurs professeurs.

La suppression des baccalauréats s'impose; l'Université la prépare; la réforme des études philosophiques dans les hautes écoles est également nécessaire; elle serait accélérée par la concurrence dans le recrutement des professeurs et la modification des concours d'agrégation; par la transformation ou la suppression des diplômes. Le temps n'est plus où l'on pouvait dire que les peuples ne seront heureux que lorsque les philosophes seront rois, et, si quelques économistes pénétraient dans la maison des philosophes, l'Université ne préparerait peut-être pas aussi bien la jeunesse aux utopies socialistes.

Il y a des lycées dont les professeurs sont les chefs du parti socialiste de la ville et qui font du socialisme pratique dans le Conseil municipal où ils se sont fait élire et de la propagande socialiste dans la rédaction des journaux révolutionnaires. Il y en a un où ces scandales se produisent et où on peut mesurer les progrès accomplis depuis quarante ans, car les plus vieux d'entre nous ont connu dans une des chaires, si singulièrement occupées aujourd'hui dans un de ces lycées, un des membres les plus distingués de notre Société d'économie politique et un auteur dont les productions économiques ont le plus honoré la science que nous cultivons.

Les réformes que j'appelle de mes vœux sont aujourd'hui à l'étude dans les Assemblées politiques, dans la presse, dans le sein même de l'Université.

Puisse l'esprit de la vieille école économique libérale inspirer ceux qui les préparent!

La 479e livraison de la *Grande Encyclopédie* renferme une biographie de *Hoche* par M. Etienne Charavay.

A signaler encore l'étude de M. Georges Lyon sur *Hobbes*, l'article de M. Bossert sur *Hoffmann*, et celui de M. Louis Gonse sur l'artiste japonais *Hokousai*.

BIBLIOGRAPHIE

Ludovic Legré, *Le poète Théodore Aubanel, Récit d'un témoin de sa vie.* — Paul Flat, *Essais sur Balzac.* — René Doumic, *Écrivains d'aujourd'hui.* — Gaston Deschamps, *Sur les Routes d'Asie.* — F. Pillon, *L'Année philosophique.* — Léon Brunschwicg, *Spinoza.* — André Godfermann, *Le Sentiment et la Pensée.*

Le poète Théodore Aubanel, Récit d'un témoin de sa vie, par Ludovic Legré. — Paris, Lecoffre, in-12 de 423 pages. — M. Ludovic Legré est un très ancien ami d'Aubanel. Il a été un « témoin de sa vie », suivant son expression, modeste pour lui-même, peut-être un peu ambitieuse pour Aubanel. Durant de longues années il l'a admiré, aimé, soutenu de sa chaude et méridionale sympathie. Il a tout connu et tout raconté de son poète : les amourettes du jeune homme, les premières passions (car il en eut beaucoup) et les premières chansons; les pleurs de la vingtième année, lorsque Jenny, la *Zani* des poèmes, quitta sa jolie robe de laine « couleur de grenade » pour prendre la robe de sœur de charité; plus tard, le mariage, la jeune femme aimée et chantée à son tour, les angoisses et les joies paternelles, les prières ardentes à la Vierge, l'appel au pape en 1859 (*Le Baiser de Judas*), et la réponse bienveillante et pacifique de Pie IX. — Puis M. Legré raconte la période virile de l'œuvre d'Aubanel et sa « seconde manière ». Plus vigoureuse, mais plus païenne et plus sensuelle aussi, la muse d'Aubanel célèbre les fièvres et les transports de l'amour; elle chante la *Vénus d'Arles* en strophes brûlantes, la *Vénus d'Avignon*, les *Filles d'Avignon*, etc., alliant l'amour païen et l'amour chrétien dans un mysticisme charnel très artistique et naïf à la fois; peu à peu vient la célébrité, avec la *Miougrano entre-dubérto* (*la Grenade entr'ouverte*), les drames lus au cénacle du Félibrige naissant (*le Pain du Péché*, *le Pâtre*, etc.), et enfin une espèce de gloire quand autour du *Capoulié* Mistral se groupe la pléiade des poètes provençaux, Aubanel en tête, puis Roumanille, Mathieu, Félix Gras, Roumieux, et tant d'autres. Mais un jour un « traître » dénonce à l'archevêché le recueil, peu catholique en effet, des *Filles d'Avignoun*. Aubanel était imprimeur de l'archevêché. Il lui fallait ou perdre sa clientèle, ou jeter au feu son édition. Il se résigna à ce dernier parti, mais le coup était porté. Son âme d'enfant ne s'en releva pas, et il mourait bientôt après, en 1886.

Aubanel est le premier poète du Midi après Mistral, mais à distance du chef. Mistral est en quelque façon une gloire française; Aubanel reste surtout une gloire provençale. Il ne sait guère que l'amour, et il ne chante pas d'un ton fort différent les Vénus locales et la Vierge. Mais dans ce domaine il est vraiment poète, et certains morceaux érotiques, la *Vénus d'Arles*, par exemple, sont d'une beauté toute clas-

sique. Il connut pourtant la vraie tendresse; ce sont de vraies larmes qui mouillent la prière pour sa jeune femme malade : *Evo a peca, segur, mai pieta pèr si filio!* Il faut remercier M. Legré de nous avoir cité en entier cette page attendrissante, et d'avoir semé ce livre d'anecdotes, d'extraits et de fragments qui en doublent le charme.

Essais sur Balzac, par Paul Flat; — *Seconds Essais sur Balzac*, par le même. — Paris, 2 vol. in-12 de 320 et 280 p., Plon et Nourrit, 1893 et 1894. — M. Paul Flat, auquel on doit la publication du *Journal d'Eugène de la Croix*, et diverses études distinguées, vient d'établir sa réputation de critique avec deux remarquables volumes d'*Essais* sur Balzac. Ceux-ci n'ont du reste rien à voir avec la description documentaire qu'a donnée de l'œuvre du romancier l'érudit collectionneur M. de Lovenjoul. Epris d'idées, d'art et de philosophie, M. Flat ne s'occupe ici que de critique pure, en disciple de Taine et de Bourget, et en amoureux de Stendhal. Le premier volume est consacré à la conception et aux caractères — types de la *Comédie Humaine*. Dans un excellent premier chapitre, l'auteur en dégage l'idée maîtresse, l'humanité et l'animalité, esquisse la théorie des milieux et des types, caractérise l'art *amoral* de Balzac, et note sa seule lacune, l'idée religieuse. Les chapitres suivants analysent successivement l'âme des divers groupes humains dont Balzac, chef d'orchestre génial, a manœuvré la savante symphonie. Voici les Jeunes gens, et les Jeunes filles; puis les Femmes malheureuses, la fière Beauséant, la tendre Mortsauf, Mme Hulot la crucifiée; en regard, les Courtisanes. Après, les Personnages excessifs (mais vraiment y en a-t-il d'autres chez Balzac?) puis les Artistes, les Bourgeois, les Provinciaux, les Campagnards. Très attachant par la finesse et la pénétration de l'analyse, ce premier volume est de plus animé par le reflet de tant de silhouettes adroitement rappelées et rapprochées.

Le second, d'une lecture plus abstraite, est pourtant supérieur. M. Flat a jeté comme passerelle entre les deux un *Avant-propos* sur les Inconnues de Balzac, qui lui permet de dégager le principe capital de sa puissance romanesque : savoir « son sens de la féminéité. » La complexion amoureuse de Balzac, sa facilité à incarner l'amour rêvé dans la femme vivante, le culte de cette âme féminine « pour laquelle il a tant fait », sont discrètement et fortement indiqués. (Entre parenthèses, M. Flat semble avoir de Mme Hanska une opinion dont certaine publication prochaine de M. de Lovenjoul le fera sans doute revenir.) Aussitôt après sont abordées les questions de philosophie, de critique et d'art que soulève l'œuvre de Balzac. M. Flat est un admirateur convaincu, (à l'opposé de M. Faguet qui s'est montré par trop dédaigneux pour notre grand romancier) il lui accorde non seulement beaucoup, mais tout, ou à peu près; non seulement le génie et une très vaste, très humaine et très philosophique conception de l'humanité, ce qui va sans difficulté; non seulement l'art suprême, ce qui souffre déjà quelques restrictions, mais encore la critique et le style. Ici nous croyons qu'il en faudrait un peu rabattre. Non que nous maintenions la séparation de nature entre l'esprit critique et l'esprit créateur; nous croyons avec M. Flat que rien aucontraire n'a été plus funeste aux lettres dans ce siècle que la superstition de cette dualité. Mais il me semble que c'est assez accorder à Balzac d'avoir eu sur son art des vues très grandes, très élevées, et

d'avoir pu laisser tomber à l'occasion quelques jugements profonds sur les arts voisins. Un grand esprit retrouve partout ses avantages, sans être pour cela un esprit critique. La *création*, chez Balzac, est si puissante, qu'il vaut mieux le ramener là tout entier. Quant au style, il est, je le veux bien, partout adéquat à l'œuvre, mais cette œuvre est très inégale, et si les excellentes parties de fonds emportent avec elle une forme pareille, il faut bien reconnaître que les parties inférieures souffrent, par analogie et par logique artistique, d'une double infériorité. Ces réserves faites, il ne reste vraiment qu'à louer chez M. Flat le talent, le sérieux, et la portée d'un esprit qui vient de donner sa première œuvre de maîtrise.

Écrivains d'aujourd'hui, par René Doumic. — Paris, Perrin et Cie, in-12 de 314 p. 1894. — Dans cette suite à ses récents *Portraits d'écrivains*, M. Doumic offre au public sept études sur des critiques, romanciers ou professeurs dont l'esprit est spécialement caractéristique de cette génération. L'ouvrage est très intéressant. Comme pour le précédent, nous regrettons, toutefois, qu'un fil conducteur ne relie pas ces études, et qu'une préface ou une conclusion n'en dégage la pensée générale. Comparés aux précédents, ces portraits accusent un faire plus sommaire, moins fouillé dans le détail, moins « travaillé » peut-être, mais plus arrêté, plus sobre, parfois plus coupant. M. Doumic, dont l'esprit gagne tous les jours, en se pliant à toutes sortes de formes, a atteint dans ce livre, croyons-nous, une forme de critique accentuée et personnelle qu'il lui serait difficile de pousser plus avant sans tomber dans la sécheresse. Par contre, ces petites pages sont très pleines et les formules heureuses y abondent.

Voici Paul Bourget qui a « ajouté un chapitre à la science de l'âme, » et « montré ce qu'est l'amour quand on le dépouille de cette puissance d'illusion et de ce mirage qui en sont la poésie. » Voici Maupassant, qui « va rejoindre le réalisme des maîtres classiques »; Loti, qui « a rafraîchi une littérature de blasés, » en continuant à son insu tant d'auteurs qu'il peut bien se vanter de n'avoir pas lus, mais qu'il a pourtant subis. Voici Lemaître, dessiné en traits aimables, souples, heureux, aussi vivants que le modèle; Brunetière défendu avec sincérité, chaleur, verve, et sans les restrictions qui semblent pourtant naturelles sur la théorie de l'Évolution; Faguet, en qui M. Doumic loue non seulement la pensée, la philosophie, l'originalité constante et l'élévation de l'esprit, mais encore la sûreté de « direction » critique, ce qui est complètement, sinon parfaitement louer; M. Lavisse enfin, qui a le style d'un homme d'action comme il en a la parole, et qui demeure, en dernière analyse, un « autoritaire doux ». Nous arrêtons-là notre analyse, car les pages qui terminent le volume semblent étonnées elles-mêmes de s'y trouver placées. Nul doute qu'un nouvel ouvrage ne nous offre bientôt jusqu'à la fin le genre d'intérêt sérieux, élevé, que celui-ci nous offre durant 260 pages. Et constatons, pour terminer, que le talent de M. Doumic croît à chaque volume en force et en autorité.

Sur les Routes d'Asie, par Gaston Deschamps. — Paris, Colin, in-12 de 362 p., 1894. — Quand on a vu la Grèce, peut-on se tenir de passer en Asie? M. Gaston Deschamps, un vrai fils de la glorieuse École d'Athènes,

ne l'a pas pensé. Il nous a d'abord tous entraînés à sa suite dans la *Grèce d'aujourd'hui ;* le voilà qui nous attire encore , quoi que nous en ayions, sur les *Routes d'Asie;* et si l'itinéraire semblait tout d'abord un peu vague aux grincheux, toute mauvaise humeur est envolée dès la première étape. C'est que M. Deschamps est un si parfait cicérone ! Il a de si pittoresques anecdotes à raconter, il est si érudit et si moderne à la fois, si indulgent aux hommes et si pénétrant aux choses ! Si j'avais rencontré là-bas le trio sympathique, « Sa Noblesse » M. Deschamps, son mulet, et l'inénarrable Kharalambos, je ne me serais non plus fatigué de le suivre que de feuilleter un périégite grec qui aurait été moraliste aimable et eût parlé le meilleur français. Ce qui frappe en effet chez l'auteur, c'est d'abord l'incroyable quantité de lieux qu'il a visités, notés, et qu'il fait revivre en quelques touches très justes, naviguant du Pirée à Chio, de Chio à Clazomine, à Smyrne, écoutant *Madame Angot* et causant Georges Ohnet avec les jeunes filles; courant l'Anatolie, faisant ses dévotions à Éphèse, méditant sur Aphrodisios, poussant des pointes vers la Carie et la Pisidis... Mais on est frappé bien davantage encore de l'interprétation très personnelle de la physionomie qu'offrent au voyageur tant de mœurs et de races mêlées. M. Deschamps, en observateur qui a su sortir de ses livres, voit l'histoire moderne à la lueur de l'histoire ancienne. Les coudoiements des peuples, l'usure ou la résurrection des races, voilà les phénomènes qu'il sait distinguer et rendre au courant de ses notes les plus brèves. La vieille Turquie sommeillante à côté du Grec éveillé qui la guette, voilà le spectacle des confins de la Carie. L'épicier grec « est un agent qui a plus fait pour la complication de la question d'Orient que tous les congrès de diplomates. » M. Deschamps est encore sympathique à ce qu'il voit, dernière originalité. En vain, chercherait-on dans son livre une trace d'ironie ou de dédain. Il est respectueux des ruines vénérables, il est reconnaissant aux braves gens un peu hâbleurs, mais si empressés, qui le guident, l'accueillent, le récréent. Et voilà comment son livre, écrit avec de simples notes de voyage, n'est pas un memento de touriste, mais une contribution à l'histoire de demain.

S. Rochblave.

Philosophie. — *L'Année philosophique.* 4e année (1893), publiée sous la direction de F. Pillon. — *Spinoza,* par Léon Brunschwigg. — *Le Sentiment et la Pensée,* essai de psychologie expérimentale et comparée par André Godfermann, docteur ès lettres. — Paris, 1894, Félix Alcan, éditeur. — Nos lecteurs connaissent tous l'*Année philosophique,* publication qui, depuis quatre ans, s'est substituée à la *Critique philosophique* pour la défense et la propagation du néo-criticisme. Le volume paru cette année contient, comme les précédents, trois études importantes de MM. Renouvier, Dauriac et Pillon et une bibliographie philosophique française pour l'année 1893, très complète comme d'ordinaire.

M. Renouvier nous donne une étude philosophique sur la doctrine de Jésus. Il semble s'être proposé un double but : rechercher quelle idée Jésus lui-même s'est faite de sa mission et apprécier la valeur intrinsèque de sa prédication morale. L'auteur s'étend surtout sur la première question, et sa conclusion est, en gros, que nous devons nous ranger à l'opinion de saint Paul. L'apôtre reproduit exactement la doc-

trine du maître. Il ne s'en écarte que sur un point. L'idée du péché originel est propre à saint Paul. La pénitence à laquelle Jésus nous convie n'est que l'expiation de nos péchés individuels.

Quant à la morale de Jésus, l'auteur la considère comme impropre à régir une société normale, une société qui veut durer et se croit assurée d'une longue existence. Ses préceptes ne s'expliquent que par la croyance à la fin prochaine du Monde. Le mépris absolu des biens temporels, la résignation passive à l'oppression et à la violence ne pourraient que perpétuer le règne de l'injustice. Au point de vue social l'Amour ne saurait remplacer le Droit.

M. L. Dawis traite de Dieu selon le néo-criticisme. Le néo-criticisme est par excellence la philosophie de la finité et de la contingence. Il y a eu un commencement absolu des choses et, dans le cours des temps, peuvent apparaître et apparaissent en effet des commencements au sens strict, des événements radicalement nouveaux sans racines dans le passé. Dans un semblable système l'éternité, l'immensité, l'omniscience et, quoi qu'en dise l'auteur, la toute-puissance, bref, tous les attributs par lesquels les philosophes et les théologiens définissent l'idée de Dieu sont évidemment des termes dénués de sens. Le vrai nom de ce système est l'athéisme. Il reste pourtant permis de concevoir une sorte de génie ou de Manitou très puissant qui se donnerait pour tâche le maintien de l'ordre dans le monde, poursuivrait les méchants de sa colère et s'ingénierait à récompenser les bons. C'est là ce que M. Dauriac appelle Dieu. Encore faudrait-il prouver qu'un tel être existe en fait. Or M. Dauriac confesse ingénument que de son existence on ne saurait jusqu'ici fournir aucune preuve.

L'article de M. Pillon a pour titre l'*Évolution de l'idéalisme au XVIII*e *siècle*. Ce n'est sans doute qu'une introduction à un travail plus étendu, car il n'y est guère question que de Malebranche. L'auteur nous expose assez clairement la théorie de la vision en Dieu et défend Malebranche contre les objections d'Arnauld et celles de quelques philosophes plus voisins de nous.

L'ouvrage de M. Brunschwigg fut, sous sa forme primitive, un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. L'auteur nous avertit qu'il a remanié son travail tant dans le plan général que dans le détail des chapitres. Actuellement ce livre constitue une exposition étendue, détaillée et en général exacte de la doctrine spinoziste. Cette doctrine est considérée, en elle-même, comme un tout complet en soi, abstraction faite de ses antécédents historiques et de son influence sur l'évolution ultérieure de la spéculation philosophique. Elle est présentée sans critique d'aucune sorte. M. Brunschwigg semble s'être imposé la loi de ne pas sortir du système qu'il expose, de ne l'interpréter et de ne l'éclaircir que par lui-même. Sans contester l'intérêt et l'utilité de son travail, il est permis de regretter cette sorte de parti pris.

Le Sentiment et la Pensée est une thèse soutenue avec succès pour l'obtention du doctorat ès lettres devant la Faculté de Paris. L'auteur se propose de prouver que la cohérence des idées dans la pensée normale est toujours due à un sentiment sous-jacent, que c'est en quelque sorte le sentiment qui forme et dirige la pensée. Il examine d'abord les psychoses simples : manie, hypocondrie, mélancolie, extase. Ces mala-

dies nous font assister à la dissociation progressive des éléments de la vie consciente. Dans les deux premières l'équilibre normal est rompu au profit de la pensée, dans les deux autres au profit du sentiment.

Or la pensée ne s'affranchit du sentiment que pour tomber dans l'incohérence. Le délire chronique nous montre le cours des idées se modifiant du tout au tout à la suite des changements survenus dans le sentiment fondamental. Passant à l'homme normal, l'auteur retrouve en lui des états dont les psychoses ne sont que l'exagération et nous les montre produisant des effets analogues. Il fait ensuite ressortir l'action des émotions profondes sur la coordination de nos pensées, puis étend ses conclusions aux émotions superficielles. Il passe un peu rapidement sur ce dernier point. C'était là cependant qu'il convenait d'insister. Personne, je crois, n'a jamais contesté que nos états affectifs profonds, ou même des émotions momentanées ne soient capables de donner à nos pensées une certaine orientation. Ce qu'il importait d'établir, c'est ce qu'on pourrait appeler la réciproque de cette proposition; c'est, en un mot, qu'aucune coordination des idées ne peut être produite par d'autres causes, par exemple par l'affinité intrinsèque de ces idées. Ce qu'il convenait par suite d'étudier avec le plus de soin, c'étaient précisément les cas où l'influence du sentiment est le moins apparente. Il est d'ailleurs à regretter que l'auteur n'ait pas défini avec plus de précision les termes qu'il oppose. En particulier la conception du sentiment semble bien indéterminée. Malgré toute la science dont il fait preuve, sa thèse garde quelque chose d'indécis et de vague. Peut-être est-ce moins sa faute que celle du sujet ardu auquel il s'est attaqué. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent au progrès de la psychologie.

G. Noel.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZYHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. VAN EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GINER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAFF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROWLAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Paris — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible]

Quatorzième année. — N° 8. 15 Août 1894.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

—

1894

Sommaire du n° 8 du 15 Août 1894

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES GRECS

PROFESSEURS DE POÉSIE CHEZ LES ROMAINS

(146-30 AV. J.-C.)

I

Vers l'an 150 avant notre ère, les écoles de lettrés et de savants, que les monarques grecs avaient soutenues de leur faveur, étaient en pleine décadence ; la poésie était tombée plus bas encore que tout le reste (1). En Macédoine, au siècle précédent, on avait vu Antigone Gonatas réunir autour de lui des écrivains de mérite, dont plusieurs, comme Aratus, Antagoras de Rhodes, Alexandre d'Étolie, lui payaient, en échange de sa royale hospitalité, un honorable tribut de poèmes érudits ou délicats. Mais ses successeurs, occupés tout entiers par leurs intérêts dynastiques et par leurs luttes avec Rome, n'eurent plus le repos d'esprit nécessaire pour accorder leur attention à ces laborieux auteurs d'épopées et d'épigrammes. Philippe ne put consacrer aux arts de la paix ni son temps, ni son argent, et les talents mêmes que Persée déploya dans la guerre ne purent empêcher la Macédoine d'être vaincue à Pydna et bientôt après réduite en province romaine (142). L'Égypte était plus éloignée du terme où ses souverains devaient disparaître à tout jamais devant des conquérants nouveaux ; pendant plus d'un siècle les Lagides occuperont encore le trône

(1) Si l'on veut avoir une idée générale de ce que fut la littérature dans les monarchies de l'Orient grec avant cette date, il faut se reporter au tableau tracé par BERNHARDY, *Gesch. der griech. Litt.*, t. I, § 78, et par SUSEMIHL, *Gesch. der griech. Litt. in der Alexandriner Zeit.*, t. I (1891), *Einleitung*.

d'Alexandrie; mais la littérature de cour, qu'ils avaient jusque-là entretenue chez eux avec un soin jaloux, expire en ce moment même comme celle des royaumes voisins, et c'est un Lagide, un lettré, qui lui porte le dernier coup. Un des effets ordinaires du pouvoir absolu sur la destinée des arts, c'est qu'un changement de règne suffit à leur faire perdre en un jour les avantages que plusieurs règnes leur ont apportés. Les dernières années d'Ératosthène et d'Apollonius de Rhodes avaient encore, après l'avènement de Ptolémée V Épiphane, jeté sur le Musée un assez vif éclat; Ptolémée VI put voir éclore les charmantes idylles de Moschus. Mais lorsque ce prince eut succombé (146), il se fit tout à coup un grand silence à Alexandrie; Moschus n'y eut point de successeurs et les grammairiens consciencieux, qui ont si bien mérité de la postérité en revoyant et en commentant les chefs-d'œuvre des maîtres, durent eux-mêmes interrompre brusquement leurs travaux. S'il faut en croire la tradition, la cruauté d'un despote détruisit en un moment l'œuvre édifiée par ses prédécesseurs avec une persévérance qui ne s'était jamais démentie. Ptolémée VII avait pris le surnom de Bienfaisant, porté avant lui par le troisième roi de sa race; ses sujets l'appelèrent le Malfaisant; il est aussi resté connu dans l'histoire sous le nom de Ptolémée le Gros. L'inaction et l'abus des plaisirs de la table l'avaient rendu obèse au point qu'un seul homme n'aurait pu embrasser sa taille; pour dissimuler les proportions monstrueuses de sa personne il portait en tout temps une robe flottante, qui lui tombait sur les talons, et dont les longues manches recouvraient jusqu'aux poignets ses bras difformes. Pendant tout son règne, qui dura près de trente ans, on ne le vit sortir à pied de son palais qu'une seule fois; ce fut en 143, lorsque Scipion Émilien, avec deux autres commissaires envoyés par le Sénat, vint inspecter, au nom du peuple romain, les forces du royaume; le vainqueur de Carthage n'avait pour toute escorte que le philosophe stoïcien Panétius et cinq esclaves. Quand il débarqua sur le port où l'attendait Ptolémée, il avait la tête voilée; la foule, impatiente de voir ses traits, lui demanda à grands cris de se découvrir, et, l'ayant obtenu, elle le salua de ses acclamations et de ses applaudissements. Les Romains marchaient à grands pas vers la ville; le roi avait beaucoup de peine à les suivre; Scipion, qui s'en aperçut, ne put se défendre de la satisfaction maligne qu'Henri IV éprouvait à faire courir à ses côtés le duc de Mayenne. Se penchant à l'oreille du stoïcien : « Voilà, lui dit-il, que les Alexandrins recueillent déjà les fruits de notre voyage; ils nous doivent

d'avoir vu marcher leur roi (1). » Ce monarque indolent n'était pas un esprit sans culture ; il avait eu ce rare bonheur, qu'Horace eût envié comme une faveur des dieux, d'avoir pour maître Aristarque, la dernière gloire du Musée (2). Il avait profité à ses leçons ; car, lui aussi, il introduisait, non sans goût, des corrections dans les éditions d'Homère (3); il fournit au navigateur Eudoxe de Cyzique les moyens de trouver la route la plus directe vers l'Inde (4); enfin il laissa des *Mémoires*, dont les fragments contiennent des anecdotes piquantes, des renseignements curieux sur l'histoire, la géographie et les ressources naturelles des pays qu'il avait visités (5). Par malheur, ce souverain éclairé fut le Néron d'Alexandrie ; il n'était arrivé au trône qu'en faisant mettre à mort son neveu, qui en était le légitime héritier; il sacrifia de même son ministre Hiérax d'Antioche et frappa de châtiments terribles la communauté juive de sa capitale. Son avènement fut marqué par une proscription en masse des habitants d'Alexandrie ; il resta seul avec ses gardes, dit Justin (6), dans cette ville immense ; la plupart des savants du Musée durent s'enfuir vers des contrées moins inhospitalières (7). A quelque temps de là, Aristarque, dont la grande autorité était encore le principal honneur de la science alexandrine, mourait dans l'île de Chypre ; aucun auteur ne dit expressément qu'il y eût été exilé par son ancien élève ; mais il est bien peu vraisemblable qu'après avoir été bibliothécaire du Musée pendant de longues années (8), il eût quitté subitement ses fonctions et son enseignement, si quelque catastrophe imprévue ne l'y avait obligé. On peut dire qu'avec Aristarque finit la période brillante de l'existence du Musée ; la date de sa mort (entre 145 et 143) coïncide avec celle où il faut arrêter l'histoire de la poésie alexandrine (9). Il est vrai que Ptolémée VII lui-même s'efforça d'atténuer les conséquences déplo-

(1) Fragments du 7e livre des *Mémoires* de Posidonius, cités par Athénée XII, p. 549 D dans les *Fragm. histor. græc.*, éd. Carol. Müller (Didot), t. III, p. 255.
(2) Athénée II, p. 71 B.
(3) *Ibid.*, p. 61 C.
(4) Posidonius dans les *Fragm. histor. græc.* (Didot), t. III, p. 279.
(5) *Ibid.*, p. 186.
(6) xxxviii, 8.
(7) Le fait est rapporté par Athénée, iv, p. 184 B. Il l'avait lu dans les ouvrages historiques de Ménéclès de Barca et d'Andron d'Alexandrie. V. les *Fragm. histor. græc.* (Didot) sous ces deux noms.
(8) Couat, *Poés. alex.*, p. 57.
(9) Cette date serait mieux choisie que celle de 222, où M. Couat est censé s'arrêter, et qu'il est bien obligé de franchir, ne fût-ce que pour parler d'Ératosthène et d'Apollonius de Rhodes.

rables que ses rigueurs avaient eues pour les institutions savantes d'Alexandrie; un grand nombre des anciens hôtes du Musée y rentrèrent, rappelés probablement par lui; l'école d'Aristarque s'y reforma bientôt; la philosophie continua aussi à y être cultivée comme par le passé (1). Mais la poésie ne revint pas; le charme était rompu à tout jamais.

Il semble que si les exilés d'Alexandrie avaient dû trouver un asile quelque part, c'eût été à Pergame; en effet, la persécution maladroite autant que barbare, dont ils avaient été victimes, n'aurait pas manqué, si elle s'était produite plus tôt, de profiter à l'académie que les Attales avaient fondée et couverte de leur protection. Depuis Attale Ier il y avait eu entre Alexandrie et Pergame une constante rivalité, qui se faisait sentir même dans les productions littéraires qu'elles inspiraient; la querelle fameuse d'Aristarque et de Cratès de Malles au sujet de l'interprétation des poèmes homériques ne fut qu'un épisode de la lutte engagée entre les deux cours. On raconte que Ptolémée V Épiphane défendit d'exporter le papyrus de ses États à seule fin de mettre dans l'embarras les savants de Pergame, pour lesquels Eumène II réunissait une magnifique bibliothèque, rivale de celle d'Alexandrie; la tradition, erronée en ce point, ajoutait que Pergame sortit de la difficulté en inventant une matière nouvelle, propre à recevoir l'écriture, et qui fut le parchemin. Quelle joie les fautes de Ptolémée le Gros ne devaient-elles pas causer à Pergame! Mais là aussi les circonstances devenaient défavorables à la poésie. Attale II sans doute n'était pas moins lettré que ses prédécesseurs et que Ptolémée VII; sa cour réunissait encore un groupe de poètes, qui ne sont pas indignes de l'attention des historiens, Apollodore d'Athènes, Musaeus d'Éphèse, Hérodicus de Babylone, Daphidas de Telmessos; le chef de l'école des grammairiens, Cratès de Malles, savait encore, à l'occasion, aiguiser de fines épigrammes; Nicandre de Colophon, l'astre le plus brillant de la pléiade de Pergame, dédiait à Attale II ses poèmes descriptifs. Mais le même règne vit probablement finir la carrière de Cratès et de Nicandre, aux environs de l'année où Aristarque s'éteignait dans l'exil (2). Puis ces monarques de l'Orient grec, instruits et subtils comme des rhéteurs, avaient aussi leurs

(1) MATTER, *École d'Alexandrie*, t. I, p. 164 et suiv. SUSEMIHL, chap. XXXII, *Die späteren Philosophen*. t. II, p. 237.

(2) Voyez WEGENER, *De aula Attalica*. Pour Nicandre, les dates sont très contestées. J'adopte celles que donne SCHNEIDER, son meilleur éditeur. *Nicandrea*, éd. Schneider (1856), p. 2-3 et suiv.

heures de caprices furieux, où ils frappaient les gens de lettres des terribles coups de leur écrasante autorité. Le poète Daphidas en fit un jour la triste expérience. C'était un homme d'un esprit mordant et porté à la satire; il avait, selon la mode du jour, écrit des commentaires sur les épopées homériques; il accusait l'auteur de s'être trompé en faisant figurer les Athéniens à la guerre de Troie. Malheureusement pour lui il ne se borna pas à exercer sa critique sur un passé aussi lointain; il écrivit une épigramme où il prétendait que la race du roi son maître était d'origine servile; peut-être était-ce en même temps une attaque contre Nicandre, qui, plus prudent et plus respectueux de la tradition officielle, rattachait à Hercule la famille des Attales : « Esclaves, disait-il, vous qui cachez sous la pourpre la marque des coups de fouet, vous qui avez raclé le trésor de Lysimaque, vous voilà donc maîtres de la Lydie et de la Phrygie! » Là-dessus Daphidas s'en alla à Delphes consulter l'oracle; il lui demanda par dérision s'il trouverait son cheval : « Oui, dit l'oracle. » Cette réponse fit beaucoup rire Daphidas; il répliqua que n'ayant jamais eu de cheval il ne pouvait pas l'avoir perdu. A quelque temps de là, il rentrait à Pergame; le roi le fit aussitôt saisir et précipiter du haut d'une roche qu'on appelait le *Cheval* (1). De pareilles aventures donnaient à réfléchir aux poètes de cour, qui eussent été tentés de sortir de la dépendance étroite dans laquelle leur souverain les tenait enfermés. Ils se résignèrent, tant qu'ils ne purent pas espérer une condition meilleure dans les autres capitales; mais le jour où les monarchies grecques furent tombées en ruines, ils se dispersèrent à la fois de tous les côtés. En 133 le dernier des Attales léguait ses États au peuple romain; l'académie de Pergame n'était plus qu'un souvenir.

Le royaume de Syrie devait lutter encore jusqu'en l'an 64 contre sa destinée. Antioche avait connu, elle aussi, sous les premiers Séleucides, le lustre que les successeurs d'Alexandre cherchaient alors dans le commerce des lettrés; Antiochus Soter y avait attiré Aratus; Euphorion, Hégésianax y avaient vécu sous Antiochus le Grand; Euphorion avait même été chargé par ce prince de la direction de la bibliothèque (2). Mais après la mort d'Antiochus jusqu'à la réduction de la Syrie en province romaine, le trône fut occupé par une suite nombreuse d'hommes médiocres, dont toute l'intelligence se concentra sur des intrigues de palais.

(1) Strab., XIV, 1. Wegener, p. 162.
(2) Meineke, *Analecta alexandrina*, p. 10. Susemihl, I, p. 4 et 394.

Vers le milieu du second siècle, Euphorion était déjà mort et il ne laissait point d'héritier.

Ainsi dans tout l'Orient il se fit à la fois le même vide autour des princes grecs. Les annalistes alexandrins, en mentionnant la persécution dont les savants avaient eu à souffrir sous Ptolémée VII, en avaient fort bien indiqué les conséquences (1); ils avaient bien vu que la dispersion du Musée eut cet heureux effet de répandre au loin et de rajeunir la culture grecque : « Les sciences, disaient-ils ironiquement, furent restaurées sous le septième Ptolémée, que les Alexandrins ont si bien désigné par le surnom de Malfaisant. Les exilés du Musée se firent les maîtres des Grecs et des barbares; les villes et les îles se remplirent de grammairiens, de philosophes, de géomètres, de musiciens, de professeurs, de médecins, de peintres et de beaucoup d'autres artistes. Obligés par leur pauvreté de se soutenir au moyen de leur savoir, ces réfugiés formèrent beaucoup d'hommes distingués dans les pays où ils s'étaient établis. » Le sort du Musée fut celui des académies de même origine, qui avaient eu une existence si prospère dans les autres cours de l'Orient, sauf que leur fin fut moins brusque et moins tragique. Toutes étaient également, pour employer le mot qu'un satirique alexandrin appliquait au Musée, « des volières où l'on engraissait des scribes (2) ». Ptolémée ouvrit d'une main brutale la porte de la sienne et en chassa violemment les beaux oiseaux qu'elle abritait. Ailleurs on s'habitua peu à peu à ne pas remplacer ceux qui mouraient, et bientôt les autres, moins choyés, s'échappèrent par des issues qu'on ne s'inquiétait plus de tenir fermées. Avec eux s'envolait la Muse; elle s'arrêta au milieu des « barbares », et se mit à instruire ses nouveaux hôtes dans l'art des vers, murmurant, entre deux leçons, ces épigrammes exquises qui sont venues s'ajouter à l'Anthologie. Ce ne sera que longtemps après, à partir du temps des Sévères, lorsque ses disciples se seront tus, qu'elle enflera de nouveau la voix pour chanter un hymne suprême à la vieille religion expirante (3).

II

Il est essentiel pour la suite de cette histoire de déterminer exactement quelle place les poètes de l'ère alexandrine, désormais

(1) Ménéclès de Barca et Andron d'Alexandrie, cités par Athénée, XII, p. 184.
(2) Timon le Sillographe, dans Athénée, I, p. 22 d.
(3) Hymnes de Proclus, poèmes mythologiques de Nonnus, de Coluthus, de Quintus de Smyrne et de Musée.

fermée, occupèrent, à partir de cette date, dans l'enseignement public. Quel cas en faisait-on dans les écoles qui s'ouvrirent alors à Rome? Quel rang leur assignait-on? Le professeur de belles-lettres mettait-il leurs ouvrages entre les mains de ses élèves? Les expliquait-il dans sa classe? On l'a nié, non sans apparence de raison. On fait observer que les maîtres venus de la Grèce avaient dans les poètes de la grande époque une matière assez riche pour n'avoir pas besoin de recourir à des modèles d'ordre inférieur; le temps même leur eût manqué, et d'ailleurs les classiques pouvaient seuls fournir des textes appropriés aux besoins de la génération présente, surtout à ceux de la jeunesse (1). Cependant on a peine à comprendre l'influence considérable que les Alexandrins exercèrent sur la poésie latine au temps de César, si l'on admet qu'ils étaient absolument exclus de l'enseignement. Stace nous dit que son père, professeur de littérature à Naples, expliquait à ses élèves Théocrite, Callimaque et Lycophron aussi bien qu'Homère, Ibycus, Alcman, Stésichore et Sapho (2). Mais Naples était une ville presque entièrement grecque et nous sommes encore loin du temps de Stace. Néanmoins on peut essayer de faire un peu plus de lumière dans cette question. La règle de l'enseignement littéraire dans les écoles, depuis la dispersion, ce fut le *canon* récemment établi par Aristophane de Byzance et par Aristarque, qui, les derniers, avaient été préposés à la bibliothèque d'Alexandrie avant ce mémorable événement (3). Tous deux avaient tracé une ligne de démarcation très nette entre la littérature qui avait pris fin à la mort d'Alexandre et celle qui avait commencé à la même date; tous les écrivains qui appartenaient à la première étaient pour eux les *anciens* (4). Dans le nombre ils en avaient choisi quelques-uns, qu'ils considéraient comme les maîtres de chaque genre et qu'ils proposaient comme des modèles achevés : c'était là le canon. Ce choix avait été fait avec beaucoup de scrupule et de rigueur, car la liste n'était pas longue; ainsi dans la foule des lyriques Aristophane et Aristarque n'en distinguaient que neuf.

(1) Voyez BOISSIER, *Promenades archéologiques*, p. 346. JULLIEN, *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, p. 206.

(2) *Silves* V, III, 151 et suiv.

(3) Les idées qui ont cours généralement sur le canon des Alexandrins ont été combattues par STEFFEN (G.), *De canone qui dicitur Aristophanis et Aristarchi*. Lipsiæ, 1876. Pour lui, le canon n'était qu'un catalogue de bibliothèque, qui n'a jamais eu l'autorité que les modernes lui attribuent. Cette théorie a été réfutée par HAMPE, *Ueber den sogenannten Kanon der Alexandriner*, Iauer, 1877. L'opinion commune, défendue dans ce dernier travail par de nouveaux arguments, me paraît de beaucoup la plus forte et c'est elle que je suis ici.

(4) Οἱ ἀρχαῖοι.

Il n'est pas douteux que ce travail avait dans leur pensée un but didactique; il était destiné à prévenir les hésitations des maîtres et des écoliers et à les guider dans leurs lectures. Aristarque et son prédécesseur n'étaient pas seulement des critiques éminents; c'étaient aussi des professeurs. En dressant le canon, ils voulurent fixer à l'usage de leurs confrères un plan d'enseignement, et ils ne purent mieux faire que de leur proposer celui qu'ils suivaient eux-mêmes au Musée dans leurs leçons. Or le canon, dit expressément Quintilien, ne comprenait aucun des auteurs contemporains d'Aristophane et d'Aristarque, et il explique par là pourquoi Apollonius de Rhodes, par exemple, n'y figure pas (1). Apollonius cependant était un peu plus ancien qu'Aristophane; on peut donc tenir pour certain que sous la même dénomination de contemporains les auteurs du canon avaient également rejeté Philétas et Callimaque eux-mêmes, bien qu'elle s'appliquât moins exactement encore à ces deux poètes. On admet généralement que Denys d'Halicarnasse a reproduit à peu près le canon alexandrin dans son opuscule intitulé : *Jugement sur les anciens auteurs* (2). Tandis qu'il accueille dans sa liste des poètes épiques de second ordre, comme Antimaque et Panyasis, il est absolument muet sur le genre élégiaque, dans lequel les Alexandrins s'étaient acquis leurs principaux titres de gloire; il est vrai qu'il passe aussi sous silence des lyriques comme Anacréon, comme Alcman, comme Sapho; puisqu'il ne les range pas parmi « les maîtres » (3), on ne peut pas lui demander de faire plus d'honneur à Callimaque et à Philétas. Il est probable que Quintilien, dans son dixième livre, s'est inspiré à la fois de Denys et du canon alexandrin; il est cependant plus large que ses modèles. Aristophane et Aristarque avaient obéi à un sentiment louable; ils n'avaient pas voulu, à propos d'écrivains, dont ils étaient encore trop rapprochés, devancer l'arrêt de la postérité. Denys, toujours prêt à saisir une occasion de défendre l'atticisme, ne pouvait que renchérir sur ses prédécesseurs. Pour lui la Grèce, depuis la mort d'Alexandre, est devenue semblable « à la maison de ces hommes insensés et dissolus, dont l'épouse, personne sage et de naissance libre, reste assise à l'écart, sans pouvoir disposer d'aucun de ses biens, tandis qu'une sotte courtisane, qui n'est là que pour leur ruine, gou-

(1) « *Apollonius in ordinem a grammaticis datum non venit, quia Aristarchus atque Aristophanes neminem sui temporis in numerum redegerunt.* » Quintil., x, 54.

(2) Τῶν ἀρχαίων κρίσις.

(3) V. les explications qu'il donne au § 9 : « τὸ τῶν ἐξαιρέτων ἱκανόν ἐστι. »

verne leur fortune en souveraine maîtresse, injuriant l'épouse légitime et la tenant courbée sous la crainte. Il en est ainsi de toutes les villes de la Grèce, même des plus lettrées, et c'est là le dernier degré de la honte. La Muse attique, née il y a si longtemps sur son propre sol, s'est trouvée réduite à rien et a été dépouillée de tout ce qui lui appartenait. Il est venu une autre Muse, née d'hier dans je ne sais quel trou de l'Asie, une Phrygienne, une peste Carienne, une barbare enfin, qui s'est mise à gouverner les villes grecques; elle a enlevé à l'autre toute autorité; avec elle la science a fait place à l'ignorance, la raison à la folie (1). » Quintilien aime à chercher en toutes choses une conciliation : ici encore il est resté fidèle à son système. Nous pouvons être sûrs que parmi les professeurs anciens il représente sur ce sujet l'opinion des plus équitables. Après avoir énuméré les poètes épiques conformément à la liste rapportée par Denys, il passe en revue les poètes de l'époque alexandrine tout d'un trait, comme pour n'avoir pas à y revenir. Mais de combien de précautions oratoires n'environne-t-il pas sa pensée! Il a soin de faire remarquer au lecteur qu'il admet Apollonius en dépit du canon. Puis il nomme, en caractérisant leur manière, Aratus et Théocrite; là il s'arrête et il suppose qu'on lui demande d'ajouter encore Nicandre et Euphorion. Mais il lui semble que ce serait aller trop loin et, se rejetant sur le dessein particulier de son livre, qui est de former l'orateur, il continue ainsi : « Assurément il n'est personne à qui ces poètes soient tellement inconnus qu'il ne puisse, à l'aide d'un catalogue de bibliothèque, transcrire au moins leurs noms dans un ouvrage. Je n'ignore pas ceux que je passe sous silence et je ne les condamne pas absolument, puisque j'ai dit que dans tous il y avait quelque chose à prendre; mais nous reviendrons à eux quand notre éloquence aura complété et assuré ses forces. C'est ainsi que souvent dans un repas somptueux, après nous être rassasiés des meilleurs mets, nous trouvons dans des mets plus communs le charme de la variété. Alors nous pourrons aussi aborder les ouvrages du genre élégiaque, dans lequel Callimaque passe pour avoir excellé, et après lui Philétas, du consentement de la plupart des savants. Mais en attendant que nous ayons acquis, comme je l'ai dit, une facilité sûre d'elle-même, c'est avec les meilleurs orateurs qu'il faut nous familiariser et c'est en lisant beaucoup, plutôt qu'en lisant beaucoup de livres, que nous par-

(1) Denys d'Hal. Περὶ τῶν ἀρχαίων ῥητόρων ὑπομνηματισμοί, § 1. Il est vrai que ceci chez Denys s'applique moins à la poésie de son temps qu'à l'éloquence telle que l'enseignaient les Asiatiques.

viendrons à former notre esprit et à donner à notre style le ton convenable. » Sur quoi Quintilien, passant à Archiloque, se hâte de revenir au canon d'Aristarque. Il est clair qu'il reconduit les poètes alexandrins à la porte de l'école; son élève les lira quand il sera devenu orateur, c'est-à-dire lorsque son éducation sera terminée et qu'il aura fait son entrée dans le monde. Si un homme aussi tempéré dans ses antipathies, aussi rebelle aux opinions extrêmes, cache si peu, cette fois, ses véritables sentiments, on devine sans peine ce que devaient penser avant lui sur le même sujet des maîtres plus absolus. Ce qui est de lui ici, ce sont les ménagements dont il use à l'égard de ces poètes qu'il bannit de sa classe; c'est d'abord l'idée même de les nommer dans son canon, ne fût-ce que sous forme de prétérition; il y avait déjà là une hardiesse et une nouveauté. Il s'en excuse en alléguant l'exemple d'Horace, qui ne craint pas de placer Tyrtée à côté d'Homère. D'ailleurs les poètes alexandrins n'ont-ils pas eu chez les Romains des élèves qui leur font honneur, comme Virgile et Æmilius Macer? On ne peut douter qu'avant Virgile, avant Macer, lorsque cet argument faisait encore défaut, les professeurs de belles-lettres ne missent beaucoup moins de façons que Quintilien dans leur sentence d'exclusion. C'est à eux qu'il pense lorsque, exposant le principe de classement qu'il a suivi, il parle des maîtres qui ne veulent faire lire à leurs élèves que « les anciens (1) »; par là il entend désigner les classiques de la Grèce au moins autant que ceux de Rome. On sent bien que le système de ces censeurs inflexibles avait perdu du terrain dans l'enseignement et que la principale cause en était dans le succès qu'avaient eu au temps d'Auguste les imitateurs latins de la poésie alexandrine. Comment continuer plus longtemps à repousser, comme des productions de décadence, des ouvrages qui avaient servi de modèles, dans l'art national, aux chefs-d'œuvre de l'âge d'or? Mais dans la jeunesse de Cicéron, lorsque la Muse latine en était à essayer ses forces, les poètes alexandrins n'avaient pas encore eu chez les Romains de disciples illustres, dont les noms pussent les couvrir d'une autorité nouvelle. L'école les traitait comme « des modernes » qu'il était dangereux, ou tout au moins inutile d'étudier.

L'enseignement oral du professeur, dans l'explication des poètes, comprenait quatre exercices différents, qui se complétaient les uns les autres; c'étaient la *lecture*, le *commentaire*, la

(1) « *Quidam solos veteres legendos putant.* » x, 43. Ces *veteres* sont évidemment les ἀρχαῖοι de Denys.

correction et le *jugement* (1). Le dernier était le plus important de tous et servait de couronnement aux trois autres. Denys le Thrace, qui fut le disciple immédiat d'Aristarque, considérait que parmi les attributions du professeur il n'y en avait point de plus belle que celle de juger les poètes (2). Le canon d'Aristarque avait précisément pour but d'éclairer les professeurs dans cette partie de leur tâche (3); il leur fournissait une base d'appréciation et leur indiquait quels étaient les auteurs dont ils pouvaient en toute sûreté proposer l'imitation à leurs élèves; car c'était là surtout le point de vue auquel il se plaçait. Denys d'Halicarnasse, dans le petit ouvrage auquel il a donné le titre de *Jugement sur les anciens*, consacré par les usages scolaires (4), ne fait que résumer son propre enseignement et il a soin d'expliquer dans sa préface que les auteurs qu'il va nommer sont ceux qui lui paraissent dignes d'être imités. Si donc aucun des Alexandrins n'est admis dans cette galerie choisie, nous en pouvons conclure à coup sûr qu'on ne les soumettait point dans les classes à l'épreuve du *jugement;* on la réservait, comme il est naturel, pour les grands génies, qu'on savait d'avance devoir en sortir aux yeux de la jeunesse avec un éclatant succès. Indépendamment de la question d'art, il y avait une raison qui devait écarter nécessairement les poèmes alexandrins de la liste des textes qu'on expliquait dans les écoles romaines; les meilleurs et les plus fameux appartenaient au genre élégiaque; l'amour en faisait le thème ordinaire : la plupart étaient tendres et passionnés, quand ils n'étaient pas licencieux. Dans les épopées mêmes, les plus beaux épisodes, ceux qui ont le plus frappé Catulle et Virgile, racontaient les aventures galantes des héros de la fable. De pareilles lectures ne convenaient guère aux enfants qui fréquentaient la classe du professeur de littérature; on estime qu'en général ils y entraient à onze ans, et en sortaient à seize pour passer entre les mains du rhéteur (5). Pas plus que nous, les Romains ne jugeaient convenable de mettre les élégiaques sous les yeux des écoliers, dans cet intervalle de cinq années, où l'adolescent a tant de choses plus nécessaires et plus morales à apprendre. Quintilien veut que le professeur, même en leur expliquant les lyriques anciens, « fasse un choix, non seule-

(1) 'Ανάγνωσις (*lectio*), ἐξήγησις (*enarratio*), διόρθωσις (*emendatio*), κρίσις (*judicium*). Voyez Jullien, ouvrage cité, p. 243 à 279.

(2) « Κρίσις ποιημάτων καλλιστόν ἐστι πάντων τῶν ἐν τέχνῃ. » Becker (Imm.), *Anecd. Græc.*, II, p. 239.

(3) Hampe, p. 4.

(4) Κρίσις.

(5) Jullien, ouvr. cité, p. 134 à 139.

ment parmi les auteurs, mais encore dans leurs ouvrages; car les Grecs sont souvent trop libres. Quant à l'élégie, qui ne roule que sur l'amour, et aux hendécasyllabes, c'est un devoir d'en préserver les enfants autant que possible, ou du moins de ne les leur faire lire que quand ils auront atteint un âge plus avancé (1). » Ce précepte de Quintilien, qui fut bon père de famille autant qu'il fut bon professeur, a dû être appliqué avec plus de rigueur que jamais, lorsque l'enseignement naissait à peine, lorsque les maîtres, sans cesse en butte aux tracasseries de l'autorité comme suspects de hâter la corruption des mœurs, étaient obligés, pour se faire tolérer, de surveiller leurs moindres paroles. Pour les partisans des vieilles traditions, toute poésie, quelle qu'elle fût, était dangereuse; elle amollissait les cœurs et faussait les esprits. C'eût été courir au-devant des persécutions, que de choisir des textes à expliquer dans ce que la poésie grecque avait produit de plus léger. Les professeurs soucieux de leurs intérêts n'eurent garde de commettre une pareille faute, dans un moment où, affluant à Rome en grand nombre, ils se faisaient les uns aux autres, sous les yeux attentifs des magistrats et des familles, une concurrence des plus actives.

Mais il y avait une autre partie de l'enseignement, où les noms des poètes alexandrins devaient revenir souvent : si le professeur excluait leurs œuvres du nombre de celles qui faisaient l'objet de ses *jugements*, il ne pouvait pas s'abstenir de les citer dans les *commentaires* dont il accompagnait l'explication des auteurs plus anciens (2). Lorsqu'on lisait dans sa classe Homère, Pindare, Eschyle, ou tel autre des grands poètes reçus dans le canon, il fallait qu'il eût sans cesse à sa disposition ce que l'on appelait alors des *histoires;* c'étaient des récits tirés d'écrivains de tout rang et de tout genre, que l'on tenait prêts à être appliqués sur les passages classiques, pour en éclaircir et en développer le sens. La mythologie, l'histoire et la géographie formaient principalement la matière de ces recueils; les professeurs mettaient leur amour-propre à y étaler une vaste érudition. Il fallait bien satisfaire les sottes exigences que manifestaient sur ce point certains pères de famille : « Le pauvre maître, dit Juvénal, doit avoir lu ses *histoires* et connaître sur le bout du doigt *tous* les auteurs. Il faut qu'il puisse répondre sur-le-champ, si en allant aux thermes ou au bain d'Apollon il rencontre quelqu'un qui lui demande : quelle

(1) I, VIII, 6.

(2) Sur l'ἐξήγησις (*enarratio*) v. JULLIEN, ouvr. cité p. 254 et suiv., surtout p. 259.

était la nourrice d'Anchise? le nom, le pays de la belle-mère d'Anchémolus? à quel âge est mort Aceste? combien de jarres de vin le roi de Sicile a-t-il données aux Troyens (1)? » Heureusement il y avait pour le professeur dans l'embarras un trésor inépuisable, où il trouvait toute prête la solution de ces agréables problèmes : c'était la poésie alexandrine; elle-même en avait fait ses délices. Quintilien, qui, avec sa perspicacité ordinaire, voit l'abus où se laissent entraîner d'honnêtes pédagogues, leur recommande de ne pas surcharger leurs commentaires de superfluités. « Il suffit, leur dit-il, d'exposer ce qui est généralement reçu, ou du moins *ce qui est rapporté par des auteurs célèbres. S'attacher à tout ce qui a été dit par de misérables écrivains* serait faire preuve d'une excessive sottise ou d'une vaine jactance (2). » Sous ce sage conseil se cache une critique adressée à beaucoup de professeurs bien intentionnés, mais d'esprit médiocre, qui mettaient de préférence à contribution les auteurs les plus obscurs des deux littératures. Cependant Quintilien lui-même n'aurait pas été assez rigoureux pour bannir des *histoires*, que l'on exposait en chaire, les principaux poètes de l'époque alexandrine; il eût souffert qu'en expliquant Homère on citât des extraits d'Apollonius, de Théocrite, de Callimaque ou d'Aratus. En tout cas, on le faisait certainement autour de lui et, pourvu qu'on s'y prît avec mesure et avec goût, cet usage n'avait rien que de légitime. Les poètes alexandrins offraient un secours précieux aux commentaires qui portaient sur la mythologie; il pouvait être intéressant de chercher dans leurs vers, pour éclairer certaines fables vaguement indiquées chez les anciens, les développements qu'ils avaient recueillis de la bouche du peuple, ou que leur propre imagination avait ajoutés à la tradition reçue. On pouvait puiser chez eux, si l'on était curieux de géographie ou de sciences naturelles, des connaissances, qui, après tout, malgré beaucoup de lacunes et d'erreurs, l'emportaient encore en précision sur celles de leurs prédécesseurs. De là leur vint dans les écoles de littérature une autorité spéciale; nous savons, par exemple, que les professeurs dans leurs *histoires* ne se faisaient pas faute de citer Euphorion (3).

Les poètes alexandrins présentaient le même genre d'utilité pour les devoirs écrits, sur lesquels s'exerçaient les jeunes Ro-

(1) « *Ut legat historias, auctores noverit omnes, Tanquam ungues digitosque suos...* » VII, 231.

(2) « *Historias receptas, aut certe claris auctoribus memoratas, exposuisse satis est...* » I, VIII, 18-21.

(3) *Schol. ad Il.*, XIV, 295.

mains (1). On en comptait un grand nombre de variétés; mais il y en avait bien peu dont les sujets ne fussent pas tirés de la mythologie, c'est-à-dire de la poésie, alors même que l'élève devait s'exprimer en prose; et comme c'étaient généralement les fables les plus rares et les plus étranges qui servaient de thèmes à l'école, il est clair que les poètes grecs les plus modernes devaient fournir souvent des matières de paraphrases, de narrations, de réfutations, de confirmations, de comparaisons, de thèses et d'éthopées. Enfin le jeune homme les rencontrait encore lorsque, sous la direction du maître, il s'essayait dans l'art des vers (2). Il trouvait chez eux ces mêmes sujets tout traités et il en admirait d'autant plus le développement que la forme était plus savante et lui coûtait plus d'efforts, lorsqu'il s'appliquait à la comprendre. Cicéron nous dit qu'il était « à peine un adolescent », lorsqu'il traduisait en vers latins les *Phénomènes* d'Aratus (3).

Ainsi les poèmes de l'époque alexandrine intervenaient dans l'enseignement à titre subsidiaire sous forme d'extraits, de citations ou de corrigés. Nous en avons une preuve qui suffirait à défaut de toute autre. De très bonne heure ils eurent aussi des scoliastes, et ils les eurent parmi ces professeurs mêmes, qui leur préféraient avec raison, comme textes de lecture et d'explication, des ouvrages plus anciens, d'une plus haute portée morale, d'une forme plus simple et plus achevée. S'il faut en croire certains critiques, ce mouvement d'exégèse aurait commencé dès l'époque alexandrine. Aristarque, Cratès de Malles, Aristophane de Byzance en auraient donné le signal, en commentant Aratus, Callimaque et Apollonius de Rhodes; mais c'est bien peu vraisemblable. De ce qu'ils sont cités dans les scolies plus récentes qui nous sont parvenues sur les poètes alexandrins, on ne saurait conclure qu'ils leur avaient consacré un commentaire spécial (4). Ces poètes, comme beaucoup d'autres du même temps, avaient laissé des ouvrages de critique et d'histoire qui ont été, dès le lendemain de leur mort, combattus et complétés par de nombreux érudits, de sorte que leur nom revient souvent dans la suite, sans que l'on puisse bien établir quelle est la partie de leur œuvre dont il est question. Cependant on ne saurait douter

(1) Jullien, ouv. cité, p. 282.
(2) *Ibid.*, p. 326.
(3) « *Admodum adolescentulus* ». *De natura deor.* II, XLI, 104.
(4) C'est ce qu'a fait cependant Fabricius, *Bibl. gr.* (sous les noms d'Aratus, Apollonius de Rhodes, etc., etc.) et d'après lui Graefenhan, *Gesch. d. Philol. im Alterthum*, notamment t. II, p. 7. V. sur ce sujet la remarque judicieuse de Wegener, *De aula Attalica*, p. 127, note 3 et p. 128, note 4.

qu'aussitôt après la dispersion leurs vers aient été, à leur tour, choisis par plusieurs savants, comme une matière d'interprétation, à laquelle ceux-ci s'intéressaient pour elle-même (1). Le plus ancien de ces commentateurs paraît avoir été Asclépiade de Myrléa, dont on nous a conservé plusieurs leçons dans les scolies relatives au texte d'Aratus et de Théocrite; il enseigna d'abord à Alexandrie sous Ptolémée le Gros, puis vint à Rome; il vivait encore, à ce que l'on assure, au temps de Pompée (2). Il fut suivi par Théon, que l'on nous donne comme un contemporain de Didyme, et par conséquent d'Auguste; Théon commenta non seulement les poèmes homériques, mais encore Apollonius, Théocrite et Lycophron. Sous Néron, Épaphrodite, affranchi de Modestus, préfet d'Égypte, s'attacha à l'interprétation de Callimaque. On cite aussi comme s'étant distingué dans le même ordre de travaux, sous le principat de Trajan, un professeur du nom d'Archibius. Sous Hadrien, Nicanor écrivait une notice sur la *Ponctuation dans Callimaque*. Enfin Plutarque lui-même ne dédaignait pas d'éclaircir dans un traité spécial le texte de Nicandre. Cette liste est la plus sûre, mais la plus réduite; il serait facile de l'augmenter, soit en la prolongeant au delà d'Hadrien, soit en y introduisant, pour cette période même, des noms qui prêtent davantage à la controverse, tels que ceux d'Amarantus, de Munatus, d'Antigone, de Diphile, de Pamphile, de Sophocle et de Lucillus de Tarrha. Il suffit de constater que tous ces professeurs grecs, en majorité Alexandrins, consacrèrent aux poètes qui avaient fait la gloire de l'école une bonne partie de leurs doctes loisirs. Il est probable que l'idée leur en vint pour la première fois dans la jeunesse de Cicéron, au moment même où Méléagre, composant sous le nom de *Guirlande* son anthologie grecque, y plaçait à côté des anciens « la marjolaine du suave Rhianus... les douces baies du myrte de Callimaque, toujours

(1) Parmi les noms de ces commentateurs, on ne trouvera ici que les plus anciens et ceux qui ne prêtent à aucune équivoque. Ce sont ceux qui ont été acceptés notamment par Warton, *Notitia scholiorum Theocriti* (dans l'édit. de Dübner, coll. Didot); Ahrens, *Praef. Theocr.*, II, p. xxvii; Bussemaker, *Praefatio ad scholiastam Nicandri* (coll. Didot); Schneider, *Callimachea*, t. II. p. 36, 221, 231, 278, 353; Susemihl, *Gesch. d. Griech. Litt. in d. Alex. Zeit*, I, p. 389.

(2) Warton, *l. c.*, Wegener, p. 161, note 15. Graefenhan admet qu'il y a eu deux personnages de ce nom, l'un contemporain d'Apollonius de Rhodes, l'autre de Pompée., Voyez t. I, p. 427, note 12. Susemihl appelle le premier Asclépiade de Nicée, t. II, p. 151. Cf. *ibid.*, p. 15, p. 16, note 83 et p. 18, notes 93 et 93 *b*. Il ne doute pas que cet Asclépiade de Nicée, disciple immédiat d'Apollonius de Rhodes, ait déjà commenté ses poèmes; il rapporte au même temps l'ouvrage d'un certain Charès, autre élève du même maître, περὶ ἱστοριῶν τοῦ Ἀπολλωνίου (t. II, p. 151).

pleines d'un miel épais, la lychnide d'Euphorion... sans oublier les bourgeons des plus hautes tiges du palmier d'Aratus qui touche les cieux (1). »

Ainsi, à mesure que l'on s'éloigna du temps où les poètes alexandrins avaient vécu, il arriva qu'ils prirent peu à peu du recul aux yeux des lettrés; eux aussi ils devinrent à leur tour « des anciens ». L'interruption brusque qui survint dans les études, en Orient, après la chute des monarchies grecques, les mit à part dans le passé et les grandit. On raconte que Tibère, s'étant pris de passion pour Euphorion et pour Rhianus, fit placer leurs bustes dans les bibliothèques publiques « *parmi ceux des grands écrivains anciens.* » Et aussitôt « *la plupart des érudits publièrent à l'envi sur ces deux poètes des commentaires qu'ils dédièrent à l'empereur* (2). » L'enseignement ne pouvait pas manquer de ressentir par contre-coup l'influence de ces travaux que la mode faisait naître. Les professeurs grecs qui ont écrit pour les écoles ne reculent pas à prendre chez les poètes alexandrins, surtout chez Théocrite, des exemples de figures (3); ce qu'ils ont fait, la plume à la main, ils l'ont fait aussi sans aucun doute dans leur chaire. L'un d'eux, Aelius Théon (4), rapportant un mot heureux d'Apollonius de Rhodes, l'appelle « un ancien » (5). Il n'est pas mauvais dans l'enseignement de réveiller quelquefois l'attention des élèves, en leur citant des écrivains inférieurs à ceux qui composent leur pâture journalière, à condition que le professeur y mette de la discrétion, qu'il sache choisir habilement l'heure et le lieu. Les jeunes gens, plus encore peut-être que les hommes faits, sont friands de ce qui est rare; ils aiment aller à la découverte et passent quelquefois sans tourner la tête à côté des beautés qu'ils ignorent, par la seule raison qu'ils les savent connues de tout le monde. C'est agir sagement que de flatter parfois leur curiosité, sauf à les ramener plus tard à ce qu'ils ont dédaigné. Il est naturel d'autre part que le maître, sans faire parade de son érudition, soit bien aise de montrer à ses élèves qu'il peut, à l'occasion, sortir des chemins battus, qu'il a poussé ses lectures au delà des auteurs classiques. Les professeurs anciens ne se refusaient pas cette satisfaction; beaucoup même en abusaient; ce n'est pas seulement

(1) *Anthol. Pal.* IV. 1, 11, 21 et 49.

(2) Suet., *Tib.* 70 : « *inter veteres et praecipuos auctores...* »

(3) V. dans les *Rhetor. Græci* de Spengel, à l'index, les noms d'Apollonius, d'Aratus, etc.

(4) Fin du second siècle de notre ère.

(5) Τῶν πρεσβυτέρων τις. *Rhet. Græci* de Spengel, t. II, p. 61, ligne 29.

Quintilien qui l'assure; Clément d'Alexandrie dit encore, en précisant davantage : « Les poèmes d'Euphorion, de Callimaque, de Lycophron, et autres du même genre, défraient les commentaires des professeurs de belles-lettres. (1) » Une fois qu'ils s'étaient appliqués, dans leurs savantes veilles, à ces textes obscurs, il était bien difficile qu'ils n'en fissent rien passer dans leur enseignement. Et ainsi ils ont pu être tentés peu à peu de faire la part plus large dans leurs leçons aux poètes grecs les plus récents. Il n'y avait point dans les écoles anciennes cette uniformité que les programmes officiels mettent dans les nôtres; le professeur, sans rompre absolument avec les usages, pouvait dans la direction de sa classe donner carrière à ses goûts personnels; c'était à lui de décider jusqu'où son intérêt et sa conscience lui permettaient de pousser ses innovations. Le père de Stace, dans sa chaire de Naples, expliquait à l'occasion Théocrite, Lycophron et Callimaque, mais toujours avec une sage mesure; il les rangeait après les anciens, comme des écrivains « que la lyre a *daigné* reconnaître pour siens. » Ce n'était là d'ailleurs que la moindre partie de ses occupations; sa tâche principale était, suivant la coutume constante des écoles, de paraphraser Homère (2). Si le professeur avait soin d'observer cette réserve et de respecter la hiérarchie du talent, il ne s'exposait à aucun reproche en introduisant dans la classe quelques textes des poètes alexandrins les plus célèbres. On ne voit pas en effet pourquoi les Romains les en auraient blâmés; Virgile n'était probablement pas mort et travaillait encore à l'*Énéide* que déjà un professeur, Q. Caecilius Épirota, ami de Cornélius Gallus, expliquait les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et autres poèmes nouveaux (3). Il est douteux même que Caecilius fût le premier qui eût rendu cet honneur à des contemporains (4). En dehors des écoles, on écrivait aussi sur eux des commentaires; Hygin consacrait à Virgile un ouvrage qui avait au moins cinq livres (5); l'obscure épopée d'Helvius Cinna, imitée des Alexandrins, mettait à la torture, aussitôt parue, plusieurs érudits, qui, nous dit-on, tiraient de cette pénible besogne « une grande gloire (6). » L'un

(1) CLEM. ALEX., *Paed.*, p. 39 : « Γυμνάσιον εἰς ἐξήγησιν γραμματικῶν ἔκκειται παισίν », avec la correction de Davis dans Meineke, *Anal. alex.*, p. 32.

(2) STACE, *Silves*, V. III, 156. « ...*Quosque alios dignata chelys... Sed quid parva loquor?* etc. »

(3) SUET., *Gramm.* 16 : « *Cæcilius Epirota primus dicitur Vergilium et alios poetas novos praelegere coepisse.* »

(4) V. HOR., *Sat.* I, x, 80-84. Cf. FRIEDLAENDER, *Sittengeschichte Roms*, 6e édit. (1890), III, p. 378.

(5) AULU-GELLE, I, 21, 2; VII, 6, 2; XVI, 6, 14...

(6) PHILARGYRE, ad VIRG., *Ecl.* IX, 35.

deux, L. Crassitius, dut au succès avec lequel il s'en tira de voir son école, jusque-là peu fréquentée, se remplir d'enfants appartenant aux plus nobles familles (1). Comment un professeur, que l'on encourageait ainsi pour avoir rendu accessible la lecture de la *Smyrna*, aurait-il été critiqué, s'il abordait les auteurs grecs plus anciens, qui avaient fourni le modèle de ce poème?

Qu'on se figure donc un jeune Romain épris de poésie, sortant, à seize ans, des mains du professeur de belles-lettres. Il passait de là chez le rhéteur, qui lui apprenait, à l'exclusion de toute autre étude, à parler en public; puis il suivait les cours d'un philosophe. Si, après cette interruption, il se sentait ramené vers la poésie par une vocation réelle, il était impossible qu'il ne retrouvât pas dans sa mémoire au moins les noms des poètes alexandrins; il reprenait alors leurs ouvrages, mais cette fois sans en rien passer; il s'apercevait que de graves professeurs, qui ne les expliquaient peut-être pas en chaire, les avaient commentés pour le public dans le plus grand détail; les passions qui s'éveillaient en lui suppléaient aux lacunes de ces savants travaux et lui faisaient sentir ce charme brûlant de la poésie qui, pour se communiquer jusqu'au fond de l'âme, n'a besoin d'aucun commentaire. Properce venait à peine de prendre la toge virile (2), quand il commença à se mesurer avec les élégiaques alexandrins. Ovide « s'était fait une ou deux fois la barbe », quand il écrivit, pour célébrer Corinne, des vers imités de Callimaque (3). Les premières poésies de Catulle et de Tibulle datent à peu près de leur vingtième année (4). Virgile n'avait pas encore atteint la trentième de son âge, qu'il était déjà reconnu comme le plus glorieux disciple de Théocrite. Pour tous ces jeunes gens les poèmes de l'époque alexandrine avaient l'attrait d'ouvrages modernes, à peine entrevus sur les bancs de l'école et encore enveloppés d'un demi-mystère. Lorsqu'ils se mettaient à fréquenter ces femmes instruites et légères, qui donnaient alors le ton à la société, ils ne voyaient plus guère entre les mains de leurs amies les classiques qu'ils avaient autrefois récités devant un professeur armé d'une férule; mais ils voyaient souvent Lesbie, Corinne ou Cynthie occupées à dérouler les épopées romanesques et les tendres élégies d'Apollonius, de Callimaque et de Philétas. Si, poussant plus loin la curiosité, ils recherchaient à leur tour dans cette littérature

(1) Suet., *Gramm.* 18.
(2) Prop., V. i, 131.
(3) Ov., *Trist.*, IV, x, 57.
(4) Les poèmes de Catulle LXVIII *a*, LXIV et LXVI ont dû être écrits entre 70 et 65. Pour Tibulle, v. ses *El.* IV, 1 et I, 7.

récente des œuvres moins répandues, moins accessibles aux profanes, ils pouvaient les trouver dans ces bibliothèques, que des généraux vainqueurs avaient transportées à Rome comme une part précieuse de leur butin. Paul-Émile (1) ramena au milieu de ses bagages celle des rois de Macédoine; Pompée puisa dans celle de Mithridate les ouvrages qui lui parurent offrir un intérêt particulier (2); peut-être même le Musée d'Alexandrie fut-il mis à contribution par César (3). Les poètes des derniers siècles devaient tenir une large place dans ces collections formées par les monarques qui les avaient encouragés et pensionnés. Les vainqueurs ne les dédaignèrent pas; la nouveauté, au contraire, les attirait: Pompée fit traduire les livres de médecine dont il s'empara à la cour de Mithridate, et Sylla s'empressa de publier les ouvrages d'Aristote restés inédits, qu'il trouva, après le sac d'Athènes, dans la bibliothèque provenant de la succession du philosophe (4).

Enfin notre jeune Romain rencontrait partout, dans le beau monde de la capitale, des Grecs qui charmaient leurs loisirs et ceux de leurs hôtes en faisant des vers; les procédés qu'ils appliquaient dans leurs poèmes, l'esprit qu'ils y apportaient, ils les tenaient directement des Alexandrins. Ils étaient les héritiers immédiats des derniers poètes des cours d'Orient; un faible intervalle chronologique sépare Nicandre, par exemple, d'Archias qui fut l'ami et le maître de Cicéron. Ces poètes grecs, qui ont vécu à Rome au premier siècle avant notre ère, étaient en même temps pour la plupart, sinon tous, des professeurs et des critiques, comme l'avaient été, avant eux, Callimaque, Philétas et Apollonius. Ils continuent la tradition de ces maîtres; ils forment la chaîne qui unit la décadence de la poésie grecque à l'âge d'or de la poésie latine. S'ils ne proposaient point pour modèles à leurs élèves les élégies et les épopées savantes d'Alexandrie, ils contribuaient d'une façon bien plus efficace à accroître l'influence de ces ouvrages, en reproduisant eux-mêmes, pour leur propre compte, les tours, les recherches d'expression, les figures de pensée et de mots, les combinaisons métriques qui en avaient fait le succès. Dans la classe, ils n'expliquaient peut-être que « les anciens »; mais une fois qu'ils en étaient sortis, on sentait surtout en eux, qu'ils le voulussent ou non, la postérité des « modernes ». Le jeune homme qu'ils avaient autrefois initié à la lecture d'Homère, les

(1) Plut., *Paul Ém.*, 28. Isid., *Orig. VI*, 5, 1.
(2) Plin. *Hist. Nat.*, XXV, 3.
(3) Parthey, *Das Alex. Museum*, p. 31 et 90.
(4) Porphyre, *Vita Plotini*, 24.

retrouvait sous les portiques des grands seigneurs, mêlés à une société galante, soupirant de petits vers tendres et langoureux. Les mœurs de certains professeurs, nommés par Suétone comme s'étant distingués par leur enseignement, ne font pas grand honneur à leur vertu (1); les sujets favoris de la poésie alexandrine n'avaient donc pas de quoi les rebuter, quand ils s'avisaient de composer des vers à leur tour. Voyons qui étaient ces étrangers, que les poètes latins purent entendre à Rome, en dehors même de l'école (2).

Georges LAFAYE.

(*A suivre.*)

(1) V. les exemples réunis par JULLIEN, *ouvr. cité*, p. 187 et 188.

(2) La liste en a été dressée avec beaucoup de soin par HILLSCHER (Alf.). *Hominum litteratorum graecorum ante Tiberii mortem in urbe Roma commoratorum historia critica. Jahrbücher* de FLECKEISEN, *Suppl. Band*, 1892, p. 353-444, V. aussi MOMMSEN, Roem. *Gesch.*, t. III, livre V, chap. XII, notamment p. 558 et 565.

SUR L'HISTOIRE ANCIENNE

L'histoire ancienne constitue, dans l'histoire générale, une période dont les débuts sont encore obscurs, mais dont la fin est très nettement marquée et déterminée par la dislocation de l'Empire romain. Les documents, qui nous la font connaître, sont d'une nature particulière; la méthode, d'après laquelle on les étudie, leur est en quelque sorte spéciale. Je voudrais parler ici de ces documents et indiquer la méthode qu'il me paraît utile de suivre en de telles recherches.

Jadis, du temps où Bossuet, Rollin et Montesquieu écrivaient, l'histoire était éloquente ou philosophique. On acceptait, sans discussion pour ainsi dire, certainement sans critique approfondie, les récits des historiens grecs et latins ; on ne savait de l'histoire du monde ancien que ce que les écrivains nous en avaient dit. Mais on discourait sur les événements, on méditait sur leurs causes et sur leurs conséquences, on racontait naïvement toutes les légendes que les différents peuples nous ont transmises sur leur propre enfance. L'histoire ancienne était alors et n'était qu'une branche de la littérature. Elle est aujourd'hui devenue une science.

Dès le milieu du XVIIIe siècle, en 1738, Beaufort composa une *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, dans laquelle il montrait ce qu'il fallait, à ses yeux, retenir et ce qu'il fallait rejeter des récits de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse. La critique historique était dès lors fondée. Toutefois, elle ne se développa et ne donna ses premiers fruits sérieux qu'au début de notre siècle, lorsque l'Allemand Niebuhr écrivit son *Histoire romaine*. Aujourd'hui nous n'acceptons plus les yeux fermés le témoignage des auteurs anciens; nous savons quel degré de créance il faut accorder à chacun d'eux : que Thucydide est plus digne de foi que Diodore de Sicile; que Tite-Live est surtout un compilateur éloquent, et qu'il faut nous méfier, dans une certaine mesure, des jugements portés par Tacite. En un mot, lorsque nous puisons nos renseignements dans les écri-

vains de la Grèce et de Rome, nous nous entourons, ou du moins nous essayons de nous entourer de toutes les garanties possibles contre leur partialité.

Mais ce qui nous a surtout permis de connaître mieux, plus profondément et avec une précision chaque jour plus grande, l'histoire de l'antiquité, c'est que de nouveaux documents sont venus s'ajouter, en nombre considérable et presque infini, à tous ceux que les deux littératures grecque et latine nous avaient conservés. L'archéologie, l'épigraphie, la numismatique ont fait, depuis cinquante ans, des progrès merveilleux. On ne s'est plus contenté de lire et de relire les livres des anciens : on a remué le sol qu'ils avaient foulé de leurs pieds ; on a retrouvé, plus ou moins détruits, les monuments où ils se réunissaient pour prier leurs dieux, pour discuter les intérêts de leurs villes, pour assister aux combats des bêtes féroces, ou pour écouter les vers harmonieux des grands poètes dramatiques. Nous n'avons même pas respecté leur dernière demeure, et parmi les archéologues qui ont vraiment pratiqué leur métier, il en est peu qui n'aient sur la conscience quelque mausolée ouvert ou quelque tombe violée.

Partout, dans toutes les contrées où les anciens ont vécu, cette fièvre de savoir, de trouver, s'est exercée. Faut-il rappeler les fameuses découvertes de Mariette et de Maspero en Égypte, et quelle sensation ont éprouvée les membres de l'Institut lorsqu'ils ont vu de leurs yeux la photographie du pharaon Ramsès, prise sur sa momie, que la terre d'Égypte renfermait dans son sein depuis plus de trois mille ans ? Le musée du Louvre possède des statues colossales en granit rouge qui ornaient jadis Ninive et Babylone, et tout récemment M. et Mme Dieulafoy rapportaient, au prix des plus sérieuses difficultés et au milieu de très graves périls, les frises en carreaux de faïence qui décoraient le gigantesque palais des rois de Perse.

En Grèce, tandis que les habitants d'Athènes voyaient se profiler en pleine lumière, sous le ciel bleu de l'Attique, les monuments de l'Acropole ; tandis que, à côté du Parthénon dépouillé de ses admirables sculptures, se dressaient les temples de Thésée, d'Erechtée et des autres divinités protectrices de la cité, presque au cœur du Péloponnèse, le sanctuaire d'Olympie reparaissait au jour ; des chercheurs habiles et heureux retrouvaient les ex-voto consacrés au grand dieu de la Grèce par les athlètes vainqueurs et par les villes qui les avaient vus naître ; l'Hermès de Praxitèle, fameux dans l'antiquité, laissait de nouveau admirer l'harmonie incomparable de ses lignes et la sobre puissance de son modelé.

A Délos, un de nos compatriotes, M. Homolle, se faisait le prêtre d'Apollon et révélait au monde savant, par une suite de recherches persévérantes et couronnées de succès, toute l'organisation du culte de ce dieu. Un riche négociant de Hambourg, M. Schliemann, désireux de lire Homère aux lieux où avaient vécu les héros de l'Iliade, consacrait son immense fortune à la recherche de Troie, dont il retrouvait l'emplacement; puis il allait à Mycènes, capitale d'Agamemnon, et presque dès le premier coup de pioche voyait resplendir devant ses yeux éblouis le trésor des Atrides. C'est maintenant Delphes même, le plus révéré des sanctuaires helléniques, le centre de la Ligue amphictyonique, l'asile sacré respecté par les Erinnyes; c'est Delphes que l'on veut dégager des masses énormes de terre sous lesquelles la ville ancienne a disparu. Les fouilles, commencées il y a peu de temps par l'École française d'Athènes, ont été déjà heureuses ; ces brillants débuts font présager pour l'avenir des succès plus brillants encore.

En Italie, les découvertes et les progrès de l'archéologie n'ont pas été moins considérables. Au centre même de la Ville éternelle, au pied du Capitole, l'ancien Forum a été déblayé, et les touristes peuvent aujourd'hui se promener sur la place assez étroite où se sont décidées pendant cinq cents ans les destinées du monde romain; le mont Palatin a été fouillé dans tous les sens ; l'on a retrouvé la maison de Livie et celle de Tibère, le palais de Domitien et les magnifiques édifices élevés par Septime Sévère; on sait où était le foyer du fondateur de l'Empire, d'Auguste. Mais il me faut abréger cette énumération déjà trop longue; je ne puis pourtant passer sous silence ni la résurrection de Pompéi, ni les fouilles si curieuses et si fécondes qui se poursuivent chaque jour dans les nécropoles étrusques, ni surtout l'œuvre merveilleuse d'un des plus grands savants de ce siècle, du commandeur de Rossi, qui, par ses recherches dans les catacombes de Rome et de la campagne romaine, a reconstitué, pièce à pièce, toute l'histoire du christianisme primitif.

Aux monuments, aux œuvres d'art, se sont joints par milliers les documents écrits. Sésostris lui-même nous raconte aujourd'hui ses guerres et ses victoires, dont le récit couvre les murs de son tombeau. Grâce aux inscriptions cunéiformes, nous pouvons maintenant lever un coin du voile qui cachait aux yeux de nos ancêtres la mystérieuse Chaldée, et nous commençons à connaître l'histoire des peuples qui habitaient la Mésopotamie avant que Ninive et Babylone fussent fondées.

Dans tous les pays qui environnent l'Archipel, l'ancienne mer

Egée, les inscriptions sont sorties de terre par milliers; voici le *Marbre de Paros*, manuel chronologique des principaux événements de l'histoire grecque depuis les temps fabuleux de Cécrops jusqu'au milieu du IIIe siècle avant J.-C.; voici encore la liste des cités qui faisaient partie de la première confédération athénienne, avec les sommes d'argent dues par chacune de ces villes. Le testament politique d'Auguste a été retrouvé au cœur de l'Asie Mineure, dans la ville turque d'Angora; nous possédons le texte du discours que Néron prononça devant les Grecs réunis à Corinthe. Et combien d'autres inscriptions, moins considérables, moins longues, mais non moins intéressantes, nous ont renseignés sur la vie publique et privée des Hellènes d'autrefois! Nous connaissons aujourd'hui l'histoire d'Athènes mieux peut-être que celle de bien des villes françaises du moyen âge.

Quant à l'épigraphie romaine, elle a pris dans ce siècle un développement vraiment gigantesque, et je ne crois pas exagérer en affirmant qu'il y a aujourd'hui cent mille inscriptions latines connues et déchiffrées. L'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, les vallées du Rhin et du Danube, les îles Britanniques elles-mêmes, tout l'Occident de l'Europe en un mot et tout le nord de l'Afrique ont vu sortir de terre les documents les plus variés, les plus curieux. En Algérie, Léon Renier a étudié sur place l'histoire de toute une légion romaine; en Gaule, le marbre de Thorigny, la plaque de bronze de Lyon, sur laquelle est reproduit un discours de l'empereur Claude, l'inscription récemment découverte de Narbonne nous permettent de connaître et d'apprécier le rôle joué dans l'histoire de l'Empire romain par ces assemblées provinciales, sortes de congrès où se réunissaient les délégués de toutes les cités, d'abord pour célébrer des fêtes religieuses, plus tard pour s'occuper des intérêts matériels et politiques de leur province. La vie municipale aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne nous est aujourd'hui connue dans ses moindres détails. On a retrouvé l'édit du maximum décrété par l'empereur Dioclétien et un tarif de douanes appliqué aux marchandises qui pénétraient dans l'empire romain par la frontière d'Afrique. Ainsi, la vie publique et privée, l'administration provinciale et municipale, le développement de l'industrie et du commerce, et jusqu'au prix des denrées les plus communes, nous avons lu tout cela sur ces pierres écrites dont le nombre déjà considérable s'augmente de jour en jour.

Parlerai-je enfin des monnaies antiques, de ces médailles d'or, d'argent ou de bronze, qui nous sont précieuses non seulement

par la beauté de leur frappe, mais par les renseignements de toute espèce qu'elles nous fournissent ? Citerai-je les superbes collections réunies à Paris, à Londres, à Rome, en Sicile, partout où la vie antique s'est développée? Qu'il me suffise de dire qu'on a pu composer huit gros volumes avec les seules monnaies émises par les empereurs romains. Il est telle période de l'histoire ancienne, il est telle région du monde antique que nous connaissons presque uniquement par les médailles et les monnaies, témoins contemporains de leur prospérité passée. C'est grâce aux documents numismatiques, par exemple, que l'on a pu pénétrer jusqu'au Turkestan d'Asie, et entrevoir l'histoire de ce royaume de Bactriane situé à la limite de deux mondes restés si longtemps étrangers l'un à l'autre, le monde classique et l'Extrême Orient. On est même allé plus loin: des monnaies romaines ont été trouvées, il y a deux ou trois ans, dans une des provinces méridionales de l'Empire chinois. N'est-ce pas là une preuve péremptoire des relations de commerce qui existaient jadis entre les régions méditerranéennes et les rivages de l'océan Pacifique ?

En même temps que l'on découvrait tous ces documents archéologiques, épigraphiques et numismatiques, on parcourait et on explorait toutes les régions où la vie antique s'est déroulée. On saisissait avec plus de précision les rapports de l'homme et du sol sur lequel il passe son existence; on suivait dans presque tout leur développement les grandes voies du commerce antique, les routes par lesquelles les peuples avaient communiqué les uns avec les autres. Non seulement on reconstituait peu à peu la vie des nations disparues, mais on rétablissait le cadre général des événements importants, et l'on se rendait un compte plus exact des conditions matérielles qui avaient en quelque sorte dominé et qui souvent nous permettent de mieux comprendre l'histoire de nos ancêtres grecs et latins.

Les études d'histoire ancienne se sont donc développées et transformées depuis un siècle. Grâce à tous les documents nouveaux qui se sont si rapidement accumulés, les récits des historiens d'autrefois ont été contrôlés, leurs assertions ont pu être vérifiées, leurs jugements ont été à leur tour jugés. Des périodes jadis très obscures sont sorties de l'ombre; des peuples jusqu'alors presque ignorés ont pris dans l'histoire générale du monde la place et le rang qu'ils méritaient. Que savait-on des Étrusques, de leur civilisation, de leur industrie, de leurs relations commerciales ou politiques, avant les découvertes de leurs

vastes nécropoles? Rien ou presque rien. Ils sont aujourd'hui mieux connus que les Romains des premiers siècles de Rome. L'histoire de la Gaule au IIIe siècle de l'ère chrétienne a été presque uniquement faite avec des inscriptions et des légendes de monnaies. Quant à l'Afrique romaine, on ne soupçonnait guère, il y a cent ans, qu'elle avait été une des régions de l'empire les plus peuplées et les plus riches en monuments de toutes sortes. On ne l'a appris que du jour où les premiers officiers français qui aient pénétré en Algérie, frappés du spectacle qui s'offrait à leurs yeux, ont commencé à décrire toutes les ruines qu'ils visitaient, tous les édifices dont ils admiraient les vestiges grandioses. Depuis lors on a fouillé et remué en cent endroits divers le sol de l'Algérie et de la Tunisie: aujourd'hui on peut écrire l'histoire de l'Afrique romaine, et ce n'est pas dans les livres qu'il faut en chercher les matériaux. Quel que soit le sujet que l'on veuille traiter, on ne peut plus aujourd'hui se borner à l'étude des textes; il faut interroger toutes ces sciences nouvelles, auxiliaires de l'histoire ancienne au même titre que la paléographie, la diplomatique et la sigillographie sont les auxiliaires de l'histoire du moyen âge.

J'emploie à dessein ce terme : *sciences auxiliaires de l'histoire.* Si intéressantes en effet, si importantes que soient les découvertes de l'archéologie, de l'épigraphie, de la numismatique, si précieux que soient les résultats obtenus par la philologie et par la critique historique, rien de tout cela n'est l'histoire au sens véritable du mot. Décrire avec le plus grand soin un monument ou les ruines d'une ville; apprécier le style d'une œuvre d'art et en déterminer l'âge; publier des inscriptions, les expliquer et les commenter; déchiffrer la légende d'une monnaie; établir la valeur historique d'un texte ancien : tous ces travaux sont nécessaires et doivent précéder le travail vraiment historique, comme l'analyse doit précéder, préparer et rendre possible la synthèse. Mais il ne faut ni en dénaturer le caractère ni en exagérer la valeur; gardons-nous bien de confondre l'érudition avec l'histoire, de sacrifier à la recherche minutieuse des détails, à une prétendue précision scientifique qui éparpillerait nos efforts, la hauteur de vue et la largeur de pensée, seules qualités vraiment capables d'éveiller et de retenir l'attention.

Pour construire un édifice, il ne suffit pas d'extraire de la pierre et de la tailler; il ne suffit même pas de mettre tous les matériaux en place; il faut qu'une idée maîtresse, qu'une conception artistique préside à la construction même. Sans cette idée, sans cette conception, le monument manquera d'harmonie. De même en

histoire la recherche et l'étude analytique des documents n'est et ne doit être que le début, que le travail préparatoire: à l'analyse doit succéder la synthèse qui donne à l'œuvre à la fois l'harmonie organique et la portée générale, sans lesquelles tout travail est fatalement destiné à demeurer stérile.

L'harmonie organique n'est pas moins nécessaire que l'exactitude dans le détail. La science historique n'est pas une dissection. Les sociétés antiques ont vécu d'une vie intense; c'est vivantes que nous devons à notre tour les dépeindre, si nous voulons appliquer la grande et belle parole de Michelet: « L'histoire est une résurrection. » Or, faire aujourd'hui l'histoire militaire, demain l'histoire politique et sociale d'après les auteurs anciens; plus tard demander aux œuvres de statuaire et d'architecture et à ce qui nous reste de la peinture antique les éléments d'une histoire de l'art; plus tard encore aller scruter les inscriptions et les monnaies, pour y retrouver la trace des institutions et des coutumes générales ou particulières, persistantes ou éphémères; écrire sur chacun de ses sujets un livre spécial, ce n'est pas faire revivre la société antique que l'on veut étudier; c'est nous montrer séparés et isolés toutes les pièces, tous les morceaux dont elle se composait. Une telle œuvre, si considérable et si exacte qu'elle soit, manquera d'intérêt et même de vérité, parce qu'elle sera inerte et sans vie.

Voici, par exemple, le peuple athénien, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la race hellénique : il a été guerrier et politique; son activité s'est exercée sur tous les terrains; Athènes a été une cité littéraire, artistique, industrielle et commerciale. Eh bien! tracera-t-on un tableau vivant de la société athénienne, se rendra-t-on un compte exact de son histoire, si l'on se contente de raconter les principaux événements de cette histoire, ou d'étudier à part les institutions politiques d'Athènes aux différentes époques de son développement? Non; ce sont les mêmes hommes qui ont combattu les Perses pendant les guerres médiques; dont les aspirations démocratiques ont été satisfaites par Thémistocle, Aristide et Périclès; qui ont admiré le Parthénon et les œuvres de Phidias; qui ont les uns fabriqué, les autres acheté ces statuettes et ces groupes en terre cuite qui se vendaient au faubourg du Céramique; ce sont eux encore qui ont créé le port du Pirée; dont les vaisseaux marchands allaient chercher et porter tour à tour aux extrémités du monde méditerranéen les denrées commerciales les plus diverses; ce sont eux encore qui applaudissaient, dans leurs grandes fêtes publiques, les drames d'Eschyle, de Sophocle

et d'Euripide, les comédies d'Aristophane. Pour comprendre le génie attique, pour admirer sa grandeur, il faut le voir sous toutes ses faces; il faut l'étudier à la fois sous toutes les formes si diverses de son incomparable activité. C'est seulement ainsi, c'est à ce prix seul que nous pourrons évoquer la vie athénienne, si laborieuse, si variée, si complexe.

Si l'histoire ancienne n'est pas une série d'études isolées, elle n'est pas davantage une succession de biographies. Certes les grands hommes, ceux qui ont exercé dans leur ville et sur leurs contemporains une influence décisive, doivent retrouver dans nos récits et dans nos études la place qu'ils ont occupée en réalité au milieu ou plutôt au-dessus de leurs compatriotes; ce serait une grave erreur d'atténuer le rôle de Périclès, d'Alexandre ou de César. Mais il ne serait pas moins funeste et moins contraire à la vérité historique de séparer ces grands hommes de leur époque: la carrière politique, l'œuvre de chacun d'eux s'explique à la fois par les circonstances au milieu desquelles il a vécu, par la société avec laquelle il a été en contact. La foule, le peuple, la masse anonyme des individus obscurs n'a pas été un facteur moins puissant de l'histoire générale que les plus brillantes personnalités. Alexandre a mis son génie militaire et politique au service d'une cause que bien des orateurs grecs avaient défendue avant lui; ce n'est pas dans son cerveau qu'a germé tout d'un coup la pensée de conquérir l'Asie. La collision du monde hellénique et de l'Orient était inévitable. La gloire du Macédonien est d'avoir compris cette nécessité et d'avoir fait tous ses efforts pour que du conflit violent sortît une fusion pacifique, pour que les deux civilisations s'unissent au lieu de s'entre-détruire; d'avoir réussi enfin dans cette œuvre difficile, dont il a protégé les débuts et assuré l'avenir. On ne comprendrait ni le rôle étrange joué par Constantin le Grand, ni le caractère odieux de cet empereur, si l'on voyait en lui un apôtre du christianisme : son œuvre a été toute politique; c'était un habile et un intelligent plutôt qu'un convaincu. Il est donc indispensable pour expliquer sa conduite de retracer d'abord la situation religieuse, morale et politique de l'empire au commencement du IVe siècle, et de montrer quels avaient été les progrès de la religion nouvelle dont ce païen assurait le triomphe.

Ce n'est pas en ronde bosse qu'il faut modeler les portraits des grands hommes : il faut les mettre au premier plan dans un vaste bas-relief où s'agitent tous leurs contemporains et où soit représentée à nos yeux la société au milieu de laquelle ils ont vécu, dont ils sont la résultante et qu'ils ont dominée.

Ce n'est pas tout encore. Au-dessus des événements et au-dessus des hommes, de grandes idées se sont développées, préparant les uns et inspirant les autres; idées communes et générales, auxquelles les sociétés antiques ont dû chacune leur physionomie particulière; idées fécondes dont l'évolution depuis leur naissance jusqu'à leur déclin constitue une étape dans les progrès de l'humanité, détermine une période dans l'histoire du monde. Il ne saurait être ici question des théories philosophiques, politiques ou littéraires conçues par les esprits d'élite, qui n'ont eu d'écho que parmi les classes sociales les plus élevées, mais dont toute une société, toute une longue période de siècles n'ont pas été comme imprégnées. Je veux parler de ces grandes conceptions qui ne sont point sorties du cerveau d'un seul homme, qui se sont lentement formées, dont les peuples ont eu une conscience très nette, et dont l'influence sur l'histoire a été considérable. Comment ne pas être frappé des différences profondes et capitales qui distinguent le monde hellénique de l'univers romain? Et ces différences ne viennent-t-elles pas toutes d'une même source, ne se résolvent-elles pas toutes en une sorte de divergence essentielle? A Athènes comme dans presque toutes les cités grecques, sauf peut-être à Sparte, c'est l'individu, l'initiative individuelle, l'esprit individuel qui triomphent : chaque homme, j'entends les hommes libres, les vrais citoyens, chaque homme est maître de ses destinées ; chacun dispose librement et sans contrainte des forces physiques, morales ou intellectuelles qu'il a reçues de la nature, et ce sont plutôt les villes qui sont fières du succès de leurs enfants que les individus heureux des victoires de leurs patries. L'idée d'État n'existe nulle part ; il n'y a pas plus de lien entre les cités qu'entre les individus, et les institutions nationales de la Grèce n'ont jamais eu d'influence sur l'histoire générale de la race d'Hellen. Il y a eu une littérature, une philosophie, un art grecs ; il n'y a jamais eu une politique panhellénique. L'épanouissement des forces individuelles a facilité l'éclosion des grands génies ; le morcellement des forces nationales a provoqué de bonne heure l'asservissement du monde grec.

A Rome, au contraire, l'individu n'est rien, l'État est tout. Chaque être se doit à sa cité, à la cité par excellence ; il ne doit dépenser sa force que pour elle, que pour assurer sa grandeur. Il y a vraiment eu à Rome une conscience nationale, égoïste toujours et souvent mesquine, mais puissante par son égoïsme même. Le « Civis romanus sum » en est l'expression la plus nette, la plus frappante. L'image de la République planait au-

dessus de tous les citoyens ; chacun d'eux n'existait, ne vivait réellement que parce qu'il faisait partie de l'État : toutes les forces individuelles se confondaient dans la puissance de cet État. Aussi la vie publique était-elle la seule qui plût à un vrai Romain ; la carrière politique, militaire, administrative, était la seule qui lui convînt. Les Romains n'ont été ni artistes ni philosophes, parce qu'il leur manquait pour ainsi dire la conscience de leur existence individuelle ; mais ils ont été des administrateurs incomparables et de grands jurisconsultes, parce que l'administration et le droit sont des sciences par-dessus tout sociales.

Eh bien! cette idée de l'activité individuelle d'une part, et de l'autre cette conception de l'individu comme simple unité d'une masse politique et sociale, ne méritent-elles pas d'être étudiées à fond, autant sinon plus que la succession des événements et la psychologie des grands hommes?

Voilà de quoi se compose l'histoire ancienne. Ceux qui en font une simple analyse des documents de toute sorte que nous en avons conservés, si précise, si pénétrante, si complète d'ailleurs que soit cette analyse, l'étranglent et la mutilent. Il faut, une fois les documents utilisés, condenser et fondre dans une synthèse, non point dans une synthèse faite de formules générales et de périodes oratoires, mais dans une synthèse vraiment scientifique, harmonieuse et organique, tous les renseignements, tous les faits, toutes les idées, tous les matériaux recueillis dans un long voyage à travers les ruines, les inscriptions, les textes et les monnaies. Ainsi comprise, ainsi traitée, l'histoire ancienne, solidement étayée sur l'érudition, sur la connaissance précise des faits, des hommes et des idées, cesse d'être une série d'études sévères et spéculatives ; elle mérite, je voudrais maintenant le montrer, de retenir l'attention, non plus seulement des érudits qui se consacrent à ces études, mais de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du monde dans le passé, et qui se préoccupent de son avenir.

On a cru et l'on croit encore trop aisément que l'histoire est faite uniquement par les hommes, et qu'elle change avec les générations successives. On s'est trop exclusivement attaché à montrer que suivant les siècles un même peuple a eu des destinées très diverses, que par exemple la Grèce du temps d'Alexandre ne ressemble en rien à la Grèce des guerres médiques, ou que la Rome impériale diffère essentiellement de la Rome républicaine. Sans doute les hommes ont une certaine influence sur le cours des événements ; ils prévoient les uns, préparent les autres, don-

nent à ceux-ci une importance inattendue, atténuent au contraire les conséquences de ceux-là. Mais leur action ne peut s'exercer que dans certaines limites, et d'autres éléments, d'autres facteurs concourent avec eux et plus qu'eux à fixer les destinées des nations. Si les hommes meurent, si les générations passent, si les idées disparaissent, le sol sur lequel les hommes vivent est immuable; les conditions de toutes sortes que l'on peut résumer sous le nom de conditions géographiques sont permanentes, et dominent inéluctablement le développement des individus et des sociétés. Pour ne prendre nos exemples que dans l'histoire ancienne, la Grèce ne sera jamais une puissance continentale : comme Thémistocle et Périclès l'avaient admirablement compris, elle est faite pour vivre de la mer ; elle ne sera forte et riche que par la mer, qui la pénètre de toutes parts, qui est la grande, presque la seule voie par laquelle elle puisse communiquer avec elle-même et avec le reste du monde.

Le sort de l'Égypte a été, est et sera toujours lié à deux faits d'ordre géographique que l'homme ne saurait modifier, qui s'imposent à lui et dont il doit tirer parti : le Nil d'abord, et en second lieu cette situation merveilleuse entre la Méditerranée et l'océan Indien, situation qui n'a pas été exploitée seulement de nos jours, et qui a déjà dès l'antiquité influé sur les destinées historiques du pays.

Les rapports de l'homme et du sol qu'il habite sont étroits et invariables ; il y a là des conditions qui ne se transforment pas, que les peuples ne sont pas libres d'accepter ou de rejeter, qui, bien au contraire, fixent leur physionomie et président à leur développement. Eh bien! n'est-il d'aucune importance pour le présent ou pour l'avenir de rechercher comment dans le passé les peuples ont tiré parti des conditions naturelles dans lesquelles ils se trouvaient placés, comment et pourquoi ils ont été prospères pendant plusieurs siècles et sont ensuite tombés dans une décadence profonde ? Dans la vie individuelle, l'expérience est une grande force ; ceux qui n'en ont pas ou qui dédaignent celle d'autrui souffrent toujours et quelquefois succombent. Il en est des peuples comme des individus, et les peuples n'acquièrent de l'expérience qu'en s'attachant à connaître le passé.

Parmi les questions capitales qui se posent aujourd'hui dans tous les pays, qui inquiètent tous les esprits sérieux, et dont la solution est ardemment recherchée, il en est qui ont été déjà posées et résolues autrefois. Le problème social et économique, tel qu'il se présente à nous, n'est pas né d'hier : il remplit toute

l'histoire intérieure de la république romaine. Là nous assistons à la ruine progressive et finalement à la disparition de la petite propriété, écrasée par les charges de toute sorte qui pèsent sur le laboureur libre; nous voyons la propriété moyenne, affermée à des hommes libres, céder la place, elle aussi, à la grande propriété, qu'exploitent des bras serviles; nous suivons presque année par année la transformation de la classe agricole, laborieuse et productrice, en un prolétariat urbain uniquement préoccupé des luttes politiques du Forum, et qui se donnera tout entier à l'ambitieux assez riche pour lui assurer sa nourriture et ses plaisirs : « Panem et circenses. » Voici encore une autre face du même problème: les manieurs d'argent, les prêteurs à taux usuraire, les créanciers impitoyables prennent dans l'État romain une importance de plus en plus grande; la question des dettes agite la République, détermine des secousses politiques violentes; le débiteur devient la propriété, l'esclave de son créancier; à mesure que les limites du monde romain reculent et tendent à se confondre avec les limites de la terre connue des anciens, le nombre des déclassés, des affranchis, des hommes à vendre, augmente, et ceux en petit nombre qui sont assez riches pour les acheter deviennent les maîtres de l'univers. Lorsque l'empire est fondé, c'est l'État lui-même qui, par ses distributions de blé et d'huile, par ses représentations du cirque, contribue à détruire dans la masse du peuple toute énergie individuelle, à éteindre chez tous la notion de la dignité et le sentiment de l'indépendance que seuls peuvent donner le labeur fécond, le travail librement accepté, énergiquement accompli. N'y a-t-il pas là un exemple frappant des tristes conséquences qu'entraînent après elles certaines solutions du problème social? Et toutes ces questions, relatives à la propriété du sol, aux rapports du capital et du travail quotidien, à l'intervention de l'État dans la vie individuelle, ne sont-elles pas aujourd'hui des questions pressantes auxquelles nous devons tous, chacun dans notre sphère, essayer de trouver une solution?

Il ne faudrait pas croire, non plus, que le problème de l'expansion coloniale, qui préoccupe aujourd'hui tous les gouvernements, date de l'époque des grandes découvertes géographiques. Les Phéniciens, les Grecs, les Romains ont tour à tour colonisé les rivages de la Méditerranée.

Tandis que les Phéniciens étaient surtout des rouliers de la mer, et n'allaient chercher les produits de l'Occident que pour les transporter ensuite au cœur de l'Asie antérieure, les Grecs intro-

duisaient dans l'Italie du Sud, en Sicile, jusque sur les côtes de la Gaule et de l'Espagne d'une part, aux embouchures des grands fleuves de la Russie méridionale d'autre part, leur civilisation, leur génie et leurs arts : les temples grecs de Pæstum et d'Agrigente, les ruines de Tauromenium et de Selinunte ne sont pas moins grandioses que les monuments élevés sur l'Acropole, que les vestiges de villes découverts dans le Péloponnèse ; les monnaies des colonies grecques du Pont-Euxin et des cités helléniques de la Sicile sont parmi les plus belles et les plus artistiques que l'on connaisse. Les Grecs ont transformé et peuplé; les Romains ont surtout administré et exploité. Plus on étudie l'histoire des provinces romaines, et plus on reconnaît que l'œuvre de Rome a été surtout une œuvre économique et politique; elle a appris aux peuples soumis par ses armes à tirer du sol sur lequel ils vivaient toutes les richesses qu'il recelait, mais elle a pris sa part, et une grande part, de ces richesses. Voilà donc trois types très distincts de colonisation : les établissements phéniciens sont presque tous des comptoirs de commerce; les colonies grecques sont comme le prolongement de la Grèce elle-même et rivalisent sur tous les terrains avec leurs métropoles; les provinces romaines, au contraire, ne sont pour Rome que des colonies d'exploitation. L'histoire nous apprend que toutes ces colonies, phéniciennes, grecques et romaines, ont eu leur période de prospérité et de grandeur; nous devons nous efforcer de savoir et de comprendre pourquoi et comment, à l'heure où toutes les nations éprouvent l'impérieux besoin, les unes de créer, les autres d'étendre leur empire colonial; nous devons le faire, surtout lorsque nous succédons aux peuples anciens dans des régions qui ont été abandonnées à elles-mêmes depuis l'antiquité, qui sont devenues stériles et désertes, et auxquelles nous voulons rendre aujourd'hui toutes leurs richesses d'autrefois.

On le voit donc, les études d'histoire ancienne peuvent ne pas être purement spéculatives ; j'ajouterai qu'elles ne doivent pas l'être à une époque où tant de grandes questions sont traitées, où les sciences, la philosophie, la littérature elle-même quittent les régions sereines de la théorie et de l'idéal pour les discussions pratiques, pour l'apostolat intellectuel ou social; où, dans toutes les branches de l'activité humaine, la contemplation fait place à l'action.

Ainsi, pour me résumer, quel que soit le point spécial d'histoire ancienne que l'on traite, quelle que soit la période dont on veuille retracer le tableau, il faut s'efforcer de reconstituer la vie

antique dans toutes ses manifestations, économique, politique, sociale, industrielle, commerciale, artistique ; il faut essayer de faire revivre les hommes, et ne pas les diviser en une infinité d'êtres abstraits, les citoyens, les marchands, les navigateurs, les chefs d'armée, etc. ; il faut étudier les foules autant que les personnages importants, les grandes idées autant que les faits de détail. En outre, il faut aborder ces études dans un esprit à la fois scientifique et didactique : scientifique par la méthode que l'on appliquera, méthode analytique et synthétique; didactique par les conclusions que l'on formulera, par les enseignements que l'on tirera des vicissitudes de l'humanité.

J. TOUTAIN.

SUR LA NÉCESSITÉ

D'UN

ENSEIGNEMENT NATIONAL EN RUSSIE

QUEL EST LE MEILLEUR MODE D'ENSEIGNEMENT NATIONAL?

MÉMOIRE INÉDIT DU COMTE D'ANTRAIGUES

PUBLIÉ PAR M. LÉONCE PINGAUD (1)

APPENDICE

La correspondance qu'on va lire est un utile complément au mémoire précédent. Elle fait connaître dans ses résultats pratiques le rôle de d'Antraigues en Russie comme correspondant officiel du ministère de l'Instruction publique. L'émigré français écrivant à Czartoryski s'adressait moins au ministre dirigeant la politique étrangère qu'au curateur de l'Université de Vilna, à l'homme qui voulait, sans y paraître, rallumer en Lithuanie un foyer de culture et d'éducation polonaises. Czartoryski dans ses *Mémoires* a jugé bon de se taire à ce sujet; toutefois il a consacré quelques pages (t. I, p. 324-330) aux questions d'enseignement. La création d'un ministère de l'Instruction publique fut selon lui une « innovation remarquable, féconde en grands et salutaires résultats ». D'Antraigues n'est nommé nulle part; il avait été cependant, à son heure, sinon un conseiller écouté, du moins un agent apprécié et utile.

I

CZARTORYSKI A D'ANTRAIGUES (2)

Saint-Pétersbourg, ce 4 février 1803.

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous faire parvenir ci-joint un paquet à votre adresse de la part du ministre de l'Instruction publique, qui vous informe d'une nouvelle commission dont Sa Majesté Impériale a bien voulu vous charger et des émoluments qui vous ont été accordés pour cet emploi (3).

(1) Voir la *Revue* du 15 novembre et du 15 décembre 1893.

(2) Archives des Affaires étrangères, à Paris.

(3) Il s'agit de la nomination de d'Antraigues aux fonctions de correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Permettez, Monsieur le Comte, que je vous fasse mon compliment sur cette marque de la bienveillance de notre auguste maître. Si les avantages que vous obtenez ne sont pas précisément ceux que vous aviez désirés, ils n'en sont pas moins flatteurs pour vous, en ce qu'ils vous prouvent les intentions favorables à votre égard de Sa Majesté Impériale et en ce qu'ils vous ouvrent une nouvelle carrière pour y déployer vos talents et votre zèle pour son service, et pour vous attirer des marques réitérées de sa bienveillance. J'aurais beaucoup désiré que vous eussiez été ici, Monsieur le Comte, pour juger avec précision de ce qui peut et ne peut pas toujours se faire suivant le temps et les circonstances; vous auriez été par là plus à portée d'apprécier les gens et les choses, et j'ose me flatter que je n'aurais pas perdu par là dans les sentiments personnels que vous avez déjà bien voulu me témoigner.

J'ai lu votre mémoire sur l'instruction publique avec beaucoup d'intérêt et je trouve que la plupart des principes que vous y posez sont très justes. Le plan qui vient d'être adopté par la commission des écoles et qui a été confirmé par Sa Majesté Impériale n'est pas tout à fait conforme à vos idées, et coïncide plutôt avec l'avis de vos amis d'Angleterre. Cependant, comme vous le dites très bien, ceci revient à une dispute de mots; car le but de votre Université unique est rempli par la commission des écoles à Saint-Pétersbourg, composée des curateurs de toutes les Universités, dans lesquelles il ne se passe rien que de leur su. Il était, je crois, nécessaire que ce ne fût pas un corps enseignant qui fût chargé de la surveillance centrale. Des Facultés ou Écoles spéciales éparses ne présentaient pas les avantages des Universités, surtout dans un pays où l'on n'est pas fort riche en moyens d'instruction et où par conséquent il faut toujours les tenir réunis, afin d'en tirer le plus grand profit possible et afin qu'ils puissent s'entr'aider. D'ailleurs l'extrême étendue de l'Empire, la diversité des mœurs, des religions, des langues et de la civilisation de ces nombreux habitants exigeaient l'établissement de plusieurs Universités, dont quelques-unes existaient déjà et qu'il ne convenait nullement de détruire. Je crois que vous serez content de l'ensemble du système qui a été adopté et de l'engrènement de ses diverses parties; vous y verrez une surveillance continuelle et le tout aboutissant à un seul centre. Vous y trouverez vos principes avec de légères modifications. Je me propose de vous envoyer une traduction du plan arrêté, et vos réflexions à ce sujet ne pourront qu'être fort intéressantes.

La publication de votre mémoire, qui se trouve maintenant dans les mains du comte de Zawadofsky (1), sera très à sa place : je croirais cependant qu'il ne faudrait pas trop se presser et que les réflexions de vos amis d'Angleterre, et même le nouveau plan adopté pour la Russie, vous y feront faire quelques changements. Vous me paraissez un peu trop alarmé sur le danger des lumières : si c'est un mal, ce que je ne crois pas, il n'est plus possible de l'éviter. Le point important pour chaque gouvernement est donc de savoir les diriger afin qu'elles mè-

(1) Le comte Pierre Zawadowsky (1738-1812), originaire de la Petite-Russie, attaché au cabinet impérial sous Catherine II, ministre de l'Instruction publique de 1802 à 1812. Il s'occupa spécialement de l'organisation de l'Université de Vilna.

nent à la vertu et qu'elles ne tournent jamais à mal. Pour y parvenir il faut une surveillance active, continuelle et bienveillante; de plus il faut tâcher, comme vous dites fort bien, d'empêcher les demi-lumières, qui sont pires que l'ignorance; et pour cela il faut que chaque degré d'instruction soit complet et suffisant dans son genre, et que l'homme qui en sortira emporte des notions claires et précises et sache bien ce qu'il saura, quelque peu que ce soit. Ce que vous dites du despotisme et de la vanité des gens lettrés est très vrai, et ils auraient tous grand besoin de lire la leçon que vous leur faites. Je voudrais bien causer plus longtemps avec vous sur un objet aussi intéressant, mais le temps ne me le permet pas aujourd'hui et je finis en vous renouvelant l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. — Comme j'ai l'honneur d'être nommé par Sa Majesté Impériale curateur de l'Université de Vilna et de son arrondissement, je serai peut-être dans le cas de m'adresser à vous en cette qualité et je me flatte que vous voudrez bien ne pas me refuser les secours que je vous demanderai pour le bien de l'instruction dans cette partie de l'Empire. Le comte Séverin Potocki a été fort sensible à votre souvenir et se rappelle avec plaisir du temps que vous avez passé ensemble (1). Il a beaucoup goûté votre mémoire et me charge de vous dire bien des choses de sa part.

II

CZARTORYSKI A D'ANTRAIGUES (2)

Saint-Pétersbourg, ce 10 juin 1803.

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous envoyer ci-joint la traduction de l'acte de confirmation de l'Université de Vilna et la liste des chaires vacantes et de celles qui le deviendront probablement bientôt par la retraite de divers anciens professeurs.

Je désirerais beaucoup de voir occupées ces chaires par des sujets distingués, et je vous prie, Monsieur le Comte, de faire connaître cet acte en Allemagne et en Angleterre, parmi les savants de votre connaissance, pour qu'ils soient instruits des devoirs et des avantages attachés aux places des professeurs, ce qui pourrait les engager à les solliciter.

L'article 22 du règlement de l'Université de Vilna leur indiquera aussi ce qu'ils auraient à observer en cas qu'ils voulussent y obtenir des places.

Ayant appris par une de vos lettres, Monsieur le Comte, que vous avez déjà deux professeurs en vue, desquels vous répondez, je vous prie de me faire savoir quelles sont les sciences qu'ils cultivent, et si quelqu'une des chaires qui se trouvent sur la liste pourrait leur convenir;

(1) Ce gentilhomme polonais avait fait la connaissance de d'Antraigues en 1779, lorsque celui-ci revenait d'Orient en France par la Pologne; et quelques années après il lui avait rendu visite en Vivarais.

(2) Archives des Affaires étrangères, à Paris.

car je souhaiterais beaucoup que les individus que vous recommanderez donnent la préférence à l'Université de Vilna.

Je désirerais certainement beaucoup de voir placé à l'Université dont j'ai l'honneur d'être le curateur un professeur d'un mérite aussi reconnu que celui dont vous me parlez dans votre lettre du 19 du mois passé. Comme vous savez maintenant quelles sont les différentes chaires vacantes à l'Université, je vous prierai préalablement de me faire savoir de quelle partie de l'instruction il voudra se charger et quelle serait la place qui lui conviendrait le mieux. Il y a moyen d'augmenter les appointements ordinaires en réunissant deux chaires principales, ou bien des cours secondaires. La place de bibliothécaire en chef de l'Université lui conviendrait peut-être aussi. Avant de parler à Sa Majesté l'Empereur de cette affaire, et par conséquent avant de pouvoir vous donner une réponse définitive, je crois devoir attendre la vôtre sur ces questions, et je vous prie, Monsieur le Comte, de me la faire parvenir sans retard.

Le professeur 130. 301. 248. 200. paraît aussi mécontent de la place qu'il occupe maintenant à 368. 120. 253. 46. et si vous pouviez, Monsieur le Comte, contribuer à l'engager à passer aussi à l'Université de Vilna, vous vous acquerriez vraiment beaucoup de titres à la reconnaissance de cet établissement d'instruction publique.

C'est avec plaisir et reconnaissance que j'ai appris que vous avez le dessein de faire un voyage pour voir l'Université confiée à ma surveillance; mais cet établissement est trop peu formé pour pouvoir en juger en ce moment et c'est ce qui me fait désirer que vous différiez de quelque temps la tournée que vous avez le projet de faire. J'espère que dans quelque temps il sera plus en ordre et c'est alors qu'en l'examinant vous pourrez avec plus de précision me communiquer l'opinion que vous en concevrez. A ce motif se joint aussi celui que, pour d'autres considérations, il ne conviendrait peut-être pas, vu les circonstances du moment, que vous vous absentiez de Dresde, et c'est pourquoi j'ai pensé ne pas devoir encore faire mention à Sa Majesté Impériale de votre demande à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. — Le comte Séverin Potocki, curateur de l'Université de Kharkoff, vient de se mettre en chemin pour faire un voyage à l'étranger. Outre ses affaires de famille, son but principal est d'acquérir des individus de mérite, pour faire occuper les places de professeur à l'Université qui lui est confiée. Comme il s'arrêtera pour cet effet quelque temps à Vienne, je crois devoir lui procurer la connaissance de M. Müller (1), qui pourra lui rendre service dans ces recherches, et je prends la liberté de vous envoyer ci-joint, Monsieur le Comte, la lettre que j'écris à ce professeur à ce sujet, en vous priant de vouloir bien la lui faire parvenir et d'appuyer en même temps ma demande.

(1) C'est le célèbre historien suisse Jean de Müller, alors directeur de la Bibliothèque Impériale de Vienne.

III

D'ANTRAIGUES A CZARTORYSKI (1).

Dresde, le 17 juillet 1803, n. st.

Mon Prince,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 10 juin v. st., et le même jour j'ai eu l'occasion d'envoyer à M. le conseiller de Müller celle qui y était incluse et qui lui était destinée. Je pense vous assurer que M. le comte Séverin Potocki aura lieu de se louer de cet homme rare, à qui il est utile d'avoir de la célébrité, car il serait impossible de deviner à son abord modeste tout ce qu'il vaut. Son grand caractère attend les circonstances pour se développer, et on ne connaît l'extrême supériorité de son talent et l'immensité de son érudition qu'en le fréquentant. Je me rappelle toujours l'étonnement et l'admiration de M. de Mouraview (2), qui, étant allé voir la Bibliothèque Impériale, en revint confondu d'avoir trouvé M. Müller aussi profondément instruit dans toutes les parties de notre histoire de Russie, dont plusieurs manuscrits essentiels avaient été découverts par lui dans l'immense trésor de manuscrits que possède la Bibliothèque Impériale à Vienne.

Je suis bien fâché que Séverin Potocki ne veuille pas venir me voir à Dresde. Vous devriez bien lui conseiller de faire ce voyage. Le plaisir qu'il me procurerait de le revoir ne serait pas inutile à son objet dont nous nous entretiendrions fructueusement.

Je viens de traduire en latin les statuts que vous m'avez envoyés de l'Université de Vilna pour les envoyer à mes amis en Allemagne et en Angleterre. Mais dans ce dernier pays il ne faut pas espérer que des professeurs habiles veuillent venir en Russie; ils sont trop magnifiquement payés à Oxford et à Cambridge. Ils le sont même trop, et on ne veille pas assez à l'enseignement; de manière que ces gens, qui ne sont parvenus à leurs chaires que par de grands talents, semblent regarder leurs places inamovibles comme une honorable et lucrative retraite et s'occupent peu de leur chaire. Obligés cependant de professer, ils composent des cours et se bornent à lire leurs cahiers, sans interruptions ni explications; les comprend qui peut, et peu doivent les comprendre, car ils ne sont pas à la portée du vulgaire. Ce qui rend ces écoles fructueuses, ce sont les pensions et les répétiteurs qui commentent la leçon du maître, et ces répétiteurs sont des hommes très instruits dans toutes les méthodes de l'enseignement. C'est donc parmi eux que nous pouvons espérer de faire quelque récolte, et je prends mes mesures en conséquence.

Il y a cependant dans l'Université d'Oxford un établissement excellent et que vous trouverez peut-être très utile d'établir à Vilna.

En 1653, quelques riches professeurs de cette Université, particulièrement dans la Faculté des Arts, laissèrent par testament des som-

(1) Archives des Affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

(2) Mouraview-Apostol (Ivan Matvéiévitch), ministre de Russie à Hambourg en 1799, envoyé en mission extraordinaire à Vienne en 1801, ministre de Russie à Madrid en 1802. Né en 1762, mort le 12 mars 1851.

mes considérables à l'Université à l'effet de fournir à la dépense des voyages sur le continent pour ceux qui seraient jugés avoir mérité cette faveur et être capables d'en profiter. Leur but était surtout de former des professeurs à cette Université et que les choix pour les élèves-voyageurs se dirigeassent sur ceux qu'on saurait vouloir se consacrer à l'enseignement. L'Université s'est plainte en 1743 qu'elle était trompée dans le but auquel les fondateurs avaient voulu atteindre par cette fondation, parce que plusieurs jeunes gens pleins de talents annonçaient vouloir se livrer à l'enseignement, et lorsque leur voyage était terminé, ils renonçaient à leur projet et devenaient étrangers à l'Université. Cette plainte n'a eu aucun succès et ne méritait pas d'en avoir. Elles annonçait de petites vues et la rouille de l'esprit de corps, car ces jeunes gens qui avaient voyagé et s'étaient formés aux dépens de l'Université étaient Anglais, restaient en Angleterre et n'étaient pas perdus pour l'État: or l'Université ne doit travailler que pour l'État. D'ailleurs le fait était faux, puisqu'en ce moment même plusieurs professeurs du collège Christ-Church, le plus célèbre de cette Université, sont de ces jeunes gens qu'elle a fait voyager chez l'étranger. L'institution est donc excellente dans tous ses rapports.

Elle est encore plus utile dans un pays dont la langue est aussi peu connue en Europe que la langue russe et pour lequel cependant il faut absolument parvenir à trouver des professeurs russes dans la nation elle-même. Avec les fonds accordés à l'Université de Vilna, je crois qu'on peut aisément employer une somme annuelle pour ces sortes de voyages. Ce serait à la fois un grand motif d'utilité et d'émulation. Le danger serait que ces jeunes gens livrés à eux-mêmes ne s'occupassent de toute autre chose que de l'objet de leur voyage; mais on peut encore adopter la manière anglaise qui les soumet à l'inspection de ses affiliés en Europe, et elle en a, ou des correspondants dans toutes les Universités de l'Europe. Je ne doute pas qu'en 1804 vous ne voyiez en Russie de ces élèves voyageurs de l'Université d'Oxford, et j'excite mes amis à vous en envoyer.

Dans la liste des chaires vacantes on a oublié une chose essentielle: c'est de me dire quels sont les appointements de ces chaires et vous sentez que c'est là le point essentiel. On ne se transplante pas sans savoir très parfaitement sur quoi l'on peut compter en ce genre. Veuillez vous fier à mon zèle pour une Université dont vous êtes curateur. Je ferai pour son utilité tout ce qui dépendra de moi.

J'ai un sujet à vous proposer pour la chaire de philosophie morale et de métaphysique qui est un sujet vraiment distingué. Un Anglais résidant ici me l'a fait connaître et je l'observe depuis trois mois. Il se nomme Maximilien-Louis-Vincent Storl, maître ès arts. Il a fait ses études à Prague et à Vienne, sous les professeurs Zénon et Stepling pour les mathématiques, sous le P. Irowlsky pour la philosophie, et sous le célèbre P. de Moreth pour les langues orientales. Cet homme sait très bien et peut professer toutes ces sciences. Il sait le grec parfaitement et a une excellente méthode d'enseignement. Il s'était établi ici maître de pension, et on le favorisait parce qu'il est catholique; mais on s'est ralenti, sa pension est presque déserte, parce que les gens du pays veulent que leurs enfants étudient dans les écoles luthériennes. Cet homme est modeste, même timide; il faut l'encourager, comme je

l'ai fait, pour connaître sa valeur. Son but serait d'élever une pension à Vilna affiliée à l'Université et de prendre dans cette Université une chaire. J'aurais voulu qu'outre la pension et la chaire de philosophie, il prît aussi la chaire de grec ou celle du calcul sublime, qui n'est autre que l'algèbre et les mathématiques pures; mais il croit que ce serait trop. Moi je ne le pense pas et je crois qu'il s'acquitterait fort bien de ces deux emplois, mais il s'y refuse. Il changera d'avis sur les lieux, j'en suis persuadé. Je lui ai remis la note sur les conditions exigées pour obtenir une chaire, et il travaille à un mémoire pour envoyer à M. l'évêque-recteur de l'Université sur la philosophie et la mathématique et sa méthode d'enseignement.

Son but étant d'élever une pension affiliée, outre l'occupation d'une chaire professorale, je crois que rien ne peut être plus utile que d'encourager ces sortes d'établissements, mais il voudrait quelques encouragements pour former ce premier établissement à Vilna. Il y a deux sortes d'encouragements : le premier, de l'argent accordé pour cet objet; le second, des facilités locales. Selon moi, les secondes sont préférables, car elles assurent l'établissement et ne sont pas susceptibles d'abus comme les premières. Ainsi par exemple si on pouvait lui fournir une maison, quelques meubles, des secours en nature tels que du blé, du bois, etc., cela vaudrait mieux que de l'argent, dont il faut donner le moins possible aux gens dont on ne connaît que le talent sans avoir pu juger aussi bien leur moralité. Je vous demande donc vos ordres en conséquence.

Il y a ici un fort savant homme en histoire naturelle et je l'ai suivi depuis quatre mois : c'est M. le professeur Titius, médecin, garde du cabinet électoral d'histoire naturelle. Il est mécontent et il doit l'être, ayant à peine de quoi vivre, parce que l'électeur néglige tous ces objets-là. Il peut professer la médecine, car il y est savant, quoique suivant moi très médiocre pour la pratique, parce qu'il s'occupe plus de la théorie que de l'exercice. Je vous envoie un mémoire de lui à ce sujet. Il irait volontiers à Vilna. Je vous envoie aussi le catalogue, que j'ai vérifié sous mes yeux, de son cabinet d'instruction; il est parfait en ce genre. Il voudrait le vendre à l'Université de Vilna ou à une autre; mais le prix me paraît exagéré, et si vous y songiez, veuillez m'autoriser à le faire estimer par un expert en ce genre. Je connais bien les morceaux, mais leur estimation me manque et il serait aisé de me tromper sur leur valeur numéraire.

Je vous envoie aussi le catalogue d'un très beau recueil d'estampes que l'on veut vendre et qui est ici; on veut le faire acheter à l'école de dessin. J'en ai vérifié les épreuves, ce qui y est, est très beau, mais il est faux que les collections soient complètes, puisque dans mon portefeuille très incomplet que l'on m'a sauvé de ma bibliothèque en France, avant que M. le duc d'Orléans me la fit brûler, j'y trouve sur le seul Drevet plus de quarante estampes que je n'ai pas trouvées dans ces portefeuilles. On me prie d'en faire mention et je le fais, mais mon avis est qu'on n'en fasse pas l'acquisition, surtout au prix vraiment fol que l'on demande.

J'ai l'honneur d'envoyer sous votre couvert un paquet au ministère de l'Instruction publique contenant mes observations sur l'ukase du 24 janvier. Je le mets sous cachet volant, vous priant de le lire avant

de l'envoyer. Je vous prie de me faire ce plaisir, puis de le cacheter et de l'envoyer à sa destination.

Je suis avec respect, etc.

P. S. — J'ai appris que S. A. M. (*sic*) avait appelé près de lui avec de grands avantages M. de Schlözer, de Göttingue, professeur d'histoire. Il a refusé. Je le connais : il est vieux, il est riche; mais il me sera peut-être possible de vous procurer son meilleur élève.

P. S. — Quoique par votre n° 4 (20 mai) vous m'ayez prévenu que S. M. I. donnerait l'ordre de publier dans la *Gazette de Pétersbourg* que j'avais été nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique, cela n'a pas été inséré, au moins dans les *Gazettes de Pétersbourg* qu'on envoie ici au ministre de Russie, et pour *bien des raisons* il serait très utile de le faire insérer.

IV

CZARTORYSKI A D'ANTRAIGUES (1).

Saint-Pétersbourg, ce 4 août 1803.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu votre lettre du 17 juillet et j'ai remis au ministère de l'Instruction publique votre mémoire, que j'ai lu avant de le lui faire parvenir. J'ai trouvé toutes vos réflexions excellentes; plusieurs n'ont besoin que des modifications que les circonstances exigent; plusieurs avaient été déjà faites dans le Directoire général des Écoles, qui se trouve composé non seulement des curateurs des Universités, mais de plusieurs savants de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

Les livres élémentaires pour les écoles paroissiales et leur réglement seront l'objet d'un travail particulier. L'établissement de ces écoles ne peut se faire que très lentement à cause des frais qu'elles exigent, et qui doivent être fournis par des fonds qu'il faut trouver sur les lieux mêmes, d'une manière qui ne soit pas onéreuse à la commune.

L'établissement des pensionnats près des différentes écoles supérieures est un objet dont on ne cesse de s'occuper, et que l'on veut favoriser, comme le meilleur moyen d'assurer les progrès de l'instruction.

La censure, dans un aussi vaste empire, ne pouvait être placée dans un seul endroit, et paraissait le mieux confiée aux Universités qui à cet égard se trouvent aussi sous la surveillance centrale du ministère de l'Instruction publique. Cette matière est sans doute une des plus importantes, et a toujours été regardée comme la plus difficile à bien régler. Il y a près de chaque Université des sommes assignées pour les voyages des jeunes gens d'un mérite distingué qui se vouent aux sciences. L'Université de Vilna a dans ce moment quatre de ses adjoints dans l'étranger.

Pour en venir à ce qui me regarde plus particulièrement, je commence par vous remercier infiniment de l'intérêt que vous voulez bien marquer au progrès de cet établissement. Je vous avoue qu'à ne considérer que les endroits où M. Storl a fait ses études, je n'aurais pas

(1) Archives des Affaires étrangères, à Paris.

une grande idée de sa science, car ce n'est pas par là que brille l'Allemagne catholique; cependant les noms des professeurs que vous me citez et votre propre opinion me suffisent pour me tranquilliser à cet égard. Vous avez vu par le diplôme de l'Université que les appointements assurés aux professeurs consistent en mille roubles argent blanc pour chaque cours principal.

L'Université, suivant les facultés de chaque professeur ordinaire et son désir, lui assignera un cours secondaire qui sera jugé nécessaire, et pour lequel il recevra en sus 500 roubles argent blanc. J'espère qu'outre ces émoluments nous serons en état de loger les professeurs. Voilà donc en quoi consistent les avantages que nous pouvons offrir, et qui ne sauraient être augmentés que par des raisons majeures, comme un mérite très éminent et une réputation déjà établie. Ce n'est que dans ce cas que l'on pourra confier à une personne plus d'une chaire; autrement on se tiendra strictement à ne donner à un professeur qu'un seul cours principal, et un cours secondaire qui lui donnera une occupation suffisante sans le surcharger. Il se pourrait cependant que l'Université se trouvât dans le cas de confier au même professeur deux cours secondaires; mais on ne peut y compter d'avance, et ce sont des arrangements qui ne peuvent être réglés que sur les lieux. D'après cela, M. Storl ne pourrait aspirer qu'à une seule des chaires qui se trouvent sur la liste, et vous voudrez bien l'engager à adresser à l'Université son mémoire et ses vues sur l'enseignement qu'il désire donner et sur l'établissement d'un pensionnat, pour lequel il recevra tous les encouragements et facilités possibles : je ne veux cependant rien promettre à l'égard d'une maison et d'un fonds à lui accorder.

Pour ce qui est de M. le professeur Titius, il me semble que ce serait une bonne acquisition à faire, et je vous prie de l'engager ainsi que M. Storl à envoyer à l'Université les titres requis pour y être reçus d'après l'article 22 des règlements généraux, J'ai seulement à remarquer sur le mémoire de M. Titius qu'il n'y a fait aucune mention de la zoologie, partie dont nous avons besoin, ayant déjà un très bon professeur de botanique. Il me semble apercevoir que M. Titius s'est occupé de technologie, et je voudrais savoir s'il en a fait un but principal de ses études.

J'envoie un extrait de votre lettre à M. l'évêque Stroynoffsky, recteur de l'Université de Vilna. Ce prélat, aussi savant que zélé pour le progrès des sciences utiles, serait très flatté si dans l'occasion vous vouliez bien correspondre avec lui, ce qui pour beaucoup d'objets pourrait diminuer la perte du temps. J'ai également envoyé le catalogue du professeur Titius pour être examiné à l'Université, et si ce professeur y était placé, je crois qu'on pourrait en même temps faire l'achat de sa collection d'histoire naturelle; quant à la collection d'estampes, je ne crois pas qu'elle puisse nous convenir.

J'entrevois avec regret une nouvelle difficulté à l'égard d'une personne que nous désirerions beaucoup avoir, en ce qu'il paraît impossible qu'elle puisse quitter de sitôt le lieu qu'elle habite actuellement; il faudrait conséquemment que les places à l'Université restassent vides jusqu'à ce temps, ce qui aura l'inconvénient d'arrêter l'enseignement de ces parties. Le choix définitif de l'Université pour chaque chaire ne saurait se faire de suite, afin d'éviter toute précipitation et de choisir

ce que nous trouverons de mieux. Je sais qu'il ne pourra guère y avoir de professeurs d'Oxford et de Cambridge qui soient tentés de venir chez nous; cependant je ne perds pas l'espoir que nous ne puissions avoir quelques bons sujets d'Edimbourg et de Glascow. Les chaires que je regarde comme les plus difficiles à remplir sont celles de l'économie politique et de l'économie rurale. Veuillez, Monsieur le Comte, vous en occuper. J'ai entendu faire le plus grand éloge de M. Gentz (1) pour la première de ces deux parties : je désirerais avoir votre avis là-dessus.

Je suis bien fâché de ce que le comte Séverin Potocky se soit gâté ses affaires auprès de vos connaissances dès son arrivée à Vienne, mais j'espère que votre intervention aura tout raccommodé. Il se propose de faire un voyage dans le nord d'Allemagne et prendra probablement le chemin de Dresde pour vous y voir.

Veuillez me dire qui est le meilleur disciple de M. Schlözer que vous croyez pouvoir nous procurer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V

D'ANTRAIGUES A CZARTORYSKI (2)

A Dresde, ce 17 mai 1804.

Mon Prince,

Rien ne me serait plus agréable que de vous envoyer successivement, ainsi que vous me le demandez, les corrections que, d'après vos observations, je fais à mon mémoire sur l'instruction publique, et les additions que j'y mets d'après la volonté de notre auguste maître avant de le publier. Mais vous me permettrez de vous observer que l'on ouvre toutes les lettres en Prusse et que j'ai tout lieu de croire que l'on y prendrait copie des articles que je vous enverrais de cette manière. On publierait ainsi mon ouvrage par lambeaux, et cela me serait très désagréable. Pour remédier à cet inconvénient, je vous envoie en chiffre non les morceaux entiers, mais des extraits fidèles de ces morceaux. Je crois que vous me supposez assez de talent d'écrire pour être sûr que le morceau fini développera suffisamment les idées contenues dans l'extrait : ce n'est pas le style de l'ouvrage que vous voulez soumettre à l'examen de S. M. I. et du Conseil de l'Instruction publique, ce sont les idées, la méthode et les classes, l'ordre dans lequel je les présente, et je crois que cet extrait, chiffré 40 à 73, remplit votre but à cet égard.

Je sens tout l'ennui que cause un pareil déchiffrement, mais il est nécessaire dans un instant où la république des lettres n'est autre chose que la piraterie impunie de gens sans talent qui ne vivent que des vols faits à autrui. Je vous supplie de m'accorder la grâce de me faire parvenir chiffrées toutes vos observations et celles du Conseil. Quand l'ouvrage sera imprimé, alors il sera soumis à la savante improbation de ceux qui ouvrent les lettres ; mais au moins ne pourront-ils que critiquer, et non voler et s'approprier mes ouvrages, comme cela m'arrive en ce

(1) C'est le célèbre publiciste allemand Frédéric de Gentz (1764-1832). Il venait de passer du service de la Prusse à celui de l'Autriche.

(2) Archives des Affaires étrangères, à Paris.

moment même en Angleterre, où une lettre inédite de J.-J. Rousseau adressée et envoyée par la poste à un ami est imprimée en même temps que mon ami la recevait.

Il m'est fort affligeant que M. Storl, après un an d'attente, ait été éconduit à Vilna. M. l'Évêque vient enfin de le lui signifier; je vous conjure de placer cet homme rare dans quelque autre Université où il y ait une chaire de grec. C'est une grande et excellente acquisition; mais veuillez ajouter à cette grâce celle de m'apprendre s'il est agréé le plus tôt possible.

J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre que m'écrit M. Erhard : quelle réponse m'ordonnez-vous de lui faire?

Je suis flatté que mon ouvrage sur les Universités et études de la Saxe ait mérité votre suffrage; je n'ai pu envoyer la suite, mais je l'enverrai bientôt, et à présent que, grâces à vos bontés, je ne m'occupe plus que des objets relatifs aux lettres et aux sciences je peux vous promettre un travail suivi à cet égard et une exactitude dont vous serez satisfait.

Le bon abbé Piatoli (1) me demande souvent de vos nouvelles : je comprends bien qu'il en voudrait sur ce qui l'intéresse, mais je ne le peux satisfaire qu'en le rappelant à votre souvenir. Il mérite votre protection.

J'écris au ministre de l'Instruction au sujet de quelques cabinets dont il veut faire acquisition et qu'il m'a prescrit d'examiner, il me manque pour le satisfaire le catalogue qui lui a été envoyé pour cela. Je vois bien ce qui existe mais non si tout ce qu'on lui offre existe.

M. d'Armefeld (2) m'écrit le 9 que l'on a pris le deuil à Vienne pour Mgr le duc d'Enghien par ordre de S. M. I.; le 11 on l'a pris à Berlin; M. de Khanikoff (3), à qui je demandais hier s'il le fallait prendre, dit n'avoir aucun ordre, et on ne l'a pas pris encore, excepté moi : chacun étant libre de prendre l'habit qui lui plaît, il me plaît d'être en noir.

Le ministre d'Angleterre, M. Vynn, ayant reçu avant-hier une note-circulaire du 30 avril qu'il m'a communiquée, me fit lire aussi un écrit sur la conjuration qui me paraît très bien fait et écrit (4); je lui en ai demandé quelques exemplaires. Je vous en envoie un avec sa réponse, qui vous prouvera qu'il en a envoyé en Russie et par qui, afin que vous puissiez en permettre ou arrêter le débit suivant la volonté de votre auguste maître.

Je suis avec respect, etc.

(1) « ... avait été d'abord attaché au dernier roi de Pologne. Après les divers partages il avait passé en Courlande et de Courlande en Russie. C'était un de ces esprits actifs qui, ne pouvant s'élever au gouvernement des États, placé trop au-dessus d'eux, conçoivent des plans ordinairement chimériques, mais non toujours méprisables... A eu le triste avantage de fournir en 1805 quelques-unes des principales idées qui ont fini par être admises dans les traités de 1815. » (Thiers, *Histoire de l'Empire*, liv. III.)

(2) Le comte Maurice d'Armfeld (1757-1814), Finlandais, ami de d'Antraigues. Il était alors ministre de Suède à Vienne.

(3) Ministre de Russie à Dresde.

(4) Il s'agit sans doute ici d'un opuscule de d'Antraigues : *Réflexions sur la conjuration dénoncée à Paris*, etc., dont on ne voulait pas à Saint-Pétersbourg qu'il parût l'auteur avoué.

VI

STORL A D'ANTRAIGUES (1)

Casan, ce 9 février 1806.

Mon Comte,

Permettez que je vous supplie d'abord de remettre l'incluse à milord Findlater (2) : c'est une légère esquisse de la ville de Casan ; je suppose que Milord vous la communiquera ; autrement je vous en enverrai l'acte double ; mais nonobstant je m'en réserve de vous envoyer un panorama, mon Comte, à votre usage. Pour le présent je vous dessine un croquis qui vous intéressera davantage, que n'aurait fait celui d'une ville. Ombre du sage et délicat La Bruyère, planez au-dessus de ma tête et m'aidez à mener votre crayon !

Me voilà, mon Comte, par la volonté de Dieu, et sous la protection de M. le comte d'Antraigues, professeur à l'Université de Casan ; édifice célèbre déjà par le nom de son architecte, qui l'a imaginé et qui est vanté comme de raison de tout le monde, mais dont certains envieux prétendent pourtant que la tête trop élevée en l'air menace sérieusement, parce que le fondement n'est que du bois vermoulu.

Lors de mon arrivée, je me trouvais le cinquième membre constituant du corps célèbre fixé ici, et qui doit de ses rayons, étant sur les frontières de deux parties du monde, éclairer le tout ; et peu après il survint le sixième, et si le destin n'oppose pas vite sa barrière, il s'y joint le septième, qui est en chemin, un certain Dr Kamenski (3) comme professeur de l'anatomie, et on nous menace de loin d'un huitième, un baron de Daelend, ex-gouverneur ou commandant de Narva, époux d'une fille d'Euler, fille du célèbre baron d'Euler, en qualité de professeur des mathématiques.

Il faut que l'envie même convienne que jusqu'à présent ce sont tous des sujets à primer sur les premières chaires de l'Allemagne, les uns par le volume de leur corps et les autres par l'agilité de leurs membres et la précision du jeu des bras, etc. ; mais aussi ne manque-t-il à aucun cette volubilité de langue et force des poumons qui caractérisent les héros de l'éloquence ; tous éblouis du plumet blanc qui couronne le chapeau du recteur et, marque honorable de sa charge, le place un degré plus haut, d'où il voit comme à ses pieds ceux qui ne sont plus ses collègues. Cette charge ils ne se contentent plus de la briguer sourdement, mais se la contestent à haute voix ; l'un s'appuie sur un mot de S. E. le Curateur, l'autre sur une protection plus efficace dont sa femme doit jouir ; et tous ne se trouvent pas même du bon sens à eux, chose étonnante, qu'autant qu'il est diamétralement opposé au sentiment de l'autre ; enfin tous sujets à bien donner la farce du drame tragi-comique dont

(1) Archives des Affaires étrangères, à Paris. — Sur l'auteur de cette lettre, voir plus haut la lettre III.

(2) James Ogilvy, septième et dernier comte de Findlater, mort à Dresde sans postérité le 5 octobre 1811.

(3) Kamenski (Ivan-Pétrovitch), né en 1771, mort le 6 août 1819.

MM. de D. ont déjà par deux fois fait rire jusqu'aux larmes le monde littéraire, qui s'en intéresse. Et comme de cette quadrille romanesque chaque membre est soutenu par un écuyer ou support d'adjoint, qui a ses prétentions à part, pour soi, souvent incompatibles avec les autres qui sont relatives à son maître (chevalier ou professeur), il me faut doubler les croquis comme mes héros le sont.

En tout ce que je dis, il faut, mon Comte, que vous ayez la grâce de m'excepter :

1° Parce qu'un sincère auteur ne parle jamais mal de lui-même;

2° Parce que mon adjoint est une trop méchante bête, qui cloche des quatre pieds à la fois.

Croquis 1er.

M. Zeplin (1), homme d'une figure colossale, fut le premier entre les professeurs qui vinrent à Casan depuis 1804, mois de mai, date de son arrivée, indubitable descendant des anciens rois des Slaves habitant le Mecklenbourg, et soi-disant proche parent de ce Z. que le nouveau roi de Souabe a élevé au rang des comtes, et lequel il méprise par cette raison du fond de l'âme parce qu'il prétend qu'élever un Z. au rang des comtes, c'était la même chose que d'avancer l'Empereur au grade d'un brigadier. Il doit professer l'histoire statistique de l'Europe, mais modestement il se contente d'enseigner à ses auditeurs les éléments de la géographie, particulièrement de la Suède; il empiète à toute occasion sur les droits de M. Jacowkine, directeur du gymnase dont il est l'ennemi juré, 1° parce qu'il n'est pas un Allemand, 2° parce qu'étant russe il a eu la hardiesse de diriger un gymnase russe, et cela pendant six ans avant son arrivée.

Croquis 2e.

M. Jakowkine (2), directeur du gymnase à Casan et professeur de l'histoire politique de l'Empire des Russies à l'Université de cette ville. Il a écrit une histoire du royaume de la Suède, rude bête d'aversion de M. le professeur Z., d'autant plus qu'elle a eu l'approbation de S. Exc. M. le Curateur, qui la fit introduire au gymnase et l'enseigner. La jeunesse qui se forme sous sa direction est polie, même maniérée et imbue autant qu'il est possible de bonnes connaissances. Outre le défaut que cet homme a d'être Russe, il est encore fils d'un prêtre russe plus que suffisant pour le ravaler; et c'est pourtant à cet homme si méprisé que S. Exc. a marqué son contentement, qu'il a fourni tant de bons sujets qui enseignent déjà dans presque toutes les écoles et gymnases de la Russie.

Je suis avec respect, etc.

P. S. — La suite avec la première occasion.

(1) Zeplin (Pierre-Frédéric), professeur à Kasan de 1805 à 1819.

(2) Jakowkine (Jean-Fédorowitch), professeur et recteur, né en 1763, mort en 1836.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Dans sa séance de juillet, le Conseil général a enregistré les noms des membres des Facultés qui se proposent d'assister aux fêtes universitaires de Lyon, qui auront lieu à la fin des vacances prochaines; ce sont : Faculté de théologie, MM. Sabatier et Bonet-Maury; Faculté de droit, MM. Colmet de Santerre, Bufnoir, Thaller, Jay; Faculté des sciences, MM. Darboux, Friedel. Les représentants des Facultés de médecine et des lettres ne sont pas encore désignés.

Il a établi ensuite la liste des chaires magistrales et conférences dont la création est demandée, savoir :

1° Chaire d'analyse chimique à l'École supérieure de pharmacie; 2° chaire de géographie physique à la Faculté des sciences; 3° chaire de droit international privé à la Faculté de droit; 4° conférence de latin à la Faculté des lettres; 5° cours complémentaire de paléontologie à la Faculté des sciences; 6° cours d'histologie et de physiologie à ladite Faculté; 7° chaire de physique céleste à ladite Faculté; 8° cours de psychologie objective à la Faculté des lettres.

Enfin l'ouverture des cours libres dont la liste suit a été autorisée pour la rentrée prochaine :

Faculté de théologie. — M. de Faye, la première Apologie de Justin-Martyr.

Faculté de droit. — MM. Boistel, la Théorie de la société civile; Dubuisson, Médecine légale; de Maroussem, Une grande industrie urbaine : la raffinerie dans le département de la Seine (exportation et question des colonies); Huard, la Propriété littéraire et artistique.

Faculté de médecine. — MM. les docteurs Foveau de Courmelles, sur l'électricité dynamique, courants continus, électrolyse et bi-électrolyse, pyrogalvanie; Lavaux, sur les affections des voies urinaires: Reynier, sur les applications de l'électricité à la biologie et à la physiologie.

Faculté des sciences. — MM. Lucien Lévy, Histoire de la chimie; Camille Chabrié, Chimie appliquée à la physiologie.

Faculté des lettres. — MM. Bertin, littérature historique : Histoire de la Société française sous la Restauration; Cahun, Histoire et géographie de l'Asie centrale; Debidour, histoire : Décadence et chute du premier empire; Gardair, philosophie : Traité de Dieu, d'après saint Thomas; Munier-Jolain, la plaidoirie dans la littérature française au dix-huitième siècle ; Théodore Reinach, numismatique : Histoire monétaire de la Sicile; Albert Leroy, la Littérature sentimentale en France; Ch. Normand : Histoire politique et sociale de la bourgeoisie française pendant le dix-septième siècle.

École supérieure de pharmacie. — M. Behal, Chimie organique, série aromatique.

GRENOBLE

Travaux des Facultés en 1892-93. — I. *Situation générale des établissements d'enseignement; vœux.* — Il ressort de la lecture du rapport adressé par le Conseil général des Facultés de Grenoble au ministre que l'état de l'enseignement n'a pas cessé d'être prospère. Si l'on considère les Facultés individuellement, les indications suivantes appellent une attention particulière : — 1. *Droit.* Quatre cours complémentaires et facultatifs, entretenus par le budget municipal, ont attiré un public nombreux et régulier; l'un surtout, portant sur le Droit de la guerre, a été suivi, pendant les deux années qu'il a duré, par un nombreux groupe d'officiers de la garnison de Grenoble. A noter encore le cours de Science financière, dont s'est chargé bénévolement le professeur d'Économie politique, et, parmi les conférences organisées à titre gracieux par MM. les professeurs et agrégés, une conférence dite *de parole*, dirigée par M. Beudant, qui a été close par un concours dont les résultats ont été très satisfaisants. — 2. *Sciences.* Un enseignement tout nouveau a été inauguré dans cette Faculté, sur l'initiative de la Chambre de commerce de Grenoble : c'est le cours théorique et expérimental d'électricité industrielle, donné par M. le professeur Janet. Ce cours a eu assez de retentissement pour que l'honorable M. Janet ait été prié de faire une conférence sur la matière devant le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Besançon en 1893. — Plusieurs instituts et laboratoires de la Faculté des sciences ont été le théâtre d'une activité exceptionnelle : le professeur de botanique a été appelé par la Société des Touristes du Dauphiné à la direction d'un jardin alpin, créé par cette Société et subventionné par le conseil général de l'Isère.

Au laboratoire de géologie, trois thèses de doctorat sont actuellement en préparation. Les collections de ce laboratoire ont reçu de fréquentes visites de savants français et étrangers; des professeurs des Universités de Genève et de Lausanne ont pris part, ainsi que les étudiants placés sous leur direction, à des excursions géologiques dirigées par le Laboratoire; enfin un jeune géologue, élève de l'Université de Genève, s'est installé pour un semestre au Laboratoire, pour y terminer ses recherches.

Le conseil de la Faculté des sciences de Grenoble, désireux d'organiser dans les meilleures conditions l'enseignement préparatoire aux études médicales prescrit par le décret du 31 juillet 1893, sollicite l'aménagement de locaux spéciaux, distincts et indépendants de ceux qui sont consacrés aux autres services; l'achat d'un matériel spécial, et la désignation de chefs des travaux pratiques placés sous la direction et le contrôle des professeurs compétents.

On ne peut quitter la Faculté des sciences sans signaler la haute distinction dont a été l'objet son doyen, M. le professeur Raoult, qui a reçu de la Société royale de Londres la médaille Davy, décernée à l'auteur de la plus importante découverte en chimie faite en Europe ou en Amérique. Depuis la fondation de cette médaille, en 1876, c'est la cinquième fois qu'elle est accordée à un savant français.

3. *Lettres.* — La Faculté des lettres a continué à partager avec celle des sciences la lourde tâche des cours du soir organisés par la municipalité. Ces cours ont été suivis, comme d'habitude, par un public assidu.

4. *École de médecine.* — Nous signalons, parmi les manifestations de l'activité scientifique de cette école, la création de conférences du soir, subventionnées par la municipalité, et traitant des sujets qui se rattachent à l'hygiène publique.

5. *Association des étudiants.* — La prospérité de cette association, qui n'a pas encore six années d'existence, va grandissant; elle comptait, en 1893, 235 membres : elle a pris part aux fêtes universitaires de Bordeaux, de Toulouse et de Padoue : l'accueil fait dans cette dernière ville aux délégués de l'Association a été des plus chaleureux.

6. *Vœux.* — La Faculté de droit, qui demandait depuis longtemps la réforme du doctorat, se félicite de voir que cette réforme est en bonne voie; elle voudrait voir remanier du même coup l'examen de capacité. En attendant la réalisation de ce vœu, la Faculté a pris sur elle d'instituer un certificat complémentaire, dit de capacité supérieure, que de nombreux candidats n'ont cessé de briguer depuis son inauguration, en 1886. La Faculté de droit demande encore la création de bourses de doctorat données après concours, et de bourses de voyage réservées aux jeunes docteurs. La Faculté des sciences réitère le vœu que les licences scientifiques puissent, sur la demande des candidats, être scindées chacune en deux parties.

II. *Statistique particulière des Facultés.* — 1. *Droit. Étudiants, inscriptions.* — La Faculté a compté 275 élèves en cours régulier d'études, qui se décomposent ainsi : 134 ont pris des inscriptions et passé des examens, 56 ont pris seulement des inscriptions; 85 ont subi seulement des examens. En joignant à ces chiffres 7 étudiants bénévoles, on arrive au total général de 282 élèves. — Il a été pris 673 inscriptions, réparties de la manière suivante : doctorat, 58; 3e année, 209; 2e année, 135; 1re année, 152; capacité supérieure, 9; capacité ordinaire, 110. Il y a augmentation de 37 inscriptions sur l'année scolaire précédente.

Examens. — Les divers examens ont atteint le nombre de 416, suivis de 335 admissions, soit 80,53 p. 100. Les 1,366 suffrages exprimés se classent ainsi : boules blanches, 320; blanches-rouges, 240; rouges, 441; rouges-noires, 248; noires, 117. La moyenne générale des bonnes notes (blanches, blanches-rouges) est restée la même que l'année précédente; celles des mauvaises notes (noires) a diminué de 2 p. 100; celle des notes passables a augmenté de 2 p. 100. Les examens de doctorat ont été, en général, très satisfaisants : toutefois, la Faculté constate la médiocrité des épreuves portant sur le droit romain. Un seul diplôme de docteur a été délivré en 1893.

Un ancien élève de la faculté de droit de Grenoble, reçu docteur il y a un an à peine, a été nommé professeur à l'École de droit du Caire.

Travaux des professeurs. — 10 professeurs ont fait paraître 31 ouvrages, articles et travaux divers.

2. *Sciences. Étudiants.* — En dehors des auditeurs suivant les cours publics, le nombre des élèves proprement dits s'est élevé à 68, dont 37 résidents et 31 correspondants, ainsi répartis : 1° *Agrégation : mathématiques*, 4 résidents, 4 correspondants; *physique*, 3 résidents; 2° *Licence : mathématiques*, 7 résidents, 17 correspondants; *physique*, 15 résidents, 4 correspondants; *sciences naturelles*, 8 résidents, 6 correspondants. Parmi les élèves résidents, on comptait 3 boursiers d'agrégation, 3 boursiers de licence, 17 répétiteurs et 15 étudiants libres.

Concours et examens. — 1° *Agrégation :* 2 élèves de la Faculté des sciences ont été reçus agrégés de mathématiques. — 2° *Doctorat* : Un ingénieur des ponts et chaussées a soutenu avec succès une thèse de mathématiques.

3° *Licence.* — 24 candidats se sont présentés aux diverses licences, 11 ont été reçus; savoir : *mathématiques*, 15 candidats, 8 admis; *physique*, 6 cand., 3 admis; *sciences naturelles*, 3 cand., aucun admis. 4° *Baccalauréat : complet*, 143 cand., 53 reçus (37 p. 100); *restreint*, 92 cand., 55 admis (60 p. 100); *classique*, 2e *partie*, 2e *série* : 45 cand., 17 admis (38 p. 100); *moderne*, 2e *partie*, 2e *série* : 12 cand., 5 reçus (41 p. 100); *moderne*, 2e *partie*, 3e *série* : 2 cand., 1 reçu. En résumé, 249 candidats se sont présentés aux divers baccalauréats : 131 (soit 44 p. 100) ont été reçus.

Travaux des professeurs. — 29 publications ont été faites par 4 professeurs de la Faculté des sciences de Grenoble.

3. *Lettres. Étudiants.* — La Faculté a compté 102 élèves inscrits, dont 35 résidents et 67 correspondants, ainsi répartis : *agrégations :* 15, savoir, 4 pour les lettres, 3 pour la grammaire, 6 pour les langues vivantes, 1 pour la philosophie, 1 pour l'enseignement spécial; *licences* : 56; savoir : lettres, 39; philosophie, 7; histoire, 6; langues vivantes, 4; *certificats divers :* 31. Presque tous les résidents étaient des étudiants libres : on ne comptait, en effet, parmi eux que 4 boursiers et 4 répétiteurs.

Examens. — 1° *Licence :* 39 candidats se sont présentés, 15 ont été reçus. Ils se divisent comme suit : *philosophie*, 4 cand., 1 admis; *histoire*, 2 cand., 1 admis; *lettres*, 33 cand., 13 admis. 2° *Baccalauréat :* 774 candidats se sont présentés : 302, soit 39 p. 100, ont été reçus; savoir : 2e *partie* (*ancien régime*), 31 cand., 10 reçus; *classique* (1re *partie*), 455 cand., 153 reçus; *classique* (2e *partie*, 1re *série*), 197 cand., 116 reçus; *moderne* (1re *partie*), 85 cand., 20 reçus; *moderne* (2e *partie*, 1re *série*), 6 cand., 3 reçus.

La Faculté constate la faiblesse générale des candidats au baccalauréat moderne. En ce qui concerne les épreuves écrites de la 2e partie de cet examen, elle signale l'absence d'une culture littéraire suffisante pour saisir les idées et le langage de la philosophie; quant aux épreuves écrites de la 1re partie, les copies traitant de sujets littéraires « sont au-dessous du niveau de l'enseignement classique et dépassent à peine celui du brevet primaire supérieur ».

Aucun renseignement n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux personnels des professeurs de la Faculté des lettres de Grenoble.

4. *École préparatoire de médecine et de pharmacie. Étudiants et inscriptions.* — L'École a compté 84 étudiants ayant pris au moins une inscription, savoir : doctorat, 23; officiat 17; pharmacie, 44. — Il a été pris 281 inscriptions ainsi réparties : doctorat, 71; officiat, 60; pharmacie : 1re classe, 14; 2e classe, 136. Le total des inscriptions est supérieur de 58 unités à celui de l'exercice précédent; il faut signaler, en particulier, l'accroissement du nombre des inscriptions pour le doctorat qui, de 35 seulement l'année précédente, a presque doublé cette année.

Examens. — 1° *fin d'année :* 55 candidats se sont présentés, dont 44 ont été admis; en voici le détail : *doctorat*, 3 candidats, tous admis; *officiat*, 13 candidats, tous admis; *pharmacie*, 39 candidats, 28 admis.

7 étudiants de Grenoble se sont présentés aux examens probatoires de doctorat, passés devant une Faculté : 5 ont obtenu le certificat d'aptitude. — 2° *fin d'études :* 53 candidats se sont présentés, 37 ont été reçus, savoir : *officiat*, 8 candidats, 5 admis; *pharmacie* (2e classe), 31 aspirants, 23 diplômés; *sages-femmes*, 15 présentées, 9 reçues.

Enfin 17 élèves ont subi, avec succès, les épreuves du certificat de validation de stage.

Travaux des membres de l'École. — 8 professeurs ou internes en médecine ont publié 23 travaux.

LILLE

Travaux des Facultés en 1892-93. — I. *Discours du vice-président du conseil général; situation de l'enseignement; distinctions; statistique générale.* — M. le professeur Cons a rendu compte des travaux du groupe lillois, au nom et par délégation de l'honorable recteur de l'Académie.

Il rappelle d'abord la vive satisfaction du corps des Facultés, investi par la loi de finances de 1893 de la personnalité civile, et relève, dans le décret d'organisation qui a suivi, l'heureuse innovation en vertu de laquelle séance est donnée désormais dans le Conseil général des Facultés aux présidents des conseils généraux des départements et aux présidents des associations formées en vue de favoriser l'enseignement public qui allouent des subventions au corps des Facultés. L'ensemble des dispositions précitées crée, de l'avis de l'orateur, les Universités, moins le nom. Au reste, ajoute-t-il, « les mœurs avaient devancé les lois; les nécessités scientifiques, l'appui mutuel que se prêtent tous les enseignements, l'impossibilité d'établir une limite entre le domaine des diverses Facultés, avaient brisé les barrières qui les séparaient; et, par un travail progressif et continu des esprits, l'union des Facultés était consommée lorsqu'on en a fait un corps ».

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'énumération présentée par M. le professeur Cons des travaux du Conseil général des Facultés dans l'exercice 1892-93 : « Il a approuvé le programme des cours, discuté le rapport sur la situation de l'enseignement supérieur, examiné les comptes des Facultés, réparti entre elles les fonds communs, reçu le rapport annuel sur la Bibliothèque. Il a eu à faire des présentations pour deux décanats, à voter sur le maintien, la suppression ou la transformation de cinq chaires magistrales. Il a décidé l'impression de quatre mémoires, accordé des subventions pour des expériences de physiologie psychologique et la création d'un musée pénitentiaire. En matière d'enseignement, il a examiné notamment un projet de modification aux programmes de la licence ès langues vivantes et l'institution d'un doctorat à titre étranger. »

Il ne nous a pas semblé inutile de faire cette citation détaillée, qui permet de se rendre compte, par l'exemple d'un des groupes les plus actifs et les plus laborieux des Facultés françaises, de ce qu'est actuellement, et partout, l'activité des *sénats universitaires* de notre enseignement supérieur.

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant des Facultés de Lille a compris, en 1892-93, 47 professeurs titulaires, 3 professeurs adjoints, 26 agrégés, chargés de cours ou maîtres de conférences; au

total, 76 maîtres de tout ordre, auxquels il faut joindre 10 chefs de clinique, chefs de travaux et préparateurs; en tout donc, 86 personnes prenant part à l'enseignement.

Distinctions diverses accordées au personnel. — Trois professeurs de Lille ont été chargés de missions à l'étranger; l'un, en particulier, M. le professeur Chevrillon, d'une mission pédagogique à l'Exposition de Chicago.

Trois membres de la Faculté des lettres, un de la Faculté des sciences, ont fait partie des jurys d'agrégation de l'enseignement secondaire.

M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences, a été nommé membre honoraire de la Société de Géographie de Berlin.

Trois professeurs de la Faculté de médecine, MM. les Drs Leloir, Debierre et Doumer ont obtenu, ensemble ou séparément, deux des prix annuels décernés par l'Académie de médecine. D'autre part, un prix de 1 000 francs a été accordé par la Société des sciences et arts de Lille à M. le professeur Petot, des sciences, pour l'ensemble de ses travaux mathématiques; deux médailles d'or, décernées l'une par la Société industrielle de Lille, l'autre par le jury du Concours agricole d'Arras, ont été attribuées à M. Buisine, de la Faculté des sciences.

Statistique générale des Étudiants : Examens, etc. — Les Facultés de Lille ont compté en tout 1,069 étudiants, ayant passé 3 207 examens : 1626 admissions, soit environ 50 p. 100, ont été prononcées.

Sur les 1,069 étudiants de Lille, 9 seulement étaient de nationalité étrangère, 6 Russes, 2 Belges, 1 Bulgare; 6 suivaient les cours de la Faculté de médecine, 2 ceux de la Faculté de droit, 1 ceux de la Faculté des lettres.

La Faculté des sciences, qui possédait jadis une nombreuse clientèle étrangère, en est complètement privée. Cette situation a inspiré à la Faculté des sciences le vœu, appuyé par le Conseil général, d'être autorisée à conférer aux étrangers un diplôme spécial de doctorat, sous certaines conditions de scolarité, sans toutefois que ce diplôme puisse créer à l'impétrant aucun des droits que confère en France le doctorat normal.

Dans le même ordre d'idées, la Faculté des lettres propose, et le Conseil général approuve la création d'un diplôme et d'un examen spéciaux de doctorat ès langue française réservé aux étrangers. Les vœux ci-dessus, transmis à l'autorité supérieure, ont été mis par elle à l'étude.

L'*Union des étudiants de l'État* a fait parler d'elle de la manière la plus honorable, d'abord en renouvelant sa belle et charitable fête de l'Arbre de Noël; ensuite, et surtout, en fournissant plusieurs de ses membres aux postes sanitaires organisés pour défendre la frontière du Nord contre l'invasion du choléra en 1892. Deux médailles d'or et 22 médailles de bronze ont été accordées aux étudiants lillois par le Ministère de l'intérieur, en récompense de leur dévouement. Depuis, ce dévouement a dû être mis encore à l'épreuve par l'épidémie typhique. Malheureusement, 2 élèves ou anciens élèves des Facultés de Lille ont payé, cette fois, leur zèle de leur vie : ce sont MM. Baggio, vice-président de l'Association des anciens élèves et amis de l'Université, et Dieudonné, étudiant en droit, attaché au parquet du procureur de la République. Tous deux ont été frappés dans l'exercice de leurs fonctions.

Bibliothèque universitaire; collections; subventions locales. — La bibliothèque universitaire de Lille, constamment accrue par des achats

et des dons, possède actuellement plus de 50,000 volumes. Il a été communiqué, en 1892, à 37,901 lecteurs, 111,946 volumes, et prêté, à 20,944 emprunteurs, 30,288 volumes, soit un mouvement général de 142,234 volumes.

Il faut signaler, au chapitre des collections, le don considérable fait à la Faculté des sciences par M. Dutemple, négociant à Reims, d'une collection paléontologique, renfermant en particulier, de nombreuses séries de fossiles de la Marne, dont certains échantillons offrent un intérêt particulier.

Dans un autre domaine, grâce aux démarches de M. le professeur Garçon, la Faculté de droit a été autorisée par M. le ministre de l'Intérieur à faire reproduire tous les documents et modèles qui constituaient, à l'Exposition de 1889, le musée pénitentiaire. Les frais nécessaires ont été supportés par la ville de Lille.

C'est également aux subventions de la ville et du département, jointes aux libéralités de la Société des amis de l'Université, que les diverses Facultés ont dû de pouvoir continuer plusieurs conférences qui obtiennent plein succès.

II. — *Statistique particulière des Facultés*. 1. — *Droit. Étudiants et inscriptions*. — La Faculté de droit a compté 259 élèves, ainsi répartis : en cours d'inscription, 153; en cours d'examen, 91; élèves à scolarité interrompue par le service militaire, 13; auditeurs bénévoles, 7. Il a été pris 570 inscriptions, savoir : *Capacité*, 56; 1re *année*, 207; 2e *année*, 112; 3e *année*, 148; 4e *année*, 47. *Examens*. — Il a été subi 322 examens (35 de plus que dans l'exercice précédent), ayant abouti à 240 réceptions, soit 75 p. 100. Détail : *Capacité*, 17 candidats, 7 reçus; *baccalauréat*, 194 candidats, 145 reçus; *licence*, 94 candidats, 77 reçus; *doctorat*, 16 candidats, 10 reçus; *thèse*, une seule, admise.

Aucune indication n'est fournie sur les travaux personnels des professeurs de droit.

2. *Médecine. Étudiants et inscriptions*. — 448 étudiants se sont fait inscrire, dont 329 pour la médecine, et 119 pour la pharmacie. Ils se classent de la façon suivante : en cours d'inscription, 264; en cours d'examen, 69; élèves à scolarité temporairement interrompue, 74; auditeurs bénévoles, 7; aspirantes sages-femmes, 34. — 1 004 inscriptions ont été prises, savoir : *doctorat*, 507; *officiat*, 217; *pharmacie* : 1re classe, 173; 2e classe, 107.

Ces inscriptions ont été prises par 264 élèves, auxquels il faut joindre 24 aspirantes au titre de sage-femme. Le total des inscriptions est en progrès pour le doctorat et pour le brevet de pharmacien de 1re classe. Dix étudiants en médecine suivaient concurremment les cours de la Faculté des sciences.

Examens. — 1° *Examens de fin d'année ou semestriels*.

	Officiat.	Phie 1re cl.	Phie 2e cl.	Total.
Élèves examinés. . . .	36	73	23	132
— reçus	31	67	14	112

2° *Examens de fin d'études*.

	Doctorat.	Officiat.	Phie 1re cl.	Phie 2e cl.
Élèves examinés. . . .	349	39	63	74
— reçus	293	30	26	44

Diplôme supérieur de pharmacie (*thèse*). Une thèse a été soutenue avec succès.

Sages-femmes (*1re classe*). — 33 aspirantes se sont présentées, et ont toutes réussi.

Sages-femmes (2e classe). — 3 aspirantes ont obtenu le brevet.

Total général des examens : 556; *des élèves admis :* 470; soit 17 p. 100 d'ajournements (470 admissions, 96 ajournements).

La Faculté a conféré, durant l'année scolaire 1892-93, 78 diplômes ou certificats, savoir : 18 diplômes de docteur (dont un décerné à une étudiante russe), 1 diplôme supérieur de pharmacie, 15 diplômes d'officier de santé, 13 de pharmacien de 1re classe, 14 de pharmacien de 2e classe, 17 certificats de sage-femme de 1re classe, 3 de sage-femme de 2e classe, 3 d'herboriste de 1re classe, 2 d'herboriste de 2e classe.

Travaux particuliers des membres de la Faculté de médecine.

Instituts où les travaux ont été préparés.	Nombre des auteurs.	Nombre des travaux.
Clinique médicale de la Charité	4	12
— — de Saint-Sauveur	1	5
Clinique chirurgicale de la Charité	1	14
— de Saint-Sauveur	1	2
Clinique obstétricale	1	2
— des maladies cutanées	3	6
— ophtalmologique	2	5
Anatomie	5	9
Physiologie	2	8
Hygiène	2	7
Histoire naturelle	3	8
Physique	4	5
Chimie médicale et toxicologie	1	3
— organique et physiologique	2	4
Thérapeutique	5	28
Histologie	1	3
Clinique chirurgicale des enfants	2	12
— médicale des enfants	1	1
Médecine opératoire	1	1
Laboratoire des cliniques	2	1
Travaux des élèves	4	4
TOTAL DES INSTITUTS. **20** TOTAL DES AUTEURS.	**48**	TOTAL DES TRAVAUX. **140**

3. *Sciences. Étudiants.* — Le chiffre des élèves de la Faculté des sciences s'est élevé à 120, ainsi répartis : 1° *mathématiques*, 24, dont 1 candidat au doctorat, 8 élèves d'agrégation (4 boursiers d'État, 2 répétiteurs, 2 maîtres du ressort), 15 élèves de licence (2 boursiers d'État, 10 répétiteurs, 3 étudiants libres); 2° *physique :* 42, dont 1 boursier d'études de doctorat, 14 élèves d'agrégation (6 boursiers d'État, 3 répétiteurs, 3 maîtres du ressort, 2 étudiants libres); 27 élèves de licence (3 boursiers d'État, 1 boursier de Lille, 6 répétiteurs de Lille, 5 répétiteurs du ressort, 12 étudiants libres); 3° *sciences naturelles*, 25, dont 8 candidats

au doctorat (5 professeurs ou répétiteurs, 3 étudiants libres), 16 élèves de licence (1 boursier, 2 répétiteurs, 4 maîtres du ressort, 9 étudiants libres), 1 élève bénévole de géologie; 4° *enseignement secondaire des jeunes filles et enseignement primaire supérieur des sciences*, 9, dont 6 professeurs dames se préparant à l'agrégation et 3 candidats aux certificats d'aptitude.

Dans le nombre total (120) des élèves de cette Faculté il faut comprendre les 20 correspondants, 1 candidat au doctorat, 4 élèves d'agrégation (sciences naturelles), 15 élèves de licence (mathématiques, 8; physique, 4; sciences naturelles, 3).

Concours et examens. — 1. *Agrégations :* 6 élèves ou anciens élèves de Lille ont été admissibles à l'agrégation de physique, 3 définitivement admis; aux agrégations de l'enseignement spécial, 4 ont été admissibles (mathématiques, 1; physique, 3), et un admis (physique).

2. *Licences :* 30 candidats se sont présentés, 8 ont été reçus. Détail : mathématiques, 17 candidats, 5 reçus; physique, 7 candidats, 3 reçus; sciences naturelles, 6 candidats, aucune réception.

3. *Baccalauréats :* 1° *Complet*, 391 candidats, 98 reçus; 2° *restreint*, 165 candidats, 54 reçus; 3° *lettres-mathématiques : A, classique*, 84 candidats, 21 reçus. *B, moderne*, 28 candidats, 19 reçus. Total général : 668 candidats, 192 admissions. La Faculté a, de plus, examiné 825 candidats pour les épreuves scientifiques du baccalauréat ès lettres, 1° partie, et du baccalauréat lettres-philosophie. C'est donc un total de 1,493 examens auxquels elle a pris part. Le baccalauréat moderne (2° partie, Sciences) a donné des résultats très satisfaisants.

Travaux particuliers des professeurs. — 18 professeurs ont fait paraître 63 publications.

4. *Lettres. Enseignement.* — La Faculté signale son indigence en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement des langues vivantes ; elle continue à solliciter la création d'une conférence d'allemand.

Il a été fait 5 cours publics, 7 cours spéciaux institués d'accord avec la ville de Lille, et 5 conférences ouvertes même aux personnes qui ne préparent aucun examen. — *Étudiants.* La Faculté a compté 239 élèves, dont 165 résidents et 74 correspondants. Détail : 1° *Résidents :* 61 élèves d'agrégation (9 boursiers d'État, 1 boursier du département des Ardennes, 2 répétiteurs, 47 maîtres du ressort, 20 étudiants libres); 38 élèves de licence (8 boursiers d'État, 6 boursiers des villes de Lille, Amiens, Boulogne et Saint-Quentin, 6 répétiteurs, 18 étudiants libres); 66 candidats aux certificats d'aptitude ou au brevet d'études supérieures de russe (34 maîtres du ressort, 32 étudiants libres). 2° *Correspondants :* 19 élèves d'agrégation, 17 élèves de licence, 38 candidats aux certificats des langues vivantes ou au concours des bourses.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des élèves de la Faculté des lettres entre les divers ordres de l'enseignement :

AGRÉGATION.

	Élèves qui suivent les cours.	Élèves correspondants.	Total des élèves.
Philosophie	7	1	8
Histoire	6	2	8
Enseignement spécial. / Enseignement des jeunes filles	7	1	8
Grammaire	19	9	28
Allemand	7	1	8
Anglais	15	5	20
TOTAL	61	19	**80**

LICENCE.

Philosophie	6	4	10
Histoire	5	2	7
Lettres	18	8	26
Langues vivantes	9	3	12
TOTAL	38	17	**55**

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Allemand	16	11	27
Anglais	17	20	37
Enseignement spécial. / Enseignement des jeunes filles	13	—	13
Concours des bourses de licence	—	6	5
Attestation d'études supérieures de russe	20	1	21
TOTAL	66	38	**104**

Concours et examens. — 1. *Agrégations et certificats : Philosophie,* 4 élèves de Lille admissibles, 2 admis; *histoire,* 2 admissibles; *grammaire,* 3 admissibles et admis; *enseignement spécial,* 2 admissibles et admis; *enseignement secondaire des jeunes filles,* 2 admissibles, 1 admise; *anglais,* 6 admissibles, 3 admis. — *Total pour les agrégations :* 19 admissibles, 12 admis. — *Certificat de l'enseignement spécial,* 1 admis (avec le n° 1); *d'allemand,* 7 admissibles, 1 admis; *d'anglais,* 6 admissibles, 1 admise (avec le n° 2); — *Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles normales,* 1 admise. — *Total pour les certificats :* 15 admissibles, 4 admis.

2. *Licence :* 39 candidats se sont présentés, 18 ont obtenu le grade, savoir : *philosophie* 7 cand., 4 reçus; *histoire,* 6 cand., 2 reçus; *lettres,* 12 cand., 6 reçus; *langues vivantes,* 14 cand., 6 reçus.

3. *Baccalauréat : Lettres,* 1re *partie A,* ancien régime, 3 cand., tous reçus; *B,* nouveau régime, 847 cand., 323 reçus; *Lettres,* 2e *partie : A* ancien régime, 71 cand., 31 reçus; *B,* nouveau régime, 360 cand., 222 reçus. *Total pour le baccalauréat classique :* 1281 examens, 579 réceptions. *Baccalauréat moderne* 1re partie, 260 cand., 94 reçus; 2e partie, 16 cand., 9 reçus. *Total pour le baccalauréat moderne :* 276 examens, 103 réceptions.

La Faculté a, de plus, examiné 439 candidats au baccalauréat ès sciences et au baccalauréat lettres-mathématiques (classique et mo-

derne). Aucun renseignement n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux particuliers de MM. les professeurs de la Faculté des lettres de Lille.

ALLEMAGNE.

Réglementation du titre de docteur en philosophie : conditions dans lesquelles ce titre peut être attribué dans le service, aux maîtres de l'enseignement supérieur. — Une circulaire récente du ministère prussien détermine les cas dans lesquels le rang et l'appellation de docteur doivent être officiellement attribués aux maîtres de l'enseignement. Cette question qui semble de pure hiérarchie, et dont la règlementation nous paraît d'abord entachée de byzantinisme, en soulève une plus importante : le doctorat en philosophie, en effet, n'étant pas toujours conféré dans toutes les Universités allemandes après des épreuves identiques, ce diplôme prend, par suite, une valeur différente suivant les garanties dont il est accompagné. Dans les Facultés de philosophie prussiennes, le titre de docteur ne peut être obtenu qu'après : 1° le dépôt d'une thèse ou dissertation imprimée ; 2° un examen oral préalable.

Au contraire, d'autres Universités de l'Empire allemand décernent le diplôme sur le vu de la dissertation, sans épreuve orale.

Le ministre prescrit à toutes les administrations placées sous ses ordres de n'accorder, dans le service, le titre officiel de docteur qu'aux membres de l'enseignement pourvus du diplôme obtenu dans les conditions requises par les Universités prussiennes. Par suite aussi, les maîtres qui sont en instance auprès des Facultés pour la qualification doctorale n'en seront officiellement investis qu'après avoir été régulièrement promus par une Université du royaume de Prusse ou après avoir fourni un certificat d'une autre Université constatant que leur titre a été obtenu à la suite du dépôt d'une thèse et d'une soutenance orale.

Il n'est fait à ces prescriptions que deux exceptions : 1° en faveur des personnes pourvues du titre de docteur *honoris causa* ; 2° en faveur des maîtres qui, passant du service officiel de l'enseignement dans un État étranger au service allemand, possèderaient déjà le titre de docteur conféré par une Université non prussienne.

Les bibliothèques populaires en Allemagne. — Le journal de Berlin *la Nation*, a publié récemment, sous la signature J. Tews, un article curieux sur la situation des bibliothèques populaires dans les principales villes de l'Allemagne, et particulièrement dans la capitale de l'Empire. Cette situation n'est rien moins que brillante, et l'auteur de l'article en question paraît fondé à en faire honte à son pays, surtout en la rapprochant de l'état croissant de prospérité des bibliothèques populaires dans les principales contrées de l'Europe et aux États-Unis.

Les frais des bibliothèques populaires actuellement existantes en Allemagne sont supportés partie par l'État, partie par les communes. Les sacrifices de l'État, ou plutôt des États allemands, sont des plus minimes. Ainsi, le ministère saxon a consacré, de 1875 à 1889, une somme de 15 000 marks aux bibliothèques populaires ; depuis 1889 seulement, la subvention a été doublée. Les gouvernements de Wur-

temberg, Altenburg, Gotha et Anhalt attribuent à cet objet des sommes médiocres; mais, en Prusse, il ne figure pas un pfennig au budget pour les bibliothèques populaires; les communes sont simplement autorisées à distraire en leur faveur quelques portions des subventions que l'État prussien leur octroie.

La principale commune du royaume de Prusse, Berlin, a reçu en 1847 le don d'un capital de 15 000 marks de la Société, aujourd'hui éteinte, « pour l'avancement de l'instruction »; 4 bibliothèques ont été créées à l'aide de ce fonds en 1850; le nombre s'en est élevé depuis à 27, possédant ensemble 100 300 volumes; mais les progrès accomplis en 43 ans sont très peu importants. Il semble que Berlin soit demeuré, sous ce rapport, absolument étranger à tout ce qui s'est fait depuis en Angleterre, en France et en Amérique.

Le budget municipal de Berlin prévoit, pour l'entretien de ces 27 bibliothèques, une dépense totale de 24 300 marks, auxquels s'ajoutent 3 305 marks provenant de sources diverses. Il est difficile, avec une somme totale de 27 605 marks par an, d'améliorer notablement la situation des bibliothèques populaires de Berlin. L'auteur du travail que nous résumons rapproche avec amertume de cette somme modique les budgets des principales bibliothèques populaires de l'étranger, tels qu'ils sont relevés, pour 1890-1891 par M. le professeur et docteur Reyer de Vienne: Boston dépense 670 000 marks; Londres, 666 000; Chicago, 470 000; Sidney (Australie), 280 000; Manchester et Liverpool, chacune 240 000; Paris, 200 000. La lecture des chiffres correspondant au nombre des lecteurs, des volumes prêtés, en un mot au mouvement annuel des bibliothèques populaires de toutes ces cités n'est pas moins humiliante pour la fierté berlinoise. Pour ne citer que l'exemple qui nous touche de plus près, les 64 bibliothèques populaires de Paris ont prêté, en 1891, *onze millions et demi de fois* 250 000 volumes. Il faut ajouter que dans l'Amérique du Nord, aussi bien qu'en France, il existe des bibliothèques populaires dans les plus petites localités, ce qui n'a lieu, en Allemagne, que dans le royaume de Saxe.

Quelques villes allemandes présentent des statistiques relativement satisfaisantes quant à la somme et au mouvement de leurs livres : ainsi Brême a vu, en 1891, 10 000 volumes passer par les mains de 92 000 lecteurs; à Dresde, 25 000 volumes sont sortis six fois en moyenne; à Crefeld, 6 000 volumes ont eu 42 000 lecteurs. Mais ces résultats ne suffisent pas à consoler l'honorable M. Tews de voir Berlin rester stationnaire depuis 43 ans avec ses 27 bibliothèques populaires, tandis qu'il s'en est fondé 200 dans les 4 départements les plus voisins de Paris, de 1889 à 1891.

L'organisation intérieure des bibliothèques populaires berlinoises prête à de graves critiques. Le tableau qu'en trace notre auteur est trop piquant pour ne le point reproduire. — « Dans le cas le plus défavorable, vous tombez dès l'entrée au milieu d'un nuage de poussière soulevé par le balai du fonctionnaire chargé de la propreté du local, lequel vous demande ce que vous désirez. Mais, en règle générale, comme les bibliothèques sont placées dans le cabinet du directeur, ou dans quelque autre pièce exiguë, on a ménagé pour le public un lieu d'attente séparé des livres. Point d'installation qui permette de lire sur place, de voir même un volume. L'emprunteur, debout, reçoit le livre

demandé, et s'éloigne, trop heureux d'échapper du local trop étroit où il étouffait en compagnie d'autres patients. »

Quant à la nature des ouvrages mis à la disposition des lecteurs, on relève, sur l'état des bibliothèques populaires de Berlin pour 1892-1893, que, de 363 155 volumes prêtés, 311 000 appartenaient aux catégories suivantes : belles-lettres, ouvrages à l'usage de la jeunesse, publications périodiques. Les heures où il est permis de se présenter aux bibliothèques berlinoises sont mal choisies : de midi à 2 heures, les mercredis et dimanches ; et de 11 heures du matin à 1 heure, le dimanche seulement. A la réserve donc de ce jour, il est impossible aux ouvriers de bénéficier des bibliothèques, l'homme étant occupé à sa besogne, et la femme à la préparation du repas. (On dîne à 2 heures à Berlin.) Il faudrait ici, comme cela existe en d'autres pays, des séances du soir.

Il n'est que juste de signaler, en finissant, le plan formé par la *Société allemande pour la culture morale* (section de Berlin), d'établir une bibliothèque modèle avec salle de lecture. On doit espérer que cette initiative sera suivie d'un plein et rapide succès.

ROUMANIE

État de l'enseignement secondaire en 1892-93. — Nous empruntons les détails qui vont suivre au Rapport officiel adressé au Ministre de l'instruction publique de Bucarest par le chef du Bureau de la statistique, l'honorable M. Fr. Damé.

La Principauté compte actuellement 11 lycées classiques, 18 gymnases classiques, un lycée et un gymnase d'enseignement réel ; soit un lycée et un gymnase classiques de plus qu'en 1891-92. La population scolaire de ces établissements était ainsi répartie : lycées classiques, 5 352 élèves (+ 660) ; gymnases classiques, 3 588 (+ 403) ; lycées et gymnases réels, 1 747 (+ 244). Population totale, 10 687 élèves ; soit 1 307 de plus que l'année scolaire précédente.

Résultats des examens. Les examens de maturité ou de fin d'études donnent lieu à la délivrance de diplômes d'études classiques ou d'études réales.

Inscrits en 1892-93	Reçus	Proportion p. 100
Pour le diplôme classique des lycées, 5 352. . .	3 138	72,3
— — des gymnases, 3 588. . .	1 758	61,9
Pour le diplôme réel des lycées et gymnases, 1 747	1 002	68

La proportion des élèves des lycées et gymnases appartenant au culte israélite est toujours soigneusement notée par les statistiques roumaines ; la voici pour 1892-93 : Lycées classiques, 13,3 p. 100 ; gymnases classiques, 13,5 p. 100 ; Lycées et gymnases réels, 9,2 p. 100. Cette proportion croît d'année en année depuis 1889-90.

Personnel enseignant.	Professeurs titulaires.	Professeurs suppléants.	Total.
Lycées classiques	202	79	281
Gymnases classiques.	99	84	183
Lycées et gymnases réels. . .	45	70	115

COLONIES ANGLAISES

MELBOURNE

Statistique des examens d'immatriculation en 1892.

MATIÈRES DES EXAMENS	NOMBRE DES candidats.	ONT ÉTÉ REÇUS.	ONT ÉCHOUÉ.	ONT OBTENU LES HONNEURS.	PROPORTION p. 100 des échecs.
PREMIER SEMESTRE					
Grec	32	15	17	»	53,12
Latin	187	92	95	1	50,80
Algèbre	373	261	112	1	30,02
Trigonométrie et Géométrie	341	272	69	1	20,23
Anglais	402	227	175	31	43,53
Histoire	297	173	124	5	41,75
Français	298	178	120	25	40,26
Allemand	32	21	11	6	34,37
Arithmétique	400	309	91	»	22,75
Géographie	319	219	100	»	31,34
Chimie	8	5	3	»	37,50
Physique	60	22	38	»	63,33
Physiologie	166	117	49	2	29,51
Botanique	56	43	13	6	23,21
Musique	2	2	»	1	0,00
TOTAL	2,973	1,956	1,017	79	34,20
DEUXIÈME SEMESTRE					
Grec	137	74	63	15	45,98
Latin	548	260	288	23	52,55
Algèbre	951	766	185	18	19,45
Géométrie	855	590	265	16	30,99
Anglais	995	559	436	96	43,81
Histoire	775	472	303	31	39,09
Français	768	438	330	79	42,96
Allemand	82	61	21	51	25,60
Arithmétique	978	534	444	»	45,39
Géographie	719	382	337	»	46,87
Chimie	40	21	19	6	47,50
Physique	185	78	107	5	57,83
Physiologie	356	215	141	8	39,60
Botanique	134	49	85	7	63,43
Musique	26	6	20	»	76,96
TOTAL	7,549	4,505	3,044	319	40,32

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS GÉNÉRAL

ENTRE LES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE VERSAILLES

Le lundi, 30 juillet, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la distribution solennelle des prix du Concours général entre les lycées et collèges de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

A midi, M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, grand-maître de l'Université, a fait son entrée, il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Le ministre était accompagné de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur; de M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire; de M. Seignouret, chef du cabinet.

Sur l'estrade ont pris place : M. Burdeau, président de la Chambre des députés; M. le général Berruyer, représentant le président de la République; M. Phipps, ministre plénipotentiaire, représentant M. le marquis Dufferin, ambassadeur d'Angleterre; M. Laferrière, vice-président du Conseil d'État; M. le général Liberman, représentant le gouverneur militaire de Paris; M. Bertrand, procureur général près la cour d'appel de Paris; MM. Faye, Gaston Boissier, Brunetière, Bertrand, Halévy, Wallon, Moissan, Milne-Edwards, Xavier Charmes, Perrot, Bétolaud, Guillot, membres de l'Institut; MM. Edon, Bernès, Jost, Combes, Figuiera, Morel, etc., membres du Conseil supérieur de l'instruction publique; MM. Darboux, Himly, Martha, Lavisse, Colmet de Santerre, Bufnoir, docteur Grancher, Sabatier, Bonet-Maury, Planchon, Duclaux, membres du Conseil général des Facultés; M. le vice-président de la Société de géographie de Paris et diverses notabilités appartenant à l'Université et à l'administration.

Dans l'hémicycle se trouvaient les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie, les doyens et les professeurs de Faculté, les proviseurs et les professeurs des lycées de Paris.

Après avoir ouvert la séance, le ministre a donné la parole à M. Rocheblave, professeur de rhétorique au lycée Lakanal, qui a prononcé le discours d'usage sur ce sujet : *Les humanités et la vie.*

Nous reproduisons les principaux passages de cette belle allocution:

« ...On peut l'annoncer hardiment dès aujourd'hui : le centre des humanités s'est déplacé dans ces dernières années; il glisse insensiblement du domaine purement littéraire vers le domaine moral.

« Et plaise à Dieu qu'il s'y établisse sur de fortes assises! Là se trouve en effet le siège de toute vie comme le fonds premier de toute antiquité. Conduisons la jeunesse se désaltérer avec nous à ces eaux vives, à ces

fontaines toujours jaillissantes qui sont toute pureté et toute fraîcheur, et qui apportent encore moins de charme à l'esprit qu'elles ne donnent de réconfort à l'âme! Ne nous privons pas, ne privons pas ces jeunes gens du plaisir sacré des émotions morales; contemplons avec eux ces beaux mouvements du cœur et ces vertus spontanées de l'âge antique, ressorts éternels de tout courage, agents de toute noblesse et de toute grandeur! Car le voilà, le service que les maîtres modernes demandent à cette heure aux vieilles humanités, avoir un supplément de force pour la doctrine de la vie, un point d'appui historique pour la doctrine des devoirs. Exciter dans la jeunesse l'ambition de l'acte vertueux, lui suggérer un idéal de conduite, créer en un mot la vie intérieure qui doit marquer sur l'autre, et la modeler enfin à sa ressemblance, n'est-il pas vrai qu'à l'heure présente c'est là le devoir qui pour le maître prime tous les devoirs? Oui, son rôle aujourd'hui, quelque matière qu'il élabore, est de placer au centre de son enseignement un principe, d'où la vie morale rayonne comme d'un foyer; par là, de travailler à l'œuvre de consolidation nationale, d'accroître les volontés s'employant pour le bien; bref, d'avancer le progrès social par les cheminements discrets de la littérature, et d'infuser au talent naissant une sève de moralité.

« C'est le but que montrait déjà aux études classiques, longtemps avant que la « question du latin » fût soulevée, un penseur qui a fait ses preuves d'éducateur, Guizot. Il reconnaissait volontiers l'impossibilité « de consacrer dorénavant à l'étude des langues mortes toute notre jeunesse ». Mais, ajoutait-il aussitôt, « ce que nous devons tâcher, c'est de concilier la bonté de cette étude avec les nécessités de notre temps » (1). Ces nécessités, il est deux façons de les comprendre. L'une, relative aux exigences matérielles, ne doit pas être repoussée; mais il ne faut l'admettre qu'à son plan, c'est-à-dire jamais au premier. Quant à l'autre, d'ordre infiniment plus relevé, un simple coup d'œil jeté sur notre temps ne nous dit-il pas plus éloquemment qu'un discours, quelles mesures de préservation morale le maître doit prendre contre ce temps dans son enseignement? A cette délicate besogne, les humanités surtout peuvent s'intéresser. Car ce qu'elles enseignent de plus immédiat, c'est encore la vertu. Leur bienfait éternel, c'est de rendre le bien agir inséparable du bien penser. Et, sur la bonne action comme sur la droite pensée, les honnêtes gens de tous les âges ont toujours été d'accord. Dira-t-on après cela que les humanités détournent des choses actuelles? C'est qu'on découvre mal l'éternel sous l'actuel. Qu'elles dépaysent nos yeux? C'est qu'on distingue mal les réalités sous les fantômes. En vérité, si un peu d'humanisme écarte de la vie réelle, beaucoup d'humanisme y ramène en droite ligne. Utilisons donc l'outil humain par excellence, et, contre les mauvaises passions qui le guettent, les tentations qui vont l'assaillir, fournissons au jeune homme l'arme qui est à notre portée. Présentons-lui des humanités de défense, j'allais presque dire des humanités de combat.

« A ce compte, diront quelques-uns, c'est l'enseignement traditionnel qu'on abandonne et la culture du goût a vécu. Nous ne l'entendons point ainsi. En ce qui est de la tradition, un bon moyen de la maintenir, sinon de la rajeunir, est, selon Sainte-Beuve, « de la tenir dans un

(1) M. et Mme Guizot, *Le temps passé*, II, 285.

rapport perpétuel avec ce qui est vivant (1) ». Or, y a-t-il en éducation un élément plus vivant que cette préoccupation de la vie telle qu'elle se montre chez nos contemporains, et telle que nous ne la souhaitons pas chez nos enfants? D'autre part, est-il bien sûr que la vraie tradition classique réside dans le culte exclusif du goût, pratiqué en lui-même et pour lui-même? Faire de l'art l'objet suprême des études secondaires, n'est-ce pas prendre le superflu pour le nécessaire, l'apparence pour la substance, le moule pour le corps? Jamais les anciens, aux grandes époques de leur histoire, convièrent-ils la jeunesse à rivaliser d'élégance littéraire, et n'excitèrent-ils pas plutôt son émulation pour les vérités sérieuses, les pensées mâles, et les connaissances propres à guider l'action? Et n'est-ce pas aux époques de décadence que le souci excessif de la forme produisit dans les études ce brillant qui exclut souvent la solidité? Pour avoir du goût, on l'a dit, il faut avoir de l'âme. Si le soin de l'âme dirige l'enseignement, comme le voulaient déjà Sénèque et Montaigne, comment le goût lui serait-il vraiment étranger?

« Je veux bien que nous ne soyons pas indifférents à la forme, et qu'en cela nous nous réglions sur les anciens. Mais pourquoi ces anciens sont-ils de tels maîtres dans l'art d'écrire, sinon parce qu'ils sont avant tout des maîtres dans l'art de penser et de sentir?

« C'est donc par le fond qu'il faut entamer les jeunes intelligences, au lieu d'en cultiver trop délicatement la surface. Il faut descendre jusqu'à la région des sources. Songeons aux fâcheuses conséquences d'un régime trop précieusement littéraire, trop finement critique. Rappelons-nous que trop de goût conduit au dégoût; qu'une classe n'est pas une académie; que la maturité hâtive du printemps compromet les fruits de l'automne. Si les humanités ne s'adressaient qu'à l'esprit, et ne devaient former que des hommes d'esprit, alors, j'en conviens, elles pourraient être impunément brillantes jusqu'au chatoiement, spirituelles jusqu'à la sécheresse; élèves et maîtres s'y montreraient à l'envi dilettantes par amour-propre, dédaigneux par impuissance, sceptiques par bienséance ; le jugement s'y raffinerait avant de se former, la force s'y userait en finesse, et tout ce qui est esprit s'évaporerait en esprit. Mais si les humanités doivent nous former avant tout des caractères, tremper des énergies, faire des hommes de bien qui sachent ce qu'ils veulent et qui soient résolus à traduire en actes leurs désirs, alors, portons en plein cœur de l'élève le siège de tout notre enseignement. Faisons de la conscience le rendez-vous des idées. Incitons cette âme qui s'ignore à manifester son activité, et fournissons-lui matière pour cela. Ne nous interdisons aucune incursion dans les sujets sérieux, et surtout défions-nous de cette pudeur qui empêche trop souvent la parole efficace de monter de notre conscience à nos lèvres. Serait-ce préparer de mauvais élèves pour la vie, ou de faibles citoyens à l'État, que d'épargner un peu sur les élégances et d'enrichir d'autant la doctrine des mœurs?... »

Le ministre a prononcé ensuite le discours suivant :

« MESSIEURS,

« On raconte que la ville de Franklin ayant demandé une cloche au philosophe auquel elle doit son nom, celui-ci répondit en envoyant une

(1) SAINTE-BEUVE, *Lundis*, XV : *De la tradition en littérature.*

bibliothèque et en disant que, pour les citoyens d'un pays libre, *le sens valdit mieux que le son*. C'est aussi ce que nous disait dans son beau langage le maître excellent que nous venons d'applaudir avec vous.

« L'élégance littéraire, le culte de l'art, le souci de la forme ne doivent pas être l'objet suprême des études secondaires. Les humanités manqueraient leur but si elles n'enseignaient pas à bien penser et à bien agir, en même temps qu'à bien dire. Dans une démocratie, surtout, il importe que l'enseignement façonne des esprits solides et prépare des hommes.

« Jamais cette nécessité ne s'est fait plus vivement sentir que de nos jours.

« Nous vivons, Messieurs, dans une époque qu'il faudra se féliciter d'avoir connue. En aucun temps, la vibration intellectuelle ne fut plus intense. Jamais la bataille des idées ne fut plus rude. Tous les intérêts, toutes les passions, toutes les doctrines sont en lutte. Chaque jour, la science proclame une vérité nouvelle; chaque jour, l'esprit humain élargit son horizon. Et ce n'est pas seulement dans les milieux privilégiés, dans un petit cercle d'hommes d'élite que s'agitent les problèmes philosophiques et sociaux : c'est dans la masse même du peuple. Cela ne va pas, sans doute, sans quelques inconvénients. La pensée grise comme le parfum du pressoir, et toutes les têtes ne sont pas encore assez fortes pour supporter cette ivresse, d'où, à certaines heures, ces défaillances et ces brusques sursauts d'opinion qui déconcertent. « C'est là, dit-on, un des dangers inhérents à la démocratie. » L'instruction et la pratique de la liberté le feront disparaître. Le bon sens et la raison finissent toujours par avoir le dernier mot dans le peuple.

« Mais on signale un mal plus grave qui aurait atteint les classes instruites et des régions où d'ordinaire tout est sain. On en peut parler parce qu'il n'est pas assez profond pour nous alarmer et parce qu'il est encore temps de le couper dans sa racine. On dit qu'il se manifeste dans la jeunesse des écoles une sorte de désenchantement de pessimisme vague et douloureux.

« Est-il vrai que cet état d'âme existe et que, si vous ne l'avez pas constaté chez vos camarades d'hier, vous le puissiez rencontrer chez vos amis de demain? Oui, il y a quelque part une jeunesse inquiète et désabusée, vieille et caduque avant d'avoir vécu, lasse et découragée avant d'avoir lutté; elle épuise ses forces dans les rêves. Elle n'est que le spectre de la jeunesse. Son mal est étrange et elle aime son mal. Des poètes, des artistes célèbrent sont incurable mélancolie et proclament la vanité de vivre. Après le crépuscule des dieux, voici qu'ils nous annoncent le crépuscule des peuples. Chose curieuse, la contagion ne sévit que dans les rangs de ceux qui ont le moins à se plaindre de la société et de la vie.

« Quel est donc ce mal et à quoi le reconnaît-on? C'est une sorte d'atonie générale, caractérisée par la perte de tout idéal et l'horreur de tout effort.

« L'homme qui en est arrivé a ce point est perdu. Dans la société, il ne voit que l'écume qui flotte à la surface; il n'aperçoit pas les sources intarissables de courage, de générosité et de bonté qui jaillissent au fond. Son *Credo* n'est plus qu'un ensemble de formules négatives. L'abstention devient pour lui le premier des devoirs. Il se croit fort et il est

le plus chancelant et le plus faible des êtres; il est le jouet de toutes les tentations, la victime de toutes les surprises. Une collectivité d'hommes de cette nature serait, pour une nation, un danger pire qu'une masse ignorante et passionnée. Celle-ci est capable de tous les excès dans le bien et dans le mal; elle pourra commettre des crimes qui épouvanteront le monde, mais, dans un élan d'enthousiasme, elle pourra accomplir les plus grandes choses. Celle-là, inerte, vouée à une éternelle neutralité, représente dans l'organisme social ces parties mortes que le fleuve de vie ne visite plus et qui entraînent la ruine des corps vivants. Les causes de cette maladie nouvelle sont nombreuses, mais l'une des principales est, sans conteste, dans la diffusion chez nous de certaine philosophie brumeuse et chagrine et de cette sorte de dilettantisme sceptique et gouailleur qui, en blessant les âmes, en tuant en elles toute noble ambition, finit par briser le ressort même de la volonté.

« Il faut se ressaisir.

« Les humanités, en continuant l'évolution dont on vous parlait tout à l'heure avec tant d'éloquence, en inclinant de plus en plus du domaine littéraire vers le domaine moral, nous seront un puissant réconfort. Elles donneront aux esprits troublés la santé et l'aplomb, rajeuniront les cœurs et ranimeront cette vie intérieure dont l'autre n'est que le reflet affaibli. L'Université fut à toutes les époques de notre histoire l'agent le plus actif des grandes restaurations morales. Elle saura dissiper les brouillards qui se lèvent sur l'horizon de la pensée.

« Mais c'est sur vous surtout que nous comptons, mes amis, vous qui êtes la jeunesse pensive et croyante, pour ramener aux vieilles traditions nationales d'enthousiasme et de bonne humeur les égarés qui s'en écartent. Comme le philosophe ancien démontrait le mouvement en marchant, vous montrerez qu'il faut aimer la vie en l'aimant vous-mêmes. Vous prouverez que l'action est bonne en agissant. Vous démontrerez, comme vous le faites aujourd'hui, que le succès est presque toujours au bout de l'effort.

« Prenez garde : la montagne Sainte-Geneviève devient triste! Quels souvenirs de jeunesse aurez-vous à raconter si vous n'êtes pas jeune à vingt ans? Comment aimerez-vous les grands hommes et les grandes choses si vous n'avez ni foi ni enthousiasme? Et que deviendraient les morts illustres qui reposent là-haut et dont vous avez la garde, patriotes, savants, poètes, nobles et pures victimes du devoir civique, si le bourdonnement joyeux qui berçait leur sommeil venait tout à coup à s'éteindre? Ils ne se croiraient plus en terre française, mais en exil.

« L'avenir et le passé sont liés. Tous les vivants sont solidaires. Vous ne devez pas travailler uniquement à une fin personnelle. Chacune de vos actions concourt à la prospérité ou à l'affaiblissement de ces grands organismes dont vous faites partie : la famille, la patrie, l'humanité. Que vous le vouliez ou non, vous êtes les ouvriers d'une œuvre qui vous dépasse. Chacun y collabore suivant ses facultés, mais l'erreur la plus grossière est de croire que l'on y peut utilement prendre part en s'isolant et en calomniant ce qui se fait autour de soi.

« L'individualisme à outrance n'est que le masque de l'égoïsme le plus étroit, et l'égoïsme est l'ennemi de tout perfectionnement social.

« Notre société repose de moins en moins sur la force matérielle. Les vieux étais qui la soutenaient, la volonté du prince, la discipline, la hié-

rarchie et la tradition monarchiques ont disparu. Le progrès et l'ordre ne peuvent plus s'appuyer désormais que sur le sentiment que les masses ont de leur devoir et de leur responsabilité et sur les idées qu'elles se font de la liberté et de la justice.

« Le ressort de tout état populaire, dit Montesquieu, c'est la vertu. » Il faut entendre ce mot dans son acception la plus élevée, dans son acception antique, qui signifie : force morale et courage. Notre âge est l'âge de la démocratie; c'est la saison des nouveautés et des audaces. Ne redoutez ni les unes ni les autres. Soyez de votre temps. Et dites-vous que ce n'est pas par l'abstention ou par de froids calculs, mais par l'action et la générosité que l'on résoudra les grands problèmes qui tourmentent cette fin de siècle. Tout palpite, tout évolue autour de vous. Seuls vous ne pouvez rester immobiles. Au lieu de vous écouter et de vous regarder vivre, écoutez et regardez vivre la foule. En définitive, tout bien et toute grandeur viennent du peuple. Allez hardiment vers lui. C'est peut-être à la bataille que vous marchez; mais qu'importe! Là est la vie. La vérité ne s'acquiert que par de grands sacrifices. Le repos s'achète au prix de rudes labeurs. Les sociétés humaines ont comme la mer un flux et un reflux éternels; comme elle, elles ont aussi leurs tempêtes. Mais il ne faut jamais désespérer.

« En dépit de tous les orages, le monde accomplira sa destinée. Ni les sceptiques, ni les violents ne lui barreront la route. Il marche d'un élan irrésistible vers une « humanité meilleure et plus heureuse », vers un idéal toujours plus haut de justice, de fraternité et de liberté. »

Après ce discours, M. Cornet, inspecteur de l'Académie de Paris, a proclamé les prix du Concours général des départements. Puis ont eu lieu la proclamation et la distribution des prix du concours général entre les lycées et collèges de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

INAUGURATION DES FACULTÉS DE POITIERS

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro le discours du ministre de l'instruction publique ; nous publions aujourd'hui d'importants extraits de l'allocution de M. Compayré, recteur de l'Académie.

« Monsieur le Ministre,

« Nous vous sommes profondément reconnaissants d'avoir bien voulu consacrer par votre présence l'heureux achèvement d'une entreprise qui touche à sa fin, et qui tendait à pourvoir les Facultés de Poitiers d'une installation digne de leur mission, suffisante pour leurs besoins. Au nom de nos étudiants qui, toujours plus nombreux, trouvent désormais ici tous les outils de la science, toutes les facilités du travail; au nom de leurs professeurs qui, dans des salles de cours, neuves ou restaurées, dans de spacieux laboratoires, se réjouissent de pouvoir exercer plus agréablement une activité plus fructueuse, et qui sentent leur confiance accrue participer, pour ainsi dire, au rajeunissement de cette vieille maison universitaire, soyez remercié, monsieur le Ministre, et avec vous l'État qui, par son concours financier, prenant à sa charge la

moitié de la dépense, a rendu possible une œuvre d'agrandissement depuis longtemps projetée.

« Il y a près de vingt ans, en effet, que le projet de restauration des Facultés de Poitiers était à l'étude, sans cesse modifié et remanié. Je ne saurais oublier combien s'en était préoccupé mon vénéré prédécesseur, M. Chaignet. Dès 1876, le Conseil municipal s'était ému des doléances particulièrement vives de la Faculté des sciences, la plus mal partagée, en effet, mais qui prend aujourd'hui une belle revanche. Et depuis lors toutes les municipalités, avec une égale sollicitude, avec la même bonne volonté pour consentir sur le budget communal les sacrifices nécessaires, divisées seulement sur la question de l'emplacement à choisir, du plan à préférer, se sont trouvées d'accord pour chercher les moyens de servir à la fois les intérêts connexes des hautes études et de la ville de Poitiers. Nous devons spécialement un témoignage de gratitude, et aussi, hélas! un hommage de regret à ceux des promoteurs de l'entreprise qui n'ont pas assez vécu pour être avec nous les témoins du résultat de leur effort : à M. Denizot qui était à la tête de la municipalité, quand fut voté en 1891 l'emprunt de 500 000 francs, et aussi à son successeur, le doyen, maire, M. Arren, qui manque si tristement à cette fête d'inauguration qu'il a plus que personne contribué à préparer. Mais nous ne saurions oublier non plus la part active que M. le sénateur Thézard, pendant son premier passage à la mairie, de 1881 à 1888, a prise aux négociations alors engagées. Nous sommes heureux que, redevenu maire de Poitiers, il puisse assister aujourd'hui à la conclusion d'une œuvre qui est en grande partie la sienne, et qui doit réjouir aussi bien sa conscience et son cœur de Poitevin.

« Quelque modeste qu'elle soit, la restauration de nos Facultés n'a donc pas été l'œuvre d'un jour. Plus d'une fois, au cours de tâtonnements laborieux, au milieu de la diversité des propositions présentées, on a pu désespérer d'atteindre le but. On rêvait de faire grand : et puis la réflexion sagement conseillait de ne pas dépasser les limites d'une prudente économie. Nous ne vivons pas dans les pays fortunés où le budget de la guerre n'existe pas ; qui n'ont pas à se préoccuper de la défense du territoire ; qui peuvent, par suite, laisser le budget de l'instruction publique prendre librement son essor, et où aussi la baguette magique de l'or, maniée par des millionnaires généreux, fait sortir de terre, du jour au lendemain, comme par enchantement, des Universités opulentes !... De là des hésitations, des lenteurs dont s'étonneront ceux-là seulement qui oublieraient que c'est un devoir impérieux de ménager la fortune publique, et combien il importe de ne pas gaspiller même pour les œuvres les plus saintes, comme celle de l'éducation nationale, l'argent prélevé par l'impôt sur l'épargne laborieuse des contribuables français. Les trois Instituts de la Faculté des sciences que vous avez devant vous, monsieur le Ministre, qui feraient bonne figure, même en Amérique, et qui sont beaux, si la beauté consiste dans une exacte appropriation au but poursuivi, ces Instituts de physique, de chimie, de sciences naturelles, avant qu'une résolution définitive leur eût assigné leur vraie place, celle qu'ils occupent à côté des deux autres Facultés, c'est toute une odyssée imaginaire qu'ils ont dû accomplir sur le papier, dans les plans des architectes, tour à tour promenés en idée aux quatre coins de la ville, du Jardin botanique à l'immeuble de

M. de Lusignan, des Halles à la caserne Sainte-Catherine. Mais ils ont enfin trouvé leur véritable emplacement : bâtis au cœur de la cité, pour y former comme une petite cité savante, sur des terrains contigus à la Faculté de droit et à la Faculté des lettres, ils sont bien où ils devraient être ; on ne les a pas séparés du foyer de famille ; avec les bâtiments anciens, réparés et mieux aménagés, avec les autres constructions nouvelles, ils constituent, grâce à leur juxtaposition, et selon la nouvelle définition légale, un corps de Facultés : il sera plus aisé de leur donner une âme !

« Nous ne vous présentons pas des palais, monsieur le Ministre, quoique la science en mérite peut-être. Non ! Mais dans leur simplicité de bon goût, des ateliers de travail intellectuel, dont l'équipement ne laisse presque rien à désirer ; ayant chacun leur destination spéciale ; munis de la plupart des appareils, des instruments de la recherche ; et qui, avec leurs grandes baies ouvertes au soleil, appellent à la lumière, non seulement les yeux, mais aussi les esprits de tous ceux, maîtres ou élèves qui ont le bonheur d'y travailler. Ah ! Messieurs, si nous nous rappelons la détresse d'autrefois nous serions presque tentés de croire que c'est du luxe que nous avons aujourd'hui. Je relisais, ces jours-ci, les vieilles délibérations de la Faculté des sciences. Fondée en 1854, la dernière née de nos trois Facultés (celle de droit date de 1804, celle des lettres de 1845), comme ses commencements ont été misérables ! Comme elle avait raison de se plaindre ! « Le professeur d'histoire naturelle, dit une délibération de 1856, sera obligé de s'installer dans la loge du concierge, dont il attend le départ avec impatience !... Le laboratoire de manipulation n'est représenté que par les quatre murs d'enceinte... Point d'instruments ; point de chauffage ni d'éclairage pour les cours du soir. »

« En revanche, disaient nos prédécesseurs d'il y a quarante ans, on avait fait de folles dépenses pour édifier une magnifique porte d'entrée : « Construction dispendieuse, — ajoutaient-ils, — peu en rapport avec les habitudes modestes de la science... »

« Nous n'avons pas changé d'avis. L'idéal d'une construction scolaire n'est pas qu'on y ait dépensé beaucoup d'argent en façades, en ornements de sculpture ; il vaut mieux réserver les ressources dont on dispose, pour assurer le confortable de l'aménagement intérieur et l'excellence de l'outillage. Et voilà pourquoi nous félicitons l'architecte habile qui a dirigé ces travaux où il a eu, d'ailleurs, pour collaborateurs chacun des professeurs intéressés. Quoiqu'il ne soit pas au service d'un maître avare, — la France républicaine est généreuse pour l'instruction — M. Gerhart est parvenu à résoudre à sa façon le problème posé par le personnage de Molière qui demandait « qu'on lui fît bonne chère avec peu d'argent ».

« Le prix de revient pour la construction et l'organisation de nos trois Instituts ne dépasse pas 100 000 francs pour chacun. Beaucoup d'écoles primaires — et nous ne nous en plaignons pas, — ont coûté plus cher ! »

Après avoir rappelé qu'il reste encore plus d'une chose à faire à Poitiers, que l'installation de la Faculté de droit et celle de la bibliothèque municipale, enclavée dans les Facultés, laisse à désirer, l'honorable recteur termine en ces termes :

« Ayons confiance dans l'avenir. C'est l'honneur de notre jeune démocratie française d'avoir compris, comme le prouvent les efforts accomplis et les résultats obtenus depuis vingt ans, que le développement de l'enseignement supérieur s'impose comme un de ses devoirs les plus urgents à toute nation soucieuse de son intérêt. L'enseignement supérieur n'est pas un objet de luxe, comme une parure dont tient à se décorer tout peuple civilisé; c'est une des sources vives où s'alimente la vie morale et aussi, grâce aux applications d'une science de plus en plus développée, la vie matérielle d'un grand pays. Les nations qui marchent à l'avant-garde du progrès et des idées modernes le proclament comme nous. C'est un professeur américain qui, à l'inauguration de Chicago, il y a deux ans (le 2 janvier 1892) s'écriait : « Si l'idéal de la démocratie devait être de faire passer sous le même niveau toutes les intelligences humaines, le plus tôt on en aurait fini avec la démocratie, le plus tôt serait le mieux. » Et l'orateur, compatriote des Channing et des Edison, s'attachait à montrer comment le meilleur moyen d'élever toujours plus haut tout un peuple dans les conditions matérielles, intellectuelles et morales de son existence et de son bonheur, c'était de former une élite d'inventeurs, de savants et de penseurs qui, en propageant les idées directrices de toute société, affermissent dans les consciences humaines l'indépendance de la pensée et le sentiment de la responsabilité individuelle, ces deux principes fondamentaux de toute démocratie libre, sage et heureuse. Et pour mêler à ces paroles américaines des voix françaises qu'anime le même sentiment : « Si l'on renonçait à voir dans l'enseignement supérieur une nécessité impérieuse disait à la veille de sa mort, notre regretté Albert Dumont, l'avenir de la démocratie française ne serait que la plus incertaine des aventures. » Plus récemment, dans le même esprit, notre éminent directeur, M. Liard, écrivait : L'enseignement supérieur est, d'une part, science et liberté d'esprit, d'autre part, sélection et élite; et comme ce sont là précisément les deux raisons majeures pour lesquelles doit s'attacher à lui toute société civilisée et plus que toute autre une société démocratique, l'accroître, le fortifier, l'enrichir, ce n'est pas seulement servir la science, c'est servir la patrie. »

« Oui, mais pour servir utilement la science et la patrie, pour démontrer aux yeux de tous que les sacrifices consentis en sa faveur par la nation, la nation entière en bénéficie, il faut que l'enseignement supérieur sache de plus en plus se rendre compte de sa mission. S'il a des droits, il a des devoirs que rend chaque jour plus pressants l'état de notre société présente, toute secouée, pour ainsi dire, par l'enfantement d'un monde nouveau. Sans doute, c'est déjà un service capital qu'il rend à la collectivité par la distribution de plus en plus complète des connaissances professionnelles, en lui préparant pour diriger les études de la jeunesse, pour sauvegarder la santé, pour défendre et régler les intérêts et les droits des citoyens, de bons professeurs, des médecins capables, des avocats et des magistrats éclairés. Mais cela ne doit pas suffire à son ambition, cela n'est qu'une petite partie de sa tâche. Qu'il y joigne, comme il le fait tous les jours, les recherches originales, les travaux érudits, tout ce qui étend le domaine de la science pure : et il ne sera pourtant pas arrivé au bout de tous ses devoirs. En Amérique, je m'excuse de vous y ramener encore, et vous me le pardonnerez, —

monsieur le Ministre, vous qui venez de me récompenser d'y être allé — en Amérique, les patriotes qui rêvent de fonder à Washington une Université nationale déclarent hautement que la fonction de cette Université, si elle parvient jamais à passer de l'espérance à l'existence, ne sera pas seulement de représenter la totalité des connaissances acquises, ni même de susciter l'esprit d'invention et de découverte : elle devra à l'œuvre de l'enseignement proprement dit, adjoindre l'action politique et sociale, et constituer ainsi « comme un boulevard imprenable de vérité et de liberté ». N'est-ce pas à ce rôle qu'il sied de convier aussi notre enseignement supérieur français, en l'invitant à travailler de plus en plus à l'éducation générale de la nation : à se rapprocher du peuple pour le servir en l'éclairant; à aborder franchement les questions du jour, les problèmes sociaux; ce qui n'exigera pas toujours la création d'enseignements nouveaux, ce qui suppose simplement qu'on aura essayé de rajeunir les enseignements traditionnels; — à déraciner dans les jeunes âmes les germes de l'esprit de sophisme; à s'orienter dans ses efforts vers les applications pratiques; à faire de la haute instruction non pas seulement la libératrice des esprits, mais la régulatrice des consciences et des mœurs, à devenir autre chose que des sanctuaires de savoir privilégié... des foyers d'esprit public; et à préparer enfin le règne de la science dont vous disiez, monsieur le Ministre, dans une cérémonie analogue à celle-ci, aux Facultés de Lille, en 1887, qu'elle « est la maîtresse du monde, qui fera la paix entre les citoyens, comme un jour la paix entre les peuples. »

L'AGRÉGATION D'HISTOIRE

Nous croyons intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs un extrait du Rapport adressé par le Directeur de l'École normale et les maîtres de conférences d'histoire et de géographie, au sujet du projet de réforme, adopté aujourd'hui, de l'Agrégation d'histoire. On y verra quelles sont les mesures que les professeurs consultés envisagent comme devant résulter de l'adoption du projet, dans le système d'enseignement de l'École.

« Le directeur de l'École normale et les maîtres de conférences d'histoire et de géographie, réunis pour étudier le projet de réforme de l'agrégation d'histoire, approuvent la pensée qui en a inspiré la préparation et sont sincèrement désireux de porter remède aux abus signalés dans l'exposé des motifs. Ils ont dû se préoccuper et du projet en lui-même et des questions particulières que soulèverait son application à l'École normale. On sait que, dans notre École, le système d'enseignement forme un tout et qu'il a été principalement combiné de façon à fortifier la culture générale chez nos futurs professeurs. Nous avions donc à chercher comment notre régime d'études pourrait s'adapter aux modifications importantes qu'entraîne le projet de réforme.

« S'inspirant des dispositions générales du projet, la réunion s'est trouvée d'accord sur les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour y conformer notre enseignement : c'est cette partie de la délibération, dans laquelle l'unanimité a été complète, que j'exposerai en premier lieu.

« La séparation de l'agrégation en deux séries d'épreuves, d'un caractère très distinct, exigeant entre elles un intervalle dont la durée est indéterminée, mais qui ne saurait, par le fait, être moindre d'un semestre, ne permet plus d'en renfermer la préparation en un an; le délai normal d'un semestre est proposé par le rapport de la Faculté de Nancy.

« Jusqu'à présent, à l'École normale, la préparation de l'agrégation était l'œuvre de la troisième année, les autres années étant réservées, l'une à la préparation de la licence, l'autre au perfectionnement de la culture générale par des exercices et des cours communs de littérature, de philosophie et d'histoire. A vrai dire, au moins pour l'agrégation d'histoire, ces limites nous paraissaient déjà, dans le système actuel, trop étroites. Tous ceux qui suivent attentivement, depuis quelques années, la marche de cet examen, savent combien il devenait difficile d'obtenir, en si peu de temps, une préparation approfondie sur des matières si diverses. Nos élèves, malgré cette restriction, ont réussi jusqu'à présent à maintenir leur rang vis-à-vis de concurrents pour la plupart plus longuement préparés. Mais leurs maîtres ne pouvaient s'empêcher de s'émouvoir, dans le sentiment de leur responsabilité, de la prolongation d'un régime défavorable.

« L'opinion unanime des maîtres de conférences d'histoire et de géographie était qu'une réforme laissant à leurs élèves plus de latitude dès la deuxième année s'imposait dès maintenant.

« Ils ne pourrait donc qu'accueillir favorablement un projet qui a pour conséquence nécessaire d'étendre sur plus d'une année la préparation à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Pour se familiariser avec les méthodes et les instruments de travail, il faut aussi une complète liberté d'esprit, à laquelle l'obsession de l'examen n'est pas favorable. Nous avons donc la conviction que nos élèves historiens et géographes tireraient grand profit, pour l'affermissement de leur maturité, d'un élargissement de durée de leurs études spéciales. Nous verrions aussi avec plaisir, dans le délai qui s'écoulerait entre les deux séries d'épreuves, le moyen pour eux de se livrer, avec plus de fruit et plus de goût qu'ils ne peuvent le faire dans les conditions actuelles, à l'apprentissage professionnel dans des classes de lycée.

« Mais ces résultats ne sauraient être achetés au prix de la culture générale qui est un principe de force et comme la marque de l'École. La réunion s'est montrée unanime sur la nécessité de restituer aux études communes l'équivalent du temps qui serait détourné désormais en faveur de certaines études spéciales. La première année seule reste pour cela disponible. Mais dans l'état actuel, elle est réclamée, du moins en grande partie, par la préparation à la licence. Sans exclure des études d'un caractère plus général et plus désintéressé, elle ne peut leur faire une place suffisante; enfin la préoccupation de l'examen y rend difficile l'introduction de cet enseignement ample et varié, fondé sur l'examen critique des littératures et des écoles philosophiques, qui est le type, éprouvé et consacré par l'expérience, de notre deuxième année d'école.

« La difficulté serait levée, si la première année était affranchie de l'examen de licence. Il serait possible alors d'y organiser pleinement, au profit de tous, ces cours et ces exercices de culture générale, auxquels les maîtres chargés de l'enseignement de l'histoire ne sont pas moins

attachés que leurs collègues et qu'ils regardent comme la base même de toute éducation historique. C'est ainsi que la réunion s'est trouvée amenée à renouveler l'expression d'un vœu qui avait été déjà exprimé, il y a deux ans, par l'ensemble des professeurs de l'École. Il avait paru utile, pour le développement général des études de l'École normale, que le grade de licencié fût une condition d'entrée. Les dispositions nouvelles du projet d'agrégation d'histoire, ou pour mieux dire les exigences naturelles d'un examen qui doit suivre, quoique avec prudence, l'extension des études historiques et géographiques, ajoutent une force nouvelle aux raisons qui avaient déjà inspiré ce vœu. »

L'ALLIANCE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

Nous avons parlé il y a quelques semaines de la création d'une Alliance universitaire internationale. Le comité provisoire de Paris, qui comprend des étudiants et des professeurs éminents tels que MM. Bréal, Aulard, Ribot, Sabatier, Dastre, Marion, etc., a depuis lors provoqué la fondation de plusieurs comités régionaux en vue de l'organisation définitive de cette alliance.

Mais il ne pouvait être question de choisir Paris pour siège du comité central. Une alliance qui veut établir « entre les membres des diverses universités, professeurs ou élèves, une union fondée sur des relations plus fréquentes et par conséquent plus cordiales », atténuer les divergences de scolarité en obtenant une certaine équivalence des études, multiplier les congrès universitaires, etc., etc., doit rayonner d'un pays neutre, la Suisse par exemple.

Dans des réunions de professeurs et étudiants qui ont eu lieu à Genève et à Lausanne, M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, et M. Hodgson Pratt, l'un des promoteurs de l'œuvre en Angleterre, ont exposé le but poursuivi et formé des comités suisses. L'accueil le plus sympathique a été fait à leurs idées et des professeurs ou universitaires connus, parmi lesquels le recteur de l'université de Genève, le vice-recteur de Lausanne, MM. Chantre, ancien recteur de Genève, Carl Vogt, Hertzen, Wuarin, Flournoy, Vilfredo Pareto, Forel, Bridel, Emery, Bouvier, ancien élève de l'École normale, etc., se sont, ainsi que les présidents des associations d'étudiants, déclarés d'accord avec les fondateurs du comité de Paris.

A Genève MM. Hodgson Pratt, Charles Richet et Édouard Fuster ont été reçus par un certain nombre de professeurs auxquels s'était joint M. Eugène Richard, président du département de l'instruction publique. La réunion a eu lieu à l'hôtel du Lac et a commencé par un déjeuner offert par le Conseil d'État et dans lequel M. Richard a très courtoisement souhaité la bienvenue aux hôtes du dehors. M. Richet a répondu.

Un comité local a été ensuite constitué. Il est composé de MM. Julliard et Chantre, recteur et ancien recteur, Bouvier, Bridel, Duproix, Flournoy, Raoul Gautier, Prévost, Vogt, Wuarin et Yung. Les étudiants de notre Université seront appelés, de leur côté, à désigner quatre des leurs pour siéger dans le comité local, à côté des membres du corps enseignant.

Le comité directeur de l'Alliance en formation compte actuellement des délégués de Paris, Lausanne et Genève. Le siège de ce comité est à Genève, mais provisoirement, le siège définitif ne pouvant être choisi qu'à la suite d'une assemblée générale, ou congrès des universités participantes.

GUILLAUME KRUMME

Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre distingué correspondant, le Dr Krumme, directeur de l'École réale supérieure de Brunswick. Les partisans de l'enseignement moderne et scientifique perdent en lui un de leurs plus chauds défenseurs. Tous ceux qui, comme nous, ont eu le plaisir de l'approcher, rendront hommage à l'élévation de ses vues et à la sincérité de ses convictions. Ce n'était pas un de ces esprits exclusifs, comme on en rencontre quelquefois en Allemagne, entièrement entichés d'une idée et avec qui toute discussion est impossible. Nous avons pu apprécier plus d'une fois avec quelle curiosité sagace, il s'occupait des questions scolaires à l'ordre du jour dans les différents pays. Son journal, *les Archives pédagogiques*, ne contenait pas un grand nombre d'études originales et de première main; mais un choix judicieux d'articles et de documents puisés aux sources les plus diverses et dont la réunion offrait, à plus d'un égard, un réel intérêt. Nous espérons que cet utile recueil ne disparaîtra pas avec son principal rédacteur, les éditeurs bien connus qui le publient, tiendront sans doute à honneur de faire vivre une revue qui atteindra bientôt sa trente-septième année.

E. D.-B.

Signalons dans les quatre dernières livraisons de la *Grande Encyclopédie* (480-483), d'intéressantes études, sur le *Home-rule* et sur la *Hongrie*, la biographie d'Horace, par M. A. Waltz; celle de Victor Hugo, par M. le Goffic; celle de Hugues Capet, par M. G. Monod, et une notice sur l'*Hôtel de Ville*, par M. H. Monin.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative aux Associations d'anciens élèves des lycées.

Monsieur le Recteur, par circulaire du 13 février 1884, vous avez reçu communication d'un modèle de statuts élaboré par le Conseil d'État pour les associations qui se proposent de demander leur reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

La haute Assemblée a adopté récemment un nouveau type de statuts, qui doit remplacer le modèle de 1884; vous en trouverez ci-joints plusieurs exemplaires.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'attirer l'attention de MM. les proviseurs et de Mmes les directrices des lycées de votre ressort sur l'utilité des associations d'anciens élèves. Ces sociétés peuvent nous prêter un concours très précieux, non seulement par des fondations de bourses et de prix, mais par le patronage qu'elles exerceraient sur les élèves qui sont à la veille de sortir du lycée ; elles peuvent, comme le faisait observer un de mes honorables prédécesseurs, « intervenir de la manière la plus utile en donnant à ces jeunes gens de sages directions, en leur aplanissant les difficultés qu'on rencontre à l'entrée dans le monde, en leur facilitant l'accès d'une carrière en rapport avec leur vocation, leur capacité et leur position de famille ».

Mon administration ne pourrait donc qu'encourager vivement les efforts qui seraient tentés par les autorités locales, soit pour fonder des associations d'anciens élèves là où il n'en existe pas, soit pour étendre les bienfaits et développer les moyens d'action de celles qui fonctionnent déjà.

Comme la reconnaissance légale confère des avantages considérables, j'appuierais volontiers les demandes formées à cet effet par les associations qui, ne jouissant pas encore de la personnalité civile, rempliraient néanmoins les conditions exigées par la jurisprudence du Conseil d'État. Je vous rappelle que, d'après cette jurisprudence, les sociétés qui se mettraient en instance devraient compter un assez grand nombre d'adhérents, justifier d'une certaine durée antérieure, posséder un fonds de réserve suffisant et des ressources annuelles assez élevées pour assurer leur existence, ainsi que l'accomplissement de leur mission, pour faire face aux dépenses imprévues et garantir les dettes qui pourraient être exigibles, en cas de dissolution.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

E. Spuller.

Circulaire du 10 mai relative au baccalauréat de l'enseignement moderne.

Monsieur le Recteur, en exécution de l'article 4 du décret du 11 mai 1880, j'ai examiné en Section permanente un vœu émis par un certain nombre de membres du Conseil supérieur et tendant à ce que la date fixée au 3e paragraphe de l'article 11 du décret du 5 juin 1891, relalif au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, fût reportée à la session d'octobre-novembre 1895 inclusivement, et que l'usage d'un lexique restât autorisé pour l'épreuve écrite ou pour les épreuves écrites de langues vivantes jusqu'à cette époque.

La Section permanente dont j'ai adopté l'avis a considéré que, s'il est exact que les candidats qui se présenteront à la section de juillet-août 1894, à la première partie des épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, n'ont pas accompli entièrement le cours d'études organisé pour cet enseignement, ces candidats n'en ont pas moins, soit sous le régime de l'enseignement spécial, soit sous celui de l'enseignement moderne, fait de l'allemand ou de l'anglais pendant cinq ans ou davantage; elle a considéré également que la mesure dont on demande l'ajournement a été décidée et annoncée depuis trois ans et que les élèves alors en cours d'études ont dû et pu en conséquence se préparer au régime qu'elle impose. Elle a donc émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au vœu exprimé.

Il est constant, d'aileurs, que la situation faite aux candidats à la session de juillet prochain n'a pas été ignorée du Conseil supérieur, au moment où il a examiné les dispositions du décret de 1891, et que les motifs invoqués aujourd'hui pour la prorogation du délai accordé à cette époque ne sont autres que ceux mêmes qui avaient déterminé la fixation à trois ans de la durée de ce délai.

Cependant il a paru équitable et nécessaire d'apporter un certain tempérament dans l'application intégrale des dispositions concernant les épreuves de langues vivantes, et je ne doute pas que MM. les membres du jury ne s'associent à la pensée de la Section permanente et prennent soin, dans l'intérêt même de l'enseignement des langues vivantes qu'il faut se garder de décourager, de n'élever que graduellement les difficultés et les exigences de l'examen au niveau qu'il atteindra naturellement dans l'avenir.

Je vous prie de communiquer ces observations à MM. les membres de la Faculté des lettres et de l'enseignement secondaire de votre ressort académique.

E. Spuller.

Circulaire du 22 mai relative aux bourses de langues vivantes.

Monsieur le Recteur, un crédit de 30 000 francs a été inscrit au budget de l'enseignement secondaire pour « frais de séjour dans les institutions à l'étranger d'élèves titulaires de bourses nationales (garçons et filles) ».

En sollicitant du parlement l'ouverture de ce crédit, l'Administration a eu principalement pour but de faciliter le recrutement du professorat des langues vivantes et de fournir aux jeunes gens qui s'y destinent le moyen de séjourner pendant un an ou deux à l'étranger, afin de se

préparer aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande ou de la langue anglaise.

Les bourses dont il s'agit étant en nombre très restreint, il ne m'a pas paru nécessaire d'organiser un concours spécial entre les candidats de toutes les Académies; je vous prie de vouloir bien, après avoir fait une enquête dans les établissements de garçons et de filles de votre ressort, me signaler les élèves qui vous paraîtraient le plus aptes à bénéficier de la mesure.

Vous aurez soin de limiter vos propositions à deux ou trois candidats, choisis exclusivement parmi les boursiers et les boursières de l'État des lycées et collèges; comme il importe qu'ils puissent commencer leur préparation au certificat d'aptitude dès le mois d'octobre, ils devront avoir terminé leurs études secondaires à la fin de la présente année classique et justifier, par conséquent, de la possession du baccalauréat de l'enseignement classique ou de celui de l'enseignement moderne; les jeunes filles produiront le diplôme de fin d'études.

Vous voudrez bien m'adresser vos propositions pour le 20 juillet au plus tard, avec les dossiers des aspirants et aspirantes.

Chacun de ces dossiers comprendra :

1° Une demande de la famille;

2° L'engagement de celle-ci de payer les frais de voyage, d'entretien ou de scolarité qui pourront être laissés à sa charge;

3° Un certificat scolaire, rédigé dans la même forme que ceux qui sont produits à l'appui des demandes de bourses de lycées, et donnant notamment les appréciations motivées des professeurs;

4° Les copies des compositions de langues vivantes faites par le candidat pendant les deux années précédentes.

E. Spuller.

Circulaire du 22 mai relative à la lecture des auteurs classiques dans les écoles normales.

Monsieur le Recteur, par ma circulaire du 8 décembre 1893, je vous avais prié de me faire connaître les moyens adoptés dans les écoles normales du ressort de votre académie pour susciter chez les élèves-maîtres le goût de la lecture des auteurs classiques.

Cette enquête m'a permis de constater que, si les prescriptions de la circulaire du 16 octobre 1890 ont eu pour effet d'améliorer l'enseignement littéraire dans les écoles normales, d'autres mesures peuvent contribuer à fortifier et à développer cet enseignement.

Le vœu a été presque unanimement exprimé que l'on attribue une sanction plus efficace aux lectures d'auteurs classiques dans l'examen du brevet supérieur.

La composition française devra porter à l'avenir, au moins à l'une des deux sessions, sur un sujet pris dans le programme des auteurs de la liste triennale et donnant un avantage marqué aux candidats qui auront beaucoup lu et bien lu. J'ai remarqué, d'ailleurs, que c'est dans ce sens qu'ont été choisis les sujets des précédentes sessions, dans un certain nombre de départements. On ne saurait trop encourager les Commissions d'examen à persévérer dans cette voie. Il importe en effet que les candidats sachent bien qu'ils ne doivent pas se contenter de

résumer ce qu'ils ont lu dans un manuel littéraire, mais qu'ils ont à faire preuve de lectures personnelles et d'une véritable connaissance de l'ouvrage dont ils ont à parler.

L'examen oral comporte une épreuve de lecture expliquée qui permet on ne peut mieux de se rendre compte du savoir littéraire des candidats. Les questions seront posées de façon à s'assurer que l'auteur sur lequel portent les interrogations a été lu, compris et analysé dans le texte.

En vue de ramener autant que possible le choix des sujets de compositions à un même niveau dans tous les départements et pour donner à l'examen une orientation uniforme, j'ai décidé l'institution au ministère de l'Instruction publique d'une Commission centrale qui prendra connaissance des textes que vous avez à m'adresser chaque année.

A ces dispositions s'ajouteront celles qui seront prises à l'école normale pour entretenir chez les élèves-maîtres le goût des lectures. La circulaire du 10 octobre 1890 a déjà recommandé l'emploi d'un cahier de lectures où l'élève noterait chaque quinzaine ou chaque semaine ce qu'il aurait lu, soit seul, soit en classe, soit de concert avec un groupe de camarades. On pourra recourir, en outre, aux analyses d'ouvrages faites par les élèves à tour de rôle devant leurs condisciples, aux interrogations, etc. Mais il importe que ces exercices ne soient pas facultatifs et dépourvus de sanction. Aussi ai-je décidé que, dans l'ensemble des notes données chaque semaine à l'élève, il devra être attribué une note spéciale pour les lectures.

Enfin j'appellerai de nouveau votre attention sur la composition des bibliothèques des écoles normales. Ces bibliothèques ne doivent pas comprendre exclusivement des livres de travail et d'étude; on y introduira, avec votre autorisation et sous votre contrôle, des ouvrages de lecture amusante, des récits de voyages; on s'attachera par la variété des lectures offertes à susciter le goût de la lecture.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de vouloir bien communiquer ces instructions à MM. les Inspecteurs d'Académie de votre ressort et de leur rappeler en même temps les prescriptions de la circulaire du 10 octobre 1890, sur lesquelles j'insiste et que je vous renouvelle.

Ces diverses mesures, jointes à celles que vous suggéreront votre expérience et votre initative personnelles, contribueront, je l'espère, à fortifier l'enseignement littéraire des écoles normales, qui doit être l'objet de notre préoccupation constante.

E. Spuller.

Circulaire du 9 juin relative au tableau des candidatures aux chaires de lycées et collèges du 1er mai 1894.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la liste des candidats aux chaires de lycées et de collèges, agrégés, licenciés ou pourvus de grade assimilés.

Je crois devoir accompagner cette liste d'un certain nombre de renseignements additionnels et de quelques observations, qui m'ont paru de nature à éclairer les candidats aux postes de professeurs, déjà en possession des grades requis ou encore en cours d'études, sur les chances qu'ils ont d'être appelés, dans un délai plus ou moins rap-

proché, suivant l'ordre d'enseignement auquel ils se destinent, à une chaire de lycée ou de collège. Il en ressortira également d'utiles indications pour les professeurs de Faculté ou de Lycée, les Chefs d'établissements, les Chefs d'Académie, qui sont appelés à diriger les études des jeunes gens ou à les conseiller sur la voie à suivre.

1° AGRÉGÉS.

8 agrégés de l'enseignement secondaire spécial (mathématiques) du dernier concours dont 3 répétiteurs dans les lycées de Paris (qui n'ont pas cru devoir accepter, à titre provisoire, des chaires de collège) sont encore candidats à l'emploi de professeur de lycée.

Sauf 1 agrégé de mathématiques (enseignement classique), qui n'a fait connaître son désir d'être placé que tout récemment, aucun candidat pourvu d'une autre agrégation — (philosophie, histoire, lettres, langue allemande, langue anglaise, physique, histoire naturelle), enseignement secondaire spécial (lettres) et enseignement secondaire spécial (physique) — n'est en instance de poste.

2° CANDIDATS POURVUS DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DANS LES LYCÉES.

Aucun candidat pourvu du diplôme ci-dessus n'est actuellement à ma disposition pour occuper un poste de début dans les lycées des départements. J'ai même dû, faute de certifiés, pourvoir à quelques vacances par des délégations provisoires confiées à des admissibles au dernier concours.

Il est à peu près certain que tous les certifiés qui seront reçus cette année seront placés dans un délai de quelques mois.

3° LICENCIÉS ET ASSIMILÉS.

Les licenciés et assimilés (1) ont été divisés en sept sections :

1° Philosophie; 2° histoire; 3° lettres et grammaire (enseignement classique et enseignement moderne); 4° sciences; 5° langue anglaise; 6° langue allemande; 7° langue italienne.

Vous remarquerez que, dans la liste, on a fait figurer à la fois les candidats qui n'appartiennent pas encore aux cadres de l'Instruction publique et ceux qui exercent actuellement des fonctions de répétiteur, de préparateur et de professeur d'école primaire supérieure, ainsi que ceux qui ont accepté, à titre provisoire, des chaires de deuxième ordre dans les collèges en attendant le moment où il sera possible de leur confier des chaires de premier ordre : tous doivent, en effet, concourir pour les chaires de premier ordre des collèges communaux, lorsqu'il y a lieu de pourvoir à des chaires de cet ordre. L'ancienneté et la valeur de leurs services, les notes de leurs chefs hiérarchiques et des doyens de Facultés sont les éléments qui déterminent mon choix.

Le nombre total de ces candidats est de 436, savoir :

Philosophie, 14; histoire, 20; lettres et grammaire (enseignement

(1) Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (lettres et sciences), brevet de Cluny, certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges.

classique et enseignement moderne), 116; sciences, 280; langue anglaise, 5; langue italienne, 1. Total : 436.

Les chances pour les candidats de ces diverses catégories d'obtenir une chaire se déduiront aisément des indications suivantes :

1° Le nombre des licenciés ou assimilés (non compris les professeurs en congé qui ont repris leurs fonctions) appelés depuis la dernière rentrée des classes à des chaires de premier ordre des collèges est de 113, savoir :

Philosophie et histoire, 12; lettres et grammaire (enseignement classique et enseignement moderne), 68; sciences, 6; langues vivantes, 27 (1). Total : 113 (2).

2° Le nombre actuel des chaires de premier ordre des collèges est de 1 489, savoir :

Philosophie et histoire, 198; lettres et grammaire (enseignement classique et enseignement moderne), 611; sciences, 479; langues vivantes, 201. Total : 1 489.

D'autre part, le nombre des licenciés et assimilés actuellement en fonctions est de 1 304, savoir :

Philosophie et histoire, 196; lettres et grammaire (enseignement classique et enseignement moderne), 539; sciences, 413; langues vivantes, 156. Total : 1 304.

On remarquera qu'il n'y a pas correspondance entre le nombre des chaires de premier ordre et le nombre des professeurs licenciés et assimilés. En effet, certains professeurs du deuxième et du troisième ordre exerçant depuis de longues années occupent encore des chaires de premier ordre, tandis que, par contre, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, plusieurs licenciés ont accepté, à titre provisoire, des chaires de deuxième ordre (31) et même de troisième ordre (7).

Il suit de cet état de choses que, tant que des chaires de premier ordre seront occupées par des bacheliers ou des brevetés primaires, c'est-à-dire par des professeurs du deuxième et du troisième ordre, ces professeurs bacheliers ou brevetés se trouveront, sauf exceptions justifiées, naturellement désignés pour occuper les chaires de deuxième et de troisième ordre qui deviendront vacantes. Ils seront immédiatement remplacés dans la chaire qu'ils abandonneront par des licenciés : ainsi l'exige l'exécution des traités constitutifs des collèges communaux.

En conséquence, jusqu'à ce que cette correspondance nécessaire entre l'ordre des professeurs et l'ordre des chaires soit établie, il n'y aura pas lieu, comme on le voit, sauf dans des cas tout particuliers, d'appeler des bacheliers ou des brevetés comme débutants dans les chaires de deuxième et de troisième ordre. Des nominations de ce genre auraient pour effet de maintenir, contre le vœu des traités constitutifs, des professeurs de deuxième et de troisième ordre dans des chaires de premier ordre et de priver ainsi les licenciés de la possession de chaires qui leur sont dues. Le nombre de ces chaires est encore actuellement de 185, savoir :

(1) Ce chiffre aurait été plus élevé si la liste des licenciés n'était pas épuisée.

(2) Non compris 32 licenciés qui ont débuté comme chargés de cours ou délégués dans les lycées, la plupart ayant été admissibles aux agrégations.

Philosophie et histoire, 2; lettres et grammaire (enseignement classique et enseignement moderne), 72; sciences, 66; langues vivantes, 45. Total : 185.

Je n'ai pas besoin, Monsieur le Recteur, d'insister sur les conséquences qui se dégagent de ces renseignements au point de vue des difficultés ou des facilités relatives de carrière que les aspirants aux chaires de professeur ont actuellement à prévoir, suivant qu'ils se proposent tel ou tel ordre d'enseignement (1). Vous ne manquerez pas de vous inspirer de ces indications, ainsi que MM. les doyens à qui vous voudrez bien transmettre un exemplaire de la présente liste, dans les conseils que vous aurez occasion de donner, touchant l'orientation de leurs études aux jeunes gens qui se disposent à préparer des grades en vue d'une nomination de professeur dans un collège ou dans un lycée.

D'autre part, en ce qui concerne les répétiteurs, je n'ai pas davantage besoin de vous rappeler, Monsieur le Recteur, les inconvénients,

(1) Il est évidemment indispensable de distinguer les différents ordres d'enseignement (philosophie, histoire, lettres, grammaire, sciences, langues vivantes, etc.) et aussi les différents ordres de chaires (chaire de lycée, chaire de collège de 1er, 2e et 3e ordre) :

1° En ce qui concerne les chaires de lycées, dont les seuls agrégés peuvent être titulaires, il n'y a surnombre de candidats pour aucun ordre d'enseignement. Les agrégés ont plutôt fait défaut dans les langues vivantes, les lettres la philosophie, l'histoire, la physique ; plusieurs chaires de ces différents ordres, devenues vacantes au cours de l'année scolaire, ont dû être provisoirement occupées par des délégués.

Pour les chaires de mathématiques, la situation est moins avantageuse; huit agrégés de l'enseignement spécial (mathématiques) sont encore en fonctions dans des collèges ou comme répétiteurs dans un lycée de Paris. Mais on sait que cette agrégation est supprimée. On peut donc prévoir, qu'à bref délai, ces huit agrégés seront appelés dans des lycées et qu'à l'avenir, les agrégations scientifiques fourniront à peine le contingent d'agrégés nécessaire pour les chaires des lycées.

Il y a donc en somme toute raison de penser, au moins pour les années prochaines, que tout agrégé, à quelque ordre d'enseignement qu'il appartienne, sera appelé, soit immédiatement, soit dans un délai très court, à une chaire de lycée.

Dans certains ordres d'enseignement, et peut-être dans tous, il sera même indispensable de recourir, pour pourvoir aux vacances qui se produiront, soit à des délégués, soit à des chargés de cours, choisis parmi les admissibles aux agrégations ou les professeurs de collège licenciés, les plus anciens et les mieux notés.

2° En ce qui concerne les nominations dans les chaires de collèges, il a été expliqué ci-dessus pourquoi les bacheliers et les brevetés primaires n'auront d'ici à quelque temps que très peu de chances d'être nommés professeurs, les chaires des ordres correspondant à leur grade (2e et 3e ordres), qui deviendront vacantes, devant être réservées aux professeurs de ces mêmes ordres actuellement en fonctions dans des chaires de premier ordre.

Quant aux candidatures aux chaires de premier ordre, il n'y a réellement encombrement que pour les chaires scientifiques. La cause principale de cet encombrement doit être cherchée dans les modifications apportées aux plans d'études classiques et modernes par les dernières réformes. Le nombre des heures attribuées aux sciences a été notablement réduit dans beaucoup de classes ; la classe de mathématiques préparatoires a été totalement supprimée. Il s'en est suivi la suppression d'un ou de plusieurs emplois de professeurs de

plusieurs fois signalés au Comité consultatif, qui résultent de la proportion actuelle des répétiteurs de l'ordre scientifique par rapport à ceux de l'ordre littéraire. L'intérêt des élèves, dout les répétiteurs doivent non seulement surveiller, mais encore contrôler et diriger le travail, et aussi l'intérêt des répétiteurs eux-mêmes, pour la plupart candidats au professorat, exigeraient que cette proportion correspondît approximativement à celle des enseignements scientifiques dans le plan d'études et des chaires d'ordre scientifique dans l'ensemble du personnel. Or, présentement, cette proportion se trouve plutôt renversée. Il y a donc lieu de revenir graduellement à la proportion normale, en choisissant généralement les répétiteurs stagiaires que vous aurez à désigner parmi les candidats pourvus de diplômes de l'ordre littéraire.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
G. Leygues.

sciences dans tous les lycées et dans presque tous les collèges. Les professeurs, dont les emplois étaient ainsi supprimés, ont été naturellement désignés pour les premières chaires scientifiques devenues vacantes. Par suite, le mouvement d'entrée des débutants dans la carrière s'est trouvé pendant plusieurs années, sauf pour les agrégés, à peu près complètement arrêté. La proportion des licenciés d'ordre scientifique appelés à des chaires de collège sera donc nécessairement minime durant un certain nombre d'années, par rapport au nombre des candidats. L'admissibilité à l'agrégation sera pour ces candidats le moyen d'abréger leur stage dans les fonctions de répétiteur.

Les candidatures de licenciés ou certifiés de langues vivantes font défaut.

Les candidatures de licenciés d'histoire et de philosophie ne sont qu'en nombre suffisant.

Enfin le nombre des licenciés de lettres et de grammaire n'est pas non plus excessif. Il ne faut pas perdre de vue en effet (et cette considération s'applique également aux licenciés d'ordre scientifique) que le besoin auquel il s'agit de pourvoir est double : il faut des licenciés pour le professorat ; il en faut aussi pour le répétitorat. Il est dans les attributions les plus essentielles des répétiteurs de seconder les professeurs par la surveillance, le contrôle et au besoin la direction du travail des élèves dans les études. Ils doivent aussi remplacer dans les classes les professeurs momentanément empêchés. Pour les classes élevées de lettres ou de sciences, le grade de licencié n'est que la garantie nécessaire de l'aptitude à cette double fonction. C'est pourquoi un ordre spécial de répétiteurs licenciés a été créé, dont les traitements sont égaux, dans les mêmes classes, à ceux des professeurs de collège du même ordre. Ce ne serait pas trop assurément d'un répétiteur licencié ès sciences et de deux ou trois répétiteurs licenciés ès lettres dans les petits lycées ; ce ne serait pas assez dans les grands. Etant données les exigences actuelles du répétitorat, le nombre des répétiteurs licenciés ès lettres candidats à des postes d'enseignement n'est donc pas excessif.

En somme, si, par suite des circonstances accidentelles mentionnées ci-dessus (transformation de chaires de 2e et 3e ordre en chaires de 1er ordre et suppression de chaires scientifiques dans les lycées et collèges), l'entrée dans le professorat est devenue difficile pour les brevetés primaires, les bacheliers et pour les licenciés ès sciences, la situation actuelle n'a rien que d'encourageant pour tous les autres candidats, agrégés et admissibles à l'agrégation de tout ordre, licenciés des ordres littéraires (philosophie, histoire, lettres, grammaire, langues vivantes) et certifiés de langues vivantes ou des classes élémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

Henri Kleffler, *Science et Conscience*. — John Austin, *La philosophie du Droit positif*. — Eugène Bouchet, *Précis des littératures étrangères anciennes et modernes*. — Émile Durkheim, *De la division du travail social*. — Ernest Dupuy, *Bernard Palissy*. — Félix Hémon, *Cours de littérature*.

Science et Conscience, ou théorie de la force progressive, par Henri Kleffler. Tome premier : *la Méthode naturelle*. 1 vol. in-8, de xviii-382 p. — Félix Alcan éditeur. — Cette publication, qui comprendra trois volumes, paraît après la mort de son auteur; celui-ci n'a pas eu le bonheur de voir paraître l'ouvrage à la préparation duquel il avait voué le meilleur de son énergie. Kleffler (né à Genève en 1840, mort en 1891), n'était pas un philosophe de profession et n'était enrégimenté dans aucune école; ingénieur et architecte il se reposait de ses travaux dans les spéculations philosophiques. Également ennemi du matérialisme et de la religion, c'est contre le premier surtout qu'il entre en lutte; il le trouve, en effet, régnant dans le monde scientifique, tandis que la seconde y perd chaque jour du terrain.

Qui pourra mettre fin au débat entre la philosophie et le système matérialiste? La solution est réservée à celui qui saurait définir exactement la science et la philosophie et déterminer avec rigueur le rôle, le champ de travail et les limites de l'une et de l'autre. La question de méthode prime donc toute autre recherche, et c'est cette question que l'auteur aborde dans son premier volume.

Les éditeurs ont fait précéder cet ouvrage d'une intéressante Notice sur la vie et les idées d'Henri Kleffler.

La philosophie du Droit positif, par John Austin. (Traduction, avec préfaces et notes, de G. Henri.) Paris, A. Rousseau, brochure in-8 de xxii-52 p. — « Des voix autorisées, dit le traducteur au début de sa Préface, se sont récemment élevées en France pour exprimer le regret que l'esprit philosophique fût trop étranger à notre science juridique et le vœu de voir enfin celle-ci compter la philosophie du droit au nombre de ses éléments essentiels. » C'est pour préciser ce vœu et démontrer la réalité de son objet que M. G. Henry a eu l'heureuse idée de traduire deux opuscules de celui qui peut être considéré comme le fondateur de la jurisprudence philosophique en Angleterre, John Austin. La science nouvelle qui est à inaugurer chez nous et qui brille chez nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin, est une *philosophie du droit positif*, également distincte des principes de la législation considérée comme branche de la morale et de l'économie sociale. La place qui revient à cette science dans l'enseignement, et la méthode qui lui est propre, ressortent clairement du premier de ces opuscules. Le second est la leçon d'ouverture dans laquelle Austin donnait, il y a quelque soixante ans, le programme d'un cours resté classique.

Précis des littératures étrangères anciennes et modernes, par EUGÈNE BOUCHET. Paris, Hetzel, grand in-8 de 424 pages. — Si le titre de cet ouvrage est ambitieux (il nous conduit d'Homère à la poésie annamite, et des *Védas* à la littérature japonaise en passant par les littératures anciennes, modernes, italiennes, slaves, etc., etc. !), la Préface est modeste, et elle a bien raison. L'auteur nous prévient lui-même que tant de sujets n'ont pu être traités que « très superficiellement » ; de plus, qu'il s'adresse notamment aux femmes et aux jeunes filles. Nous croyons qu'il aurait pu offrir à un public aussi pénétrant et malicieux autre chose qu'une faible compilation écrite d'un style plus faible encore. On jugera des notes par cet échantillon : « On dit *Style pindarique* du style qui présente la plus haute expression de la forme lyrique. » Quant au texte, voici un portrait d'Ulysse : « Ulysse est un type qui a traversé les âges sans subir d'altération ; physiquement, il est moins jeune, moins grand que quelques autres chefs, mais il a une large poitrine ; il semble représenter la forme ramassée. » Décidément, M. Bouchet s'est réglé sur de bien méchants modèles, et surtout bien arriérés.

S. R.

De la division du travail social, par ÉMILE DURKHEIM. 1 vol. in-8 de 471 pages. Paris, 1893, Félix Alcan, éditeur. — Le livre de M. Durkheim présente un double caractère ; d'un côté, c'est l'étude méthodique d'un des faits sociaux les plus généraux ; de l'autre, c'est un puissant et heureux effort pour mettre fin au conflit de la science et de la morale. C'est à la fois une contribution à la sociologie positive et une œuvre philosophique.

S'il existait un conflit irrémédiable entre la science et la morale, la raison humaine y trouverait son tombeau. Il est impossible que les conceptions qui nous rendent intelligibles les phénomènes physiques, organiques et psychologiques nous rendent inintelligible notre devoir ; il est impossible que pour justifier l'honnête homme il faille nier l'évidence et *croire* que la nature et l'activité humaine sont sans lois. C'est cependant ce que font ceux qui opposent l'existence du libre arbitre comme une fin de non-recevoir à toute extension des méthodes scientifiques à l'étude de l'homme moral. — Selon l'auteur, le conflit une fois soulevé ne peut être résolu que par la constitution d'une science positive de la morale, et telle est précisement la tâche de la sociologie.

M. Durkheim ne pense pas, en effet, qu'il y ait lieu de faire un choix entre les diverses hypothèses philosophiques professées jusqu'ici sur l'origine du devoir. Toutes lui paraissent mutiler la moralité afin d'en donner une explication systématique. Il repousse également et la morale de la perfection, et la morale de l'impératif catégorique et la morale utilitaire et la morale évolutionniste. Dès lors, vu l'impossibilité d'appliquer au discernement des faits moraux un critère subjectif, il croit devoir se contenter d'un critère externe. Les faits moraux sont des règles de conduite de telle nature que celui qui s'en écarte est frappé par la société d'une sanction répressive nécessairement consécutive à l'acte. Au premier abord cette définition paraît convenir également au droit et à la morale, et en effet les phénomèmes juridiques et les phénomènes moraux sont inséparables. — Cependant la violation des règles proprement morales n'est frappée que d'une sanction ré-

pressive *diffuse*. Par exemple, tandis que la sanction juridique sera un bannissement, la sanction morale consistera à tenir le coupable à distance; entre l'une et l'autre peine, il n'y a qu'une différence de degré et de précision.

La division du travail est aujourd'hui imposée par la sanction diffuse à l'activité de tout homme, même du savant et de l'artiste; elle a progressé depuis des siècles. A-t-elle une valeur morale? L'auteur fait remarquer qu'elle ne saurait être indifférente. Elle s'empare trop profondément de la personne pour n'être pas immorale si elle ne sert pas la moralité. Telle est la position du problème.

Voyons maintenant la sociologie à l'œuvre pour le résoudre. La société a pour fonction d'adoucir la concurrence vitale. Tel est le rôle de la solidarité. La forme la plus simple de celle-ci est la solidarité par similitude ou solidarité mécanique. Elle repose sur la communauté des sentiments, des traditions et des croyances. C'est la seule que nous trouvions dans les sociétés du type segmentaire. Elle y règne d'autant plus facilement que, selon M. Durkheim, la conscience collective ou conscience de dépendre d'un groupe serait, pour l'humanité, antérieure à la conscience que chacun a de sa propre individualité. C'est même pourquoi, dans de telles sociétés, l'individu ne souffre nullement de son absorption dans le groupe. — Mais sous l'aiguillon de la concurrence vitale qui se développe avec l'accroissement de la population, le groupe se dilate; la solidarité mécanique se réduit à des similitudes de plus en plus vagues. Du type segmentaire, il ne subsiste que des coutumes locales toujours moins impératives. Dès lors la fonction même de la vie sociale cesserait et entraînerait la disparition des individus, si une nouvelle forme de la solidarité n'apparaissait. Celle-ci est la solidarité organique qui suppose la division du travail social. Les théories des économistes sont insuffisantes à rendre compte d'un tel phénomène; sa généralité leur échappe; elles n'ont, en effet, considéré que la spécification des fonctions industrielles; or la même loi régit et l'activité intellectuelle et les fonctions domestiques. Où en trouvons-nous le type le plus parfait si ce n'est dans la distinction des attributions des deux sexes dans le mariage et la famille?

La division du travail social croît en proportion de l'affaiblissement de la solidarité mécanique. Elle n'a pas pour fonction d'accroître le bonheur, et on ne l'expliquerait pas par la recherche d'un tel idéal; en revanche, elle répond à la prédominance croissante de la capacité sur l'hérédité. Plus les aptitudes sont spécifiées, et par conséquent complexes, moins elles sont susceptibles de se transmettre héréditairement. Au régime des castes fermées, sorte de combinaison de l'hérédité et de la division du travail, se substitue, par un mouvement historique lent et incoercible, le régime des classes ouvertes à l'entrée desquelles la capacité est le seul titre exigé.

Ces transformations naturelles et nécessaires de la solidarité rendent compte des transformations du droit et de la moralité. A la solidarité mécanique répond la prédominance du droit pénal et de la morale religieuse. A la solidarité organique répond un droit nouveau dont les sanctions sont non pas *répressives*, mais *restitutives*, le droit des obligations. Celui-ci devient d'autant plus volumineux que le droit criminel perd de son importance et que la liste des actes incriminés tend à deve-

nir plus brève. De même, si la morale religieuse régit des classes d'actions toujours moins nombreuses, elle est remplacée dans sa retraite par une morale professionnelle toujours plus obéie : « *Mets-toi en état de remplir utilement une fonction déterminée.* » Telle est la formule du devoir que tend à faire prévaloir la division du travail social (p. 40).

Cependant la division du travail social ne produit pas dans tous les cas les conséquences juridiques et morales attachées naturellement à la solidarité organique. Il faut pour cela qu'elle mette en présence, non des personnes, mais des fonctions. Trois modes de la division du travail sont impropres à rapprocher les hommes; le premier est la division *anomique*, celle qui met en présence des personnes libres et oublie de régler l'accord des fonctions; c'est le régime que nous connaissons depuis la suppression prématurée des corps de métiers. Le deuxième mode consiste dans la division *contrainte*, qui résulte du partage de la société en classes auxquelles appartient chacun par le fait de la naissance. Le troisième est caractérisé par une division excessive correspondant à une activité fonctionnelle insuffisante. Ces cas exceptés, l'effet de la division du travail est à la fois de consacrer la dépendance de chaque homme à l'égard de tous les autres et d'assurer à chaque personnalité de la société un respect suffisant.

Exposer cette œuvre, même en se bornant à une analyse rapide des idées essentielles, suffit à en montrer la portée scientifique et surtout philosophique. M. Durkheim nous paraît, comme d'ailleurs avant lui M. Espinas, avoir assigné à la sociologie son véritable objet. Celui-ci n'est autre que de mettre fin au divorce inauguré par Kant entre la science et la morale, divorce qui est la cause principale de notre anarchie intellectuelle. La sociologie reçoit ainsi une destination plus large que celle que lui avait assignée l'auteur du *Cours de philosophie positive* en lui demandant seulement de terminer la lutte entre le droit divin et la souveraineté du peuple. M. Durkheim marche vers ce but philosophique en suivant une méthode rigoureusement scientifique. On ne le voit pas faire appel à une ethnographie de fantaisie. En revanche il fait un usage constant des conclusions les mieux établies de l'histoire et des données les plus précises de la statistique morale. Cette sévérité scientifique le conduit à une morale aimable.

Le songe que nous lisons dans *les Epreuves* de M. Sully Prudhomme n'est-il pas comme une formule poétique de la morale professionnelle et de son aptitude à rapprocher les hommes? Ce frais sonnet pourrait servir d'épilogue au livre dont nous venons de résumer l'idée.

L'œuvre de M. Durkheim laisse cependant un doute dans l'esprit de ses lecteurs. La division du travail, il l'avoue, ne produit la solidarité organique et ses conséquences morales que si elle n'est ni *contrainte* ni *anomique*. Or l'humanité n'a connu et ne connaît encore que la division du travail contrainte, celle des castes de l'Inde, des classes du moyen âge et de l'ancien régime, ou la division anomique, celle qui a pour conditions la liberté du travail et la concurrence illimitée. Dès lors on est porté à douter de l'efficacité de ce grand fait social à engendrer, par lui-même, un droit et une morale. Sans doute il a existé un état social reposant sur une division du travail qui n'était ni anomique, puisqu'elle mettait des fonctions en présence, ni contrainte puisqu'elle

reposait sur la proscription de l'hérédité nobiliaire. Nous voulons parler de la société italienne du moyen âge, dont la démocratie florentine nous offre le type. Aucune ne fut plus déchirée par les luttes sociales. On connaît les guerres du *peuple gras* et du *peuple maigre*, et l'insurrection des *Ciompi*, ce premier et immortel exemplaire des révolutions ouvrières.

Notre conclusion serait que la sociologie seule ne peut résoudre le problème moral; il lui faut le concours de la psychologie. C'est dans l'altruisme, aidé de l'inhibition qu'est la racine naturelle de cette floraison humaine que nous appelons la moralité. Il faut qu'à la solidarité, fait externe, correspondent la sociabilité et le caractère, faits internes. La division du travail social est un puissant *adminiculum*, que l'altruisme rencontre dans sa lutte contre l'égoïsme. Cependant il est plus que douteux que cette division, tant qu'elle n'est qu'une loi naturelle, une loi de biologie sociale, suffise à la genèse de la moralité, ou même d'une de ses formes. M. Durkheim ne se tire de cette difficulté qu'en faisant de l'égoïsme un fait dérivé et récent. Mais comme on l'a prouvé, l'égoïsme répond à la fusion de la conscience du moi avec l'image de notre corps; il est, l'observation de l'enfant le montre, aussi ancien que la sociabilité.

Un des esprits qui ont le plus d'influence sur la conscience contemporaine, M. Léon de Rosny, a tenté d'expliquer l'histoire de l'homme moral par une brève formule : Concurrence vitale et réaction consciéntielle. Cette réaction de la conscience, M. Durkheim n'a pas prouvé qu'elle fût inutile, et nous la croyons psychologiquement intelligible, mais l'auteur aura montré la condition objective qui sert d'auxiliaire nécessaire à la réaction de la conscience.

GASTON RICHARD.

Bernard Palissy, par M. ERNEST DUPUY. Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894, in-18 de 334 pages. — Un livre sur B. Palissy est particulièrement difficile à faire parce qu'on ne sait presque rien sur sa vie et que ses livres, presque entièrement techniques, réclament pour être entendus des connaissances diverses et rares. Mais M. Dupuy aime les tâches malaisées et réunit deux qualités qui s'excluent d'ordinaire : c'est un esprit curieux et souple qui cherche sans cesse des sujets nouveaux d'étude et un esprit consciencieux qui n'écrit qu'après avoir acquis la compétence qui donne seule le droit de se faire lire. Est-ce à un long commerce avec Palissy qu'il doit cette ouverture et cette probité d'esprit? Je ne sais. Du moins ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il les possède, puisqu'on se souvient que s'il fut un des premiers à mettre la littérature russe à la mode, il attendit pour la recommander qu'il l'eût étudiée dans le texte. Le livre que nous annonçons ici le montre tour à tour biographe, critique d'art, naturaliste, philologue; à la vérité, pour ce qui touche à l'histoire naturelle, il a pris les conseils de M. Munier Chalmas, mais le fait même d'avoir obtenu les conseils d'un professeur de la Faculté des sciences prouve les qualités dont nous parlons. Il est donc piquant de voir le même homme discuter dans le plus grand détail la date et la naissance de Palissy, puis rechercher parmi les graveurs du XVIe siècle les véritables inspirateurs du potier de Saintonge et distinguer ses différentes manières, montrer ensuite

par où les *Discours admirables* ont mérité l'admiration de Cuvier, et enfin dresser la liste raisonnée des locutions particulières à Palissy. Mais sa souplesse d'esprit et son application au détail ne font que l'aider à mettre en lumière le trait essentiel de son personnage, l'énergie patiente qui poursuit, atteint ou entrevoit la vérité. Que Palissy lutte pour la Réforme, que, sans avoir jamais rien appris que l'art, non pas même de fondre ou de colorer, mais d'assembler et de réparer les verres, il travaille à deviner le secret de l'émail ou de la constitution du globe, c'est toujours la même foi dans l'expérience et dans l'obstination, le même dédain pour la spéculation abstraite. Injuste pour les anciens, il démêle pourtant mieux que personne leurs intuitions de génie; sous couleur d'enseigner l'*art de terre*, il s'attache plutôt à en détourner par un récit un peu arrangé de ses tribulations; mais c'est pour tenir à distance la cupidité mercantile : dans son orgueil même on reconnaît son abnégation.

Le style de M. Dupuy, simple là où la simplicité suffit, prend là où il le faut un relief qui, étant à sa place, n'étonne pas, tout inattendu qu'il est; lorsqu'il dit que *quand Palissy eut surpris tous les secrets, il emporta le sien*, ou qu'il a traité la science *en réformé qui rejette le culte des idoles*, ces expressions vives et justes se détachent sans discordance sur un fond tout uni. Pour faire apprécier les mots heureux qu'il rencontre, il faudrait reproduire les citations qui les amènent et en doublent la valeur par l'à-propos; on verrait alors que ce n'est pas seulement écrire une jolie phrase, mais saisir jusqu'à l'âme de son auteur que d'appeler Palissy « une sorte de sylvain sauvage, effaré, tout aussi frissonnant que le feuillage à l'abri duquel il entend les coups lointains du bûcheron ». Pour goûter pleinement la remarquable page où il apprécie le sentiment de la nature dans Palissy et dans Virgile, il faudrait commencer par transcrire les morceaux qu'il rapproche.

Telles sont les qualités qu'on lui emprunterait difficilement : on devrait du moins se piquer d'écrire comme lui dans une langue pure et naturelle, mais il faudrait pour cela renoncer à toute affectation, même à celle de la simplicité.

Cours de littérature : Pascal. — Mme de Sévigné. — La Bruyère, par M. Félix Hémon. Paris, Delagrave, 1893-94. — On connaît le plan de M. Hémon. Ce plan consiste à offrir aux amateurs et aux étudiants, sur chacune des questions qu'un de nos classiques peut soulever, un résumé judicieux des découvertes de l'érudition et des discussions de la critique. Comme, d'ailleurs, M. Hémon ne veut pas donner seulement à ses lecteurs ses propres conclusions, il leur indique les lectures à faire et leur propose une foule de sujets donnés dans les divers examens. C'est d'après cette méthode qu'il a précédemment étudié La Fontaine, Molière, la Chanson de Roland, Joinville, Montaigne, Corneille, Boileau et Racine, On retrouvera dans le nouveau volume le bon sens fin et solide, l'agrément de plume qui ont assuré le succès de cette collection.

Charles Dejob.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
J. E. Horan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Sikbeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Saccrcoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible].

Quatorzième année. — N° 9. 15 Septembre 1894.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

Sommaire du n° 9 du 15 Septembre 1894

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES GRECS

PROFESSEURS DE POÉSIE CHEZ LES ROMAINS (1)

(146-30 AV. J.-C.)

III

En 193 avant notre ère, Rome avait eu pour la première fois dans ses murs un poète grec : c'était Hégésianax, un des savants qui partageaient avec Euphorion les faveurs d'Antiochus le Grand, Il avait été envoyé par son maître pour discuter avec le Sénat les conditions d'un traité de paix (2). Ce diplomate était l'auteur d'un ouvrage sur la *Langue de la poésie* (3), et de *Phénomènes*, que l'on comparait à ceux d'Aratus (4). Nous en avons conservé deux fragments : dans l'un il rapporte l'opinion de ceux qui voyaient sur la surface de la lune l'image de la mer, reproduite par réfraction; pour eux cet astre serait « un miroir resplendissant qui réfléchirait les flots agités de l'Océan immense (5). » D'autres y voyaient une figure de femme : « Son disque entier brille de la couleur du feu; mais au milieu on distingue des ombres qui rappellent les yeux d'azur d'une jeune fille au front délicat; on dirait un visage (6). » Ptolémée le Gros ne goûtait pas beaucoup les *Phénomènes* d'Hégésianax; il les mettait fort au-dessous de ceux d'Aratus, comme il le déclare dans une épigramme qui nous est restée.

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1894.
(2) Polyb., XVIII, 30, 4. Tite-Live, XXXIV, 57, 60.
(3) Steph. Byz., Τρωϊάς.
(4) Meineke, *Anal. alex.*, p. 243.
(5) Plut., *De facie in orbem lunæ*, III.
(6) *Ibid.*, II.

Ce qui semble en faire surtout l'infériorité à ses yeux, ce sont les erreurs astronomiques que l'auteur y avait répandues; pour le monarque « Aratus seul a le sceptre d'une minutieuse exactitude (1) ». Cet éloge suppose chez Ptolémée une confiance sans bornes dans la valeur des connaissances d'Aratus, et par là même la critique qu'il adresse à Hégésianax perd beaucoup de son autorité; du reste, il s'abstient de juger le mérite littéraire du poète d'Antiochus. Plutarque, qui cite les fragments de ses *Phénomènes*, semble le considérer comme un écrivain d'un rang secondaire, mais qui n'est pas méprisable, et les vers mêmes qu'il rapporte ne démentent pas cette opinion (2).

Une trentaine d'années après Hégésianax, parut à son tour devant le sénat le fameux Cratès de Malles, député par la cour de Pergame. On sait combien se prolongea la mission qu'il était venu remplir à Rome et les résultats qu'elle eut pour la littérature : « Il fit coup sur coup, et en grand nombre, des conférences, disserta sans relâche, et fut pour les Romains un modèle qu'ils imitèrent (3). » S'il leur communiqua, pour leur former le goût, des poésies de sa façon, espérons qu'elles étaient moins obscènes que l'épigramme qui représente aujourd'hui pour nous toute la Muse de ce savant maître; c'est une satire grossière contre Euphorion, qui avait eu l'audace de préférer l'épopée de Choerilus à celle d'Antimaque. Tout le sel de la plaisanterie consiste dans une équivoque intraduisible, où les mots, tirés de la langue de la critique savante, offrent à la fois un double sens pour le lecteur initié (4). Sans doute Cratès se surveilla davantage, quand il attira la jeunesse romaine à ses leçons; cependant il n'en faudrait pas trop jurer.

Dans le dialogue de Cicéron *Sur l'orateur*, Crassus cite, comme un des improvisateurs les plus étonnants qu'il ait entendus, le poète Antipater de Sidon : « Tu te le rappelles bien », dit-il, en s'adressant à Lutatius Catulus, un de ses interlocuteurs (5). On ne peut guère douter, d'après ces paroles, qu'Antipater eût résidé à Rome et qu'il fût déjà mort en 91, l'année où est censé avoir eu lieu le dialogue. C'était un homme singulier que cet Asiatique; on raconte que tous les ans, au jour anniversaire de sa naissance,

(1) *Anthol. gr. appendix.* (Cougny,) III, 59.

(2) PLUT., *l. c.*, II. Οὐ φαύλως ὁ Ἀγησίαναξ εἴρηκε... etc. Sur Hégésianax, v. *Hist. græc. fragm.*, éd. Carol. Müller (Didot), t. III, p. 68 et SUSEMIHL, II, p. 31. HILLSCHER l'a omis dans sa liste.

(3) SUET., *De Grammat.*, II, 1.

(4) *Anthol. Pal.*, XI, 218. SUSEMIHL, II, p. 12.

(5) *De Orat.*, III, 50. SUSEMIHL, II, p. 551.

il était pris de fièvre; mais il ne mourut que fort tard (1); et même, s'il faut en croire une légende peu bienveillante, ce ne fut pas son mal qui l'emporta : étant ivre, il fit une chute dont il ne se releva pas (2); à part cet accident fatal, on voit que le régime par lequel il traitait sa fièvre lui réussissait assez bien. Comment s'étonner qu'il ait composé ce distique, où un passant, s'arrêtant devant la tombe d'Anacréon, l'interpelle ainsi : « Toi qui avais tant bu, tu es mort, Anacréon. » Anacréon de répondre : « Oui, mais non sans avoir mené une joyeuse vie; et toi, qui ne bois pas, tu iras aussi chez Pluton (3). » Il serait injuste et puéril d'abuser contre les poètes de ce temps des épigrammes de l'Anthologie auxquelles est attaché leur souvenir; ce ne sont, la plupart du temps, que des badinages sans conséquence, comme on s'en permet dans le laisser aller de l'intimité. Cependant les petites pièces qui nous sont parvenues sous le nom d'Antipater de Sidon répondent trop bien au jugement que les anciens ont porté sur lui, pour que nous repoussions absolument les témoignages qu'elles renferment. Pour Cicéron et pour Quintilien (4), Antipater était surtout un improvisateur d'un talent extraordinaire. Les hexamètres et les vers de toute mesure coulaient de sa bouche avec une facilité qui tenait du prodige; Cicéron dit qu'il y était arrivé grâce à une excellente mémoire, développée par l'exercice; mais il reconnaît en même temps qu'il avait de l'esprit naturel (5). On le voit bien dans ses épigrammes. Il y en a une charmante sur le retour du printemps (6); pour rajeunir ce thème déjà vieux, Antipater appelle à son aide de fraîches images, où l'on retrouve comme un reflet de la poésie populaire, en même temps qu'on y sent ces ressources toujours neuves, que l'observation personnelle suggère seule à un vrai poète : « Voici le moment venu pour le navire rapide de prendre sa course; on ne voit plus la surface violette de la mer sillonnée par le frisson de ses eaux agitées; déjà l'hirondelle maçonne sous les toits sa demeure arrondie; déjà sourit l'herbe tendre des prairies. Ainsi donc, matelots, enroulez les amarres toutes ruisselantes, levez les ancres plongées au fond du port, déployez les voiles et tendez les cordages. C'est

(1) Cic., *de fato*, 2; Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 51.
(2) *Anthol. Pal.*, VII, 428.
(3) *Anthol. Pal.*, VII, 33.
(4) Cic., *l. c.*, Quintil., X, 7, 19.
(5) « *Tantum hominis ingeniosi ac memoris valuit exercitatio.* » *De orat.*, *l. c.*
(6) *Anthol. Pal.*, X, 2. — V. encore du même, *ibid.*, VI, 14, 15, 46, 47, 93, 159, 160, 206; VII, 2, 6, 8, 14, 15, 23, 26, 27, 29, 30, 33, 34, 81, 146, 161, 164, 172, 303, 423, 424, 425, 426, 625, 748; IX, 66 ; X, 2.

moi, Priape, le protecteur des rivages, qui vous le dis, moi, le fils de Bacchus. » On allait admirer, quand on s'aperçoit que cette pièce est une gageure; Léonidas de Tarente avait fait sur le même sujet une épigramme de quatre distiques (1); il s'agissait de le reprendre dans un nombre égal de vers, en passant exactement par la même série d'idées et d'images et en ne changeant que les mots. Si on lit la pièce de Léonidas, on voit que tout y est, l'appel au vaisseau, l'hirondelle, l'herbe des prairies, et le détail de la manœuvre et le conseil de Priape. Et cependant l'on admire encore, l'on admire toujours cette fécondité inépuisable du génie grec, qui, même dans des jeux aussi frivoles, trouve moyen de trahir encore sa sereine originalité. Il n'est pas un des détails introduits par l'imitateur qui ne prouve qu'il aurait pu être un maître s'il l'avait voulu; c'est ici une épithète pittoresque, là une description en trois mots d'une simplicité hardie. On dirait un tableau, dont toutes les parties sont à la même place que dans l'original; mais la main qui l'a refait a changé les nuances du paysage, l'attitude des figures qui l'animent, et chacune des touches nouvelles posées sur cette œuvre servile atteste un art consommé; et l'on gémit en songeant qu'Antipater, qui s'est condamné à n'être qu'un arrangeur de syllabes, aurait pu être un poète. Nous voyons là l'alexandrinisme aboutissant à ses dernières conséquences : l'écrivain s'est fatigué de poursuivre même des apparences d'idées; il a senti que la lutte avec les anciens était trop inégale; il a fini par y renoncer, sauf en un point : la richesse illimitée du vocabulaire grec lui reste; il varie sans relâche les combinaisons qu'elle lui permet encore, guidé par cette finesse instinctive du goût, qui supplée quelquefois au génie. Et cependant il y a encore là une certaine invention, puisque, sans nous faire illusion un instant, l'auteur réussit à nous charmer malgré nous. On en arrive presque à savoir gré à cette décadence de ce qu'elle ne cherche pas à se tromper elle-même; elle a la franchise de son inanité. Sénèque et Lucien se mettront l'esprit à la torture pour faire croire que leur style tendu et chargé de faux ornements cache partout des pensées fortes; la décadence chez eux est orgueilleuse, comme il convient parmi les descendants de Romulus; elle fait effort pour s'abuser elle-même sur ses moyens et sur son succès; elle voudrait que son impuissance passât pour un rajeunissement. La décadence grecque avoue que tout a été dit et qu'il n'y a même plus à glaner; elle est naïve jusque dans son découragement; elle se fait par-

(1) *Anthol. Pal.*, X, 1.

donner à force de sincérité, si bien que l'on se prend à penser : que ne pourrait-elle encore si elle le voulait! Mais ce n'est là qu'une impression bien vite dissipée; pour qu'elle revienne à la vie il lui faudra un autre sang; elle renaîtra, mais dans la Muse de Catulle, de Virgile et d'Ovide. Si parmi les épigrammes d'Antipater il y a quelques gracieux détails, il a montré aussi qu'à l'occasion les traits du goût le plus déplorable ne lui coûtaient rien. Un pilote expérimenté, qui avait beaucoup navigué, s'est noyé, une nuit, dans les eaux du port, en tombant de son navire après une orgie. Antipater dira : « Combien il a fallu peu d'eau pour ôter la vie à un homme qui avait parcouru de si vastes étendues de mer » (1)! Le procédé employé avec une heureuse discrétion dans l'épigramme sur le printemps éclate d'une façon choquante dans celles que le poète a composées sur le tombeau d'Anacréon : il y en a jusqu'à six où il retourne dans des termes différents la même matière (2). Ce sont là les divertissements auxquels Antipater se livrait en présence de Crassus et de Catulus; ne semble-t-il pas que l'on voit l'improvisateur grec, au pied de quelque colonnade, débitant ses vers le sourire aux lèvres, tandis que des consulaires en toge l'écoutent avec un mélange de pitié et d'admiration?

Le Grec avait une grande supériorité sur ces graves personnages : c'est qu'il savait exploiter leur vanité. Archias, menacé de perdre le droit de cité, s'adresse au plus fameux avocat du temps, à Cicéron; celui-ci n'hésite pas : Archias a mis la main à un poème grec sur son consulat (3). Le poète fut acquitté, mais l'ouvrage ne parut jamais (4). En somme, Archias et ses pareils ne faisaient que transporter à Rome, dans leurs relations avec les grands, les mœurs que le despotisme des monarques grecs avait rendues communes chez les gens de lettres. Venu d'Antioche à Rome vers l'âge de dix-sept ans, Archias y resta jusqu'à la vieillesse, n'en sortant que pour accompagner ses patrons dans leurs voyages ou dans leurs expéditions. A peine arrivé, il est présenté à Marius, qui avait tout récemment délivré l'Occident de l'invasion des Cimbres; il se met aussitôt à chanter cette grande victoire; mais il s'adressait mal. Ici ce fut le Grec qui joua le rôle de dupe; sous les réticences de son avocat on devine bien qu'un sujet de

(1) *Anthol. Pal.*, VII, 625.
(2) *Ibid.*, VII, 23, 26, 27, 29, 30, 33.
(3) Cic. *Pro Archia*, § 28. Susemihl, I, p. 408 et 900. Reinach (Théod.), *De Archia poeta* (1890), p. 44.
(4) Cic. *ad. Att.*, I, xvi, 15. V. Thomas (Ém.), *Discours de Cicéron pour Archias, Introd.* p. 3.

poème fut à peu près tout ce qu'il put tirer du rude soldat d'Arpinum (1). Il se tourne alors vers la maison de Lucullus, où se trouvait réuni tout ce qu'il cherchait, puissance, fortune, goût des lettres, et grandeur militaire. En 74, Lucullus est chargé de diriger les opérations contre Mithridate; quelques années après, il est rappelé sans avoir terminé la guerre, mais non sans avoir illustré son nom par des actions d'éclat : Archias est à ses côtés, qui en prend note, et bientôt paraît une épopée, où le client reconnaissant les a célébrées dans la langue d'Homère. En choisissant ainsi ses sujets dans l'actualité, Archias n'ouvrait pas une voie nouvelle à la poésie grecque. Il suffit de rappeler ici ce Choerilus d'Iasos, qu'Alexandre avait emmené à la suite de son armée; la légende en a fait un personnage bouffon; mais son existence et le caractère de ses poésies ne sont l'objet d'aucun doute (2). Après lui les auteurs d'épopées historiques, comme Rhianus, se donnèrent généralement pour tâche de remonter jusqu'aux origines des villes qu'ils chantaient; mais d'autres cultivaient à côté d'eux la poésie de circonstance. Sans parler des élégies consacrées par Callimaque aux événements grands ou petits de la cour des Lagides, on peut observer que les Alexandrins avaient déjà appliqué l'hexamètre dactylique à des récits de médiocre étendue, qui participaient à la fois de l'épopée et de la poésie lyrique : les idylles de Théocrite sur Hiéron, sur Ptolémée, sur Bérénice montrent ce que fut à sa naissance ce genre de poème, où l'on plaçait l'éloge du monarque, de ses aïeux, de sa femme, de ses enfants et de son règne. Les hymnes mêmes de Callimaque sont remplis d'allusions politiques, qu'il faut pénétrer, si l'on veut comprendre l'ensemble de chaque pièce (3). La mythologie et les réflexions personnelles de l'auteur, il est vrai, y sont encore habilement mêlées aux faits réels. Mais entre le temps de Callimaque et celui d'Archias, l'élément historique put prendre insensiblement le dessus et nous ne savons pas, après tout, s'il dominait dans les poèmes d'Archias; il est plus probable au contraire que le merveilleux y était largement répandu. Cicéron raconte que son protégé était aussi l'auteur d'une pièce de vers sur une aventure extraordinaire qui était arrivée au comédien Roscius peu de temps après sa naissance; tandis qu'il reposait dans son berceau, un serpent était venu s'enrouler autour de son corps; ce dangereux visiteur s'était retiré sans lui faire aucun mal et chacun avait vu dans ce miracle un présage de la gloire

(1) *Pro Arch.*, § 5, 19 et 20.
(2) Hor., *Epist.*, II, 1, 233, *Ars poet.*, 357.
(3) V. Couat, *Poés. alex.*, p. 197 et suiv.

qui lui était réservée (1). On devine ce que l'imagination d'Archias avait pu, sur une pareille donnée, ajouter à la crédulité populaire. Tels étaient les ouvrages qu'il avait écrits à tête reposée dans le silence du cabinet; à entendre son avocat, ils étaient dignes des anciens (2). Tout prouve au contraire qu'ils étaient conçus et traités suivant les principes de l'école moderne et qu'ils ne s'élevaient pas plus haut que la moyenne des poèmes qu'elle avait produits (3). Il y a des habitudes fatales que l'on ne dépouille pas, même lorsqu'on y tâche; or Archias était un improvisateur émérite; Quintilien le met, comme tel, sur le même rang qu'Antipater de Sidon (4). Cicéron lui-même s'écrie devant les juges : « Que de fois je l'ai vu improviser, sans avoir écrit une seule lettre, de longues tirades d'excellents vers, quels que fussent les sujets proposés! Que de fois, rappelé par les auditeurs, n'a-t-il pas sous mes yeux repris la même matière, en changeant seulement les mots et les tours de phrases (5)! » On s'est demandé si le client de Cicéron était identique au poète nommé Archias, dont nous avons conservé dans l'Anthologie grecque un nombre assez considérable d'épigrammes (6). C'est une question qu'on pourra toujours débattre, tant qu'on n'aura pas pour la trancher un témoignage nouveau et décisif. Mais comment ne pas être frappé de la ressemblance du portrait tracé par Cicéron avec celui qui est resté, pour ainsi dire, empreint dans les épigrammes? Nous avons vu Antipater de Sidon retourner les vers de Léonidas de Tarente; Archias retourne ceux d'Antipater. Cinq jeunes filles de Naucratis avaient offert à Vénus, en ex-voto, divers objets de leur toilette : une paire de sandales, une résille, un éventail, un voile et un anneau d'or pour la cheville. Archias reprend l'épigramme écrite sur ce sujet par Antipater, en s'enfermant dans le même nombre de vers, en conservant les noms des cinq jeunes filles et de leurs cinq offrandes, et en changeant tout le reste (7). Quelquefois Archias complique encore davantage le

(1) Cic., *De divin.*, I, xxxvi, 79.
(2) *Pro Arch.*, § 18 : « *Ea sic vidi probari, ut ad veterum scriptorum laudem perveniret,* » avec la note de Thomas sur ce passage.
(3) Thomas, *Préface*, p. 4.
(4) X, vii, 19.
(5) *Pro Arch.*, 17.
(6) Thomas, *l. c.*, p. 3, d'après Jacobs. Mais Haupt ne doute pas de l'identité. V. l'*Hermes*, t. III (1869) p. 206, quoiqu'il reconnaisse avec raison qu'il y a lieu probablement de distinguer plusieurs Archias parmi les auteurs d'épigrammes. Comme le veut Haupt, nous ne considérons ici que celles qui portent le nom d'Archias tout court, sans ethnique, et qui sont données comme étant sûrement de ce personnage. C'est ce qu'a fait aussi Reinach (Théod.), *De Archia poeta*, p. 30 et suiv.
(7) *Anthol. Pal.*, VI, 206 et 207. V. encore *Anthol. Plan.*, IV, 178 et 179.

tour de force; il retourne des matières de Léonidas, déjà retournées par Antipater, de telle sorte qu'il a à lutter, non plus avec un seul modèle, mais avec deux (1). Le triomphe enfin, c'est, lorsqu'il a remporté cette double victoire, de reprendre l'épigramme qu'il a composée pour ce singulier concours et de lutter avec lui-même, non pas une fois, mais bien jusqu'à quatre fois différentes. Trois frères ont offert à Pan les filets avec lesquels ils prennent l'un le poisson, l'autre le poil, le troisième la plume. Après Léonidas, après Antipater, Archias module une épigramme, où il enveloppe dans le même nombre de vers les noms des trois frères (2); puis il la prend à son tour pour thème et il en tire encore trois variations (3). Il est vrai que beaucoup d'autres versificateurs, et peut-être avant Archias, ont aussi exercé leur verve sur ce sujet (4); il devait être dans les écoles de poésie ce qu'étaient chez le rhéteur les controverses recueillies par Sénèque le Père. En somme, il faut convenir que si l'Archias du discours de Cicéron n'est pas celui de l'Anthologie, il y a entre eux un air de famille singulier; et où pourrait-on trouver, mieux que dans les épigrammes des cinq jeunes filles et des trois frères, le commentaire du passage où Cicéron vante le talent de l'improvisateur qui l'avait ébloui? Mais si Archias nous fait admirer la souplesse de son esprit, s'il égale Antipater par la facilité avec laquelle il sait se tirer d'embarras, il lui est bien inférieur pour la vérité et la couleur des images. Son élégance est banale; on voit bien qu'elle est puisée tout entière dans le trésor commun de l'école. L'effort chez lui porte uniquement sur l'assemblage des mots et des pieds (5); l'invention est nulle. On s'est étonné que Cicéron, qui fait devant les juges un si pompeux éloge d'Archias et qui le présente comme son maître, ne parle jamais de ses talents, quand il le cite en dehors du fameux discours (6). Lorsque plus tard dans son ouvrage *Sur l'orateur* il vantait le don d'improvisation d'Antipater (7), il avait une belle occasion de nommer à côté de lui son ancien client. En 91, à la date où se place la scène du dialogue, Archias était déjà à Rome depuis une dizaine d'années et il avait déjà chanté Marius; Cicéron cependant ne prononce même pas son nom. Le souvenir du poème *Sur son consu-*

(1) Ainsi *Anthol. Pal.*, VII, 65, 67 et 68; 163, 164 et 165.
(2) *Ibid.*, VI, 13, 14 et 16.
(3) *Ibid.*, 179, 180 et 181.
(4) *Ibid.*, VI, 15, 182 à 187.
(5) *Ibid.*, V, 58, 59. VI, 39, 192, 195. VII, 147, 191, 213, 214. IX, 343, 750. X. 7, 8.
(6) THOMAS, *l. c.*, p. 10, note 1.
(7) *De Orat.* III, 50.

lat, qu'Archias n'avait pas achevé, peut bien avoir été pour quelque chose dans cette omission. Mais ne viendrait-elle pas aussi de ce que le grand orateur faisait une différence entre les deux poètes? Outre une heureuse mémoire développée par l'exercice, il reconnaissait chez Antipater une certaine faculté d'invention; de ces deux qualités il ne trouvait peut-être chez Archias que la première; et alors n'a-t-on pas là une preuve de plus que son client et le poète de l'Anthologie ne sont qu'une seule et même personne?

Cicéron prévoyait peut-être qu'Archias lui manquerait de parole. Afin d'être bien sûr que son consulat serait chanté en vers grecs, il s'était adressé en même temps à un autre poète nommé Thuillus (1); mais il faut croire qu'il y avait dans ce sujet une difficulté insurmontable pour les habitudes de l'épopée grecque; car Thuillus, après avoir paru accepter, se déroba aussi bien qu'Archias. Cependant il vivait dans la familiarité de l'orateur, qui veillait à ce qu'il ne manquât point de livres et lui en faisait venir par l'intermédiaire d'Atticus. Peut-être Thuillus était-il du nombre de ceux qui avaient résolu de se conformer à la maxime célèbre de Callimaque : un grand ouvrage est un grand fléau. Le fait est que toute son œuvre tient pour nous dans quatre épigrammes. Lui aussi, il se mesurait avec Léonidas et Antipater; il pouvait, tout comme un autre, enchâsser en quatre distiques, dont le cadre était fixé par eux, une fine description du printemps (2). Il semble même qu'il aurait pu davantage, si l'on en juge par cette jolie pièce destinée à la tombe d'une danseuse : « La danseuse aux crotales, Aristium, qui savait si bien courir autour des pins, en l'honneur de Cybèle, en faisant flotter au vent sa chevelure, Aristium, qui s'abandonnait à ses transports au son de la flûte de lotus, et qui trois fois de suite vidait la coupe de vin pur, repose ici sous les peupliers, insensible à l'amour et aux douces fatigues des nuits sans sommeil. Banquets et fureurs amoureuses, adieu pour toujours! Cette terre couvre les restes de celle que naguère couvraient les fleurs odorantes des couronnes (3). »

Cicéron, nommé gouverneur de la Cilicie, avait emmené un de ses affranchis, M. Tullius Lauréa, pour lui servir de secrétaire (4).

(1) Cic., *Ad. Att.*, I, 9; I, 12, 2; I, 16, 15. Haupt (*Hermes, l. c.*) a rétabli dans ces passages la véritable orthographe du nom que les copistes avaient altéré et il a identifié ce poète avec celui de l'*Anthol. Pal.*, VI, 170. VII, 223. X. 5; cf. *Anthol. Plan.*, X, 5. Susemihl, II, p. 560.
(2) *Anthol. Pal.*, X. 5.
(3) *Anthol. Pal.*, VII, 223.
(4) *Ad Attic.*, V, 4, 1 et 20, 1, XIII, 22. Susemihl, II, p. 560.

Les scribes ont toujours été fort enclins à faire des vers; c'est pour eux, au milieu de leur ingrate besogne, un délassement et une compensation; il faut bien que l'imagination reprenne ses droits de temps en temps. Ce n'est pas que cette faculté fût très développée chez Lauréa; on ne saurait rien imaginer de plus sec et de moins poétique que ses épigrammes. Pline l'Ancien (1) en a rapporté une, en latin, qu'il admire beaucoup; « elle mérite, dit-il, d'être lue partout, et l'on voit bien que même les serviteurs de Cicéron avaient été fécondés par son génie. » Il est difficile de souscrire à un si bel éloge. Lauréa célèbre une villa que Cicéron avait habitée sur la route de Naples à Pouzzoles; après la mort du grand orateur, on y vit jaillir une source d'eau chaude, à laquelle les médecins reconnurent aussitôt des propriétés souveraines pour la guérison des maux d'yeux. Lauréa s'écrie à ce propos : « Cicéron, qui a tant donné à lire à son siècle, lui devait bien un remède pour les yeux. » C'est bien le même poète qui, dans l'Anthologie grecque, s'apitoie sur le sort d'un pêcheur naufragé, dont les poissons ne mangèrent que les mains : intelligents poissons! ils ne s'étaient attaqués qu'aux instruments de leur mort (2). Mais dans ces gentillesses qu'y a-t-il de commun avec la poésie?

Philodème de Gadare fut un des clients de ce L. Calpurnius Pison, contre lequel Cicéron a prononcé au Sénat un discours si violent. Pison avait été rappelé de sa province de Macédoine à l'instigation de Cicéron, qui lui attribuait en partie son exil. Comme ce puissant personnage se plaignait devant le Sénat de la mesure qui l'avait frappé, Cicéron lui répondit par la harangue dont nous avons conservé quelques morceaux; incidemment, en parlant de l'accusé, il a été amené à faire le portrait du poète Philodème. Il est piquant de voir comment l'orateur traitait en public les poètes grecs quand ils n'étaient plus ses clients, mais ceux de ses adversaires. Encore doit-on noter qu'il met certains ménagements dans les railleries qu'il lance en passant contre Philodème; malgré tout il l'estimait et il a voulu qu'on le sut : « Il est, dit-il, un certain Grec, vivant avec Pison, homme, à dire vrai, je le connais pour tel, savant et poli, mais tant qu'il est avec d'autres que Pison, ou qu'il est seul. Ce Grec l'ayant vu, dans sa jeunesse, avec cette austérité sombre dont il semblait dès lors menacer les dieux, ne rejeta pas son amitié, qu'il s'empressait de lui offrir. Il entra si avant dans son intimité, qu'il vivait absolument

(1) *Hist. nat.*, XXXI, 2.
(2) *Anthol. Pal.*, VII, 294; v. encore *ibid.*, 17 et XII, 24.

avec lui et ne le quittait presque pas (1). » Philodème était philosophe et de la secte d'Épicure; Cicéron insinue que les principes qu'il professait sont surtout ce qui lui a valu l'amitié de Pison; mais le disciple les a dénaturés en les accommodant à ses goûts pervers. Philodème « cultive aussi les lettres qui, dit-on, sont négligées par le plus grand nombre des épicuriens. Il fait des vers d'une tournure si fine, si élégante, si gracieuse, qu'il est impossible de rien voir qui ait plus de charme. On pourra le blâmer, si l'on veut, pourvu que ce soit avec douceur, non comme un audacieux, un infâme, un pervers, mais comme un Grec léger, un peu flatteur, en un mot un poète... Prié, sollicité, forcé même, il a adressé à Pison beaucoup de petits poèmes composés à son sujet. » Évidemment Cicéron oubliait ici celui que lui avait promis Archias. Il continue : « Toutes les dissolutions de Pison, tous ses genres de repas et de fêtes, tous ses adultères enfin ont été décrits par le poète grec dans des vers très délicats, et si on le voulait on pourrait y voir toute sa vie comme dans un miroir fidèle (2). » Si l'on fait la part de l'exagération où l'avocat se laisse entraîner par les nécessités de la cause, il reste que Philodème, en mettant les choses au pis, avait chanté, probablement dans des vers élégiaques, les amours de Pison, comme Virgile devait chanter, dans la dixième églogue, celles de Gallus. Du reste, quand Cicéron n'était plus en scène, qu'il écrivait, dans le silence du cabinet, sur des sujets de philosophie, il appelait Philodème « un excellent et très savant homme (3). » On voudrait le croire lorsqu'il nous assure que cet épicurien n'admettait pas dans la doctrine de l'école les interprétations vulgaires, qui seules la rendaient séduisante aux yeux de Pison; mais les épigrammes de Philodème ne sont point faites pour justifier cette affirmation bienveillante. Un bon nombre sont classées dans le chapitre des épigrammes érotiques (4) et quelques-unes même ne peuvent être traduites qu'en latin (5). Comme Horace, avec lequel il présente plus d'un rapport, Philodème ne goûte que les amours faciles; Horace d'ailleurs l'en félicite et s'autorise de son exemple (6). Toute sa morale tient dans cette petite pièce de vers : « J'ai aimé, qui n'a pas aimé? J'ai couru les festins; qui n'a pas été initié aux plaisirs des festins? Il est vrai

(1) *In Pison.*, 28.
(2) *In Pison.*, 28 et 29.
(3) *De Fin.*, II, 39.
(4) V. *Anthol. Pal.*, V, 4, 13, 24, 25, 46, 107, 112, 115, 120, 121, 123, 124, 126, 131, 132, 306, 308.
(5) *Anthol. Pal.*, V, 126. XI, 30. XII, 173.
(6) *Sat.*, I, II, 120.

que j'étais fou; à qui la faute, sinon à un dieu? Il suffit : à mes cheveux noirs succèdent déjà des cheveux blancs, qui m'annoncent l'âge de la sagesse. Dans la saison où il convient de folâtrer nous avons folâtré; maintenant, puisqu'il n'est plus temps, nous nous attacherons à des pensers meilleurs (1). » Philodème avait alors trente-sept ans; comme Horace il grisonnait avant l'âge. Ses passions n'étaient pas éteintes; mais il confiait aux Muses le soin de les régler désormais (2). Son épicurisme, comme celui d'Horace, est aimable, souriant, respectueux des devoirs qu'impose l'amitié; peut-être était-ce grâce à l'aménité de son caractère et à la sûreté de son commerce qu'il avait pu désarmer Cicéron. Chaque année il célébrait l'anniversaire de la naissance d'Épicure dans de modestes agapes; il y convie Pison par un charmant billet (3), qu'Horace avait peut-être encore dans la mémoire, quand il invitait à sa table Mécène ou Torquatus (4). Au demeurant, le personnage est sympathique et il y a dans ses vers cette empreinte personnelle que l'on cherche vainement dans ceux d'Archias et de Thuillus (5). Cicéron en faisait fort justement l'éloge et la critique lorsqu'il les appelait des vers très délicats, *versus delicatissimos;* le mot latin avait un double sens qui n'échappait à aucun de ses auditeurs. Ce qui manque en effet chez Philodème comme chez les Alexandrins ses prédécesseurs, c'est ce sentiment profond d'où naissent les vers vigoureux et colorés.

Horace exposera un jour ses vues sur la poésie dans une lettre adressée aux jeunes Pisons; c'est aussi ce qu'avait fait le philosophe familier de L. Calpurnius, leur grand-père. Le traité de Philodème *Sur les Poèmes* a été retrouvé à Herculanum avec plusieurs autres de ses ouvrages. Autant qu'on en peut juger dans l'état où le manuscrit nous est parvenu, l'auteur, pénétré de la vérité des principes d'Épicure, refusait à la poésie toute utilité morale; nous voyons qu'il réfutait l'opinion professée sur le même sujet par le Portique et par les péripatéticiens; il s'attaquait notamment à un élève de Théophraste, nommé Praxiphane. A l'exemple d'Épicure et de Métrodore, son élève, Philodème traite Homère fort durement; il lui reproche d'être inutile là où il n'est pas dangereux : « Il importe fort peu, disait Épicure, de savoir si Hector était du côté des Grecs ou du côté des Troyens. » D'autre

(1) *Anthol. Pal.*, V, 12.
(2) *Ibid.*, XI, 41.
(3) *Ibid.*, 44.
(4) *Carm.*, I, 20, *Epist.* I, 5.
(5) Outre les épigrammes citées, v. encore *Anthol. Pal.*, VI, 246, 349, VII, 222. IX, 412, 570. X, 21, 103. XI, 34, 35, 44, 318. XVI, 234.

part, les passions que la mythologie prêtait aux dieux paraissaient révoltantes à la secte. Aussi, en général, comme le remarque Cicéron en parlant de Philodème, les Épicuriens s'abstenaient de cultiver les lettres. Philodème n'est pas aussi conséquent avec lui-même : très sévère pour la mythologie quand il écrit en prose, il la répand dans ses vers à pleines mains. Sans doute ce n'est plus pour lui qu'un ornement, mais c'est encore l'ornement nécessaire à toute poésie; il dira, par exemple, au moment de s'embarquer pour Athènes : « Fils d'Ino, Mélicerte, et toi, glauque Leucothée, reine de l'Océan, secourable déesse, chœurs des Néréides, flots, et toi, Neptune, toi, Zéphyre de Thrace, le plus doux des vents, soyez-moi propices; portez-moi sain et sauf à travers les vastes mers jusqu'au charmant rivage du Pirée (1). » Ne croirait-on pas lire un morceau de Callimaque? Ainsi l'épicurisme semblait devoir être fatal à la mythologie, dont les poètes alexandrins tiraient une de leur principale ressource; et pourtant rien n'empêche que l'alexandrinisme s'accommode fort bien des principes épicuriens, puisque les fables ne sont plus pour lui qu'un motif de développements ingénieux, d'autant mieux accueillies qu'elles sont plus récentes et plus inconnues de la multitude.

Parmi les auteurs d'épigrammes il faut encore citer Théophane de Mytilène et Julius Polyène de Sardes, clients et amis, l'un de Pompée, l'autre de César. Théophane est appelé par Strabon « le plus distingué de tous les Grecs de son temps ». Ce fut surtout un historien. Pompée, pour lui donner une marque de son estime et de son amitié, lui conféra le droit de cité en présence de toute son armée assemblée; après sa mort, on lui rendit dans son pays des honneurs divins (2). Malheureusement nous ne pouvons guère juger de son talent poétique; des deux épigrammes de l'Anthologie qui portent le nom de Théophane, l'une n'est sûrement pas de lui, et l'autre est insignifiante (3). Julius Polyène, moins illustre, se recommande à nous par ce qui est le plus rare chez ces poètes courtisans, l'expression d'un sentiment sincère : il regrettait sa patrie et osait le dire; il demande à Jupiter de le ramener « au port du salut et du repos. La maison, la patrie, dit-il, voilà le

(1) *Anthol. Pal.* VI. 349. V. pour tout ceci PHILODEMI περὶ ποιημάτων *fragmenta*, ed. HAUSRATH, dans les *Jahrbüher* de FLECKEISEN, *Suppl. Band* 1890, p. 211; GOMPERZ, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, *Philos. histor. Classe*, t. CXXII (1890), *Abhandl.* VI; MARTHA (C.), *Lucrèce*, p. 250, EGGER, *Hist. de la critique chez les Grecs*, p. 240. Sur PHILODÈME en général, v. SUSEMIHL, II, 267-278 et 561.

(2) STRAB., XIII, 2; CIC., *Pro Arch.*, X, 24; TAC., *Ann.*, VI, 18. *Hist. graec. fragm.*, ed. Carol. Müller (Didot), t. II, p. 312.

(3) *Anthol. Pal.*, XV, 14 et VII, 537. SUSEMIHL, II, 373.

charme de l'existence. Tous les autres objets qui remplissent notre pensée ne sont pas la vie, mais le souci... L'espérance nous vole tout notre temps et quand vient la dernière aurore nous n'avons encore presque rien fait (1). » Était-ce à Rome, au milieu des splendeurs qui entouraient la domesticité des poètes grecs, que Polyène laissait échapper ce cri de l'âme? On serait tenté de le croire et on regrette qu'il n'ait pas poussé plus loin ses confidences mélancoliques, qui le distinguent et le relèvent au milieu de la foule de ses compatriotes.

La plupart de ces poètes ont été admis dans le supplément que Philippe de Thessalonique ajoutait vers le temps d'Auguste à l'Anthologie de Méléagre. En leur donnant une place dans sa *guirlande*, il ne se fait pas faute de les flatter; Antipater figure l'épi de blé, Lauréas le mélilot, Philodème la marjolaine. Mais il ne faut pas attacher à ces emblématiques éloges plus de valeur qu'il ne convient (2). On voit quel était le genre de mérite que ces poètes avaient ambitionné et ce qu'ils avaient pu apprendre aux Romains. Tandis qu'obéissant aux principes des maîtres de l'épigramme, ils recherchaient avant tout la perfection de la forme et une concision poussée parfois jusqu'à la sécheresse, quelques-uns, fidèles à une autre école, qui avait eu aussi à l'époque alexandrine son moment de gloire, s'engageaient sans hésiter dans de longues compositions du genre didactique. De ce nombre fut, par exemple, Alexandre d'Éphèse (3); il n'est guère douteux qu'il passa une partie de sa vie en Italie; car il était l'auteur d'un ouvrage historique sur la *Guerre des Marses*, c'est-à-dire sur la *Guerre sociale;* il est difficile de croire que, s'il avait toujours résidé loin des lieux où se passait l'action principale de son récit, il se fût intéressé à un pareil sujet et qu'il eût pu faire avec profit les recherches nécessaires. Dans le premier livre il remontait jusqu'aux origines de Rome; mais ensuite, quand il arrivait aux événements contemporains, il devait les exposer d'après ses souvenirs personnels, tels qu'ils s'étaient passés sous ses yeux, de façon que l'ouvrage prenait le caractère de véritables mémoires (4). Cet historien était poète en même temps; il avait composé un poème astronomique, intitulé probablement *Phénomènes* comme ceux d'Aratus et d'Hégésianax, ses prédécesseurs, et

(1) *Anthol. Pal.*, IX, 7, 8 et 9. V. encore du même *ibid.*, IX, 1.
(2) Au nombre des poètes grecs du temps de Cicéron qui figurent dans l'*Anthologie*, il faut sans doute compter encore Zonas de Sardes et Antiphane. Mais comme rien ne prouve qu'ils soient jamais venus en Italie, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Hillscher, p. 394 et 420.
(3) Meineke, *Anal. alex.*, *Epimetrum* IX; Susemihl, I, p. 308.
(4) V. *Hist. graec. fragm.*, ed. Carol. Müller (Didot), III, p. 244.

un autre, tout entier consacré à des descriptions géographiques. Cicéron ne goûtait pas les vers d'Alexandre d'Éphèse ; il n'en trouvait pas la forme assez soignée; il avouait néanmoins que la lecture ne lui en paraissait pas inutile, en raison des connaissances scientifiques qui y étaient exposées; aussi, tout en renvoyant à Atticus un de ces ouvrages avec un mot dédaigneux sur l'auteur, il ajoute qu'il en a fait prendre copie (1). Nous avons conservé plusieurs fragments d'Alexandre d'Éphèse, dont un de quelque étendue, qui provient des *Phénomènes*. Cicéron a raison; ces vers sont d'une extrême monotonie, sans relief et sans couleur; on ne peut s'empêcher de préférer encore aux sèches énumérations dont ils sont remplis les épigrammes « des cinq jeunes filles » et « des trois frères ». Au moins ceux qui les ont écrites ont-ils montré qu'ils pouvaient parfois, ne fût-ce que dans un mot, dans une épithète, mettre une parcelle de poésie; ils avaient, en tout cas, ce sentiment de la mesure, qui est encore une vertu, et que l'on goûte d'autant plus quand les autres font défaut; c'était là l'opinion de Callimaque et nous serions assez tentés de la partager. Pour Cicéron, comme pour beaucoup de Romains de son temps, les enseignements que contient un mauvais poème grec ont encore leur prix. Alexandre d'Éphèse, énumérant les planètes, les nomme en sept vers, dont chacun commence par un numéro d'ordre : *la première, la seconde*... et ainsi de suite jusqu'à la septième, sans un rejet, sans une expression qui fasse image. Cicéron gémissait assurément qu'on ravalât ainsi la poésie au rang d'un art mnémotechnique; mais il donnait une place dans sa bibliothèque aux *Phénomènes* d'Alexandre d'Éphèse, parce qu'il trouvait « qu'ils n'étaient pas dépourvus de science et d'utilité ». On avait surnommé Alexandre d'Éphèse la *Lampe*, sans doute pour indiquer qu'il consacrait toutes ses veilles au travail; Cicéron ne dédaignait pas de s'éclairer aux pâles lueurs de cette lampe médiocre.

Parthénius de Nicée (2) fait meilleure figure que tous les précédents au milieu de la société qui a vu l'apogée de la littérature latine. Chez Archias, comme chez beaucoup d'autres, on soupçonne plus ou moins le client famélique; Parthénius tient un rang plus honorable parmi ses hôtes. Il ne chanta point leurs victoires, mais, ce qui vaut mieux, il contribua à leur former le goût par un enseignement où il apportait des qualités distinguées. Archias enseigna l'art des vers à Cicéron; Parthénius eut pour élèves Cornélius Gallus et Virgile; ses *Métamorphoses* comptent

(1) Cic., *ad Attic.* II, 20 et 22.
(2) Meineke, *Analecta alexandrina*, p. 255 et suiv. Susemihl, I, p. 191.

au nombre des modèles d'Ovide; Tibère, étant encore un jeune homme, put suivre ses leçons; il lisait et imitait ses élégies avec une prédilection qui ne se démentit pas; car, devenu empereur, il fit placer son buste dans les bibliothèques, avec ceux de Rhianus et d'Euphorion, parmi les classiques anciens (1). Les jeunes gens dépassent souvent la mesure soit en bien, soit en mal, quand ils jugent leur maîtres; ils ont pour ceux qui ont su les séduire des emportements d'admiration, aussi exagérés que les dédains qu'ils témoignent à d'autres. Il n'est pas rare même que l'on conserve, quand on n'est plus jeune, les idées que l'on s'est faites sur certains hommes, quand on l'était encore; il y a ainsi des illusions que l'on aime et auxquelles on reste attaché dans le naufrage de toutes les autres : Tibère empereur, Tibère vieux, aigri, taciturne, entouré d'ennemis, continuait probablement à voir des mêmes yeux qu'à vingt ans son ancien professeur de poésie grecque. Cependant, même en tenant compte du parti pris auquel il a pu obéir, il n'est pas douteux que Parthénius fût un écrivain de mérite. Parmi les poètes grecs de ce temps il n'en est point chez qui on saisisse mieux les caractères qui les rattachent, et leurs disciples romains avec eux, aux derniers représentants de l'école Alexandrine. Parthénius devait être, à peu de chose près, du même âge que Cicéron. Nicée, sa ville natale, étant tombée au pouvoir des Romains (73 av. J. C.), au milieu de la guerre contre Mithridate, il fut fait prisonnier et conduit en Italie. C'était alors la destinée commune des savants d'être ainsi emmenés par le vainqueur avec les statues et les livres grecs pour les lui expliquer. Cette aventure avait été celle de Livius Andronicus; c'était encore celle de Tyrannion et d'une foule d'autres. Parthénius fut affranchi, peut-être par le protecteur même d'Archias, et il ouvrit une école de belles-lettres à Naples. Ce fut vers l'an 50 environ qu'il y eut pour élève Virgile, et aussi Cornélius Gallus. Il serait long d'examiner ce qu'ils lui doivent l'un et l'autre; qu'il nous suffise d'indiquer sommairement à quel titre leur maître doit être considéré comme un disciple des Alexandrins. Un des petits poèmes que l'on dispute le moins à Virgile est une idylle en hexamètres, d'une saveur franchement rustique, où l'auteur peint un paysan préparant, avec l'aide de son esclave, avant d'aller aux champs, un mets grossier, assaisonné d'ail, que l'on appelait *moretum;* ce morceau est traduit du grec de Parthénius. C'est une scène champêtre, dont l'intérêt réside principalement

(1) Suet., *Tib.*, 70.

dans la naïveté et l'exactitude pittoresque du détail; on y sent partout la main d'un écrivain observateur, mais qui s'était profondément nourri de Théocrite (1). C'est d'autre part avec Nicandre que Parthénius rivalisait dans ses *Métamorphoses;* elles ont pu inspirer à leur tour non seulement Ovide, mais encore l'auteur anonyme qui a raconté dans l'*Aigrette* (*Ciris*) comment la coupable Scylla fut transformée en oiseau de mer. Mais ce qui avait fait surtout la réputation de Parthénius dans l'antiquité, c'étaient ses élégies; là le maître avait été Callimaque. Parthénius avait puisé chez lui le goût des fables rares, de la mythologie galante et parée. Il racontait par exemple les amours du fleuve Cydnus avec « une jeune vierge qui régnait sur la Cilicie. Elle était mûre pour l'hyménée, lorsqu'elle s'éprit du fleuve Cydnus, après avoir allumé un flambeau dans le sanctuaire de Cypris; enfin Cypris la changea en source, et l'amour confondit en les mariant les eaux de Cydnus et de la nymphe (2). » Quand il chante ces légendes inédites, Parthénius est si plein de Callimaque, que les expressions mêmes de son devancier se rencontrent sous sa plume. Une épigramme satirique de basse époque oppose aux épopées homériques, que tout le monde pille à l'envi, les poèmes des élégiaques, dont la langue est trop pleine de néologismes et d'expressions vulgaires pour tenter les amateurs de vieux langage; il ne cite que deux noms, qui, associés ensemble, représentent à ses yeux toute cette poésie moderne : Callimaque et Parthénius (3). C'est encore aux Alexandrins, à Théocrite, à Moschus, que Parthénius emprunte la forme même des mots dont il compose son vocabulaire poétique. Comme eux il aime à placer par endroits un vers composé uniquement de noms propres, qui caressent doucement l'oreille d'une harmonie lente et majestueuse : « Glaucus, Nérée et le fils d'Ino, Mélicerte. » C'est un procédé dont Virgile se souviendra (4). Il faut sans doute rapporter encore à la même source le fragment où Parthénius exprime son aversion pour la guerre : « Maudit soit le premier, s'écriait-il, qui lança contre des hommes un javelot aiguisé pour tuer les bêtes féroces! (5) » Tibulle et

(1) On peut aussi comparer le début du *Moretum* virgilien avec un passage de l'*Hécalé* de Callimaque récemment découvert. Reinach (Théod.) dans la *Revue des études grecques*, 1893, p. 265-266. Quelques critiques contestent que Parthénius ait fourni le modèle du poème virgilien. Voyez Knaack dans Susemihl, I, p. 192, note 101.

(2) Meineke, *l. c.*, fragm. XXIV.

(3) *Anthol. Pal.*, XI, 130.

(4) Meineke, *l. c.*, fragm. XXXIII, cf. Virg., *Georg.*, I, 437.

(5) Meineke, fragm. VI, cf. Tibulle, I, 10, 1.

Virgile éprouveront aussi cette horreur du sang versé; Virgile ne pourra la surmonter même en racontant les batailles; il est probable qu'elle avait inspiré déjà, avant Parthénius, un des lieux communs de l'élégie alexandrine. Enfin, notons que le poéte de Nicée n'a pas chanté seulement les passions orageuses des amours frivoles; une de ses élégies était adressée à sa femme (1); ce docte professeur, qui écrivait des vers galants, était donc un bon mari. On est amené à se demander si les tourments auxquels les élégiaques se sont dits en proie ont toujours été aussi réels qu'ils le prétendaient. La vérité, c'est que Parthénius continua une convention, dont l'exemple doit être cherché dans la littérature alexandrine, et même un peu plus haut. La Lydé d'Antimaque fut la première en date parmi les maîtresses plus ou moins fictives des élégiaques célèbres; puis vinrent la Battis de Philétas et la Léontium d'Hermésianax (2). Parthénius nous montre qu'il n'était pas défendu à un élégiaque d'être marié, et même d'être un époux affectueux. L'auteur de l'*Art d'aimer* se maria trois fois; il est vrai qu'il divorça avec ses deux premières femmes et que sa jeunesse avait jeté tous ses feux quand il prit la troisième; il n'a parlé d'elle que quand il a commencé à connaître les mauvais jours. C'est un peu aussi ce que fit Stace : il a célébré sa femme; mais il venait d'être malade et il s'agissait de la décider à quitter Rome et ses plaisirs pour aller vivre à Naples. On voudrait savoir que Parthénius choisit mieux son moment.

Lucien, vantant la sobriété des descriptions d'Homère, leur oppose, pour les faire valoir par le contraste, les digressions pédantesques où se complaisent les poètes modernes; il y en a trois surtout qui lui paraissent prêter à la critique par leur goût pour les développements parasites; ce sont Callimaque, Euphorion et Parthénius : « S'ils avaient, comme Homère, décrit les enfers, dit-il, combien croyez-vous qu'il eût fallu de vers pour amener l'eau jusqu'aux lèvres de Tantale? Combien pour mettre en mouvement la roue d'Ixion (3)? » De tous les défauts de Parthénius, c'est celui dont nous pouvons le moins juger; mais le rapprochement que Lucien établit entre ses procédés et ceux des Alexandrins est à retenir; c'est un lien de plus qui s'ajoute aux autres. Heureusement Parthénius nous a laissé un écrit, qui nous permet d'apprécier, sinon son talent poétique, du moins sa méthode d'enseignement et l'influence qu'il put exercer sur les poètes latins :

(1) *Ibid.*, fragm. I.
(2) Couat, *Poés. alex.*, p. 65, 71, 81.
(3) *Sur la manière d'écrire l'histoire*, § 57.

ce sont ses *Contes* en prose. Ils offrent pour notre sujet un intérêt direct, car nous y trouvons la plus curieuse application de ce que nous avons dit sur le rôle que les Alexandrins jouèrent dans les études des Romains. Le titre de *Contes*, en réalité, convient mal au recueil de Parthénius; ce sont des extraits des lectures de l'auteur, destinés à servir de matières de vers. Mais il vaut mieux laisser Parthénius expliquer lui-même le but qu'il s'est proposé; il s'exprime ainsi dans sa préface, adressée à Cornélius Gallus : « C'est à toi surtout que me semble convenir ce recueil d'aventures d'amour; il se compose d'extraits que j'ai rassemblés sous une forme aussi brève que possible; reçois-le de ma part. On trouve chez certains poètes des histoires de ce genre racontées d'une façon incomplète; grâce à mon livre, il y en aura peu que désormais tu ne comprennes: tu pourras à ton gré en tirer des sujets d'épopées et d'élégies. Je n'ai mis dans cet ouvrage aucun des ornements que tu recherches; pourtant ne le dédaigne pas. Ce n'est rien de plus qu'un cahier de notes, et c'est seulement à ce titre, comme de juste, qu'il pourra t'être utile (1). » Lorsque Gallus acceptait cette modeste dédicace, il n'était plus un écolier : on peut supposer qu'elle lui fut adressée entre l'an 40 et l'an 30, à l'époque même où Virgile insérait son éloge dans les *Bucoliques* et dans la première édition des *Géorgiques;* c'était le temps où Gallus traduisait Euphorion, et où il célébrait Cythéris dans des élégies intitulées les *Amours*. C'est ce qui explique l'allusion contenue dans la première phrase de Parthénius.

Le ton général de la préface est bien celui d'un affranchi, écrivant à un ancien élève parvenu aux honneurs, et dont il attend une protection efficace. Il n'en est que plus remarquable de voir le professeur conserver au delà de l'école son influence sur le jeune poète, lui préparer, comme s'il était encore sur les bancs, des matières, de belles « histoires » à mettre en vers. Sous un tel maître Gallus est devenu délicat; il lui faut des sujets rares, qui puissent prêter à des développements neufs et piquants; il a pris aussi le goût du style brillant, si bien que les rôles sont ici renversés; le maître demande grâce pour la sécheresse de ses matières; il n'offre à Gallus qu'un simple cahier de notes, comme ceux dont il se servait lui-même dans sa classe; ce n'est pas évidemment sur de pareils thèmes qu'il exerçait l'imagination des écoliers; mais la méthode est identique. Et comment fait-il son choix? Il a mis à contribution des poètes et des historiens. Sur

(1) *Erotici graeci*, éd. Hercher (Lipsiæ, 1858), 1, 3.

dix-huit sujets qu'il emprunte à la poésie, deux seulement sont pris dans des ouvrages antérieurs à Alexandre (1); tous les autres viennent des Alexandrins, depuis Philétas jusqu'aux plus récents, comme Nicandre et Euphorion. Parmi les historiens, Parthénius observe la même proportion (2); mais il descend encore plus bas; car il cite Asclépiade de Myrléa et Aristodème de Nyse, qui enseignaient à Rome au temps de Pompée et qui, peut-être même, n'étaient pas morts (3). Quelquefois, au lieu de résumer le récit sous forme de matière, il cite textuellement un passage tiré d'un poète, lorsque le sujet y est traité d'une façon sommaire, de telle sorte qu'on puisse espérer y ajouter, en le développant, des agréments nouveaux (4); c'est ainsi qu'il va jusqu'à rapporter ses propres vers (5). Dans les aventures amoureuses figurent tantôt des dieux, tantôt des héros de la fable; les personnages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* s'y retrouvent; mais le plus souvent les intrigues romanesques, auxquelles ils sont mêlés, sont censées antérieures ou postérieures aux grandes actions chantées dans les deux épopées; Parthénius ramasse les miettes de la table d'Homère. Ulysse a pour lui un attrait particulier, parce que, grâce à ses longs voyages, on peut le faire aborder dans les contrées les plus inconnues; mais c'est un Ulysse galant, à qui il arrive, chez les peuples étrangers, d'oublier par instants Pénélope. Dans l'appel désespéré qu'il adresse à l'inédit, Parthénius s'adresse à tous les pays et à tous les temps; les légendes de la Perse lui conviennent aussi bien que celles de la Grèce, les anecdotes du temps de Pyrrhus aussi bien que les traditions relatives à la jeunesse de Pâris.

Il y a un conte où se peignent peut-être mieux que dans tous les autres les caractères propres au romanesque de Parthénius (6). Le sujet en est tiré d'Aristodème de Nyse, c'est-à-dire d'un contemporain; mais cet historien lui-même l'avait probablement emprunté à quelque recueil de *Milésiennes* formé au siècle précédent. L'aventure se rapporte à l'invasion des Gaulois en Ionie, qui eut lieu en l'an 277 avant J.-C. Un jour de cette année, les dames de Milet célébraient une fête religieuse dans un temple situé à quelque distance de la ville; les Gaulois surviennent à l'improviste et

(1) PARTHENII, *Erotica* III (Sophocle) et XXII (Licymnius de Chios).
(2) Parmi les historiens antérieurs à Alexandre, il cite seulement Xanthus (*ibid.* XXXIII) et Hellanicus (XXXIV).
(3) *Ibid.*, XXXV et VIII, Cf. *Hist. graec. fragm.*, ed. Carol. Müller, t. II, p. 298 et 307.
(4) V, XI, XIV, XXI et XXXIV.
(5) Voy. *ibid.*, XI.
(6) *Ibid.*, VIII.

les enlèvent. Quelques-unes sont rachetées par leurs familles; les autres suivent leurs ravisseurs en Gaule. De ce nombre se trouvait Érippé, femme d'un Milésien de première distinction, nommé Xanthus; elle laissait chez son époux un enfant âgé de deux ans. Xanthus, fou d'amour et de douleur, résolut de ravoir sa femme à tout prix; il vendit une partie de ses biens, en tira deux mille écus d'or et s'embarqua pour l'Italie; de là il passa à Marseille, puis pénétra en Gaule jusque dans le pays où habitait le chef indigène auquel Érippé était échue en partage. Il demande l'hospitalité; on le fait entrer et aussitôt il est reconnu par sa femme qui lui prodigue les marques de la plus vive tendresse; le Gaulois le reçoit fort bien, loue sa fidélité conjugale et donne un festin en son honneur. De la rançon que Xanthus avait apportée il déclare qu'il n'acceptera que le quart; il abandonnera le reste à Xanthus, à sa femme et à son enfant. Érippé apprend où Xanthus a caché la somme qu'il a apportée avec lui; elle dévoile le secret au Gaulois, en exhortant celui-ci à tuer son mari qu'elle n'aime pas; ainsi il aura la somme tout entière; pour elle, elle préfère rester avec lui et ne jamais revoir sa patrie et son fils. Le Gaulois ne répondit pas; lorsque son hôte fut sur le point de partir, emmenant Érippé, il les accompagna jusqu'à ce qu'on fût arrivé à la frontière. Là, il prépara un sacrifice en manière d'adieu solennel; mais au moment où Érippé amenait la victime, il plongea son épée dans le sein de la perfide et lui coupa la tête. Puis il révéla à Xanthus interdit le dessein criminel qu'elle avait formé et il le congédia en lui abandonnant la somme tout entière. Combien il est regrettable que Gallus ne nous ait pas laissé une épopée sur ce canevas préparé par la main de son maître! Tout s'y trouvait réuni pour le tenter : la grandeur des caractères, la générosité du Gaulois, la fidélité et la persévérance du mari, les éclats de passion et la trahison de la femme, la tragique moralité du dénouement. Et combien de descriptions agréables, combien de contrastes savants Gallus aurait pu, mieux que personne (1), ménager dans les épisodes! D'une part les côtes d'Ionie, une fête religieuse brusquement interrompue par une invasion; de l'autre, la Gaule encore fermée à la civilisation, mais toujours capable de nobles sentiments et de belles actions, des forêts sauvages, un festin à la mode barbare, des traits de mœurs que Gallus aurait pu, sans consulter César, peindre sous une forme saisissante et vraie! Et par-dessus tout cela rien ne l'eût empêché de jeter les ornements

(1) Il était né à Fréjus et fut préfet de l'Égypte.

traditionnels de la mythologie classique; il lui eût même été facile de les justifier par le rôle que Xanthus et Érippé occupent dans le conte et d'en tirer un contraste de plus par le rapprochement avec les croyances des Gaulois. Ne devine-t-on pas ce qu'un poète français pourrait prendre encore aujourd'hui dans le récit de Parthénius? Il semble que dans ce cadre tout préparé des vers d'André Chénier seraient venus se placer d'eux-mêmes. C'est qu'en effet le sujet tracé par le maître de Gallus et les épisodes qu'il appelle sont d'un art tout moderne : ces poèmes savants où l'auteur multiplie les changements de décors, où, d'un chant à l'autre, il s'ingénie à dépayser le lecteur, appartiennent de droit à l'école d'Apollonius. Ce n'est pas sans raison qu'on a parlé du romantisme des Alexandrins; Parthénius applique leurs procédés favoris même à ces contes en prose, qu'il prend dans les poètes de la veille pour les proposer aux poètes du jour. Il serait intéressant de savoir quel usage Gallus en fit dans ses vers; c'est ce qu'il nous est malheureusement impossible de déterminer. Mais les notes de Parthénius ne furent peut-être pas perdues pour Ovide; on retrouve dans ses *Métamorphoses* plusieurs des fables signalées à Gallus par le professeur grec (1); il est vrai qu'il a pu les aller chercher dans les originaux d'où Parthénius les avait tirées; il n'en serait pas moins piquant de voir, en comparant le sommaire en prose et le développement du poète latin, les ornements que celui-ci a ajoutés de son crû et que Parthénius, comme il le déclare dans sa préface, s'était interdits.

Ainsi des fragments d'épopées sur des sujets empruntés à l'histoire, des poèmes didactiques, où l'on accumule des notions tirées des sciences de la nature, des épigrammes et des élégies, où l'on marie la mythologie et l'amour, tel est le cercle dans lequel peuvent être enfermées toutes les productions des poètes grecs qui ont séjourné en Italie à la fin de la république romaine. Aux caractères qui les rapprochent de la littérature alexandrine il faut en ajouter encore un : c'est que la poésie lyrique en est totalement absente; on pourrait la croire morte à jamais. Déjà les écrivains du Musée l'avaient condamnée à un rôle effacé, subalterne, indigne d'elle. Quelques-uns, comme Callimaque, avaient transporté le lyrisme dans des morceaux du genre épique; ils avaient fait passer dans leurs hexamètres celles de ses habitudes qui étaient compatibles avec leurs propres théories et avec leur talent;

(1) V. le Cyanippe de Parthénius X, et le Céphale d'Ovide, *Mét.*, VII. Comparez aussi Parth. XI et Ov., *Mét.*, IX, 654 et suiv. V. Nicolas, *Cornélius Gallus*, p. 200-201.

tout au plus pourrait-on supposer qu'Archias, par exemple, avait tenté quelque chose de semblable dans ses morceaux épiques. Mais qui rendra au monde ancien les belles strophes ailées, les odes savantes, qui ajoutent à un cri de joie ou de douleur le charme puissant de la mélodie, qui, parties de l'âme enfin, font tressaillir les âmes? Voilà ce qu'aucun Grec vivant ne pouvait enseigner aux Romains ses élèves. Dans la poésie lyrique seule la la chaîne était rompue; il fallait, pour la renouer, s'élever au-dessus de la routine de l'enseignement; il fallait même d'abord en avoir l'idée, et elle ne pouvait jaillir que chez un poète inspiré, au milieu d'un éclair de passion. Il se trouvait ici que la tyrannie de la mode et l'influence de l'école étaient d'accord pour reléguer la poésie lyrique au rang des antiquités. Il fallait s'affranchir deux fois pour la remettre en honneur; celui-là seul en était capable qui, en lisant Archiloque ou Sapho, pouvait ressentir au fond de lui-même cette émotion intime qui ne se commande pas et qui à travers les âges rapproche les esprits de même famille. Par bonheur pour Rome, ce poète lui était déjà né, au moment où Cicéron sollicitait vainement Archias de chanter son consulat.

Georges LAFAYE.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PENDANT LA RÉVOLUTION (1794-1802)(1)

3° ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MISSIONS SCIENTIFIQUES, BIBLIOTHÈQUES, GÉNÉRALITÉS

Extrait d'une lettre de Müller à Grégoire.

Strasbourg, ce 6 vendémiaire, an III Rép.
27 septembre 1794.

...Votre excellent rapport sur le Vandalisme... prouve à l'évidence que notre République n'a pas une abondance de gens de lettres à devoir les jeter légèrement au rebut. Oberlin est mis en liberté, et sa faute est pourtant parfaitement analogue à celle de Bl[essig]. Égaré par des rapports confus des événements qui ont précédé la Révolution du 31 mai 1793, Oberlin a refusé de signer l'adhésion qu'y donnait la majorité du Conseil général du département dont il était membre; il croyait de bonne foi servir la cause de la liberté, et ne voyait pas à travers les nuages le dangereux système du Fédéralisme qu'il abhorait, comme Bl[essig] a cru de bonne foi en opinant pour quelque délai de l'enregistrement du décret du 10 août être dans les sentiments qui font souhaiter à un bon citoyen de reconnaître sans ambiguité à une loi importante les caractères de la volonté libre et authentiquement transmise de la Représentation nationale, sentiments qui font craindre dans des mouvements subits l'ouvrage d'une faction ambitieuse. Haffner est mis en liberté, et combien cependant est-il au-dessous de Bl[essig] pour l'ensemble des principes et de la conduite révolutionnaire et il a été quitte de ses péchés pour 9 mois de détention et Bl[essig] a expié une faute momentanée par une déportation de deux mois, par une taxe révolutionnaire de 8000 livres et par une détention de dix mois, sans compter la perte des salaires de ses emplois! — Ah! citoyen représentant, j'ai l'âme navrée à la vue du sort déplorable de cet homme estimable et votre cœur humain, ainsi que les principes que vous professez dans votre rapport, et qui sont consacrés par le dernier décret, me sont garants que, comme un meilleur horizon luit sur nous, qui promet la

(1) Publiés par M. Gazier. Voir les N°s du 15 mai et 15 juillet 1894.

chute des factions, la paix intérieure et le bonheur du peuple, vous ne vous sentirez plus retenu par la crainte de rendre compte auprès du comité de sûreté générale, un témoignage favorable au mérite littéraire et à la moralité de mon ami, qui enverra les preuves de son patriotisme dès qu'il apprendra que Foussedoire refuse de prononcer sur son affaire.

Mais lors même qu'il aura recouvré la liberté, il continuerait d'être puni si la défiance l'excluait des postes où il peut être utile. Il craint cette défiance, et une soupçonneuse surveillance qui aurait l'œil ouvert sur lui, s'il venait à être chargé d'une instruction à Strasbourg. C'est ce qui lui fait souhaiter d'être pourvu d'une place de bibliothécaire dans un chef-lieu de département où serait établi une espèce de lycée et par conséquent un dépôt plus considérable de livres. Il me charge de vous faire connaître ce vœu et de vous prier de le seconder dans l'occasion. Peut-être ne le laisserait-on pas longtemps sans charge d'instruction, quand on viendrait à connaître l'étendue et la profondeur de ses connaissances. Dans la carrière académique qu'il a parcourue ici, il a enseigné avec un succès distingué les humanités grecque et latine, la philosophie spéculative et morale, l'histoire littéraire et philosophique, et, d'après ce que votre rapport fait entendre, les sujets étoffés comme mon ami, selon les trois dimensions du savoir jointes à un goût épuré, à une élocution facile et agréable, à des mœurs sans reproche, ne se trouvent pas actuellement en abondance sur le territoire de la République.

Je ne sais, citoyen représentant, si le Comité d'instruction publique est informé et si c'est de son aveu, qu'on s'occupe ici sérieusement à organiser un établissement provisoire pour l'instruction des degrés supérieurs. On a désigné Oberlin pour bibliothécaire, et pour enseigner les antiquités; un de nos professeurs en jurisprudence pour enseigner le droit naturel, trois de nos professeurs en médecine pour enseigner les différentes parties de leur art, le professeur Schweighaeuser pour enseigner la littérature grecque, le professeur Herrenschneider pour enseigner les mathématiques et le professeur Ehrmann, frère du député, pour la physique. Je suis persuadé que les professeurs en théologie et les ministres du culte protestant qui ont abdiqué leurs fonctions, ne demeureraient pas exclus ici des fonctions de l'instruction publique si nos administrateurs se mettaient en devoir d'exécuter le décret qui suspend l'exécution de celui qui avait interdit toute fonction publique aux ci-devant ministres des cultes, et ordonne qu'il soit dressé, affiché et exposé au jugement des citoyens des listes de ceux de cette classe qui peuvent être utilement employés. On n'a osé jusqu'ici dans notre district, de placer (*sic*) aux écoles primaires que ceux des protestants qui n'ont pas été ministres titrés d'une paroisse et n'ont pas eu charge d'âmes.

Mais comme les arrestations, déportations et refus de certificats de civisme ont nécessité de nombreux remplacements dans les bureaux des administrations, et que par là il s'est manifesté une pénurie de sujets capables et versés dans la langue allemande et française, des enrôleurs ont porté plusieurs de nos jeunes candidats du Ministère à préférer des emplois de bureaux, en leur insinuant que les choix de leurs confrères pour les écoles, seront cassés aussitôt qu'on trouvera des sujets qui n'ont pas tâté de la théologie, pourvu qu'ils sachent le

français tellement quellement. L'établissement d'écoles normales peut seul donner dans notre département la perspective de fournir toutes les communes d'instituteurs habiles. Il se présente pour ces établissements dans les départements où le peuple de la campagne ne sait que la langue allemande, une difficulté qui demande au moins douze ans pour être vaincue. Il est impossible de trouver actuellement pour chaque commune un maître de langue française et un instituteur pour les connaissances qui doivent former l'esprit et le cœur des enfants. On s'est bientôt aperçu qu'il faut pourvoir aux deux besoins par le même homme, et cet homme doit nécessairement savoir les deux langues, parce que, suivant des axiomes irréfragables de psychologie, l'échange des idées et des sentiments ne se fait que très défectueusement et très froidement dans une langue qui n'est pas commune et familière à celui qui enseigne et à celui qui apprend.

Nos réformateurs à la Robespierre ont voulu proscrire tout à coup la langue allemande de notre ville. Ils ont crié que l'usage de cette langue doit rendre suspect d'intelligence avec les ennemis; ils ont affecté de couvrir cette langue de mépris, comme si elle était essentiellement impropre à exprimer une saine politique et à faire parler dignement la philosophie. Je serais mortifié s'il m'était défendu d'augurer que les Français ne dédaigneront pas, après la paix, les communications littéraires avec une nation qui compte des philosophes originaux. La philosophie de Kant est encore inconnue en France, et elle mérite d'y être transplantée. Mais je brise là, il y aurait matière à une longue épître si je voulais verser dans votre sein tous mes vœux et toutes mes doléances relatives à l'enseignement d'une saine philosophie spéculative...

HAUTE-SAONE

Vesoul, le 16 frimaire, l'an III de la République
(6 décembre 1794).

Citoyen représentant,

Rien n'a pu flatter plus agréablement les faibles talents que vous me supposez que la réponse que je viens de recevoir de vous et l'envoi que vous avez bien voulu me faire de vos différents rapports, que j'avais lus précédemment avec le plus vif intérêt. Disciple depuis vingt ans du citoyen Lalande, j'ai gémi comme lui de ce système destructeur qui a trop longtemps comprimé le génie créateur des savants, intimidé et dispersé tous ceux qui soutenaient l'honneur littéraire de la France. J'entendais de temps en temps une voix, et c'était la vôtre, qui luttait contre la barbarie dans laquelle on voulait nous plonger. Elle s'est fait entendre, et les philosophes, amateurs paisibles des sciences, ne seront donc plus regardés comme de mauvais citoyens.

Je vous avais demandé, citoyen représentant, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour faire revenir mes livres et mes instruments que j'ai été obligé d'abandonner au commencement de la Révolution et de laisser à mon observatoire de Bagdad.

Vous désirez que j'y retourne reprendre le fil interrompu depuis quatre ans de mes observations.

Le citoyen Lalande et d'autres savants ont fait tous leur possible pour m'y renvoyer, et ont échoué dans leur projet. Suivant les lettres que j'ai reçues des différents ministres qui existaient avant le gouvernement révolutionnaire, je me suis convaincu que l'obstacle irrémissible de mon retour provenait de ce que j'avais été attaché au corps du clergé. Actuellement qu'il n'existe plus, je pense qu'il serait plus facile à lever, et ma docilité naturelle à aller partout où ces hommes supérieurs qui honorent la nature humaine voudront m'envoyer me ferait un devoir de rompre encore une fois les liens du sang, et de retourner dans ces déserts trop peu connus où ma philosophie a vu avec enthousiasme les hommes près de la nature et tels qu'ils devraient être.

Mais ayant exercé pendant dix ans décemment et par devoir les fonctions de vicaire-général du diocèse de Babylone, quoique, du fond de mon observatoire, je crois que j'éprouverais beaucoup de désagrément en y retournant et abdiquant, comme je l'ai fait depuis mon retour en France, toutes fonctions ecclésiastiques.

Mon observatoire est construit dans la maison des PP. missionnaires; ils [s']attendaient à me voir revenir coévêque de Babylone, et, sans la Révolution, je n'aurais pas pu refuser un titre qui m'assurait un sort respectable, surtout dans l'ancien régime.

Ma philosophie et mon insouciance pour un état dans lequel j'ai été engagé depuis l'âge de quinze ans m'a bien dédommagé de tous ces changements. Je pense que je pourrais être utile à l'astronomie, et même aux vues générales du commerce (dont je me suis occupé pendant mon long séjour en Levant comme vice-consul temporaire) dans toute autre échelle que Bagdad. Mon observatoire local ne pouvant plus me convenir après l'abdication formelle de mon état primitif, il ne serait point difficile de faire voyager mes meubles à Smyrne, Tripoli de Syrie, Alep ou même Tunis, qui me rapprocherait de la France, que je perdrais bien moins de vue actuellement que lorsque je la quittai en 1780, plongée dans les ténèbres d'une superstition ridicule et surannée.

Vous voyez, citoyen représentant, que je réponds avec la plus grande confiance aux vues que vous me présentez. Si vous êtes dans le cas de voir le citoyen Lalande, je vous prie de lui communiquer mes réflexions.

Nous vous adressons, mon collègue et moi, un mémoire pour le Comité d'instruction publique, que nous vous prions de lui remettre et d'appuyer. Vous y verrez que nous employons notre temps avec un zèle infatigable pour faire l'inventaire de la Bibliothèque nationale, qui a souffert du retard pour les raisons que nous avons déduites dans notre mémoire. Si le Comité d'instruction pense comme vous, citoyen représentant, que nous ne pouvons omettre aucun livre dans le catalogue qui doit être envoyé à Paris, que, du moins, il nous donne un délai dont certainement nous n'abuserons pas, et qu'un arrêté de sa part puisse éclairer l'administration du département, qui n'a pas, nous pouvons le dire, la première idée de notre travail, et n'a pas daigné s'en instruire, quoique à portée de le voir tous les jours.

Mon collègue, citoyen représentant, connu dans notre département

par son goût et ses connaissances, vous écrit, et je suis bien persuadé que vous accueillerez ses talents.

Salut et fraternité.

BEAUCHAMP (1).

Nous espérons que vous nous obtiendrez sous peu une réponse du Comité d'instruction.

HAUTE-SAONE

Vesoul, le 6 fructidor l'an III (23 août 1795).

Citoyen représentant,

... J'ai reçu dans leur temps les différents ouvrages que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je les disséminerai dans mon chemin le plus utilement que je pourrai. Je passerai probablement loin dans ce voyage-ci du mont Liban; mais il peut se faire malgré cela que je vous mette en relations avec des évêques orientaux, surtout des Grecs, dont le clergé est plus instruit généralement que celui des autres rites...

... J'attends de jour en jour le départ des présents de l'iman (2) pour Marseille pour me mettre en route. Si vous avez encore quelques instructions à me donner, vous pourrez d'abord les adresser à Marseille sous le couvert du citoyen Guys, agent national de la commission des relations; ensuite à Gênes, après cela à Constantinople. Je compte que je ne serai guère rendu que dans six mois à Mascate, à dater de ma sortie de France.

Je désirerais bien, surtout pour le jeune élève que j'emmène pour les langues avoir un exemplaire de l'ouvrage de Volney sur l'étude des langues orientales. En le mettant tout de suite à la poste, il me parviendrait encore ici, où je suis encore pour dix ou douze jours. J'attends les derniers ordres du commissaire.

... Quand je serai en Levant, je pourrai remplir en grand le cadastre des séries [de questions] (3) que vous me proposez. Je serai toujours charmé d'être en correspondance avec un citoyen cher aux sciences, et qui a eu le courage de les protéger dans un temps où la hache du despotisme abattait tout.

Salut et dévouement.

BEAUCHAMP, *consul de la République française à Mascate.*

(1) Le signataire de cette lettre et de la suivante est l'astronome Joseph Beauchamp, membre de l'Institut (1752-1801), auquel on doit des travaux d'une grande importance sur la géographie de l'Asie.

(2) Sans doute des présents que le gouvernement français adressait, par l'intermédiaire de Beauchamp, à l'iman de Mascate.

(3) Grégoire, qui ne manquait jamais les occasions de s'instruire et dont la curiosité embrassait tout, avait fait adresser à Beauchamp, par l'intermédiaire du ministre des relations extérieures, une « série de questions relatives aux sciences ».

TARN

Extrait d'une lettre de Fidèle Bérenger, prêtre, bibliothécaire à Castres (1).

Castres, ce 27 novembre 1795, an IV de la République française.

... Après 18 ans de missions à la Martinique, le 27 octobre 1792, le traitre Béhague, de concert avec le comité colonial, me fit enlever de nuit et à demi-nu de mon presbytère, et conduire à bord du navire l'*Union*, chargé de 187 autres patriotes. Il fit naufrage à St-Jean de Luz le 23 décembre suivant. Après 6 mois de séjour à Bayonne, le citoyen évêque ayant ouï parler de moi m'écrivit pour m'engager à accepter une cure dans son diocèse. La persécution m'en arracha pour me reléguer à Castres, où l'administration du district me confia la formation de cette bibliothèque. Son empressement à orner les cinq salles qui la composent d'une superbe boiserie et de tous les accessoires, la beauté du local, la tranquillité de cet asile dans un temps aussi critique, et plus que tout cela l'approbation que la commission exécutive a bien voulu donner par trois fois à mon travail, m'ont fait soutenir avec courage les rudes privations auxquelles m'a réduit l'insuffisance de mon traitement, qui n'équivaut pas à deux livres de pain; et depuis le dernier envoi de cartes, je me suis occupé à classer les livres par ordre de matières. Maintenant l'administration du département ne recevant aucun ordre du comité d'instruction craint une suppression prochaine de ce bel établissement, et croit devoir me congédier au premier jour. Daignez prendre soin d'un martyr de la Révolution et me faire conserver ma place, ou plutôt me procurer celle de bibliothécaire à Alby, où je pourrai remonter à l'autel et rendre encore quelque service à notre cher et respectable évêque. Étranger en ce pays, sans parents, sans asile, sans ressources, je n'espère qu'en votre protection.

Salut, profond respect et confiance (2).

COTES-DU-NORD

Extrait d'une lettre de Besné, homme de loi à Saint-Brieuc.

Port-Brieuc (3), 16 Germinal an IV [5 mars 1796].

... Je ne vous dissimule pas, citoyen, que le plan d'instruction publique n'est pas goûté ; je suis très persuadé qu'il ne peut durer longtemps. L'esprit de réforme est porté trop loin, et il ne faut pas croire qu'on puisse changer le cours des astres ni arrêter le soleil dans sa course.

On ne peut aussi transporter les montagnes, on ne peut les détruire qu'après de grands efforts et avoir fait jouer la mine. Vous avez eu la

(1) Chef-lieu du département du Tarn, 27 500 habitants.

(2) Note marginale de Grégoire : « A répondre au plus tôt. » — Réponse le 23 janvier 1796, 3 Pluviôse an IV.

(3) Nom donné pendant la Révolution à la ville de Saint-Brieuc.

loyauté de déclarer que le projet de l'instruction publique ne valait rien; vous avez eu raison. Celui qui fut rédigé lors de l'assemblée constituante était très supérieur, et sur l'éducation publique nous avons d'excellentes bases auxquelles il faudra revenir pour ne pas être replongés dans les ténèbres de l'ignorance. Il y avait beaucoup de choses inutiles dans notre vieille éducation publique, mais les savants du siècle n'y ont-ils pas puisé les principes de la science qui les illustre aujourd'hui? Pourquoi donc cette fureur de réformes totales qui dégoûtent tous les citoyens et les meilleurs citoyens? Il ne faut pas croire que le génie protestant et anticatholique nous dominera; on pousse trop loin les erreurs de la philosophie moderne, on les porte jusqu'à l'athéisme, et l'on a corrompu les mœurs sous prétexte de faire le bien. Que de gens à qui la tête a tourné! que de gens dont la tête tournera encore avant la fin de la Révolution!

NORD

Lettre de Bracq, curé de Ribecourt, ex-constituant (1).

Ribecourt, le 21 vendémiaire de l'an VI de la République
[12 octobre 1797].

Mon cher et ancien collègue,

Vous vous rappelez que je vous ai écrit il y a environ 18 mois une lettre relativement à diverses pétitions de la commune de Cambrai, tendantes à obtenir une école centrale ou spéciale. Quoique le corps législatif n'ait pas encore prononcé sur ces pétitions, les citoyens de Cambrai conservent toujours l'espoir de les voir accueillies, et j'ai toujours celui de vous les voir appuyer lorsqu'il en sera question. Mais un objet qui n'est pas étranger aux écoles, qu'on peut même considérer comme un des plus puissants moyens d'instruction, vient d'exciter l'attention de l'assemblée nationale, et de faire émettre un nouveau vœu par la commune de Cambrai : c'est l'établissement des bibliothèques publiques dans les grandes communes.

Une loi du 26 fructidor charge le Directoire de proposer dans le délai de 4 décades les communes où il convient d'établir des bibliothèques, quoiqu'il n'y ait pas d'école centrale. L'administration municipale de Cambrai, jalouse de faire jouir ses administrés des précieux avantages de l'instruction, s'est empressée de réclamer auprès du ministre de l'intérieur le bienfait promis aux grandes communes par la loi du 26 fructidor.

Cette demande paraît d'autant mieux fondée, d'autant plus conforme à l'intérêt général, qu'il existe à Cambrai un superbe musée composé de plus de 200 000 volumes, d'une nombreuse collection de tableaux des plus grands maîtres et d'une grande réunion de chefs-d'œuvre des arts et des productions curieuses de la nature. Tous ces objets se trou-

(1) Martin Joseph Bracq, né à Valenciennes en 1743 et mort à Ribecourt, (commune du département du Nord, arrondissement de Cambrai, canton de Marcoing, 650 habitants) avait été député du clergé aux États-Généraux; il refusa de devenir évêque et mourut en 1801, juge de paix de son ancienne paroisse.

vent disposés avec goût dans un édifice magnifique, et qui lui-même est un précieux monument d'architecture, qu'elle ne saurait mieux utiliser qu'en la destinant à cet usage. A cet édifice d'ailleurs se trouve joint un emplacement vaste et commode pour recevoir un établissement quelconque d'instruction.

L'intérêt que j'attache à tout ce qui est relatif aux sciences et aux arts, le désir que j'éprouve de les voir concourir à rehausser la gloire et la prospérité de la nation m'inspirent la confiance de recommander à vos soins bienveillants cette nouvelle pétition de la commune de Cambrai. Vous avez trop signalé votre zèle pour le rétablissement des lumières pour que vous ne secondiez pas efficacement le vœu des citoyens de cette commune. En mon particulier, je vous en serai infiniment reconnaissant.

Salut et fraternité.

M. J. Bracq, *juge de paix du canton de Ribecourt.*

COTES-DU-NORD

Extrait des registres synodaux du diocèse des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc, 25 floréal an VII de la République française
[14 mai 1799].

... Les pasteurs emploieront leur zèle à déterminer les jeunes gens en qui ils verront d'heureuses dispositions à se préparer à l'état ecclésiastique et engageront les pères et mères à y consentir.

... Le synode exhorte fortement les pasteurs et autres ecclésiastiques désignés par l'évêque à mettre ces jeunes gens en état d'entendre les langues latine et française.

A la fin du cours d'humanités, les élèves étudieront la logique sous un professeur capable. Le cours sera annuel. Cette année expirée, ils pourront entrer au séminaire.

... Si une paroisse élève un candidat à ses frais et contribue aux frais des directeurs et instituteurs, elle l'aura de préférence [comme curé].

... Il y aura dans le diocèse un bureau ecclésiastique composé de trois membres nommés par le synode, siégeant dans la ville de Saint-Brieuc.

... La destination des fonds [recueillis dans les communes par une *cueillette d'aumônes*] étant de procurer une indemnité aux instituteurs et de pourvoir aux besoins des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, le bureau y apportera la plus scrupuleuse attention.

La distribution ne s'étendra que sur ceux qui enseigneront les langues latine et française, la logique et la théologie, et ceux qui les étudieront, proportionnellement aux besoins et aux moyens à la disposition du bureau...

† J. M. Jacob, *évêque des Côtes-du-Nord.*

JURA

Lettre de Janter, prêtre, professeur de mathématiques à l'École centrale du Jura, au citoyen Grégoire, bibliothécaire à l'Arsenal.

Dôle, 3 thermidor l'an VII [21 juillet 1799].

Citoyen,

Il m'a paru que notre langue était beaucoup plus redevable aux Hébreux qu'on ne croit communément. J'ai, en conséquence, réuni par ordre alphabétique 4 à 5 000 des principaux mots français, et les mots hébreux d'où je les crois formés. Je suis très incapable d'apprécier mon travail, et séparé des citoyens Moyse (1) et Vernerey (2), qui pourraient me donner des avis, je me propose de vous adresser une copie de mon manuscrit, si vous pensez qu'un ouvrage de ce genre puisse être de quelque utilité. D'après votre jugement et celui de vos savants amis, je me déciderai à le faire imprimer ou à le jeter au feu (3). Il me reste à en transcrire une soixantaine de pages, et je ne souhaite, pour le moment, que savoir à quelle adresse je pourrais vous l'envoyer.

MÉMOIRE DU CITOYEN VERNEREY SUR L'ÉDUCATION DES CLERCS, PRÉSENTÉ AU CONCILE NATIONAL DE 1801, PAR ORDRE DU CONCILE MÉTROPOLITAIN DE BESANÇON.

Révérendissimes Évêques et Vénérables Prêtres,

L'instruction adressée aux conciles provinciaux par les dignes évêques réunis à Paris charge ces assemblées d'aviser au mode d'une bonne éducation des clercs. De tous les objets proposés à vos méditations, celui-ci tient le premier rang, parce que de là dépendent le maintien de la Religion dans sa pureté et la sanctification des fidèles. Nous sommes tous intimement convaincus de la nécessité de ne placer à la tête des paroisses que des prêtres instruits et vertueux. Mais comment parviendra-t-on, dans ces temps difficiles, à former les jeunes clercs à la science ecclésiastique et à l'amour de toutes les vertus? Le plan est encore plus facile que l'exécution.

Heureux les temps primitifs, où l'on pouvait choisir les pasteurs sans autre éducation préalable que la simple éducation chrétienne! Les lectures et les prières publiques se faisant dans la langue la plus commune du pays, il n'était point nécessaire d'apprendre des langues étrangères. Les points de discipline étant en petit nombre, et le dogme ayant souffert peu d'attaques, tout fidèle d'une intelligence commune était suffisamment instruit pour transmettre aux autres, en qualité de pas-

(1) Évêque constitutionnel du Jura; ses confrères le considéraient comme un des plus savants hommes de son temps.

(2) Curé du Luhier, département du Doubs, et l'un des correspondants assidus de Grégoire; il était fort instruit.

(3) Grégoire ne paraît pas avoir répondu, et suivant toute apparence, le manuscrit ne fut ni imprimé ni jeté au feu.

teur, le dépôt de la révélation qu'il avait reçu et dont la tradition ne pouvait encore être obscurcie. Il puisait ces connaissances dans les explications du texte sacré que donnait celui qui présidait les assemblées religieuses, et dans la lecture et la méditation de ces Livres divins, dont on faisait alors sa nourriture journalière. La sainteté de la vie répondait ordinairement à la croyance, dans un temps où professer le christianisme c'était être résolu à donner son sang pour Jésus-Christ: de sorte que, dans l'élection d'un ministre de l'Évangile, on ne pouvait être embarrassé que du choix du plus digne. Seulement, on préférait ceux dont les saints exemples édifiaient depuis plus longtemps et que l'âge exposait moins à céder à leurs passions ou aux menaces des tyrans, ce qui leur fit donner le nom de Πρεσβύτεροι. Il y avait des écoles comme celle d'Alexandrie, qui a donné à l'Église tant de pasteurs qui l'ont illustrée par leurs écrits et par leur conduite. Elles étaient pour les chrétiens des deux sexes et spécialement pour les catéchumènes; les leçons y consistaient à expliquer les divines Écritures, comme le remarque Eusèbe.

A mesure que les hérésies enveloppèrent le dogme de nuages et que l'on s'éloignait de la source de la tradition, on faisait aux simples fidèles des instructions plus développées, comme on le voit pour les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, etc. On crut à plus forte raison devoir donner des instructions plus particulières encore à ceux qui se destinaient à la charge pastorale et à repousser les traits lancés par les hérétiques. Souvent, les évêques les instruisaient eux-mêmes dans la maison épiscopale. Ainsi furent élevés les Athanase, les Chrysostome, les Cyrille, etc. Les réunions étaient quelquefois nombreuses, telles que celles formées par saint Augustin d'Hippone et par saint Augustin, apôtre d'Angleterre; les clercs y vivaient sous une règle et n'en sortaient que selon le besoin de l'Eglise. Cela devenait plus nécessaire dans un temps où il fallait les préserver de la corruption générale. Le deuxième concile de Tolède en fit un canon. Les moines, qui déjà avaient pris naissance, et qui se multipliaient chaque jour, étonnaient le monde par leurs vertus, et plusieurs étaient d'une science plus qu'ordinaire : les évêques ne crurent mieux faire que de leur confier la direction des jeunes clercs, ou plutôt, ils appelaient souvent ces saints cénobites de leurs cellules à la direction des âmes. Les monastères furent pendant plusieurs siècles les seuls séminaires et même les seules maisons d'étude, quoique tous les pasteurs n'en fussent pas tirés. Dès avant le VIe siècle, l'usage était général en Italie que chaque curé formât son successeur, comme il est dit dans le deuxième concile de Vaison, en 579, canon 1.

Peu à peu, les Universités se formèrent, et la théologie fit partie des études publiques. Mais la licence dans laquelle vivaient le grand nombre des élèves ne pouvait faire espérer d'eux une conduite sainte et édifiante quand ils seraient à la tête du troupeau. Cette considération engagea le Concile de Trente à prescrire dans chaque diocèse l'établissement d'un séminaire, où les jeunes clercs réunis seraient formés à la vertu en même temps qu'à la science ecclésiastique.

Les mêmes considérations doivent déterminer à prendre tous les moyens possibles pour rétablir en France les séminaires que le malheur des temps y a détruits, puisque malgré l'éducation soignée de l'ancien

régime, l'Église a eu à gémir de l'apostasie et de l'immoralité de tant de prêtres; qu'arrivera-t-il si l'éducation de chaque clerc est confiée aux soins de son curé? Celui-ci pourra-t-il exercer sur lui la même surveillance que des directeurs? Pourra-t-il lui faire des exhortations pieuses, du moins aussi fréquentes, avec la même liberté, avec le même soin que le peuvent des Directeurs? Ces exhortations produiront-elles sur l'âme de son élève, presque nécessairement dissipé, le même effet que si elles étaient entendues dans le silence de la retraite et fortifiées par les bons exemples de ses co-séminaristes? Contractera-t-il aisément l'habitude nécessaire d'un assujettissement à une règle de vie? Qu'il sera rare, à la fin de ses études, de le trouver enraciné dans toutes les vertus, ainsi que l'exigeait l'apôtre! Qu'il sera rare, par conséquent, de le voir jusqu'à la mort l'exemple des fidèles, et un ministre zélé de l'Evangile!

L'instruction, d'ailleurs, en souffrirait. Pour l'acquérir, un livre ne lui suffit pas : il lui faut un pédagogue pour lui aplanir les difficultés, pour lui développer certains traits d'histoire, pour relever le défaut de justesse dans ses réponses. Mais combien y a-t-il de prêtres qui soient parfaitement en état de lui rendre ce service, ou qui même en aient le temps? Ne compterons-nous pour rien le défaut d'émulation, laquelle contribue tant au progrès des étudiants? La nécessité seule pourrait donc faire adopter les uniques soins du curé comme moyen de lui former un successeur. Les évêques réunis à Paris ont senti cette insuffisance, aussi proposent-ils à vos méditations les moyens de relever les anciens établissements d'éducation ecclésiastique.

Permettez-moi de présenter quelques idées sur les différentes questions qu'ils proposent.

Question 1. — Quelle sera la première éducation de ceux qui voudront être admis aux ordres sacrés?

Réponse. — Nous ne sommes plus dans ces temps où la langue natale suffisait à un ministre des autels. Les prières publiques, la Vulgate, les ouvrages des Pères et d'un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques sont en latin : la connaissance de la langue latine est donc indispensable à un prêtre, si nous ne voulons retomber bientôt dans les siècles de barbarie. L'hébreu et le grec sont les idiomes du texte sacré; la plupart des Pères et plusieurs conciles ont écrit en grec : il est donc à désirer que tous aient des langues grecque et hébraïque au moins une teinte suffisante pour vérifier, à l'aide des concordances et des dictionnaires, la traduction des passages moins difficiles. Il arrivera que ceux qui auront plus de goût et d'aptitude pour ces deux langues s'y livreront tout entiers dans la suite, ainsi qu'au chaldaïque et au syriaque; et chaque siècle produira sans doute quelques-uns de ces hommes, qui rendront d'importants services à la religion par leurs recherches et leurs écrits en ce genre.

L'étude de la langue latine est donc l'école primaire de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique : « *Statuimus nullum ad sacros ordines de cætero promovendum, nisi sciat latinaliter loqui.* » (Conc. Tolet., an 1473, can. 3 et 10.)

Ce serait sans doute une excellente méthode que celle où, sans aucune peine et sans un nouveau travail, les leçons de latinité orneraient en même temps les élèves de connaissances ecclésiastiques qui, à cet

âge, se graveraient dans leur mémoire en traits ineffaçables. Pour cela, il suffirait de substituer l'explication d'auteurs ecclésiastiques choisis à celle des auteurs profanes.

Voici ceux que je propose pour le cours de latinité, ou du moins quelques-uns d'entr'eux.

1° *Catechismi historici minoris pars prior*, par Fleury. 2° *Liber de viris illustribus*, par saint Jérôme. (Il doit être le second pour la facilité du latin, et la connaissance en sera fort utile aux élèves.) 3° *Sulpicii Severi historia sacra*. (On pourrait supprimer la partie de l'histoire ecclésiastique, et ne donner que des extraits choisis de l'histoire sainte.) 4° Si l'on veut, des extraits choisis des derniers livres des *Antiquités judaïques*, et des sept livres de la *Guerre des Juifs*, par Flavius Josèphe, traduction latine d'Havercamp, plutôt que celle de Rufin. 5° Les histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret et d'Evagre, selon la traduction latine de Henry de Valois. (On pourrait absolument supprimer Socrate et Théodoret, ou faire une suite de l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, par des extraits choisis de Sulpice Sevère, et des historiens que je viens d'indiquer, à l'instar de *Historia tripartita :* cependant, il est à propos que chaque prêtre ait en entier ces premières sources de l'histoire ecclésiastique, qui jusqu'ici ne se trouvaient que chez un très petit nombre.) 6° Le livre *De morte persecutorum*, attribué à Lactance. Voilà pour le genre historique. Les genres démonstratif, délibératif et même judiciaire se trouveront, du moins jusqu'à un certain point, dans les ouvrages suivants. 7° Un choix de chapitres extraits des sept livres *De Institutionibus divinis*, de Lactance 8° Le traité de saint Cyprien *De Lapsis*. 9° L'*Octavie* de Minicius Felix. 10° Des sermons choisis de saint Léon. 11° La 20e homélie de saint Chrysostome au peuple d'Antioche, où se trouve l'éloquent discours de saint Flavien à l'empereur Théodose, et ses six livres sur le sacerdoce. 12° Le 1er discours de saint Grégoire de Nazianze où il parle des devoirs et des difficultés du saint ministère. (Ce discours, ainsi que les écrits de saint Chrysostome sur le sacerdoce, feront naître aux élèves de salutaires réflexions sur l'état auquel ils se destinent); les 3e et 4e discours, qui sont ses invectives contre Julien, et le 17e qui fut prononcé à l'occasion d'un trouble arrivé à Césarée, et qui est un chef-d'œuvre d'éloquence. 13° Vincent de Lérins ou bien quelques catéchèses choisies de saint Cyrille de Jérusalem. (Il serait à souhaiter qu'on pût insérer la plupart, du moins en partie, comme un monument précieux de la croyance de l'Église, et un parfait modèle de traiter la théologie.) 14° L'apologétique de Tertullien (soit pour faire connaître à tous ce précieux ouvrage, soit pour introduire le style dur de cet africain). 15° Enfin quelques poésies sacrées, sans parler des poèmes de saint Grégoire de Nazianze et de saint Prosper. (Je leur préférerais quelques pièces en vers alexandrins, élégiaques, saphiques, asclépiades, phaleuces et iambiques. Car il est important de donner une idée de ces sortes de vers, soit pour faciliter dans la suite la composition des hymnes, soit pour apprendre plus aisément la quantité et la prononciation. On les trouverait dans Santeuil, dans l'*Ars metrica*, et dans d'autres ouvrages publiés par les jésuites.)

Quatre ou cinq volumes in-12, imprimés en petits caractères, pourraient former le recueil de tous les extraits que j'indique. Ce recueil ne

coûterait pas plus aux parents que la collection de tous les petits livres classiques dont on se fournissait anciennement. Un libraire se chargerait volontiers des frais d'impression par l'espérance d'un prompt débit qu'il en espérerait, même auprès des curés.

L'utilité d'ensemble d'un cours de latinité se montre d'elle-même. Les élèves connaîtraient, à ne les oublier jamais, les principaux faits de l'histoire sainte et de l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles; ils y puiseraient encore d'autres connaissances théologiques; et tout cela à une époque où les anciens n'en avaient ordinairement aucune idée. C'est un moyen efficace, et peut-être unique d'inspirer plus généralement aux prêtres le goût de l'étude des anciens monuments ecclésiastiques.

On objectera peut-être : 1° qu'on trouverait une latinité plus pure dans les auteurs profanes, communément expliqués dans les classes. Mais Sulpice Sévère, appelé avec raison le Salluste chrétien, entrait dans le cours de Champré. La latinité n'est-elle pas assez pure dans saint Léon et dans Lactance, surnommé le Cicéron chrétien? Turselin, que les jésuites expliquaient dans leurs collèges, n'avait pas plus écrit en sa langue natale que les traducteurs que j'indique. D'ailleurs on doit moins chercher la pureté de la langue latine précisément que de mettre les élèves en état de comprendre les auteurs ecclésiastiques; et si l'on perd du côté du génie de la langue, cette perte est surabondamment compensée par les grands avantages qui résulteront. Si jusqu'ici dans les classes on a préféré les auteurs profanes, on devait le faire, parce qu'elles n'étaient pas uniquement destinées aux clercs.

On objectera : 2° qu'il ne sera pas possible dans le court espace de trois ans, ou de quatre ans au plus de latinité, d'expliquer en entier ce recueil, qui par conséquent serait trop vaste. Mais depuis longtemps les instituteurs ont senti que l'explication devait être préférée à l'usage des thèmes, qui ne devait commencer qu'à la dernière année de latinité, temps auquel on a la mémoire fournie de termes propres, et auquel on connaît déjà les tours de phrase et quelque chose du génie de la langue. En cette dernière année, les élèves qui connaîtront à peu près tous les termes prépareront aisément dix ou douze pages d'explication dans une matinée, et l'instituteur se contentera de faire expliquer à chacun une demi-page successivement, et où bon lui semblera, afin de s'assurer de tout le travail. D'ailleurs, fût-on réduit à ne faire expliquer qu'une partie des extraits de la plupart des auteurs, l'utilité en serait toujours inappréciable et on aurait celle de posséder le recueil, pour y recourir.

Il serait bien à propos que ce recueil fût composé avant la tenue du concile national, pour être imprimé avant la Toussaint de 1801, temps auquel les écoles ecclésiastiques primaires devront être en activité dans toute la République. Si l'on ne veut pas différer trop longtemps l'étude de la théologie, il est urgent d'organiser ce premier cours de l'éducation ecclésiastique, et c'est celui dont l'exécution sera le plus facile. Nul ne pourra s'y livrer comme instituteur sans l'agrément de l'Évêque. Quoique la plupart des curés pourront (*sic*) enseigner les enfants de leur paroisse, sans frais du côté des parents, il convient cependant, afin d'exciter l'émulation, de réunir plusieurs élèves, et d'établir au moins un cours primaire dans chaque arrondissement de sous-préfecture.

Outre le latin, on y enseignerait la grammaire française, les déclinaisons, conjugaisons et les premières règles de la syntaxe grecque, le chant grégorien et l'histoire sainte. Le règlement à suivre dans ces petits séminaires sera dressé par l'évêque qui les visitera dans ses courses apostoliques.

Question 2. — Quels sont les moyens de propager les langues anciennes ?

Réponse. — Nous venons de voir que dans le Cours primaire on enseignera les déclinaisons, les conjugaisons et les premières règles de la syntaxe grecque. On y fera même expliquer deux ou trois chapitres choisis de l'évangile selon saint Luc. Pendant le cours de théologie, qui sera de trois ans, on consacrera deux classes chaque semaine (le jour de récréation), c'est-à-dire, environ 80 classes chaque année, à l'explication du grec et de l'hébreu; ce qui suffira pour donner aux élèves le degré de connaissance que j'ai exigé.

Question 3. — Quelles seront la forme et la durée des études théologiques, et quels examens devront subir les élèves avant que d'être admis aux ordres?

Réponse. — Nous ne sommes plus dans les circonstances où la lecture de l'Écriture sainte pourrait tenir lieu de tout autre étude. Des hérésies se sont élevées, la tradition s'est étendue dans les siècles, et a été obscurcie par les efforts des novateurs, une multiplicité de canons de discipline a été rendue nécessaire, des questions problématiques ont été malheureusement mêlées à l'enseignement de la vérité : il est donc indispensable d'étudier encore les Pères, les conciles et les autres monuments de l'histoire ecclésiastique. La lecture de ces ouvrages serait trop longue, impossible même à la plupart : il est donc nécessaire d'en ranger des extraits par ordre de matière, comme on l'a pratiqué dans les traités de théologie.

La durée du cours théologique n'était pas la même dans tous les diocèses. Dans le nôtre, elle était de quatre années, de trois années dans d'autres, plus longues dans les grandes universités, et elle devait être de deux ans selon le plan trop resserré de l'évêque d'Autun.

Pour diminuer les frais de pension, je propose pour l'étude de la théologie trois années seulement, chacune de neuf mois. Elles suffiront absolument à expliquer l'ouvrage imprimé, dont il sera bientôt parlé : dût-on être obligé d'omettre l'explication de plusieurs dissertations critiques sur l'Ecriture sainte et l'Histoire ecclésiastique.

A l'explication de l'ouvrage de théologie, il faut joindre l'interprétation de l'Écriture sainte. Elle consistera seulement, après la lecture du chapitre, à donner le sens littéral des versets, à montrer l'abus qu'en auraient fait les hérétiques et les prédicateurs, et l'usage qu'on en peut tirer, soit pour établir le dogme, soit pour appuyer la morale dans les instructions faites au peuple. Ce n'est pas ici la partie la moins importante ni la plus facile. La brièveté du temps nécessite à omettre l'explication des livres historiques, dont la plupart des difficultés proposées par les incrédules seront traitées dans la théologie; elle engage aussi, malgré l'abondance de la matière, à expliquer à peu près un chapitre chaque jour, hormis le jour de récréation, uniquement consacré au grec et à l'hébreu. Les neuf mois, y compris les dimanches et fêtes, et déduction faite des jours de la retraite et de récréation,

donnant environ 225 explications de l'Écriture, je propose l'ordre suivant :

Pour la première année du cours théologique, les quatre Evangiles, les Proverbes, l'Ecclésiaste, la Sagesse et l'Ecclésiastique, formant en tout 202 chapitres.

Pour la deuxième année, les Psaumes et Isaïe, contenant 216 chapitres; pour la troisième année, le reste des Prophètes et le Deutéronome, formant 224 chapitres.

En cette troisième année, on exercerait aussi les séminaristes à catéchiser. Quant à l'Histoire ecclésiastique, les points les plus importants entreront peut-être dans le *Traité des Monuments de la Religion*, lequel fera partie de l'ouvrage de théologie : cependant cette histoire serait lue pendant les repas, et on forcerait l'attention des séminaristes en faisant rendre compte de la lecture à quelqu'un d'eux avant les grâces. En choisissant l'abréviateur de Fleury ou quelqu'autre, les élèves en pourraient entendre trois fois la lecture pendant la durée du cours.

Outre le cours théologique, je propose un cours complémentaire après une année au moins d'intervalle, et qui, pour diminuer les frais d'éducation, serait terminé à l'ordination de la Trinité. Il sera destiné à apprendre la liturgie, les règles du tribunal de la pénitence et du bon gouvernement des paroisses, et la manière d'instruire utilement par homélies, sermons et conférences. Alors on pourra, plus utilement que dans le cours primaire, faire un petit cours de rhétorique ecclésiastique; il y aura de plus chaque jour une classe sur l'interprétation de l'Ecriture : ce seront les épîtres du Nouveau Testament et, si l'on veut, le Cantique des cantiques, formant en tout 129 chapitres, nombre moindre que celui des jours consacrés à cette explication. Il serait à propos qu'il y eût un cours complémentaire imprimé, contenant les règles de la chaire, du tribunal et du gouvernement des paroisses : Gaichiès et la méthode de direction imprimée à Besançon pourraient servir au compositeur.

Chaque année, les directeurs feraient faire aux séminaristes réunis une retraite de sept jours, laquelle finirait le vendredi des Quatre-Temps d'Avent. Ils leur feraient de plus un entretien moral après l'oraison les dimanches et fêtes et les jours de récréation. On les conduirait néanmoins à tous les offices de la paroisse.

Je borne donc à quatre le nombre des directeurs, deux professeurs de théologie qui auront chacun une classe par jour, hormis les dimanches et fêtes chômées et les jours de récréation, un interprète de l'Ecriture, un professeur de rhétorique qui serait en même temps chargé des leçons sur le tribunal et sur le gouvernement des paroisses. Ils se partageraient entre eux les sermons, les leçons de grec et d'hébreu et les autres exercices. Il est à désirer que le cours théologique puisse être terminé à 20 ans accomplis, qui est l'âge de la conscription militaire : ainsi je propose qu'on y soit admis après 16 ans révolus. Il faut d'ailleurs, comme l'observe le concile de Trente, ne pas attendre l'influence de la contagion du siècle. Pendant ce cours, on recevra la tonsure et les quatre moindres seulement. A la fin, les séminaristes rentreront chez leurs parents, répèteront les études du cours, liront l'Histoire ecclésiastique et feront des catéchismes. A l'âge de 22 ans accomplis, pourvu toutefois qu'il se soit écoulé une année depuis la fin du cours théologique, ils se présenteront au cours complémentaire :

s'ils sont admis, ils recevront le sous-diaconat après la retraite, et le diaconat à la fin du cours. Rentrés chez eux, ils répèteront leurs études et s'exerceront à la prédication dans la paroisse de leur domicile et dans le voisinage jusqu'à ce que l'évêque les appelle pour l'ordination de la prêtrise, qui ne pourra ordinairement avoir lieu qu'après une année d'interstice (*sic*).

Chaque année qui s'écoulera entre le cours théologique et le cours complémentaire, de même qu'entre le cours complémentaire et l'ordination de la prêtrise, les séminaristes rentrés chez eux retourneront faire la retraite avec ceux résidant dans le séminaire.

Deux motifs m'engagent à exiger impérieusement l'intervalle d'une année au moins entre le cours théologique et le cours complémentaire. Le premier, pour laisser respirer des parents que la continuité des frais de pension pendant près de quatre années successives pourrait souvent grever; le second et principal, afin de n'imposer le lien indissoluble du sous-diaconat qu'à ceux qui auront éprouvé au milieu du monde s'ils peuvent espérer prudemment de mener, avec le secours de la grâce, une vie vraiment ecclésiastique jusqu'à la mort. Ainsi l'ont pensé tous ceux qui avaient l'expérience de la conduite des séminaristes.

On voit donc que je réduis l'éducation ecclésiastique à trois cours; cours primaire, cours théologique et cours complémentaire. Le premier pourra être fait chez tout prêtre, avec l'agrément de l'évêque; on recevra même au second cours ceux qui auront appris la langue latine dans les écoles nationales. Des cours, théologique et complémentaire, seront régulièrement faits dans une même maison, dite le *séminaire*. L'évêque pourra dispenser les enfants pauvres d'une ou deux années seulement du cours théologique, en leur prescrivant le mode d'y suppléer, mais jamais ou presque jamais du cours complémentaire. Le règlement du séminaire sera fait par l'évêque, qui prendra l'avis des directeurs et de l'archidiacre.

Quant à la seconde partie de la troisième question, qui concerne les examens à faire subir aux élèves, j'indique les suivants :

On n'admettra au cours primaire que ceux qui sauront suffisamment lire et écrire, et qui auront fait leur première communion.

Pour être admis au cours théologique, l'examen aura pour objet la grammaire française, la latinité, le chant grégorien, les premiers principes de la langue grecque, l'ordre et la nature des *principaux* faits seulement de l'Histoire sainte.

Ceux qui auront appris la langue latine dans les classes où l'on n'a point enseigné ces trois derniers objets, en subiront l'examen en se présentant au cours complémentaire, s'ils n'y ont satisfait auparavant.

Pour être admis au cours complémentaire, l'examen aura pour objet tout ce qui aura été enseigné dans le second cours sur la théologie, sur le grec et l'hébreu et sur les explications de l'Écriture, et de plus l'ordre et la nature des *principaux* faits seulement de l'histoire ecclésiastique.

Pour être admis à la prêtrise, l'examen aura pour objet de nouveau le dogme et la morale, les règles du tribunal et du gouvernement des paroisses, l'explication des épîtres du Nouveau Testament, et le canevas d'une instruction sur un sujet désigné par l'examinateur.

A moins d'empêchement légitime, l'évêque examinera par lui-même,

ou du moins présidera aux examens qu'il fera subir pour être admis au cours complémentaire et à la prêtrise.

Indépendamment des examens indiqués ci-dessus, l'évêque en pourra prescrire pendant la durée et à la fin des cours : il serait même à propos d'en prescrire pour les premières années après la prêtrise.

Question 4. — Quel est, parmi les cours de théologie existants, celui qu'on doit mettre de préférence entre les mains des clercs, et quels sont les moyens de lui donner toute la perfection dont il est susceptible.

Réponse. — C'est sans doute une pensée sage que de supprimer la dictée entière des traités, laquelle emporte une grande perte de temps, des fautes innombrables dans les cahiers et un dégoût de l'étude. Il faut donc un cours imprimé, sauf aux professeurs à pouvoir dicter, avec l'approbation de l'évêque, quelques notes supplétives. Ce cours imprimé doit être exclusivement expliqué dans toute la France, soit pour l'uniformité d'enseignement, soit parce que c'est l'unique moyen pour qu'un imprimeur se charge des frais d'impression.

Il faut donc ou adopter *in statu quo* un des cours existants, ou l'adopter avec corrections, ou en composer entièrement un nouveau, ou en former un de divers traités pris selon le mérite chez différents auteurs, par exemple, dans Antoine quant à la Morale. Sera-t-il latin ou français ? Les craintes bien fondées qu'on a manifestées sur la *francisation* ne doivent plus exister, si, comme je l'ai proposé, on n'admet à l'École de Théologie que ceux qui auront satisfait à un examen sur la latinité.

Abordons maintenant la question proposée par les évêques réunis. Je ne suis pas assez familiarisé avec les auteurs classiques ni assez judicieux pour oser la trancher. Il paraît que le cours ne doit être ni trop étendu, ni trop abrégé, qu'il doit, dans sa concision, renfermer tout ce qu'il est essentiel de savoir, et suppléer pour la suite à beaucoup de livres qu'on sera généralement hors d'état de se procurer ; qu'il doit surtout traiter suffisamment les *monuments de la religion*, j'entends ce qui concerne la partie critique des livres de l'Écriture et les Pères, des faits importants des histoires sainte et ecclésiastique, et des usages surtout de l'antiquité ; qu'il doit développer les principes des libertés gallicanes ; qu'il doit fixer sur chaque point de la théologie dogmatique ; etc. J'ignore s'il existe déjà un cours semblable : ce ne sont ni le petit *Collet* ni le cours de *Lyon*, les deux auteurs classiques les plus accrédités. Celui-ci néanmoins se fait lire avec plus de plaisir que le premier, il a sagement éliminé les pures questions d'école, hormis quant à un point chéri ; et moyennant des corrections et des additions d'un tiers, on pourrait le destiner exclusivement au clergé français, et l'expliquer aisément en trois années ; neuf ou dix volumes au lieu de six.

Dernièrement ont été insérées dans les *Annales* (1), des vues sur la composition prompte d'un cours de théologie destiné au clergé de l'Église gallicane. Elles consistent en ce qu'une commission du concile national en trace le plan détaillé, que le concile partage l'exécution du plan entre plusieurs de ses membres, et invite tout Français qui se serait appliqué plus particulièrement à l'étude de la théologie à composer quelques traités d'après ce plan, et à envoyer son manuscrit à une com-

(1) Les *Annales de la Religion*, journal ecclésiastique publié par Grégoire et ses amis, de 1795 à 1803, 18 vol. in-12.

mission établie à Paris. Celle-ci serait chargée de comparer tous les manuscrits et de faire son rapport au concile suivant, qui statuerait définitivement. La commission devrait tracer un plan général, sauf à suivre le cours de Lyon dans les parties suffisamment traitées, ce qui abrègerait beaucoup la composition du tout. L'ouvrage de théologie commencerait par un très petit *Traité de logique*, qui contiendrait seulement l'explication des termes ontologiques encore usités, et ce qu'il est nécessaire de savoir sur les propositions et le raisonnement.

La commission permanente que l'instruction propose d'établir à Paris serait aussi chargée de recueillir les observations qui seraient faites sur le cours imprimé, afin de faire, dans les éditions suivantes, les changements qui seront jugés utiles.

Je m'arrête à ces vues.

En attendant l'impression du nouveau cours, on prendrait celui de Lyon, sauf à dicter des corrections, ou à défaut de pouvoir se procurer celui-ci, tout autre que l'évêque désignerait.

Question 5. — Quels examens seront établis sur l'étude de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église, et quel degré de connaissances exigera-t-on en ce sens pour être admis aux Ordres?

Réponse. — L'étude de l'Écriture sainte et des Pères se réduit, ou à la partie critique, ou à la doctrine qui y est renfermée. L'examen sur le premier point fera partie de celui sur l'ouvrage de théologie qui, comme je l'ai déjà observé, doit nécessairement renfermer un *Traité des Monuments de la Religion*. Il suffira donc de savoir ce que contiendra cet ouvrage. J'ai déjà aussi marqué deux examens, où l'on devait satisfaire sur l'ordre et la nature des *principaux* faits des histoires sainte et ecclésiastique.

Quant à la doctrine, je distingue celle de l'Écriture et celle des Pères. J'ai déjà indiqué les deux examens sur la première.

Pour ce qui est d'un examen sur la doctrine des Pères, quelque désirable qu'il soit, je ne le vois guère possible, hormis quant aux extraits qu'en donne l'Histoire ecclésiastique; encore serait-ce trop charger la mémoire, pour ne rien confondre, et par conséquent ce serait trop exiger. On ne demandera sans doute pas que tous se procurent les ouvrages des Pères, ni même Ceillier, ou Dupin, ou Triarlet, ou Mareschal, ou le Père le Nourry, etc., les parents se refuseraient souvent à ces frais, et ne consentiraient pas à laisser étudier leurs enfants : le temps d'ailleurs manquerait pour se livrer à cette étude avant les Ordres sacrés.

Question 6. — Quels moyens emploiera-t-on pour former les séminaires, ou pour leur substituer une institution équivalente?

Réponse. — Afin de diminuer les frais, il est à propos de réunir trois ou quatre diocèses pour un séminaire commun, placé au centre. Chaque évêque de la réunion y nommerait un directeur de son diocèse, avec lequel il correspondrait plus spécialement sur la conduite de ses diocésains. De fortes raisons militeraient pour établir ces séminaires dans une campagne plutôt que dans une ville : de plus fortes doivent prépondérer pour une ville épiscopale, soit pour loger l'évêque dans le séminaire, qui serait surveillé par lui, soit pour la pompe du culte dans l'église cathédrale, soit principalement pour mettre les directeurs à portée de consulter les bibliothèques, soit pour la facilité de la correspondance entre leurs élèves et les parents.

On peut absolument prendre sur les pensions des séminaristes la nourriture du séminaire, c'est-à-dire des élèves, des directeurs et des domestiques, mais rien au delà, crainte de décourager les parents. Ce qui sera nécessaire aux honoraires des directeurs, aux salaires des domestiques, aux réparations et autres dépenses annuelles de la maison se prélèvera aisément sur les frais des diocèses ou sur des quêtes particulières faites *ad hoc* dans chaque paroisse.

Un couvent est par sa structure la maison la plus convenable, et on peut l'acheter pour le culte d'une manière aussi solide qu'on a acheté des églises. Mais où trouver les fonds nécessaires pour cet achat, pour les premières réparations et pour le premier ameublement? *Hoc opus, hic labor*. On sera réduit aux oblations des fidèles qu'il sera besoin de stimuler par une lettre synodique pressante du concile national, dont on fera la lecture au prône une fois chaque année. Plusieurs de ceux qui ne voudraient pas aliéner une somme, consentiraient cependant à la prêter sans intérêts. Ceux des pensionnaires ecclésiastiques qui peuvent vivre sans le secours de leur pension en sacrifieraient volontiers une partie chaque année pour éteindre ces dettes. Nous ne serions plus à craindre l'insuffisance du produit des offrandes des fidèles, si la pacification religieuse pouvait s'opérer : motif qui devrait porter nos frères dissidents à l'accélérer, afin de réunir les ressources.

En attendant l'achat d'une maison convenable, voici le moyen que je propose :

On louera un quartier assez vaste pour loger l'évêque, les directeurs, un ou deux domestiques, et qui de plus contienne deux salles. Les clercs ne pourraient se mettre en pension que dans celles des maisons particulières qui leur seraient désignées par l'évêque, pour seulement y prendre leurs repas et y passer la nuit. Dès le matin, ils se rendraient dans une salle de la maison épiscopale, où ils passeraient la journée tous ensemble : là se feraient les exercices du séminaire, et même les études particulières pendant lesquelles le directeur hebdomadaire serait présent pour faire observer le silence. Ce moyen est le moins dispendieux, et sera dans plusieurs diocèses le seul admissible pendant quelque temps.

En attendant encore que le nombre des élèves permette de faire les frais de location d'une maison et de l'entretien des directeurs, l'évêque confiera l'éducation ecclésiastique à divers curés, et tracera l'ordre des études et le règlement à observer.

Question 7. — Quels sont les moyens de perpétuer le saint ministère, et de proportionner le nombre des ouvriers à l'abondance de la moisson?

Réponse. — Depuis plusieurs années avant la Révolution on voyait partout diminuer sensiblement le nombre des étudiants en théologie. Un déporté rentré m'a assuré que le séminaire de Vienne en Autriche ne contenait que 17 sujets. On en attribue la cause à l'affaiblissement de la foi et de la piété, soit parmi les parents, soit surtout parmi les jeunes gens. Un des principaux moyens d'avoir le nombre suffisant de clercs est donc le soin que les curés prendront de la jeunesse.

Un autre obstacle au choix de l'état ecclésiastique en France est la suppression des revenus et le mépris qu'on a déversé sur les ministres des autels. Voilà la réponse qu'ont coutume de faire les parents qu'on sollicite à permettre l'étude à leurs enfants. Il est à propos que, dans

la lettre synodique dont j'ai parlé, et qui sera lue chaque année au prône à jour fixe, le Concile national réfute éloquemment ce prétexte et montre la nécessité de perpétuer le saint ministère. Il est de plus à propos que, surtout les jours qui suivront la lecture de cette lettre synodique, chaque curé parle aux parents des enfants dans lesquels il remarquerait des dispositions à l'état ecclésiastique, et qu'ensuite on dresse chaque année par archiprêtré un tableau général des enfants sur lesquels on a des espérances, de leur âge, de leurs noms et prénoms, de leur domicile, du degré de talents qu'ils font entrevoir et des secours pécuniaires dont ils pourraient avoir besoin. Ce tableau pourra souvent faire la consolation de l'évêque; dans ses visites pastorales, il ne manquera jamais de se transporter chez les parents de ces enfants, étant accompagné du curé, afin d'obtenir leur consentement, ou de les féliciter, et afin d'encourager ces enfants. On ne peut attendre que les meilleurs effets de visites semblables.

Arrêté que le présent mémoire sera envoyé au concile national, à la séance du 4 septembre du concile métropolitain, an de N.-S. J.-C. 1800.

† DEMANDRE, *évêque métropolitain,*
PAGET, *secrétaire.*

HAUT-RHIN

Lettre d'un instituteur au sujet d'une grammaire française à l'usage des Allemands.

Mulhouse, le 1er fructidor an IX (19 août 1801).

Révérendissime évêque!

Je prends la liberté de vous demander un service, et j'ose me flatter que vous ne me le refuserez point après les témoignages de bienveillance que vous avez bien voulu me donner pendant votre séjour à Mulhouse. Vous vous rappelez peut-être encore que j'ai eu l'honneur de vous parler d'une grammaire française que j'allais faire imprimer à l'usage des départements allemands. Cette grammaire a été réellement imprimée à mes dépens, et j'allais vous en offrir un exemplaire, lorsque le citoyen maire de notre ville me défendit d'en donner à qui que ce fût avant nouvel ordre. C'est que l'imprimeur, avant de me remettre mon ouvrage imprimé, est allé consulter le citoyen maire sur un article du § 13, p. 59, qu'il croyait susceptible de mauvaises explications, et par conséquent propre à le rendre responsable. Or cet article, je l'avais fait lire à l'imprimeur avant de le faire imprimer, et je l'avais assuré par écrit qu'il n'y avait rien de contraire à la Constitution, et que je répondais de tout. C'était alors qu'il fallait consulter et non aujourd'hui que l'ouvrage est fini et qu'il devrait se vendre. Mais soit! Voici le résultat de la consultation. Le citoyen maire ne voulant pas juger la chose consulta le citoyen préfet Noël, de Colmar, et me défendit en attendant de vendre l'ouvrage. Le citoyen préfet répondit en ces mots : « Aucune loi ni aucun arrêté du gouvernement n'a encore établi le mode de surveillance à exercer sur les presses. Je réfère de cet objet au gouverne-

ment. » Or voici déjà plus d'un mois que j'attends en vain une réponse du gouvernement, et cependant la foire de Leipzig (*sic*) approche, et je ne pourrai plus vendre mon ouvrage dans le cours de cette année, ce qui me causerait une grande perte. C'est pourquoi je viens vous supplier, révérendissime évêque, de vouloir bien me faire obtenir promptement une réponse du citoyen ministre que vous avez souvent occasion de voir. Vous trouverez ci-joint sur une feuille de papier détachée la traduction de l'article en question (1). Vous verrez en le lisant qu'il n'y a rien de plus innocent. Je voulais faire connaître par toutes sortes d'exemples l'usage des pronoms : Je tombai par hasard sur la reine Marie-Antoinette, dont j'ai dit qu'elle *a eu le malheur de périr sur l'échafaud*. Cette phrase a scandalisé l'imprimeur par je ne sais quelles raisons, et il craint que les sinistres explications qu'on pourrait lui donner ne fissent tort à sa presse. C'est pourquoi je désirerais qu'on le désabusât en lui faisant dire par l'entremise du gouvernement que cet article n'a rien de contraire à la Constitution, et qu'il ne doit pas empêcher le débit de l'ouvrage. Si en tout cas l'article est blâmé par le gouvernement, je suis prêt à l'effacer, espérant que dans ce cas on contraindra l'imprimeur de me dédommager pour n'avoir pas fait sa consultation il y a plus de six mois, lorsque la feuille allait être mise sous presse et qu'il en était sérieusement question. Voudriez-vous donc bien, révérendissime évêque, présenter le feuillet ci-joint au citoyen ministre, et l'engager à répondre aussi vite que possible au citoyen préfet de Colmar à la demande qu'il lui a faite à ce sujet. Le citoyen préfet aura sans doute communiqué l'original au citoyen ministre; mais il s'est trompé, sur le rapport erroné du citoyen maire, en disant que c'était le prospectus d'un dictionnaire raisonné, tandis que ce n'est qu'une feuille détachée d'une grammaire tout imprimée. C'est une affaire d'un demi-quart d'heure pour le citoyen ministre, puisqu'il n'a qu'à dire si l'article proposé doit être supprimé ou s'il peut être publié. Le renvoi de cette affaire me causerait une perte d'autant plus sensible que je n'ai fait imprimer l'ouvrage à mes dépens que pour le vendre à vil prix, deux fois moins cher que n'auraient fait les libraires, à 3 francs, 47 feuilles et demie, pour en faciliter l'achat aux enfants. Le citoyen Maeder (2), votre ami, qui me connaît à fond, saura vous dire si ce n'est pas par pure patriotisme que j'en agis ainsi. Tout le monde me blâme de ce que je néglige mes intérêts à cet égard, mais je n'y ai point d'égard, ne cherchant qu'à avancer le bien public. J'ai déjà fait imprimer un livre sur le nouveau calcul décimal et une nouvelle méthode facile pour apprendre à lire le français aux enfants allemands, et j'ai d'autres ouvrages tout prêts à faire imprimer, sans penser à m'enrichir en les débitant, encore moins à acquérir une grande réputation, cachant avec soin mon nom. Dieu qui voit le fond de mon cœur saura bien me récompenser des peines que je prends pour faciliter l'instruction à la jeunesse. Cependant, je l'avoue, je ne vois qu'avec bien de la douleur la défense qu'on me fait de vendre ma grammaire, qui m'a coûté une très grande somme à faire imprimer, défense qui ne provient que d'une incertitude, d'un

(1) Voir à la suite de cette lettre.

(2) Un des correspondants de Grégoire; celui-ci a conservé dans ses archives plusieurs lettres de Maeder.

doute, d'un je ne sais quoi, et non d'une raison solide. Veuillez, citoyen évêque, m'assister, vous qui favorisez les gens de lettres, et ne permettez pas qu'on me décourage dès le commencement de ma carrière. Je sais que vous avez des occupations immenses, et que ce n'est pas à moi de venir vous interrompre pour une bagatelle. Mais je prierai Dieu de vous réparer par une ample bénédiction le temps que vous perdrez pour moi, et je vous aurai une éternelle obligation de votre peine. Quand le cas se présentera de vous rendre un service réciproque, vous n'aurez qu'à disposer librement de moi.

Que le bon Dieu bénisse toutes vos entreprises, révérendissime évêque, et continue à verser sur vous ses grâces pour avancer sa gloire et le bonheur de la société.

J'ai l'honneur de vous saluer de tout mon cœur,

PIERRE WITZ, *instituteur*,

(*Traduction littérale du* § 13, p. 59, *d'une grammaire française à l'usage des Allemands imprimée à Mulhouse.*)

Pour vous rendre plus intelligible l'usage du septième pronom, *son* (ou *leur*), je vais vous en citer quelques exemples. Avez-vous déjà entendu parler de la reine de France, Marie-Antoinette, qui a eu le malheur de terminer sa vie sur l'échafaud en 1793? *Son* mari se nommait Louis XVI, *sa* mère était la fameuse Marie-Thérèse; *son* grand-père Charles VI fut le dernier empereur de la maison d'Autriche, qui a possédé pendant plus de 300 ans sans interruption la couronne impériale d'Allemagne; *son* père François Ier, qui n'avait d'abord été que duc de Lorraine, fut fait empereur romain par le choix des électeurs, et roi de Hongrie et de Bohême par son mariage avec Marie-Thérèse; *ses* frères Joseph II et Léopold II eurent après sa mort aussi la dignité impériale, et *sa* sœur eut le bonheur d'épouser le roi de Naples. *Sa* maison était par conséquent la plus considérable de l'Europe, et *ses* parents étaient au comble de la gloire. *Sa* félicité parut être montée au plus haut période lorsqu'elle entra par mariage dans la maison de Bourbon, surtout lorsque bientôt après *son* fils et *sa* fille lui promirent une grande postérité, et que *son* neveu François II, fils de Léopold, monta après la mort de ce dernier au siège impérial. D'où vient donc que dans la suite elle a été si malheureuse? C'est ce qu'on vous expliquera une autre fois. Aujourd'hui, je me contente de vous demander si c'est d'un homme ou d'une femme que nous avons parlé? — D'une femme, sans doute. — Oui, de Marie-Antoinette. Ai-je dit *son* époux ou *leur* époux s'appelait Louis? *Sa* mère ou *leur* mère était Marie-Thérèse? *Ses* frères ou *leurs* frères étaient Joseph et Léopold? — Puisqu'on a parlé d'une femme on a dit *son* et *ses*. — Fort bien, mais les Allemands disent *leur* et *leurs*, etc.

Cet article contient-il rien de contraire à la constitution de la République française?

La liberté de la presse était-elle lésée par ce seul article?

Est-il permis ou non de vendre la grammaire qui contient cet article?

TARN

Extrait d'une lettre de Bernadou, curé de la Drèche (diocèse d'Albi).

[Sans date]

... Les écoles normales ne sont pas fréquentées. Un professeur me disait qu'il n'y avait pas plus de 40 élèves. Il n'en est pas surpris, et il en donne deux raisons : la première, c'est que l'éducation n'a plus de but lucratif; la seconde, c'est que les parents ne veulent pas pour leurs enfants d'une éducation qui élimine la religion.

NOTES SUR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE (1).

Sans date, probablement vers 1801.

Au commencement de la Révolution, les philosophes ont beaucoup parlé de plans d'éducation en faveur des enfants, et toutes les maisons destinées à l'éducation de la jeunesse ne sont, comme auparavant, que des tristes réduits, où les enfants sont entassés les uns sur les autres pendant des journées entières sans pouvoir changer d'air ni prendre aucun exercice. Cependant, depuis longtemps, les gens sages et vraiment éclairés se plaignent des épargnes sordides d'une grande nation qui n'a pas même de terrains à donner à ses enfants et qui leur refuse jusqu'à l'air salubre. C'est dans l'enfance que se font les premiers et les plus importants développements du corps humain et de ses organes; c'est pourquoi l'instinct des enfants les entraîne dans un mouvement continuel et dans des expansions diversifiées à l'infini. Si cet instinct n'est pas libre, si l'on force les enfants à demeurer plusieurs heures de suite sur un banc, si en un mot on les condamne à une immobilité assez prolongée pour leur causer de la tristesse, alors les engorgements se forment, les humeurs se coagulent, la circulation est troublée et interrompue; les obstructions se multiplient et forment les germes des plus graves maladies physiques et morales. Aussi la plupart des enfants n'apportent des maisons d'éducation et de toutes les écoles qu'un dégoût affreux qu'ils manifestent assez lorsque la fatale heure les rappelle à leurs galères. Il n'est que trop ordinaire de voir des enfants, et surtout des jeunes filles, livrées à la mélancolie et devenir dans leurs écoles les tristes victimes de toutes sortes de maladies et d'infirmités dont elles sont ensuite cruellement tourmentées pendant toute leur vie. En vain le gouvernement payera-t-il des instituteurs et des institutrices; ce sont des bourreaux qu'il paye pour torturer les enfants et les tenir à la chaîne. En vain le gouvernement promettra-t-il une génération mieux éduquée parce qu'il multipliera les formes imposantes et les cérémonies d'éclat; tant qu'il ne corrigera pas les vices de l'éducation physique, il ne fera que du mal en se mêlant de l'éducation des enfants. L'instinct des enfants les porte d'un extrême à l'autre, un enfant qui a été emprisonné

(1) En note, de la main de Grégoire : Par M. de Barail, chanoine de Nancy, puis vicaire épiscopal de ce diocèse.

pendant deux ou trois heures dans un lieu infect par la multitude et le rassemblement des enfants et qui y a été continuellement surveillé par un mercenaire, cet enfant, lorsqu'il s'échappe de ce lieu, s'emporte à des extravagances, à des mouvements, à des cris, à des convulsions, qui témoignent la joie qu'il a d'être délivré, et sa fureur cherche à se dédommager de la contrainte qu'il a soufferte. Alors il se livre à tout ce que la nature et l'imagination dépravées par la servitude et l'esclavage et par des humeurs infectées de mauvais air peuvent lui inspirer; rien de plus ordinaire que de voir les mouvements turbulents, les cris aigus, etc., des enfants qui sortent des écoles.

L'on a remédié à ces abus horribles dans une partie considérable de l'Allemagne; il n'y a plus de maisons d'école sans jardins et sans de vastes salles; les exercices des plus jeunes enfants varient à chaque demi-heure, et ils passent d'une salle à l'autre. Dans la belle saison ils prennent tous leurs exercices au grand air; il y a longtemps que les hommes les plus savants ont attribué la plupart des vices de l'humanité au physique de l'enfance, et tous les défauts de conformation et d'organisation corporelle des enfants à ceux qui sont chargés de leur éducation. Les enfants des campagnes sont beaucoup plus gais, plus robustes, plus innocents et plus vertueux que ceux des villes, parce qu'ils ont moins d'écoles, ils n'en fréquentent point pendant tout l'été et ils n'y vont qu'une partie de l'hiver. Toutes les personnes qui attristent les enfants sans raisons graves, qui les tiennent en contention trop prolongée, qui les enchaînent, qui les rendent esclaves de leurs humeurs et caprices, qui les forcent à rester dans un mauvais air, ces gens sont des ennemis de l'humanité qui la dépravent, la corrompent et la livrent à toutes sortes de maux corporels et de vices.

LA

QUESTION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE (1)

MESSIEURS,

Le Comité Exécutif du Congrès a bien voulu me confier les fonctions de Président honoraire de cette section. Je lui réitère ici mes vifs remerciements de l'honneur qu'il m'a fait et me donne, par là, l'inappréciable satisfaction de vous souhaiter la bienvenue et d'inaugurer vos délibérations par un court résumé de votre principal sujet, à savoir : l'état actuel de la question de l'éducation physique et des devoirs qui nous incombent encore dans ce domaine.

Mon résumé sera court et se bornera à esquisser le sujet, car les membres de ce Congrès en ont parfaitement reconnu l'importance en présentant un grand nombre de mémoires qui se rapportent, directement ou indirectement, à l'éducation physique, objet de notre section. Aussi, en présence des exposés instructifs dont nous allons être saisis par des spécialistes de haute compétence, il me reste bien peu de chose à dire.

La question qui nous occupe est en effet d'un intérêt commun à nous tous; il y va du sort de nos enfants, du sort des nouvelles générations, de l'avenir des nations. Nous voyons pourtant que le problème de l'éducation physique de la jeunesse, qui préoccupe les spécialistes les plus éminents de l'hygiène et de la pédagogie, attend encore sa solution et qu'il est sujet à des opinions divergeantes. C'est que dans la marche vers les cimes de la civilisation, nous sommes contraints, pendant que nous atteignons telles grandes conquêtes du progrès, de nous éloigner de telles autres; nous visons toujours tel grand but, de manière à perdre momentanément de vue tel autre but; telle question est mise en pleine lumière, et alors telle autre reste dans l'ombre.

Ce n'est point la passion des recherches et des discussions théoriques qui nous amène à discuter notre sujet; il a été mis au premier plan en raison d'une nécessité pratique, sous l'impulsion impérieuse des expériences faites; aussi avons-nous lieu d'espérer, non, de prévoir avec certitude, que le sujet ne demeurera point dans le domaine des discussions académiques et des essais plus ou moins réussis, que les délibérations aboutiront à une solution dont les principes seront réalisés et qu'elles se traduiront par une transformation positive de notre système d'éducation.

Ce n'est que dans les temps les plus récents que les penseurs de

(1) Discours d'ouverture prononcé par M. Albert de Berzeviczy, président honoraire de la Section d'hygiène scolaire au VIIIe Congrès international d'hygiène et de démographie de Budapest.

toutes nations ont compris, qu'en raison des exigences de la vie moderne, notre système d'enseignement et d'éducation a marché dans une seule direction, celle du développement intellectuel, et que les efforts imposés dans ce sens entravent le développement des forces physiques. Des hommes de génie, tels que : Locke, Rousseau, Basedow, Pestalozzi, Fröbel, avaient bien vu toute l'importance de l'éducation physique, mais leurs observations, leurs exhortations n'ont pas pénétré dans la conscience publique. La pédagogie marchait dans les sentiers de la routine; il lui tardait de voir la science inculquée; elle adoptait des tendances de plus en plus exigeantes; elle ne voyait pas que le développement physique était entravé et ne pouvait point saisir le rapport qui existait entre ce fait et le système scolaire. Le premier cri d'alarme fut poussé de nos jours par Lorinser, mais il fut énergiquement réprouvé. Tout au plus se préoccupa-t-on du traitement, parfois cruel, infligé aux enfants et des effets fâcheux produits par l'installation peu hygiénique des écoles.

L'Angleterre fut plus heureuse à cet égard. Grâce aux exercices et jeux athlétiques, passés dans les mœurs populaires, on y a atténué les dangers que comporte la disharmonie entre le développement de l'esprit et celui du corps. Mais sur le continent, et notamment en Allemagne, la gymnastique — qui s'était pourtant propagée grâce aux efforts de Guts-Muths et Jahn — ne put guère produire les résultats désirés en présence des exigences de la pédagogie.

C'est sans doute le régime du service militaire obligatoire qui a donné la première impulsion au mouvement général qui se manifeste à ce sujet. Les faits ont donné raison au maréchal Moltke, qui avait dit que le service militaire obligatoire n'est pas une charge (du moins, pas seulement une charge) pour la nation, mais encore un puissant levier de l'éducation nationale.

Quelles que soient nos plaintes, souvent justifiées, contre le militarisme inauguré après la guerre de 1870-71, qui — c'est la formule — rend improductives tant de forces, nous impose tant de sacrifices et entrave l'accomplissement rapide et complet des tâches culturelles, il n'en est pas moins vrai que ce militarisme a exercé une influence salutaire, à un certain égard, sur l'éducation publique. Il a directement et indirectement introduit un trait viril dans ce régime ; il nous a permis de constater le mal existant et d'en trouver les remèdes.

L'effet s'exerça d'abord dans un seul sens, on tendait à augmenter les forces militaires et on crut devoir introduire dans l'école les éléments des exercices militaires, afin d'y donner, aux soldats de demain, leur première instruction.

L'idée obtint un commencement de mise à exécution. La gymnastique scolaire s'enrichit d'éléments précieux qui, à mon avis, y resteront et c'est un fait que depuis cette époque la gymnastique scolaire est prise au sérieux.

Mais, à mesure que nous marchions dans cette voie, nous dûmes comprendre que — la question ayant été mal posée — nous nous étions engagés dans une fausse route.

En France, l'institution des bataillons scolaires a été introduite. Chez nous, on a rédigé en 1871-73 un projet de loi, avec exposé des motifs et instructions sur les exercices militaires de la jeunesse des

écoles. Ce projet de loi n'a pas été mis à l'ordre du jour parlementaire et ce n'est qu'à Budapest qu'on a fait, je crois, des essais de cette institution.

Quant aux bataillons scolaires français, tous s'accordent à reconnaître qu'ils n'ont pas eu de résultats heureux et n'ont guère répondu aux espoirs qu'on y avait attachés.

Tout le monde est convaincu que l'éducation physique n'a pas pour unique mission de faciliter l'instruction militaire et d'augmenter les forces armées de l'avenir, et qu'elle ne saurait se borner au système de l'instruction militaire.

Il est vrai que la Ligue nationale française de l'éducation avait eu pour point de départ l'idée de développer les forces militaires de la France. Mais les statuts qui déterminent l'objet de cette Ligue, ainsi que les mesures prises dans les divers pays de l'Europe, dénotent une tendance générale, remontant à une dizaine d'années, à une détermination plus correcte et plus précise du but à viser et des moyens à employer.

Si nous devons assurer le succès et une efficacité plus manifeste de l'éducation physique de notre jeunesse, ce n'est pas seulement parce que le recrutement des soldats donne, chez certaines nations, des résultats de moins en moins satisfaisants, ou bien, parce que le service obligatoire introduit dans l'armée de nouveaux éléments soumis, pendant la durée restreinte du service actif, à des exigences de plus en plus rigoureuses. La nécessité d'une éducation physique plus soignée et plus pratique nous est imposée par le fait qu'une grande partie de nos jeunes gens sortent de l'école dans un état débile, incapables de faire face même aux exigences des diverses carrières civiles. Beaucoup d'entre eux sont impuissants à supporter, dans l'école même, les fatigues du travail intellectuel. C'est là un côté essentiel de la question. Plus nos travaux intellectuels deviennent compliqués et raffinés, plus ils exigent de vigueur corporelle ; si les forces corporelles et intellectuelles ne sont pas mises à l'unisson, celles-ci finissent par être paralysées à leur tour.

Mais il y a des symptômes plus graves encore : la névrose se propage rapidement; on vieillit avec une vitesse inquiétante; nos enfants montrent une précocité affligeante; dans la vie physique et intellectuelle, ils perdent de plus en plus de bonne heure ce que j'appellerai l'épanouissement du jeune âge, et la conséquence est la brièveté de la vie qui se présente chez certaines nations comme par exemple en Hongrie.

Tous ces faits prouvent que nous sommes bien loin de l'idéal de Juvénal, du *mens sana in corpore sano*, de ce que la Ligue nationale exprime en ces termes : saine vigueur, qui est la condition de l'équilibre moral et intellectuel.

Les tableaux si remarquables dressés par Axel Key tendent à prouver que ces phénomènes sont en rapport avec le régime scolaire. Mais cette preuve fût-elle moins palpable, il n'en est pas moins vrai que l'école à laquelle incombe l'éducation non seulement de l'esprit, mais de l'ensemble des facultés de l'homme, a le devoir sacré, absolu, de lutter contre ces maux.

Le succès ne sera complet que si l'école est secondée par les parents et par la société entière ; aussi suis-je d'avis que nous devons réformer

notre manière de voir et nos habitudes, si nous tenons à rétablir l'harmonie compromise entre notre vie intellectuelle et nos forces physiques.

En raison de cette conception humanitaire de l'éducation physique, conception en faveur de laquelle militent des réminiscences historiques et l'exemple des Anglais — on a proposé des exercices de gymnastique qui diffèrent essentiellement des formes adoptées par la routine ancienne et qui n'ont point la raideur des exercices militaires. Ce sont des jeux, des exercices de sport et des concours, par lesquels on agit sur le cœur des enfants susceptibles d'en exciter l'ambition, de stimuler le zèle et dont la pratique intelligente développe des aptitudes physiques variées.

Tout en discutant ces innovations, on se préoccupe aussi des conditions hygiéniques des écoles; on songe non seulement aux moyens destinés à produire des effets positifs, mais encore aux mesures requises pour paralyser les conséquences négatives de l'ancien système, conséquences qui se traduisent par un ralentissement du développement physique. On critique les plans d'étude et l'on s'engage là, sur un terrain où il est particulièrement difficile de mettre d'accord les considérations didactiques avec les exigences de l'hygiène.

Pour le reste, les desiderata se dessinent de plus en plus nettement, et beaucoup de questions se prêtent à une entente. Si nous examinons les conclusions du mémorandum que l'Association hongroise d'hygiène publique — créée par le Dr Markusovsky — a présenté au Gouvernement, sur la base du rapport dressé par MM. le Dr Dollinger et le Dr Suppan au nom de la Commission des questions d'hygiène scolaire et d'éducation physique, et si nous mettons ces conclusions en regard des propositions formulées, en octobre 1893, par le Congrès de Bordeaux, sur les questions de l'éducation physique — nous relèverons fort peu de divergences. Nous y trouvons résumé tout ce qu'il est possible de faire dans les conditions actuelles : la construction, l'aménagement, la ventilation et l'éclairage des écoles d'après les règles de l'hygiène publique et la surveillance constante de la santé des élèves, c'est-à-dire l'institution de médecins scolaires : d'un médecin pour chaque école où les élèves sont nombreux, ou d'un adjoint médical auprès de chaque inspecteur; l'enseignement général de l'hygiène; l'application du principe d'après lequel le médecin peut faire dispenser l'élève de certaines études; un plan de travail établi en raison des exigences hygiéniques, pour les internats; le séjour des enfants pauvres à la campagne pendant les vacances; la création d'établissements médico-pédagogiques pour les enfants nerveux, débiles, arriérés dans leur développement physique. D'autre part, on s'accorde à demander que les heures de loisirs soient plus nombreuses; que les après-midi soient, autant que faire se peut, consacrés exclusivement à des exercices gymnastiques variés dans la mesure du possible; que l'enseignement gymnastique soit donné systématiquement, y compris les exercices militaires qui peuvent convenir à l'école; qu'on organise des concours locaux, régionaux et nationaux; qu'on propage les jeux d'enfants pour lesquels il faut réserver des terrains spéciaux; qu'il faut cultiver la natation, le patinage, la danse, le chant et même l'équitation, l'escrime, le tir; qu'il faut organiser des excursions pouvant servir en même

temps d'enseignement pratique ; qu'il importe de créer une école supérieure spéciale pour l'éducation physique ; que, enfin, le travail manuel doit être enseigné de manière à propager des aptitudes utiles et à aboutir à une répartition rationnelle du travail des diverses facultés du système nerveux.

Voilà, Messieurs, les procédés et les moyens que l'on propose, à peu de divergences près, dans les discussions que poursuivent les spécialistes des diverses nations. En les proposant, on exprime aussi la conviction que la réforme doit pénétrer tout particulièrement dans les écoles secondaires qui élèvent les classes instruites et, puisqu'il faut songer surtout à l'enseignement des jeunes filles, vu que l'éducation de celles-ci présente un caractère spécifique et que les fautes commises dans leur éducation se vengent le plus promptement par l'avilissement physique de la prochaine génération.

Le mot d'ordre qui domine sur toute la ligne, ce sont les jeux scolaires. Ce sont ces jeux que l'on réclame et que l'on glorifie avec une insistance telle qu'on semble même disposé à écarter les exercices gymnastiques actuellement pratiqués, pour les remplacer par des exercices libres. Ainsi la Ligue nationale de l'éducation physique, dont j'ai fait déjà mention, s'attache surtout à propager les jeux. Des spécialistes enthousiastes, tels que MM. Daryl et le baron de Coubertin, cherchent à acclimater en France les jeux athlétiques du système anglais et à organiser des cours de jeux scolaires pour les professeurs de gymnastique, chose qui a été inaugurée chez nous aussi.

Chez les Allemands, M. Reydt professe ces tendances dans la littérature. M. Schenckendorf les représente dans le mouvement social, et il a obtenu des résultats éclatants dans les instituts de Braunschweig et de Görlitz.

Constatons toutefois que, parmi les pédagogues français, les hommes pratiques et les écrivains, se manifeste depuis peu un certain scepticisme à l'égard de ces jeux et des exercices tant soit peu athlétiques ; ils discutent, mettent en doute, dénient leur effet salutaire sur l'éducation en général.

Ce que les partisans des jeux scolaires exposent en vue de mettre en faveur leur idée est parfaitement vrai et juste. Ce qui est nécessaire à l'enseignement national, ce n'est pas le militarisme, mais la liberté ; pour constituer une réaction, l'exercice doit être, non pas une leçon, mais une distraction active basée sur la liberté des mouvements et l'initiative individuelle. Parmi les divers exercices corporels, c'est le jeu réconfortant qui réunit les principaux éléments de l'éducation du corps et de l'âme, car, tout en activant le fonctionnement des muscles, il forme le caractère en habituant l'enfant à être persévérant, patient, attentif, à rester maître de soi-même ; l'esprit de subordination qu'il exige implique le désintéressement, le penchant pour les sacrifices ; d'autre part, il demande la présence d'esprit, le courage, l'action nettement déterminée, le sang-froid, la fermeté de la volonté ; il est bien capable d'amoindrir les défauts innés ; enfin il établit des relations plus cordiales entre les élèves et l'instituteur dirigeant, et un courant sympathique ne portant aucune atteinte à la discipline maintenue par l'autorité du maître. M. Raydt a fait en outre remarquer — et c'est encore très vrai — que l'habitude des jeux demandant des mouvements

physiques vigoureux, introduite dans la vie sociale, constitue, pour les rapports entre les deux sexes, la tendance la plus saine tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. Cette pratique est, sous tous les rapports, préférable aux danses enragées que l'on exécute dans l'atmosphère surchauffée, malsaine des salons et des salles publiques. Il est enfin incontestable que si les Anglais de la bonne société sont nos supérieurs à nous tous à l'égard de la longévité et de la verte vieillesse, ils le doivent à leur vie de sport, aux exercices athlétiques qu'ils pratiquent dans les écoles et qui sont entrés dans les mœurs de la société. Chez les peuples de l'antiquité, nous voyons aussi que leur prospérité a coïncidé avec l'habitude de cultiver les exercices corporels et que la décadence des jeux et concours publics a déterminé la décadence politique.

A tous ces arguments on oppose les fâcheuses expériences que l'on a faites parfois avec les jeux scolaires; seulement, la plupart du temps, elles ont eu pour motifs les conditions défavorables du terrain, le nombre excessif des joueurs, l'indolence ou l'absence des surveillants. D'aucuns sont d'avis que ces jeux ne conviennent qu'aux externats, tandis que dans les internats les personnes appelées à surveiller et à élever les enfants sont impuissantes à maintenir la discipline si elles se mêlent aux jeux et deviennent, pour ainsi dire, des camarades de jeux.

D'autres voient un inconvénient pédagogique des jeux, dans ce fai que le travail musculaire qui s'y accomplit, quand le tempérament peut se donner carrière libre, est beaucoup moins mesuré et uniforme que celui imposé par la gymnastique systématique. Les partisans des jeux, eux-mêmes, ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il est opportun et conforme à la nature des jeux de rendre ceux-ci obligatoires, s'il ne convient pas d'y faire participer seulement les enfants qui y sont disposés. Dans ce dernier cas, les jeux cesseraient naturellement d'être un moyen pédagogique général.

Je dois encore mentionner ici la discussion qui a été soulevée par l'Association pour l'avancement des sciences et préparée pour le Congrès de Caen, au point de vue médical par le professeur Brouardel, au point de vue pédagogique par le professeur Marion. Cette discussion, concernant l'effet du lendit sur les concours généraux, portait sur la question de savoir si l'ambition excitée par les grands concours athlétiques ne diminue pas le zèle pour les études. Les directeurs des lycées parisiens, consultés à cet égard, ont du reste donné des réponses pour la plupart rassurantes.

Je n'ai fait qu'effleurer la question, et voilà déjà bien des points en litige. On voit que les opinions et propositions devront encore traverser bien des phases d'expériences.

Ce qui me paraît établi d'ores et déjà, c'est que nous ne devons pas nous laisser induire en erreur par le choc des contradictions, ce produit naturel de la fermentation des idées; la réforme ne doit nous imposer le sacrifice complet d'aucune ancienne institution ayant fait ses preuves dans notre régime scolaire. Au fond, il s'agit de mettre d'accord des tendances en apparence opposées, car il est certain que nos jeunes gens ne sont pas destinés à être exclusivement soit des athlètes, soit des soldats, soit des gymnastes pédants et maniérés.

Résignons-nous à l'idée qu'aucune revision de nos programmes d'études ne pourra aboutir à une restriction quantitative telle que les plaintes de surmenage puissent cesser complètement et que tous les inconvénients de l'éducation physique actuelle puissent être supprimés par ce seul moyen. Je suis d'avis que les exigences relatives aux études ne pourront être atténuées que par des améliorations de la méthode de l'enseignement.

Mais, quelles que puissent être ces améliorations, elles ne suffiront pas pour assurer les rapports harmoniques entre le développement du corps et celui de l'esprit. Nous devons recourir aux procédés positifs dont je viens de m'occuper et pour lesquels il faudra assurer les loisirs requis.

Ces moyens d'éducation physique, cette passion des exercices corporels et même des concours, il faudra les populariser dans la jeunesse des écoles supérieures aussi — laquelle les cultive fort peu sur le continent et notamment chez nous, en Hongrie — et même parmi les adultes, dans la bonne société, dont les idées et les mœurs ont eu et auront de tout temps une grande influence sur les mesures susceptibles d'être introduites dans les écoles.

Les hommes du vingtième siècle n'auront nullement à se plaindre si, à l'encontre de leurs pères, ils se préoccupent de la vigueur, de l'habileté physique de leurs enfants, tout aussi bien que de leur développement intellectuel. Le dicton rattaché à l'exemple de l'antiquité, et notamment de la Hellade, est pour moi plus qu'un dicton : c'est une profonde idée à creuser.

Comme naguère à la fin du moyen âge, nous avons besoin d'une Renaissance. Une fois déjà, la fraîcheur et l'harmonie de l'antiquité classique a rajeuni l'humanité, lorsque le zèle fanatique d'un sentiment religieux surexcité l'avait presque entièrement absorbée et l'avait rendue insensible aux jouissances les plus nobles et les plus pures de la vie. Pourquoi la conception des anciens n'exercerait-elle pas un effet analogue sur nos contemporains trop préoccupés de matérialisme, sur une génération dont la vie manque d'harmonie, lorsque la lutte pour l'existence, la chasse après le pain quotidien la stimule à développer les forces requises pour les professions spéciales, pour l'acquisition des biens matériels!... On commence à s'apercevoir et à se rendre compte de plus en plus que notre système actuel d'éducation, même en n'envisageant qu'un côté de la tâche qui lui incombe, est nuisible pour nos enfants, qu'il n'arme pas pour les luttes de la vie, et cette conviction finira par se généraliser et, je l'espère, fera le bien commun du siècle futur. Une fois cette conviction devenue universelle, l'éducation physique reprendra, dans notre régime scolaire, la place qui lui revient. Le but auquel nous visons ne sera pas seulement une réforme pédagogique; ce sera la reprise, la revendication d'un idéal perdu : l'harmonie du corps, de l'âme et de l'esprit dans la plénitude de leurs forces et de leur action.

Je déclare ouvertes les conférences de cette Section.

Albert DE BERZEVICZY,

Député, ancien secrétaire d'État
au ministère hongrois des Cultes et de l'Instruction publique.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE

Les exercices physiques devant le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — La question des exercices physiques dans les établissements scolaires n'a pas cessé d'être matière à discussions. On se rappelle les conclusions du congrès spécial réuni à Bordeaux l'an dernier. A son tour, l'Association française pour l'avancement des sciences a voté, dans sa séance du 10 août, tenue à Caen, des résolutions qui valent la peine d'être rapportées.

Divers orateurs ont été entendus : d'une part les médecins, MM. les docteurs Le Gendre, rapporteur, Bouchard, Tissié, Bergonié, Dekterew (ce dernier, de Saint-Pétersbourg), qui tous préconisent les exercices modérés, mais réprouvent le surmenage physique provoqué par les concours sportifs et les *lendits*. M. le professeur Alglave, de la Faculté de droit de Paris, soutient la même thèse que les médecins, et conclut par une formule qui nous paraît la justesse même : « Les lendits, dit-il, ont tous les inconvénients du concours général sans aucun de ses avantages. »

Ont parlé dans le sens opposé : MM. de Courbertin et Sales, spéciaialement chargés par les organisateurs des concours scolaires d'exercices physiques de défendre l'institution des lendits. Ces messieurs estiment que « c'est une utopie de croire à une pratique modérée des exercices », et ne croient pas à l'avenir de jeux dont on retirera l'émulation. A la suite d'une discussion très approfondie, dans laquelle ont été émises les considérations les plus curieuses au point de vue physiologico-psychologique, considérations que leur caractère spécial nous empêche de reproduire, le congrès s'est prononcé à la fois pour la nécessité et l'excellence des exercices physiques, et non moins énergiquement contre les sports scolaires et les lendits. Nous nous permettons d'applaudir à ce vote.

LYON

Participation de l'Université à l'Exposition de Lyon. — Il a été décidé par le Conseil général des Facultés de Lyon, sur le rapport de M. le Dr Lépine, qu'au nombre des solennités universitaires qui doivent avoir lieu à l'occasion de l'inauguration des bâtiments nouveaux des Facultés de Droit et des Lettres, figurerait un Congrès de l'enseignement supérieur. Les questions suivantes sont dès aujourd'hui proposées à l'étude de l'assemblée : 1° Du mode de recrutement et de la situation des professeurs à Paris et en province comparés à ce qui existe à l'étranger; 2° De l'équivalence des études et des grades dans les Universités françaises et étrangères; 3° Du moyen de soustraire les Univer-

sités françaises à l'uniformité des programmes, en favorisant le développement de chacune d'elles selon ses aptitudes, ses tendances et le caractère de la région.

D'autre part, la 15e session du Congrès annuel des Sociétés françaises de géographie se tient à Lyon, pendant la première semaine d'août, coïncidant ainsi avec la période la plus animée de l'Exposition.

Enfin le pavillon réservé à la Ville et au département du Rhône abrite une exposition spéciale des travaux des maîtres et élèves des trois ordres de l'enseignement, ainsi qu'une exhibition du matériel scolaire appartenant aux institutions de la région.

L'Association d'études et d'activité sociales fondée par les étudiants lyonnais. — Le *Bulletin* de l'Université de Lyon contient une correspondance du plus haut intérêt échangée entre M. le professeur Thamin, membre d'honneur de l'Association des étudiants, et le président de cette Association.

Le jeune et savant maître exhorte les étudiants à ne pas se contenter de vivre et de durer en tant qu'association, à ne pas « s'associer pour s'associer ». Il ne suffit pas de se réunir, de s'assurer réciproquement les avantages matériels, les plaisirs, les secours intellectuels même que comporte le rapprochement de jeunes étudiants ; il faut chercher « ce qui lie mieux que les intérêts et les plaisirs, — les idées et les devoirs » ; il faut faire de l'Association des étudiants « un centre d'où rayonnent de généreuses pensées et de bonnes actions ». A défaut d'une œuvre originale d'enseignement ou de charité, l'Association peut du moins payer de sa personne dans le « grand concert de la bienfaisance lyonnaise, dans la ville que l'on a apppelée la *Ville des œuvres* ».

A ces excellents conseils le président de l'Association répond que celle-ci s'est engagée déjà dans la voie où on la convie d'entrer. Sous le titre d'*Association d'études et d'activité sociales* (titre peut-être un peu vague), une trentaine d'étudiants ont commencé à se réunir pour étudier en commun les questions ouvrières. Ils n'ont pas tardé à reconnaître que leur premier devoir était de se mettre en contact direct avec les ouvriers eux-mêmes, et, dans ce but, ont fondé un Cercle populaire. L'œuvre a été entreprise et se poursuit en dehors de toute étiquette politique ou religieuse : le bureau est composé d'étudiants et d'ouvriers, la majorité étant réservée aux premiers ; un comité consultatif, composé d'un professeur de la Faculté de droit et d'un industriel, assiste le bureau. Des cotisations abondantes, dues à la générosité des fondateurs, ont permis de subvenir aux premiers frais. D'autre part, les membres ouvriers du Cercle sont astreints à une cotisation mensuelle de dix centimes, qu'ils sont fiers de payer. Les réunions ont lieu tous les samedis soirs ; on y admet les femmes et les enfants des adhérents, et le programme varie de semaine en semaine dans l'ordre suivant : 1° *Conférence*. Les sujets choisis sont : les soins à donner à la première enfance ; — la mutualité ; — la coopération ; — la Russie ; — la guerre de 1870, etc. 2° *Lecture à haute voix :* Sujets historiques, récits, poésies, entremêlés de monologues et de musique. 3° *Conversations, jeux, lectures particulières*. Ces dernières réunions, par leur liberté et leur intimité, sont, paraît-il, les plus fécondes en résultats. On doit féliciter les étudiants lyonnais de leur initiative, et souhaiter qu'elle s'étende et prospère.

Ce résumé ne serait point complet si l'on n'y joignait un extrait

d'une excellente lettre écrite par M. le professeur Émile Bourgeois à M. Thamin, où la nécessité de l'œuvre de charité préconisée par ce dernier se trouve appuyée d'un exemple fort triste, et encouragée par un précieux suffrage.

Il s'agit du sort d'un ancien élève des Facultés de Lyon, réduit à l'existence la plus misérable par un mal cruel contracté à la suite d'un travail excessif. Un collègue, un ancien camarade de cet infortuné, mû par un sentiment de généreuse solidarité, a pris sur lui de solliciter du Ministère un secours qui n'a pas été refusé. Et cette action si naturelle et si touchante inspire à l'honorable M. Bourgeois des conclusions que nous nous reprocherions de ne pas reproduire :

« Il m'a semblé que cet exemple d'une intervention si utile d'un camarade en faveur d'un ancien camarade devait être pour nos élèves un enseignement, et qu'il en fallait tirer une morale pratique. N'est-ce pas la preuve bien triste de ce que l'individu et l'État sont éloignés l'un de l'autre, quoique rapprochés, en ce cas particulier, par un service commun? Et si l'État eût été décidément impuissant, que serait devenu l'individu? J'ai pensé tout de suite à la nécessité de créer entre nos étudiants et anciens étudiants une solidarité bienfaisante et durable. D'accord avec les anciens présidents ou vice-présidents de l'Association, le bureau actuel ferait une œuvre véritable en prenant cette initiative au moment où les fêtes universitaires ramèneront peut-être à Lyon bon nombre de leurs anciens camarades. Le président de l'an dernier, M. David, à qui j'en ai parlé, s'y associerait de tout cœur, j'en suis certain. A Lyon, une association d'étudiants doit être surtout charitable. Ces jeunes gens ont adopté du premier coup, par un instinct sûr qui les guide, la forme la plus élevée de la charité, de l'amour social, dans le sens primitif et le plus noble du mot. Il faut les en féliciter. Ce n'est pas une raison pour qu'ils en négligent une autre, moins haute, j'en conviens, puisqu'ils peuvent être appelés à en bénéficier, mais utile, incontestablement nécessaire. L'histoire qui m'en a suggéré l'idée fournit la preuve suffisante. » (*Extrait du Bulletin de l'Université de Lyon.*)

Société des Amis de l'Université de Lyon. — Parmi les libéralités qui ont été récemment accordées à diverses œuvres de haut enseignement et à plusieurs travailleurs par la Société des Amis de l'Université de Lyon, nous signalons : 1° l'organisation aux frais de la Société d'une excursion zoologique au laboratoire maritime de Cette; 2° la subvention accordée à un jeune normalien, agrégé des sciences naturelles, pour les travaux préparatoires d'une thèse sur la géologie de la région lyonnaise. Cette thèse doit être soutenue à Lyon : la Société met d'autant plus d'empressement à encourager un exemple encore trop rare de décentralisation scientifique.

3° Enfin, la Société apportera un concours pécuniaire aussi important que possible au Musée archéologique qui sera prochainement annexé aux nouvelles Facultés de Lyon. Elle espère, en s'inscrivant, pour ainsi dire, en tête d'une souscription, contribuer à faire du futur Musée une collection de premier ordre. Cette initiative, jointe aux efforts de l'État et à la générosité de la municipalité, ne manquera certainement pas d'être suivie par d'intelligents donateurs.

Le Livret de la Faculté de Lyon. — En 1887, MM. Bayet et Lafaye

ont publié dans cette Revue même un livret de la Faculté des lettres de Lyon, renfermant toute l'histoire de cette Faculté dans les deux périodes de son existence, 1809 à 1816, et 1838 à 1887. Une seconde édition, complétée jusqu'à l'année 1894, vient de paraître. Nous y puisons quelques renseignements dignes d'intérêt.

1° *Certificat d'études supérieures.* — Ce certificat, institué en 1886 par la Faculté des lettres, n'a été conféré jusqu'ici qu'une seule fois, à deux étudiants en 1888, avec ce libellé : *Langue et archéologie égyptienne et Langue arabe*, pour l'un ; *Langue égyptienne et histoire moderne*, pour l'autre.

2° *Étudiants depuis* 1888. — Le tableau ci-dessous donne une idée complète de l'activité de la Faculté depuis 1888 :

	Étudiants de Lyon.	Étudiants venant le jeudi.	Correspondants.	Total.
1887-88				
Agrégation	24	24	31	79
Certificats.	22	1	17	40
Licence.	61	»	9	70
Total. . .	107	25	57	189
1888-89				
Agrégation	31	23	27	81
Certificats.	19	3	16	38
Licence.	54	»	13	67
Total. . .	104	26	56	186
1889-90				
Agrégation	42	12	26	80
Certificats.	16	»	15	31
Licence.	47	»	11	58
Total. . .	105	12	52	169
1890-91				
Agrégation	40	17	30	87
Certificats.	18	4	15	37
Licence.	60	»	13	73
Total. . .	118	21	58	197
1891-92				
Agrégation	37	31	22	90
Certificats.	12	1	24	37
Licence.	52	»	20	72
Total. . .	101	32	66	199
1892-93				
Agrégation	41	37	26	104
Certificats.	16	»	19	35
Licence.	55	»	15	70
Total. . .	112	37	60	209

Moyenne pour les six dernières années : 108 étudiants habitant Lyon, 28 venant suivre les exercices du jeudi, 58 correspondants, soit une moyenne totale de 194 étudiants.

Dans ce tableau ne sont pas compris les étudiants qui, sans se préparer à aucun grade, suivent les conférences spéciales de sanscrit, d'égyptologie, d'histoire de l'art, d'épigraphie, de paléographie. Chacune de ces conférences compte chaque année de 4 à 15 élèves dont la plus grande partie préparent en même temps un examen.

Il faut tenir compte, en outre, des conférences de *pédagogie* et de préparation aux grades supérieurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Cette préparation, organisée depuis 1887 pour l'enseignement primaire, s'adresse en moyenne à une soixantaine d'élèves ou correspondants (instituteurs et institutrices) et à une centaine d'auditeurs. En mettant à part les simples auditeurs, il faut donc ajouter environ 60 au total des étudiants de chaque année.

Pendant les mêmes années, les étudiants d'agrégation se sont répartis comme suit entre les diverses agrégations :

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
Lettres	11	8	10	8	11	18
Grammaire	24	25	21	24	26	32
Philosophie	12	11	12	14	15	12
Histoire	10	11	11	13	13	17
Allemand	8	8	8	11	8	8
Anglais	7	12	12	12	11	12
Enseignement spécial	7	6	6	5	6	5
Total	79	81	80	87	90	104

3° *Bacheliers ès lettres depuis* 1887. — La Faculté des lettres de Lyon a examiné, de 1887 à 1893 inclusivement, 9121 candidats au baccalauréat classique : elle en a reçu 4085. Détail :

1887	1,563 candidats,	634 reçus.
1888	1,340 —	555 —
1889	1,265 —	568 —
1890	1,245 —	599 —
1891	1,299 —	586 —
1892	1,294 —	629 —
1893	1,115 —	514 —

Une note de l'honorable M. Clédat nous apprend que la mention *parfaitement bien*, instituée en 1859, n'a été décernée à Lyon qu'une seule fois, en 1864, à M. Charles Huit, dont le nom est honorablement connu dans le monde de l'érudition et de la philosophie.

Cours libre. — Dans sa séance du 7 juin dernier, présidée par M. le recteur de l'Académie, le Conseil général des Facultés de Lyon a adopté une proposition faite par M. le professeur Garofalo, de l'Université de Catane, et préalablement approuvée par le Conseil de la Faculté des lettres, d'ouvrir, pendant l'année scolaire prochaine à ladite Faculté un cours libre sur « l'Histoire des Allobroges ».

Travaux des Facultés en 1892-1893. — I. *Allocution du recteur.*

La séance de rentrée des Facultés de Lyon a été inaugurée par un éloquent et substantiel discours de l'éminent recteur, M. Charles, qui faisait entendre, pour la première fois depuis deux ans, sa parole justement aimée à Lyon et respectueusement écoutée dans le monde universitaire tout entier. L'orateur avait pris pour sujet, comme on devait s'y attendre, la disposition législative qui accorde au corps des Facultés tous les privilèges des Universités, sans leur en octroyer le nom. Le savant recteur explique ingénieusement les scrupules qui ont empêché le Sénat de reconstituer les anciennes Universités en les rajeunissant. « Ceux, dit-il, qui ont ajourné cette réforme ont obéi à des motifs divers. Les uns craignaient que l'unité nationale ne fût mise en péril dans ce qu'elle a de plus essentiel, l'harmonie des esprits, et *qu'il n'y eût désormais des provinces dans la pensée française* (1). Ils oubliaient que *l'unité durable et féconde n'est pas l'uniformité, et que, loin d'exclure la variété, elle ne subsiste que par elle.* Les autres pressentaient avec effroi que plusieurs villes, aujourd'hui pourvues de Facultés, risquaient de ne pouvoir être érigées en Universités, et, par suite, d'être froissées dans leur honneur et dans leurs intérêts. Peut-être même y en a-t-il qui ont jugé, au contraire, qu'en accordant trop libéralement ce titre, la loi ne modifiait pas assez profondément l'état actuel, n'empêchait pas la dispersion des ressources, et qu'en somme *il est à peu près indifférent d'avoir trop d'Universités ou de ne pas en avoir.* » Mais la loi sur la personnalité civile du corps des Facultés, qui est « une parole d'émancipation et un appel à toutes les initiatives », permettra aux Universités de se faire d'elles-mêmes « partout où elles trouveront un milieu favorable et des conditions d'existence, à savoir : un esprit de patriotisme local capable de leur donner une physionomie originale, le concours actif des corps élus, l'appui des hommes éclairés. Rien de tout cela ne manque à Lyon ». Et l'honorable recteur, témoin impartial de l'activité du groupe des Facultés de Lyon, en trace ce tableau, qui supplée avec avantage à tous les comptes rendus : « Des maîtres, elle (l'Université) en a autant et d'aussi illustres que les villes les plus réputées du monde; des étudiants, la foule en augmente incessamment, et en peu d'années s'est élevée à près de 2000, ce qui la met au niveau de plus d'une vieille Université. Des laboratoires, des amphithéâtres, des salles de cours, parcourez l'Europe et vous n'en trouverez guère ni de plus vastes ni de mieux pourvus... Autour de nous, que d'auxiliaires ! La Chambre de commerce subventionne des cours; des industriels dotent la Faculté des sciences d'un laboratoire de photométrie qu'ils entretiennent à grands frais; le département s'intéresse à l'enseignement de la chimie agricole, et l'administration des Hospices, également soucieuse des intérêts de ses malades et des progrès de la science qui les guérit, lui ouvre les cliniques agrandies du nouvel Hôtel-Dieu.

« ... Le travail ne se confine pas dans les murs des Facultés; il déborde au dehors. L'observatoire de Saint-Genis... fournit sa contribution aux progrès de l'astronomie; l'École de chimie industrielle forme, pour une région qui n'en aura jamais trop, toute une légion de chimistes...; tandis que la direction infatigable du même professeur familiarise d'autres jeunes gens avec les méthodes agricoles... Il n'est pas jusqu'à l'éta-

(1) C'est nous qui soulignons ici et plus loin (N. du R.).

blissement maritime de Tamaris qui, sous l'effort obstiné de son promoteur, ne commence à prendre forme et ne promette à nos laboratoires une nouvelle et importante succursale. »

Le discours du recteur se termine par des éloges adressés aux étudiants, dont MM. les doyens louent le travail, récompensé d'ailleurs par de brillants succès : 2 médailles sur 7, au concours général des Facultés de droit, 7 succès aux diverses agrégations de littérature, enfin la réussite de tous les candidats lyonnais qui se sont présentés au certificat des langues vivantes.

II. *Conseil général des Facultés*. 1. *Cours libres.* — Le conseil général a autorisé la continuation d'un cours de physiologie donné à la Faculté des lettres par un professeur de la Faculté de médecine; l'ouverture d'un cours de chimie appliquée à la clinique et d'un cours sur les maladies des organes génitaux à la Faculté de médecine, enfin d'un cours d'embryologie à la Faculté des sciences.

2 *Vœux : Droit.* — Création d'un cours complémentaire d'enregistrement et de notariat;

Lettres : Maintien sous son titre actuel de la chaire de langue et littérature latines;

Sciences : Dédoublement de la chaire de géologie et de minéraologie.

Médecine : Maintien de la chaire de médecine opératoire.

III. *Société de patronage des étudiants étrangers.* — Le Conseil général a décidé d'inviter la Société des amis de l'Université à publier une brochure de propagande pour faire connaître, hors de nos frontières, l'organisation de l'enseignement supérieur à Lyon et l'existence dans cette ville d'un comité de patronage des étudiants étrangers.

IV. *Étudiants.* — Le nombre des étudiants pour l'année scolaire 1892-93 a été de 2046 (droit, 351; médecine, 1 246; sciences, 177; lettres, 272), contre 1 734 l'année précédente; soit un accroissement de 112 (médecine, + 59; sciences, + 28),

V. *Statistique particulière des Facultés.* 1. *Droit.* — *Enseignement.* — Grâce à une subvention de la Société des amis de l'Université, la Faculté a pu reconstituer le cours d'Introduction à l'étude du droit, qui a été suivi avec assiduité par un auditoire recruté principalement parmi les élèves de première année.

D'autre part, un cours annexe de médecine légale a été professé à la Faculté de droit par l'honorable chef des travaux de médecine légale de l'École de médecine.

Étudiants. — 351 étudiants ont fait acte de scolarité; on serait fondé à ajouter à ce nombre les 17 étudiants de la Faculté libre de Lyon qui ont subi, conformément à la loi du 18 mars 1880, les examens réglementaires devant le jury de l'État. 216 élèves étaient en cours d'études, savoir : capacité, 51; 1re année, 78, 2e année, 32; 3e année, 17; doctorat, 38; mais la plupart ont quitté la Faculté sans passer d'examens, et ne doivent pas compter dans le total des 351 étudiants réguliers. Ont pris des inscriptions et subi des examens, 212 étudiants; ont pris des inscriptions sans passer d'examens, 71; ont subi des examens sans prendre d'inscriptions, 68.

Inscriptions. — 1 019 inscriptions ont été prises par 283 étudiants, savoir : capacité, 145; 1re année, 339; 2e année, 213; 3e année, 269; doctorat, 53. La répartition des élèves de 3e année entre les 8 cours à

option s'est faite d'une manière assez inégale; en voici le tableau : 1er *semestre* (64 élèves); droit international public, 34; droit administratif, 18; droit international privé, 12. 2e *semestre* (62 élèves); voies d'exécution, 40; droit commercial comparé, 27; législation industrielle, 21; législation financière, 20; législation coloniale, 16 : en tout, 124 élèves.

Examens : La Faculté de droit a jugé 598 épreuves, suivies de 455 admissions, soit 76 p. 100. Les 1 928 suffrages exprimés se répartissent ainsi : boules blanches, 363 (19 p. 100); blanches-rouges, 338 (18 p. 100); rouges, 625 (32 p. 100); rouges-noires, 361 (19 p. 100); noires, 241 (12 p. 100). Détail, des examens : capacité, 33 candidats, 19 admis; Ire année, 234 candidats, 168 admis; 2e année, 140 candidats, 115 admis; 3e année, 163 candidats, 133 admis; 4e année, 22 candidats, 14 admis. Six thèses présentées ont été reçues. La Faculté a décerné 153 certificats ou diplômes : de capacité, 19; de bachelier, 60; de licencié, 68; de docteur, 6.

4 docteurs de Lyon ont pris part au concours pour l'agrégation des Facultés de droit; 2 ont été admis à subir les épreuves définitives. Dans le concours ouvert entre les Écoles supérieures de France par l'Union nationale des Sociétés de tir, la Faculté de droit de Lyon, bien que perdant le championnat, a été classée au 5e rang, et 6 de ses élèves ont obtenu des prix individuels. Enfin le 2e prix et la 4e mention ont été accordés à deux étudiants de Lyon au concours général entre les élèves de 3e année de toutes les Facultés de droit de France.

Travaux des professeurs : 12 professeurs ont fait paraître 32 publications.

2. *Médecine.* — *Étudiants et inscriptions :* 1 246 élèves ont été immatriculés, dont 1 007 pour la médecine et 239 pour la pharmacie (soit : médecine + 67; et pharmacie, — 8, par rapport au dernier exercice). Il a été pris 3 073 inscriptions, dont 2 470 pour la médecine et 603 pour la pharmacie (médecine, + 189; pharmacie, — 43). 822 élèves ont pris des inscriptions sans passer d'examens; 213 ayant toutes leurs inscriptions étaient en cours d'examens probatoires, 211 étaient en scolarité interrompue pour divers motifs, concours pour l'externat ou l'internat et service militaire.

Statistique résumée des examens : (Médecine 2 350 aspirants au doctorat, 120 à l'officiat. Pharmacie, élèves de 1re classe, 296; de 2e classe, 307.)

1° *Médecine :* fin d'année, 7 cand., 4 admis; fin d'études, 1 105 cand., 944 admis; thèses et diplômes, 104. — 2° *sages-femmes :* examens, 69 cand., 68 admises; certificats d'aptitude, 36. — 3° *pharmacie :* validation de stage, 70 cand., 61 admis; examens de fin d'année ou semestriels, 157 cand., 125 admis; fin d'études, 162 cand., 153 admis. Une thèse a été soutenue; 42 diplômes ont été décernés.

4° *herboristes :* examens, 10 cand., 6 reçus; 6 certificats d'aptitude.

Il n'est fourni par le rapport officiel aucun détail sur les travaux personnels des professeurs de la Faculté de médecine de Lyon.

3. *Sciences.* — *Etudiants :* 177 étudiants ont été inscrits, savoir : 1° candidats à l'agrégation et à la licence se destinant à l'enseignement : 62; 2° auditeurs libres se destinant à des carrières diverses, 73; 3° élèves de l'École de chimie industrielle, 42. Il y a en tout 28 élèves de plus qu'en 1892.

Le savant doyen des sciences observe que les aspirants au professorat, qui formaient autrefois presque la seule clientèle de la Faculté, sont aujourd'hui en minorité, et se réjouit de voir le goût des hautes études scientifiques entrer de plus en plus dans les mœurs de la jeunesse studieuse. Il remarque encore que 14 étudiants en médecine suivaient en 1893 les cours de la Faculté des sciences, tandis qu'on en comptait seulement 3 en 1891 et 7 en 1892. Quant aux élèves de l'École de chimie, si le nombre n'en a point augmenté, cela tient à ce qu'il y a peu de places disponibles ; 50 candidats se sont présentés pour 12 places vacantes, et le niveau du concours s'est beaucoup élevé. Au point de vue de l'assiduité des élèves, on note les indications suivantes dans le rapport : les boursiers, les anciens élèves de Cluny, les préparateurs, les élèves de l'École de chimie ont été assidus toute l'année.

Les étudiants libres ont été assidus dans la proportion de 4 sur 5; quant aux 13 répétiteurs du lycée de Lyon inscrits à la Faculté des sciences, 5 ont été assidus pendant toute l'année, 2 pendant un semestre; 4 ont ignoré le chemin de la Faculté; aussi, 8 se sont présentés à la licence, et 8 ont été refusés ! L'honorable doyen réclame avec raison l'exécution plus stricte de l'art. 27 du décret du 28 novembre 1891, qui oblige les répétiteurs à l'assiduité des cours et exercices des Facultés qui les intéressent.

Concours et examens. — 1. *Agrégation.* 2 candidats préparés par la Faculté de Lyon ont été admissibles, l'un à l'agrégation de mathématiques, l'autre à celle de physique. 2. *Licence.* Mathématiques, 17 cand., 5 reçus; physique, 15 cand., 7 reçus; sciences naturelles, 9 cand., 2 reçus. Total : 41 cand., 14 reçus. Les réceptions se répartissent ainsi : 2 boursiers, 2 préparateurs, 5 anciens élèves de Cluny, 4 étudiants libres, 1 élève de l'école de chimie. Un étudiant en droit et un lieutenant du 121e de ligne figuraient parmi les licenciés ès sciences mathématiques.

3. *Baccalauréat.* — 1° complet, 206 candidats, 88 reçus (43 p. 100); restreint, 94 candidats, 56 reçus (59 p. 100); lettres-mathématiques, 59 candidats, 24 reçus (41 p. 100). En tout, 359 candidats, 168 réceptions. Il a été décerné une seule mention *très bien*, 21 *bien*, 33 *assez bien*.

Travaux des laboratoires. — L'activité de la Faculté des sciences de Lyon tend à se développer surtout dans les laboratoires de recherches : il en est sorti 77 mémoires ou notes en 1892, et 99 en 1893, émanant principalement des professeurs et maîtres de conférences. Mais il est remarquable de voir aussi des élèves s'initier, sous la direction de leurs maîtres, aux travaux originaux les plus variés. Une thèse, soutenue avec distinction devant la Sorbonne, est ainsi sortie du laboratoire de géologie : celui-ci a été également fréquenté par plusieurs travailleurs n'appartenant pas à l'Université. On en peut dire autant des laboratoires de physique, de botanique et de chimie industrielle. L'honorable doyen signale encore les travaux agronomiques accomplis au champ d'expériences de Pierre-Bénite, et les progrès réalisés au jardin botanique du Parc de la Tête-d'Or. Il termine en exprimant le vœu que l'Administration, sans renoncer à exiger des futurs professeurs de l'enseignement secondaire le titre d'agrégé, veuille bien attacher une sérieuse importance au grade de docteur, ou même à un stage de deux ou trois années dans un laboratoire, sous la direction d'un maître compétent, avec un certificat de celui-ci.

Travaux des professeurs. — 17 professeurs et maîtres de conférences ont fait paraître 86 publications.

4. *Lettres. Étudiants.* — La Faculté des lettres a compté 272 étudiants réguliers, savoir : agrégation, 104; bourse d'études supérieures, 1; licence, 70; certificats d'aptitude, 35; sanskrit, égyptologie, paléographie, 6; enseignement secondaire des jeunes filles, 7; pédagogie (non compris les auditeurs libres), 49.

La statistique détaillée fournit les indications suivantes : 1° *Candidats à l'agrégation :* 17 boursiers de l'État, 5 répétiteurs, 37 maîtres des lycées et collèges du ressort; 26 correspondants; 2° *Candidats aux certificats :* 1 boursier de la ville (allemand), 4 répétiteurs (allemand, 3; enseignement spécial, 1); 19 correspondants (allemand, 4; anglais, 15); 11 étudiants libres (allemand, 6; anglais, 5); 3° *Licence :* 12 boursiers de l'État (lettres, philosophie, histoire, respectivement, 2; allemand, 3; anglais, 3); 3 boursiers de la ville (lettres, 2; histoire, 1); 32 étudiants libres (lettres, 11; philosophie, 10; histoire, 8; allemand, 2; anglais, 1); 8 répétiteurs (lettres et histoire, 3; allemand, 2); 15 correspondants : lettres, 9; philosophie et histoire, 1; allemand et anglais, 2; 4° 12 élèves suivant les cours de sanskrit, 5 ceux d'épigraphie, 5 ceux d'histoire de l'art; 8 ceux de paléographie; 15 (dont 12 auditeurs libres), ceux d'égyptologie; 5° *Enseignement des jeunes filles :* 3 élèves d'agrégation (1 libre, 2 correspondantes); 4 élèves aspirant au certificat (3 libres, 1 correspondante); 6° *Professorat et direction des écoles primaires :* 25 instituteurs, 20 institutrices, 4 correspondants, 80 auditeurs bénévoles.

Examens et concours. — 1° *Agrégation :* philosophie, 1 admissible; histoire, 8 admissibles, 2 reçus; lettres, 2 reçus; grammaire, 7 admissibles, 3 reçus; enseignement spécial, 1 reçu (avec le n° 1); enseignement secondaire des jeunes filles, 1 admissible; 2° *Certificats :* allemand, 6 admissibles, 4 reçus; inspection primaire, 1 reçu; enseignement spécial, 1 reçu; 3° *Licenc :* 44 candidats ont été examinés, 21 ont obtenu le diplôme. Détail : lettres, 25 candidats, 11 reçus; philosophie, 5 candidats, 4 reçus; histoire, 4 candidats, tous refusés; allemand, 5 candidats, 2 reçus; anglais, 5 candid., 4 reçus. Il faut signaler un licencié en philosophie, reçu avec la mention *très bien*, qui avait déjà été admis à la licence littéraire avec la mention *bien*, après avoir passé ses deux baccalauréats avec la note *très bien :* ce jeune homme est en outre lauréat de la Faculté des lettres de Lyon; 4° *Baccalauréat :* 1 290 candidats se sont présentés; 564 ont été admis, soit 44 p. 100. Détail : 2e partie (anc. rég.), 70 cand., 30 reçus; 1re partie (nouv. rég.) 753 cand., 303 reçus; 2e partie (nouv. rég.), 331 cand., 181 reçus; enseignement moderne, 1re partie : 130 cand., 47 reçus; 2e partie, 5 cand., 3 reçus.

Travaux des professeurs. — 23 travaux ont été publiés par 7 professeurs de la Faculté des lettres de Lyon.

ALLEMAGNE

Documents inédits sur l'Institut du philosophe et pédagogue Herbart. — Le récent Congrès philologique de Vienne a eu la bonne fortune d'entendre une communication pleine d'intérêt sur les programmes et théories proposés et appliqués par le célèbre Herbart dans son « séminaire pédagogique » de Kœnigsberg. C'est l'honorable Dr Kehr-

bach, promoteur de l'importante publication intitulée *Monumenta Germania paedagogica* et éditeur des Œuvres complètes de J.-F. Herbart (1877), qui a reconstitué, à l'aide de papiers inédits du célèbre pédagogue, le curieux plan-modèle que celui-ci a dressé et mis en pratique de 1809 à 1833. On sera sans doute curieux de connaître la méthode préconisée par Herbart comme la meilleure à suivre dans une école savante.

1° L'enseignement des langues mortes doit commencer par l'*Odyssée*. L'expérience (dit Herbart), a appris qu'il est parfaitement inutile de faire précéder cette lecture de l'étude de livres préparatoires toujours difficiles à suivre. Il faut seulement que le maître s'applique loyalement et assidûment à ce travail; si la lecture du premier tiers de l'*Odyssée* s'est bien passée, la peine du maître se trouvera dès lors rapidement allégée. Il doit observer nécessairement les règles suivantes :

A. Dans le premier chant, le maître ne s'occupe pas encore du vocabulaire; mais seulement des flexions les plus usuelles : il lit 5, 10, 12 vers par heure.

B. Arrivé au deuxième chant, il commence à interroger occasionnellement sur les mots qui ont déjà passé sous les yeux des élèves; il lit un peu plus de vers.

C. Avec le quatrième chant commence l'emploi d'un vocabulaire : 20 à 30 vers par heure.

D. Le quatrième chant terminé, il faut arrêter la lecture pour faire repasser minutieusement les paradigmes.

E. A partir de ce moment, le principal de la besogne à exécuter *en dehors* des heures de classe est la *Copia vocabulorum*. La lecture s'accélère : 50 à 80 vers par heure.

F. Toute l'*Odyssée* vue, on interrompt toute lecture : celle-ci est remplacée par des thèmes faciles tirés du commencement de la *Chrestomathie* de Jacobs; on lit aux écoliers le texte allemand, et le maître les aide à mettre ce texte en grec. A joindre l'étude des règles essentielles de la syntaxe, et, concurremment, un enseignement plus étendu de la partie étymologique de la grammaire.

Ce travail doit être poursuivi pendant plusieurs mois; on aborde ensuite Hérodote (avec force coupures), plus tard, Xénophon. L'essai d'intervertir l'ordre de ces deux auteurs a donné de mauvais résultats.

2° Commencement de l'enseignement sérieux du latin : lecture de l'*Enéide*. Ici trouve place une préparation préalable, à l'aide de thèmes latins très courts et très faciles, en vue d'élucider les règles fondamentales de la grammaire en général, et de la construction latine en particulier. Dans le même but on lira très lentement un livre facile, ordinairement Eutrope. Mais aussitôt l'*Odyssée* achevée, la lecture de l'*Enéide* commence incontinent. Inutile de donner ici de prescriptions spéciales. Il se trouve que, dans les cas mêmes où l'*Odyssée* n'avait été travaillée qu'avec un succès moyen, l'étude de l'*Enéide* a toujours marché d'une allure satisfaisante. Il est superflu d'indiquer qu'il faut se garder d'en surcharger l'explication par un commentaire érudit.

3° Récits historiques détaillés, exactement calqués sur le modèle d'un auteur ancien. Antérieurement j'utilisais Hérodote pour cet objet; je lui préfère maintenant Tite-Live, parce que l'histoire romaine cadre mieux avec mon plan d'études, et aussi parce que je fais lire dans le texte Hérodote longtemps avant Tite-Live. Cet enseignement cultive

chez le maître l'art de l'exposition, et provoque dans les esprits inégaux des écoliers l'unité du fonctionnement, parce qu'il les saisit tous sans aucune différence. Le maître trouve ses exemples tout tracés dans son auteur.

4° Exercices d'intuition par l'aspect de surfaces planes et sphériques. Ce procédé pédagogique est de l'invention de Pestalozzi; mais je l'ai entièrement remanié. Le maître est obligé de comprendre la trigonométrie, et l'on doit mettre à sa disposition les appareils nécessaires. Il ne se présente là aucune difficulté particulière; les difficultés n'existaient que dans l'imagination, quand le procédé était encore dans sa nouveauté.

5° Syntaxe latine. Celle-ci ne doit être abordée ni avant ni après que l'intelligence de l'élève ait atteint la maturité voulue; le bon moment est d'ordinaire l'âge de 13 ans. Le critérium de la maturité est le commencement d'une lecture courante de César, auteur qui suit l'Énéide. Plus tôt, l'étude de la syntaxe serait du temps perdu et ruinerait les forces mentales de l'élève (comme il arrive, hélas! en général dans les écoles); mais il est également impossible d'attendre plus tard, sous peine de n'obtenir aucune latinité. Une fois la syntaxe entamée, il faut la travailler en entier avec énergie et persévérance, et, — chose essentielle, — dans le moins de temps possible (de 6 à 9 mois); il faut aussi faire apprendre par cœur la grammaire, de telle sorte que la page même où se trouve chaque règle soit notée dans la mémoire. Pour empêcher l'éparpillement de cette étude sur une période trop longue, — car la syntaxe, si elle doit être utile, veut être saisie d'une vue d'ensemble et de suite, — j'interdis de l'interrompre par des exercices; mais j'exige que les exemples, bien choisis dans une bonne grammaire, soient appris en même temps.

C'est un point essentiel de couper court à toute possibilité de faire des exercices latins détestables, tels qu'il s'en fait d'ordinaire dans les classes inférieures des écoles. Les premiers exercices que l'on donne aux écoliers doivent les trouver si bien préparés, tant par la lecture que par l'étude de la grammaire, qu'ils ne fassent que peu de fautes. La pratique inverse est l'occasion d'innombrables et inutiles corrections, où se gaspille le temps du maître, et qui laissent l'élève indifférent. Aussi longtemps que ce dernier n'est pas sûr de sa latinité, j'aime mieux lui faire apprendre par cœur des chapitres entiers de César, et plus tard, de Cicéron; et aussi pratiquer oralement, sous la direction du maître, la *re-traduction* en latin de traductions allemandes d'auteurs latins.

6° Je fais suivre maintenant la syntaxe latine de la syntaxe comparée du grec et du latin; mais je ne permets pas qu'on perde son temps à de longs exercices grecs, qui ne sont qu'un luxe malsain.

7° Retour à Homère : explication de l'*Iliade*, pour acquérir une connaissance philologique exacte de ce poète, et en même temps, pour s'initier aux fondements de l'art savant de l'antiquité.

8° Lecture de Platon et de Cicéron, environ dans le même temps. J'ai acquis la conviction que la *République* de Platon et le premier livre des *Offices* de Cicéron peuvent se lire concurremment. Il se tire un profit évident du fait que les deux ouvrages s'éclairent et se complètent mutuellement, et que, par suite, on acquiert les bases d'une sérieuse connaissance de ce qu'il y a de mieux dans la philosophie morale des

Anciens. Il faut annexer à cette lecture des développements en allemand, dont le plan doit être fourni par des résumés oraux de ce qui a été lu.

9° Enseignement mathématique. (Herbart prit lui-même en main cette partie de l'instruction de son séminaire, parce que, nous apprend-il, le maître qu'il en avait d'abord chargé forçait les élèves à s'y adonner outre mesure.) Après les exercices d'intuition, pratiqués à l'aide de la géométrie et de la trigonométrie, l'élève est poussé vivement en algèbre, mené jusqu'à l'étude complète des logarithmes, et du calcul différentiel et intégral, de façon à lui ouvrir un certain horizon. On revient ensuite à l'étude des sections coniques, où l'on s'arrête avec détail; on s'élève parallèlement jusqu'aux éléments de l'astronomie (avec le secours des *Lettres populaires* de Brande); cette partie du cours embrasse quelques expériences de statique et de mécanique supérieure. De cette façon, l'écolier voit clairement avec quelle puissance les mathématiques sont en état de résoudre les problèmes les plus abstraits et les plus compliqués.

En soumettant à la curiosité du lecteur le plan d'études d'Herbart, inédit jusqu'à la communication du Dr Kehrbach, nous n'avons, comme de juste, prétendu que faire connaître un document pédagogique curieux. La critique en serait sans doute aisée; mais ce n'est point le lieu de s'y livrer.

AUTRICHE-HONGRIE

TRANSYLVANIE

Johannes-Apacius Csere; réformateur de l'enseignement public au XVIIe siècle. — L'honorable docteur et professeur Felméri, de l'Université de Klausenburg, vient d'éditer pour la première fois, d'après le manuscrit authentique de l'auteur, un discours latin « sur la suprême nécessité des écoles et sur les causes de leur barbarie en Hongrie », prononcé le 20 novembre 1656 par un philosophe et pédagogue inconnu, ou méconnu, Johannes Apacius Csere, à l'occasion de son entrée dans les fonctions de directeur du collège de Clausenburg. Ce discours, solennel et redondant comme toutes les harangues officielles des savants d'autrefois, fournit des indications curieuses sur l'état misérable des études universitaires et moyennes en Hongrie au XVIIe siècle. Mais il ne nous apprend pas quel fut le véritable mérite et la réelle originalité de Csere. M. le professeur Felméri, dans une intéressante préface, nous renseigne mieux.

Le pédagogue dont il s'agit naquit dans le petit bourg d'Apacz (d'où son surnom *Apacius*) vers 1623. Après avoir étudié de son mieux dans les écoles de son pays, il voyagea, suivant l'usage d'alors, et fréquenta plusieurs Universités, notamment celle de Lyon, En 1650, il conquit le grade de docteur en théologie et en philosophie par deux dissertations intitulées l'une : « Introduction à la philologie sacrée; » et l'autre « de l'apostasie du premier homme. » Refusant les chaires qui lui étaient offertes dans diverses Universités, il voulut rentrer en Transylvanie et s'y consacra à l'éducation de ses jeunes compatriotes. « Le premier, écrit le professeur Felméri, il ouvrit les voies d'un enseignement des sciences professé dans l'idiome national; » c'est donc en réalité un prédécesseur de Coménius. D'abord professeur de poétique, il expose dans sa leçon

inaugurale son idéal d'enseignement national (1653), sous ce titre un peu vague *De Studio sapientiæ.* Il demande que les écoles hongroises s'affranchissent des liens de la scolastique; qu'on y enseigne non plus seulement le fameux *Trivium :* logique, rhétorique et grammaire; mais aussi ce qu'il appelle des connaissances agréables (*res jucundæ*), la physique, l'histoire, la géographie, et le tout en langue hongroise. Lui-même donne l'exemple par la publication de son livre : l'*Encyclopédie hongroise* (1656). La méthode préconisée dans cet ouvrage est judicieuse et fort hardie pour l'époque. On doit, d'après notre auteur, enseigner des matières similaires et connexes (*similia et connexa*); laisser aux professeurs un loisir suffisant pour travailler à leur instruction personnelle et à leurs progrès, et donc aussi leur imposer un petit nombre d'heures de leçons par jour. Les disciplines qui ont entre elles quelque parenté doivent être confiées à un seul et même maître, et, si faire se peut, enseignées parallèlement. Dans les cours de langues étrangères, le maître parlant aux élèves et ceux-ci dialoguant entre eux doivent user de la langue qu'ils étudient : comme exercice pratique dans ce cours est recommandée l'usage de la *re-traduction* (*retroversio*), avec le texte original pour corrigé.

L'intérêt que les élèves d'Apacius Csere trouvaient aux leçons de ce maître, qui s'efforçait de leur rendre claire et attachante l'explication des classiques, lui valut une grande popularité; mais, en revanche aussi, la malveillance de ses collègues, de deux surtout, un certain Bisterfeld, professeur nommé directement par le souverain, et un Anglais nommé Jean Basire; ce dernier, quoique incapable (*officio parum idoneus*) jouissait d'émoluments élevés; il dénonça au prince notre pédagogue (qui était luthérien) comme suspect de presbytérianisme.

La réponse du prince, — c'était Georges Rácóczy, — ne se fit pas attendre. Il nomma Csere recteur du collège de Klausenburg, qu'il venait de fonder. L'administration du nouveau recteur fut si goûtée qu'il vit bientôt son traitement normal accru de 400 florins par an. La jeunesse se pressait dans son collège, où il enseignait, outre la théologie et la philosophie, l'arithmétique et la jurisprudence. Son idée fixe et dominante était de voir fonder en Transylvanie une Université; il l'expose dans un mémoire intitulé : *Modus fundandi Academiam Transsylvaniæ serenissimo principi Achatio Barcsay exhibitus.* La mort de Barcsay et les malheurs publics firent ajourner indéfiniment ces beaux projets, dont la réalisation ne trouva place qu'en 1872, par la fondation de l'Université François-Joseph à Klausenburg. Le pédagogue lui-même mourut à 34 ans (1659), épuisé par l'excès du labeur.

Si maintenant on veut savoir en quoi consistait la *barbarie des écoles* hongroises que dénonçait Apacius Csere, il en faut chercher les principaux traits sous les fleurs de sa rhétorique un peu vague. D'abord, absence de tout enseignement, même primaire, en langue nationale : « Des bourgs entiers de 100 et 200 feux n'ont d'yeux, d'oreilles et de langue que ceux du maître d'école ou du pasteur. » La lecture et l'écriture mêmes n'y sont pas enseignées; en l'absence d'une instruction donnée dans la langue maternelle, le catéchisme est inculqué oralement, de telle sorte qu'il est vite oublié. L'orateur proteste avec énergie contre des pratiques si contraires aux principes de Luther et des autres réformateurs, qui partout ouvrirent des écoles.

Dans les écoles supérieures, le *trivium* et la scolastique règnent : rarement il y est question de physique, de métaphysique, de langue grecque : jamais n'y figurent ni l'hébreu, ni les mathématiques, ni la philosophie morale, ni la jurisprudence, ni l'histoire, ni l'éloquence.

Telle est l'indifférence des autorités en ce qui concerne les écoles, que celles-ci ne servent le plus souvent que d'abri aux chantres qui figurent dans les funérailles. Le recteur n'est qu'un gardien de ce misérable troupeau.

Les amis de l'instruction, découragés, émigrent vers les Universités étrangères; ceux qui demeurent, moins favorisés que les corporations de métiers, n'obtiennent ni honneurs ni considération; si élevés qu'ils soient dans la hiérarchie académique, ils tiennent partout le dernier rang, derrière les plus infimes ecclésiastiques. Au reste, il n'y a plus d'institution académique en Hongrie, plus même d'imprimeries capables d'éditer les œuvres des savants. Les personnes chargées des fonctions professorales y entrent malgré elles, pour gagner de l'argent, alors qu'elles seraient plutôt propres à pousser la charrue.

A tous ces maux, Csere ne voit qu'un remède; nous le connaissons déjà : c'est l'institution d'une Université véritable, appuyée par le clergé, et jouissant de la protection du pouvoir, dans laquelle les sciences seront en honneur, et qui ne craindra pas de préconiser et d'encourager l'usage de la langue nationale.

On doit remercier M. le professeur Felméri d'avoir remis en lumière la physionomie de l'éminent précurseur des Universités modernes, dont il a édité l'œuvre ensevelie jusqu'ici dans l'oubli.

JAPON

Écoles secondaires. — Les renseignements qu'on va lire ont été recueillis sur place, en 1893, par l'honorable Elmer E. Hubbard, particulièrement à l'École moyenne ordinaire de Toyotsu, préfecture de Fukuoka.

Le Japon est divisé en 45 préfectures ou gouvernements, correspondant généralement aux anciennes divisions territoriales du régime féodal. Régulièrement, chaque préfecture possède une école moyenne et une école normale ordinaires ou officielles.

Il existe parfois, à côté de ces établissements, des écoles analogues; mais alors elles sont entretenues par des contributions volontaires, et non par les taxes scolaires que perçoit le gouvernement. Toutefois, elles demeurent placées sous le contrôle de l'État, et ne diffèrent pas sensiblement des écoles officielles,

La province étudiée par l'observateur américain dont nous résumons les notes compte, pour une population de 368 000 âmes, 8 écoles primaires supérieures, fréquentées par 2 800 enfants environ ; une école privée, qui prépare à l'école secondaire, a 130 élèves. On rencontre dans les écoles primaires des élèves du sexe féminin; mais il n'y en a point dans les écoles secondaires,

On comptait, en 1893, 131 élèves nouveaux dans l'école secondaire (ou moyenne ordinaire), desquels 30, sortant des écoles primaires supérieures, y avaient été admis sans examen, sur le vu de leurs notes; 61 de la même origine, et 30 provenant de l'école préparatoire, avaient

Distribution du travail dans l'école moyenne de Toyotsu.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	HEURES PAR SEMAINE.				
	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE	4e CLASSE	5e CLASSE
Écriture japonaise	1	1	»	»	»
Japonais classique	3	3	»	»	»
Composition japonaise et chinoise	1	1	1	1	1
Langue et littérature chinoises	1	1	4	1	1
Préceptes de morale (en chinois)	1	1	1	1	1
Anglais. Lecture	2	1	1	»	»
Anglais. Écriture	»	»	»	»	»
Anglais. Dictées	»	»	»	»	»
Anglais. Conversation	»	2	3	»	»
Anglais. Grammaire	»	»	2	»	»
Anglais. Composition	»	»	»	2	2
Anglais. Version	3	3	2	3 (Lamb's Tales from Shakespeare)	2 (Johnson's Rasselas)
Anglais. Lecture avancée	»	»	»	2 (Hawthorne)	2 (Hawthorne et Irving)
Allemand. Grammaire et conversation	»	»	»	1	2
Allemand. Lecture et version	»	»	»	»	2
Histoire	2 (Japon)	1 (hist. gén.)	2 (Chine)	1 (Japon)	2 (géog. gén.)
Géographie	1 (Japon)	2 (Asie et Europe)	2 (Afrique, Amérique, Océanie)	2 (géog. phys.)	»
Arithmétique	4	1	»	»	»
Algèbre	»	3	3	2	»
Géométrie	1 (géom. plane)	2 (géom. plane)	2 (géom. plane)	3 (solides)	»
Trigonométrie	»	»	»	2	3
Physiologie	»	»	2	»	»
Zoologie	2	»	»	»	3
Botanique	2	»	»	»	»
Minéralogie	2	»	»	»	»
Chimie	»	2 (1er trim.)	»	»	»
Physique	»	2 (2e et 3e trim.)	»	2	3
Dessin	2 (main levée)	1 (main levée)	2 (linéaire)	1 (main levée)	1 (perspective)
Gymnastique	3	»	»	»	»
Exercices militaires	»	3	3	5	5
Totaux par semaine	30	30	30	30	30

été admis après examen. Les élèves avaient de 12 à 19 ans; soit 15 ans comme âge moyen.

Le nombre total des élèves était de 362, ainsi répartis : 1re classe, 31; 2e, 21; 3e, 42; 4e, 57; 5e, 175. La 4e classe était dédoublée en 2 divisions; la 5e en 3. L'année scolaire va du 11 septembre au 24 juin; il y a 15 jours de vacances à Noël, et de 8 à 15 jours en avril. Il y a 5 jours de classe par semaine, et 5 heures de classe par jour.

Chaque classe a une durée de 50 minutes, avec 10 minutes de récréation à la suite. Les heures d'ouverture sont : 9 heures du 1er novembre au 31 mars; 8 heures en septembre, octobre, avril et mai; 7 heures en juin et juillet. L'écolier japonais se fait remarquer par le sérieux et la régularité avec lesquels il se rend à l'école, comme un commerçant se rend à ses affaires.

Le corps enseignant de Toyotsu comprenait onze maîtres japonais et un américain; l'un de ces maîtres est un gradué de l'Université impériale, un autre a pris ses degrés à l'école normale supérieure. Le quart, environ, des écoles moyennes du Japon emploie des Européens ou des Américains principalement ou uniquement pour l'enseignement de l'anglais.

Les livres de classes sont empruntés à l'Angleterre ou à l'Amérique pour les leçons de lecture et de grammaire anglaises, d'histoire universelle, d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie. Les livres d'origine japonaise font presque complètement défaut.

Chaque élève est tenu de subir trois examens par an, dont le dernier sert d'examen de passage, sur 14 à 18 sujets; il lui faut obtenir 60 p. 100 du maximum pour être admis dans la classe supérieure. Il arrive souvent que les jeunes gens quittent l'école moyenne avant la fin de leur scolarité pour vivre de l'existence d'étudiants à Tokio.

La rétribution scolaire, à Toyotsu, est de 40 *sen* par mois (le *sen* vaut à peu près un *cent* américain; le *yen* vaut un dollar). Les internes payent 50 sen. 70 élèves environ sont internés; l'étude et le dortoir sont gratuits. Le prix de la pension proprement dite est de 1 yen, 65 sen par mois et la dépense totale, par élève, y compris les livres et le vêtement, dépasse rarement 40 ou 50 yen par an. Ces prix sont bas; il faut les majorer de 20 à 25 p. 100 pour avoir le prix moyen des études secondaires au Japon.

Les émoluments des maîtres varient de 8 à 80 yen par mois; le gradué de l'Université de Tokio touche 80 yen, celui de l'école normale, 55.

L'école dépense par an 430 yen pour les livres, cartes et le reste du matériel scolaire; la valeur de tout ce matériel atteignait, en 1893, 6700 yen.

L'établissement est gouverné par un directeur nommé et payé par l'État; il ne participe point à l'enseignement.

A l'exception de la salle réservée au maître américain, aucune classe n'est chauffée en hiver, bien que la témpérature *intra muros* s'abaisse souvent à 0°, et cela durant quatre mois de l'année. Les jeunes Japonais ne paraissent pas souffrir outre mesure d'un régime aussi spartiate.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

JEUX OLYMPIQUES

Le premier Bulletin du Comité international des *Jeux olympiques* nous apporte le texte des résolutions adoptées par le Congrès international athlétique de Paris dans sa séance du 23 juin, sous la présidence du vicomte Léon de Janzé :

« Que nul doute ne pouvant exister sur les avantages que présente le rétablissement des Jeux olympiques, tant au point de vue de l'athlétisme qu'au point de vue moral et international, ces jeux soient rétablis sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne.

« Que, sauf en ce qui concerne l'escrime, il ne soit organisé de concours olympiques que pour les amateurs.

« Que le Comité international chargé de l'organisation des Jeux olympiques introduise dans son règlement une clause lui donnant le droit d'exclure du concours toute personne qui, par ses actes antérieurs, pourrait porter atteinte à la considération de l'institution.

« Que nul pays n'ait le droit de se faire représenter aux Jeux olympiques par d'autres que par ses nationaux et que, dans chaque pays, il soit procédé avant l'époque des jeux à des épreuves éliminatoires de nature à ne désigner, pour y prendre part, que de véritables champions, dans chaque genre de sport.

« Que les sports suivants soient, autant que possible, représentés aux Jeux olympiques.

« Sports athlétiques proprement dits (courses et concours), sports nautiques (courses à l'aviron et à la voile; natation), jeux athlétiques (football, lawn-tennis, paume, etc.), patinage, escrime, boxe, lutte, sports hippiques, polo, tir et gymnastique, vélocipédie.

« Qu'en ce qui concerne les sports athlétiques proprement dits, il soit institué un championnat général d'athlétisme sous le nom de « Pentathle ».

« Qu'en outre, à l'occasion des Jeux olympiques, un prix d'alpinisme soit attribué à l'ascension la plus intéressante accomplie sur un point quelconque du globe, depuis le dernier concours.

« Que les Jeux olympiques aient lieu la première fois à Athènes, en 1896, et pour la seconde fois à Paris, en 1900, et ensuite, de quatre ans en quatre ans, dans d'autres villes du monde.

« Que les Jeux olympiques ne pouvant réussir qu'avec l'appui des gouvernements, le Comité international fasse toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics afin de s'assurer leur concours officiel. »

Le Comité international nommé par le Congrès pour organiser les jeux est ainsi composé :

Président : M. Bikélas, vice-président de la Société d'encouragement

des études grecques, membre de la Société panhellénique de gymnastique.

Secrétaire général : M. le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques.

Trésorier : M. Callot, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Membres : MM. le général de Boutowsky, attaché à la Direction des Écoles militaires russes; le Dr Jiri Guth, professeur au Lycée de Klatovy (Bohême); Le commandant Balck, premier professeur à l'Institut Central de gymnastique de Stockholm; Léonard A. Cuff, secrétaire de la New Zealand Amateur athletic Association; W. L. Sloane, professeur à l'Université de Princeton (États-Unis); Le Dr Zubiaur, recteur du Collège national de l'Uruguay (République Argentine); le comte Lucchesi-Palli, vice-consul d'Italie à Paris; C. Herbert, secrétaire de l'Amateur athletic Association d'Angleterre; lord Ampthill; Franz Kémény, directeur de l'École royale d'Eger (Hongrie).

Rappelons que ce Congrès avait reçu l'adhésion de nombreuses notabilités du monde universitaire parmi lesquelles M. Michel Bréal. A la séance d'ouverture (16 juin), présidée par M. de Courcel, ancien ambassadeur de France à Berlin, M. Dupuy, président du Conseil, s'était fait représenter par son chef du Cabinet, M. Sainsère. On remarquait sur l'estrade, à côté d'une société d'élite et de plusieurs membres du corps diplomatique, M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire, représentant le ministre de l'Instruction publique; M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Himly, doyen de la Faculté des lettres; Darboux, doyen de la Faculté des sciences, etc. Plusieurs proviseurs des lycées de Paris, M. Godard, directeur de l'École Monge; M. Rieder, ancien directeur de l'École alsacienne; M. Perrot, directeur de l'École normale supérieure; M. Levasseur, M. Frédéric Passy, assistaient également à la séance. Notons de plus, sur la liste des membres honoraires, les noms de MM. Ernest Lavisse, Joseph Reinach, Eugène Spuller, H. Marion, Jules Simon, Janssen.

C'est avec un vif regret qu'il nous faut annoncer la mort de M. le Dr Felmeri, professeur à l'Université de Klausenbourg (Hongrie), un des plus anciens collaborateurs de notre Revue.

Nous nous ferons un devoir de consacrer une notice spéciale au savant et estimé pédagogue.

Le professeur von Helmholtz, le célèbre physicien et physiologiste, est mort le 8 septembre dans sa résidence de Charlottenbourg.

Né en 1821, à Potsdam, Hermann von Helmholtz étudia la médecine à Berlin, fut nommé, en 1848, professeur d'anatomie à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville; puis, en 1849, professeur de physiologie à l'Université de Kœnigsberg; en 1855, professeur d'anatomie à l'Université de Bonn; en 1858, professeur de physiologie à Heidelberg, puis, en 1871, professeur de physique à l'Université de Berlin.

Von Helmholtz fonda sa réputation scientifique par son ouvrage sur la *Conservation de la Force* (Berlin, 1847). Au nombre de ses autres œuvres

les plus connues, on cite : un *Manuel d'optique physiologique* (Leipzig. 1850), *la Doctrine de la perception des sons* (Brunswick, 1862), et de nombreux travaux dans des périodiques scientifiques.

On se souvient que le professeur von Helmholtz avait été délégué par l'Université de Berlin aux fêtes universitaires de Montpellier, et que, à cette occasion, les professeurs des quatre Facultés, pour témoigner leur sympathie à leur collègue allemand, lui avaient remis une adresse collective en latin.

Nous remarquons dans la 487e livraison de la *Grande Encyclopédie* une étude de M. Picavet sur l'*Idéologie* et la biographie de *saint Ignace, de Loyola*, par M. Vollet; à signaler dans la 489e livraison une monographie très complète de l'*Imprimerie*, par MM. Couderc, Knab et R. Bloch.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 28 juillet relatif au concours de l'agrégation d'histoire et de géographie (1).

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, — Vu le statut du 29 juillet 1885; vu l'arrêté du 8 juin 1891; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Tout candidat à l'agrégation d'histoire et de géographie produit au moment de son inscription : 1° le diplôme de licencié ès lettres; 2° le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie prévu à l'article 3 du présent arrêté ou, à défaut, soit le diplôme d'archiviste paléographe, soit le diplôme de l'École des hautes-

(1) EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET D'ARRÊTÉ SOUMIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR :

I

Le concours d'agrégation d'histoire et de géographie se compose actuellement de dix épreuves, écrites et orales, qui se répartissent en trois groupes bien déterminés.

Le premier est formé de l'ensemble des compositions écrites : histoire ancienne, histoire du moyen âge, histoire moderne ou contemporaine, géographie. Les sujets de ces quatre compositions sont pris dans le programme d'enseignement des lycées, c'est-à-dire dans l'histoire et la géographie universelle. Leur objet est de permettre au jury de faire entre les candidats un premier choix, fondé sur leurs connaissances générales, leurs qualités de composition et de style. Elles sont éliminatoires et donnent lieu à une première admissibilité.

Vient alors ce qu'on appelle l'épreuve de la thèse, sur laquelle le jury procède à l'élimination d'autres candidats et arrête une liste d'admissibles au second degré. C'est une épreuve d'érudition et de critique, écrite et orale en même temps : dans un programme dressé chaque année, les concurrents choisissent dix mois avant le concours un sujet et composent un mémoire critique qu'ils font parvenir au jury. Celui-ci, à son tour, y choisit, après examen, un point particulier qui lui paraît de nature à être discuté et le désigne au candidat à l'avance. Le candidat doit enfin l'exposer et le critiquer dans une leçon d'une durée de trois quarts d'heure.

Les épreuves du dernier groupe règlent l'admission et le choix définitif. Elles sont toutes orales, mais, dans le fond, elles diffèrent. Les unes sont des exercices de critique : ce sont deux explications d'auteurs historiques, une d'auteur géographique, prescrites chaque année dix mois à l'avance par arrêté. Les autres sont une leçon de géographie et une leçon d'histoire, faites, après vingt-quatre heures de préparation, comme un professeur de lycée devra plus tard en faire devant ses élèves.

Telle est la disposition actuelle du concours d'agrégation, à n'en considérer que l'aspect et la forme extérieure. Examinées de plus près, et d'après leur nature même, les épreuves qui le constituent sont de deux sortes : *épreuves professionnelles* destinées à constater les connaissances générales des candidats et leur aptitude à l'enseignement (compositions écrites — leçons de lycées); *épreuves scientifiques* (thèse d'histoire ou de géographie, explication critique de

études (section d'histoire et de philologie); 3° le mémoire historique ou géographique prévu au paragraphe *a* de l'article 3 du présent arrêté ou, à défaut, sa thèse de l'École des chartes ou sa thèse de l'École des hautes-études.

Art. 2. — Le concours d'agrégation d'histoire et de géographie se compose des épreuves suivantes :

a. Quatre compositions écrites, savoir : une composition d'histoire

textes historiques et géographiques). Au moyen des unes, l'agrégation donne aux lycées et aux Facultés des maîtres instruits et capables d'enseigner. Par les autres, elle assure les progrès de la recherche historique indispensable à l'enseignement. Cette dualité de nature et de fonctions explique et justifie l'importance d'un concours qui règle en France la condition de l'enseignement et même en partie celle des études historiques et géographiques.

II

Au moment de proposer une réforme du régime actuel de l'agrégation d'histoire et de géographie, nous tenons à déclarer qu'il ne s'agit pas de dispenser les futurs agrégés d'histoire de cette dualité d'épreuves qui est le principe même et la force du concours actuel. La question est de savoir si on ne peut les rendre à la fois plus probantes et plus équitables, en corrigeant certains défauts graves que l'expérience a révélés dans la façon dont se pratique aujourd'hui l'agrégation.

Il résulte en effet des divers rapports du jury que, malgré les efforts et la bonne volonté des concurrents, les épreuves professionnelles sont en généra médiocres, les compositions écrites surtout. Elles doivent fournir la preuve du savoir général des candidats. Mais que faut-il entendre par savoir général? S'agit-il des détails infinis qui constituent l'histoire universelle ou la géographie de toute la terre, ou de l'intelligence qui coordonne ces détails et donne à chacun sa place et sa valeur? Le programme ne le dit pas : le jury estime justement qu'un candidat préparé par une fréquentation excessive des manuels à répondre à tout médiocrement ne vaut pas celui qui comprendra et exposera le mieux. Il ne faut pas oublier qu'il juge des compositions où l'ordre a son importance, des compositions écrites où le style, qui est l'expression même de l'ordre dans la pensée et les connaissances, n'en a pas moins. Mais les candidats, enchaînés par un programme qui à première vue les effraie, s'efforcent de tout savoir de la géographie et de l'histoire universelle, et n'étreignent rien à force de tout embrasser. Si bien qu'en voulant trop prouver, ils ne prouvent pas qu'ils ont les connaissances nécessaires à leur profession.

Le jury a constaté d'autre part que les épreuves scientifiques, en général meilleures, placent les divers concurrents dans des conditions d'inégalité graves. Les chargés de cours de lycée, les professeurs de collège, tous ceux qui se préparent à l'agrégation en enseignant n'ont pas les mêmes ressources que les élèves de l'École normale ou des Facultés, en livres ou autrement, pour composer une thèse. Ils en ont moins encore pour se préparer à l'explication des textes : que peuvent-ils sans bibliothèques et sans conseils, en présence de concurrents qui toute une année ont entendu expliquer ces textes dans les Facultés et à l'École normale, ou les ont expliqués, dans les meilleures conditions, sous la direction de leurs maîtres? Ils sont vaincus d'avance.

Il résulte enfin des mêmes rapports du jury que l'énormité de la besogne imposée pour une année aux candidats les oblige à user d'artifices dans leur préparation, les amène presque nécessairement à se payer et à essayer de payer leurs juges d'apparences de savoir et d'érudition.

De pareilles critiques officiellement exprimées par le jury ne pouvaient laisser indifférente l'Administration de l'instruction publique.

Une Commission a été chargée d'examiner à nouveau le programme et les

ancienne, une composition d'histoire du moyen âge, une composition d'histoire moderne ou contemporaine, une composition de géographie, dont les sujets sont choisis dans un programme déterminé par arrêté ministériel

Les candidats peuvent faire usage d'une chronologie désignée par le jury.

Après le jugement de ces épreuves, il est dressé une liste d'admissibilité au premier degré.

b. Une leçon d'histoire, dont le sujet, pris dans les programmes

conditions du concours. Elle a dressé une liste de propositions sur lesquelles ont délibéré les Facultés et l'École normale.

De ces études et délibérations deux opinions se sont dégagées avec la même force, qui sont les fondements de la réforme et du nouveau régime d'agrégation que nous vous proposons.

Il a paru, d'une part, qu'il fallait conserver à ce concours le double caractère scientifique et professionnel qui en fait non la difficulté, mais le prix.

On a pensé, d'autre part, que le seul remède aux inconvénients constatés dans la pratique devait être cherché dans une répartition des matières du programme, nouvelle, mieux appropriée à la condition de tous les candidats, à l'objet même du concours.

III

La Commission est partie de ce principe que l'agrégation d'histoire est, avant tout, un concours professionnel, un examen d'état, que le mot *agrégé* veut dire associé au corps d'enseignement secondaire, que les mieux notés dans le concours doivent être les candidats qui montrent le plus d'aptitudes au professorat, que la fonction principale du jury, enfin, est de discerner ces aptitudes.

C'est pour le lui permettre que nous proposons de réduire à peu près le concours d'agrégation proprement dit aux épreuves de savoir général, de compositions écrites, d'expositions orales. Elles y figureraient dans la proportion de sept sur huit, tandis qu'aujourd'hui elles n'occupent que six places sur dix. L'écart est sensible, la portée de cette répartition significative.

D'autres détails la précisent plus encore : comme par le passé, les compositions écrites demeurent éliminatoires et donnent lieu à une première admissibilité. Le savoir général est la condition même de l'enseignement historique, et les épreuves qui en témoignent doivent rester la première condition du diplôme professionnel. Encore faut-il qu'elles témoignent d'un réel savoir. C'est pour en obtenir une preuve meilleure que nous proposons la substitution au programme actuel des compositions écrites, c'est-à-dire à l'étude infinie de toute l'histoire et de toute la géographie, un choix, déterminé par arrêté ministériel, de grandes questions historiques et géographiques qui serviront de programme à l'avenir.

Une seconde admissibilité sera établie, comme dans le régime actuel, à la suite d'une épreuve orale. Mais ce ne serait plus sur la leçon de thèse, qui est une épreuve scientifique, que se ferait le choix au second degré entre les candidats, ce serait après une leçon de lycée, telle que les agrégés devront en préparer pour leurs élèves. Et nous voudrions qu'elle fût véritablement telle, appropriée le mieux possible aux réalités de l'enseignement. Le professeur d'histoire et de géographie est, de nos professeurs de lycées, celui qui a la tâche la plus variée. Entre toutes les classes où il doit enseigner, depuis la quatrième jusqu'à la philosophie, il n'y a pas seulement des différences de programme, il y a toute la différence d'un enfant de douze ans et d'un jeune homme de dix-huit. Le professeur d'histoire doit être, à sa manière et pour ce qu'il a charge d'enseigner, un professeur de quatrième et de philosophie à la fois.

C'est bien le moins qu'il s'y prépare. Il faut que la pédagogie ait sa place dans le concours d'agrégation. Elle l'aurait dans notre projet, sous la forme de

d'enseignement des lycées et collèges, est tiré au sort par le candidat vingt-quatre heures à l'avance.

Cette épreuve, d'une durée de trois quarts d'heure au maximum, est suivie de questions pédagogiques sur la manière d'approprier la leçon à l'âge et à l'intelligence des élèves, sur les sujets de lectures, de devoirs et d'interrogations qui s'y rattachent, etc.

A la suite de cette épreuve, le jury dresse la liste d'admissibilité définitive.

c. Une leçon critique sur une question choisie par le jury dans le

questions adressées aux candidats sur la manière d'approprier leurs leçons à l'âge et à l'intelligence des élèves, sur les sujets de lectures, de devoirs à leur donner. Et, comme ces questions se rattacheraient d'abord à l'épreuve qui décidera de la seconde admissibilité, elles prendraient toute leur valeur et l'importance qu'elles méritent.

La dernière et définitive série d'épreuves comprendra trois leçons : une leçon d'histoire, une leçon de géographie, une leçon tirée d'un mémoire sur une question d'histoire ou de géographie, dont il sera parlé ci-après. La leçon de géographie sera suivie de questions pédagogiques comme celles qui ont été prévues pour la leçon d'histoire, faite en vue de la seconde admissibilité.

D'une manière générale, l'agrégation est un concours qui doit permettre de reconnaître, parmi les étudiants des Facultés, de l'École normale, et aussi bien les chargés de cours de lycées et collèges, les meilleurs professeurs. Il faut que le jury soit, par les conditions mêmes du programme, mis en mesure de les désigner le plus sûrement possible. C'est sa fonction essentielle. Ramener sa tâche à cette charge encore si grande, la simplifier pour la préciser, et du même coup donner aux candidats, par les règles et les jugements du concours, plus de clarté sur ce qu'on attend d'eux, une règle d'efforts commune, tel est l'objet de la réforme que nous vous proposons.

IV

Ne dût-elle donner que ces résultats, la réforme vaudrait la peine d'être tentée. Elle serait un vrai progrès et un réel bienfait.

Nous n'avons pas pensé cependant qu'il fallût payer ces avantages du sacrifice des épreuves scientifiques qui donnent à l'agrégation sa valeur complète. L'enseignement secondaire n'est pas seul en cause, mais celui de l'histoire en général. A supposer qu'un agrégé d'histoire et de géographie ne veuille jamais franchir le passage qui s'ouvre librement des lycées aux Facultés, il a besoin de savoir comment se font ces sciences pour les mieux enseigner, même au lycée. Quiconque n'a pas été instruit à démontrer la vérité scientifique n'en connaît ni la nature, ni le prix, ne l'aime pas comme il faut l'aimer pour la répandre. Continuer d'exiger des candidats qu'ils soient de bons ouvriers d'histoire et de géographie nous a paru nécessaire.

Mais l'était-il au même titre d'exiger que la preuve fût faite dans le concours et devant le jury institués pour l'examen de l'aptitude professionnelle des candidats? L'expérience au contraire a prouvé largement les inconvénients d'un régime qui rend les épreuves professionnelles moins probantes, l'examen scientifique moins concluant, le jugement du jury délicat et parfois difficile, la préparation des candidats inégale et factice. Il fallait donc chercher un moyen nouveau de se renseigner sur l'éducation scientifique des candidats, meilleur par lui-même et moins susceptible de conséquences fâcheuses. Nous avons pensé le trouver dans l'institution d'un diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie qui serait délivré à l'avance par les Facultés des lettres ou par l'École normale, et exigé de tous les candidats au moment du concours.

Ce diplôme, à proprement parler, ne constituerait pas une nouveauté, ni une addition au programme de l'agrégation. Il ne serait qu'une manière plus pra-

mémoire historique ou géographique remis par le candidat : une leçon d'histoire et une leçon de géographie.

Les sujets de la leçon d'histoire et de la leçon de géographie sont pris dans les périodes de l'histoire et dans les parties de la géographie autres que celles où aura été choisi soit le sujet du mémoire historique ou géographique, soit le sujet de la leçon prévue dans le paragraphe *b* du présent article. Chaque sujet de leçon est tiré au sort par le candidat

tique et plus sûre de fournir au jury la preuve que les candidats ont fait l'apprentissage du travail personnel.

La recherche de cette preuve se fait actuellement par le jury d'agrégation, pendant le concours, au moyen d'épreuves scientifiques : explications d'auteurs, préparation et soutenance d'une thèse. Cette enquête nécessaire serait maintenue, mais pour se faire autrement, indépendamment du concours, à l'avance, par les soins des Facultés des lettres et de l'École normale. C'est là toute la différence. Le diplôme ne serait jamais que la constatation de cette enquête faite simplement dans d'autres conditions.

Les procédés employés resteraient sensiblement les mêmes que dans l'agrégation actuelle. Ils correspondraient aux épreuves scientifiques qui la constituent déjà.

Ce serait d'abord un travail d'histoire et de géographie, qu'il faut appeler *mémoire* plutôt que thèse, pour ne pas induire les candidats à des compositions trop étendues. Les longs travaux sont plus nuisibles qu'utiles : ils rendent impossible cette exactitude et cette précision de la recherche qui font tout le mérite d'un travail de ce genre.

Il est bon que les étudiants choisissent eux-mêmes le sujet de leurs mémoires : c'est déjà une marque certaine d'esprit scientifique que le choix d'un sujet, un premier acte d'initiative, de majorité intellectuelle. Ne se donne pas qui veut un problème.

L'agrément des Facultés et des professeurs est pourtant utile : il peut être une sauvegarde pour les candidats qui auraient trop présumé d'eux-mêmes ou d'un sujet. Pour d'autres, trop timides au contraire, il se produira sous la forme de conseils, d'indications de livres à consulter, de documents inédits à rechercher, d'une direction enfin. Dans le régime actuel de l'agrégation, il avait fallu interdire totalement cette direction, la collaboration précieuse des maitres et des élèves à un même travail, l'emploi des documents rares ou manuscrits, par un motif de justice, pour ne pas constituer entre les concurrents des inégalités de préparation choquantes.

Ce ne serait pas un des moindres avantages du nouveau régime que de réussir à concilier le droit des candidats à un traitement égal, celui des professeurs à la direction de leurs élèves, le droit plus haut encore de la science à tout connaitre pour tout vérifier. Les interdictions précédemment établies seraient aussitôt levées. Aucune autre condition ne serait faite aux candidats que de ne pas substituer, par un excès fâcheux, des compilations de documents dépourvus de critique, ou de pures recherches de curiosité, à un mémoire dont l'objet est surtout la preuve de leur éducation historique. Nous pouvons déjà escompter, par ce que nous savons des Facultés et de l'École normale, les bienfaits de cette liberté : les professeurs de collèges ou de lycées sollicités par leur intérêt même à l'étude historique ou géographique du pays où ils enseignent, à l'examen de ses archives ou de sa configuration naturelle ; les maitres et les étudiants des Facultés heureux d'associer leurs recherches dans une œuvre durable d'histoire générale ou provinciale, soutenus par la pensée qu'en préparant un examen ils servent la science et leur pays.

Il n'y a pas à craindre que cette collaboration puisse entraver, au jour du jugement, la liberté des professeurs à l'égard de leurs élèves, ou l'indépendance de ceux-ci. Le mémoire donnera lieu à une discussion publique au cours de

vingt-quatre heures à l'avance. La durée de la leçon est de trois quarts d'heure au maximum.

La leçon de géographie est suivie des questions pédagogiques prévues pour la leçon d'histoire au paragraphe *b* du présent article.

Après ces épreuves, le jury dresse, pour ordre de mérite, la liste des candidats proposés par le titre d'agrégé.

Art. 3. — Le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géogra-

laquelle le candidat pourra défendre ses idées et être soumis à des épreuves, explications de texte, questions qui n'auront pas toujours été à la Faculté l'objet d'un travail commun. Et puis, d'une manière générale, ce serait se faire une idée fausse d'un examen scientifique que de le croire d'autant plus sérieux qu'entre l'examinateur et le candidat il y aurait eu moins de relations antérieures. Voir un étudiant tous les jours, le connaître par tous les actes de sa formation scientifique, sous tous les aspects de son esprit, c'est se mettre insensiblement dans la meilleure situation pour le bien juger.

Si ce système présentait quelques inconvénients, ce serait à un autre point de vue. Il faut prendre garde que, malgré eux, les étudiants, sensibles au plaisir de la recherche et du travail personnel, ne limitent prématurément leurs curiosités et leurs efforts à un champ d'études trop restreint. Ce serait un excès fâcheux où les meilleurs risqueraient le plus de tomber : notre devoir est de leur épargner une spécialisation hâtive qu'ils pourraient regretter plus tard. Il faut pour cela qu'ils aient à répondre à une question prise par la Faculté dans d'autres parties de l'histoire ou de la géographie que celles auxquelles se rapporte leur *mémoire*. L'objet de cette seconde épreuve serait ainsi défini : il n'est pas question de multiplier les difficultés de l'examen, d'exiger ici des candidats les preuves de connaissances générales requises pour la licence ou pour l'agrégation, ni la préparation de deux travaux critiques au lieu d'un. Ce qu'on leur demande, et ce qui importe, c'est qu'ils se montrent curieux de plus d'une époque et de plus d'un problème, attentifs à l'état général et aux lacunes de la connaissance historique et géographique, capables d'appliquer à des sujets différents une méthode, dont le doute raisonné est le principe et une critique attentive des documents originaux, la condition. Des exemples définiraient mieux encore l'objet et la nature de cette épreuve.

En histoire, on ne s'accorde pas encore sur certains grands faits qu'il faudra pourtant éclairer. Le traité d'Andelot est-il un pacte de famille ou un traité public qui ait constitué aux temps mérovingiens une première forme de la féodalité ? — La Saint-Barthélemy est-elle un accident ou un acte prémédité ? — La diplomatie secrète de Louis XV est-elle une œuvre de patriotisme ou d'intrigue ? — Metternich a-t-il sincèrement offert la paix à Napoléon à Prague en 1813 ? — La bataille de Navarin est-elle une manœuvre de l'Angleterre, ou un pur accident, ou l'effet des emportements de la gloire française ? — Autant de questions et de problèmes qu'un professeur d'histoire ne doit pas considérer comme résolus.

En géographie de même, et surtout s'il s'agit des régions de la terre les moins connues, toute une série de questions se posent, relatives à la confection des cartes, à la météorologie, à la géologie, à la statistique, que l'état de nos connaissances ne permet pas toujours de résoudre, mais qu'il faut examiner, ne serait-ce que pour mieux marquer les lacunes et préparer les progrès de la science. Il va donc sans dire qu'on devrait à ce titre se préoccuper de l'histoire de la géographie, de l'histoire contemporaine surtout, sans perdre cependant de vue que cet ordre de questions est en très grande partie du domaine de l'histoire proprement dite.

Enfin il ne faut pas oublier que le diplôme ainsi délivré par les Facultés et l'École normale serait un diplôme d'histoire et de géographie. Aux candidats qui s'occupent plus particulièrement d'histoire, outre une question historique,

phie est délivré soit par les Facultés des lettres, soit par l'École normale, après qu'il a été satisfait aux épreuves suivantes :

a. Examen et discussion d'un mémoire d'histoire ou de géographie dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par les professeurs ou maîtres de conférences d'histoire et de géographie d'une Faculté des lettres ou de l'École normale supérieure.

b. Discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie indiquées au candidat trois mois à l'avance par les professeurs ou

une question de géographie serait posée par le jury, et réciproquement une question d'histoire aux étudiants de géographie. Il n'est pas possible d'admettre, et par son double titre le diplôme ne ferait que reconnaître cette nécessité, qu'un historien ignore les méthodes géographiques, ou un géographe les méthodes principales de l'érudition historique. Les deux sciences ne se séparent point dans l'enseignement universitaire. On ne saurait d'assez bonne heure préparer de futurs professeurs à tenir compte de cette situation.

L'explication d'un texte historique ou géographique formerait la troisième épreuve de l'examen. C'est un exercice d'une utilité incontestable, pourvu qu'on l'entende bien et qu'on le pratique sincèrement. Il a pour objet de prouver qu'un étudiant sait manier les instruments principaux de la recherche, en connaît la valeur; c'est la main, pour ainsi dire, sur l'outil qu'il montre qu'il sait s'en servir. Cette expérience n'a de sens et de portée que si elle permet de voir l'étudiant à l'œuvre, ce qu'il est capable de faire, livré à ses seules forces. Aussi faut-il lui laisser la liberté de choisir, avec l'agrément et le conseil de ses maîtres, et d'étudier à loisir le document qui fera l'objet de cette expérience.

C'est pour la rendre plus concluante encore qu'il faut se garder de la répéter trois fois, comme cela se pratique dans le régime actuel de l'agrégation. Multiplier le nombre des explications n'aurait pour effet que de les rendre moins probantes. Disperser l'attention des étudiants sur plusieurs textes, ce serait les obliger peut-être encore à recourir, faute de temps et de ressources, à d'autres modes de préparation que l'effort personnel. Si cette épreuve ne devait pas permettre de constater l'effort personnel de tous les candidats, dans quelque condition qu'ils se trouvent, elle serait plus nuisible qu'utile.

La dernière partie de l'examen s'explique et se justifie de même : plutôt que d'exiger trois fois, et d'affaiblir, en la multipliant, cette preuve d'éducation historique ou géographique, il nous a paru préférable d'en acquérir une dernière, plus décisive encore, sous une forme différente.

L'histoire est une science complexe qui repose sur la critique des témoignages. Les textes ne prennent leur valeur que par cette critique; leurs dénombrements doivent être assez complets pour qu'on soit assuré de ne rien omettre avant de conclure. La complexité de ces recherches est telle que les historiens se sont répartis la besogne. Cette division du travail a été féconde : des méthodes particulières ont été créées, pratiques et scientifiques à la fois, pour aider et assurer sur tous les points la vaste enquête de l'histoire : archéologie, épigraphie, paléographie, diplomatique, bibliographie générale. Un historien est sans cesse amené à leur emprunter des résultats importants. Il doit pouvoir contrôler ce qu'il leur emprunte; la valeur, la solidité de la moindre étude historique sont à ce prix.

La géographie, de même, ne se sépare pas de l'étude des grands phénomènes naturels : modifications qui se produisent dans l'écorce terrestre, formation des montagnes, mouvements lents du sol, phénomènes d'érosion, phénomènes glaciaires, les mers et leurs courants, les vents et les climats, les zones de végétation à la surface de la terre, la répartition des animaux et des races humaines. Elle considère aussi les rapports du sol et de l'homme au point de vue politique et économique : densité et mode de répartition des populations, courants de circulation et d'émigration, voies de commerce. C'est là ce qu'on

maîtres de conférences d'histoire et de géographie d'une Faculté des lettres ou de l'École normale supérieure.

Ces questions sont choisies dans des périodes de l'histoire ou des parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire ci-dessus prévu.

c. Explication critique d'un texte historique ou d'un texte géographique, choisi par le candidat, et agréé par les professeurs ou maîtres de conférences d'histoire et de géographie d'une Faculté des lettres ou de l'École normale supérieure.

entend par *géographie générale*. Il n'est pas possible qu'un futur géographe en ignore la moindre partie : il faut qu'il ait sur chacune des notions aussi précises, aussi solides que possible. Ce n'est pas d'ailleurs sur la géologie elle-même, sur la démographie, qu'il devra se faire interroger, mais sur les résultats que la géographie emprunte à ces diverses sciences.

Ainsi entendue, cette dernière épreuve serait un moyen précieux de s'assurer si les candidats au diplôme d'études supérieures se présentent à leurs juges, non seulement avec le mémoire scientifique qui en serait la condition, mais avec toutes les ressources personnelles de savoir et d'expérience qui doivent établir la sincérité et la valeur de leur travail.

D'une manière générale, subordonné à ces diverses épreuves, entouré de ces garanties, le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie nous paraît devoir remplacer avec avantage la plupart des épreuves scientifiques du concours d'agrégation. Cette substitution permettrait de faire disparaître les défauts de ce concours trop souvent signalés à notre attention par le jury lui-même pour n'être point corrigés. Ce serait une répartition différente, plus équitable, moins lourde pour les candidats et les juges, des matières du programme et des épreuves, enfin une meilleure division du travail, plus favorable au développement des études historiques dans les lycées et dans les Facultés.

Il n'est pas de meilleure manière de procurer aux lycées des professeurs d'histoire et de géographie instruits et capables d'enseigner que de les recruter à l'avenir par un concours destiné surtout à vérifier les connaissances générales et professionnelles des candidats. Il n'en est pas de plus juste de constater et de reconnaître la valeur des services rendus à nos lycées par ceux qui se préparent à ce concours en y enseignant.

Et, comme il faut à ces professeurs une forte éducation historique et géographique, qu'ils la peuvent recevoir et la reçoivent déjà des professeurs des Facultés et de l'École normale, c'est consolider une situation avantageuse aux uns et aux autres que de consacrer par un examen et un diplôme scientifiques cette communauté de travail et d'efforts. Plusieurs années de ce régime donneraient aux futurs agrégés, avec une tâche égale, moins de souci et d'inquiétudes, l'avantage d'études scientifiques plus approfondies et d'un diplôme sérieusement acquis une fois pour toutes, aux professeurs des Facultés plus d'initiative, à la production historique de ces Facultés une vigueur nouvelle.

Il reste un mot à dire sur l'indication donnée plus haut qu'une des trois leçons de la dernière série d'épreuves sera prise dans le mémoire présenté par le candidat à une Faculté ou à l'École normale pour l'obtention du diplôme d'études supérieures. Nous avons pensé qu'il était juste et nécessaire d'assurer au candidat le bénéfice de tout son travail en lui permettant de discuter un point de son mémoire devant le jury ; qu'il était utile, d'ailleurs, d'établir entre l'examen de Faculté et le concours un lien qui ne sera une gêne pour personne. En laissant une place à une épreuve scientifique dans le concours d'agrégation, nous avons voulu montrer l'accord de l'éducation professionnelle et de l'éducation scientifique, et manifester une fois de plus la solidarité qui unit heureusement chez nous les deux premiers ordres d'enseignement. Du sentiment de cette solidarité est née l'idée de la réforme que nous proposons.

d. Une épreuve tirée, au choix du candidat, soit des études auxiliaires de l'histoire (histoire du droit, archéologie, histoire de l'art, épigraphie, paléographie, diplomatique, bibliographie, soit de la géographie générale. Les candidats pourront demander à être interrogés sur plusieurs des matières ci-dessus.

Art. 4. — Le diplôme donne la mention détaillée des épreuves soutenues et des notes obtenues. Il sera acquis une fois pour toutes et pourra toujours être représenté au concours d'agrégation.

PROPOSITIONS TRANSITOIRES

Le présent arrêté est applicable au concours d'agrégation de l'année 1896.

Pour le concours de l'année 1895, les dispositions des arrêtés des 29 juillet 1885 et 8 juin 1891 resteront en vigueur. Toutefois les sujets de compositions écrites seront choisis dans un programme publié avant le 1[er] novembre 1894. En outre, l'explication des trois textes, grec, latin, français, sera remplacée par l'explication unique d'un texte choisi par le jury parmi les documents de la thèse et indiqué au candidat vingt-quatre heures à l'avance. D'autre part, les leçons d'histoire et de géographie seraient suivies de questions pédagogiques.

Les candidats admissibles au concours de 1894 ou de 1895 seront dispensés de la production du diplôme d'études supérieures.

G. Leygues.

Décret du 31 juillet relatif au nombre des professeurs adjoints dans les Facultés des sciences et les Facultés des lettres.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 40 du décret du 18 décembre 1885; vu la loi du 27 février 1880; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Article premier. — Dans les Facultés des sciences et dans les Facultés des lettres, le nombre des professeurs adjoints peut être égal au tiers du nombre des chaires magistrales.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

BIBLIOGRAPHIE

AUGUSTIN FILON, *Mérimée et ses amis.* — PAUL MONCEAUX, *Les Africains, Étude sur la littérature latine d'Afrique.* — MAURICE PUJO, *Le règne de la Grâce* (*L'Idéalisme intégral*).

Mérimée et ses amis, par AUGUSTIN FILON (avec une ***Bibliographie des œuvres complètes de Mérimée***, par M. SP. DE LOVENJOUL). Paris, Hachette, in-12 de 386 p., 1894. — Que Mérimée l'ait voulu ou non (et ce grand dédaigneux ne l'a certes pas voulu), il a désormais son historien. Un historien fort distingué, et que tout désignait pour cette tâche. M. Augustin Filon a jadis côtoyé son modèle; il a le souvenir net de ses allures, de sa silhouette dans le milieu impérial dont il fut comme lui le familier; il a pu l'observer d'assez près, pas de trop près; maintenant il peut le juger à quelque distance, pas de trop loin. Pour raviver les détails, pour combler les lacunes antérieures, il a puisé, grâce « à une très haute et affectueuse confiance, qui est en ce monde sa seule fierté », aux meilleures sources que l'on aura jamais sur Mérimée, aux lettres intimes de Mérimée lui-même. Plus de douze cents ont passé par ses mains. Il a pu nous présenter ainsi non seulement l'écrivain, mais ses amis, et même ses amies. Toutefois, la plupart ne sont guère vus que de dos, et les autres de profil. L'ouvrage est dédié à celle sans laquelle il n'aurait pu s'écrire, à S. M. l'Impératrice Eugénie. C'est assez dire avec quelle pieuse attention il a été limé et caressé. M. Filon n'a voulu s'occuper, pour l'instant, que de l'homme. Il a compris pourtant qu'il fallait faire quelque chose pour l'écrivain : et, en attendant mieux sans doute, il a eu l'excellente idée de prier M. de Lovenjoul de dresser à son intention la bibliographie exacte des travaux, opuscules ou articles de Mérimée. Le savant collectionneur de Bruxelles, qui saisit au vol et fixe pour la postérité les pages les plus éphémères de nos grands écrivains, a puisé une fois de plus dans le trésor de ses archives et en a retiré année par année, mois par mois, édition par édition, le tableau définitif de la production littéraire de Mérimée. Il a une fois de plus bien mérité des lettres françaises. Qu'il soit remercié au nom de tous les travailleurs pour lesquels il prépare la matière, avec une patience et une abnégation qui n'ont d'égales que sa générosité.

Le livre de M. Filon ne peut manquer d'intriguer le lecteur de loisir, et de charmer le lettré. Il est si joliment écrit ! avec un soupçon de coquetterie peut-être, mais nous sommes si déshabitués des auteurs attentifs pour leurs lecteurs ! Il y a là des espiègleries de tournures, des malices de style qui semblent presque s'être trompées d'époque. « Beyle avait été dragon et ne s'en rétablit jamais complètement. Il eut toute sa vie, sur l'amour, les idées de la grosse cavalerie. » Voilà qui est

déjà charmant. Voici mieux encore, sur une longue liaison irrégulière de Mérimée : « Ils eussent été un Philémon et une Baucis de la main gauche. C'était un sûr placement de cœur, un adultère de tout repos. » A l'esprit sémillant du XVIIIe siècle, on voit que l'auteur sait à l'occasion joindre le mot caustique et la pointe cuisante du journalisme contemporain. Il n'est d'ailleurs point dupe : il ferait beau entendre raconter Mérimée par un sentimental ! Toujours alerte, animée, voire pimpante, telle est la narration, avec quelque chose de vif, de fin, et d'un peu sec qui reflète curieusement la physionomie du modèle. Entre ces deux hommes, il existe plus qu'une sympathie d'esprit, l'affinité est visible : sur telle page que l'on pourrait citer, il semble que Mérimée se soit penché pour s'y mirer.

Il s'y serait volontiers reconnu, je crois, d'autant plus qu'à tout prendre, le miroir le flatte délicatement, comme doit le faire tout miroir bien appris et exposé à un jour savant. M. Filon en effet n'a rien d'un flatteur à bon escient : mais c'est un artiste, et M. Mérimée raconté avec trop d'art risque de n'être pas le vrai Mérimée. Ce vrai Mérimée, l'aurons-nous jamais ? Il est permis d'en douter, non pas seulement parce que cet homme a caché de sa vie tout ce qu'il a pu (il n'en a pas assez caché encore), mais parce qu'il était, tout le prouve, plus *homme* encore et plus pétri de notre commun limon qu'on ne le croit et qu'on ne le sait, même après mainte indiscrétion. Dans sa vie privée la plus privée, et dans son fond intime, ce n'est pas l'idée de noblesse et d'élégance que nous suggère Mérimée, quoi qu'en dise M. Filon en concluant, c'est presque l'idée contraire. L'élégance, la noblesse (encore ce mot est-il trop fort) ne sont inscrites qu'à la surface de cette nature : le dessous en est vilain. Je ne parle pas de la conduite extérieure toujours correcte, digne et même fière par accès. Cet homme n'avait rien d'un pleutre. Mais les mœurs étaient d'une faiblesse au-dessous du médiocre : c'est une triste figure que celle du sénateur grison chez lequel de jeunes femmes vont goûter soi-disant d'un fameux « thé jaune », en comptant bien qu'on leur ouvrira certaines collections secrètes et qu'on leur en fera savamment les honneurs. M. Filon nous a-t-il suffisamment montré un Mérimée plus avouable, le causeur gras de soupers fins qu'il savait être et même parfois le conteur de table d'hôte qui se souvenait de Beyle — sinon parfois du marquis de Sade — plus que de raison ? M. Filon narre très bien, à morts couverts, cette rencontre de Mérimée avec G. Sand qui fut un choc, d'où l'une sortit meurtrie, et l'autre... froissé. Il doute que Mérimée en ait tiré une vengeance assez laide, dont l'histoire est courante chez les gens de lettres. M. Filon a tort de douter (p. 65); la lettre cyniquement ordurière que Mérimée écrivit à G. Sand existe encore, et plus d'un survivant peut attester que cette lettre fut récitée ou lue par lui à joyeuse compagnie avant d'être envoyée à son adresse. Faudra-t-il appeler « élégance » chez un homme de talent, ce qui chez tout homme d'honneur passa constamment pour une infamie ? Il y a, comme on le voit, plus d'un aspect chez Mérimée. On signale ici une dernière lacune. M. Filon ne mentionne pas un certain voyage de Mérimée en Allemagne, fait vers 1838, en compagnie de Viollet-le-Duc et de M. Émile Bœswillwald, qui fut très intéressant en recherches, et fécond en résultats artistiques. Mérimée étudia spécialement Munich et Nuremberg ; mais il ne bornait pas sa curiosité aux antiquailles, et ce

n'était pas toujours des monuments qu'il visitait tandis que l'infatigabl Viollet-le-Duc courait d'église en église, le crayon à la main.

Prenons donc le livre de M. Filon pour ce qu'il est : une charmante étude de l'homme *social* qu'était Mérimée, et du meilleur qu'il a laissé de lui-même dans certaines correspondances de prédilection. C'est un Mérimée mi-officiel, mi-intime, mais d'une intimité de choix, que nous avons là. Beaucoup de traits nouveaux sont venus fixer ce portrait qui est maintenant arrêté pour nous dans tous ses détails. C'est assez dire que M. Filon a, en un sens, parfaitement atteint son but. A-t-il réussi à nous rendre son héros sympathique? Nous n'oserions l'affirmer. Très intéressant? encore moins. On éprouve une espèce d'étonnement à constater quelle petite place Mérimée a tenue dans la société, et parmi les événements auxquels il a été mêlé. Si l'on met à part ses incomparables *Nouvelles* où il est passé maître, il n'a pas trouvé tout l'emploi de son talent et de son esprit. Pourquoi ? c'est que son cœur ne s'est jamais pris à rien, sauf à quelques durables amitiés féminines qu'il cachait comme des erreurs. Aussi son histoire, toute bourrée qu'elle puisse être de faits, d'anecdotes et de rapprochements, est-elle, comme sa vie, pleine de choses vides. Vers la fin, son dénuement moral est à faire pitié. Comme ce mot l'eût outragé, à moins qu'il ne l'eût fait rire ! Mais quel que soit l'homme, l'écrivain n'en vivra pas moins pour nous avoir donné *Colomba*, et l'artiste supérieur sera plus glorieux encore quand on aura écrit l'histoire de cette *Commission des monuments historiques* où son nom se lira partout en lettres d'or.

Les Africains, Étude sur la littérature latine d'Afrique (I. *Les Païens*), par Paul Monceaux. Paris, Lecène et Oudin, in-12 de 491 pages, 1894. — C'est toute une province que M. Monceaux vient d'annexer aux travaux de la critique française sur la littérature latine. Son titre est une nouveauté, et le contenu du livre justifie ce titre. A coup sûr, M. Monceaux n'a pas découvert les poètes, rhéteurs et grammairiens dont il nous entretient, un Fronton, un Aulu-Gelle, un Apulée, un Macrobe, etc. Mais il a mieux fait que de les découvrir : il les a expliqués, il a marqué les liens de parenté qui les unissent les uns aux autres; il a établi les rapports de leur talent singulier avec la race dont ils sortent, le pays tourmenté qu'ils habitèrent et l'éducation latine qu'ils reçurent à l'école du maître romain : en un mot, il vient de reconstituer, à force de sagacité, de savoir et de talent, cette chose jusqu'ici insaisissable à nos historiens : *le génie africain*, entre l'époque d'Auguste et l'invasion des Vandales. Son principal mérite n'est donc pas d'avoir écrit sur les auteurs païens d'Afrique des études très pénétrantes, d'une solide érudition, où se trouvent jetés en passant une foule d'aperçus nouveaux et de rectifications heureuses (par exemple sur la patrie de Manilius, sur Apulée, etc.). Ce titre, dont beaucoup se contenteraient, n'est pas celui dont il faille le plus louer l'auteur. Ce qu'il convient de signaler et même d'admirer chez lui, c'est la prodigieuse sûreté avec laquelle il a su restituer une société, un monde abolis et faire revivre une Carthage intellectuelle, la Carthage « nouvelle » de l'empire romain, jusqu'à hier aussi complètement morte pour nous que pouvait l'être l'ancienne Carthage, celle des Scipions. Sans doute, depuis une vingtaine d'années, les inscriptions d'Algérie et de Tunisie ont parlé;

les monuments de l'ancienne Césarea et de vingt autres villes se sont laissé interroger; les publications de l'École supérieure d'Alger ont fait mieux connaître l'Afrique romaine et fait soupçonner l'Afrique carthaginoise : l'érudition allemande enfin, si scrupuleuse, a tenu registre de tout. Et pourtant, c'est une sorte de révélation que ce premier *livre* de l'ouvrage de M. Monceaux sur *le génie africain et l'éducation classique*. Cette étude historique et géographique du sol, cette analyse des éléments du génie africain, cette description des écoles africaines, de l'Université de Carthage, cette lutte de l'esprit africain contre l'esprit classique, et enfin cette irréductibilité de la race se traduisant jusque dans les déformations que subit le latin d'Afrique, toute cette enquête, conduite avec méthode et hardiesse, étonne et saisit comme peut le faire une histoire dont les détails jusqu'ici éparpillés ne donnaient même pas à soupçonner ce que serait une restitution d'ensemble. Cet ensemble, nous l'avons maintenant sous les yeux. Il est riche, il est varié, il est d'une originale et savoureuse complexité. Rattachés à l'idée maîtresse d'une Afrique restée punique sous le vernis romain, tous ces écrivains prennent subitement un relief et une couleur de vie locale intense; ils tranchent les uns sur les autres et se font mutuellement valoir sans cesser d'accuser des signes de parenté, sans cesser surtout de se mouvoir dans un cadre proprement africain, dans cette métropole reconstruite en échiquier sur l'ordre d'Auguste, où se coudoyaient sans cesse Romains en toge, Libyens en tunique courte et Bédouins à capuchon. M. Monceaux, qui a exploré ce pays pierre à pierre, et qui l'aime comme l'aiment tous ceux qui l'ont habité, a rendu son âme au vieux sol africain, en même temps qu'il a prolongé bien au delà des limites ordinaires l'histoire de ce mouvement intellectuel qui rayonne encore à Carthage, alors qu'il s'est arrêté depuis longtemps à Rome. Le cœur ne battait plus que la vie circulait encore aux extrémités du grand corps de l'empire. Un très heureux chapitre sur « la vie littéraire à Carthage » résume l'impression d'ensemble et nous montre que cette ville « a été en Afrique ce que fut Rome pour l'Europe occidentale, et, en Orient, Alexandrie, — plus tard Constantinople ».

Tel est ce travail considérable, où l'auteur n'a pu encore embrasser que la moitié de son sujet — la littérature païenne. Souhaitons que la suite paraisse bientôt, et nous aurons ainsi un ouvrage bien français sur le double passé littéraire de cette terre aujourd'hui française, véritable mine pour l'historien, l'archéologue et l'érudit.

Le règne de la Grâce (*L'idéalisme intégral*), par Maurice Pujo, 1 vol. in-12 carré de 280 p.; Alcan, 1894. — Est-il besoin d'informer le lecteur que ce livre est l'œuvre d'un écrivain d'avant-garde? Le titre l'annonce assez. D'ailleurs M. Maurice Pujo est connu parmi les jeunes, et considéré déjà par un certain nombre d'anciens. Il a fondé et il dirige avec talent, avec succès, la revue l'*Art et la vie*, qui se distingue parmi tant d'autres par une élévation et une sincérité de pensée vraiment rares. La première œuvre de ce directeur de vingt ans ne pouvait manquer d'exciter curiosité et sympathie. Curiosité parce que l'âme de la jeunesse est plus intéressante que jamais à ausculter; sympathie, parce que l'ardeur de a conviction perce dès les premières lignes de la préface et se soutient

jusqu'aux dernières lignes du livre, sans que la complaisance pour les favoris d'hier ou même d'aujourd'hui altère chez M. Pujo la pureté du sentiment intime, sans que les vivacités d'un combat chaleureux l'entraînent à blesser les hommes dont il combat les idées. Cette ferme attaque aux idées, cette quête d'idéal complet et sans limitation est le caractère tout à fait frappant d'un livre qui se pare d'une très grande et belle formule de Schiller, le *Règne de la Grâce*, et qui l'élargit en ses dix chapitres, dix commentaires. « Il faut avoir une âme », tel est le premier et le principal thème de ces prédications. Mais cette âme, quand on est parvenu à la sentir, il faut en assurer la vie en la dégageant de tout ce qui pèse sur elle, et en l'élevant peu à peu vers l'art, non pas vers un certain art et une certaine esthétique, mais vers un art en liberté qui se confond avec la vie, et vers une « esthétique indépendante ». Analyser les étapes par lesquelles assurer l'âme en voie d'affranchissement, ce serait peut-être ici un peu d'affaire : signalons pourtant, comme très curieux, très pénétrants souvent, et toujours très élevés, sinon toujours très simples, les chapitres sur les *limitations de l'art*, les *limitations de la vie morale* et *de la vie sociale*. En chemin, une ou deux pauses historiques : trente pages imprégnées de la plus chaste émotion sur ce « précurseur ignoré » qui s'appelle Maurice de Guérin, et dont pour la première fois, à mon sens, un tout jeune homme vient de mesurer l'immense capacité d'art et de sentiment; puis, une curieuse étude sur Frédéric Schlégel et Novalis, considérés comme les protagonistes du premier romantisme allemand, auquel M. Pujo rattacherait volontiers, par Vigny et M. de Guérin, le mouvement actuel. Une étude serrée, subtile, acharnée, dédiée à M. Gabriel Séailles, termine le volume, et le clôt à peu près sur cette formule : « Au point de vue esthétique, il n'y a rien de laid en soi-même, comme il n'y a rien de beau, car il n'y a pas de beauté objective. Il n'y a rien d'absolument beau que l'âme humaine, qui peut communiquer cette beauté aux objets les plus nobles comme les plus vils. » Nous devons à M. Maurice Pujo plus qu'un souhait de bienvenue pour cette première œuvre de pensée qui promet tant, et qui réalise déjà une bonne partie de ce qu'elle promet.

S. Rochebleave.

Le Gérant, **Armand COLIN**.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelen, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. Horan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.). Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sackrcoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Paris — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible]

Quatorzième année. — N° 10. 15 Octobre 1894.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

—

1894

Sommaire du n° 10 du 15 Octobre 1894

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ANGLETERRE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

« Il y a, disait plaisamment Rivarol, peu de choses au monde dont je fusse moins capable que d'être Allemand ! » Mettez Anglais, Italien, ou tel autre nom de peuple étranger ; la déclaration naïve du spirituel écrivain pourra, dans tous les cas, être contresignée par la plupart d'entre nous, Français. Engoûment, dénigrement, nous oscillons d'ordinaire entre ces deux pôles extrêmes, dès qu'il s'agit d'apprécier les étrangers ; au mieux, il nous arrive de suspendre tout jugement et de nous confiner dans l'aride et indifférente statistique. Que si nous touchons aux problèmes délicats de l'enseignement, étourdis par les clameurs divergentes des mécontents, mal remis encore du surmenage de l'éducation que nous avons reçue jadis ; soucieux, par conséquent, d'assurer à nos fils une culture plus rationnelle et plus humaine, nous courons aux renseignements ; nous nous inquiétons de ce qui se fait par delà le Rhin ou la Manche, et nous voilà férus de philologie... ou de foot-ball. Simplistes que nous sommes, nous nous résumons ainsi à nous-mêmes les méthodes pédagogiques de nos voisins, et l'on nous surprend fort si l'on nous révèle que le malaise, le souci des réformes, la difficulté d'accommoder les études aux besoins des mœurs actuelles travaillent l'Allemagne ; et que, si nous allons chercher de l'autre côté du Détroit des modèles et des exemples, nous tomberons en plein chaos... au foot-ball près, j'ai hâte de le dire !

Se débrouiller au milieu de ce chaos, grave besogne, et des plus

(1) Max Leclerc, *L'éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*. A. Colin, éditeur, 1894.

malaisées ! Quelqu'un vient de s'y hasarder pourtant, c'est M. Max Leclerc. Son livre est excellent de tous points, et, dès maintenant, le distingué et patient auteur peut goûter le juste fruit d'un labeur exceptionnel rehaussé par une rare lucidité. L' « Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre » est un ouvrage qui restera ; j'en ai pour garant, sans parler des éloges empressés, — et combien légitimes, — des critiques les plus qualifiés de la presse sérieuse en France (1), l'avant-propos si lucide et si plein de pensées dont un maître qui nous est cher, M. Boutmy, a fait précéder l'œuvre de son ancien élève.

Ce serait mal louer M. Leclerc que d'avancer qu'il a *découvert* l'Angleterre enseignante: telle n'est pas sa prétention, et il est tout le premier à rappeler ce qu'il a dû au savant rapport de MM. Demogeot et Montucci, composé sur l'ordre de M. Duruy, ou au rapport rédigé postérieurement par MM. Marguerin et Mothéré. Bien d'autres sources sûres sont citées encore dans les notes du livre de M. Leclerc : nous sera-t-il permis de regretter de n'avoir trouvé, dans la liste de ses références, aucune mention des travaux si informés de M. le Dr Wiese, ancien directeur de l'enseignement secondaire en Prusse, qui fait autorité dans la matière?

Mais c'est là une mince chicane! En l'espèce, ce qu'on avait le droit d'exiger de l'auteur, et ce qu'il a pleinement fourni, c'était moins *la suffisance pure livresque* que la clarté et la sûreté de l'observation personnelle et directe. « L'observateur, dit très justement M. Boutmy (2), devait être capable de se *transposer* ou de se dédoubler en quelque sorte, de se laisser pénétrer passivement par le milieu qu'il veut comprendre, d'en tirer comme un second moi, qui a ses heures et ses jours à lui, pendant lesquels l'autre moi ne paraît point; de vivre, au moins par intermittence, de la vie d'une âme anglaise. Les grandes forces morales, auxquelles remonte tout mouvement et tout courant un peu considérable dans une société, ne peuvent être définies que par un homme qui a commencé par les si bien capter et détourner, qu'il croit les sentir sourdre et couler en lui-même comme en leur lit natal. »

Je n'aurai garde de demander grâce pour la longueur de cette citation : aussi bien renferme-t-elle tout ensemble et la définition magistrale des conditions de l'observation scientifique appliquée aux études morales et sociologiques, et l'image même de l'observateur qu'est M. Leclerc. Toutefois celui-ci, — et je l'en loue ! — n'a

(1) Voir notamment le compte rendu de M. G. Valbert dans la *Revue des Deux Mondes*; no du 1er juillet 1894.

(2) Avant-propos, p. VI.

vécu, en effet, d'une vie anglaise que « par intermittence » : sans cesse il revient à la France; rapproche, compare, note les différences et les ressemblances; par là même il nous intéresse : car enfin, que cherchons-nous en ce miroir étranger, sinon les transformations ou, si l'on veut, les déformations qu'y subit le reflet d'une âme française ?

I

Disons-le dès d'abord : ce qui distingue nettement l'éducation anglaise de la nôtre, c'est à la fois l'idéal poursuivi et les moyens réalisés par chacun des deux peuples. En Angleterre, l'enfant et, par suite, l'homme que doit devenir l'enfant, est considéré comme étant une *fin en soi*, et donc aussi le développement de sa libre personnalité lui est assuré tant au moral qu'au physique. En France, l'enfant semble ne devoir être jamais un homme, ou du moins un homme *sui juris;* son éducation, voulue, surveillée, gâtée par le père et la mère, tend surtout à couler sa personne morale dans le moule des traditions héréditaires, traditions dûment contrôlées par l'approbation du monde, officiellement estampillées et garanties par l'intervention de l'État. Et il faut que l'œuvre s'achève comme elle a commencé, suivant la ligne droite, harmonieusement; je me trompe, hiérarchiquement, par une transmission ininterrompue qui mène, de programme officiel en programme officiel, le petit fonctionnaire en puissance qu'est tout jeune Francais, du certificat d'études primaires au baccalauréat, couronnement sacro-saint de l'édifice éducatif; le tout, avec les maîtres patentés par l'État pour serre-files, et les grandes écoles de l'État pour but suprême et aboutissant final.

Dûment classé, étiqueté, enrégimenté, fonctionnaire, peu ou prou, en tous cas affilié et annexé par prolongement au fonctionnarisme, tel doit être, tel est quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent le jeune Francais; et son père meurt content, n'ayant vécu que pour son fils, — ce qui est beau, — et pour le rendre semblable à lui-même, — ce qui l'est moins, — lorsqu'il peut se dire qu'il a contribué à faire de l'enfant de son sang et de son affection le digne héritier et successeur de ses ancêtres, le dévoué continuateur de la tradition nationale. Et que ceci soit matière à ricanement et doive faire hausser les épaules, je le nie; que le père français mérite d'être absolument blâmé, je le conteste : au contraire, ce grand amour, aveugle si vous voulez, de sa progéniture, est touchant; ce souci de pourvoir à son avenir en l'enrégimentant presque dès le ber-

ceau dans la grande armée des budgétivores n'est qu'une forme surannée, peut-être, mais respectable de sa légitime sollicitude.

Toutefois, il est permis aussi d'apprécier et de louer l'Anglais qui, voyant d'abord en l'enfant une personne indépendante et libre, développe avant tout en lui l'être physique, qu'il s'agit d'endurcir et d'armer pour la lutte; estime que l'homme doit être *un bon animal*, et veut qu'arrivé à l'âge de l'indépendance, il sache tout seul, sans tuteur, sans lisières, faire sa trouée dans l'existence, sans rien attendre que de soi-même et de soi seul, ne connaissant l'État que par les lois tutélaires garantes de l'indépendance, auxiliaires de l'initiative du citoyen, et ne comptant pas plus sur le secours du budget pour vivre qu'il n'a usé de l'aide du même budget pour s'élever.

Étrange et saisissant contraste des caractères des deux nations! M. Boutmy le souligne avec raison (1) : « Nos voisins ont eu cette fortune que, l'État s'étant, pendant de longues années, désintéressé de l'instruction publique, aucun type universel et uniforme n'a été imposé d'en haut aux écoles. Celles-ci n'ont donc pas eu de raison de rompre avec les vues ou les instincts des familles; elles sont restées en un sens le prolongement de la vie domestique; et comme elles en ont emprunté, à l'occasion, les préjugés les plus étroits, elles en ont recueilli les saines et viriles habitudes, la forte et pratique conception de la vie (2). »

Que s'ensuit-il de là? C'est qu'à tous les degrés de l'instruction, l'école anglaise ressemble aussi peu que possible à l'école française ou à l'école allemande. Si chez nous, d'une part, si en Allemagne de l'autre, tout semble orienté dans les écoles pour produire par des procédés sensiblement uniformes et plus ou moins contrôlés par le pouvoir central, là des hommes rompus à une discipline toute militaire, qui les pénètre et les dirige jusque dans les actes ordinaires de la vie privée; ici, des serviteurs actifs et dociles de la puissance publique, l'oreille toujours tendue vers le *Leit-motiv* entonné par le gouvernement et l'opinion; en Angleterre, au contraire, le but assigné à l'éducation est autrement individuel, et, peut-être aussi, autrement haut et viril. « Il faut que l'enfant soit *une personne*, c'est-à-dire une volonté et un caractère, qu'il sache se décider seul, persévérer dans sa décision, et trouver à cela une sorte de bonheur fier. On voit tout ce que cette double fin implique : un temps assez considérable donné aux exercices physiques, la part du travail sédentaire diminuée

(1) Préface, VII.
(2) BOUTMY, préface VIII et sq.

d'autant; une discipline discrète, laissant du jeu à la responsabilité, faisant appel chez l'enfant au respect de soi-même ; quelques risques à courir en conséquence, un bras démis ou un œil perdu dans un de ces jeux violents que les Anglais affectionnent... (Pères et mères de France, voudrez-vous jamais de sang-froid exposer vos fils à ces risques? j'en doute, et vous félicite de tout cœur de votre sollicitude!) Çà et là un cas d'inconduite précoce (hélas! de tels cas se produisent avec tous les systèmes d'éducation). Mais tout cela réparé, compensé, payé au centuple par l'excédent moyen d'énergie physique et morale, qui est commun à toute cette jeunesse d'élite, par sa capacité d'adaptation à tout l'imprévu de la vie réelle, par le sentiment de ce qu'elle doit à la qualité de gentleman. »

M. Boutmy, qui est un des Français les plus informés des mœurs anglaises, loue, dans le passage qu'on vient de lire, avec une sympathie communicative, ce qu'il y a d'estimable dans l'idéal que nos voisins se sont fait de l'éducation; M. Leclerc, à son tour, s'est laissé séduire par la droiture, la loyauté, la sérénité toute stoïque du système. Tous deux ont fait, comme on vient de le voir déjà, quelques réserves : ces réserves nous permettront de suivre avec plus de sécurité l'honorable M. Leclerc dans sa description substantielle et détaillée des écoles anglaises de tous les degrés ; mais il était bon qu'il y eût quelques restrictions apportées à l'éloge : le lecteur français en aurait voulu à l'auteur d'une approbation uniforme, d'une admiration en bloc. C'est qu'en dépit d'apparences souvent propres à faire illusion, l'anglomanie, pas plus en matière d'éducation que dans d'autres domaines, n'a poussé chez nous de solides racines. Si donc nous accompagnons avec intérêt et bienveillance notre auteur dans sa promenade à travers les écoles anglaises, nous lui savons un gré infini de ne pas nous convier à l'imitation systématique des exemples qu'il déroule sous nos yeux : tel n'est point, au reste son dessein.

Ce qui frappe, dès l'abord, le lecteur français dans le tableau des institutions scolaires de l'Angleterre, c'est que toutes ont leurs racines soit, s'il s'agit du passé, dans des fondations individuelles, locales, d'ordinaire inspirées par la charité ou par l'esprit de secte et de propagande religieuse; soit, aux temps modernes, dans des œuvres dues à l'initiative de corporations, de villes, de corps élus, préoccupés de créer des organes appropriés aux besoins de la vie de tous les jours; mais dans tous les cas, l'on ne trouve jamais à la base de l'édifice enseignant l'action créatrice de l'État. Ce dernier intervient, lorsqu'il ne peut faire autrement,

pour contrôler, redresser, subventionner les institutions issues de la bonne volonté privée ; jamais il ne mène le branle : les citoyens, les associations, les Églises, les corps municipaux gardent tout le mérite de la mise en œuvre ; ils supportent les frais et la responsabilité du fonctionnement; l'État leur vient seulement en aide lorsqu'il est appelé par les fondateurs ou sollicité par les soins supérieurs de l'intérêt public.

Ainsi l'instruction primaire seule est subventionnée et contrôlée par l'État; encore n'y faut-il rien chercher d'analogue à l'embrigadement systématique, au fonctionnement uniforme de l'enseignement primaire français. Il est très vrai que la couronne porte ici le poids budgétaire le plus lourd (7 951 884 liv. sterl. en 1893); mais son immixtion dans les affaires de l'enseignement primaire ne s'est manifestée que tard (20 000 livres au budget de 1833), et elle n'est intervenue que pour remédier à l'incurie d'un grand nombre d'administrateurs des fondations privées, ou pour assurer d'une part l'obligation scolaire, de l'autre la neutralité confessionnelle de l'école. « L'État, suivant l'heureuse expression de M. Max Leclerc, avance par lentes coulées, en s'insinuant le long des contours (1). »

Ces contours, en apparence du moins, n'ont point été altérés. Les écoles primaires sont toujours, en principe, des œuvres privées dues à la charité des fondateurs ; leur autonomie locale, leur originalité individuelle subsistent; seulement la « Charity Commission », formée de légistes investis par l'État de pouvoirs aussi étendus que salutaires, a la haute main sur l'administration, les programmes, et, d'une manière générale, sur le fonctionnement des écoles dites dotées (*endowed schools*). Et, comme l'action effective d'un corps de contrôle se produit moins en vertu des termes mêmes de son institution que par l'application intelligente des pouvoirs que la puissance publique lui confère, il est advenu finalement que les *Charity commissionners*, en apparence simples inspecteurs et surveillants d'œuvres privées, ont crée, en réalité, et imposé partout en Angleterre un code général d'enseignement dont voici les règles essentielles (2) :

1° Neutralité religieuse. Cette conquête est la plus précieuse et fut la plus difficile à réaliser dans un pays où l'Église officielle occupe encore une situation envahissante et oppressive, et où les dissidents, catholiques, presbytériens, israélites, n'ont obtenu que tard et au prix de longues luttes le droit de participer pleinement

(1) P. 207.
(2) M. Leclerc, pp. 217 et sq.

aux droits civils et politiques de tous les fils de la libre Angleterre. Désormais la *conscience clause* est appliquée et garantie par des sanctions sévères dans les écoles primaires anglaises;

2° Intervention obligatoire d'un élément représentatif, — délégués du *school-board*, de la municipalité, des corporations importantes, ou délégués directement élus par les contribuables;

3° Substitution du corps gouvernant ainsi constitué au patron ou fondateur de l'école dans le droit de nommer le *head-master*, qui, à son tour, désigne et révoque, sous sa responsabilité, les maîtres assistants;

4° Obligation de réparer, d'entretenir, de mettre à la hauteur des exigences de l'hygiène les bâtiments scolaires;

5° Extension aux filles du bénéfice des dotations, réservé jusqu'en 1869 aux seuls garçons;

6° Multiplication des bourses d'études et d'entretien qui permettent à l'enfant pauvre, mais bien doué, de s'élever jusqu'à l'école secondaire;

7° Institution d'une inspection régulière et annuelle des écoles dotées.

La *Charity Commission* s'est même réservé, en 1890, le droit de nommer elle-même de temps à autre, pour une année, l'autorité examinante.

Il ne faut pas perdre de vue que ces règles, édictées pour les écoles primaires, s'appliquent, dans une mesure variable, aux écoles techniques et aux établissements d'enseignement secondaire. La clause de conscience, si fertile en conséquences heureuses, a fini même par faire sa trouée dans l'institution séculaire et vénérée des plus antiques Universités. Toutefois n'oublions pas, dans l'étude des institutions scolaires d'outre-Manche, que les choses d'Angleterre ne vont jamais du même train que celles de France : infinie est la diversité, infinie la souplesse des applications des principes généraux : toujours ceux-ci s'accommodent et se plient à la variété des besoins, et, si l'on ose dire, à la bigarrure des institutions.

II

Avant de pénétrer dans le labyrinthe de l'enseignement secondaire anglais, avant de retracer l'évolution compliquée de l'enseignement supérieur, il convient d'arrêter un moment notre attention sur l'œuvre toute moderne des écoles d'art industriel et

des écoles techniques (1). Il n'entre pas en la pensée de l'auteur de ce travail de donner ici, ni davantage dans toute la suite du développement, une vue complète du vaste tableau déroulé par M. Max Leclerc sous les yeux du lecteur. On ne peut que renvoyer celui-ci au livre même; et l'on n'a d'autre ambition ici que de donner envie de le lire ou de le relire, en signalant, au passage, quelques points de vue ou peu connus de nous, ou plus spécialement caractéristiques. Qu'il demeure donc entendu que tout ceci n'est qu'une esquisse, ou, si l'on aime mieux, une amorce à la légitime curiosité du public instruit.

Il est absolument remarquable, — et cela ne laisse pas de dérouter l'idée traditionnelle que nous nous faisons de la race anglaise, de ses aptitudes réalistes et de ses tendances par-dessus tout pratiques, — que l'enseignement des arts industriels et des sciences techniques soit demeuré étranger aux écoles anglaises jusqu'au siècle actuel. Par une anomalie vraiment déconcertante, le peuple qui estime à si haut prix tout ce qui est *matter of fact, the right man in the right place*, n'allait chercher dans ses écoles de tout degré que des notions plutôt d'ornement et de théorie. Grammaire, rhétorique, langues mortes, peu de mathématiques, moins encore d'histoire, point du tout de géographie : voilà — on le verra mieux plus loin — le résumé un peu grossier, mais exact en somme, de ce qui s'enseignait et s'enseigne encore, pour une bonne part, dans les diverses écoles anglaises. Dans tout cela, rien pour la préparation professionnelle proprement dite des gens de loi, des médecins, surtout des ingénieurs dont un peuple éminemment industriel a tant besoin. Je trouve de cette apparente anomalie deux causes principales, dont l'une apparaît à chaque page du livre de M. Leclerc, si l'on veut bien l'étudier autrement que par la surface et les menus détails : l'Angleterre est, de sa nature, la patrie de la tradition : rien, chez elle, ne change de façon radicale et subite; tout se modifie, pour ainsi dire, par ondes régulières et successives, par un mouvement très lent comme d'une marée montant doucement, sans rien emporter dans son reflux que les éléments usés et impropres à la vie, tandis que le fond solide, la grève demeure immuable et souffre que sa surface se modifie par une alluvion presque imperceptible. Ainsi l'apparence antique des études demeure, et les réformes s'y superposent suivant le besoin, avec une sage lenteur et une utile flexibilité.

Autre cause encore, et bien caractéristique, très ingénieuse-

(1) M. Leclerc, pp. 220-255.

ment mise en lumière par M. Boutmy (1) : « C'est un trait significatif, que les industriels anglais préfèrent les directeurs techniques qui n'ont pas commencé par un long séjour à l'école, et qui ont acquis en même temps à l'atelier la science et l'expérience. »

Ainsi les tendances de l'industrie conspiraient avec le respect de la tradition scolaire pour retarder la création d'un enseignement proprement technique en Angleterre. Toutefois, dès 1836, le Parlement s'avisa que le Royaume-Uni dépendait trop de l'étranger dans le domaine des arts industriels, faute de dessinateurs anglais, faute aussi d'instruction artistique. Après enquête, 1 500 livres sont consacrées à la création d'une école normale de dessin à Somerset-House; en 1840, le Parlement affecte 10 000 livres à l'ouverture d'écoles analogues dans les provinces, puis 1845 voit naître le collège royal de chimie de Londres, et 1851 l'école royale des mines.

A la suite des mécomptes éprouvés par l'industrie anglaise à l'Exposition de 1851, une organisation complète de l'enseignement technique est décidée; le Science and Art Department est créé, et s'installe à South-Kensington. On sait le reste : dès ce jour, l'Angleterre est enfin dotée d'un enseignement scientifique et technique, dont la prospérité va grandissant.

Le *Department* a travaillé tout ensemble à former des maîtres, par l'institution des « boursiers de la Reine », recrutés au concours sur la surface entière du royaume, et à faire pénétrer l'enseignement des sciences dans le plus petit village, en attirant les instituteurs de campagne aux cours d'adultes subventionnés par le *Department* dans les villes. Un chiffre donnera mieux idée que tous les discours du succès obtenu : en 1893, il y avait 187 000 élèves dans les classes subventionnées des sciences, et 2 035 000 dans les classes d'art (y compris 1 900 000 enfants suivant des cours de dessin dans les écoles primaires) (2).

Est-il besoin de rappeler l'organisation merveilleuse et le prodigieux succès du Musée d'art décoratif de South-Kensington, cet admirable joyau de la couronne artistique de l'Angleterre? Ce Musée, non content d'ouvrir à 2 millions de visiteurs annuels ses salles pleines de richesses incalculables, concourt activement à faire pulluler dans les provinces des établissements analogues, auxquels il fournit des conservateurs, envoie des objets en prêt, accorde même des subventions. Il existe 35 musées secondaires, très visités; tous, comme South-Kensington lui-même, sont de

(1) Préface, p. XVI.
(2) M. Leclerc, pp. 226-252.

véritables écoles de culture artistique et de progrès industriel.

Mais la partie la plus remarquable peut-être de l'œuvre d'initiative et de relèvement scientifique inaugurée et encouragée par le Science and Art Department, c'est l'organisation de l'enseignement technique. Cet enseignement est, d'après la définition même de l'Acte voté le 19 août 1889, celui « qui a trait aux principes scientifiques et artistiques applicables aux industries et qui porte sur l'application de la science ou de l'art à des industries spéciales ou à des métiers spéciaux. Un pareil enseignement *ne doit pas comprendre la pratique même de l'industrie et du métier*. Quoique institué et défini par une loi de l'État, l'enseignement technique n'est pas une institution d'État. Ici, comme en toutes les matières qui touchent à l'instruction, le pouvoir central procède non par injonction, mais par suggestion, par autorisation, par conseil. Les conseils de comté *peuvent* consacrer sur la taxe locale un penny additionnel à la création et à l'entretien d'écoles techniques, ils ne le *doivent* pas. Le programme adopté par ces conseils est seulement *contrôlé* par le *Science and Art Department*.

A vrai dire, les conseils de comté montrèrent d'abord peu de zèle : peut-être subissaient-ils inconsciemment la pression des corporations de métiers, généralement hostiles à une réforme qui menaçait de supprimer l'un de leurs privilèges les plus précieux, l'institution de l'apprentissage. Sans doute aussi la Central Institution de Londres, les Instituts de Birmingham et de Manchester, l'École de Bradford, plusieurs autres écoles encore qu'il serait long d'énumérer, dues toutes à l'initiative de particuliers ou de corporations, ne laissaient pas l'Angleterre dépourvue de tout enseignement technique; mais il fallait coordonner les efforts isolés, et assurer une plus large diffusion de cet ordre de culture. La *National Association for the promotion of technical and secondary education*, s'attela à la besogne avec une vigueur et une persévérance toutes britanniques.

Saisissant l'occasion heureuse fournie par l'inscription au budget de 1891 d'un crédit de 743 200 livres destiné à être réparti entre les conseils de comté et employé par eux au profit de l'enseignement technique, l'Association se met en campagne, harcèle les conseils, leur expédie des « suggestions » pour l'emploi des nouveaux fonds ; réunit les délégués des comtés pour concerter avec eux une action parallèle, et, finalement, en 1892, gagne sa cause avec éclat. Les conseils de comté ont accepté d'employer la somme votée par le Parlement à encourager l'instruction technique et secondaire, de suivre les plans proposés par l'Associa-

tion; mieux encore, les fonctionnaires chargés de ce nouveau service se groupent, discutent, travaillent périodiquement ensemble au progrès de l'œuvre, recherchant et suivant les avis de l'Association.

M. Leclerc a cent fois raison d'admirer ici « ce que peuvent, dans un pays libre, sous un gouvernement d'opinion, l'énergie, la persévérance, l'esprit de propagande et le talent d'organisation, mis au service d'une bonne cause par quelques hommes décidés » (1).

Pour mieux saisir la portée et la justesse de cette remarque, il eût fallu pouvoir suivre notre auteur dans le détail si documenté et si saisissant de son exposition : nous n'avons pu qu'en donner une très sommaire analyse. Il est temps, d'ailleurs, d'arriver au domaine de l'enseignement secondaire, où l'on a vu que l'Association nationale avait résolument décidé de faire pénétrer également les progrès de l'esprit moderne. Mais ici la tâche était étrangement ardue. Si, en matière d'enseignement technique, on pouvait tailler en plein drap, parce qu'on se trouvait presque en face d'une table rase, et que le succès final était, en somme, assuré d'une manière suffisante et nécessaire par les impérieux besoins d'une industrie sans rivale comme sans arrêt dans son instinct d'expansion, on se heurtait au contraire, dans l'enseignement secondaire, à une tradition consacrée par plusieurs siècles de possession incontestée, aux routines tenaces des scholars, aux préjugés enracinés de la classe dirigeante, que la moindre velléité de réforme remplissait de trouble et de scandale.

III

Rien ne ressemble moins à l'enseignement secondaire français que l'enseignement secondaire britannique : constater cela, je le sais, a l'air d'une naïveté, d'autant qu'en général les Français instruits, non seulement sont persuadés que la différence est absolue entre les deux pays, mais encore aiment à jeter à la face des réformistes de ce côté-ci du Détroit, le tableau d'un enseignement secondaire où il n'y a que du grec et du latin (disent-ils!), et où le respect des bonnes lettres va jusqu'à cultiver les vers latins, que dis-je? les vers grecs! Nous aurons à revenir tout à l'heure sur ce classicisme idéal, et même sur les vers grecs. Mais il faut dire tout d'abord, — et bien haut, — que la différence qui existe entre notre conception des études secondaires et

(1) P. 251.

celle des Anglais est tout autrement profonde qu'on ne pense. La diversité, l'antagonisme des programmes et des méthodes scolaires n'est rien ici à côté de l'abîme qui sépare un Anglais d'un Français en ce qui concerne la conception du but et de la valeur de l'instruction secondaire. Je ne me pardonnerais pas d'omettre à ce sujet les pages absolument magistrales par lesquelles M. Boutmy termine son avant-propos (1). Des études approfondies et variées de M. Leclerc, en particulier sur l'enseignement secondaire anglais, l'éminent écrivain a tiré cette forte conclusion sur laquelle j'appelle toute l'attention du lecteur :

« Le but de l'instruction primaire n'est pas d'OBTENIR LE RENDEMENT MAXIMUM PENDANT QUE CETTE INSTRUCTION DURE (*c'est là notre conception française*), c'est-à-dire entre neuf et dix-huit ans; mais d'ASSURER LE RENDEMENT MAXIMUM PENDANT LA PÉRIODE QUI SUIT (*ceci est le point de vue anglais*), période de plein et utile labeur, qui dure toute la vie. La valeur de l'éducation se mesure, non à ce que l'élève, au moment où l'éducation finit, peut avoir de notions dans la tête sur toutes sortes de sujets, mais à ce que ces huit ou dix années de préparation auront laissé après elles de goût, d'entrain, d'aptitude à s'instruire par un travail indéfiniment continué. En France règne l'idée que, plus l'enfant aura acquis pendant cette période, plus vaudra l'homme : et aussi *tout l'immense effort dépensé depuis douze ans à réformer l'enseignement secondaire a-t-il consisté à enrichir et mieux ordonner des programmes d'études, qu'on impose ensuite à tous les jeunes esprits.* C'EST UNE DÉPLORABLE ERREUR (2). Il peut arriver au contraire, qu'en se privant d'une partie du produit qu'on pourrait tirer de la période scolaire, on regagne bien au delà sur le produit du travail viril. Les connaissances acquises dans l'instruction secondaire ne sont pas comparables à la moisson d'automne, dont on consommera le grain; ce sont plutôt comme ces récoltes de printemps, qu'on fauche, qu'on retourne, épis et paille, avec la glèbe, et qui servent d'engrais pour la vraie moisson plus tardive.

« Ainsi s'explique que les Anglais aient pu obtenir de si étonnants résultats avec des *programmes d'études dont les trois caractères sont l'incohérence, l'insuffisance et l'impropriété*, — entendez par ce dernier mot l'absence de tout rapport entre les études faites à l'école et les emplois de la vie réelle. »

N'avais-je pas raison de dire qu'il n'y a point de commune

(1) Avant-propos, p. XVII-XIX.

(2) Il est bien entendu que c'est nous qui soulignons les passages importants de cette citation. (N. DE L'A.)

mesure entre la conception de l'enseignement secondaire anglais et la nôtre? Pour nous, tout est fini, cinq fois sur dix au moins, après le baccalauréat passé : plus d'études ensuite; pis que cela, le dégoût des études, parfois l'incapacité à s'y reprendre, si les circonstances le commandent. D'ailleurs n'avons-nous pas appris au collège *un peu de chaque chose et rien du tout* (hélas !) *à la française*, comme dit Montaigne? Et que l'Anglais n'oublie pas, devenu homme, beaucoup de ce qu'il a appris au collège, je n'en disconviens pas; seulement il demeure prêt à bâtir sur cette première base, si restreinte soit-elle; combien d'entre nous, éternels collégiens, n'ont jamais tenté d'y rien construire, par pure incapacité de faire renaître en eux-mêmes la curiosité de savoir davantage et de pousser plus avant, curiosité épuisée par dix années d'excursions compactes et précipitées dans toutes les avenues des connaissances humaines : excursions, ai-je dit; soit; mais excursions en ligne droite, dans un sentier étroitement borné par des barrières rectilignes, et surveillées par l'œil vigilant des maîtres, tout comme l'antique et moutonnière promenade des internes de nos lycées dirigée par un malheureux répétiteur, sévère mais somnolent... — Mais revenons!

Il faut remonter très loin dans l'histoire pour trouver les origines de la plupart des écoles secondaires anglaises : grammar schools et endowed schools datent, en grand nombre, d'avant la Réforme. C'est ainsi que les maisons célèbres de Winchester et d'Eton ont été fondées l'une en 1387, l'autre en 1441 ; sur 700 grammar schools existant en 1867, 500 pouvaient invoquer des origines à peu près aussi antiques : Henry VIII en fonda 10; Édouard VI, 27; Marie Tudor et Élisabeth ensemble, 30 (1). Malgré les révolutions religieuses et politiques survenues depuis lors, l'Église établie restait souveraine dans toutes ces écoles; la plupart des maîtres étaient des clergymen; l'exclusivisme et l'intolérance y régnaient souverainement; la société laïque intervenait bien pour partager avec le clergé l'administration des biens de mainmorte; l'État n'intervenait point du tout. En 1816, pour la première fois, grâce à la parole virulente de Brougham, l'opinion publique anglaise commença à s'émouvoir, et à s'enquérir de la manière dont on élevait les enfants des familles considérées comme le levain même du corps politique.

L'exclusion arbitraire des dissidents, tenus à l'écart de toute participation aux libéralités consenties jadis par de généreux

(1) M. Leclerc, p. 3.

bienfaiteurs en faveur des élèves méritants; l'étroit classicisme d'écoles devenues incapables de préparer leurs élèves aux examens de l'Université de Londres, qui comprenaient dans leurs programmes les sciences naturelles et les sujets modernes, tout cela fut signalé à la commission des Communes chargée d'une enquête sur les grammar schools; mais il n'y eut pas, sur l'heure, de résultat sérieux. L'opinion publique resta endormie jusqu'en 1863. A ce moment, sous l'instigation de la presse, on s'avisa que les plus illustres écoles secondaires de l'Angleterre manquaient décidément à la loi même de leur institution : Eton lui-même dépensait, disait-on, fort mal ses magnifiques revenus, puisque l'administration en était déplorable et les études moins que médiocres. Une enquête fut décidée, et l'on y soumit les public schools les plus réputées. Il y en avait neuf en ce temps-là; depuis, l'acception du mot s'est étendue : toute école dont la réputation dépasse les frontières de sa province, est maintenant ainsi dénommée. Proprement, ce nom de *public* signifie que l'école n'est pas la propriété d'un particulier; mais une fondation d'intérêt général, en tous cas, indépendante de l'État (1).

L'enquête de la commission parlementaire a été publiée : de 1862 à 1868, on recueillit des renseignements détaillés non seulement sur Eton, Harrow, et les autres publics schools de premier ordre, mais sur des établissements de moindre importance : partout les constatations furent identiques : éducation physique très développée; place excessive donnée à l'enseignement religieux; classicisme étroit et arriéré pour base unique des études; mépris presque absolu de la langue maternelle et même de l'orthographe; histoire absente ou peu s'en faut; géographie et langues vivantes ignorées; sciences physiques dédaignées, tandis que la géométrie s'enseigne encore d'après Euclide. En résumé, « la machine fonctionnait de telle sorte que ses produits étaient, pour une élite, extrêmement brillants, et, pour la masse, ternes (2) ».

Il ne faudrait pas s'imaginer que de tels résultats parussent en Angleterre même, et aux yeux des maîtres des grandes écoles, de nature à mériter, je ne dirai pas l'approbation, mais l'indulgence. En particulier, l'athlétisme et le classicisme à outrance étaient, en 1867, critiqués dans les termes les plus sévères par un maître de Harrow, le révérend A.-W. Farrar. Voici ses propres paroles, citées par M. Leclerc : « Nous avons poussé notre admi-

(1) M. Leclerc, pages 7-75, *passim*.
(2) M. Leclerc, p. 11.

ration pour les exercices athlétiques jusqu'à l'extravagance; les suites en ont été désastreuses. Nous voyons journellement des élèves sacrifier tout au cricket; ils y dépensent un si grand nombre d'heures et une telle somme d'enthousiasme, qu'après cela il ne reste guère pour le travail... Je suis obligé d'avouer que notre présent système d'éducation, exclusivement classique dans son ensemble, et pratiqué comme nous le pratiquons, est un flasco. » Et l'illustre Huxley ne craignait pas de s'écrier en 1868 : « La postérité nous honnira si nous n'apportons un remède à cette situation déplorable. Et, si nous vivons vingt ans de plus, nos propres consciences nous honniront (1). »

Il est vrai que l'étude des langues mortes, ce palladium des « honnêtes gens », cette panacée de la culture intellectuelle, fleurissait et fleurit encore, en dépit des enquêtes et des réformes, et il n'entre nullement dans ma pensée d'insinuer que cette étude. bien conduite, soit une mauvaise gymnastique intellectuelle; tout au contraire. Mais que dire de cette appréciation du Révérend Farrar, déjà cité ? « L'importance attachée aux vers grecs et latins est absolument extravagante; tous les ans, je vois des élèves de 18 et 19 ans qui ont travaillé dix ans la prosodie et la versification sous la direction de maîtres consciencieux et savants et qui, au bout du compte, *sont incapables de produire une seule ligne qui ne soit d'une incorrection flagrante et d'ailleurs parfaitement absurde pour tout homme sensé* (2). »

Cependant les *snobs* d'Angleterre et d'autres pays vont s'extasiant sur la haute culture d'une nation dont certains représentants font des citations grecques, en grec, dans leurs discours parlementaires! N'est-ce pas La Bruyère qui disait : « On a parlé grec, et longtemps, devant des femmes et des marguilliers? » Cette réflexion ironique dispense de toute autre critique. On s'exclame encore en voyant de grands journaux anglais imprimer, dans le texte, des inscriptions grecques retrouvées, ou des fragments de la *Politique des Athéniens :* le hasard a mis sous mes yeux des vers grecs composés par un lettré anglais, que je demande la permission de présenter aux admirateurs de ce genre d'exercice : ils en savoureront, je n'en doute pas, le goût et l'à-propos. Il s'agit, *horresco referens!* d'une chanson de café-concert qui a valu quelque chose comme de la gloire à l'artiste qui l'a créée; et, pour tout dire, de l'inepte refrain : Ta-ra-ra-boum, etc.! Voici donc ce

(1) M. Leclerc, p. 21.
(2) M. Leclerc, p. 55.

qu'on pouvait lire dans le *Durham University Magazine*, en l'an de grâce 1893 :

Ἡ πρὶν λέγουσ' Ἀτρεΐδας
λύρη βίην τε Κάδμου,
χαίρειν ἄνωγε πάντας
ἥρωας, οὐδ' ἔτ' αὐτοὺς
Ἔρωτας ἀντιρωνεῖ.
Τὰ γὰρ γελοῖα Λόττης·
μαθοῦσ' ἅπαξ, τὸ λοιπὸν
ταραραβουμδιᾴδει.

(*La lyre qui jadis chantait les Atrides et la force de Cadmus a envoyé promener tous les héros ; elle ne célèbre plus les amours. Car, ayant une fois appris les accents comiques de* Miss Lotte (!), *elle ne chante plus désormais que Ta-ra-ra-boum.*)

Il est permis de douter que les antiques fondateurs des écoles dotées, des écoles de grammaire, et de tant d'œuvres scolaires, qui furent avant tout de charitables chrétiens et des amis des bonnes lettres, eussent applaudi à ces élucubrations de pédants émoustillés. — *Non hoc pollicitus tuæ !*

Faut-il donc croire que l'enseignement secondaire anglais ne puisse aboutir qu'à former des champions de cricket ou des versificateurs du genre de l'auteur du couplet ci-dessus ?

Rien ne serait plus injuste. Mais de dire exactement quel est le produit effectif et quel le but réel de l'enseignement secondaire anglais, n'est pas non plus chose aisée, soit parce que cet enseignement est distribué sans contrôle sérieux et sans programme fixe ; soit parce qu'il se modèle sur l'idéal général de la vie tel qu'il est conçu par la plupart des Anglais. Il faut, en deux mots, suivre M. Leclerc sur ce double terrain.

Et d'abord, il n'y a pas, malheureusement, en Angleterre, que des public schools et des endowed schools, c'est-à-dire, des écoles qui, par le fait même qu'elles ont été à l'origine des fondations charitables, tombent, par un biais, mais tombent enfin sous le contrôle de l'autorité publique. La liberté d'enseignement étant absolue, tout le monde peut, sans titre ni diplôme, ouvrir une « école supérieure pour fils de gentlemen ». L'appât ici, outre l'enseigne, c'est la modicité relative des prix, c'est le caractère réputé pratique d'une instruction qui ne s'attarde pas aux raffinements de la culture gréco-latine et rend l'enfant à son père dès l'âge de 14 ans, c'est-à-dire au moment où l'écolier peut se transformer en commis, en surnuméraire, en apprenti, et cesser d'être à la charge de sa famille. Les écoles privées ouvertes dans les

conditions susdites sont très généralement médiocres, quelquefois détestables.

A côté, et en tenant toujours à l'écart les public schools et les grammar schools, on trouve les *proprietary schools*, généralement organisées par des sociétés d'actionnaires. Celles-ci sont en bonne place dans l'opinion, et plusieurs sont devenues florissantes, presque illustres à l'égal d'Eton et de Harrow : telles, Marlborough, Cheltenham et Clifton (1).

Leur succès tient pour une bonne part à ce qu'elles ne se sont point obstinées à repousser de leurs programmes les sciences physiques et naturelles et les langues vivantes, et à ce qu'elles préparent directement aux examens des écoles militaires et du service civil. Supérieures en cela à leurs grandes aînées, les proprietary schools n'ont pas cependant banni la culture classique, puisqu'elles envoient aux Universités des étudiants qui s'y distinguent. Il faut avouer toutefois que ce dernier témoignage ne saurait être rendu aux écoles de cet ordre situées dans les grands centres manufacturiers; là l'enseignement technique a pris toute la place : phénomène aussi naturel que regrettable.

Quant aux écoles les plus réputées, aux public-schools de premier ordre, on peut assez facilement, d'après les observations personnelles et minutieuses de notre auteur, voir où elles en sont aujourd'hui, comment elles entendent la culture physique, intellectuelle et morale de la jeunesse, et, par suite, combien elles sont adaptées à l'idée que se fait de l'homme bien élevé l'élite des classes dirigeantes anglaises.

Le type le plus accompli des publics schools ne doit pas être cherché à Eton (*quamvis Elysios miretur Græcia campos !*) Eton est surtout la capitale du « comme il faut » britannique; les études y sont sacrifiées (sauf par les boursiers) à la pose et au sport. M. Leclerc a, là-dessus, deux citations amusantes : « Je n'avais pas mis mon fils à Eton pour travailler, dit aux commissaires de 1862 un bon père de famille, mais pour prendre le ton et les allures de l'endroit. » — « Un Américain visitant Eton entre dans un restaurant : Je n'oublierai jamais, dit-il, les airs d'un petit fat, un élève du collège, qui entra comme nous venions de nous asseoir et prit une place en face de nous. Il garda sur la tête son absurde couvre-chef (le *tuyau de poêle* qu'un véritable Etonien, quel que soit son âge, arbore à toutes les heures du jour et par tous les temps !), donna des ordres comme s'il s'agissait de

(1) M. Leclerc, p. 16-21.

son exécution capitale, puis mangea des gâteaux et but du chocolat comme si ce grave événement allait avoir lieu à la fin de sa collation. » Il n'y a donc rien à apprendre pour nous à Eton, sinon toutefois — ce qui a sa valeur — que cette école d'admiration mutuelle est parfaitement adéquate à un des côtés (des mauvais côtés !) du tempérament britannique : le *cant* et le philistinisme en sont l'âme; et combien n'existe-t-il pas en Angleterre de gens qui passent leur vie à poursuivre, comme ce personnage d'un roman de Disraeli, *the best way of being jolly?*

A Harrow, le spectacle change. Cette vénérable école (elle date de 1571 !) bien que très aristocratique encore, est ouverte au progrès, et l'on y travaille. Détail caractéristique : il y existe une section moderne (*modern side*), comprenant le quart des élèves et créée en 1869. L'internat du système tutorial y est en vigueur. Et. pour le dire en passant, cette forme d'éducation n'est pas, comme on se l'imagine, unique en Angleterre; on rencontre à côté des internats urbains et suburbains, comme Eton et Harrow, des internats en pleine campagne, comme Marlborough; des externats urbains, où les enfants ne restent que pour le temps des classes; tels la plupart des collèges de Londres et des grandes villes; enfin, à l'état de rareté, des internats urbains (Londres, Westminster et Christ's Hospital), destinés d'ailleurs à disparaître (1).

Quant à l'éducation qui se donne à Harrow, elle repose sur les mêmes principes qui régissent toutes les écoles anglaises; ce que l'on va dire pourra donc s'appliquer d'une façon générale aux établissements d'enseignement secondaire du Royaume-Uni, du moins à ceux qui portent les noms de grammar schools, public schools, proprietary schools, university-college-schools, les écoles privées prêtant à une foule de réserves et restrictions.

Le premier point, pour le maître anglais, comme pour le père anglais, c'est de former et d'endurcir le physique de l'enfant. De là, dans toutes les écoles, où l'élève n'entre pas avant 12 ans, tout façonné déjà à l'endurance et à la responsabilité, la part considérable donnée aux exercices du corps. On peut dire que les études y sont formellement subordonnées, le maître anglais redoutant avant tout et par-dessus tout le surmenage. Il ne faut pas oublier, en effet, que les jeux de plein air exigent une grande dépense d'énergie; mais, comme ils développent nécessairement la volonté personnelle et l'indépendance de l'enfant, on pourrait craindre qu'ils ne devinssent un obstacle à la discipline scolaire.

(1) Voir, pour tous détails, M. Leclerc, p, 73 129.

Nos voisins pensent tout le contraire. Confiants dans la conscience de l'enfant, dans le sentiment qu'il a puisé, dans les jeux mêmes, de sa responsabilité propre et aussi de la nécessité de se soumettre au commandement d'un chef, ils lui laissent, au collège, une liberté qui nous surprend et nous effraie. Le tutor, le headmaster, qui ont un groupe d'enfants à diriger aussi bien dans leur vie quotidienne que dans leurs études, s'adjoignent des lieutenants ou moniteurs, choisis parmi les élèves les plus âgés et les plus raisonnables. En dépit de quelques abus, ce système donne de bons résultats. Il repose, en somme, sur un double principe : 1° étudier les qualités de chaque enfant et en tirer parti; 2° faire appel à ses bons sentiments. De châtiments proprement dits, il n'est point question à Harrow, ni ailleurs; je me trompe : la verge, préconisée par l'auteur de la *Sagesse* et tolérée à grand'peine par notre Rollin, s'applique encore, mais c'est l'*ultima ratio,* en cas de mensonge, de brimade ou d'immoralité. L'expulsion est plus redoutée, surtout à cause de l'amour-propre des élèves, même les plus paresseux, qui se font gloire d'appartenir à une grande école.

Absolument libres de leurs actions en dehors des heures de classe, les jeunes collégiens anglais, qui disposent aussi souverainement de leurs chambres, devenues un véritable *home*, trouvent-ils le temps et ont-ils la volonté d'étudier leurs auteurs et de faire leurs devoirs? On sera certainement tenté chez nous de hocher dubitativement la tête; pourtant, d'après M. Leclerc, il ne semble pas qu'il y ait là-bas plus de cancres qu'ailleurs. Je sais bien qu'il existe des collégiens anglais qui suppléent, au moment des examens, à l'insuffisance de leur travail antérieur, par des veilles prolongées, durant lesquelles ils apprennent par cœur des traductions d'auteurs ou les trop fameux *papers* (sujets de compositions) indiqués pour la session. Mais les choses ne se passent-elles de la sorte qu'en Angleterre? Quoi qu'il en soit, la moyenne du travail journalier de l'écolier anglais est de huit heures; et il y jouit, chaque semaine, de deux ou trois après-midi, sans compter le dimanche, pour les jeux de plein air.

Restent les programmes et les méthodes d'enseignement proprement dites. Il est impossible de les exposer en détail : sous l'extrême diversité des écoles on peut cependant discerner quelques points communs : 1° la langue maternelle est négligée dans les écoles secondaires. « Encore aujourd'hui il n'entre pas dans l'esprit d'un pédagogue anglais que l'étude des maîtres écrivains de l'Angleterre puisse, à aucun moment, servir de complément naturel et nécessaire à celle des anciens... La langue maternelle est

enseignée à l'enfant entre 8 et 12 ans, avant la *public school*, c'est une étude définitive et sur laquelle on ne revient jamais. Aussi nombre de jeunes gens arrivent à l'Université sans même savoir l'orthographe (1). »

On remarquera que cette conception pédagogique est fort analogue à celle de nos collèges avant Rollin. Ici, comme dans ce qui va suivre, comme aussi dans plusieurs détails de l'organisation des Universités, l'Angleterre en est encore aux idées du moyen âge.

2° L'histoire et la géographie ne s'enseignent pas : les élèves sont renvoyés à des manuels pour l'indispensable de l'histoire; quant à la géographie, les Anglais professent volontiers qu'on l'apprend assez en voyageant.

M. Leclerc cite, à ce propos une réponse curieuse d'un élève de Harrow : « Nous faisions de la géographie à l'occasion; mais cela avait plutôt l'air d'une farce. » (Page 57, note.)

3° Les sciences tiennent fort peu de place dans les programmes ; jusqu'en 1836, elles n'en tenaient aucune. Aujourd'hui, grâce à l'organisation des *modern sides* (Harrow, University college School, etc.), un grand progrès s'est accompli; la physique et la chimie, en particulier, ont acquis droit de cité.

D'enseignement philosophique, il n'est question nulle part : ce n'est guère qu'en France que cette discipline trouve place dans l'enseignement secondaire.

Quant aux langues vivantes, elles ont forcé l'entrée des écoles, grâce aux examens divers où on les exige : mais elles y tiennent une place encore assez étranglée.

La part dominante, exclusive presque, appartient donc au grec et au latin; ce dernier, du moins à Harrow, figure même dans la section moderne : idée très défendable, à mon sens. On explique beaucoup (quatre heures d'explication latine par semaine à Harrow, même dans la section moderne); on fait peu de thèmes écrits, mauvais d'ailleurs pour la plupart.

En général les devoirs écrits sont peu nombreux; on continue cependant à passer ou à perdre beaucoup de temps à l'étude de la versification grecque et latine.

En bloc, et *grosso modo*, voilà l'organisation des écoles secondaires anglaises. On peut sans doute y trouver beaucoup à redire; mais je m'attarderai d'autant moins aux critiques que le résumé forcément trop sommaire qui précède ne permet point une discussion approfondie. Bon ou mauvais, cet enseignement offre une

(1) M. Leclerc, p. 56.

particularité notable: il est, en général, fort coûteux ; de plus, « les prix varient suivant que l'école possède plus ou moins de ressources propres, ou que sa clientèle est plus ou moins disposée à payer cher pour écarter les gens de condition modeste » (1).

Bien qu'atténué par l'existence de bourses, un tel système ne saurait rencontrer grande sympathie chez nous. Voici au contraire qui mérite d'être approuvé et médité, non seulement en France, mais en tout pays :

« Les pédagogues anglais, dit M. Leclerc (p. 102), sont tous bienveillants à l'écolier; ils ont compris qu'il est imprudent de faire trop de fond sur l'attention soutenue de l'enfant, et cruel de lui imposer un trop long effort. Il y a quelque chose de chevaleresque dans cette pédagogie : Mon devoir, dit le maître, est de vous intéresser, de vous tenir en haleine; si votre attention faiblit, je ne m'en prendrai qu'à moi-même. »

Ce sont là d'excellentes paroles, et une telle phrase est l'ornement d'un livre. Il y en a plusieurs d'aussi élevées chez M. Leclerc. Il est clair que l'enseignement secondaire anglais, sous sa forme actuelle, appelle des réformes; on s'y achemine, à vrai dire. Une Commission royale a été instituée le 1er mars 1894, « à l'effet de rechercher quelles sont les meilleures méthodes pour établir en Angleterre un système d'éducation secondaire bien organisé, en prenant garde aux insuffisances actuelles, et en tenant compte de toutes les ressources locales disponibles ou pouvant être devenues disponibles à cette fin (2). La Commission comprend 3 professeurs d'Universités, 3 représentants de l'enseignement primaire et des *school boards*, 3 représentants des Conseils de Comté, 2 *head-masters* d'écoles secondaires, 1 député ouvrier et 3 dames professeurs. Les grandes écoles aristocratiques, seules soumises à l'enquête de 1862, ne sont même pas représentées : ceci est un signe des temps, et prouve que la démocratie fait entendre sa voix et veut avoir sa place dans l'enseignement secondaire. Les « recommandations » que rédigera la Commission aboutiront à coup sûr à enlever à cet enseignement son caractère trop archaïque, et à consolider le système de garanties professionnelles déjà bien amélioré par l'institution et les privilèges du College of Preceptors.

(1) M. Leclerc, p. 198.
(2) M. Leclerc, p. 363.

IV

Il reste à souhaiter que les Universités, auxquelles notre analyse nous amène naturellement, veuillent bien se prêter à concourir à l'amélioration des études secondaires : elles ont jusqu'ici témoigné d'une résistance persistante, en se prononçant contre la réforme de l'étude du grec, soutenue par les *headmasters* dans plusieurs congrès importants. On s'expliquerait mal cependant une mauvaise volonté systématique de la part de ces grands corps, alors qu'ils sont entrés si résolument dans la voie de la bonne vulgarisation scientifique par l'œuvre de l'Extension.

L'Extension universitaire est bien connue des lecteurs de cette Revue, qui ont pu lire ici même une étude complète et décisive, sur la question, de M. le professeur Espinas. Nous n'aurons donc pas à suivre M. Leclerc sur ce terrain. Il ne s'agit plus que de résumer en peu de mots l'état actuel de l'enseignement universitaire anglais, tel que l'ont fait les lentes modifications qui, peu à peu, ont notablement transformé les antiques et vénérables foyers de la haute culture britannique.

Il importe de distinguer, parmi les établissements d'enseignement supérieur de l'Angleterre, les Universités proprement dites, comme Oxford et Cambridge, les University colleges, et les corps uniquement examinants, tels l'Université de Londres et le College of preceptors.

Oxford et Cambridge ! noms vénérables, consacrés par la pieuse reconnaissance de centaines de générations ! Il faudrait, pour trouver l'analogue de ces illustres demeures, remonter jusqu'aux souvenirs de l'antique maison de Sorbonne avec la ceinture de collèges qui l'entouraient. Ni les Universités allemandes, ni nos Facultés ne sauraient entrer en comparaison, pour ce motif surtout que les grandes Universités anglaises n'ont jamais eu et n'ont pas encore aujourd'hui le caractère d'écoles professionnelles : c'est en dehors d'elles, et par les soins de corps spéciaux, que se délivrent les diplômes juridiques et médicaux ; Oxford et Cambridge ne détiennent que le baccalauréat et la maîtrise ès arts ; encore est-ce sous la pression de l'opinion publique que ces titres scientifiques ont fini par être délivrés après examen ; jusqu'à la fin du siècle dernier, les *fellows* des Universités en étaient investis *ipso facto*, par la seule vertu de leur affiliation et la durée de leur participation aux bénéfices universitaires dont ils étaient détenteurs.

Autonomes par institution, souveraines en fait, les Universités restèrent longtemps des corps étroitement fermés, se recrutant, du haut en bas de l'échelle scolaire, par voie de cooptation et d'élection. Aujourd'hui encore, Oxford et Cambridge sont une sorte de fédération de personnes morales appelées collèges. Le collège, à lui seul, est une Université au petit pied, capable, au besoin, de se suffire à elle-même. Et, en effet, c'est à une époque très récente que se sont ouverts les grands cours publics, accessibles aux étudiants de tous les collèges.

Le collège se compose du doyen ou principal, des fellows et des sous-gradués ou étudiants. Les principaux sont élus par les fellows, qui eux-mêmes se recrutent par voie d'examen et par le vote de leurs futurs collègues.

Ces *fellows* sont de deux espèces, les *fellows* simples et les *fellows* chargés de l'enseignement : les premiers doivent être *pauvres*, reçoivent pendant sept ans gratuitement le vivre et le couvert, plus une pension annuelle de 5 000 francs ; le tout, sans aucune obligation de leur part, pas même celle de la résidence. Entendez par la pauvreté requise du fellow, pour se conformer à la lettre des statuts anciens de l'Université, que celui-ci doit posséder moins de 12 500 francs de revenu (1). Les *fellows* enseignants, de beaucoup les plus nombreux aujourd'hui, remplissent les fonctions de chargés de cours privés (*lecturers*), répétiteurs (*tutors*), ou professeurs publics de l'Université.

Cet organisme savant et compliqué est gouverné par un chancelier, généralement choisi parmi les grands personnages du royaume et n'ayant que des attributions honorifiques, un vice-chancelier qui exerce l'autorité réelle, et des conseils comprenant l'un tous les maîtres et docteurs de l'Université, résidant ou non au siège (c'est la *Convocation*) ; l'autre, les dignitaires, principaux et docteurs résidents (c'est la *Congrégation*) ; le troisième enfin, chargé de préparer les statuts universitaires, comptant dans son sein les principaux dignitaires, plus 18 membres élus par la *Convocation*.

Malgré la lenteur inséparable de la procédure législative ainsi organisée, les Universités n'ont pas laissé de se modifier profondément quant à la composition de leurs programmes et au libéralisme de leur constitution même. Corps cléricaux d'abord, et employant la majeure partie de leurs gros revenus à doter leurs fellows de bénéfices ecclésiastiques, Oxford et Cambridge ont

(1) M. Leclerc, pp. 259-275.

exigé longtemps des maîtres et des étudiants la signature des *trente-neuf articles* qui résument la foi officielle de l'anglicanisme : cette barrière est tombée ; dissidents et catholiques ont fait brèche dans les vieilles forteresses du privilège confessionnel. Bien plus : les femmes elles-mêmes ont obtenu l'accès de ces cités jadis vouées au célibat ecclésiastique et à l'orthodoxie classique. Cambridge a ouvert les deux premiers collèges de filles (1869, 1871); Oxford a suivi (1879, 1886).

De même, le grec et le latin ont perdu leur monopole : histoire moderne, langues vivantes, philosophie, sciences, ont maintenant leurs *tripos* et leurs chaires : autour de ces chaires se pressent à présent de nombreux étudiants (Oxford, 3110 en 1891), appartenant à toutes les classes sociales, délivrés de l'obligation du *test* au moment de l'immatriculation, ne devant qu'à leur seul mérite les succès qu'ils obtiennent soit dans les examens relativement aisés du *pass degree*, soit aux épreuves plus difficiles qui confèrent les *honneurs*.

Ainsi, les deux grandes Universités anglaises, grâce à des concessions heureuses, consenties spontanément ou arrachées par l'opinion, sont demeurées des foyers de haute culture, distribuant un enseignement qui mérite d'être considéré comme le complément nécessaire d'une éducation libérale.

Je n'ai pas cru devoir rappeler que ces mêmes Universités, fidèles à la tradition nationale, font du sport athlétique une partie capitale de la vie scolaire ; on pourrait remarquer aussi que cette vie, par l'adoption du système tutorial et des *tripos*, n'est, à son tour, qu'une extension de l'existence menée auparavant par les étudiants, dans les écoles d'enseignement secondaire.

Si grand, on pourrait dire si général, est le besoin de la haute culture en Angleterre, qu'il a fallu s'ingénier pour venir en aide aux deux vieilles Universités. Stimulées d'ailleurs par l'Extension, plusieurs grandes villes ont ouvert des établissements d'enseignement supérieur, qui portent tous le nom générique de University colleges, et dont le plus célèbre est Owen's college à Manchester. Ce collège, comme tous ses similaires, a été fondé par l'initiative et aux frais de particuliers ou d'associations : l'État n'est intervenu que pour accorder des chartes d'incorporation ; en 1889, une subvention annuelle de 15000 livres a été octroyée aux collèges, au prorata des souscriptions locales et des droits d'inscription payés par les étudiants.

Tous ces établissements ont un caractère commun : recevant des élèves trop jeunes 15 ans !) et mal préparés, ils doivent jouer

d'abord le rôle d'écoles secondaires, et demeurent ainsi fatalement au-dessous du niveau de l'enseignement universitaire (1).

De décourager les étudiants insuffisamment préparés, par de sévères examens d'entrée, il n'y a point à y songer : les collèges perdraient presque toute leur clientèle, et le service qu'ils se proposent de rendre, c'est-à-dire la préparation aux grades universitaires, serait anéanti. Au reste, plusieurs collèges donnent d'excellents résultats, tels ceux de Victoria University, de Manchester et de Liverpool; mais, malgré tout, la culture désintéressée en est forcément bannie, et ce ne sont guère que des écoles professionnelles supérieures.

Universités incomplètes par leur enseignement, les Collèges ont pour pendant une autre Université non moins incomplète, puisqu'elle se borne à conférer des grades, c'est l'Université de Londres. Cette dernière est le résultat d'une espèce de cote mal taillée. Par réaction contre la tendance confessionnelle de Cambridge et d'Oxford, l'initiative privée fonda en 1828, à Londres, l'University College qui admettait des étudiants de tous les cultes; d'autre part, l'Église établie, ainsi menacée dans son prestige, fondait en même temps King's College, établissement purement confessionnel. Lorsqu'en 1835, University College sollicita le droit de conférer les grades, on voulut tenir la balance égale entre lui et King's College; si bien que, refusant aux deux établissements la collation des grades, on la confia à une commission permanente de 36 membres, qui reçut le titre d'Université de Londres. Cette prétendue Université a rendu de grands services, depuis surtout qu'elle put ouvrir ses examens, non seulement aux affiliés de University College et de King's College, mais à tous les candidats, quelle que fût leur origine. C'est elle qui a élargi les programmes, en y introduisant les sujets modernes, les langues vivantes, les sciences, l'histoire et la géographie, toutes matières dédaignées à Oxford, à Cambridge et dans les *publics schools* (2).

Le diplôme dit improprement « de matriculation » de l'Université de Londres est la plus haute sanction des études secondaires anglaises, et ouvre une foule de carrières.

Seulement, l'ambition venant avec le succès, Londres veut avoir maintenant son Université enseignante; mais l'exécution de ce projet ne va pas sans résistances : préjugés religieux, ambitions des collèges de province menacés dans leur prestige, inquiétudes des établissements et répétiteurs qui préparent aux examens,

(1) M. Leclerc, p. 316-322.
(2) M. Leclerc, p. 324 et sq.

rivalité des écoles de médecine et des corps juridiques seuls aptes à décerner les grades, toutes ces causes retardent la solution. Un rapport détaillé, publié en mars 1894, est soumis à une commission royale, et finira sans doute par amener un résultat.

Tel est, résumé à grands traits, le tableau des institutions scolaires de l'Angleterre que nous présente l'ouvrage substantiel de M. Max Leclerc. Il manque à l'analyse qu'on vient de lire plus d'un détail; mais on n'a eu ici qu'une double pensée : louer, comme il le mérite, le travail sagace et personnel de l'auteur; donner aux personnes amies de l'instruction l'envie de lire le livre. Que s'il résulte de cette lecture une vive admiration pour l'esprit d'entreprise jamais lassé, pour la générosité grandiose de nos voisins dans les choses de l'instruction, un sérieux désir de nous approprier cette initiative et d'imiter ces largesses, l'auteur de cet article n'aura point perdu son temps, ni non plus l'auteur du livre.

« Tout ce qui peut se faire avec de l'argent, du bon sens et de la patience, écrivait excellement Mérimée, les Anglais le font. » Que ce mot soit la morale de cette étude.

E. STROPENO.

LES

ÉLÉMENTS SCIENTIFIQUES DE L'HISTOIRE(1)

Il est d'une belle hardiesse d'oser aborder, non pas tel ou tel problème historique, mais la question générale de la méthode scientifique en histoire. Il faut savoir gré à M. Lacombe de l'avoir consciencieusement entrepris, avec une entière sincérité d'esprit, grâce à laquelle il a le courage d'écarter toutes les formules courantes. Son livre sera certainement jugé utile. Très modéré, timide même, à certains égards, car il invite les historiens à continuer le même genre de recherches auxquelles ils sont accoutumés, il n'a pas assez, peut-être, la prétention de révolutionner le travail des érudits ; tel qu'il est, cependant, avec l'énoncé répété sans relâche de quelques vérités élémentaires que l'on perd de vue trop souvent, ce livre est instructif et suggestif et remplit, dans une large mesure, le but si difficile que s'était assigné l'auteur, de préciser les méthodes qui conduisent aux vérités générales en histoire.

Sans être à proprement parler une analyse du livre, cet article indiquera toutes les idées les plus essentielles qui y sont émises, tout en en présentant une critique nécessairement trop condensée.

Le domaine de l'historien est le plus complexe, le plus compréhensif qui soit : toutes les sciences concourent à la connaissance historique, aucune ne peut y être négligée. Cependant, parmi toutes les sciences, il en est une dont l'application à l'histoire est plus continuelle et plus immédiate : c'est la psychologie. Ce n'est pas une science faite, mais elle l'est beaucoup plus que l'histoire, et c'est la science immédiatement antécédente : cela suffit à M. Lacombe ; la psychologie nous fait connaître « l'homme général », dont tous les hommes ne sont que des

(1) *De l'histoire considérée comme science*, par M. P. Lacombe, inspecteur général des bibliothèques et des archives, 1 vol. in-8, Hachette.

modalités particulières, et, comme l'histoire étudie tout ce qui résulte du fait que ces hommes vivent en société, le lien qui unit les deux sciences est intime et évident. Toutefois, cet « homme général » apparaît ici bien absolu. Les études psychologiques ne nous ont guère fait connaître que des hommes voisins de nous. Je doute de la parfaite ressemblance psychologique entre l'homme général de l'époque du patriarcat et l'homme moderne; il n'y a pas même entre eux complète ressemblance physiologique. L'évolution est un principe qui domine aujourd'hui ces sciences; il ne manque pas de raisons de penser que l'évolution est même peut-être plus rapide dans l'ordre psychologique qu'en physiologie. Le principe transformiste doit être évidemment considéré comme contenu dans le mot science et dans l'idée de prendre la psychologie pour guide; il eût été bon pourtant de l'énoncer d'abord, car l' « homme général » doit être conçu essentiellement variable.

Il varie très lentement, sans doute, et, si l'on envisage le cours des temps dits « historiques », il est vrai de dire que les différences entre un citoyen d'Athènes au temps de Périclès et un homme d'aujourd'hui sont dues à l'état de la civilisation, aux institutions bien plutôt qu'à des variations essentielles dans la psychologie humaine; mais, outre que l'histoire, pour devenir science, doit tenir le plus grand compte de tout ce qui peut être entrevu des époques préhistoriques, qui donc oserait affirmer que les sentiments humains, le sentiment de l'amour, par exemple, ne se sont pas modifiés d'une manière essentielle à travers les âges? Sans doute les changements dans les institutions familiales masquent cette modification, car on peut dire qu'elle n'est qu'apparente, et que cette apparence s'explique suffisamment par les variations institutionnelles, mais celles-ci ont été à la fois cause et effet; et, la psychologie étant ici impuissante, il est conforme aux lois de la physiologie, science qui lui est antécédente, il est conforme au principe de l'évolution, de croire que la nature psychologique primitive de l'homme s'est transformée.

Ceci montre que la psychologie n'est pas toujours suffisante, et, pour certaines questions, l'auteur a peut-être montré un peu trop de confiance en elle. M. Lacombe se déclare opposé aux théories du génie de race et de l'hérédité, non, il est vrai, d'une manière absolue et décisive, mais parce que ces théories manquent de preuves historiques, et que les apparences qui les ont fait énoncer sont très souvent contradictoires et presque toujours explicables, d'une manière bien plus satisfaisante, par l'influence

de l'exemple, des institutions, de la tradition. Et l'on ne saurait s'élever trop fortement, en effet, contre l'abus constant de l'idée d'hérédité, contre les affirmations banales et ridicules qui nous montrent, dans chaque acte d'un gouvernement, une résultante de la psychologie spéciale du peuple dont il dirige les destinées politiques. On ne saurait trop réagir contre de semblables idées, parce qu'elles se retrouvent parfois, à des degrés divers, même chez les plus savants historiens. Mais il faut se garder aussi de l'affirmation contraire, qui ne serait pas scientifique. Sans doute, l'évolution physiologique et psychologique est tellement lente, les modalités diverses de l'homme général en un même pays et à une même époque sont si variées, et surtout les raisons purement institutionnelles ont une telle influence que le phénomène serait très difficile à saisir directement. Même si, comme je le pense, il n'est pas tout à fait impossible, du moins sur quelques points très particuliers, d'avoir quelques indications sérieuses, il n'est évidemment guère à espérer de fonder la science par l'histoire de l'évolution psychologique, ce qui serait pourtant en un sens la véritable histoire science. Nous concluons donc, avec l'auteur, à l'inutilité effective du point de vue de l'évolution psychologique et de ses conséquences relatives aux théories de la race et de l'hérédité; mais, tandis que, préoccupé de réagir contre des idées fausses, qui sont seulement des idées faussées dans leur application courante, M. Lacombe malmène ces théories et les rejette, vers la fin de son volume, dans la catégorie des écueils à éviter, nous considérons, au contraire, le principe d'évolution comme une vérité supérieure, d'un maniement difficile et même dangereux, si l'on veut, mais sans laquelle on est réduit à ne faire qu'une science des apparences historiques.

La première apparence que présente l'ensemble de l'histoire est un amas énorme de faits hétérogènes; d'où il suit que, d'une part, on ne peut espérer en tirer des vérités scientifiques par l'observation directe, et que, d'autre part, il sera toujours facile d'accumuler des exemples historiques contre une loi proposée. Énoncer des lois et les vérifier, ces deux opérations paraissent d'abord également impraticables, parce que l'histoire laisse trop de place à la contingence, qui est la négation même de la science. C'est pourquoi un guide est nécessaire : on est obligé de chercher des principes directeurs. Il est naturel de les chercher dans l'étude des besoins de l'homme, qui sont les mobiles de ses actes. M. Lacombe présente cette étude comme une application directe de la psychologie, une analyse de « l'homme général »

déterminé par elle. Ces besoins, il les classe, par ordre de nécessité ou d'urgence, et — vérité élémentaire, que fait trop souvent oublier l'habitude d'étudier surtout l'histoire politique — il met en première ligne le besoin économique. Est-ce bien là de la psychologie? et l'auteur ne marque-t-il pas, dès le début, la prédominance de la physiologie? Je sais bien que ces deux sciences sont voisines; je sais bien que le besoin économique, — le besoin de manger, — purement physiologique à son origine, devient, si l'on veut, psychologique dans le désir qui l'exprime et le traduit en actes raisonnés; mais c'est précisément parce que le besoin est purement physiologique à son origine qu'il a le caractère essentiel de nécessité; ce caractère n'a plus la même force si l'on envisage les besoins moins immédiats de confort, que M. Lacombe range aussi dans *l'économique,* car ces besoins n'ont plus une origine aussi exclusivement, étroitement physiologique. Il y aurait donc peut-être lieu de faire, dans l'économique, une distinction entre les besoins absolument nécessaires et ceux qui le sont à un moindre degré, ou même ne le sont pas du tout, et si, comme nous le verrons, cette distinction n'est pas possible, du moins à un certain point de vue, cela tient à des raisons purement sociales, que la seule psychologie ne fait pas connaître.

La liste des besoins continue par le génésique, le sympathique, l'honorifique, l'artistique et le scientifique. Ils sont ainsi classés par ordre d'urgence ou de nécessité naturelle, et tous dominés par le besoin économique.

Mais, toute classification de ce genre, si inattaquable qu'on la suppose, est *a priori*, est en dehors de l'histoire; et pour constituer l'histoire science, il faudra bien aborder les questions historiques ou sociales. Sans doute la physiologie, la psychologie, seront à la fois des aides et des contrôles; mais il est clair que l'on ne saurait en tirer par voie déductive la science de l'histoire. Dans celle-ci, des éléments nouveaux interviennent; où les saisir? Voici une première remarque, très élémentaire, mais aussi très utile : en tout homme, il y a l'homme général, donné par la psychologie; l'homme temporaire, donné par la connaissance de son pays, de son milieu et de son temps, et enfin un individu. Que nous puissions concevoir l'homme général, dont les individus ne sont que des modalités particulières, cela n'est contesté par personne. Mais que, dans cette infinie variété de modalités de l'homme général, on puisse distinguer des groupes, cela est parfois contesté, et surtout on ne l'admet le plus souvent qu'en vertu des influences de race et d'hérédité exclues de la science

par M. Lacombe. Toutefois Taine a suffisamment insisté sur les influences de milieu pour que l'on puisse considérer comme acquise la notion de l'homme temporaire. Ce qui est intéressant dans le livre de M. Lacombe est de voir tenir un si grand compte de ce qui le constitue, tout en écartant comme peu démontrées et peu explicatives les influences de race et d'hérédité. Il considère l'homme temporaire comme un phénomène dont la connaissance s'acquiert par la simple observation; puis, recherchant ce qui peut déterminer l'homme temporaire de chaque époque, et écartant, parce qu'elle ne donne qu'une explication apparente, l'hypothèse d'un génie spécial, variable dans chaque pays et à chaque période, il voit comme cause l'ensemble des institutions, au sens large du mot, c'est-à-dire : 1° un certain état de civilisation ; 2° les institutions proprement dites. On pourrait peut-être admettre la lenteur de l'évolution psychologique, en comparaison des transformations institutionnelles, ce qui nous mettrait pratiquement d'accord avec l'auteur, à moins que l'on considère les changements dans les institutions comme des grossissements formels grâce auxquels il est possible de suivre cette évolution psychologique, insaisissable directement par l'étude de la psychologie de l'homme étudié pour ainsi dire à l'état isolé, et alors l'histoire science serait la base de la science de la psychologie évolutive. Quoi qu'il en soit, la notion de l'homme temporaire repose — du moins comme première apparence — sur une certaine passivité sociale, suivant laquelle l'homme a tendance à conformer tout ensemble ses idées et sa vie à son milieu. Ceci nous conduit à retrouver le principe d'évolution ou de continuité au point de vue historique ou social, et ce principe devra être considéré comme distinct du principe d'évolution psychologique, même si l'on admet que les deux évolutions soient constamment parallèles. Car ceci n'est plus une vérité psychologique, relative à chaque homme, pris individuellement, et qui se multiplie par le nombre d'hommes considéré, quand on envisage une période historique. Ce principe est dû, sous le point de vue qui nous a amené à l'énoncer, non à l'homme considéré comme une unité qui se suffit, mais au fait de la coexistence sociale d'individus dont sûrement un grand nombre, à chaque époque, seraient, de par leur nature personnelle, plus aptes à vivre dans un milieu différent de celui qu'ils subissent et même parfois soutiennent.

Lorsqu'on réfléchit à cette passivité sociale, on a généralement tendance à l'envisager d'abord sous l'aspect idéologique : on constate la toute-puissance de l'*opinion*, c'est-à-dire des idées

courantes qui n'agissent pas en tant qu'idées, mais en tant que préjugés, et il serait très important de se rendre un compte exact de cette puissance des préjugés, car on a souvent affirmé que les transformations les plus profondes qui se sont accomplies dans l'histoire, ont eu leur cause dans l'énoncé de vérités nouvelles par des hommes qui ont su s'affranchir des manières de penser courantes dans leur temps. M. Lacombe lui-même appelle les novateurs « des hommes qui ont empêché l'histoire d'être stagnante et l'ont faite évolutive ». De là vient, sous ce point de vue, la grande difficulté et de la constitution de l'histoire science et de la prévision; car il nous est pour ainsi dire impossible, à moins d'un entraînement spécial qui ferait de ceux qui s'y livreraient des étrangers pour leurs contemporains, de nous mettre dans un état d'esprit suffisamment anarchique pour concevoir à la fois l'ensemble des préjugés de telle époque passée, et ceux que l'on pourrait prévoir comme possibles dans l'avenir. La tradition des historiens nous porte à voir surtout l'aspect idéologique des phénomènes sociaux, aspect qu'il est extrêmement difficile d'approfondir, — sans doute parce qu'il n'offre que des apparences. Ce point de vue aussi est dangereux, parce qu'avec lui la tendance est grande à mettre en opposition la masse des hommes et ce qu'on appelle les grands hommes. Les mots stagnation et évolution ne s'opposent pas, évolution n'est pas équivalent à transformation, et s'oppose surtout à l'idée de changement brusque. Si l'histoire devait être comprise comme une succession de révolutions idéologiques causées par les grands hommes, elle ne serait pas évolutive. Je ne nie pas, d'ailleurs, l'importance des influences individuelles; je suis loin du fétichisme scientifique qui mène à un déterminisme absolu; les hommes ont une action sur l'histoire. Mais je crois que cette action est limitée; il y a, à chaque instant, plusieurs chemins possibles, mais ces chemins diffèrent peu les uns des autres, en général; on sait que les réactions amènent des révolutions, et les révolutions des réactions, ce qui montre que la marche évolutive de l'histoire ne souffre pas d'être contrariée trop gravement, même au point de vue politique, qui n'est que formel. D'ailleurs, qui sont donc les novateurs qui transforment tellement l'état social? Sans doute les novateurs d'idées, ceux qui tuent les préjugés anciens pour leur en substituer de nouveaux peuvent contribuer à des transformations importantes, mais leurs idées mêmes sont toujours héritées, et ils ne s'affranchissent jamais que dans une faible mesure des idées reçues; on sait qu'Aristote lui-même, qui a le premier analysé les idées de

valeur et de monnaie, accepte l'esclavage. La machine à vapeur et la machine à tisser ont causé de plus profondes modifications dans ce siècle que le *Discours de la Méthode* au XVIIe, et sans doute l'histoire serait profondément changée si ces deux machines n'avaient été découvertes qu'un siècle après l'établissement du régime de liberté commerciale.

Rechercher quelle est la part des grands hommes, — ou plus simplement des hommes dont l'histoire conserve le nom, — sur les transformations sociales, est un problème parfaitement oiseux, car cette part est essentiellement variable. D'ailleurs, cette affirmation de l'influence des grands hommes, contre laquelle on commence à réagir, nous fait descendre de l'histoire science à l'histoire ordinaire, racontée avec ses *causes*, dans le sens mesquin que les historiens donnent trop souvent à ce mot. Mesurer leur part d'influence à chaque période, rentrerait dans l'étude de l'histoire contingente, tout en supposant connue l'histoire science. Mais comment enfin celle-ci pourra-t-elle être connue? Nous savons qu'elle ne devra être ni la physiologie, ni la psychologie, nous savons seulement qu'elle est évolutive. Toutefois la physiologie et la psychologie nous ont donné cette indication qu'elle devra être la manière dont s'organisent socialement les besoins de l'homme. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte que ces besoins se réduisent en réalité à deux, les deux plus urgents, savoir l'économique et le génésique, ce dernier même étant beaucoup moins important que le premier. Le sympathique est déjà presque satisfait pour la plupart des hommes par le simple fait qu'ils ne sont pas isolés. L'honorifique ne conduit qu'un nombre très restreint de gens à des actes ayant une influence historique, et n'a proprement d'action que sur l'histoire contingente. Quant à l'artistique et au scientifique, il est certain que ce dernier a une influence considérable par les découvertes pratiques qui en sont parfois issues; mais, en analysant, il est facile de voir que si ces découvertes peuvent avoir une si grande influence sur la vie sociale en général, la scientifique, toutefois, pas plus que l'artistique, n'ont d'influence vraiment profonde en tant que satisfactions de besoins particuliers. C'est d'ailleurs ce que M. Lacombe a fort bien mis en évidence. Nous rangerons donc les découvertes dans la catégorie des faits contingents qui peuvent avoir les conséquences les plus importantes.

Réduite, non de parti pris, mais par l'observation élémentaire, à l'étude de la création sociale des subsistances et de leur répartition, l'histoire science peut se constituer avec des éléments

vraiment sociaux, qui ne sont du domaine d'aucune autre science, éléments qui en outre ont un caractère de permanence, — ou plutôt un caractère évolutif, — bien plus strict que ce qui nous est présenté par les apparences de l'histoire contingente.

Une première remarque, en commençant cette étude, s'impose : c'est qu'il est impossible, du moins dans l'état social actuel, de faire une distinction entre la création sociale des subsistances nécessaires et la création sociale de richesse en général : tous les genres de travaux sont équivalents pour l'ouvrier, en tant qu'ils donnent droit à la répartition du nécessaire. L'histoire science, telle que nous la concevons, aboutit donc nécessairement à l'étude de l'organisation du travail. De même que nous avons reconnu la prééminence du besoin économique dans la psychologie individuelle, nous sommes conduits à reconnaître la prééminence sur toutes les autres institutions de celles relatives au travail. Et ceci nous permet de comprendre à la fois la nécessité et la véritable origine de l'évolution sociale, car le principe d'évolution qui nous est apparu d'abord sous une forme trop idéologique, et par conséquent superficielle, se révèle bien plus puissamment quand on aborde ces questions.

Bien que nulle part dans son livre M. Lacombe n'ait donné une pareille formule, qui, sans doute, lui paraîtrait trop absolue et étroite, il a eu cependant, et il a exprimé très fortement le sentiment de la prépondérance sur toutes autres de la question du travail. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas établi un enchaînement logique entre son livre tout entier et son dernier chapitre, dans lequel il marque ce sentiment. Ce dernier chapitre est intitulé « la prévision », et il prévoit des sujets d'inquiétude grave pour l'avenir; une partie de la civilisation pourrait être engloutie dans les révolutions prochaines, parce que, si l'humanité a été admirable dans la création de la richesse, elle a échoué dans la répartition. Je crois que M. Lacombe a saisi ce qui peut le mieux justifier les sentiments de crainte pour l'avenir que beaucoup de gens éprouvent à l'heure actuelle. Mais ne devrait-ce pas être l'utilité et l'aboutissement de l'histoire science, de nous révéler les causes plus profondes, plus lointaines, d'une situation que nous estimons dangereuse? et pourtant ce problème de la répartition n'a été indiqué qu'en passant, dans tout le volume, avant le dernier chapitre. Serait-ce donc que ce problème est de ceux avec lesquels on se noie dans l'excès de contingence, et où l'on ne peut arriver à des vérités un peu générales? Je crois que l'analyse précédente, si rapide et incomplète, suffit à montrer

qu'il serait vain d'en chercher ailleurs avant d'en avoir trouvé ici. On conçoit et l'on discute chaque jour la possibilité de changements dans les gouvernements ou la nationalité de certaines provinces; on ne conçoit pas un retour subit à l'organisation de la famille par *gens* ou une transformation subite soit esclavagiste, soit collectiviste du système économique. Le principe d'évolution, grâce auquel s'atténue la contingence, apparaît ici, et ici seulement, assez nécessaire et assez évident pour fournir le terrain solide, sur lequel la science peut être fondée.

Beaucoup de personnes trouveront cette conclusion pénible. L'histoire, dans le sens le plus courant et le plus banal du mot, ne traite pas ces sujets, même lorsqu'elle veut n'être pas purement anecdotique, et qu'elle s'occupe des institutions, du mouvement des idées, etc. On dira que c'est renoncer à l'histoire science, car si elle doit se borner à de si humbles sujets, il ne vaut pas la peine de s'en occuper. Mieux vaut retourner à l'histoire traditionnelle. Ceux qui liront l'ouvrage de M. Lacombe reviendront de cette première impression, et j'appuie sur tout son livre cette conclusion qui ne s'y trouve pas. Il fait reposer en effet constamment sur des considérations de cet ordre la solution esquissée de tous les problèmes historiques qu'il soulève, non pour les résoudre, mais pour indiquer les méthodes qui pourraient permettre de les élucider; mais il montre en même temps qu'à chacun de ces problèmes il ne peut y avoir de conclusion un peu certaine, que de simples tendances seulement peuvent être déterminées, parce que la part du contingent peut l'emporter sur les tendances les plus manifestes; il est bien clair en effet qu'il en est ainsi historiquement pour tout problème d'ordre purement politique. Certes, je ne veux pas dire que la part du contingent ne soit pas encore considérable, même dans les problèmes purement sociaux : on peut seulement affirmer qu'elle est infiniment moindre, et que par suite ces problèmes offrent des éléments scientifiques plus sûrs. On peut affirmer aussi, — et c'est ce qui ressort de tout l'ouvrage de M. Lacombe, que la solution de tout autre problème historique doit s'appuyer sur l'étude de ceux-là. L'ordre dans lequel les questions doivent être traitées est donc bien celui des livres que l'auteur nous annonce pour faire suite au présent ouvrage : « l'évolution des institutions économiques », « l'évolution des institutions morales », etc. Mais je suis convaincu que, tandis que les deux premiers des livres annoncés peuvent s'appuyer vraiment sur des bases scientifiques, parce qu'ils traitent de la satisfaction sociale des besoins physiologiques ou urgents de l'homme, les suivants,

au contraire, ne peuvent donner lieu qu'à des aperçus, — très intéressants, très nouveaux, peut-être, — mais qui n'auront qu'à un degré bien moindre le caractère scientifique que recherche l'auteur.

Aux idées émises dans cet article, on objectera sans doute qu'il ne faut pas être d'une exigence trop rigoureuse pour juger de ce qui, en histoire, peut revêtir ou non le caractère scientifique. Si l'on devait être si rigoureux, en effet, pourrait-on espérer fonder une science, même sur les institutions économiques et familiales? Il est impossible de découvrir des lois dans des phénomènes qui ont évolué à travers les siècles. On sait bien que les lois éternelles dont parlent les économistes n'ont jamais existé et que tout se transforme. — Cela est vrai, tout se transforme; mais c'est à tort que la notion de science s'associe dans notre esprit avec le concept d'immutabilité. Laissons donc le monde changer, le principe d'évolution agir : j'en suis moins effrayé que je ne le serais de l'éternité des lois économiques actuelles, surtout s'il peut venir un jour où l'histoire science, constituée et reconnue, guide et hâte l'évolution.

P. G. LA CHESNAIS.

LES IDÉES

DE MARGUERITE DE VALOIS

Au mois de septembre 1505, le bon roi Louis XII, convalescent et fort endolori, était venu passer quelques jours au château de Madon, non loin de Blois, entouré, comme toujours, d'ambassadeurs. Auprès de lui se trouvaient réunis aussi les habitants du château d'Amboise, c'est-à-dire une jeune veuve, Louise de Savoie, avec ses deux enfants, Marguerite, à peine âgée de quatorze ans, et François, le futur François I[er]. A cette époque, on commençait la vie de bonne heure : les princes se mariaient ordinairement à douze ans. Louis XII se préoccupait donc de procurer à la jeune Marguerite un bon établissement ; et, bien qu'un premier projet de mariage avec le prince de Galles eût échoué, il tenait d'autant plus vivement à ses projets que la situation délicate de Louise de Savoie, seule à vingt-neuf ans, à la tête d'une petite cour littéraire et artistique, prêtait à la médisance, surtout en un temps où on ne se piquait pas trop de puritanisme ; il voulait y mettre fin en mariant à la fois la mère et la fille. On pouvait donc facilement supposer que le rendez-vous de Madon devait couvrir quelque arrière-pensée de ce genre.

En effet, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Herbert, reprit le thème. Il ne s'agissait plus cette fois du prince de Galles, mais du vieux roi Henri VII lui-même, veuf depuis deux ans, et qui voulait une jeune femme. Au nom de son roi, lord Herbert demanda formellement la main de Louise de Savoie. Louise hésita un peu, ou fit mine d'hésiter, et finalement articula un refus ; elle ne pouvait pas, disait-elle, s'éloigner de son fils... Repoussé par la mère, le diplomate anglais, avec un flegme parfait, demanda la fille. Cette fois, Louise ne fit pas d'objections. Le roi accepta, et la négociation s'entama immédiatement.

En quittant Madon, lord Herbert emporta une note diplomatique, où, pour rehausser le prix de l'alliance, le roi affectait de traiter Marguerite comme sa propre enfant et promettait de la

doter selon l'usage des filles de France. Peu après, un nouvel ambassadeur anglais, lord Somerset, rapporta la réponse : elle était très favorable. Henri VII, en homme pratique, demandait seulement qu'on fixât le chiffre de la dot, insinuant d'ailleurs qu'on lui parlait aussi d'une princesse espagnole bien rentée. Louis XII offrit 175 000 francs et un trousseau. C'était à merveille. La chose fut décidée, et on ne craignit plus de l'ébruiter. On accomplit même la dernière formalité, qui était d'en aviser Marguerite. Mais voilà que l'enfant, au lieu de s'incliner suivant l'usage immémorial, jeta les hauts cris. Comment ! on voulait l'emmener dans un pays lointain, au parler étrange ! la marier à un roi, c'est vrai, mais à quel roi ! un vieux, un décrépit ! Lorsque son frère, à elle-même, serait roi (éventualité qu'on ne se gênait pas pour prévoir), est-ce qu'elle ne trouverait pas un jeune et riche et noble mari sans passer la mer ?

Ce langage si moderne dut faire scandale, nous n'en doutons pas. La jeune personne qui le tenait représentait un monde nouveau, des idées toutes spéciales. Coquette, fine, instruite, spirituelle, le goût raffiné, la pensée libre, la morale aimable, elle ressemblait à la fleur, la marguerite, qui passait pour s'ouvrir toujours du côté du soleil et dont on disait que la graine ressuscitait les morts. Habituée à une atmosphère concentrée d'amitié, d'amour, elle voulait effeuiller doucement sa vie, ou tout au moins sa jeunesse, en plein soleil, loin des brouillards de la Tamise et pas avec un vieux potentat ; elle voulait jouir des choses exquises, « jamais oisive ni mélancolique », comme elle le dit elle-même, parler, causer, rimer, loin des grandeurs, en artiste passionnée et passionnante. Elle cultivait au plus haut degré l'art d'ensorceler les hommes, peut-être aussi celui de s'en garer. Le *Décaméron* fut, je crois, sa bible et son bréviaire.

Le public, qui n'y comprenait rien, s'obstinait pourtant à lui chercher quelque brillant mariage au dehors. En 1506 encore, on répandit le bruit de ses fiançailles avec le prince Christiern de Danemark. Il n'en était rien.

Elle avait son plan. Oui, depuis l'âge de neuf ans, son cœur ne lui appartenait plus. Il y a là tout un petit roman, que nous connaissons de première main, car Marguerite s'est plu à le narrer minutieusement elle-même, dans la *Xe Nouvelle* de l'*Heptaméron*. Seulement, par un scrupule facile à comprendre, elle brouille légèrement les dates, et elle donne à ses héros des noms supposés. Ses auditeurs, qui connaissaient déjà l'histoire, s'y retrouvaient facilement, et ils le disent. Pour nous, le problème était un

peu plus compliqué. Cependant, nous avons réussi à le déchiffrer, et même à compléter le récit avec des documents contemporains.

Deux jeunes princes, amis de son frère, s'empressaient particulièrement auprès d'elle. L'un, *le jeune duc de Cardone*, c'est-à-dire d'Alençon, de trois ans plus âgé, orphelin, élevé par une mère fort distinguée, mais peu distingué lui-même, ne passait pas pour bien séduisant, quoiqu'il n'eût sans doute pas encore l'esprit aussi lourd et aussi morose que par la suite. A l'époque où remonte l'origine de notre roman, en 1501, le roi croyait bien faire de le marier à Suzanne de Bourbon, la plus riche héritière de France; on célébra même les fiançailles. Mais comme ni de part ni d'autre on ne s'y portait avec beaucoup d'empressement, la mort du duc de Bourbon suffit à les rompre.

L'autre enfant, l'*Infant fortuné*, n'était point l' « Infant de Navarre », Jacques de Foix, personnage peu recommandable, qui mourut précisément en 1501 à l'âge de trente ans. Nous restons donc en présence du seul Infant de la cour de France, une brillante figure, « l'Infant de Fouez », le séduisant, l'illustre Gaston de Foix, contemporain du duc d'Alençon, et qui mérite excellemment l'épithète d'Enfant de la Fortune, car, dans sa courte vie, jusqu'à la mort héroïque qu'il trouva à vingt-trois ans sur le champ de bataille de Ravenne, tout lui sourit. C'était, dans l'existence commune, un silencieux, un modeste; mince, pâle; on l'appelait « la Colombe »; brusquement, il s'animait, loyal, pétillant de bravoure et d'entrain, et alors il avait le don d'entraînement; plus tard, les femmes raffolaient de lui, aussi bien que ses troupes, dont il tira des actes d'une hardiesse prodigieuse. On le vit, comme le prince de Condé, courir, voler, et ses soldats avec lui, surnommé en Italie « La foudre ». Le roi, qui l'aimait comme un fils, l'éleva pour les armes, et s'en séparait si peu, que, dès 1499, il voulut l'emmener à Milan. Marguerite, fort peu portée vers le duc d'Alençon, donna à Gaston tout son cœur : lui, de son côté, ne paraissait pas insensible. Dans l'intimité d'Amboise, on échafaudait à cet égard des projets enthousiastes. Nous aurons, disait une des demoiselles d'honneur, « le plus beau couple de la chrétienté... C'est l'un des plus beaux et plus parfaits jeunes princes qui soient... »

Or, il arriva qu'un jeune chevalier de dix-neuf ans, décoré du nom d'*Amadour* dans la Chronique, et que nous reconnaissons facilement pour l'amoureux professionnel du temps, Guillaume Gouffier seigneur de Bonnivet, vint à Chaumont-sur-Loire avec son chef, le sire de Chaumont, faire sa cour au roi. Sorti des brillants pages

de Charles VIII, allié du cardinal d'Amboise, Bonnivet servait à Milan comme lieutenant dans la compagnie du marquis de Mantoue ; c'est là qu'il conquit le nom d'Amadour, notamment près de certaine comtesse fort enviable. Gros, solide, le nez aquilin, la barbe clairsemée, la figure mâle et fière, l'œil intelligent, l'air jovial et spirituel d'un jeune homme à succès, il ressemblait très peu, comme on voit, à Gaston de Foix.

Louise de Savoie passa à Chaumont : Bonnivet, naturellement, fut la saluer avec son chef; il vit Marguerite, la trouva ravissante, et, en dépit de toutes les considérations qui se présentaient à son esprit, résolut de l'aimer; il alla la revoir à Tours et décidément lui voua son ardeur. Dès lors, pour se rapprocher d'elle, pas de machiavélisme qu'il ne déployât. Il découvrit aux environs d'Amboise une jeune demoiselle, laide et d'ailleurs riche, Bonaventure du Puy du Fou, qui appartenait, par ses parents, à la plus étroite intimité du château. La voir, s'en faire aimer, ne fut qu'un jeu pour notre héros; il se heurta à des difficultés plus sérieuses lorsqu'il voulut l'épouser, car, sauf en bonne mine et en réputation, il n'apportait qu'une dot très mince, et le vieux sire d'Amailhou, père de la demoiselle, semblait d'humeur peu enthousiaste. Bonnivet, par ses ramifications à la cour, trouva moyen d'intéresser un favori de la reine; il obtint ainsi une intervention de la reine et, par conséquent, du roi. Louise de Savoie et Marguerite, aussi, mises au courant du pseudo-roman par leurs demoiselles, peignirent, de confiance, au « vieil et avaricieux » père les vertus de son futur gendre; le bonhomme céda enfin. Bonnivet revint donc à la cour pour les fêtes de 1506; il put s'y repaître de la vision de l'objet véritable de son amour, et il épousa sa laide demoiselle. Comme en même temps un de ses frères, Artus Gouffier, entrait au service de Louise de Savoie, il se trouva en pleine sécurité et en plein bonheur. Il plut beaucoup par sa bonne tenue, par son savoir-faire. La comtesse le recommanda à ses enfants; Marguerite, bien innocemment, le prit en amitié et lui fit confidence de sa passion pour Gaston de Foix. Bonnivet, par diplomatie, feignit d'entrer dans ses vues; sans cesse il lui parlait de Gaston... Peu de temps après, la guerre l'obligea à partir.

Deux ans environ s'écoulèrent, pendant lesquels Bonnivet, condamné à de rares apparitions, ne put qu'entretenir avec sa femme une correspondance suivie; Marguerite y apparaissait sans cesse, elle prenait même la plume çà et là pour ajouter quelques lignes; tout parlait d'elle au malheureux, dont l'âme s'exaltait à la fois par la privation et le contentement.

Enfin, l'heure du retour vint à sonner. Bonnivet fut reçu en ami, traité en frère, il pouvait entrer à toute heure; malgré tout, il parut bientôt plier sous le faix d'une tristesse énorme. Énigme cruelle et bien de nature à attirer l'attention des personnes délicates! Une belle dame du château, « fière et expérimentée en amour », ne fut pas des dernières à s'en apercevoir; elle prit le jeune homme en pitié, et se dévoua spontanément pour le sauver. Elle lui parla donc avec sympathie; elle ne lui cacha pas son étonnement de le voir, lui, le vainqueur par excellence, rivé pour ainsi dire à une personne dont les charmes laissaient évidemment à désirer; au lieu de répondre à cette ouverture comme on devait s'y attendre, Bonnivet hésita, se retrancha dans des phrases vagues, dans des subterfuges, dans je ne sais quelles banalités de vertu. La dame, piquée au jeu, se jura de découvrir le fin mot de l'affaire; elle observa; son expérience aidant, elle devina, et elle prit le malin plaisir de laisser voir qu'elle savait. Voilà Bonnivet réduit au désespoir. Toute réflexion faite, il ne trouva pas d'autre ressource que de prendre un grand parti. Pendant un de ces agréables tête-à-tête qu'autorisaient les mœurs du château, un jour qu'il causait avec Marguerite, tous deux appuyés sur le bord d'une fenêtre et loin des humains, il se risqua donc, après bien des circonlocutions, à avouer en termes enflammés la cause de son zèle; il parlait, d'ailleurs, de Gaston de Foix, il ne sollicitait pour lui-même (mais cela avec instance) que l'honneur de servir sa princesse; il déclarait qu'en cas de refus c'en serait fait de lui, il renoncerait aux armes et à la vertu. La conversation devenait épineuse; à cet incandescent discours, Marguerite avait un peu baissé les yeux, pâli un peu; elle reprit doucement son chevalier, en lui disant qu'elle ne comprenait pas pourquoi tant de paroles, puisqu'il avait tout ce qu'il demandait. Lui, de riposter avec âme, que maintenant il sentait bien qu'il ne lui restait plus qu'à partir, puisqu'il voyait son secret découvert. Elle dit que non; « elle se fiait entièrement à son honneur, — à sa vertu; — elle ne lui en voulait pas du tout. » Certainement, elle ne lui en voulait pas! Elle avoue très bien qu'elle sentit dans son cœur quelque chose de nouveau. Mais, précisément depuis ce moment, il lui fut impossible de ne pas trahir, malgré elle, un certain sentiment de gêne, de réserve, en sorte que Bonnivet, l'âme de plus en plus tumultueuse, finit par s'exiler... Marguerite lui écrivit alors de revenir.

En conclurons-nous qu'elle commençait à oublier Gaston? Je ne le pense pas, cependant elle aimait Bonnivet, d'un amour de

pensionnaire, doux, vague, jaloux même! Elle était jalouse! Ce petit nuage, que les menaces et les habitudes de Bonnivet laissaient pressentir, s'éclaircit; tout s'arrangea, et, sous l'œil bienveillant de Louise de Savoie, les deux amoureux semblaient enfin tranquilles et heureux, lorsque l'annonce d'une nouvelle guerre vint tout d'un coup troubler leur azur. En disant encore adieu à Bonnivet, puisqu'il le fallait, Marguerite lui promit bien d'emmener partout sa femme (on parlait toujours d'un mariage pour elle à l'étranger). Bonnivet partit. Naturellement très brave, il accomplit divers exploits, bien entendu en l'honneur de sa dame; mais il eut le malheur de tomber aux mains de l'ennemi, ce qui lui valut un long et sérieux éloignement, au grand chagrin de Marguerite, qui, à défaut de rançon, multipliait les jeûnes et les pèlerinages pour obtenir du ciel sa délivrance.

Cependant, le temps faisait son œuvre. Après ses dix-sept ans sonnés, Marguerite se trouva dans la nécessité d'en finir avec les simples marivaudages et de prendre dûment un mari. Le duc d'Alençon s'adressa au roi et à la reine; il obtint l'appui de la reine, et le roi lui-même, malgré sa répugnance à s'occuper encore des affaires de Marguerite, céda, selon l'habitude, aux désirs de sa femme et fit la proposition. Louise accepta... A cette nouvelle, Marguerite éprouva d'abord un violent saisissement. Cependant, comme il fallait se décider et que Gaston, éloigné, malade, semblait l'avoir oubliée, elle se résigna, en disant que « Dieu fût loué de tout », mais cela n'alla pas sans secousses. Elle renfonçait ses larmes. Elle tomba malade et, « pour se restaurer, épousa celui qu'elle eût bien voulu changer à la mort ». Le 7 octobre 1509, on se demandait encore si le mariage aurait lieu, et il eut lieu le 9 : le duc d'Alençon, émancipé le jour même, signa son contrat, et à sept heures du soir le cardinal Guibé bénissait l'union. La reine, toujours heureuse d'affirmer son influence, fit les frais de la cérémonie.

Marguerite reçut une dot de 60000 écus, avec le comté d'Armagnac. Après quelques joutes d'apparat où Gaston de Foix reparut très brillamment, son mari l'emmena assez vite au château d'Alençon passer deux mois.

On pense bien que ce fâcheux incident ne pouvait pas nuire à Bonnivet. Un jour que Marguerite se trouvait à Blois avec son mari et sa belle-mère, on lui annonça, à brûle-pourpoint, le retour de l'amoureux. Détail qui la peint bien : pour ne pas trahir son émotion, elle se mit à la fenêtre et attendit le passage de Guillaume, afin de s'habituer à le revoir avant de le retrouver. Il

entre : elle se jette à son cou et l'embrasse, puis elle le présente à sa belle-mère et nous laissons deviner ensuite leurs propos. Lorsque Marguerite vint à raconter son mariage et à parler de Gaston, elle ne put retenir ses larmes, mais c'étaient des larmes douces; elle prenait, dans son cœur, la résolution de se consoler par l'amitié du jeune chevalier. Hélas! la fatalité s'acharnait! Une catastrophe bien imprévue éclata peu après : Bonnivet perdit sa femme, c'est-à-dire le motif plausible de son séjour et, par une coïncidence fâcheuse, il reçut presque immédiatement du roi l'ordre de partir. Il succombe à l'épreuve, il tombe malade et prend le lit : Marguerite, non moins émue, vient à son chevet, ils mêlent leurs larmes, elle le serre dans ses bras, elle l'embrasse... Guillaume, hors de lui, se permet pour la première fois quelques privautés; Marguerite s'étonne et lui demande ce qu'il veut. Sans répondre, il se livre, avec l'énergie du désespoir, à de telles démonstrations que la princesse pousse des cris... Enfin, on arrive assez laborieusement à s'expliquer : Guillaume rappelle ses respects prolongés, ses vœux; maintenant que Marguerite a un mari et « son honneur couvert »... « Quel tort vous fais-je, s'écrie-t-il, de demander ce qui est mien ? Par la force d'amour, je vous ai gagnée ! Celui qui le premier a eu votre cœur, a si mal poursuivi votre corps, qu'il a mérité perdre le tout ensemble. Celui qui possède votre corps n'est pas digne d'avoir votre cœur; par quoi, même le corps n'est sien... » et, parlant ardemment, violemment, il disait sa constance, son désespoir...

Marguerite répondait à ce raisonnement avec douceur, avec une mélancolie poignante : « Certainement, elle ne pouvait souffrir son mari! Quant à M. de Foix, il en aimait une autre... Elle qui, dans son chagrin, avait cru trouver un ami! » Bonnivet parut s'amollir et présenta quelques excuses. Mais Marguerite ne crut pas à leur sincérité : le charme était rompu. Ils se séparèrent. Marguerite, elle le raconte, pendant bien des journées, ne put rien faire que pleurer. Elle aimait! Avant son départ définitif, Bonnivet vint passer une soirée avec Louise de Savoie, et lui avoua son amour. Probablement, il ne lui apprenait pas grand'-chose : en tout cas, Louise de Savoie, beaucoup moins sévère que sa fille sur ce chapitre, prit fort bien la confidence; elle serra Bonnivet sur sa poitrine, le baisa comme un fils et se chargea de lui faire écrire par Marguerite. En effet, il reçut, à l'armée, des lettres de Mme d'Alençon, des lettres compassées, froides, qu'on sentait dictées, et il se consumait.

Au bout de quelque temps, il obtint une mission près du roi,

et sachant que la comtesse avait en ce moment sa fille auprès d'elle, il lui fit demander, un soir, de vouloir bien le recevoir à son passage, qui devait se produire assez tard dans la nuit. Louise, ravie, s'empressa d'informer Marguerite, « et l'envoya déshabiller en la chambre de son mari, afin qu'elle fût prête, quand elle la manderait et que chacun fût retiré ». Sans rien objecter à la volonté maternelle, Marguerite, au lieu d'obéir, alla se prosterner dans son oratoire, et, là, elle saisit une pierre et s'en laboura tout le visage, au point d'avoir le nez, la bouche, les yeux tumé-fiés ou sanglants. Lorsque le moment fut venu, sa mère la découvrit en cet état; elle la fit panser en toute hâte, et l'envoya rejoindre Bonnivet, pendant qu'elle-même retournait tranquillement tenir son cercle jusqu'à l'heure habituelle. A peine en tête à tête avec Marguerite, Bonnivet, les yeux étincelants, le visage en feu, saisit dans sa forte main les deux petites mains de la princesse et l'attira à lui, brusquement, brutalement. Elle résistait, elle suppliait, elle lui rappelait le passé, elle lui montrait son visage en sang : il n'entendait rien. Alors, elle appela sa mère à grands cris. Louise accourut. Cette brève scène, si accentuée, se termina encore par des explications embarrassantes.

Louise en conserva un fort mauvais souvenir : après le départ de Bonnivet, elle morigéna sa fille, pour sa pruderie ridicule, pour sa déraison, son inconséquence de « haïr toutes choses qu'elle aimait »; elle lui en voulut tellement qu'elle la bouda pendant longtemps et qu'elle refusait de lui parler. Prise entre son mari et sa mère, la pauvre Marguerite essaya de leurrer un peu Guillaume, que, d'ailleurs, elle continuait à aimer.

Les mœurs ont beaucoup changé, et nous ne comprenons pas très bien aujourd'hui celles de ce temps-là. Il ne faut pas les mesurer à notre aune. Probablement, en bonne conscience, Louise de Savoie ne croyait pas devoir se montrer plus sévère pour ses enfants que pour elle-même. Certains de ses contemporains, qui ne valaient pas beaucoup mieux qu'elle, l'en ont pourtant blâmée, et, sans être un saint, Cornélius Agrippa a lancé cette grosse invective : « Il y a des mères qui se font les proxénètes de leurs fils. »

On ferait tort à Bonnivet, si, après les événements que nous venons de raconter, on le croyait à bout d'artifices. L'avènement de François Ier le porta au pinacle, et il en profita pour s'aviser d'un expédient assez étrange. Il établit dans son château, nous ne savons au juste comment, une trappe habilement dissimulée dans les boiseries, afin de mettre en communication deux chambres. Et un jour, ou pour mieux dire une nuit, que Marguerite recevait

son hospitalité, avec la cour, elle se réveille en sursaut : un homme venait de se glisser dans son lit. Tout en se défendant, dit-elle, à coups de dents, à coups d'ongles, elle pousse des cris; la dame d'honneur se précipite en chemise; l'homme saute du lit, et disparaît dans la muraille, n'emportant, dit Brantôme (qui sourit avec scepticisme), que des égratignures.

Quelque temps après, Bonnivet se fit très volontairement tuer à la bataille de Pavie.

Marguerite conserva de Bonnivet un souvenir attendri; elle désirait qu'on parlât de lui, elle en parlait elle-même, et toujours avec éloge.

Du reste, son affection peut seule expliquer la faveur extraordinaire dont jouit Bonnivet depuis l'année 1515. Bien que son impéritie, comme on sait, amenât des désastres, il ne cessa de gouverner souverainement les choses de l'armée, jusques et y compris la catastrophe finale de Pavie. C'est qu'en effet, Marguerite, son frère et sa mère, étaient unis, même par les choses de l'amour. Louise choisissait pour maîtresse à son fils la belle d'Heilly, Marguerite composait les devises offertes par son frère à la belle Chateaubriant.

Cette belle Chateaubriant admettait elle-même Bonnivet à partager ses faveurs avec le roi, et Bonnivet courut bien d'autres éclatantes aventures amoureuses, ayant l'habitude d'honorer de ses préférences les femmes haut placées. Il faut donc reconnaître que sa violente passion pour Marguerite ne présentait rien d'exclusif, et l'on peut malheureusement y trouver quelques traces d'amour-propre et d'intérêt qui en gâtent le côté romanesque. Cette passion n'empêcha pas non plus Bonnivet de se remarier, en 1517, avec une fille riche et unique comme sa première femme, Louise de Crèvecœur.

Quant à l'héroïne du roman, l'*Heptaméron* assure qu'elle se fit religieuse. En réalité, Marguerite n'entra pas dans un couvent; il paraît seulement que, depuis le désastre de Pavie, elle prit le deuil et que, malgré son nouveau mariage avec Henri d'Albret, elle mena une vie quasi claustrale, consacrée aux pratiques d'une haute dévotion, sans se faire scrupule pourtant d'écrire l'*Heptaméron* : sa figure conservait le double profil d'Amboise, moitié galant, moitié dévot.

Fut-elle galante? Qui pourrait l'affirmer?... Et dévote? Comment en jurer? Au fond, il semble qu'élevée en une société exquise, avec plus de philosophie que sa mère, plus de fatalisme si on veut, et plus de froideur d'âme, elle considéra un

peu l'existence comme une partie de jeu, et qu'elle prit pour carte essentielle, forcée, naturelle, l'art de plaire: « Elle en savait, dit Brantôme, plus que son pain quotidien. » Elle aimait le trafic d'esprit et de galanterie qui lui faisait du mal et qui en faisait aux autres. On peut dire qu'elle laissa le souvenir de la plus exquise institutrice en cet art de plaire. Tout le monde connaît la délicieuse épitaphe où Ronsard célèbre sa chasteté et sa grâce :

Bienheureuse et chaste cendre,
Que la Mort a fait descendre
Dessous l'oubly du tombeau,
Tombeau qui vrayment enserre
Tout ce qu'avoit nostre terre
D'honneur, de grâce et de beau !

A d'autres, à ceux qui meurent sans renom, les pompeuses sépultures, les piliers grecs et les marbres !

Mais toy, dont la Renommée
Porte, d'une aile animée,
Par le monde tes valeurs,
Mieux que ces pointes superbes
Te plaisent les douces herbes,
Les fontaines et les fleurs.
. . . .
Dites qu'à tout jamais tombe
La manne dessus sa tombe !
Dites aux filles du Ciel :
« Venez, mouches mesnagères,
« Pliez vos ailes légères,
« Faictes icy vostre miel !...
. . . .
« Semez, après mille roses,
« Mille fleurettes décloses !
« Versez du miel et du laict... »

René de MAULDE.

HISTOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
EN FRANCE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE LIMOGES
(1766)

Dans l'histoire de l'enseignement public en France il importe d'accorder quelque attention aux premiers établissements par lesquels l'État substitua insensiblement son action à celle de l'Église. Cette substitution ne date pas de 1790, comme on le répète trop souvent. Il y a eu, vers la fin de l'ancien régime, quelques antécédents qui aboutirent à organiser en dehors des universités nos premières écoles spéciales : celle des Ponts et Chaussées en 1747, l'École militaire de Paris en 1751, celle des Mines en 1783. Le clergé ne fut point mêlé à ces institutions d'un caractère si nouveau; il n'eut pas même ce partage d'attributions qu'on lui avait accordé dans les collèges militaires de la province.

De même dans la fondation des Écoles de médecine vétérinaire de Lyon et d'Alfort (1), où l'initiative privée précéda celle de l'État. Le clergé ne pouvait avoir sa place dans cet enseignement, mais l'État y prit très vite la sienne. Avant même que Claude Bourgelat eût donné forme à l'École d'Alfort (1767), Turgot, qui connaissait celle de Lyon (1762), s'empressait d'en demander une semblable au ministre Bertin pour sa généralité de Limoges.

Par des raisons qui échappent encore à l'histoire, l'École vétérinaire de Limoges n'eut qu'une très courte existence. Projetée dès le commencement de 1765, ouverte en janvier 1766, elle tomba au bout de trois ans, sinon plus tôt. Aussi nous paraît-il instructif de faire reproduire en bonne place la seule pièce vrai-

(1) Celle de Toulouse ne date que de 1828.

ment importante qui subsiste au dossier de cette école (2) : un avis d'ouverture que l'on peut croire avoir été imprimé à Limoges sur l'ordre même de Turgot. Ce document se retrouve dans les *Mélanges imprimés* de l'abbé Legros (t. II, n° 14, anc. 58 de la bibliothèque du Grand séminaire de Limoges) et dans le fonds de l'intendance des Archives départementales du Puy-de-Dôme (C. 1410). C'est à cette dernière source que nous l'avons emprunté avec une lettre d'envoi de Turgot, qui mérite aussi, à plusieurs égards, d'être reproduite en son entier.

Alfred LEROUX.

Avis. — *École vétérinaire établie à Limoges, où l'on donnera des leçons gratuites sur la connoissance et le traitement des maladies des animaux* (1).

Personne n'ignore que les animaux sont sujets comme les hommes à une infinité d'accidens et de maladies, mais l'art de les en préserver et de les guérir, lorsqu'ils en sont attaqués, n'a encore fait que très peu de progrès, parce qu'il a été jusqu'à présent abandonné à une routine aveugle et à la pratique grossière de quelques artisans sans éducation; cependant leur conservation est un objet de la plus grande importance pour les hommes. Sans le travail de ces animaux, presque toutes les terres resteroient incultes. Sans les engrais qu'ils fournissent, les terrains les plus fertiles, bientôt épuisés, rendroient à peine au delà des semences qu'on leur confie : enfin ils sont eux-mêmes une ressource non moins essentielle pour tous nos besoins que les fruits mêmes de la terre. Nous leur devons une partie de nos vêtemens, une foule de matières premières pour tous les arts, enfin ils nous servent de nourriture. Ils sont le premier fondement de toutes les richesses du cultivateur et forment une des principales branches du revenu des terres.

La grêle et les autres fléaux auxquels sont sujets les fruits de la terre ne font ordinairement périr que la récolte d'une année, mais une maladie contagieuse sur les bestiaux de labour anéantit la reproduction de plusieurs années en détruisant l'instrument de la culture, et plus encore en ruinant le cultivateur qui, perdant toutes ses avances, n'a plus de ressources pour réparer sa perte.

Il n'y a pas de province qui n'ait éprouvé les malheurs qu'entraîne ce cruel fléau et l'impuissance des moyens que l'art offre pour s'en garantir : une maladie se fait voir dans un pays où on n'en connaît ni la nature ni le remède : à la faveur de l'ignorance universelle, la contagion se répand sans qu'on puisse mettre aucun obstacle à sa rapidité, et les animaux qu'elle attaque périssent sans qu'on sache leur donner aucun secours.

(1) Nous avons donné, à la page CIX de notre notice sur *la Généralité de Limoges*, tous les passages du Registre des assemblées de la Société d'agriculture du Limousin qui ont trait à l'École vétérinaire. Ces extraits appartiennent aux années 1765 et 1766.

(2) Placard imprimé, s. l. s. d. s. nom d'imprimeur.

M. Bourgelat, écuyer du Roy, chef de l'Académie de Lyon, a entrepris de tirer la médecine des animaux de cet état d'enfance et de former des sujets qui, éclairés par la théorie et par l'expérience, puissent donner aux animaux malades des secours efficaces. Dans cette vue, il se proposa d'établir dans la ville de Lyon une école publique où l'on donnerait des leçons gratuites sur tout ce qui concerne la connaissance et le traitement des animaux dans l'état de santé et de maladie.

M. Bertin, alors contrôleur général, sentant tout l'avantage d'une pareille école pour l'agriculture, accorda à cette entreprise toute la faveur et la protection que méritoient le zèle et les talens de celui qui l'avoit formée.

L'école s'ouvrit à Lyon au commencement de 1762. La plupart des provinces du royaume et même plusieurs états étrangers se sont empressés d'y envoyer des élèves. Le succès des instructions a parfaitement répondu à tout ce qu'on pouvoit attendre des lumières et du zèle de l'auteur de cette entreprise. Plusieurs élèves ont fait les progrès les plus rapides et déjà ils ont rendu de très grands services dans différentes provinces où ils ont été appellés pour traiter des maladies épidémiques répandues sur les bestiaux. Cette province en particulier a retiré beaucoup d'avantages des travaux des ingénieurs Bredin et Blousard qui y furent envoyés en 1763 à l'occasion d'une maladie qui faisoit beaucoup de ravages.

L'expérience de ces heureux succès, en démontrant l'utilité de ces écoles, a fait sentir au gouvernement combien il étoit important de les multiplier et d'en répandre dans le royaume en assés grand nombre, pour que les habitans des différentes provinces pussent y venir chercher des instructions, sans être rebutés par un trop grand éloignement.

La province du Limousin, dont l'éducation et l'engrais des bestiaux font la principale richesse, qui a l'avantage de produire les chevaux les plus distingués du royaume et qui d'ailleurs est entourée de plusieurs provinces dans lesquelles le commerce des differens genres de bestiaux forme une partie considérable de l'industrie des habitans, a paru au ministre une de celles où l'établissement d'une nouvelle école seroit le plus avantageux et il s'est déterminé à le former.

Le sieur Blois, démonstrateur qui a longtemps travaillé à l'école de Lyon, a été choisi pour tenir celle de Limoges et doit incessamment commencer ses leçons.

Les instructions qui seront données dans cette école intéressent toutes les personnes qui sont dans le cas de suivre des entreprises considérables pour la nourriture, l'éducation ou l'engrais des différentes espèces de bestiaux; celles qui font valoir de fortes exploitations, qui entretiennent des haras, toutes ces personnes pourront y puiser des lumières utiles,

Mais les jeunes gens qui se destinent par état à traiter les animaux dans leurs maladies, ont un intérêt encore plus pressant de se préparer par une théorie solide à l'exercice d'un art dont la considération sera proportionnée à son utilité, lorsqu'il ne sera plus abandonné à de simples manœuvres. L'habileté qu'ils auront acquise assurera leurs succès, et leurs succès leur mériteront la confiance du public. Tous les propriétaires qui possèdent des bestiaux sont trop intéressés à les conserver pour que les élèves instruits dans l'art vétérinaire puissent craindre de

ne pas recueillir le fruit des peines qu'ils auront prises pour acquérir des connaissances. Il est bien à désirer pour les progrès de la culture dans cette province, pour la conservation des avances des cultivateurs et la sûreté du revenu des propriétaires, qu'un grand nombre de personnes s'empressent de profiter du secours qui leur est offert pour s'instruire.

Il ne reste plus qu'à expliquer le plan de cette école et les conditions qu'on exigera de ceux qui désireront y être admis.

1° Toutes les instructions qu'on recevra dans l'École seront absolument gratuites.

2° Il n'y sera admis personne qui ne sache lire et écrire. L'âge le plus convenable est depuis quinze ans jusqu'à vingt-cinq. On n'y recevra personne au-dessous de quinze ans.

3° Tous les élèves seront tenus de se conformer aux règles et à la discipline de l'École qui seront les mêmes que celles de l'Ecole de Lyon.

4° Ceux qui troubleraient l'ordre établi et dont la mauvaise conduite et le dérangement donneroient aux autres des exemples dangereux seront congédiés sans acception de personnes.

5° Pour faciliter à ceux qui se proposeront d'être admis les moyens de s'instruire sans être obligés à des dépenses au-dessus de leurs forces, on a pris des arrangemens pour que les élèves fussent nourris, logés et éclairés dans une maison particulière au prix de 12 livres par mois, ou 144 ll. par an. Le prix de chaque mois doit être payé d'avance.

Observations. — Ce prix de 12 liv. sera le prix ordinaire de la pension des élèves, mais l'augmentation du prix des grains depuis la dernière récolte a obligé d'accorder à l'entrepreneur une augmentation de 2 liv. par mois. Cette augmentation n'aura lieu que jusqu'au temps où les grains reviendront à leur taux ordinaire.

6° Ceux qui voudront être traités différemment et qui seront en état de faire des frais plus considérables y seront nourris et logés, suivant les clauses et conditions dont ils conviendront avec l'entrepreneur.

7° Les personnes qui auront la facilité d'être nourries et logées chez leurs parents ou ailleurs auront à cet égard toute liberté.

8° Toutes les parties de la médecine des animaux seront mises chaque année sous les yeux des élèves; mais en faisant succéder les unes aux autres les différentes instructions, on aura soin de prendre des arrangemens pour que ceux qui arriveroient à l'École après l'année commencée, puissent cependant toujours profiter des leçons.

9° Une seule année ne suffira pas pour instruire parfaitement les élèves : on croit qu'en deux ans ceux qui joindront l'application au talent pourront être en état de se perfectionner par eux-mêmes, mais il est à souhaiter que les élèves puissent passer trois ans dans l'École, ainsi qu'il se pratique à Lyon.

10° On distribuera chaque année au mois de décembre quatre prix, le premier sur l'anatomie, le second sur la physiologie, le troisième sur les opérations, les pansemens et les maladies externes, le quatrième sur les maladies internes et les médicamens; et chacun de ces prix sera une somme de 50 livres, laquelle sera décernée et payée immédiatement après le concours.

11° Outre ces prix auxquels pourront prétendre tous les élèves, même étrangers, M. l'Intendant promet de récompenser les deux élèves de la province qui se seront le plus distingués chaque année par leurs

talens, leur application et leur conduite, en se chargeant de leur pension pendant les trois ans qu'ils passeront à l'École.

12° Les élèves recevront en sortant de l'École un brevet du Roy, en vertu duquel ils pourront exercer leur art dans toute l'étendue du royaume.

L'ouverture de l'École se fera vers le 20 janvier 1766.

Voici la lettre de Turgot qui accompagnait l'envoi de l'Avis à l'intendant de la généralité de Riom :

Limoges, 17 décembre 1765.

M. Bertin s'étant proposé, Monsieur, d'établir dans le royaume plusieurs Écoles pour le traitement des maladies des bestiaux, sur le modèle de celle de Lyon, a choisi Limoges pour y placer un de ces établissements. Comme son but est de répandre de plus en plus cette espèce d'instruction et de la mettre plus à portée des provinces trop éloignées de Lyon pour que les habitants aillent facilement y chercher des instructions, l'École qui va s'ouvrir à Limoges n'est pas moins destinée à l'utilité de votre province qu'à celle du Limousin même. J'ai cru en conséquence devoir vous en faire part et j'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires de l'avis imprimé que j'ai fait publier, afin que vous puissiés les répandre dans votre Généralité, si vous le jugés utile.

Cette École sera tenue par le sieur Le Blois, chirurgien démonstrateur, qui a travaillé en cette qualité dans l'École de Lyon, sous les yeux de M. Bourgelet (*sic*). Ainsy les instructions y seront précisément les mêmes. Si vous jugés à propos d'y envoyer quelques élèves de votre province, je me ferai un plaisir de veiller à ce que, soit à l'égard de l'instruction, soit à tout autre égard, on ait pour eux toute l'attention que vous pourriés désirer.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : TURGOT.

LA PHILOSOPHIE

A LA LICENCE ÈS LETTRES

La licence ès lettres étant une question à l'ordre du jour dans le monde universitaire, et dont le conseil supérieur va être bientôt saisi pour y apporter une solution prochaine, je demanderais la permission, non pas de traiter, mais du moins d'aborder un point qui, selon moi, mériterait d'attirer l'attention de la haute assemblée. C'est celui-ci :

« Comment se fait-il que les candidats aux différentes licences spéciales ne soient pas tenus, tous également, de justifier d'une certaine éducation philosophique? »

C'est, on le sait, un des grands avantages de l'enseignement reçu à l'École normale supérieure que cette triple instruction littéraire, historique et philosophique, poussée assez loin pendant deux années entières pour donner au normalien une large et forte base de connaissances générales et une certaine ouverture d'esprit. Quelle n'est pas, sous ce rapport, l'infériorité des étudiants de nos Facultés de province! Laissons de côté, pour ne pas compliquer les choses, la culture historique, bien utile, elle aussi, à de futurs lettrés qui auront à discuter des questions d'histoire littéraire. Je ne veux parler que de la culture philosophique, qui serait, non seulement utile, mais nécessaire, indispensable — aujourd'hui surtout — aux futurs professeurs de lettres, de grammaire ou d'histoire. L'absence de cette culture crée une lacune regrettable et réellement sensible, qu'il me semble bien n'avoir pas encore vu signaler.

***

Je n'ai certes pas la prétention d'écrire une étude complète de cette question délicate; je voudrais seulement en indiquer les principaux points.

1° En somme, les étudiants autres que ceux de la licence philosophique en restent trop souvent aux notions philosophiques, très élémentaires, qu'ils se sont entassées à grand'peine dans l'esprit pour la deuxième partie du baccalauréat; mal comprises, mal digérées, ces notions sont dans leur cerveau à l'état trouble, confus, informe. Nos licenciés de lettres et d'histoire doivent-ils n'avoir *jamais d'autre éducation philosophique* que celle-là? ils sont à plaindre. Mais aussi comment iraient-ils spontanément rechercher des études auxquelles, la plupart du temps, ils n'ont pas compris grand'chose et dont ils avaient hâte d'être débarrassés? Toute leur vie donc, ils en resteront aux notions élémentaires du baccalauréat : c'est assez maigre.

2° Appuyons-nous sur des faits. J'ai constaté par moi-même, par une expérience de plus de dix ans d'enseignement supérieur, que les étudiants *littéraires purs* n'arrivent jamais, comme les étudiants philosophes, à composer fortement une dissertation de critique littéraire, non plus qu'à expliquer avec pénétration un texte où il y a *des idées*. Je ne parle pas des étudiants d'histoire, dont l'esprit, encombré de faits, est généralement confus et diffus. Les étudiants littéraires se contentent d'une certaine médiocrité légère, superficielle, avec assaisonnement plus ou moins agréable de métaphores et de mots d'esprit douteux. Les étudiants philosophes *seuls* ont la faculté d'approfondir.

3° L'utilité d'une culture philosophique un peu moins élémentaire que celle du baccalauréat serait précieuse pour toutes les catégories d'étudiants. Tous ils y gagneraient d'apprendre à classer leurs idées et d'acquérir une forte discipline d'esprit : la méthode philosophique est le plus parfait régulateur de la pensée. — Et pour ne parler que de la catégorie d'étudiants qui m'intéresse le plus, les étudiants de lettres, je verrais de bien grands avantages pour eux à avoir quelques notions philosophiques nettes, précises, bien enchaînées.

Ils apprendraient à retrouver sous le mot l'idée, l'image transformée, l'impression primitive, dont les sens divers du mot nous révèlent les nuances et les phases d'évolution.

Ils apprendraient à manier avec méthode l'analyse psychologique, à étudier les données composantes des caractères d'un roman ou d'une pièce de théâtre, à fouiller les sentiments des personnages, à démêler les motifs et mobiles de leurs actes, à suivre de près la genèse et l'évolution de ces actes, de ces passions, de ces sentiments de personnages imaginaires, comme on le fait dans la vie réelle pour des personnes vivantes.

Ils apprendraient enfin à grouper leurs idées avec méthode, de façon à s'élever, non à des *généralités*, mais à de vraies *idées générales*, étagées sur des faits sérieusement étudiés et classés, et destinées à éclairer toute une œuvre, tout un groupe d'œuvres, toute une époque. Et peut-être verraient-ils que la critique littéraire peut prétendre à devenir peu à peu, sinon scientifique, tout au moins philosophique.

4° Quel serait le programme d'un cours de philosophie à l'usage et pour la culture générale des étudiants de licence ? Ceci est délicat, je le sais; car tout se tient en philosophie comme ailleurs, et l'on se demandera pourquoi s'arrêter à tel point plutôt qu'à tel autre, adopter telles questions, rejeter telles autres matières. Il me semble cependant que, l'objet n'étant pas de former des licenciés de philosophie, on pourrait écarter les problèmes d'ordre transcendant, les discussions purement techniques, les études d'érudition trop spéciales. On garderait les principales questions qu'un professeur licencié ne doit pas ignorer, et tout ce qui peut servir à ouvrir l'esprit, à affermir la conscience, à élever le caractère.

Voici à grands traits, comment je comprendrais ce programme :

Première partie : L'intelligence et la science. — La connaissance; la raison; les opérations de l'esprit; le langage; mécanisme du raisonnement; méthode inductive et méthode déductive; la science; les sciences morales et leurs lois.

Deuxième partie : L'imagination et l'art. — Les éléments de l'œuvre

d'art et la conception du beau; les différents arts; notions d'histoire de l'art en France (grandes époques); beauté artistique et beauté poétique; le goût en littérature, la critique, les doctrines, l'idéal esthétique; rôle des grands écrivains dans la civilisation.

Troisième partie : L'action et la morale. — Les facultés d'action, sensibilité et volonté; l'instinct, la passion; mobiles égoïstes et motifs rationnels; la conscience morale, le bien; libre arbitre et responsabilité; le caractère; complexité du problème de l'éducation; l'éducation de soi-même, le devoir impératif et l'idéal moral; morale sociale et morale religieuse.

Cet enseignement, donné à raison d'une conférence par semaine, remplirait le *triennium* du programme de licence. Il serait représenté à l'examen par une note d'interrogation analogue à la note d'histoire littéraire; et peut-être, une fois définitivement écartée l'archaïque dissertation latine, pourrait-on demander une dissertation philosophique écrite en français et selon l'esprit du plan d'étude que nous venons d'esquisser. Il serait toujours plus utile de former des hommes de réflexion que des faiseurs de mosaïque.

***

Je ne sais si je m'illusionne moi-même; mais il me semble que, donné par un homme intelligent, instruit et surtout pénétré de la gravité de *sa tâche d'éducateur*, cet enseignement produirait de bons résultats.

Parce qu'on s'occupe de littérature ou d'histoire, il n'est pas absolument inutile d'avoir quelques idées nettes sur le mécanisme des facultés intellectuelles, sur les rapports du langage et de la pensée, sur la méthode des sciences d'observation.

Un futur professeur de lettres ne saurait être complètement étranger aux questions d'esthétique, qui dominent la critique dans toutes ses branches et qui lui fournissent ses principes. Il me semble aussi très utile pour ce lettré d'avoir appris que le goût *subjectif* est peu de chose, qu'il y a dans la conception du beau des éléments rationnels et permanents, et que la raison doit juger en dernier ressort toute œuvre d'art. On n'a que trop vu de ces rhéteurs beaux esprits, brillants et prétentieux, qui posent pour être des délicats difficiles et jamais satisfaits de rien; au fond, ils souffrent de n'avoir ni critérium fixe ni doctrine; leur dilettantisme mobile et indécis de blasés n'est le plus souvent qu'un manque de force.

Mais où le dilettantisme est le plus dangereux et doit être poursuivi sans relâche, c'est dans les questions de devoir, de conscience et de vie morale. Il me semble donc d'une utilité supérieure et toute vitale, qu'à l'âge même où les jeunes gens deviennent licenciés (1), au moment

(1) N'oublions pas qu'aujourd'hui la Licence n'est plus seulement un grade professionnel; c'est et ce sera de plus en plus un certificat d'études supérieures, dont la recherche tendra peu à peu à se répandre davantage parmi la jeunesse française. Il serait donc légitime que l'éducation morale eût sa place dans les études de Licence, et une place éminente.

où ils vont entrer dans la lutte de la vie et y jouer leur rôle, l'État les éclaire sur leurs devoirs et sur leurs responsabilités, qu'il leur donne l'*éducation supérieure* de la volonté et de la conscience. Il leur est souverainement utile d'apprendre que toute la valeur de l'homme est *dans le moral,* que la vie est une continuelle éducation de soi-même, qu'il faut concevoir des ambitions saines et proportionnées à ses forces, que la plus belle ambition est de se mettre au service des autres et de la société, et que le meilleur usage de la liberté consiste à concourir à l'affermissement de l'autorité et de l'ordre général.

Peut-être alors verrait-on moins de ces trop regrettables aberrations de langage et de conduite qui sont la douleur de notre temps, et qui témoignent que des hommes instruits et tenus pour intelligents n'ont pas toujours une notion très nette du devoir.

Gustave ALLAIS.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

19 septembre 1894.

Monsieur le Directeur,

Le compte rendu sommaire du Congrès de Caen que publie la *Revue Internationale de l'Enseignement* appelle, en ce qui me concerne, la rectification suivante pour laquelle je vous demande l'hospitalité.

Je ne puis laisser dire que j'avais charge de « défendre à Caen l'institution des Lendits », moi qui les ai toujours combattus comme également contraires à l'hygiène, au sport et à la pédagogie. L'Union des Sports athlétiques n'en a jamais organisé et n'a prêté qu'à regret son appui à ceux qui ont été organisés en province en dehors d'elle, par des représentants de l'Université. Tout autre est notre programme : il consiste à encourager les après-midi de jeux hebdomadaires, avec, de temps à autre, un concours intime entre deux lycées voisins.

Quant à se passer de concours, alors que le goût des exercices physiques n'est nullement entré dans la race, ce serait retourner presque immédiatement à cette inertie physique que nous avons combattue.

Si d'ailleurs on peut se passer de concours et d'associations scolaires quand il ne s'agit que des muscles, on ne le peut quand avec les muscles on veut faire de l'éducation morale ; c'est ce qu'a voulu établir notre commission pédagogique que préside M. Marion, et elle a confié à M. Ed. Maneuvrier le soin de préparer sur cette question un important document qui ne tardera pas à voir le jour.

Pour en revenir au Congrès de Caen, ce n'est nullement *le Congrès, mais simplement la section d'hygiène*, réduite à sa plus simple expression qui nous a condamnés, presque sans nous entendre, et après une discussion dont je voudrais pouvoir dire qu'elle a été impartiale et désintéressée. La commission d'éducation a voté, dans un sens diamétralement opposé, des remerciements aux « Unions, Ligues et Sociétés qui ont introduit les exercices physiques dans l'éducation » et a émis le vœu que « l'Université continuât à seconder leurs efforts ».

Je vous serai très reconnaissant, Monsieur le Directeur, d'insérer cette lettre et vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Baron Pierre de Coubertin,

Secrétaire général de l'Union des Sports athlétiques.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Subventions accordées à l'instruction de ses jeunes protégés par l'Association générale d'Alsace-Lorraine. — La dépense occasionnée par les bourses et subventions accordées aux jeunes Alsaciens-Lorrains que l'Association fait élever dans les établissements d'instruction de France s'est élevée, en 1893, à 49079 fr. 80 c.

Depuis son origine jusqu'au 28 février 1894, l'Association a dépensé pour l'instruction la somme de 960 236 fr. 15 c, au bénéfice de 1 238 boursiers, dont 883 ont terminé leurs études. Beaucoup des anciens boursiers de l'Association sont officiers dans l'armée française; on compte parmi eux un chef de bataillon, des capitaines du génie, d'artillerie et d'infanterie, et un grand nombre de lieutenants et sous-lieutenants.

Les 354 boursiers et boursières actuellement entretenus par l'association générale d'Alsace-Lorraine se répartissent comme suit: Boursiers, 150, dont 40 dans les lycées de Paris, 93 dans les lycées et collèges des départements, 7 boursiers d'études supérieures, 10 entretenus dans diverses écoles libres. — Boursières, 30, dont 2 au lycée Fénelon à Paris, 2 au lycée de Marseille; les 26 autres sont réparties entre diverses écoles et pensions tant ecclésiastiques que laïques. Il faut joindre à ces générosités des subventions pour l'instruction primaire, au nombre de 58, accordées à des familles réunissant un total de 174 enfants.

MONTPELLIER

Travaux des Facultés en 1892-93. — I. *Situation générale.* — L'état d'avancement des installations matérielles des Instituts scientifiques de Montpellier est fort satisfaisant. La création d'un Institut de biologie, centre nécessaire des Facultés des sciences, de médecine et de l'École de pharmacie, est en voie de réalisation : 200 000 francs ont été demandés aux Chambres pour cet objet, et la ville de Montpellier s'est engagée pour une somme égale. D'un autre côté, la station zoologique de Cette achève de se bâtir; des subventions importantes lui ont été attribuées, savoir : 10 000 francs par le Conseil général de l'Hérault, 50 000 par la ville de Montpellier, et 75 000 par la ville de Cette.

Études et étudiants. — Le nombre total des étudiants de Montpellier s'est élevé à 1 560, soit un gain de 143 sur l'année précédente. Deux succès fort honorables ont couronné le labeur des étudiants en droit : ils ont conquis, dans le concours général de toutes les Facultés de France, le 1er prix et la 1re mention.

L'influence de l'enseignement de Montpellier a rayonné à l'étranger : on signale une thèse soutenue, par un préparateur de l'Institut de botanique, devant la Faculté de philosophie de Bâle pour l'obtention du titre de docteur ès sciences; cette thèse est le résumé des recherches faites par son auteur à l'Institut botanique de Montpellier.

De son côté, la Faculté des lettres a eu la bonne fortune, rare en province, de faire un docteur, M. l'abbé Hector Reynaud.

Dons. — A signaler : 1° l'attribution de plusieurs bourses d'études à des étudiants peu fortunés, par la générosité de l'Association des amis de l'Université; 2° l'œuvre de bienfaisance et de propagande accomplie par le comité de protection des étudiants étrangers, œuvre grâce à laquelle les Facultés de Montpellier n'ont pas compté moins de 200 étudiants de nationalité étrangère; 3° la majoration des 5 prix institués par feu M. le professeur Bouisson à la Faculté de médecine; cette libéralité est due à la veuve de ce généreux savant; 4° la Faculté des lettres a reçu un beau moulage de la Pallas de Velletri; des moulages des statues des tombeaux des Médicis et de la Pietà de Michel-Ange vont être installés dans l'ancienne chapelle Saint-Éloi ; 5° la Faculté des sciences a été gratifiée d'une collection de coquilles, destinée à son musée de zoologie, par M. Künholz-Lordat.

II. *Statistique particulière des Facultés.* 1. *Droit. Étudiants.* — La Faculté de droit a compté 368 étudiants, et gagné dans l'espace de trois années 90 élèves. De ces 368 étudiants, 246 ont pris des inscriptions et subi des examens, 78 ont pris des inscriptions sans passer d'examens, 44 ont subi des examens sans prendre d'inscriptions. Ils étaient répartis comme suit entre les diverses années d'études : capacité, 38; 1re année, 133; 2e année, 77 ; 3e année, 97; doctorat, 23.

Inscriptions. — Il a été pris 1 162 inscriptions, ainsi réparties : capacité, 95 ; 1re année, 404; 2e année, 294 ; 3e année, 324; doctorat, 45.

Examens. — Il a été subi 661 examens, suivis de 491 admissions dont voici le détail : *capacité*, 15 candidats, 13 admis ; *baccalauréat*, 459 candidats, 327 admis ; *licence*, 171 candidats, 144 admis ; doctorat, 15 candidats, 6 admis ; une thèse a été soutenue avec succès. Ces examens ont été jugés par 2 051 boules ainsi réparties : blanches, 152 (4 p. 100) blanches-rouges, 280 (4 p. 100) ; rouges, 815 (41 p. 100) ; rouges-noires, 588 (30 p. 100); noires, 216 (11 p. 100).

Travaux des professeurs.— 17 travaux ont été publiés par 7 professeurs.

2. *Médecine. Étudiants et inscriptions.* — 570 étudiants ont accompli au moins un acte de scolarité ; ce chiffre est en augmentation de 45 sur celui de l'exercice précédent : l'accroissement est de plus de 90 en deux ans.

L'augmentation a porté exclusivement sur les étudiants en doctorat, tandis que le nombre des aspirants à l'officiat diminuait (19 au lieu de 24). 1 460 inscriptions ont été prises, dont 1 368 de doctorat et 98 d'officiat.

Examens. — Il a été passé 751 examens de doctorat, 11 d'officiat, 145 de sages-femmes. En voici le détail : *fin d'études* (doctorat), 751 candidats, 602 admis; *fin d'année* (officiat), 3 candidats, 5 admis ; *fin d'études* (officiat), 8 candidats, 5 admis ; *sages-femmes*, 1re classe, 145 candidates, 128 admises.

Sur les 762 examens de doctorat et d'officiat, il y a eu 609 admissions et 153 ajournement, soit 20 p. 100 d'ajournés : c'est là une proportion très considérable : en revanche, les notes des admis sont devenues meilleures.

Il a été soutenu 50 thèses, au lieu de 53 en 1891-92. Cette diminution est attribuable à l'organisation nouvelle de l'École de santé de la marine

ouverte à Bordeaux : 16 docteurs de 1891-92 étaient encore des médecins de marine.

Concours d'admission aux Écoles de Lyon et de Bordeaux. — Montpellier a fait recevoir 4 de ses élèves à l'École de santé militaire de Lyon et 13 à l'École principale de santé de la marine.

Étudiants étrangers. — La Faculté de médecine a compté 123 élèves étrangers, dont 51 Bulgares, 34 Turcs, 11 Russes, 11 Grecs, 4 Roumains, 3 Anglais, 3 Espagnols, 2 Égyptiens, enfin respectivement 1 pour chacun des pays suivants : Italie, États-Unis, Brésil, Costa-Rica.

Cours libres. — Deux cours libres ont été faits, l'un sur les maladies du larynx, du nez et des oreilles, l'autre sur la gynécologie; d'autre part, des cours d'histoire, de philosophie et d'allemand sont institués en faveur des candidats à l'École militaire de Lyon par les soins de professeurs de la Faculté des lettres et du lycée de Montpellier.

Travaux des professeurs et agrégés. — 21 membres de la Faculté ont fait paraître 93 travaux.

3. *Sciences. Étudiants.* — La Faculté des sciences a compté 90 étudiants inscrits, savoir : 1° *Licence :* 68, ainsi répartis : mathématiques, 16; physique, 29; sciences naturelles, 18; étudiants en médecine préparant la licence physique, 3; la licence naturelle, 2. — 2° *Agrégation :* mathématiques, 6 pour l'enseignement classique, 3 pour l'enseignement spécial; physique, enseignement classique, 3, spécial, 2; 3° étudiants bénévoles, 8.

Au point de vue de l'origine et de la nationalité, on comptait 1 Égyptien, 1 Écossais, 1 Grec, 48 répétiteurs et autres membres de l'enseignement (29 résidents, 19 correspondants); 2 chargés de cours de lycée et 3 professeurs de collège autorisés, 14 boursiers (12 de licence, 2 d'agrégation).

Concours et examens. — *Agrégation :* Deux élèves de Montpellier ont été admissibles, l'un à l'agrégation de mathématiques (classique), l'autre à celle de physique (enseignement spécial). — *Licence :* 33 candidats se sont présentés, 14 (42 p. 100) ont obtenu le diplôme. Détail : mathématiques, 18 cand., 6 admis; physique, 12 cand., 5 admis; sciences naturelles, 3 cand., tous admis. — *Baccalauréat :* 1° complet, 253 cand., 94 admis (37 p. 100); 2° restreint, 112 cand., 57 admis (50,88 p. 100); 3° lettres-mathématiques, 50 cand., 25 admis (50 p. 100); 4° lettres-sciences (moderne), 8 cand., 4 admis (50 p. 100); 5° lettres-mathématiques (moderne), 19 cand., 10 admis (52,63 p. 100). Une mention *très bien* a été décernée pour le baccalauréat ès sciences restreint.

Travaux des professeurs. — 11 professeurs ont publié 61 travaux.

4. *Lettres. Étudiants.* — La Faculté des lettres a compté 153 élèves, dont les deux tiers étaient candidats aux grades. Les autres étaient soit des étudiants étrangers suivant certains cours, soit des étudiants en médecine préparant les épreuves littéraires d'admission aux Écoles de santé militaire et maritime.

Concours et examens. Agrégation : 3 anciens boursiers ont été reçus et 2 admissibles à l'agrégation des lettres; 1 a été reçu à la grammaire. Une jeune fille, élève de la Faculté, a été admise au certificat d'anglais, — *Licence :* sur 41 candidats examinés, 14 ont été admis au grade. (Aucun détail n'est fourni par le rapport du doyen.)

Baccalauréat : 1° *ancien régime, 1re partie,* 1 cand., reçu; 2e *partie,* 46 cand., 33 reçus (71 p. 100); 2° *nouveau régime : 1re partie,* 756 cand., 366 reçus (35,18 p. 100); *lettres-philosophie,* 306 cand., 105 reçus

(62,72 p. 100); *lettres-mathématiques*, 50 cand., 25 reçus (50 p. 100); 3e *Baccalauréat moderne : 1re partie*, 139 cand., 76 reçus (22 p. 100); 2e *partie*, 9 cand., 6 reçus (66,66 p. 100).

Travaux des professeurs. — 10 professeurs ont fait paraître 22 publications.

NANCY

Travaux des Facultés en 1892-93. — I. *Situation générale, vœux.* — Les travaux des Facultés se sont poursuivis avec leur activité ordinaire, sans qu'il y ait aucune circonstance notable à relever. Le nombre total des étudiants a atteint 729, dépassant de 25 celui de l'année précédente : un contingent appréciable d'étudiants étrangers s'est remarqué à la Faculté de médecine (15 étrangers) et à la Faculté des lettres : c'est surtout l'Orient slave et roumain qui fournit ce contingent, tendant à grossir chaque année. Nous relevons les vœux suivants, émis par les divers établissements d'enseignement supérieur et approuvés par le Conseil général des Facultés :

Droit : Vœu pour l'amélioration et l'accroissement de l'installation matérielle.

Médecine : Attribution à la Faculté de médecine, pour l'extension de plusieurs de ses services, de quelques locaux disponibles, création d'un emploi de directeur du laboratoire de bactériologie des cliniques;

Sciences : Création d'une troisième chaire de mathématiques;

Lettres : Création de conférences de grec, de français moderne, de philosophie;

École de pharmacie : Extension du cadre de la circonscription de l'École, en ce qui concerne la réception des pharmaciens de 2e classe; agrandissement des locaux.

II. *Statistique particulière des Facultés.* 1. *Droit. Étudiants.* — La Faculté a compté 189 étudiants réguliers. *Inscriptions :* 597 inscriptions ont été prises, savoir : capacité, 81; 1re année, 209; 2e année, 111; 3e année, 123; doctorat 73. En outre, 74 élèves ont été inscrits aux conférences facultatives. (Détail : 1re année, 32; 2e, 13; 3e, 18; doctorat, 11).

Examens. — Il a été subi 288 examens, ayant abouti à 254 réceptions, soit 88 p. 100. La Faculté a conféré 81 grades; elle a reçu 34 bacheliers, 29 licenciés, 1 docteur, et délivré le certificat de capacité à 17 étudiants.

Relevé général des examens : baccalauréat et licence, 126 inscrits, 237 épreuves, 211 admissions; *doctorat*, 29 inscrits, 29 épreuves, 25 admissions; *capacité*, 22 inscrits, 22 épreuves, 18 admissions. Proportion p. 100 des admissions : respectivement 89,03; — 86,20; — 81,81.

Travaux des professeurs. — 6 membres de la Faculté de droit ont fait paraître 18 publications.

2. *Médecine. Étudiants.* — Le nombre des élèves inscrits a été de 218, dont 205 candidats au doctorat, 11 candidats à l'officiat, et 2 auditeurs bénévoles ayant acquitté les droits des travaux pratiques. Sur les 205 candidats au doctorat, 168 étaient en cours d'inscriptions et 37 en cours d'examens. Les 168 étudiants en cours d'inscriptions se sont répartis comme suit : 1re année, 64; 2e année, 36; 3e année, 41, 4e année, 27. Parmi les inscrits pour l'officiat, 4 seulement poursuivent l'obtention du grade d'officier de santé. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les élèves des Écoles secondaires de médecine de Reims

et de Besançon, qui sont venus au nombre de 17 (Reims, 6; Besançon, 11) subir des examens de doctorat à Nancy.

La Faculté de médecine a gagné 69 élèves en trois ans. Au point de vue de leur origine, les 218 étudiants se décomposent ainsi : originaires du département de Meurthe-et-Moselle, 50; — des autres départements français, 109; des pays annexés, 44; — des pays étrangers, 15 (Bulgarie, 5; Belgique, 2; Allemagne, Angleterre, États-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie, Suisse, 1 chacun.)

Élèves admis à l'École de santé militaire. — Sur une promotion de 61 élèves, on comptait 4 étudiants préparés à Nancy.

Inscriptions. — Il a été pris 600 inscriptions, dont 450 pour le doctorat, 38 pour l'officiat, 12 pour les travaux pratiques facultatifs.

Examens. — La Faculté a fait passer 295 examens, savoir : doctorat, 254; (204 admissions); officiat, 5 (2 admissions); sages-femmes, 36 (tous suivis d'admission). Elle a reçu 15 docteurs, 9 sages-femmes de 1re et 18 de 2e classe.

Travaux des professeurs, agrégés et chefs de cliniques. — 112 publications ont été données par 27 membres de la Faculté de médecine.

3. *Sciences. Étudiants.* — La Faculté a compté 121 étudiants, répartis de la manière suivante : Mathématiques, 27; physique, 30; sciences naturelles, 10; chimie industrielle, 22; chimie agricole, 32. *Répartition détaillée* : 1° *Boursiers de l'État :* 20, savoir : agrégation de mathématiques, 2; de physique, 4; licence mathématique, 3, — physique, 5; boursiers d'études, 6. 2° *préparateurs*, 2, candidats à la licence physique. — 3° *répétiteurs*, 16, savoir : agrégation de mathématiques, 6; — physique, 4; — ès sciences naturelles, 3; 4° *maîtres du ressort :* 3, savoir : agrégation de mathématiques, 1; — de physique, 1; licence physique, 1; 5° *élèves libres*, 43; savoir : agrégation de mathématiques, 2; — de physique, 2; licence mathématique, 11; — physique 10; — ès sciences naturelles, 7; chimie industrielle, 15; chimie agricole, 32.

Concours et examens : 1. *Agrégation.* — Les élèves ou anciens élèves de la Faculté des sciences de Nancy ont obtenu les succès suivants : agrégation de mathématiques, 1 admissible; agrégation de physique, 1 admissible, 1 reçu. 2. *Licence*, 19 candidats se sont présentés, 10 ont obtenu le diplôme. Détail : mathématiques, 11 cand., 4 reçus; physique, 6 cand., 4 reçus; sciences naturelles, 2 candidats, reçus. 3. *Baccalauréat :* 1° *complet*, 186 cand., 80 reçus; 2° *restreint*, 103 cand., 49 reçus : 3° *lettres-mathématiques*, 81 cand., 33 reçus; 4° *enseignement moderne :* A. *Lettres-sciences*, 29 cand., 12 reçus; B. *Lettres-mathématiques*, 24 cand., 9 reçus. 4. *Diplôme de chimiste.* Le diplôme de chimiste institué par la Faculté des sciences a été délivré par une commission spéciale à 5 élèves.

Travaux des professeurs, chargés de cours, préparateurs, boursiers et étudiants libres. Il est sorti de la Faculté des sciences de Nancy 51 travaux divers, dus à 16 auteurs.

4. *Lettres.* La Faculté des lettres continue à donner quelques cours publics, il en a été fait quatre en 1892-93. (Sujets : l'Alsace sous Louis XIV; — la Tragédie grecque; — la première Décade de Tite-Live : — la Réforme.)

Étudiants. — 118 étudiants (6 de plus que l'année précédente) ont été inscrits : savoir : 1° *licence*, 43 (lettres, 19; philosophie, 8; histoire, 7; langues vivantes, 9); parmi ces 43 élèves, on comptait 3 étudiants en

droit et 1 étudiant suisse. 2° *agrégation*, 47 (philosophie, 5; histoire, 11· grammaire, 18; allemand, 13); 3° *étudiants libres* ne préparant aucun grade : 28.

Concours et examens. 1. *Agrégation.* — Les élèves et anciens élèves de la Faculté des lettres de Nancy ont obtenu les succès suivants : *Agrégation* de grammaire, 4 reçus; d'histoire, 2 reçus, 2 admissibles; des langues vivantes, 1 reçu. 2. *Licence.* 16 candidats se sont présentés, 14 ont été reçus. 3. *Baccalauréat;* 1° *ancien régime :* 1re partie, 2 cand.; reçus; 2e partie, 49 cand., 22 reçus (49 p. 100); 2° *nouveau régime :* 1re partie, 373 cand., 175 reçus (46 p. 100); 2e partie, 179 cand., 104 reçus (58 p. 100); 3° *moderne :* 1re partie, 125 cand., 53 reçus (42 p. 100); 2e partie, 4 cand., 2 reçus (50 p. 100). *Résumé général du baccalauréat :* 732 cand., 358 reçus (48 p. 100).

Il faut signaler l'appréciation sévère portée par l'honorable doyen des lettres sur les candidats au baccalauréat moderne. Le doyen ne leur reconnaît qu'une supériorité sur les candidats classiques, c'est que leur écriture est beaucoup plus lisible. Pour le reste, ils sont d'une faiblesse affligeante. Les compositions françaises sont écrites « dans un français invraisemblable », sans syntaxe ni orthographe; les sujets littéraires sont systématiquement évités, les sujets historiques toujours traités comme de simples rédactions; en allemand, les candidats savent plutôt des mots que les règles de construction de la langue.

Travaux des professeurs. — 6 membres de la Faculté des lettres de Nancy ont fait paraître 17 publications.

STATISTIQUE INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS

Mode de recrutement, émoluments, pensions de retraite des professeurs des principaux États de l'Europe. — Les détails qu'on va lire sont empruntés à un travail récent et très considérable, publié sous ce titre : *Appunti di Statistica comparata circa gli onorari dei professori delle Università in alcuni Stati d'Europa.* Les pays étudiés sont : l'Empire allemand, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, la Roumanie, la Russie, la Suisse.

Recrutement. 1° **Angleterre, Écosse, Irlande.** — A Cambridge, les professeurs publics des 20 collèges sont élus par l'Université; les professeurs chargés de la direction de chaque collège, par leur collège; les professeurs dits *royaux* sont nommés par la Couronne. Les *privatim docentes* n'ont besoin d'aucune autorisation pour enseigner. A Édimbourg, professeurs et lecteurs (chargés de cours) sont investis de leurs fonctions par nomination officielle : en général, les professeurs sont désignés par les curateurs de l'Université; quelquefois aussi, le gouvernement ou les patrons de l'Université possèdent le droit d'investiture. A Glasgow, à côté des professeurs officiels, il existe des chargés de cours libres enseignant des matières particulières; les *fellows* et les boursiers sont, dans une certaine mesure, associés à l'enseignement. A l'Université de Saint-André, il n'existe ni professeurs extraordinaires ni *privatim docentes;* la désignation des professeurs appartient, partie à l'État, partie à l'Université, et, pour deux chaires particulières, à des *patrons* (fondateurs ou représentants des fondateurs de ces chaires).

2° **Alsace-Lorraine, Allemagne**. *Strasbourg*. — Les professeurs ordinaires sont nommés par l'empereur, les professeurs extraordinaires par le chancelier de l'Empire; le passage de l'extraordinariat à l'ordinariat est laissé au bon vouloir du gouvernement. L'autorisation d'enseigner est conférée aux privat-docenten par les Facultés intéressées.

Erlangen. — Professeurs et privat-docenten sont nommés par le gouvernement, sur la double proposition des Facultés intéressées et du Sénat universitaire.

Giessen. — Le souverain (*Landsherr*) nomme les professeurs ordinaires et extraordinaires, sur la présentation des Facultés compétentes et du Sénat universitaire; la désignation des privat-docenten appartient au même Sénat, à qui les candidats présentent leur demande; celle-ci doit être approuvée par la Faculté compétente.

Heidelberg. — Les professeurs ordinaires sont nommés directement par le ministre de l'instruction publique du grand-duché de Baden; les professeurs extraordinaires sont nommés également par le pouvoir, mais sur la présentation des Facultés.

Leipzig. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires sont nommés par le gouvernement, sur la présentation des Facultés compétentes. La désignation des privat-docenten appartient aux Facultés, sous réserve de l'approbation gouvernementale.

Rostock. — Les professeurs sont proposés par les Facultés, et nommés par le pouvoir, les privat-docenten désignés par les Facultés seules.

Tübingen. — Les professeurs ordinaires sont nommés par la Couronne, sur la présentation du Sénat universitaire, après consultation des Facultés. Les privat-docenten se recrutent parmi les docteurs dont la candidature est appuyée par les Facultés et approuvée par le gouvernement.

3° **Belgique**. — Les professeurs des Universités de Gand et de Liège sont nommés par décret royal; les autres membres de l'enseignement universitaire sont désignés par arrêtés ministériels.

4° **Espagne**. — A Barcelone, Université d'État, les professeurs se recrutent soit parmi les docteurs des diverses Facultés, à la suite d'un concours très sérieux, ou également par voie de concours parmi les professeurs qui désirent une promotion. A Salamanque, l'Université est subventionnée à la fois par l'État, la députation provinciale et la Cité; elle n'a que des professeurs officiels, dont les uns sont désignés à la suite d'un concours, comme à Barcelone, et les autres promus par le gouvernement conformément aux règlements adoptés pour l'avancement.

5° **Hollande**. — Les Universités de Groningue et de Leyde ont leurs professeurs nommés par le roi, sur une liste dressée par le curateur de l'Université après consultation des Facultés intéressées. Toutefois le roi peut nommer des professeurs non portés sur la liste de proposition. Les chargés de cours sont également investis par décret royal, sur la présentation du curateur; les privat-docenten nommés par le ministre sur la proposition du curateur. L'Université d'Amsterdam étant municipale ou communale, c'est le conseil de la commune qui fait les nominations des professeurs, sous réserve de l'approbation royale. Celle-ci n'est pas exigée pour la désignation des chargés de cours. Les deux catégories de professeurs doivent avoir été l'objet d'une présentation de la part des curateurs de l'Université, qui soumettent au conseil de la

commune leur liste de proposition accompagnée d'un avis motivé. Les privat-docenten sont admis à enseigner par le conseil municipal (maire et adjoints), sur l'avis conforme des curateurs et du sénat universitaire.

6° **Roumanie.** — Les Universités de Bucharest et de Jassy sont des Universités d'État: leurs professeurs sont choisis à la suite d'un concours; les titres des candidats sont examinés par une commission de quatre professeurs de l'Université de Bucharest, si la chaire à pourvoir est à Jassy, et réciproquement.

7° **Russie.** — Les Universités d'Helsingfors, Kiev, Saint-Pétersbourg et Varsovie sont des Universités d'État. A Helsingfors, les professeurs extraordinaires sont proposés par les Facultés intéressées, avec approbation de la liste par le Conseil universitaire, et nommés par le grand chancelier de l'Université; c'est également ce haut fonctionnaire qui nomme les privat-docenten, sur la recommandation de la Faculté compétente.

A Kiev, les professeurs sont nommés par le ministre, ou élus par les Facultés sur la présentation conforme du ministre et du conseil de l'Université. Les privat-docenten sont nommés par le ministre, ou bien entrent en fonctions après avoir été admis par les Facultés, et avoir obtenu l'approbation du curateur.

A Saint-Pétersbourg, les professeurs ordinaires et extraordinaires sont nommés par le ministre de l'instruction publique, qui peut, s'il le juge à propos, prendre l'avis du sénat universitaire; c'est le curateur qui désigne les privat-docenten conformément aux votes exprimés par les Facultés.

A Varsovie, les privat-docenten sont admis à enseigner après avoir soutenu une thèse publique présentée par eux : l'agrément du curateur est, en outre, obligatoire.

8° **Suisse.** — L'Université de Bâle est cantonale : une dotation de 1 400 000 francs est consacrée à son entretien. La nomination des professeurs ordinaires et extraordinaires appartient au gouvernement du canton de Bâle-ville, sur la double présentation de la « Curatèle » de l'Université et du conseil de l'instruction publique, les Facultés intéressées dûment consultées. C'est la même Curatèle qui nomme les privat-docenten, sur la présentation des Facultés et après adoption des candidatures par la réunion de tous les professeurs ordinaires.

Berne possède aussi une Université cantonale : toutes les nominations dans le corps enseignant sont faites par le pouvoir exécutif du canton; jusqu'en 1881, les membres du corps enseignant étaient nommés à vie, ils ne le sont plus maintenant que pour six ans.

La même loi est observée dans les cantons de Genève et de Zurich en ce qui touche la limitation de l'investiture des professeurs. A Genève, Université cantonale, les privat-docenten sont désignés après approbation de leur candidature par le sénat universitaire; à Zurich, Université fédérale, c'est le Conseil d'État qui nomme les professeurs, avec l'approbation des Facultés; c'est le conseil de l'instruction publique qui autorise les privat-docenten, sur la recommandation des Facultés; celles-ci font passer aux postulants un examen préliminaire.

Émoluments. 1° **Allemagne.** — En 1893-94, le budget des dépenses du royaume de Prusse comportait 430 358 marks pour les frais d'administration des Universités, et 5 300 311 marks pour les traitements du corps

enseignant. Cette dernière somme s'est accrue de 92 p. 100 en 25 ans.

En Bavière, les émoluments des professeurs ordinaires vont de 4 200 à 12 000 marks; 20 professeurs touchent le plus bas traitement, un seul, le plus haut; la grande majorité touche moins de 6 000 marks.

Prusse et Bavière exceptées, les traitements minima et maxima des professeurs ordinaires des Universités allemandes sont les suivants :

Strasbourg.	2 000	—	12 000 marks.
Erlangen.	4 200	pas de maximum fixe.	
Giessen	4 000	—	6 000 marks.
Heidelberg	3 000	—	10 600
Leipzig.	3 600	—	12 900
Rostock.	3 500	—	5 700
Tübingen.	3 600	—	4 400

A Erlangen, Giessen, Leipzig, Rostock et Tübingen, les professeurs jouissent d'un supplément variable de traitement, produit par la rétribution scolaire des étudiants.

2° **Autriche-Hongrie.** — Les traitements universitaires varient, suivant les années de services, de 1 800 à 3 200 florins.

3° **France.** — Professeur des Facultés de Paris, 12 000 et 15 000 francs; — des départements, de 6 000 à 11 000 francs.

4° **Grande-Bretagne.** — Cambridge : de 300 à 1 000 livres sterling; Edimbourg (Faculté de médecine), 2 000 à 4 500; Glasgow, 100 à 517; Saint-André, 100 à 600; Aberdeen, 385 à 1 570. Il importe d'ajouter que, par suite de l'existence de divers avantages accessoires, tous ces traitements arrivent à se doubler et même à se tripler. C'est notamment le cas de Glasgow.

5° **Belgique.** — Les professeurs des Universités de Gand et de Liège jouissent d'un traitement fixe de 7000 francs, auquel le gouvernement peut ajouter de 1000 à 3000 francs, sous la réserve que l'augmentation totale du crédit ne dépasse pas 10000 francs pour chacune des Universités.

6° **Espagne.** — Les émoluments des professeurs de Barcelone et de Salamanque sont de 3500 à 10000 pesetas.

7° **Hollande.** — Traitements : Groningue et Leyde, de 4000 à 6000 florins; Amsterdam, de 4500 à 5000 florins : un avancement régulier porte successivement ces émoluments du minimum au maximum, à raison de 1 000 florins (Groningue et Leyde) ou de 500 florins (Amsterdam) après chaque période de 5 années de services.

8° **Roumanie.** — A l'Université de Jassy, le maximum du traitement est de 9024 francs; le minimum, de 5 124.

9° **Russie.** — Les traitements russes sont : Helsingfors, 9400 à 12500 francs; Kiew, 3000 roubles; Saint-Pétersbourg, 3000 roubles; Varsovie, de 1 200 à 3000 roubles.

10° **Suisse.** — Traitements maxima et minima : Bâle, de 3000 à 4000 francs; Berne, de 2300 à 5500; Genève, de 1000 à 12000; Zurich, de 3000 à 6000.

Pensions de retraite. — Dans trois Universités : Cambridge, Genève et Rostock, aucun droit à la retraite n'est stipulé en faveur des professeurs; notons qu'à Rostock ils jouissent du traitement d'activité jusqu'à leur décès. En France, le droit à la retraite est acquis après 30 ans de services universitaires et à 60 ans d'âge; la limite d'âge des professeurs

de Faculté est 65 ans. Les principales Universités des autres pays de l'Europe donnent lieu, quant aux conditions de retraite des professeurs, aux remarques qui vont suivre.

1° **Allemagne.** — Le régime des pensions est loin d'être uniforme.

A Tübingen, il n'y a pas d'âge ni de conditions de durée de services fixés pour la retraite : celle-ci est généralement déterminée par l'impossibilité où se trouve le professeur de continuer son enseignement, et lui est accordée sur sa propre demande. Les conditions pécuniaires sont celles en vigueur pour les fonctionnaires civils du royaume de Würtemberg.

C'est le gouvernement saxon qui règle le taux de la pension des professeurs de Leipzig; il est, le plus souvent, égal au traitement d'activité.

Giessen proportionne la retraite à la durée des services.

A Erlangen, on observe les règles suivantes : après 3 ans de services, 7 dixièmes du traitement; après 10 ans, 8 dixièmes; après 20 ans, 9 dixièmes; après 40 ans de services, ou quand le professeur a atteint l'âge de 70 ans, la pension de retraite est égale au traitement d'activité.

Le système des retraites de Heidelberg repose sur les bases que voici : le droit à une pension est acquis dès la sixième année des services, et cette pension s'élève, par une progression régulière, jusqu'aux 4 cinquièmes des émoluments réguliers, après 40 d'activité, sans toutefois que le maximum puisse dépasser 6 857 marks.

A Strasbourg, les professeurs peuvent se retirer avec le titre honorifique d'émérites, à 56 ans d'âge, ou lorsqu'ils ont été relevés, par un acte gouvernemental, de la direction d'un institut scientifique ou d'une clinique universitaire. Dans chacun de ces cas, le professeur retraité est dispensé de faire des cours, mais continue à jouir de tous les droits et prérogatives attachés à son titre, sauf le droit à un avancement pécuniaire, réservé au service actif.

Les veuves et les orphelins des professeurs sont pensionnés par l'Université, à raison d'un cinquième du traitement pour la veuve, sans que celle-ci puisse toucher moins de 1 200 francs, ni plus de 2 000; et de 400 francs par tête d'orphelin. Il existe aussi une société de retraites qui vient en aide à ses adhérents et à leurs familles en cas de décès du chef, mais seulement en cas d'absolue nécessité. Cette société perçoit de ses membres une cotisation d'entrée de 30 marks, plus une cotisation trimestrielle de 5 marks.

2° **Grande-Bretagne.** — Les professeurs de l'Université de Glasgow ont droit à la retraite, pour raison d'âge ou de santé, après 10 ans de services; leur pension est alors du tiers du traitement; elle est de la moitié après 20 ans, et après 30 ans des deux tiers, ce qui est le maximum : la pension est payée par l'État. A Saint-André, l'État règle la quotité de la retraite par des décisions d'espèces.

3° **Belgique.** — Dans les Universités de Gand et de Liège, les titres à la retraite sont : infirmités graves ou 70 ans d'âge. Une décision spéciale du gouvernement, toujours révocable, peut prolonger l'activité au delà de 70 ans. La pension de retraite est égale au traitement d'activité, sous les conditions suivantes : 1° 30 ans de services universitaires, sans détermination d'âge; 2° 10 ans de services et 70 ans d'âge, en cas d'infirmités.

4° **Espagne.** — Les professeurs de Barcelone sont soumis à la législation ordinaire des pensions des fonctionnaires civils, le taux de la retraite étant proportionné aux années de service. A Salamanque, la retraite est calculée sur la moyenne des deux dernières années de service, et proportionnelle à la durée du service total : 2 cinquièmes du traitement sont acquis après 20 ans de services, 3 cinquièmes après 30 ou 35 ans.

5° **Hollande.** — Les conditions imposées aux professeurs de Groningue et de Leyde sont : 70 ans (limite d'âge), ou des infirmités graves avant cette limite ; la pension est de 1/35 du traitement par année de services, et ne peut excéder 3000 florins. Il est pratiqué sur le traitement des cinq premières années une retenue de 1/5, applicable à la constitution de la retraite. A Amsterdam, la retenue n'existe pas ; la retraite est obligatoire à 70 ans, et peut être accordée à 60 ou 65 ans. Le taux est de 1/35 par année de services, la somme totale étant calculée sur le traitement de la dernière année.

6° **Roumanie.** — Les professeurs de Jassy ont droit à la retraite à 60 ans d'âge, après trente ans de services.

6° **Russie.** — A Helsingfors, les professeurs qui ont atteint la soixantaine touchent une pension égale à leurs émoluments d'activité, déduction faite des augmentations régulières de traitement stipulées pour chaque période quinquennale. A Kiev, les pensions des professeurs ordinaires sont établies sur les bases suivantes : après vingt ans de services, 2200 roubles ; après vingt-cinq ans, 2400 ; après trente ans, la pension est égale au traitement. Les professeurs extraordinaires touchent 800, 1600 et 2000 roubles. A Saint-Pétersbourg, les professeurs ordinaires, sauf autorisation du pouvoir, doivent se retirer après vingt-cinq ans de services, et touchent 2400 roubles. S'ils sont autorisés à rester en fonctions jusqu'à leur trentième année d'activité, ce qui est la limite extrême, ils touchent 3000 roubles. Les pensions des professeurs extraordinaires sont de 1800 et 2000 roubles.

A Varsovie, les professeurs de nationalité russe ont une retraite égale à leur traitement après vingt ans ; les professeurs non russes, après vingt-cinq ans de services. La pension n'est que d'un quart après vingt-cinq ans, de la moitié après trente ans, si la retraite est motivée par les infirmités du professeur.

7° **Suisse.** — La moyenne annuelle de la pension de retraite des professeurs de Berne est de 3000 francs. A Zurich, le professeur retraité touche la moitié au moins du traitement d'activité, après trente ans de services ; sa veuve continue, six ans durant, à recevoir la somme totale des émoluments du défunt, puis une pension viagère de 400 francs. Bien que la loi du canton de Bâle ne stipule pas formellement le droit à la retraite en faveur des professeurs, ceux-ci touchent cependant, en général, des pensions payées par le canton. De plus, l'Université possède un fonds spécial de 150000 francs consacré aux pensions des professeurs et de leurs veuves.

SUÈDE

L'Université d'Upsal en 1892-1893. — Les détails ci-dessous sont directement extraits du rapport original du recteur de l'Université d'Upsal et du catalogue officiel des cours pour le dernier semestre d'été.

I. *Corps enseignant.* — *Théologie :* 7 prof. ordinaires, 1 assistant, 6 privat docenten. *Droit* : 7 prof. ord.; *Médecine :* 9 prof. ord. 2 prof. extraord., 1 prof. adjoint, 2 chefs de laboratoires, 4 priv. doc. *Philosophie :* 1° section des humanités : 17 prof. ord., 1 prof. adjoint, 24 priv. doc., 3 lecteurs (pour la grammaire comparée, le français et l'anglais); 2° section des sciences mathématiques et naturelles : 13 prof. ord., 1 directeur de l'Observatoire, 1 chef de laboratoire, 10 priv. doc. — A joindre, 3 officiers de l'armée chargés de l'instruction militaire, et 1 directeur des exercices musicaux.

II. *Instituts scientifiques et séminaires.* — L'Université d'Upsal possède : une bibliothèque, disposant d'un budget annuel de plus de 20000 couronnes; sur cette somme, 9167 couronnes ont été dépensées en 1892 pour achat de livres. Les principaux instituts et séminaires sont: 1° *pour la Faculté de médecine*, les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale, psychiatrique; la polyclinique; la collection d'instruments propres à la chirurgie et à l'obstétrique; les instituts physiologique, pathologique, pharmacologique; le laboratoire de chimie médicale et physiologique; 2° *pour la Faculté de philosophie* (lettres) les séminaires de philologie (subdivisions : philologie classique, langues du Nord, langues romanes, langues germaniques); des langues slaves, de sanskrit, d'égyptologie, d'histoire, de géographie, d'économie politique; le musée d'antiquités du Nord, le musée d'égyptologie, le musée des beaux-arts; 3° *pour la Faculté de philosophie* (*sciences*), le séminaire des mathématiques, les instituts de chimie générale et analytique, de minéralogie et géologie, et de physique; l'observatoire astronomique; le jardin, le laboratoire et le musée botaniques, le musée et le laboratoire de zoologie. L'Université possède en outre une salle de musique, un manège et une installation pour les exercices gymnastiques.

III. *Situation budgétaire.* — L'Université d'Upsal a disposé, en 1892-93, d'un total de recettes montant à 888 588 couronnes, dont 443 459 représentent la subvention de l'État. Elle a dépensé, pour les émoluments de ses professeurs ordinaires, 193 747 couronnes, et 219 322 couronnes pour ceux des autres membres de l'enseignement; pour l'entretien des instituts et séminaires, 104 360 couronnes, pour constructions et réparations de bâtiments, 47 528 couronnes.

IV. *Étudiants.* — Du 1er juin 1892 au 1er juin 1893 il a été inscrit 252 étudiants nouveaux. Le total des immatriculés était de 1 601 dans le semestre d'été, de 1 523 dans le semestre d'hiver. *Répartition par Facultés* ; *Théologie :* été, 279; hiver, 283; *droit :* été, 440 ; hiver, 399; *médecine :* été, 159; hiver, 162; *philosophie :* été, 723 ; hiver, 679.

V. *Examens.* — *Théologie :* 5 examens de candidature, 67 de fin d'études, 45 épreuves pratiques terminales. *Droit :* 13 examens de candidature. *Médecine :* 17 examens de licence, 18 de candidature. *Philosophie :* licence, examens partiels, 17; licence complète, 40 ; candidature de philosophie, 19; candidature complète, 64; examens complémentaires de philosophie, 41; examens philosophico-théologiques, 51; philosophico-juridiques, 43; examens juridiques préliminaires, 32. Il a été décerné 46 diplômes pour le grade de conseiller de cour (Hofratts-examen) et 2 diplômes pour le service administratif (Kansliexamen).

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LA LOI MILITAIRE ET SES RAPPORTS AVEC LES JEUNES FRANÇAIS ÉLEVÉS HORS DE FRANCE, EN EUROPE

Nous extrayons quelques passages d'une lettre adressée aux *Débats* (édition du matin, 25 septembre) par M. Lucien Salomon, ex-président de la Chambre de commerce française de Milan; les idées que développe notre compatriote, en vue d'encourager « les colonies françaises d'Europe », nous paraissent très dignes d'attention.

« Notre loi militaire (1889) ne concède aucun avantage aux Français nés et élevés à l'étranger, *en Europe*, ou y établis avant leur majorité. Tous doivent le service pendant trois années comme leurs compatriotes de la mère patrie. Aucune exception n'est faite en faveur de ceux qui hors de France, *en Europe*, ont fait des études supérieures, et se destinent, à l'étranger, comme Français, aux carrières dites spéciales.

« Cette même loi (art. 50) est beaucoup plus favorable aux Français établis *hors d'Europe* avant l'âge de dix-neuf ans révolus; à ceux-ci elle concède la dispense du service militaire pendant la durée de leur séjour à l'étranger. S'ils rentrent en France avant l'âge de trente ans, ils doivent accomplir le service actif prescrit par la loi sans toutefois pouvoir être retenus sous les drapeaux au delà de cet âge. S'ils rentrent après trente ans d'âge, ils ne sont soumis qu'aux obligations de leur classe; enfin, pendant la durée de leur établissement à l'étranger, ils peuvent séjourner accidentellement en France pendant un laps de temps qui est fixé à trois mois.

« Nous ne nous élevons pas contre le traitement exceptionnel accordé aux Français établis *hors d'Europe*, tout en constatant qu'il ne faut pas plus de temps ni de dépense pour se rendre en France, de Scutari (Asie), de Smyrne (Asie) ou du Caire (Afrique), que de Constantinople ou du fond de la Russie d'Europe.

« Enfin (art. 84), les Français et les nationalisés français résidant en Algérie sont incorporés dans les corps stationnés dans cette colonie et, après une année de présence effective sous les drapeaux, sont envoyés dans la disponibilité.

« Nous ne demandons pas pour les Français habitant l'*Europe* le traitement tout spécial dont jouissent les Français établis *hors d'Europe;* mais, en toute équité, nous réclamons pour eux des conditions au moins égales à celles accordées aux Français qui sont fixés en Algérie : *le service d'un an*...

« Puisque le Français qui n'habite plus son pays est privé de bien des avantages, ne peut aspirer aux emplois administratifs, aux fonctions publiques, n'est pas électeur, pourquoi vouloir lui imposer entièrement les devoirs du citoyen, alors qu'il n'en possède pas les droits?...

« Subsidiairement, si contre toute attente notre proposition était repoussée, nous demandons pour une certaine catégorie de Français établis *en Europe* les conditions qui sont accordées à tous les Français vivant en France, et nous protestons énergiquement contre les dispositions injustes auxquelles ils sont soumis lorsque se présente la situation qui forme le sujet de la seconde partie de cette étude.

« L'art. 23 de la loi militaire dispose que: en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivènt leurs études en vue d'obtenir les diplômes de... (suit une longue nomenclature).

« En supprimant le volontariat, on a voulu démocratiser complètement le service militaire et, à juste raison, on a placé sur le même rang les élus de la fortune et ceux qui n'ont rien.

« On a réservé, et c'était justice, car il faut pousser au développement de l'instruction supérieure, une situation privilégiée, le service d'un an avec toutes ses obligations successives, à ceux de nos jeunes gens qui se destinent aux carrières spéciales, tout en exigeant d'eux, par la production des diplômes déjà acquis ou par celle de certificats préludant à l'obtention de ces diplômes, une garantie de la continuation de leurs études.

« Pourquoi la faveur accordée aux étudiants instruits en France est-elle refusée aux étudiants français habitant l'étranger *en Europe*, à la condition que ceux-ci présentent à l'autorité supérieure, au moment de l'appel, des attestations qui, suivant les institutions étrangères dont elles émaneraient — et dont une liste scrupuleusement établie serait dressée — auraient la même valeur que celles décernées par nous aux écoles spéciales?

« Nous n'avons pas en France le monopole de l'enseignement et il n'est pas nécessaire de démontrer ici, grâce à une nomenclature technique qu'en Angleterre, en Suisse, en Belgique, en Autriche-Hongrie, en Italie, en Espagne et ailleurs, il existe des établissements renommés d'où nos jeunes Français peuvent sortir aussi instruits que s'ils avaient fait leurs classes dans leur pays même; ils ont de plus l'avantage de posséder à fond une langue étrangère qu'ils prononcent fort bien, puisqu'elle leur a été enseignée dans le pays même où elle est parlée, alors que, malgré les meilleures études faites en France, la même langue est fort mal prononcée, cela par suite du manque de pratique.

« Eh bien! ces jeunes Français instruits à l'étranger, *en Europe*, sortant d'écoles supérieures ou spéciales pouvant être comparées aux nôtres, munis de diplômes ou d'attestations équivalant à ceux que nous délivrons, sont astreints *à trois années de service militaire*, tandis que leurs compatriotes de la même classe, ayant fait leurs études en France, ne passent qu'*une année* sous les drapeaux et gagnent ainsi deux ans pour terminer les cours complémentaires qui doivent en faire des ingénieurs, des professeurs, des médecins, des avocats, etc.

« Ces deux années en plus constituent une différence considérable, et cet arrêt forcé dans l'instruction est souvent la cause d'abandon, au sortir du régiment, des études commencées et dont bien des parties restent encore à compléter.

« Ainsi sont appelées à se briser bien des carrières commencées sous

d'heureux auspices. Et n'est-ce pas vouloir créer parmi les jeunes hommes élevés à l'étranger, *en Europe*, désirant rester Français, sentiment naturel mais qui n'en devrait pas moins être encouragé, une nombreuse catégorie de *ratés!* Il est très facile de répondre : Envoyez vos enfants étudier en France. Les pères qui, financièrement, le peuvent, et les mères ayant le courage de se séparer de leurs fils dès leur enfance, se résignent et emploient ce moyen.

« Mais, à côté de ceux-ci, nous comptons en Europe, et ils constituent la majorité, de nombreux et braves pères de famille dont les ressources ne sont pas suffisantes pour leur permettre d'envoyer leurs enfants étudier en France, ou même qui, s'ils possèdent ces ressources, n'en désirent pas moins retenir leurs enfants au sein de la famille afin de leur inculquer ce complément indispensable de l'instruction, l'éducation, branche fort négligée dans nos collèges, ce qui est souvent la cause de bien des déboires pour nos jeunes gens lorsque, d'adolescents, ils deviennent des hommes.

« Ces Français qui élèvent leurs enfants sans les éloigner de la famille où ils puisent de bons enseignements, ne s'astreignent-ils pas à de nombreux sacrifices? Ne font-ils pas donner à leurs fils dans les lycées, gymnases ou écoles spéciales des pays qu'ils habitent d'aussi bonnes et d'aussi correctes études que celles qui sont faites par les jeunes gens instruits en France?

« Pourquoi ces deux poids, ces deux mesures? Pourquoi inciter presque nos jeunes compatriotes à changer de nationalité ou à devenir des réfractaires, parce leur instruction acquise à l'étranger n'a pas, de par la loi, la valeur que nous attribuons à celle donnée en France? De ce chef, nous réclamons l'*égalité* et non un traitement de faveur; l'assimilation des études faites à l'étranger, *en Europe*, à celles faites en France.

« Par les soins de notre ministère de l'Instruction publique, ou par ceux d'une commission *ad hoc*, nommée à cet effet et aidée par nos consuls et nos Chambres de commerce à l'étranger, il serait facile de dresser promptement une liste sérieuse des établissements dont le programme universitaire pourrait être considéré comme étant l'équivalent de celui de nos écoles spéciales... »

L'UNIVERSITÉ NOUVELLE DE BRUXELLES

Les organisateurs de l'Université nouvelle de Bruxelles qui ouvrira ses portes le 23 octobre prochain, ont fondé un journal pour servir d'organe à cette école. L'article de tête renferme une sorte de programme auquel nous croyons devoir emprunter quelques indications, toutes réserves faites sur les idées qui y sont exprimées.

Le rédacteur anonyme de l'article constate que les Universités, dans les pays que peuple la race aryenne, ont, à très peu d'exceptions près, pris une allure plutôt conservatrice et parfois rétrograde.

« A l'origine, plusieurs d'entre elles affirmaient un but mieux en accord avec l'invincible évolution des masses vers le progrès et l'émancipation. Mais leurs administrateurs et leurs professeurs, trop rapprochés de la classe dirigeante, recrutés dans ses rangs, soumis à ses servitudes, assujettis à ses besoins, rêvant son idéal de bien-être et

d'égoïsme, n'ont pas su maintenir les proclamations du départ, et ont glissé insensiblement vers les conceptions neutres. En présence de l'admirable effervescence de pensées et de sentiments ayant pour inspiration la justice qui tourmente actuellement les nations européennes « toujours progressives et indéfiniment éducables », ces Universités bourgeoises, qu'elles soient gouvernementales ou libres, se sont souvent sans s'en douter elles-mêmes lentement transformées en organes de résistance contre l'universelle poussée démocratique, et apparaissent comme de solides citadelles où les vieilles idées ont trouvé un refuge.

« Mais le monde des étudiants s'est levé et saura empêcher que l'enseignement supérieur devienne réactionnaire ou retardataire. Il veut qu'on ne lui apprenne pas les sciences seulement dans leurs données sèches et matérielles, il aspire à un enseignement qui en montre constamment la force intime pour corriger le passé suranné et édifier un avenir rajeuni. Il veut une foi, orthodoxe ou scientifique, mais constamment rappelée. Les étudiants refusent d'être traités en oiseaux de basse-cour, bien nourris mais enfermés, ils rêvent les hauts vols des oiseaux libres et migrateurs. Toute cette partie profonde de l'éducation humaine, la seule où se forment les âmes et les caractères, de plus en plus négligée par prudence, ils veulent qu'on lui rende son importance. Qu'importe de savoir si l'usage social de ce qu'on sait pour la justice et l'altruisme n'est pas mis en un constant et fraternel relief! »

Ceux qui ont assumé la tâche de fonder une Université nouvelle, ont voulu créer à Bruxelles un enseignement supérieur varié, vivant, viril, « qui ne soit plus uniquement une éducation fatiguée et neutre pour les jeunes gens en quête d'une situation lucrative, pour les gommeux candidats au conseil judiciaire, pour les fils de banquiers dont l'idéal est l'argent gagné sans un service rendu à la communauté ».

Il importe d'aller au delà des programmes officiels, « c'est pourquoi l'établissement nouveau à sa dénomination d'*École libre d'Enseignement supérieur*, a ajouté cette autre : *Institut des Hautes Études*. Il y sera organisé des cours destinés à compléter une véritable éducation scientifique, large et puissante, faisant autre chose que de simples hommes de métiers confinés dans l'horizon étroit d'une fonction déterminée. »

L'*École libre d'Enseignement supérieur* se compose dès aujourd'hui de deux Facultés complètes : l'une de philosophie, l'autre de droit, fonctionnant régulièrement et délivrant des diplômes. A côté de cet enseignement professionnel, l'*Institut des Hautes Études* donne une instruction purement scientifique. Son programme embrasse à la fois : 1° les sciences descriptives préparatoires, leurs résultats les plus généraux et leurs méthodes; 2° l'exposé philosophique des sciences abstraites depuis les mathématiques jusqu'à la sociologie; 3° l'aspect pratique du savoir, la philosophie et l'histoire des beaux-arts, des arts libéraux et des arts industriels. Voici la liste des cours qui y sont actuellement organisés :

Philosophie des sciences, histoire et philosophie des sciences mathématiques, sciences mathématiques et physiques, géographie et histoire de la géographie (professeur Élisée Reclus), sociologie générale élémentaire, cours approfondi de sociologie (professeur Guil. de Greef), statistique, sociologie économique, la question sociale, sociologie criminelle, les finances publiques, philosophie des mythes (professeur Élie Reclus), histoire économique des juifs d'Occident depuis la dispersion,

histoire de l'éloquence française, histoire de l'art, histoire de la musique, l'art néerlandais, les peintres primitifs italiens, les arts industriels et d'ornementation, en tout 19 cours professés par autant de maîtres.

Le local de l'*École libre d'Enseignement supérieur* est 13, rue des Minimes. Elle sera inaugurée solennellement le mardi 23 octobre. M. Paul Sanson prendra la parole pour préciser le caractère et le but de la nouvelle institution.

On sait que M. Paul Robin, ex-directeur de l'orphelinat de Cempuis, a été chargé, à cette école, du cours de pédagogie.

LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

Dans une intéressante brochure de 23 pages, M. Ferraz, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, a écrit sous le titre de *Souvenirs* une petite histoire de l'École qui l'a compté lui-même parmi ses membres les plus distingués. Il n'était pas sans intérêt d'esquisser, même à traits rapides et sommaires, l'enseignement d'un Laprade, d'un Quinet, d'un Dareste, d'un Belot, pour ne citer, entre les morts, que les plus marquants. Tout en rendant hommage au passé, M. Ferraz n'est d'ailleurs pas injuste pour le présent, comme le prouvera cette conclusion que nous nous faisons un plaisir d'emprunter à son utile travail :

Rien ne manque aujourd'hui aux maîtres de ce qui peut les encourager à se livrer activement à leurs travaux. Ils ont de nombreux élèves qu'ils préparent à la licence. Les uns sont boursiers de l'État ou de la Ville, d'autres étudiants libres, d'autres enfin professeurs ou répétiteurs dans les lycées ou collèges de la région, et leur nombre va toujours croissant. Je lis dans le *Livret de la Faculté des lettres* qu'en 1866 ils n'étaient que 23, qu'en 1875 ils étaient déjà 94 et qu'aujourd'hui ils forment, réunis aux candidats à l'agrégation, l'effectif remarquable de 194, dont 108 habitent Lyon, 28 viennent du dehors suivre les exercices du jeudi et 58 correspondent avec la Faculté pour la correction des devoirs. Sur un chiffre aussi considérable d'élèves, les professeurs ne peuvent manquer d'en trouver quelques-uns qui ont le feu sacré et qui, non contents de se préparer aux grades universitaires, recueillent avidement leurs leçons pour elles-mêmes.

Ils ont, du reste, maîtres et disciples, pour coopérer à cette grande œuvre, des ressources que nous n'avions pas, du moins au début. En 1865, deux ans après mon installation à la Faculté, non seulement nous n'avions point de bibliothécaire, mais nous n'avions qu'un semblant de bibliothèque : 1 762 volumes, dont quelques-uns étaient plus ou moins surannés. Dès 1880, c'est-à-dire peu après l'avènement de M. Dumont à la direction de l'enseignement supérieur, l'effectif s'élevait déjà à 7500 volumes, et, « au 1er avril 1894, m'écrit notre honorable bibliothécaire, M. Dreyfus, il a été exactement de 35 132 volumes et de 7 341 plaquettes (thèses et écrits académiques) ».

En 1865, pour élever la bibliothèque de la Faculté à la hauteur de la science moderne, l'État nous allouait magnifiquement la somme annuelle de 200 francs (40 francs par professeur), et encore fallait-il prélever sur ce gros capital de quoi payer le relieur. Quant aux revues de littérature et d'érudition, on jugeait inutile de nous en procurer. Aujourd'hui il n'en est plus de même : « La moyenne mise à la disposition de la Faculté pour achat de livres et abonnement aux revues, m'écrit M. Dreyfus, est de 6 756 fr. 66 (nous sommes loin des 200 francs d'autrefois), pour les quinze dernières années de 1880 à 1894... »

On voit, par les détails dans lesquels je viens d'entrer, qu'en même temps

que le gouvernement donnait de prodigieux développements à l'enseignement primaire, qui s'adresse aux classes populaires, il ne négligeait pas l'enseignement supérieur, qui s'adresse aux classes élevées et dirigeantes, pour descendre de là dans la masse de la nation. Grâce à lui et à ses principaux représentants officiels, parmi lesquels il n'est que juste de citer, après Albert Dumont, M. Liard, son successeur, et M. Charles, recteur de l'Académie, la Faculté des lettres de Lyon a reçu, quant au personnel enseignant, quant au personnel enseigné et quant à l'outillage intellectuel qui leur est nécessaire, d'immenses accroissements. Aussi, tout en rendant hautement justice à un passé qui n'a été ni stérile ni sans honneur, j'envie sincèrement le présent et je félicite vivement maîtres et élèves des conditions nouvelles et si avantageuses où ils sont maintenant placés.

NÉCROLOGIE. — LOUIS FELMERI

Louis Felmeri, le premier pédagogue hongrois de notre époque, est né à Székely-Udvarhely, au pays des Sicules, en 1840, de parents pauvres et obscurs. Il fut admis gratuitement au gymnase de cette ville et finit ses études en donnant lui-même des leçons. Sa bonne étoile le mit bientôt en relations avec un professeur éminent, Erdélyi, qui le plaça comme précepteur dans de bonnes familles à Budapest, afin qu'il pût en même temps continuer ses études à l'Université. Erdélyi eut une grande influence sur le jeune Felmeri, qui était plein d'ardeur et de bonne volonté et qui prit la résolution de se vouer entièrement à l'éducation. Il parvint à se procurer, au prix de grandes privations, une modeste petite somme d'argent avec laquelle il alla poursuivre ses études aux Universités d'Angleterre et d'Écosse; il suivit pendant six mois les cours de Fraser à l'Université d'Édimbourg, puis il parcourut une partie de la France. Nommé, en 1867, professeur d'un gymnase près de sa ville natale, il fut appelé en 1872 à la chaire de pédagogie à l'Université de Kolozsvar, qui venait d'être fondée. Il fit un nouveau voyage en Angleterre, envoyé cette fois par le gouvernement, pour visiter les écoles et s'initier à la méthode d'enseignement de ce pays. Alors commença sa carrière littéraire.

Il devint un rude combattant de la parole et de la plume, très ardent, très convaincu, un peu âpre. Il ne savait ni flatter, ni faire des concessions; on ne l'aimait donc guère dans le monde officiel et, à une époque où la protection jouait un grand rôle, ce qu'il obtint, il ne le dut qu'à son propre mérite. Il écrivit plusieurs ouvrages sur l'enseignement en Angleterre et sur l'éducation en général et de nombreux articles dans les Revues pédagogiques et autres (1). Peut-être n'a-t-il pas enrichi la science internationale du monde civilisé de découvertes nouvelles, mais il s'est constamment tenu à la hauteur du mouvement contemporain et il a eu le grand, l'inappréciable mérite pour la Hongrie d'y combattre, malgré la politique du jour, l'influence de l'Allemagne. Sans doute la pédagogie allemande a sa valeur et sa raison d'être, mais en Hongrie elle est contraire au caractère national, elle crée des êtres

(1) Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Lettres d'Écosse*; *l'Instruction publique actuelle en Angleterre*; *Les défauts de notre éducation nationale*; *la Science de la Pédagogie*, etc.

bâtards, des machines, non des hommes. C'est ce qu'a très bien compris Felmeri. Aussi s'inspirait-il surtout des ouvrages français et anglais, et il a fait plusieurs voyages en France, à ses frais, pour bien connaître les institutions scolaires.

Il est mort victime de son amour paternel. Malade lui-même, il a voulu soigner une petite fille qu'il adorait et qui est morte de la diphtérie. Il s'est empoisonné le sang, laissant une place vide parmi les combattants du progrès, que personne ne peut remplir jusqu'à présent!

Antonine de Gerando,
Directrice de l'École supérieure de filles,
à Kolozsvar (Hongrie).

Signalons dans la 498e et la 499e livraison de la *Grande Encyclopédie* une importante monographie de M. Sylvain Lévi sur l'*Inde*. Le savant auteur passe en revue la géographie politique et administrative de cette contrée; il en résume ensuite l'histoire à grands traits, insistant sur l'histoire religieuse qui est, à proprement parler, la véritable histoire de l'Inde; enfin il donne de très clairs aperçus des langues, des littératures, de l'écriture et des arts.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 28 juillet relatif au concours général des lycées et collèges.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu les décrets du 22 juin 1880 et du 4 juin 1891 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Article premier. — A partir de l'année 1895, le concours général entre les élèves des lycées et collèges des départements pour l'enseignement secondaire classique, institué par le décret du 22 juin 1880, aura lieu dans les conditions déterminées par un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 2. — Il est institué un concours général entre les élèves des lycées et collèges pour l'enseignement secondaire moderne.

Le règlement de ce concours sera déterminé par un arrêté délibéré en Conseil supérieur.

Art. 3. — Les dispositions du décret du 22 juin 1880 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Art. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Arrêté du 1er août concernant le concours général des lycées et collèges de la Seine et de Versailles.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les arrêtés du 14 septembre 1852 et du 28 décembre 1880; vu les décrets du 4 juin 1891 et du 28 juillet 1894; vu les plans d'études et les programmes de l'enseignement sècondaire moderne; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — Le concours général entre les élèves des lycées et collèges de la Seine et du lycée de Versailles a lieu dans les classes ci-après désignées :

Enseignement classique. — Classe de troisième; classe de seconde, classe de rhétorique;classe de philosophie.

Enseignement moderne. — Classe de troisième; classe de seconde; classe de première-lettres; classe de première-sciences.

Classes de sciences communes aux deux ordres d'enseignement.— Classe de mathématiques élémentaires (cours normal); classe de mathématiques spéciales.

ART. 2. — Le concours porte sur les facultés suivantes :

Enseignement classique.— **Troisième.**— Thème latin et version latine; thème grec et version grecque; langues vivantes (thème, version et épreuve orale).

Seconde.—Composition française; thème latin; version latine; thème grec; version grecque; langues vivantes (thème, version et épreuve orale).

Rhétorique. — Composition française; composition latine; version latine; version grecque; histoire; géographie; langues vivantes (thème, version et épreuve orale), mathématiques.

Philosophie. — Dissertation sur un sujet de philosophie; histoire; histoire naturelle; physique (en commun avec les élèves de première-lettres).

Enseignement moderne. — **Troisième.** — Composition française; allemand (thème, version et épreuve orale); anglais (thème, version et épreuve orale); mathématiques;

Seconde. — Composition française; allemand (thème, version et épreuve orale); anglais (thème, version et épreuve orale); mathématiques; physique et chimie.

Première-lettres. — Composition de philosophie; histoire naturelle; histoire. (En commun avec les élèves de philosophie). Principes du droit et économie politique; géographie générale (en commun avec les élèves de première-sciences).

Première-sciences. — Mathématiques; physique et chimie; principes du droit et économie politique; géographie générale (en commun avec les élèves de première-lettres); philosophie (en commun avec les élèves de mathématiques élémentaires).

Classes de sciences communes aux deux sortes d'enseignement.—**Mathématiques élémentaires.** — Mathématiques; physique et chimie; philosophie (en commun avecles élèves de première-sciences).

Mathématiques spéciales.— Mathématiques; physique; chimie.

Pour la classe de seconde moderne, l'usage de tout dictionnaire ou lexique est interdit dans les compositions de langues vivantes.

ART. 3. — Les sujets de composition sont donnés par le Ministre de l'Instruction publique et choisis conformément aux programmes de chaque classe.

ART. 4. — Un premier et un second prix sont attribués à chaque composition. Il peut être décerné des prix *ex æquo*. Le nombre des accessits est de huit au maximum. Des mensions honorables peuvent en outre être décernées. Dans les classes de rhétorique et de philosophie, le nombre des nominations est augmenté en raison de celles qui sont obtenues par les vétérans. Deux prix et six accessits peuvent être décernés aux vétérans. Pour obtenir un prix, les vétérans doivent être classés dans les deux premiers; pour obtenir un accessit, dans les huit premiers, sur l'ensemble des concurrents. Les nouveaux sont classés à part des vétérans, et les nominations qui leur sont attribuées sont indépendantes de celles que ceux-ci peuvent obtenir.

ART. 5. — Des prix d'honneur sont attribués :

En mathématiques spéciales, à la composition de mathématiques;

En philosophie et en première moderne, à la dissertation française;

En rhétorique, à la composition française;

En seconde moderne, à la composition française.

Le prix d'honneur est unique pour chaque composition. Les vétérans et les nouveaux concourent ensemble pour les prix d'honneur.

Art. 6. — L'arrêté prévu à l'article 8 du présent règlement déterminera les règles à suivre pour la fixation du nombre des élèves à admettre au concours dans chaque classe et dans chaque division, les divisions d'une même classe étant considérées comme des classes distinctes. Toutefois, les vétérans seront choisis indistinctement dans toutes les divisions.

Art. 7. — Le compte rendu des résultats du concours général indiquera la valeur proportionnelle des succès obtenus dans chaque établissement, en tenant compte, pour chacun d'eux, du nombre des concurrents.

Art. 8. — Un arrêté ministériel déterminera les formes et conditions du concours.

G. Leygues.

Arrêté du 2 août concernant le concours général des lycées et collèges des départements.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les décrets du 22 juin 1880, du 4 juin 1891 et du 28 juillet 1894; vu l'arrêté du 28 juin 1880; vu les plans d'études et les programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne, le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — Le concours général entre les élèves des lycées et collèges des départements a lieu dans les classes ci-après désignées :

Enseignement classique. — Classe de rhétorique; classe de philosophie.

Enseignement moderne. — Classe de seconde; classe de première-lettres et sciences.

Classes de sciences communes aux deux ordres d'enseignement. — Classe de mathématiques élémentaires (cours normal); classe de mathématiques spéciales.

Art. 2. — Le concours porte sur les facultés suivantes :

Enseignement classique : **Rhétorique.** — Composition française; version latine; composition latine; version grecque; histoire et géographie; langues vivantes (anglais, allemand, thème et version).

Philosophie. — Dissertation française; histoire; physique et histoire naturelle (en commun avec les élèves de première-lettres).

Enseignement moderne. — **Seconde.** — Composition française; mathématiques; langues vivantes (allemand, anglais, thème et version).

Première-lettres. — Dissertation française; histoire; histoire naturelle (en commun avec les élèves de philosophie).

Première-sciences. — Mathématiques; physique et chimie.

Classes de sciences communes aux deux ordres d'enseignements :

Mathématiques élémentaires. — Mathématiques; philosophie.

Mathématiques spéciales. — Mathématiques.

Art. 3. — Les sujets de composition sont donnés par le Ministre de l'Instruction publique et choisis conformément aux programmes de chaque classe.

Art. 4. — Un premier et un second prix sont attribués à chaque composition. Il peut être décerné des prix *ex æquo*. Le nombre des accessits est de huit au maximum. Des mentions honorables peuvent en outre être décernées. Dans les classes de rhétorique et de philosophie, le nombre des nominations est augmenté en raison de celles qui sont obtenues par les vétérans. Deux prix et six accessits peuvent être décernés aux vétérans. Pour obtenir un prix, les vétérans doivent être classés dans les deux premiers; pour obtenir un accessit, dans les huit premiers sur l'ensemble des concurrents. Les nouveaux sont classés à part des vétérans, et les nominations qui leur sont attribuées sont indépendantes de celles que ceux-ci peuvent obtenir.

Art. 5. — Des prix d'honneur sont attribués : en mathématiques spéciales, à la composition de mathématiques; en philosophie et en première moderne, à la dissertation française; en rhétorique, à la composition française; en seconde moderne, à la composition française. Le prix d'honneur est unique pour chaque composition; les vétérans et les nouveaux concourent ensemble pour le prix d'honneur.

Art. 6. — Par mesure transitoire, les élèves de troisième moderne seront appelés à prendre part au concours général, aussi longtemps que le nombre des élèves de première-lettres ou sciences ne sera pas suffisant pour permettre d'instituer le concours dans cette dernière classe.

Le concours général de troisième moderne comprendra : une composition française; une composition de langues vivantes (allemand et anglais, thème et version).

G. Leygues.

Décret du 30 juillet relatif aux bourses municipales de la Ville de Paris.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu le décret du 10 mai 1808 et les ordonnances des 25 décembre 1819, 24 mars 1824 et 28 août 1832; vu le décret du 19 janvier 1881, relatif à la collation des bourses dans les lycées et collèges; vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 27 décembre 1893, décrète :

Article premier. — A dater du 1er janvier 1895, les bourses de toutes catégories entretenues par la Ville de Paris dans les lycées Louis-le-Grand, Henri IV, Charlemagne, Condorcet, Saint-Louis, Janson-de-Sailly, Buffon, Voltaire et Montaigne sont divisées ainsi qu'il suit :

	26 bourses d'internat à	1,300 fr.
	151 bourses de demi-pensionnat à	750
	20 bourses d'externat surveillé à.	400
	77 bourses d'externat simple à.	300
Totaux.	274 bourses à	178,150

Par délégation du Ministre de l'Instruction publique, le vice-recteur de l'Académie de Paris fixe chaque année, après entente avec le Conseil municipal, le nombre des bourses à affecter à chacun des lycées ci-dessus désignés et la répartition desdites bourses entre l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire moderne.

Art. 2. — Les boursiers communaux nommés au lycée Montaigne et qui auront terminé leurs études dans cet établissement seront trans-

férés, suivant l'ordre d'enseignement auquel ils appartiendront et la nature de la bourse qu'ils auront obtenue, dans l'un des lycées Louis-le-Grand, Saint-Louis ou Buffon.

ART. 3. — Conformément à l'article 3 du décret du 17 janvier 1881, les bourses entretenues par la ville de Paris dans les lycées peuvent être fractionnées de la manière suivante :

Les bourses d'internat et de demi-pensionnat, en demi-bourses et en trois quarts de bourse;

Les bourses d'externat simple ou surveillé en demi-bourses.

ART. 4. — Les dispositions des décrets et ordonnances antérieurs, concernant les bourses de la ville de Paris, sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

ART. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Arrêté du 31 juillet relatif au concours d'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881; vu le décret du 13 septembre 1883; vu le décret, en date du 5 janvier 1884, portant ouverture d'un concours annuel pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles; vu l'arrêté du 5 janvier 1884, relatif audit concours; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles pour l'ordre *des lettres* comprend deux sections : 1° la section littéraire; 2° la section historique.

ART. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 5 janvier 1884 est remplacé par le suivant :

La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des lettres sont déterminées ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES ÉCRITES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.
ÉPREUVES COMMUNES AUX ASPIRANTES DES DEUX SECTIONS	
Composition sur un sujet de morale ou d'éducation.	4 heures.
Version de langue vivante (allem., angl., italien ou espagn.).	2 heures.
ÉPREUVES SPÉCIALES	
Section littéraire.	
Composition sur un sujet de littérature.	4 heures.
Section historique.	
Composition sur un sujet d'histoire.	*Idem.*

ÉPREUVES ORALES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.	TEMPS DE LA PRÉPARATION en lieu clos.
ÉPREUVE COMMUNE		
Lecture expliquée, suivie de questions, faites autant que possible dans la langue étrangère, d'un texte de langue vivante (allemand, anglais, italien ou espagnol)..	20 minutes.	20 minutes.
ÉPREUVES SPÉCIALES		
Section littéraire.		
Lecture expliquée d'un texte français..	1/2 heure.	1 heure.
Leçon de morale.	*Idem.*	3 heures.
Exposé sur une question de langue ou de grammaire..	*Idem.*	2 heures.
Section historique.		
Leçon d'histoire	*Idem.*	3 heures. (Sans autre secours qu'une chronologie désignée par le jury.)
Leçon de géographie.	*Idem.*	3 heures. (Sans autre secours qu'un atlas.)

Un arrêté ministériel détermine, chaque année, les parties du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles, ainsi que les listes d'auteurs d'où sont tirés les sujets des épreuves écrites et orales.

Les sujets de leçons et les textes à expliquer sont tirés au sort.

Dans les diverses épreuves orales, le jury tient compte de la diction.

ART. 3. — L'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des *sciences*) comprend deux sections : 1° la section des sciences mathématiques ; 2° la section des sciences physiques et naturelles.

ART. 4. — L'article 6 de l'arrêté du 5 janvier 1884 est remplacé par le suivant :

La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des sciences sont déterminées ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES ÉCRITES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.
ÉPREUVE COMMUNE	
Composition sur un sujet de morale ou d'éducation. . . .	4 heures.
ÉPREUVES SPÉCIALES	
Section des sciences mathématiques.	
1° Composition d'arithmétique et d'algèbre.	*Idem.*
2° Composition de géométrie et de cosmographie.	*Idem.*
Section des sciences physiques et naturelles.	
1° Composition sur les sciences physiques.	*Idem.*
2° Composition sur les sciences naturelles	*Idem.*

ÉPREUVES ORALES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.	TEMPS POUR LA PRÉPARATION en lieu clos.
Section des sciences mathématiques.		
1° Leçon d'arithmétique et d'algèbre..	3/4 d'heure.	3 heures. (Sans livres ni notes.)
2° Leçon de géométrie et de cosmographie..	*Idem.*	
Section des sciences physiques et naturelles.		
1° Leçon de physique.	3/4 d'heure.	3 heures. (Sans livres ni notes.)
2° Leçon de chimie.	*Idem.*	
3° Leçon sur les sciences naturelles. .	*Idem.*	

Un arrêté ministériel détermine, chaque année, les parties du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles et les compléments d'où seront tirés les sujets des épreuves écrites et orales.

Les sujets des leçons sont tirés au sort.

Dans les diverses épreuves orales, le jury tient compte de la diction.

G. Leygues.

Arrêté du 31 juillet concernant les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ; vu le décret du 13 septembre 1883; vu le décret du 7 janvier 1884, portant ouverture d'une session annuelle d'examens pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles; vu l'arrêté du 7 janvier

1884 relatif auxdits examens; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'article 5 de l'arrêté du 7 janvier 1884, relatif aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des *lettres*), est remplacé par le suivant :

La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des *lettres* sont déterminées ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES ÉCRITES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.
1° Composition sur un sujet de littérature ou de langue française	4 heures.
2° Composition sur un sujet de morale ou de psychologie appliqué à l'éducation	*Idem.*
3° Composition d'histoire	*Idem.*
4° Composition sur les langues vivantes (allemand, anglais, italien ou espagnol, thème et version)	*Idem.*

ÉPREUVES ORALES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.	TEMPS POUR LA PRÉPARATION en lieu clos.
1° Lecture d'un texte français, avec commentaire historique, grammatical et littéraire	1/2 heure.	1 heure.
2° Exposé d'histoire ou de géographie (avec croquis au tableau, s'il y a lieu)	20 minutes.	3 heures. (Sans autre secours qu'une chronologie désignée par le jury ou une carte muette.)
3° Interrogation sur celle de ces deux matières qui n'aura pas donné lieu à l'exposé. (Il ne sera attribué qu'une seule note pour ces deux épreuves).	15 minutes.	»
4° Interrogation sur la morale et les méthodes d'éducation et d'enseignement	20 minutes.	1 heure.
5° Explication, suivie de questions, faites autant que possible dans la langue étrangère, d'un texte de langue vivante	*Idem.*	1/2 heure.

Un arrêté ministériel détermine, chaque année, les parties du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles et les listes d'auteurs d'où sont tirés les sujets des épreuves écrites et orales. Les textes

à expliquer, les sujets sur lesquels portent l'exposé d'histoire ou de géographie et les interrogations sont tirées au sort.

Dans les diverses épreuves orales, le jury tient compte de la diction.

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté du 5 janvier 1884 est remplacé par le suivant :

La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des *sciences* sont déterminées ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES ÉCRITES.	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.
1° Une composition de mathématiques.	4 heures.
2° Une composition de physique et chimie.	*Idem.*
3° Une composition de sciences naturelles.	*Idem.*
4° Une composition sur un sujet de littérature ou de morale.	*Idem.*
ÉPREUVES ORALES	
1° Questions sur les mathématiques.	1/2 heure.
2° Questions sur la physique et la chimie.	*Idem.*
3° Questions sur les sciences naturelles.	*Idem.*
4° Lecture expliquée d'un texte français.	*Idem.*
5° Explication, suivie de questions, faites autant que possible dans la langue étrangère, d'un texte de langue vivante (allemand, anglais, italien ou espagnol). .	*Idem.*

Un arrêté ministériel détermine, chaque année, les parties du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles sur lesquelles porteront plus spécialement les épreuves écrites et orales, ainsi que les textes à expliquer.

Dans les diverses épreuves orales, le jury tient compte de la diction.

G. Leygues.

Décret du 31 juillet relatif au concours du certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 8 janvier 1881, le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Article premier. — Le certificat d'aptitude, institué par le décret du 8 janvier 1881, prend le nom de certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire.

Art. 2. — L'article 2 du décret du 8 janvier 1881 est remplacé par l'article suivant :

Les candidats doivent être âgés de vingt ans accomplis au moment de l'ouverture du concours et produire un des titres ci-après : Diplôme de bachelier; certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial ou

brevet de Cluny; brevet supérieur avec certificat d'aptitude pédagogique primaire; certificat d'aptitude (sciences ou lettres) au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (certificat complet); diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles.

Art. 3. — Le jury est nommé par le Ministre; il est composé de quatre membres au moins, dont un appartient à l'enseignement primaire.

Art. 4. — Les épreuves du concours porteront sur les matières qui seront déterminées par un nouvel arrêté délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 5. — Les articles 3, 4, 5 et 6 du décret du 8 janvier 1881 sont et demeurent abrogés.

Art. 6. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Arrêté du 1er août relatif au concours pour le certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret et l'arrêté du 8 janvier 1881; vu le décret du 31 juillet 1894; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête ainsi qu'il suit le programme du concours pour le certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire :

Article premier. — Épreuves écrites (1).

a. *Composition française* (3 heures). Dictée. — Diverses questions grammaticales ou littéraires sur le texte de la dictée : explication de mots et d'idées; analyse grammaticale et logique; familles de mots, étymologies, synonymes, homonymes, etc. (Dans l'explication de mots, l'étymologie, à moins d'être explicitement demandée, ne doit être donnée que si elle sert à éclairer et à préciser le sens.) La dictée, abstraction faite des exercices qui y sont rattachés, servira d'épreuve pour l'écriture.

b. *Allemand* (3 heures). Thème et version.

c. *Histoire et géographie* (3 heures). Une question d'histoire. — U question de géographie avec tracé.

d. *Sciences* (4 heures). 1° Une ou plusieurs questions d'arithmétique (théorie ou problèmes, ou les deux à la fois). — 2° Une ou plusieurs questions sur les éléments des sciences physiques ou naturelles.

Art. 2. — Épreuves orales.

a. *Lecture d'un texte français* emprunté à un écrivain du XVIIe, du XVIIIe

(1) Le temps consacré à la dictée du texte n'entre pas dans la durée de l'épreuve.

ou du XIXe siècle. — Explication du texte, idées et mots (épreuve, 20 minutes; préparation, 20 minutes).

b. *Exercices pratiques* de langue et de grammaire, autant que possible au tableau, sur un texte donné; application de règles grammaticales; construction de la phrase, lien des propositions, choix et place des mots, valeur du tour, etc.; critique raisonnée et, s'il y a lieu, correction du texte. Un devoir d'élève peut servir de matière à ces exercices (épreuve, 20 minutes; préparation, 20 minutes).

c. *Lecture d'un texte allemand.* — Traduction d'un passage de texte; questions grammaticales; conversation en allemand (durée, 20 minutes).

d. *Leçon d'histoire ou de géographie* (épreuve, 20 minutes; préparation, 40 minutes). — Un livre désigné par le jury sera mis à la disposition des candidats. La leçon de géographie est faite au tableau.

e. *Leçon soit sur l'arithmétique, soit sur les sciences physiques ou naturelles*, avec les objets, s'il y a lieu, qui font le sujet de la leçon (épreuve, 15 minutes; préparation, 30 minutes).

f. *Exposé sur une question de pédagogie.* — Un texte d'auteur pourra servir de matière à cet exercice. — (Épreuve, 15 minutes; préparation, 15 minutes).

Art. 3. — Les sujets des épreuves écrites et des épreuves orales en histoire, en géographie et en sciences sont tirés des programmes des classes élémentaires (septième et huitième).

Art. 4. — Les exercices pratiques, les leçons d'histoire, de géographie et de sciences doivent être appropriés aux classes élémentaires; toutes les épreuves orales peuvent être complétées par des interrogations.

Art. 5. — Les sujets des leçons sont tirés au sort.

Art. 6. — Les coefficients ci-après sont attribués aux diverses épreuves :

Épreuves écrites. — Français, 3; allemand, 2; histoire et géographie, 2; arithmétique, 1; sciences physiques et naturelles, 1.

Épreuves orales. — Lecture et explication d'un texte français, 1; exercices pratiques, 1; allemand, 1; histoire ou géographie, 1; sciences, 1; pédagogie, 1.

Art. 7. — L'arrêté du 8 janvier 1881 est et demeure abrogé.

G. Leygues.

Décret du 31 juillet modifiant l'article 53 du décret du 28 décembre 1885 relatif à l'organisation des Facultés et des Écoles d'enseignement supérieur.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu l'article 35 du décret du 28 décembre 1885; vu la loi du 27 février 1880; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Article premier. — Le dernier alinéa de l'article 35 du décret du 28 décembre 1885 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les professeurs titulaires délégués ou nommés à d'autres fonctions dans l'instruction publique peuvent conserver tout ou partie de leur

traitement de titulaire qui n'est pas appliquée à subvenir aux besoins de l'enseignement créés par leur absence. »

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Décret du 4 août portant création à Épernay (Marne) d'un collège communal de jeunes filles.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les lois des 15 mars 1850 et 21 décembre 1880; vu les décrets des 28 juillet 1881 et 14 janvier 1882; vu les délibérations prises par le conseil municipal d'Épernay (Marne), les 3 mars et 26 mai 1893, 23 février 1894; vu les rapports de M. le vice-recteur de l'académie de Paris, en date des 6 mars, 23 juin, 16 août 1893, 12 mars, 25 avril et 27 juin 1894; vu l'avis émis par le Conseil académique, en date du 28 juin 1894; vu le traité constitutif intervenu, les 24 avril et 2 mai 1894, entre le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le maire de la ville d'Épernay pour la création d'un collège de jeunes filles avec annexe d'un internat municipal;

Considérant que la ville s'est conformée, pour obtenir cette création, aux prescriptions des lois et décrets précités, et qu'elle s'est engagée notamment : 1° A fournir un local et à y placer le mobilier usuel et le matériel d'enseignement nécessaire; 2° A assurer l'entretien et la réparation des bâtiments et du mobilier; 3° A entretenir pendant dix ans au moins un certain nombre de bourses; 4° A garantir pendant le même laps de temps les traitements de la directrice, des professeurs et des maîtresses;

La section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Un collège communal de jeunes filles est créé à Épernay (Marne) aux clauses et conditions énoncées dans le traité constitutif susvisé.

ART. 2. — La ville est autorisée à y annexer un internat.

ART. 3. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. LEYGUES.

Décret du 4 août, portant création à Sedan (Ardennes) d'un collège communal de jeunes filles.

BIBLIOGRAPHIE

J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale.* — FRANTZ DESPAGNET, *Cours de Droit international public.* — L.-M. TRANCHAU, *le Collège et le Lycée d'Orléans* (1762-1892). — LOUIS BRIDEL, *le Droit des femmes et le mariage.* — F. PRIEM, *la Terre avant l'apparition de l'homme.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours.*

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M. J. GUILLAUME; tome deuxième, Paris, Imprimerie nationale, 1 vol. de 944 p. — Nous n'avons plus à faire l'éloge de cette belle et savante publication. Le nouveau volume qui vient de paraître reproduit les procès-verbaux de soixante-trois séances du Comité d'Instruction publique, du 3 juillet 1793 au 29 brumaire an II (19 novembre 1793). Mais le texte de ces procès-verbaux ne tient pas beaucoup de place; comme dans les gloses du moyen âge, il disparaît presque complètement sous les commentaires qui l'encadrent. M. Guillaume, qui avait esquissé l'histoire de l'Instruction publique sous la Convention dans le *Dictionnaire de Pédagogie*, a saisi cette occasion de réfondre complètement ce premier essai, à l'aide des documents nouveaux qu'il a réunis aux Archives et un peu partout; à ce point de vue, on peut considérer son travail comme à peu près définitif; ses conclusions s'imposent par la multitude de preuves de détail dont elles sont étayées; et il n'est que juste de rendre hommage au zèle infatigable de l'auteur et à sa grande érudition.

Les résultats principaux de ces recherches sont exposés dans une lumineuse préface. C'est le plan d'éducation de Michel Lepeletier, dont Robespierre avait donné lecture à la Convention dans la séance du 13 juillet, qui a été, pendant des semaines, à l'ordre du jour de l'assemblée. Accueilli au début avec enthousiasme et adopté dans ses grandes lignes, après de vifs et intéressants débats, il est à la fin abandonné, comme impraticable, par ses plus chauds partisans. Un projet d'organisation des écoles primaires, élaboré par le Comité d'Instruction publique, et dont Romme est le rapporteur, lui succède; la Convention le vote article par article; mais, après l'avoir adopté, en décide ensuite la revision, et cet ajournement lui sera fatal.

La publication de M. Guillaume nous apporte les renseignements les plus complets sur ces discussions : extraits des procès-verbaux de la Convention et des journaux du temps, discours *in extenso* des orateurs, détails précis et minutieux sur la composition du Comité d'Instruction publique et sur une commission spéciale, dite des Six, du nombre de ses membres, qui a remplacé un moment le Comité, dans la préparation du plan d'Instruction publique. Mais bien d'autres questions, et quelques-unes de grande importance, ont occupé le Comité et la Convention pendant cette période; sans parler d'un remarquable travail sur l'instruction publique, préparé par le *Bureau de Consultation des*

Arts et Métiers, et dont le rapport, rédigé par Lavoisier (1), ne fut pas présenté à la Convention, il faut mentionner surtout une série de mesures provoquées par la suppression des Académies, et la substitution, dans la séance du 5 octobre, de l'ère républicaine à l'ère chrétienne, et d'un calendrier civil et décimal au calendrier grégorien. M. Guillaume a publié les divers projets de nomenclature proposés pour le nouveau calendrier, il a, de plus, déterminé la part prise à cette réorganisation par Chénier, David, Romme et Fabre d'Églantine. C'est aussi l'époque de l'abjuration de Gobel, et de la croisade antireligieuse, dirigée par la Commune de Paris et par quelques représentants en mission dans les départements. Le volume, dont nous donnons ici l'analyse, n'avait à relater de ces événements que ceux auxquels le Comité d'Instruction publique se trouva mêlé et cette contribution n'est pas, en somme, d'un grand intérêt.

Nous n'avons pas à revenir sur les observations qui ont été formulées ici sur le plan général et la méthode de cette publication. Nous ne pouvons qu'engager l'auteur à ne pas trop étendre et retarder, par des reproductions de documents d'une valeur secondaire, une œuvre considérable et, dans son ensemble, d'une haute portée. Qu'il nous soit permis, en terminant, de proposer à M. Guillaume deux petites rectifications. *Page* 866, dans le procès-verbal de la 156e séance du Comité, il est question d'un citoyen *Dumoutier*, député extraordinaire, de la commune de Villers-Cotterets, qui « présente au nom de cette commune une pétition tendant à obtenir une école secondaire ». Ce *Dumoutier* n'est autre que *Du Moustier*, l'auteur bien connu des *Lettres à Emilie sur la Mythologie*. Nous avons publié ici même, il y a quelques mois, deux lettres empruntées aux archives communales de Villers-Cotterets dans lesquelles cet écrivain rend compte de sa mission.

— Page 724. M. Guillaume note « qu'aucun journal n'a conservé la trace » des articles sur l'organisation des écoles primaires votés dans la séance du 9 brumaire. *Aucun journal*, c'est toujours trop dire, car quel est le chercheur, même le plus consciencieux, qui peut se flatter de les connaître tous ? Toujours est-il que l'*Auditeur national*, dans son compte rendu de la séance, contient ce passage : « Romme propose ensuite deux articles additionnels à l'organisation des écoles primaires qui sont adoptés ainsi qu'il suit : 1° Les arrondissements des écoles primaires qui ne pourront se former sans franchir les limites du département, seront déterminés sans aucun égard aux limites ; 2° les instituteurs et institutrices ne pourront diriger une autre maison d'éducation, ni donner des leçons particulières.

« Dans la séance d'hier, la Convention avait fixé le *maximum* du traitement des instituteurs à 1 200 livres et avait renvoyé à son Comité pour lui présenter un rapport sur l'indemnité due aux instituteurs qui habitaient les grandes villes. Le rapporteur présente le tableau général suivant : Les instituteurs outre le logement recevront, savoir : dans les communes composées de quatre cents habitants à quinze cents, 1 000 livres ; dans celles de quinze cents à six mille, 1 200 livres ; dans celles de six mille à vingt mille, 1 400 livres ; dans celles de vingt mille

(1) Ce mémoire a été publié par M. Ed. Grimeaux dans le tome VI (pages 516-558) des *Œuvres de Lavoisier*.

à quarante mille, 1 600 livres; dans celles de soixante mille à cent, 2 000 livres, et enfin dans celles au-dessus de cent mille, 2 400 livres. L'assemblée a ordonné l'impression et l'ajournement de ce projet de décret. Le même rapporteur présente un autre projet de décret sur la surveillance des écoles primaires, il a été adopté dans les termes suivants. » Suivent huit articles...

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail les indications fournies, sur ce point ou sur d'autres, par l'*Auditeur national;* nous nous contentons de signaler ce journal à M. Guillaume, en exprimant l'espoir qu'il y trouve le moyen de combler la petite lacune qu'il constate lui-même dans son exposé des débats de la Convention sur le projet de loi des écoles primaires. Répétons d'ailleurs ce que nous disions au commencement de cet article; sur presque toutes les questions importantes, le travail de M. Guillaume peut être considéré comme concluant et définitif.

E. D.-B.

Cours de Droit international public, par Frantz Despagnet, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, Paris (Larose), in-8, iv-723 pages.

Malgré son importance, le Droit international n'a été pendant longtemps que bien imparfaitement étudié en France; il était enseigné avec soin dans les Universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, bien avant de l'être chez nous. On se hâte heureusement de combler cette lacune et depuis plusieurs années l'étude du Droit international, soit public soit privé, a suscité de remarquables travaux, livres, articles de revues, thèses de doctorat même, dont quelques-unes font grand honneur aux maîtres distingués qui sont chargés de cet enseignement dans nos Facultés.

C'est avec un véritable plaisir que nous signalons aujourd'hui le nouveau précis que vient de publier M. Despagnet. Aussi bien le nom du savant professeur de Bordeaux n'est pas inconnu aux lecteurs de cette revue. Il y publiait en effet en 1889 (tome XVII, p. 145), un article remarqué sur l'enseignement du Droit international, et montrait éloquemment que l'étude de cette branche du droit était de première importance pour les intérêts politiques de notre pays. Le gros volume de plus de 700 pages qu'il nous apporte maintenant ne fournit pas seulement aux plus laborieux de nos étudiants les notions complémentaires que l'enseignement oral ne peut leur donner, il présente aussi à tous ceux que préoccupent les graves problèmes du Droit international, un lumineux exposé des principes fondamentaux de cette science et des dispositions positives les plus importantes qui régissent de nos jours les rapports entre les nations.

Après une introduction historique peut-être un peu écourtée (pages 5 à 27), l'auteur parle d'abord des États, considérés comme sujets du Droit international, de leurs droits et de leurs devoirs ainsi que des conflits de lois qui peuvent surgir entre eux. Dans les chapitres suivants il étudie l'individu dans les rapports internationaux, et les biens au point de vue du Droit international. Il termine par l'examen des traités et de la guerre, c'est-à-dire des rapports pacifiques ou des conflits entre les États. La division est donc très simple et très méthodique, et si le style un peu terne trahit parfois quelque négligence, l'exposition est du moins toujours claire et l'ouvrage se lit jusqu'au bout sans effort. Il ne peut être question ni de l'analyser dans toutes ses parties, ni de

noter toutes les critiques de détail qu'on pourrait soulever çà et là; je ne saurais, par exemple, accepter toutes les conclusions de l'auteur en ce qui concerne la condition de la papauté au point de vue international (pages 140-155). Est-il hors de doute que les concordats ne sont pas des traités, et que la papauté ne puisse être un État sous prétexte qu'elle n'a pas de territoire ?... La question comportait un examen plus approfondi. En revanche, je tiens pour excellentes les pages qui sont consacrées à l'intervention (pages 182-206). M. Despagnet traite avec beaucoup de clarté cette épineuse question qui, plus que toute autre, a divisé les auteurs. Comment peut-on concilier l'intervention avec la souveraineté des États? Considéré comme faculté spéciale des États le droit d'intervention n'existe pas. Ne serait-il pas la négation du droit incontestable de souveraineté qui est de l'existence même des États? Et cependant il faut reconnaître à chaque pays, en vertu du droit de conservation qui lui appartient, le pouvoir de mettre obstacle, dans la mesure de ses forces, aux actes accomplis par une autre souveraineté et qui pourraient nuire à sa propre sécurité. C'est donc avec raison selon moi que M. Despagnet admet, contrairement à l'opinion de jurisconsultes éminents (MM. Funck-Brentano et Sorel par exemple), que l'État qui *intervient* use d'un *droit* mais d'un droit qui n'est pas spécial, qui est simplement le droit général dont il ne peut être dépouillé, de défendre sa souveraineté ! M. Despagnet est amené par là même à étudier les divers modes d'intervention, la doctrine de Monroe, la question d'Orient, enfin le traité de Berlin dont il montre les lacunes, et qu'il appelle « une œuvre de politique égoïste qui ne saurait avoir qu'un caractère provisoire ».

Sa critique se déploie plus librement encore dans la partie du livre consacrée aux conflits entre les États, qui m'a paru traitée avec un soin particulier (pages 499-718). C'est avec une grande hauteur de vues que, sans faire violence ni à l'histoire, ni à la logique, il retrace la marche de l'évolution progressive de l'humanité et montre comment le développement des rapports internationaux accrut le désir d'une entente commune et solidarisa peu à peu les intérêts des différents pays. L'examen de toutes les questions qui se rattachent à la guerre tient ici la place prépondérante. La guerre n'est pas, comme on pourrait le croire, en dehors de toute réglementation juridique. Considérée comme l'exercice de la légitime défense dans les rapports internationaux, elle est soumise à certaines règles de raison et de justice au même titre que la légitime défense entre particuliers. Le Droit moderne ne condamne-t-il pas la théorie antique, d'après laquelle tous les droits de l'ennemi étaient méconnus? Ce serait une erreur de vouloir, comme certains publicistes, abandonner la guerre à elle-même en raison de son caractère irrationnel; le plus sûr acheminement vers la suppression de la guerre est encore dans les efforts faits pour l'humaniser et nous ne pouvons que féliciter M. Despagnet de la façon dont il parle de la déclaration de guerre et de ses effets, des droits et des devoirs des belligérants, des conventions conclues entre eux, de l'occupation militaire, de la fin de la guerre, des règles spéciales de la guerre maritime et enfin de la neutralité. Souhaitons avec lui le développement de l'arbitrage international, sans oser toutefois espérer qu'on arrive d'ici longtemps à régler efficacement par ce moyen les conflits entre les États.

Ces brèves indications suffisent à montrer tout le mérite de cet ouvrage où ne sont pas seulement accumulés de savantes recherches et de curieux aperçus, mais où l'on trouve également l'exposé très complet des grands principes qui régissent cette branche de la législation. L'excellent précis de M. Despagnet fait honneur à notre jeune école française du Droit des gens, et nous montre aussi que s'inspirant des meilleures traditions de notre diplomatie, elle est toujours dominée par l'esprit général de justice qui est inhérent à notre nation.

GEORGES BLONDEL.

Le Collège et le Lycée d'Orléans (1762-1892), par L. H. TRANCHAU (Orléans, Herluison). — 567 pages de texte, 91 de notes et d'index, d'un format grand in-8, tel est l'énorme travail que M. Tranchau a consacré à l'histoire du lycée d'Orléans, et qu'il a dédié à M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, à la mémoire d'un ancien recteur de l'Académie d'Orléans et à tous les *anciens*. Lui seul pouvait mener à bien un tel ouvrage : élève boursier de la Ville de 1832 à 1836, professeur d'histoire, censeur en 1858, proviseur en 1864, inspecteur d'Académie de 1872 à 1879, M. Tranchau a fait presque toute sa carrière dans sa ville natale et a pu se procurer tous les documents dont il avait besoin. Lui seul surtout pouvait exposer d'une façon si vivante le passé de son cher lycée, écrivant, pour ainsi dire, avec son cœur. Avec quel intérêt il en poursuit le développement, avec quelle émotion il parle de ses propres souvenirs! Pas un détail ne lui est indifférent; c'est avec une égale complaisance qu'il relate les accroissements et les transformations des bâtiments; les variations des programmes, des méthodes; toutes les modifications apportées par les divers régimes dans l'organisation intérieure de l'établissement, dans l'administration, le recrutement du personnel, le tour d'esprit et les mœurs des écoliers. Les noms des directeurs, des professeurs, des médecins, des élèves méritants, voire des portiers illustres; le chiffre des traitements, la composition des menus, rien ne lui a échappé. C'est un travail pieux auquel convient bien l'épigraphe « *et pius est patriæ referre labor* », ainsi que le mot final :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

Mais par l'effet même du développement ce livre d'intérêt local prend une portée générale qui le rend précieux à tous les travailleurs curieux de l'histoire universitaire.

L'histoire d'un lycée n'a-t-elle pas bien des ressemblances avec celle d'un autre? Si les Orléanais peuvent y chercher tous les renseignements désirables sur leurs anciens maîtres ou leurs camarades, leurs prédécesseurs ou leurs successeurs, tout le monde lira avec fruit les pages consacrées aux règlements des différentes époques, ou encore aux épreuves de la guerre : Le collège d'Orléans fut fondé en 1617; il resta aux mains des Jésuites jusqu'en 1762, date à laquelle l'établissement prit le nom de Collège royal. En 1796 le Directoire y transporte l'école centrale d'Orléans, et c'est en 1803 que le vieux collège devient Lycée impérial. Le lycée d'Orléans allait être classé parmi les lycées de première classe, lorsque parut le décret qui nivelait les distinctions entre les établissements et organisait le classement personnel des professeurs. Il serait difficile de donner en quelques lignes le résumé de tous les

changements qu'ont subis les plans d'études; mais à parcourir les remaniements fréquents auxquels ils ont été soumis, on voit aisément combien les préoccupations extérieures tant politiques que scientifiques et littéraires se reflètent dans les règlements de l'enseignement secondaire. C'est l'honneur du régime actuel de chercher à développer toutes les facultés de l'enfant et du jeune homme dans une indépendance absolue, sans prétendre lui imprimer d'autre marque que celle d'une large culture. Jusqu'à la Révolution, les exercices de rhétorique et les représentations d'apparat jouent un rôle considérable dans la vie de l'écolier; sous l'Empire on ne songe qu'à préparer des soldats pour la caserne et à inspirer la vénération pour « l'immortel empereur ». Ici la jeunesse, toute pénétrée de l'éloquence révolutionnaire, exhale son enthousiasme en style déclamatoire; là elle se révolte parce qu'elle est obligée de chanter le *Salvum fac Regem* au lieu du *Salvum fac Imperatorem*. — La partie la plus vivante de l'ouvrage est celle où M. Tranchau note ses propres souvenirs. Et certes on ne saurait trop louer son énergie au cours de nos désastres. Il était alors proviseur du lycée. La rentrée avait eu lieu au milieu des premières défaites. L'invasion approchait de jour en jour et bientôt l'ennemi fut dans la place. Avec un courage indomptable. il sut faire face à tous les dangers : il fallait à la fois assurer la subsistance des internes et le service des classes, aménager les locaux pour les ambulances, répondre aux exigences des vainqueurs tout en défendant ses droits et sa dignité. M. Tranchau fit tout cela. C'est justice de rendre hommage à son dévouement et à son patriotisme puisque son exemple inspira aux élèves la plus noble conduite. L'auteur constate, depuis nos revers, un effort considérable de la part des élèves non moins que du côté des maîtres pour contribuer, par l'éducation, au relèvement de la patrie. Précieux encouragement pour les générations actuelles : puissent-elles compter beaucoup d'exemples d'une carrière aussi bien remplie!

Louis Weill.

La Terre avant l'apparition de l'homme, par F. Priem. Baillière, 1893. — L'an dernier, M. Priem a publié un volume (1) consacré à l'état actuel du globe ; nous en avons rendu compte. Un second volume, paru cette année, expose les principaux faits de la géologie stratigraphique, ainsi que la géologie régionale de la France.

Dans la première partie (450 pages) l'auteur s'est attaché surtout à exposer l'ensemble de nos connaissances sur les mers des différentes époques. Il y a quelques années, dans deux ouvrages importants (2) les nombreux faits, relevés depuis cinquante ans par les géologues, ont été coordonnés; de toutes les coupes et de tous les détails stratigraphiques disséminés dans d'innombrables mémoires, Suess et Neumayr ont fait un ensemble homogène, un tout cohérent. Ce sont ces essais de synthèse qu'il importait surtout de faire connaître au public français, et c'est ce qu'a bien compris M. Priem.

Dans un premier chapitre l'auteur donne rapidement quelques notions générales sur les fossiles, sur les facies, sur les provinces zoologiques, renvoyant d'ailleurs au volume précédemment paru. Puis les

(1) La terre, les mers et les continents.

(2) Suess : *Das Antlitz der Erde*. Neumayr : *Erdgeschichte*.

différents terrains sont étudiés successivement et toujours d'après le même plan : les caractères de la faune et de la flore sont indiqués d'abord, avec des détails zoologiques et botaniques qui suffisent à bien faire connaître les principaux groupes; un grand nombre de figures, représentant les espèces les plus importantes, accompagnent le texte et en rendent la lecture facile. Les conclusions que l'on peut tirer de cette étude relativement au climat, sont notées avec soin. Puis vient l'indication des principaux types stratigraphiques et des coupes classiques; des généralités sur la configuration des mers, sur les mouvements de recul ou d'extension des eaux, sur les différentes provinces, complètent l'étude du système.

Une analyse détaillée de cet ensemble nous paraît inutile ; nous nous bornerons à appeler l'attention du lecteur sur les chapitres consacrés aux conditions physiques de l'époque houillère, aux provinces jurassiques, aux époques glaciaires, etc.

La seconde partie de l'ouvrage (250 pages) a pour objet la géologie régionale de la France. Élie de Beaumont et Dufrénoy vers 1840 avaient déjà traité partiellement le même sujet; plus récemment M. de Lapparent a donné une description géologique du bassin de Paris (1888). Mais il n'existait à notre connaissance aucun ouvrage d'ensemble sur cet important sujet. Cependant depuis quelques années les relevés nécessités par la rédaction de la carte géologique de la France au 1/80000 ont donné naissance à un grand nombre d'excellentes monographies régionales.

M. Priem a cherché et il a, croyons-nous, réussi à coordonner tous ces documents.

Les massifs anciens sont étudiés d'abord : le plateau central, le massif armoricain, l'Ardenne, les Vosges, les Maures et l'Esterel sont ainsi passés en revue ; c'est l'ordre logique, ces massifs, émergés les premiers, ont déterminé les grandes lignes des mers des temps secondaires et tertiaires.

Puis viennent des régions plus complexes comme les Alpes avec le Jura et les Pyrénées, caractérisées par un axe ancien flanqué de ridements plus récents.

Leur étude est suivie de celle des grands bassins (Aquitaine, bassin de Paris, bassin du Rhône), en sorte que le sol français est passé en revue dans son entier. A propos de chaque région, l'auteur donne d'abord quelques renseignements purement géographiques, tels que hypsométrie, hydrographie, puis il étudie les roches et les terrains qui y jouent un rôle notable; il indique enfin les principaux mouvements du sol qui, combinés avec les érosions, lui ont donné son relief actuel.

Cette seconde partie de l'ouvrage renferme plusieurs vues et un grand nombre de coupes bien choisies en général; malheureusement les cartes font défaut : il n'y en a qu'un trop petit nombre. Le lecteur aurait été heureux de trouver au moins une carte hypsométrique et une carte géologique de la France : il aurait pu ainsi, sans avoir besoin de recourir à un atlas, se rendre un compte exact de la position et de l'étendue de chaque région.

Ceci est d'ailleurs la seule critique grave, imputable plutôt à l'éditeur qu'à l'auteur, que nous puissions faire à l'ouvrage. Quelques fautes secondaires, faciles à corriger dans une seconde édition, doivent

cependant être signalées : pour un certain nombre de coupes, même dans la seconde partie, l'échelle n'est pas indiquée. La même omission a été commise à l'égard de plusieurs fossiles. Le texte renferme aussi plusieurs inexactitudes, mais en général peu graves.

Quoi qu'il en soit de ces fautes légères, réuni à « La Terre, les mers et les continents », ce volume complète un véritable cours de géologie qui sera, pensons-nous, aussi bien accueilli des étudiants que du public instruit à qui il est plus spécialement destiné.

E. C.

Le Droit des femmes et le mariage, études critiques de législation comparée, par Louis Bridel, professeur à la Faculté de droit de Genève. Un vol. 2 fr. 50. Paris, Félix Alcan, 1893. — De même que la question sociale embrasse un grand nombre de problèmes plus ou moins distincts et pourtant connexes, la question du droit des femmes, qui n'est elle-même qu'un chapitre ou une des faces de la question sociale, comprend aussi des subdivisions multiples.

Il y a d'abord ce qu'on peut appeler le côté pédagogique de la question, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'instruction et à l'éducation de la femme.

De l'idée générale qu'on se fait de la femme comme être humain, dépendra naturellement le genre d'instruction et d'éducation qui lui sera donné. Vient ensuite la partie économique : carrières et professions, réglementation industrielle, salaires, etc. Puis un côté du sujet qui a pris une grande importance dans divers milieux, à savoir la revendication des droits politiques. Une autre partie comprend ce qui concerne les mœurs et les rapports des sexes hors mariage. Vient enfin le chapitre des droits civils et de la condition légale des femmes dans la famille. Dans le présent ouvrage M. le professeur Bridel, un des « féministes » les plus connus de notre époque, s'occupe spécialement de cette dernière question. M. Bridel s'attache à démontrer qu'il y a, dans ce domaine, de véritables iniquités à faire disparaître et que certains pays sont plus arriérés que d'autres à cet égard.

C'est ce qui ressort d'ailleurs avec évidence de la comparaison des lois actuellement en vigueur dans les divers pays de notre monde occidental.

Des réformes sont absolument urgentes.

Voici quelques-unes des conclusions de cet ouvrage :

Remplacer les mots « puissance paternelle » par *autorité parentale*. Reconnaître les droits de la mère à côté de ceux du père ; et spécialement qu'un droit de recours lui soit accordé par la loi, en cas d'abus d'autorité de la part du père.

Lorsque l'autorité parentale lui est dévolue, que la mère soit légalement traitée comme le père, en ce qui concerne les *attributs de l'autorité parentale :* droits d'éducation, de garde, de correction, d'usufruit et d'administration.

... Que les femmes en général, mariées ou non, puissent être nommées tutrices et membres d'un conseil de famille.

... Abrogation des dispositions légales qui excluent les femmes du droit de servir de témoins dans les divers actes publics et privés, etc.

S'il est un être dont les droits soient sacrés, dit avec raison en ter-

minant M. le professeur Bridel, s'il est un être que la loi doive entourer de considération, c'est assurément la mère de famille! Et si les mots « l'enfant doit honneur et respect à ses père et mère » (C. civ., art. 371) ne sont pas une vaine formule, un de ces misérables « trompe-l'œil » dont parlait Acollas à propos de la communauté, la loi doit donner à la mère et lui garantir le droit de faire entendre sa voix et de se faire écouter dans la famille tout au moins, si ce n'est dans l'État.

P. Duproix,

Professeur à la Faculté des lettres de Genève.

Histoire générale du IVe siècle à nos jours, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud. Tome III, *Formation des grands États* (1270-1492). Paris, A. Colin, grand in-8, de 970 pages, 1894. — La grande publication historique due à l'initiative de MM. Lavisse et Rambaud suit régulièrement son cours, et son succès va grandissant. Le troisième volume, paru depuis quelque temps déjà, a réalisé toutes les espérances que donnaient les précédents. On ne peut se défendre d'une surprise en voyant à quel point des collaborateurs d'origine si diverse (il en est de Gand, de Jassy, de Venise, etc.) ont su remplir exactement leur cadre sans le dépasser, sans rompre nulle part l'unité et l'harmonie de l'ensemble. Les faisceaux sont si adroitement liés et groupés, que l'inconvénient d'une rédaction multiple s'atténue jusqu'à disparaître. On sent, dans l'ordonnance et l'organisation du travail, une main directrice souple et ferme, qui sait tout ployer sans rien forcer. Croirait-on que certains chapitres (exceptionnels il est vrai) ont eu jusqu'à cinq rédacteurs, et que le lecteur ne s'en douterait pas autrement, s'il ne réfléchissait que nul n'est en état d'écrire avec une égale compétence à la fois sur les lettres, les sciences, les arts, la musique et la situation économique d'un siècle déjà loin de nous? Tel est cet excellent chapitre sur la *Civilisation française au XIVe et au XVe siècle*, où M. Petit de Julleville a passé la plume à M. Müntz, M. Müntz à M. Lavoix, M. Lavoix à M. Tannery, et M. Tannery à M. Levasseur.

Au reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer à propos du deuxième volume, il y a là plutôt des séries qui s'entre-croisent que des études indépendantes. On a procédé à un partage, non à un morcellement. L'étude si claire, si attachante, de M. Denis, par exemple, sur la Bohême de Jean Huss continue son précédent travail sur les deux premiers Habsbourg; celle de M. Müntz sur la Renaissance du Nord en France annonce et explique déjà le chapitre qui s'imprime en ce moment sur la Renaissance du Midi, et ainsi de suite. Le choix des collaborateurs semble enfin particulièrement heureux. Pour traiter des derniers Capétiens directs et de la Guerre de Cent ans, l'auteur du remarquable livre sur les *Cabochiens*, M. Coville, était tout désigné; les royaumes Ibériques revenaient de droit, pour une raison analogue, à M. Desdevise du Désert... Mais je renonce à poursuivre, sans quoi il faudrait dresser ici une véritable « bibliographie » des auteurs.

S. Rocheblave.

Le Gérant, **Armand COLIN**.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaff, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipsig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarncke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Paris — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères — 1891.

Quatorzième année. — N° 11. 15 Novembre 1894.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

Sommaire du n° 11 du 15 Novembre 1894

Pages.

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin à Paris.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Séance de rentrée.

La séance d'ouverture des conférences de la Faculté des lettres a été tenue en Sorbonne, le lundi 5 novembre à deux heures de l'après-midi. M. le doyen Himly présidait, entouré des professeurs de la Faculté. M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire et M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris assistaient à la séance. Plus de 500 étudiants avaient pris place dans l'amphithéâtre provisoire de la Cour de la vieille Sorbonne. M. le Doyen a donné la parole à M. Séailles, directeur des conférences de philosophie.

DISCOURS DE M. SÉAILLES

MESSIEURS,

La tradition s'est établie qu'à cette séance d'ouverture des conférences l'un des directeurs d'études prenne la parole au nom de tous. C'est d'abord pour que vous sachiez que nous ne nous ignorons pas les uns les autres, que nous formons une grande famille dont tous les membres sont solidaires; c'est aussi pour qu'il soit bien entendu qu'il n'y a ici ni sectes ni coteries, et que, dans la division du travail rendue nécessaire par les progrès de la science, nous gardons le sentiment de l'unité supérieure, qui de nous tous fait les ouvriers de la même œuvre. Le pédant méprise ce qu'il ignore, croit qu'il n'y a d'intéressant et d'utile que ce qu'il sait et ce qu'il fait, chaque matin regarde l'humanité dans son miroir, qui ne renvoie que l'image d'un sot : vous le chercherez vainement parmi nous. Je ne m'attarderai donc pas aux détours d'un exorde insinuant pour aborder devant vous un

sujet auquel vous ne pouvez être indifférents, puisqu'il intéresse l'éducation nationale, celui de l'enseignement secondaire de la philosophie. La question a été si amplement discutée cette année même et par des maitres d'une telle autorité qu'il peut paraître inutile, sinon présomptueux, de prolonger le débat. Les problèmes complexes ont des faces multiples. Sans revenir sur ce qui a été dit et bien dit, en vous avertissant de tout ce que je néglige de parti pris, je voudrais seulement examiner l'opinion de ceux qui croient trouver un argument suffisant contre notre enseignement de la philosophie dans le fait que cet enseignement est exclu des gymnases de l'Allemagne. La logique nous apprend que dans le raisonnement par analogie il faut d'un cas à l'autre tenir compte des différences. Avant de conclure de ce qui se passe en Allemagne à ce qui doit se passer en France, il importe de se demander pour quelles raisons l'enseignement de la philosophie n'est pas donné dans les gymnases, et de voir si vraiment les hauts problèmes auxquels l'homme ne deviendrait pas indifférent sans déroger ne sont ni posés ni résolus dans l'école secondaire.

Par une bonne fortune dont je veux vous faire profiter, j'ai trouvé sur ce sujet une consultation de tout un groupe de professeurs allemands, qui me paraît propre à nous éclairer. Chaque année, les directeurs des Écoles supérieures — gymnases et écoles réelles — d'une même province se réunissent pour discuter certains problèmes pédagogiques ; chaque directeur représente le collège des professeurs de son école dont il apporte l'avis. En 1881, la question de « la propédeutique philosophique » était à l'ordre du jour de la conférence des directeurs des écoles de la province du Rhin. Vingt-huit gymnases étaient représentés et avaient envoyé des rapports rédigés après discussion : nous ne saurions mieux faire pour comprendre l'opinion des pédagogues allemands, et ce qui la justifie, que de nous en référer au compte rendu de cette réunion. La première question posée était celle de savoir s'il convenait de maintenir dans les programmes « la propédeutique philosophique » : des 28 rapporteurs des gymnases, 23 répondent affirmativement, soit 82 p. 100; cet accord en un pareil débat équivaut à l'unanimité. Mais ce qui surtout nous intéresse, c'est de savoir ce que doit être cet enseignement, son objet, son importance, ses limites. Ici les opinions se multiplient et s'opposent; psychologie, logique, morale, métaphysique, esthétique, histoire de la philosophie, chacune de ces sciences a ses partisans. Mais de cette diversité d'opinions le rapporteur général arrive à dégager les conclusions qui répondent à l'avis de la ma-

jorité. « La propédeutique philosophique, dit-il, est considérée comme devant amener l'écolier qui a pensé naturellement, instinctivement, à réfléchir sur la nature de la pensée et à remarquer qu'elle a des lois générales. » Ramenée à ces termes, la question de l'objet sur lequel doit porter la « propédeutique » se transforme en un problème plus simple : Quelles sont, parmi les sciences philosophiques, celles qui sont le plus propres à donner à l'esprit la conscience qu'il observe des lois dans son action spontanée? La psychologie a paru à beaucoup préférable à la logique, plus intéressante, plus vivante; mais on lui reproche de soulever des problèmes dangereux sur les rapports du physique et du moral, sur la nature de l'âme. La psychologie restera très élémentaire, purement empirique; elle se bornera à l'énunération des éléments de la pensée et des lois régulières selon lesquelles ces éléments se combinent (lois de l'association des idées). C'est surtout à la logique, à l'étude du raisonnement déductif et des méthodes inductives qu'on demandera d'apprendre à l'écolier que l'esprit n'agit pas au hasard, qu'il a ses lois et qu'il ne les viole pas impunément. Pour achever de vous édifier sur cette « propédeutique philosophique », je me contenterai de vous lire l'article 8 du « protocole », — c'est le terme consacré, — qui résume les conclusions de la conférence: « L'enseignement serait donné en Unter-Prima et Ober-Prima : deux heures chaque semaine pendant douze semaines, placées au commencement du second semestre. » Vous voyez que je ne vous cache rien.

Mais, Messieurs, s'il faut éviter l'outrecuidance, plus encore convient-il de se défendre de la servilité. Avant d'adopter l'opinion des pédagogues allemands, sachons si nous avons les mêmes raisons de penser ce qu'ils pensent. N'êtes-vous pas frappés de voir qu'il n'est fait aucune place à cet enseignement de la morale qui nous a tant préoccupés depuis vingt ans? Sur ce sujet les opinions exprimées ne laisseront pas de vous surprendre. Un rapporteur écrit : L'étude de la morale est trop peu importante pour être admise dans le programme des gymnases. J'ai observé, dit un autre, que particulièrement chez les natures bien douées le sentiment moral est très faible, très incertain, sujet à erreur, tandis que les facultés intellectuelles sont très développées, et il conclut à proscrire l'étude de l'éthique du gymnase. Avant de nous scandaliser, efforçons-nous de comprendre : si les pédagogues allemands se désintéressent à ce point de la morale purement humaine; s'ils en parlent avec cette liberté, avec ce sans-gêne, c'est qu'ils ont mis à part et réservé pour l'écolier la morale religieuse. L'argu-

ment décisif qu'ils opposent à l'enseignement de la morale au gymnase, c'est qu'il est inutile et dangereux : inutile, parce qu'il ferait double emploi, parce qu'il existe déjà sous une autre forme ; dangereux, parce que le professeur de philosophie pourrait contredire le professeur de religion et par ce désaccord porter le trouble dans les esprits. Si la philosophie est exclue des écoles secondaires, c'est qu'elle est contraire à l'idée de l'éducation qu'on y veut donner, c'est qu'elle implique la discussion, c'est qu'elle est l'esprit libre, c'est qu'elle met en question les principes que l'on entend laisser à l'état des dogmes incontestés. Le christianisme règne en maître au gymnase, tout lui doit être subordonné.

De ce point de vue, les choses se renversent. Loin que tout enseignement moral et philosophique soit banni des écoles d'Allemagne, il existe partout, à tous les degrés, jusque dans l'école primaire. Ce n'est pas en chargeant la jeunesse de connaissances matérielles qu'on l'élève à l'idée de ce qu'elle doit penser et de ce qu'elle doit faire. Je ne crains pas de dire qu'au gymnase l'enseignement philosophique et moral commence dès les plus basses classes pour se prolonger jusqu'à l'Ober-Prima. La philosophie enseignée est la philosophie chrétienne. Quelles que soient les opinions personnelles que l'on professe à cet égard, il faut reconnaître qu'il y a là une conception générale de l'univers et de la vie qui a suffi à quelques grands esprits. N'objectez pas que cet enseignement religieux n'a rien de commun avec l'enseignement philosophique. Il est donné par un professeur et non par un pasteur, il est compris dans le plan des études, il a sa sanction dans les examens ; surtout il constitue une étude régulière, continue, qui n'est pas livrée au caprice individuel, mais dont le développement logique et progressif est prévu, arrêté par les programmes. Laissez-moi très brièvement, d'après le plan suivi dans une des plus anciennes et des plus célèbres écoles secondaires de l'Allemagne, la Thomasschule de Leipzig, vous donner l'idée de ce qu'il y a d'unité, de suite, de philosophie, si vous voulez, et dans l'enseignement et dans la méthode selon laquelle il est donné. Dans les trois classes inférieures, on développe la foi, on s'adresse à la crédulité naïve, on forme des habitudes avant de les justifier, la morale ne se distingue pas des histoires bibliques, des légendes chrétiennes, des images où elle est comme sensible; les préceptes sont des exemples, le devoir se ramène à l'amour et à l'imitation de Jésus. Durant les cinq années suivantes on étudie l'histoire du christianisme, dans l'Ancien Testament ce qui le prépare et l'annonce, dans le Nouveau ses origines, ses débuts, ses progrès,

puis la formation du dogme, la constitution de l'Église : par là on substitue à la foi naïve une croyance raisonnée déjà, puisqu'elle cherche sa justification dans les faits. C'est là quelque chose d'extérieur encore; pendant la dernière année que l'écolier passe au gymnase, on l'initie à « la théorie de la foi dans l'Église chrétienne »; c'est, selon l'idée du protestantisme, un appel de l'autorité à la liberté qui la consacre, un effort pour achever la croyance en lui donnant quelque chose d'intime et de réfléchi, pour faire du dogme non pas un décret arbitraire, mais une vérité qui naît du dedans, qui sort comme des profondeurs de la conscience religieuse, qui n'est elle-même que la conscience morale s'acceptant tout entière.

Le jeune homme au sortir de l'école a, vous le voyez, un système d'idées sur le sens de la vie, sur sa propre destinée, sur ses rapports avec le monde et avec Dieu. L'enseignement religieux n'est pas un semblant, une concession à des préjugés qu'on ménage; il n'est pas libre, il est obligatoire; il est l'éducation morale que l'état se reconnaît le droit et le devoir de donner. Une circulaire du ministère de l'Instruction publique du royaume de Prusse ordonne que l'enfant non baptisé soit instruit d'office dans la religion de ses parents, à son défaut dans la religion de l'État.

Pour achever de caractériser cette éducation, j'ajoute que l'enseignement religieux se relie à l'enseignement civique. Le professeur d'histoire se fait l'auxiliaire du professeur de religion, donne toute sa force à la tradition chrétienne en la confondant avec la tradition nationale. *Germanthum, christenthum,* civilisation chrétienne, civilisation germanique, les deux expressions sont, paraît-il, synonymes. Il est entendu que le christianisme, le seul, le vrai, fait sa réapparition avec la Réforme, et que la Réforme est l'œuvre de l'Allemagne, qui a donné deux fois la liberté à l'Europe, une première fois en brisant les cadres administratifs de la Rome impériale, une seconde fois en affranchissant les consciences de la tyrannie de la Rome papale. La cité antique avait ses dieux, dont le culte se confondait avec celui de patrie; l'Allemagne protestante usurpe le christianisme pour donner à ses fins nationales et relatives quelque chose de providentiel et d'absolu, pour mêler à l'amour de la patrie quelque chose d'universel, de métaphysique, tout en exaltant l'un par l'autre deux des plus puissants instincts de l'âme humaine.

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, que c'est là un idéal, qu'il simplifie les faits, qu'il n'est point sans danger dans nos sociétés complexes et divisées? Pour avoir toute son efficacité,

pour ne pas produire un effet contraire à celui qu'on en attend, il supposerait l'accord de tous les esprits dans l'unité d'une même confession religieuse. On pourrait retourner, du point de vue catholique, l'idéal prussien et protestant, enorgueillir les jeunes Français d'être les serviteurs de la vraie foi, les soldats de l'autre seul christianisme authentique. Dans le *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet montre au Dauphin de France l'accord de ses devoirs de souverain et de chrétien; il lui rappelle Clovis, Charlemagne, saint Louis, et de quel père Dieu l'a fait naître; il évoque les souvenirs des services rendus de tout temps par sa Maison à l'Église, dont ses ancêtres ont mérité d'être appelés les Fils aînés, « qui est sans doute le plus glorieux de leurs titres ». Bossuet, qui a le mérite et le courage de la logique, ajoute : « Employez toutes vos forces à ramener dans l'unité tout ce qui s'en est dévoyé, et à faire écouter l'Église, par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles. » Quatre ans après la publication du *Discours sur l'histoire universelle*, la révocation de l'édit de Nantes envoyait à la Prusse les meilleurs Français, l'enrichissant de leur intelligence, de leur industrie, de leur énergie morale, dont elle profite encore. Nous n'en sommes pas consolés.

II

Messieurs, notre société est séculière, laïque; nous avons renoncé à l'ambition de faire l'unité dans les esprits par l'unité des confessions religieuses; ce n'est pas de l'autorité, de la contrainte des consciences, c'est de la liberté, des devoirs qu'elle accepte ou qu'elle s'impose, que nous attendons ce qu'il faut de concorde et d'esprit public à une nation pour vivre. Le plus sage n'est-il pas, dès lors, de simplifier le problème, de laisser en dehors de l'éducation la tradition religieuse pour s'en tenir à la tradition nationale, de faire ainsi sortir la vie morale de la jeunesse de l'amour de la patrie commune, de l'intelligence de son rôle et de ses destinées? N'attendez pas de moi que je nie la vertu éducatrice de l'histoire. Je me rappelle l'émotion avec laquelle, en 1882, je lus, dans ma petite chambre de Berlin, le très bel article de notre collègue M. Lavisse sur *l'Enseignement de l'histoire à la Sorbonne*; je lui écrivis, sans le connaître, d'enthousiasme: il l'a très certainement oublié, je m'en souviens toujours. Chaque peuple trouve dans le récit des efforts par lesquels il s'est constitué assez d'épreuves, de sacrifices, de sang et de larmes, assez d'actes héroïques, assez de fautes aussi, d'erreurs et de défaillances, pour en

composer la trame d'une vie passionnante qui ne finit pas, puisque chaque génération la reprend, la continue, en sent courir en soi le frisson et saigner les blessures anciennes. Sans parler de tout ce qu'il ajoute à l'esprit, — et ce n'est rien moins qu'un monde, — l'histoire nous fait une première vie morale. Elle vivifie le sentiment patriotique par les images dont elle le nourrit, elle atténue l'égoïsme, elle relève la vie la plus humble en la reliant à a vie nationale, elle nous défend l'ingratitude envers ceux qui nous ont précédés, elle éveille dans la conscience individuelle la conscience d'une existence plus haute dont on participe sans pouvoir en disposer, qu'on a reçue et qu'on doit transmettre, dont, par une sorte d'autonomie, on s'impose les obligations, sans se reconnaître le droit de les violer.

Est-ce à dire que l'histoire suffise à l'éducation? Je ne le pense pas. Les faits n'ont de sens que par une interprétation que sans doute ils limitent et dirigent, mais dont le principe est dans l'esprit, dans ses exigences, dans le droit qu'il se confère de juger ce qu'il représente. La philosophie de l'histoire est la philosophie de l'historien. La tradition n'explique pas tout : le politique qui marcherait droit devant lui dans la ligne du passé, pour n'avoir pas deviné, imaginé, si j'ose dire, le tournant de l'avenir, chercherait le progrès dans la réaction, ce qui est et ce qui sera dans le mirage de ce qui n'est plus. Le langage des faits n'est pas si clair que plusieurs commentaires n'en soient possibles, et, qu'on le veuille ou non, ces dissentiments, à moins d'une autorité imposée, ramènent les questions dernières qu'on voudrait éviter et des faits à l'esprit qui les interprète et les juge. Nous attendrons en vain du dehors ce que nous devons penser, nous ne découvrirons pas dans le réel l'idéal qui ne peut naître que de l'esprit; rien ne nous libérera de l'initiative et de la responsabilité de nos idées.

Peut-être aussi ne serait-il pas sans danger de faire tenir toute la vie morale dans les devoirs du citoyen éclairés, commentés par l'histoire politique. On parle beaucoup d'internationalisme : ne laissons pas tomber certaines idées, elles sont justes parcequ'elles sont généreuses et pourraient porter bonheur à ceux qui les ramasseraient. Il ne faut pas fournir de prétextes à ceux qui ne voient dans la patrie qu'un principe de haine et de division, sans soupçonner qu'ils n'y porteraient atteinte qu'en ruinant jusqu'à l'espérance de la société vraiment humaine qu'ils rêvent. Quand on compare ce qu'était l'Europe à la fin du XVIII[e] siècle à ce qu'elle est aujourd'hui, le premier mouvement est un sentiment de

tristesse et d'angoisse. Au moment où éclate la Révolution française, il n'y a pas entre les peuples de haines violentes, inexpiables, les guerres sont plutôt politiques que nationales ; il semble que l'Europe soit sur le point de prendre conscience d'elle-même, de ses idées communes, de sa solidarité dans l'œuvre d'une civilisation à laquelle tous ses membres collaborent. Aujourd'hui, chaque peuple a fait son histoire, trouvé dans sa tradition des raisons de s'isoler, fait sortir de son passé des trésors de haine. L'homme de la philosophie a reculé devant le patriote de l'histoire. Je suis convaincu, Messieurs, que ce recul n'est qu'apparent, que l'effort si douloureux, si cruel, par lequel se sont constituées après trois siècles de guerre atroces, — au milieu de combien d'agitations stériles, d'ambitions vaines, — les grandes nations modernes, n'a pas été perdu. Ceux qui veulent supprimer la patrie ne savent pas ce qu'ils font. Ils prennent ce qui est un moyen pour un obstacle; ils croient qu'avec les grandes nations ils feraient disparaître les préjugés et les haines qui les séparent; ils les multiplieraient, ils les reporteraient dans chaque nation de cité à cité, de village à village, ils ramèneraient l'humanité à l'état atomique, à l'état amorphe, si j'ose dire, en décomposant les accords réalisés. La nature ne crée un organisme supérieur que par un enveloppement d'organismes de plus en plus complexes qu'une évolution lente et progressive fait conspirer en une vie plus haute dont l'unité les embrasse et les harmonise. Mais l'humanité n'est pas un fait, l'histoire ne la constate pas, il faut la vouloir, l'aimer, la faire; elle n'est pas donnée; elle est ce qui n'est point encore, ce qui peut être, une idée qui n'existe que dans l'esprit, que par l'esprit, que déjà en un sens il réalise par cela seul qu'il la conçoit, mais qui n'a chance d'entrer dans les faits, — ce n'est pas nous qui le nierons, — que par la science du passé, que par l'intelligence du présent, que par l'étude patiente des conditions qui en sont les antécédents nécessaires.

III

L'éducation consiste à donner des habitudes à l'enfant et, à mesure qu'il avance en âge, à lui faire accepter ce qu'il a subi, en confirmant les habitudes par les principes qui les justifient, à préparer ainsi, contre les assauts de la passion, la résistance d'une raison qui participe de la force irréfléchie de la nature et comme de son entraînement. Ces principes doivent-ils être éprouvés par la discussion, proposés à la raison franchement, loyale-

ment, ou ne doivent-ils être encore que des habitudes de la pensée qui achèvent de plier la machine? Quelle que soit l'opinion théorique, abstraite, que l'on ait à cet égard, je dis que dans les conditions où nous sommes placés, que dans une démocratie comme la nôtre où tout est discuté, nié, renié, contesté, l'hésitation est impossible. Il faut que les jeunes gens qui formeront l'élite du peuple, qui auront charge à ce titre d'entretenir plus vive en eux la conscience nationale, se soient posé les grands problèmes dont la tradition ne leur livrera plus une solution consacrée; qu'ils aient été appelés à réfléchir sur l'homme, sur son rôle social, sur sa nature et sa destinée ailleurs que dans des coteries de sectaires. Que ceux que l'esprit de discussion inquiète songent qu'il est partout, qu'à ce titre il est bon qu'il soit exercé, fortifié, prévenu contre les plus gros sophismes. La liberté n'est pas une sinécure; elle apporte l'inquiétude, l'agitation, l'imprévu de la vie; il faut prendre avec elle les devoirs qu'elle impose. Je ne crains pas de dire que, dans notre société démocratique, l'enseignement secondaire de la philosophie se recommande précisément par les défauts qu'on lui oppose.

On reproche d'abord à la philosophie son obscurité. Entendons-nous. Si l'on veut dire qu'il ne faut pas exiger des esprits un effort qui les dépasse, qu'il y a un art d'amener aux problèmes, d'en faire pressentir l'intérêt, d'en exposer les solutions, si d'un mot l'on souhaite que l'enseignement se mesure à l'intelligence de ceux qui le reçoivent, c'est une question de méthode qui se pose à propos de la philologie, de l'histoire, des mathématiques, de toutes les sciences, auxquelles on ne demande pas seulement des vérités, mais un exercice de l'esprit qui serve à le former. Je connais nos jeunes philosophes, je puis affirmer qu'ils ont la volonté de bien faire et de faire du bien. Qu'ils se rappellent Spinoza causant avec son hôtesse, interrogeant les enfants de la maison sur le catéchisme; il ne leur lisait pas les premières propositions de l'Éthique, il mettait son esprit dans ce qu'il leur disait.

Mais, Messieurs, quand on parle de l'obscurité de la philosophie, on entend moins la manière dont on l'expose que les problèmes mêmes sur lesquels elle appelle la réflexion des jeunes gens. Ces problèmes sont difficiles, complexes; ils ont troublé, divisé les plus hautes intelligences, et il est impossible de les poser dans leurs vrais termes sans donner le sentiment de ce qu'ils ont de redoutable. — Puisqu'à la tradition religieuse, qui accorde les esprits du dehors par l'autorité d'un dogme, nous

opposons la liberté de conscience; puisque nous acceptons toutes les croyances sans leur rien demander que de vivre en paix, je crois qu'il est indispensable de montrer aux jeunes gens que les choses ne sont pas aussi simples qu'ils le pourraient penser, qu'ils ne se délivreront pas des plus hauts problèmes par un haussement d'épaules, que moins encore ils les résoudront par l'arrogance et l'irréflexion. Vous ne sauriez croire, Messieurs, combien il est difficile de se débarrasser de la philosophie. Ne pas philosopher, c'est philosopher encore, mais sans méthode, avec une sorte de brutalité naïve. Il y a une philosophie spontanée qui supprime les difficultés en ne les voyant pas et trouve ses clartés dans les illusions des sens et de l'imagination. Quand on est ébloui d'une telle lumière, on s'indigne contre les aveugles volontaires qui y ferment les yeux; on les somme de voir clair : de là à les y contraindre, il n'y a qu'un pas. Pensez-vous qu'une année soit perdue à apprendre au jeune homme que la première apparence ne livre pas toute la vérité? Pensez-vous qu'il ne soit pas bon que par la réflexion sur la nature humaine, sur ses besoins et sur ses raisons de croire, sur la science et sur la morale, il soit averti que tout n'est pas clair, que le monde et la pensée posent des problèmes complexes qu'il faut aborder avec modestie?

Dans une société aussi divisée que la nôtre, la tolérance est une vertu nécessaire : en découvrant l'esprit à lui-même, on l'étend, on l'agrandit, on l'humanise. On ne diminue pas la sottise sans diminuer un peu la méchanceté. Nous avons le droit d'espérer de l'enseignement philosophique non pas la dédaigneuse indifférence, l'ironique pitié du sceptique pour le croyant, non pas même cette tolérance de l'homme religieux qui n'est que la réaction de la charité, « toujours douce, toujours patiente » contre la conviction orgueilleuse de posséder et d'offrir la vérité absolue, mais ce respect de la croyance d'autrui qui est l'effort moral, où conspire toute l'âme, par lequel on a créé et l'on garde ses propres convictions.

On oppose maintenant la philosophie et la science, et, pour beaucoup, cette opposition équivaut à une condamnation. Je ne crains pas de dire que c'est précisément le développement considérable des sciences positives, leur autorité, leur prestige, qui justifie l'enseignement de la philosophie. J'entends dire que la jeunesse est dégoûtée de la science. La jeunesse n'est qu'une abstraction que chacun fait parler au gré de ses craintes ou de ses espérances. Si vous étiez dégoûtés de la vérité scientifique, de

son exactitude, de sa précision, des qualités qu'elle donne à l'esprit, des vertus qu'implique sa découverte, je vous plaindrais. On ne s'enrichit point en jetant par-dessus bord ce qu'on a péniblement conquis, on ne retourne pas en arrière, une réaction n'est pas un progrès. Mais la *Science*, qu'on écrit avec une lettre majuscule comme Dieu, n'est qu'une religion déguisée ; une scolastique fermée à l'étonnement, dont la logique singulière est de dépasser toujours les prémisses dans la conclusion, qui a ses procédés uniformes d'explication, ses solutions toutes prêtes, ses dogmes immuables. Si vraiment vous avez renoncé à cette dernière forme qu'ait prise la superstition, ce n'est pas moi qui vous en blâmerai.

La culture exclusive de l'esprit par les sciences positives ne serait pas sans danger; la philosophie est son correctif. Le savant ne s'interroge pas sur les principes, il s'en sert, il ne les justifie qu'en montrant qu'ils réussissent; il accepte la pensée une fois pour toutes et la traite comme un simple moyen de constater une vérité où elle n'a point à intervenir. Dans le travail de la recherche l'esprit se défie de lui-même, se met en garde contre sa précipitation, ses idées préconçues ; il semble que dans cette découverte d'une vérité tout impersonnelle, il soit l'obstacle, le danger, la cause d'erreur qu'il importe d'éliminer. A dire vrai, ce haut désintéressement n'est pas l'assujettissement, il est la libération de l'esprit dont rien ne doit troubler l'action ni entraver la fécondité dans le vrai. Mais, à ne consulter que l'apparence, il semble que la vérité soit contenue dans l'objet, qu'elle s'y cache, qu'il n'y ait qu'à l'y voir ou qu'à l'en extraire. Ajoutez que l'habitude de cette méthode tout objective donne la tentation de l'appliquer à l'étude de l'esprit lui-même qui, ainsi regardé du dehors, dans ses conditions, devient quelque chose d'extérieur, de sensible, une chose parmi les autres choses. La science tourne à la confusion de la pensée qui se perd dans le monde qu'elle a ouvert devant elle et s'ensevelit dans sa victoire. Volontiers nous prétendons que notre démocratie repose sur l'idée du droit, sur le caractère sacré de la personne ; il faut que l'esprit soit appelé à réfléchir sur ses rapports avec l'objet qu'il s'oppose, qu'il se rende compte de son action dans la constitution et dans la découverte de la vérité, qu'il reprenne, en se recueillant, la conscience de sa valeur et de sa réalité ! Tandis qu'à considérer les choses du point de vue de l'espace et du temps, la terre, que longtemps l'illusion humaine immobilisa au centre de l'univers pour y rapporter tout le reste, n'est qu'une barque fragile perdue sur un océan sans

rivage, l'homme l'invisible naufragé que l'immensité anéantit, du point de vue de la réflexion, le monde est un phénomène de l'esprit : c'est en lui que s'enfoncent ces perspectives, que s'ouvrent ces horizons, c'est lui qui toujours recule la limite, ajoute l'étendue à l'étendue, la durée à la durée, si bien que, quand il se trouble devant l'infini, c'est de sa propre sublimité qu'il s'épouvante. « Toute notre dignité consiste dans la pensée, dit Pascal, c'est de là qu'il faut nous relever. »

Mais, Messieurs, la philosophie n'offre-t-elle pas le grand danger, en ramenant l'esprit à lui-même, de l'y enfermer; n'est-elle pas par là propre à faire des utopistes qui, pour trop croire que le monde est leur représentation, seront tentés de prendre le rêve pour la réalité? Il est tel de nos contemporains qui s'effraye de la consommation d'idéal qui se fait dans notre société. Aveuglement de philosophe sans doute, je n'arrive à découvrir cet excès ni dans ce qui s'étale par nos rues et sur nos murs, ni dans notre littérature, ni dans nos mœurs, ni dans nos luttes politiques. Que d'ailleurs l'enseignement de la philosophie soit fait pour développer le sens de l'idéal, la volonté de le réaliser, l'espérance d'y réussir, j'en fais l'aveu. Mais aux hommes positifs, qui voient dans l'idéal le principe des illusions dangereuses, je réponds que la chimère n'est pas l'excès, mais le manque d'idéal, qu'elle sort non de la philosophie, mais de la fausse science, non de ce que l'esprit exagère sa puissance et sa réalité, mais de ce qu'il les oublie. La chimère consiste à croire que les choses se feront d'elles-mêmes, que le bien sera produit du dehors, sans l'initiative, sans l'intervention constante de la volonté; l'idéal est le bien moral, le bien qu'on attend de soi-même; il est intelligence, amour et volonté, patience autant que passion; c'est de l'esprit qu'il naît, c'est en lui que d'abord il doit être réalisé, c'est par lui seul qu'il peut entrer dans la trame des faits.

Si vraiment le monde n'est que la continuité d'un même mouvement dont la quantité se conserve à travers les progrès illusoires qui élèvent vers la vie et vers la conscience, l'homme fait partie de son milieu physique; ses sentiments, ses volontés, ses actes ne sont que les mouvements extérieurs qui, traversant son organisme, se continuent par lui. En fait, le milieu actuel, traduit en états de conscience, donne la souffrance, le vice, un universel malaise. Puisque c'est le milieu qui fait l'homme, pour changer l'homme, changeons le milieu. Procédons scientifiquement. Il y a des machines qui, par une ingénieuse disposition de rouages, donnent une forme à la matière brute : con-

struisons une machine sociale qui, par une nécessité extérieure, produise le bonheur et la vertu. Ne dites pas que la science apprend qu'on ne change pas brusquement le milieu d'un être sans le détruire. La science établit seulement que les individus qui ne réussissent pas à s'adapter au milieu nouveau disparaissent; elle ne condamne pas la révolution, elle avertit qu'elle se paye; c'est une question d'acclimatation qui, en fin de compte, se résout en une dissolution et une recomposition de mouvements selon des lois nécessaires.

L'idéal guérit de la chimère. Rien n'est plus propre que l'effort moral à nous convaincre que l'absolu n'est pas de ce monde, que la nature ne se plie pas à notre caprice, et qu'on n'obtient rien d'elle qu'en s'accommodant à ses lois. La société est un milieu moral; fait des individus qui le composent, de leurs idées, de leurs sentiments, de leurs tendances, ce milieu est ce qu'ils sont, il vaut ce qu'ils valent; on n'obtient pas la douceur en multipliant la brutalité par elle-même; derrière l'abus, il y a la faiblesse morale qui le maintient et le ferait renaître; avec la ferme résolution de ne rien refuser ni à la justice, ni à la fraternité, commençons la société meilleure en préparant le citoyen par la réforme de nous-mêmes.

Après ceux qui reprochent à l'enseignement de la philosophie d'exagérer la confiance de l'esprit dans ses propres forces, voici ceux qui l'accusent d'engendrer le scepticisme. Les opinions s'opposent, la science n'est pas faite. Dans une société comme la nôtre, où les questions les plus complexes, questions morales, sociales, religieuses, sont brutalement tranchées et en tous sens par l'ignorance, la passion, la fantaisie, il n'y a pas lieu de craindre que la pensée réfléchie crée le désordre. Comme l'a dit avec beaucoup de justesse M. Alfred Fouillée : « Les opinions philosophiques sont infiniment moins divisées que les opinions *non philosophiques*... Il suffit pour s'en convaincre d'avoir assisté à une discussion d'amateurs... La recherche méthodique de la vérité est l'unique moyen de réduire les divergences au minimum et de poser enfin des alternatives bien définies. » Sans doute, la philosophie n'est pas une science faite, où la vérité, comme en mathématiques, se reconnaît à l'accord de tous les esprits. Quelle est la science morale qui réalise cet idéal? L'éducation n'est pas, pour un peuple libre, l'art de tromper la jeunesse par de fausses certitudes, mais l'art de l'acheminer progressivement vers la vie, en lui en faisant connaître les devoirs et pressentir les épreuves. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le jeune homme apprenne que toute vé-

rité ne s'impose pas du dehors par le témoignage des faits ou par la contrainte logique, à ce qu'il soit averti qu'il est des problèmes qui demandent après l'examen de l'intelligence la décision de la volonté, des croyances qui viennent plus de l'esprit que des choses et que confirment les sacrifices qu'elles imposent. La philosophie n'est pas une science finie; par là elle ressemble à la vie et en donne l'intelligence. On parle de chimère, je n'en vois pas de plus dangereuse que la manie d'achever, d'arrêter une bonne fois le mouvement, et de fixer l'homme dans le repos d'un état définitif. La société parfaite va naître d'une législation qui prévoira, qui règlera tous les rapports économiques, à moins que ce ne soit de l'abolition de toute contrainte légale. Chacun supprime ce qui le gêne, simplifie, taille dans le vif; écoutez nos prophètes; tous annoncent que quelque chose va mourir : hier c'était la religion, la métaphysique, l'art, la morale; il paraît que c'est la science aujourd'hui; au total, il ne reste rien. Il reste la vie qui continue son cours, la vie qui ne s'achève pas, qui est une harmonie mobile, instable, de termes contraires qu'elle accorde dans une unité qui se fait et se défait sans cesse. Ne nous appauvrissons pas à plaisir, acceptons-la tout entière, le sentiment et la pensée, le réel et l'idéal, l'art et la science, avec le perpétuel effort qui la maintient dans son intégrité. La philosophie serait bienvenue à guérir la manie de finir ce qui ne finit pas, à nous rendre par là encore plus humains, plus intelligents de toutes les formes de la vie morale, plus disposés à les comprendre et à les vivre.

Je conclus. De ce qui se fait en Allemagne nous ne pouvons déduire ce qui doit se faire en France. En Allemagne, l'éducation morale de la jeunesse repose sur l'action combinée de l'enseignement religieux et de l'enseignement historique, parce que c'est sur l'autorité d'une tradition commune qu'on cherche à fonder l'unité de l'esprit public. La liberté impose plus de devoirs qu'elle ne confère de droits : le pire esclavage est celui qui s'ignore. En renonçant à demander à la tradition religieuse le principe de l'éducation nationale, la France s'est donné des obligations nouvelles. Pour avoir mis sa confiance dans la raison et la liberté, elle s'est engagée à les cultiver, à les fortifier, à y faire comme un incessant appel. Sa tradition même amène à la réflexion, se complète, s'achève par elle. Il ne faut pas supprimer l'enseignement philosophique et moral, il faut que ceux qui en ont la direction ou la charge de plus en plus s'efforcent d'en faire sortir l'amour justifié, éclairé, d'une patrie, envers laquelle on peut remplir tous ses devoirs sans trahir ceux qu'on se reconnaît envers l'humanité.

J'ai fini, Messieurs, ne craignez pas que je recommence. Je suis chargé seulement de vous annoncer l'ouverture d'une *salle des Arts* — au-dessous de la Bibliothèque Albert Dumont — où vous trouverez avec les photographies et les gravures les plus précieuses quelques ouvrages qui vous permettront de les comprendre après les avoir admirées. J'aurais voulu que M. Lavisse vous contât comment ces richesses sont venues à nous. Il vous aurait appris une fois encore ce que peuvent l'initiative et la volonté persévérante, quand elles sont soutenues par la confiance en soi et dans les autres que donne le désintéressement. Mauvais historien de parti pris, M. Lavisse ne m'a rien dit de ce que nous lui devions. Je crois pouvoir vous affirmer qu'en allant à lui pour une bonne part, votre reconnaissance ne s'égarera pas. Mais, Messieurs, un musée coûte cher, et nous ne sommes pas riches. C'est un véritable plaisir pour moi de rendre publiquement hommage à un homme qui nous console de la basse vulgarité de certains parvenus, en montrant qu'on peut tout ennoblir, même l'argent. M. le comte de Chambrun est un penseur qui sait que le vrai bien a ses racines dans la conscience humaine, et c'est l'originalité de sa bienfaisance que cette foi dans l'intelligence et dans la volonté. Sûrs de payer notre dette, nous recevons volontiers d'un homme qui consacre sa fortune à apaiser les esprits en les éclairant. Non content d'avoir fondé la chaire *d'histoire de l'Économie sociale*, pour que la raison ait aussi sa voix dans des problèmes que la passion ne résoudra pas, M. le comte de Chambrun, à deux reprises, a voulu contribuer par des présents considérables à enrichir notre salle des Arts. Donnez-lui raison, ne manquez pas de fréquenter notre petit Musée. J'aimerais à vous dire tout ce que vous y gagnerez, je ne céderai pas à la tentation. Il y aura dans cette grande maison une petite salle où cesseront les distinctions de grammairiens et de littérateurs, de philosophes et d'historiens. En regardant de belles images, vous apprendrez que la poésie aussi est un art, ce qu'on oublie parfois à la commenter. Surtout, puisque l'homme a besoin de plaisirs et que c'est par eux que le plus souvent il s'abaisse, vous éprouverez qu'il y a un plaisir humain dont l'ivresse exalte l'âme, sans la dégrader.

LA QUESTION
DES UNIVERSITÉS ITALIENNES
D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

La controverse sur le point de savoir s'il faut chez nous supprimer ou subordonner les Facultés de moindre importance est, on peut le dire, épuisée : de savants ouvrages, des discussions remarquables ont traité à fond la matière; l'opinion de chacun est formée. Mais ce n'est pas rouvrir le débat que d'examiner comment la question se pose en Italie à propos du projet de loi rédigé par M. Ferdinando Martini, en collaboration avec M. F. Ferraris; car, à lire le rapport dont il l'appuie et qui forme tout un volume (1), on s'aperçoit que la question s'y présente d'une manière assez différente. C'est donc uniquement par rapport à l'Italie que l'on discutera ici le problème. J'ai pris soin d'ailleurs d'interroger quelques-uns des hommes les plus éminents de la péninsule pour juger en connaissance de cause; mais il va de soi que mon avis n'engage ni les personnes qui m'ont éclairé, ni l'aimable Revue qui veut bien me demander mon opinion.

I

Le projet de M. Martini est passablement radical, puisqu'il propose la suppression de six Universités sur dix-sept (2), et des circonstances toutes particulières sembleraient d'abord le justifier même aux yeux de ceux qui repousseraient un semblable projet pour la France.

Commençons par la plus péremptoire de toutes les raisons, une raison de finance. On sait les charges écrasantes que sup-

(1) *Ordinamento generale degli Istituti d'istruzione superiore*. Milan, Hœpli, 1895 (*sic*). Est-il nécessaire de rappeler que M. Martini était récemment ministre de l'Instruction publique et qu'il demeure un des publicistes les plus brillants de l'Italie?

(2) Il supprimerait celles de Sienne, Parme, Modène, Macerata, Messine et Sassari, ne laissant subsister que celles de Turin, Pavie, Padoue, Gênes, Pise, Bologne, Rome, Naples, Catane, Palerme et Cagliari.

porte l'Italie, et, quelque opinion qu'on ait sur les calculs des hommes politiques qui les lui ont imposées, on ne peut refuser son admiration à un peuple qui, après avoir connu la vie à bon marché, se résigne à la gêne pour tenir son rang dans le monde. Mais encore faut-il du discernement dans le sacrifice. L'Italie n'entend pas réduire la dotation de l'Enseignement supérieur, mais elle ne peut pas l'augmenter. Or les cinq millions et demi qu'elle consacre à ses dix-sept Universités suffisent-ils à pourvoir chacune des livres, des instruments, des chaires qu'une véritable Université réclame? M. Martini ne le pense pas. Il fait remarquer que la France, qui n'a que quinze groupes de Facultés, dépense plus de onze millions pour elles; que l'Autriche-Hongrie qui n'en a que onze, leur donne sept millions et demi; que l'Allemagne, qui en a vingt, leur consacre plus de vingt-quatre millions. Il semble que, répartie sur un nombre moindre d'établissements, la somme assez ronde dont l'Italie dispose donnerait de meilleurs résultats. M. Martini déroule la liste fort curieuse des lacunes que la multiplicité des Universités entraîne dans leur enseignement : « La pédiatrie, l'histologie, la chimie physiologique, la technique physiologique, la médecine des oreilles, celle du larynx sont ignorées comme cours officiels dans les Facultés de médecine des petites Universités. Dans la Faculté des sciences de la plupart, on ne voit ni la physique mathématique, ni l'analyse supérieure, ni la géométrie supérieure, ni la mécanique rationnelle, ni certaines branches de la chimie. Dans les Facultés des lettres, on ne rencontre pas le sanscrit, les langues sémitiques, l'histoire comparée des littératures classiques et néo-latines, l'épigraphie, les littératures modernes (1). » Peut-être cette liste inquiétante a-t-elle été rédigée un peu vite, par exemple en ce qui touche le sanscrit qui en réalité est enseigné dans six ou sept chaires de Facultés, chiffre dont les indianistes de plus d'une nation se contenteraient peut-être; les langues sémitiques, l'épigraphie nous paraissent également beaucoup moins sacrifiées que ne le dit M. Martini. Mais l'ensemble est vrai et frappant. Je relèverai notamment parmi ces lacunes l'absence très surprenante, non pas, comme il le dit, de toute chaire de littérature étrangère, mais de toute chaire (sauf à Turin) de littérature française. La connaissance de notre langue est très répandue en Italie; la littérature facile comme la littérature sérieuse s'y tient fort au courant de toutes nos productions actuelles; mais, parce que presque nulle part notre littérature n'y est l'objet d'un enseignement spé-

(1) P. 163.

cial, il est aisé de voir que la connaissance qu'on en étale est plus superficielle que solide. Les Italiens sont très fiers de savoir par cœur nos romanciers et d'avoir lu jusqu'à nos décadents : ils nous reprochent, non sans raison, de ne pas leur rendre la pareille ; mais comme l'enseignement universitaire n'a pas répandu parmi eux les notions succinctes, mais justes et suffisantes, que les cours de littérature étrangère ont à la longue fait pénétrer chez nous dans le public lettré, les gens du monde en Italie se méprennent plus encore sur le génie français que leurs pareils en France sur le génie italien. Pour un homme du monde en France, la littérature italienne c'est Dante, c'est Pétrarque, et, même, s'il ne les a point lus, il les connaît par nos Revues, qui les ont étudiées avec prédilection; mais, pour un homme du monde en Italie, la littérature française, c'est l'ensemble des productions bruyantes et éphémères dont la mode s'amuse chez nous, mais, qu'on prend là-bas au sérieux, non qu'on y soit toujours dupe de leur fausse profondeur ou de leur fausse moralité; mais ou bien on y copie de mauvais modèles, et c'est tant pis pour l'Italie, ou bien on nous juge d'après des portraits infidèles, et c'est tant pis pour nous.

M. Martini aurait pu corroborer l'argument d'ordre financier par une considération à laquelle il n'a touché qu'incidemment, l'absolue insuffisance des traitements universitaires. Il dit quelque part en passant que le maximum d'un professeur extraordinaire, c'est-à-dire d'un professeur chargé d'un cours complémentaire, est de 3 500 francs et que, sur 197, plus de 120 n'ont pas encore ce maigre maximum. Mais ce n'est pas seulement cette catégorie de maîtres dont il faudrait accroître les honoraires : les professeurs titulaires, ceux mêmes dont l'Italie est le plus fière, ne touchent guère plus de 7 ou 8 000 francs au total, et pour atteindre ce chiffre il leur faut attendre qu'ils approchent de la vieillesse. D'ailleurs d'un bout à l'autre de l'échelle le corps enseignant n'est pas à cet égard traité comme il le mérite (1); M. Tullo Massarani déplorait récemment la condition faite aux professeurs des lycées (2). Certes les maîtres de la jeunesse italienne ne marchandent pas leur dévouement : j'ai résumé ailleurs un projet du distingué proviseur du lycée de Modène, M. Giuseppe Finzi, dont

(1) A cet égard seulement, car le gouvernement italien a appelé beaucoup de professeurs à siéger au Sénat.

(2) Dans un chapitre de son livre *Come la pensava il dottor Lorenzi*. Le traitement maximum d'un proviseur est de 4 100 francs; celui d'un professeur de lycée, de 3 000 francs.

les exigences sont très modestes. Mais M. Martini comprend que l'Italie n'a pas encore pu faire pour ses professeurs ce que la justice commanderait; il connaît non pas seulement leur science et l'importance de leurs travaux, mais leur patriotisme, leur attachement aux institutions de l'Italie; il sait combien d'entre eux ont exposé autrefois pour elle leur liberté ou leur vie, et, dans un plan qui réorganiserait les Universités, le relèvement des honoraires devrait former un des premiers articles. Sans doute, même aujourd'hui, il en coûte moins de vivre en Italie qu'en France; mais toutes proportions gardées, nos observations subsistent, surtout pour Rome, où le loyer n'est guère moins cher qu'à Paris et où il n'est pas juste qu'un professeur titulaire de la Sapience, quels que soient l'éclat de son enseignement et l'ancienneté de ses services, n'ait que le traitement d'un professeur de seconde classe dans un de nos grands lycées.

Une deuxième raison toute particulière à l'Italie pour réduire le nombre des Universités, c'est qu'elle paraît en avoir trop par rapport à sa population. Alors qu'on ne trouve en France qu'un groupe de Facultés pour 2 556 138 habitants, en Allemagne qu'une Université pour 2 471 423 habitants, il y a en Italie une Université pour 1 774 024 habitants. Encore si les 17 Universités de la péninsule étaient convenablement réparties! Mais l'Émilie et la Romagne d'une part, la Toscane de l'autre, qui respectivement n'atteignent pas une population de 2 300 000 habitants, ont la première trois Universités (Bologne, Modène, Parme), la seconde deux Universités (Pise, Sienne); la Sardaigne, qui n'a pas 800 000 habitants, en a deux (Cagliari, Sassari), tandis que la Lombardie qui a près de 4 000 000 d'habitants n'en a qu'une (Pavie); la Sicile avec environ 3 300 000 habitants en a trois (Messine, Catane, Palerme), tandis que l'ancien royaume de Naples proprement dit n'en a qu'une pour 7 millions et demi d'habitants; tandis qu'il n'y a qu'une école de vétérinaires pour le Piémont et la Ligurie, une pour le Lombard-Vénitien, une pour la Toscane, les Marches, l'Ombrie, la Campagne de Rome, une pour l'Italie méridionale, il y en trois pour l'Émilie et la Romagne. On reconnaît ici un effet des conditions dans lesquelles s'est opérée l'unité de l'Italie: chacune de ses provinces conserve encore aujourd'hui sur bien des points l'organisation que lui avaient donnée des maîtres qui ne soupçonnaient seulement pas qu'elle pût un jour faire partie d'un grand État.

De cette multiplicité, de cette mauvaise répartition des Universités italiennes, résulte que beaucoup d'entre elles sont fort

peu peuplées. Pendant que chez nous trois groupes de Facultés seulement comptent moins de 500 étudiants (1), huit Universités italiennes demeurent au-dessous de ce chiffre. Un peuple qui sent le besoin de réduire ses dépenses ne constate pas sans ennui qu'à Parme, à Sienne, à Sassari, un étudiant coûte 1 100 francs en chiffre rond, tandis qu'il en coûte moins de 300 à Turin, moins de 200 à Naples. Assurément M. Martini triomphe trop quand il se récrie sur la disproportion du nombre des étudiants et du nombre des professeurs à la Faculté de médecine de Sienne : 104 élèves pour 16 professeurs, c'est-à-dire 6 élèves par cours! Le calcul ne serait en effet concluant que si tous les professeurs de cette Faculté s'entendaient pour mettre leurs leçons à la même heure, de telle manière qu'il fallût que chaque étudiant sacrifiât tous les enseignements à un seul. Mais en somme il est parfaitement légitime de se demander si l'État et les départements doivent continuer à faire les frais d'Universités peu fréquentées.

II

Ces considérations frappent si fort les Italiens que, parmi les personnes que j'ai interrogées, non seulement plusieurs approuvent *en théorie* le projet de M. Martini, mais quelques-unes le trouvent timide et supprimeraient, si elles le croyaient possible, encore plus d'Universités ; mais toutes, sans exception, estiment que le projet ne passera pas. Une d'entre elles, une seule, croit qu'à force d'énergie un ministre de l'Instruction publique pourrait entraîner les autres à le voter. Mais toutes les autres pensent ou qu'un cabinet armé de pleins pouvoirs et gouvernant sans Parlement pourrait seul assumer une responsabilité semblable, ou que, même dans ces conditions, pas un cabinet ne l'oserait.

En effet, si les Chambres françaises ont repoussé un projet d'ailleurs beaucoup moins hardi, les Chambres italiennes se montreraient, suivant les vraisemblances, plus intraitables encore. Les raisons d'ordre général que font valoir tout haut les partisans des petites Universités, les motifs d'intérêt local qu'on leur a fait valoir à eux-mêmes tout bas, sont identiques dans les deux pays; mais les raisons de sentiment sont là-bas beaucoup plus puissantes. Les villes italiennes tiennent bien plus fortement à leurs Universités que les nôtres à leurs Facultés, parce que chaque province a eu longtemps son histoire, son génie à part, et que la date

(1) Les chiffres de M. Martini, tant pour l'Italie que pour la France, se rapportent à l'année 1891-92.

récente de l'annexion, la persistance des dialectes entretiennent l'esprit municipal. Sans doute les Chambres italiennes ont émis, le 28 avril 1891, le vœu qu'on réduisît le nombre des chaires dans les petites Universités; mais le rétablissement de l'Université de Sassari, moins d'un an après qu'elle avait été supprimée par la loi du 13 novembre 1859, et, beaucoup plus récemment, la mesure par laquelle les traitements des professeurs des petites Universités ont été égalés à ceux des professeurs des grandes prouvent bien que les Chambres ne se hasarderont pas à un acte qu'une partie importante de l'Italie considèrerait comme attentatoire à sa dignité et à ses intérêts. M. Martini nous en fournit lui-même un autre indice : il se plaint que l'existence des petites Universités oppose un obstacle insurmontable à toute réforme, et il cite cet exemple : « Vingt ans se sont écoulés depuis que la loi du 26 janvier 1873, n° 1251, abolit les Facultés de théologie. Blâmable en soi, la loi disposait au moins que les enseignements de ces Facultés qui offraient un intérêt général pour l'histoire, la philologie ou la philosophie, pourraient être donnés dans les Facultés des lettres. Or, cette disposition est demeurée lettre morte, parce que, ne pouvant établir partout les chaires nécessaires, on les refuse aux grandes Universités (sauf à Naples et à Rome, où on vient d'instituer un cours d'histoire de l'Église) pour ne pas faire de jaloux. » Il est arrivé, ajoute-t-il, à peu près la même chose pour l'enseignement des sciences économico-administratives (1). Mais si les ministres ont une telle peur des petites Facultés quand il s'agit simplement de ne pas leur accorder de nouvelles chaires, les raisons pour lesquelles ils reculent n'arrêteront-elles pas aussi les députés quand on leur demandera de les faire périr?

Puis la mesure aurait-elle tous les bons effets que M. Martini en attend? Il semble que beaucoup d'excellents esprits n'en soient pas convaincus. L'Italie, comme toutes les nations, traverse alternativement des phases de témérité et des phases de prudence. Elle est récemment entrée, nous l'en félicitons, dans une de ces dernières; elle craint les grands projets. Quand elle se rappelle que, le 6 février 1880, M. Crispi s'écriait : « J'ai dit plus d'une fois que je ne connaissais qu'un moyen de relever les études, d'avoir un enseignement scientifique sérieux et solennel, et que c'était d'instituer une seule Université d'État », elle a besoin de faire appel à tout son respect pour le chef actuel du gouvernement pour ne pas dire sans ambage que ce projet sent la mégalomanie et en produirait toutes les déceptions. C'est ce que dit avec

(1) Voir sur ces divers cas p. 161-162 de son livre.

ménagement, mais avec netteté un des plus remarquables des adversaires auxquels réponde M. Martini, M. Luigi Rossi (1). Quand on fait briller aux yeux l'avantage de concentrer sur un petit nombre d'Universités les fonds que l'on disperse sur un grand nombre d'établissements, bien des gens répondent que, si on fait en réalité des économies, ce n'est pas le ministère de l'Instruction publique qui en profitera ; on pourvoira au plus pressé, à l'équilibre du budget, à moins qu'un certain ministère, le plus exigeant de tous dans tous les pays à l'heure présente, n'arrête au passage les sommes disponibles.

Aussi bien, tout compte fait, y aurait-il économie? M. Martini stipule fort équitablement que l'on conserverait aux professeurs des Universités supprimées leurs traitements jusqu'à ce qu'on pût les placer dans les Universités conservées. Mais, outre qu'on peut se demander si tel maître qui remplit très honorablement une chaire à Sassari ferait bonne figure à Bologne ou à Naples, outre que pour réserver à tant de professeurs les premières places vacantes dans les grandes Universités, il faudrait pendant de longues années supprimer tout avancement pour les maîtres qui dans celles-ci occupent présentement les postes de début, et presque supprimer durant la même période les examens qui ouvrent l'accès de l'enseignement supérieur (2), voilà de ce chef et pour longtemps l'économie fort réduite ! Ajoutez qu'il faudra élargir les bureaux, les salles de cours des grandes Universités, pourvoir à la conservation et à l'entretien des bibliothèques et des collections scientifiques des autres, ou faire les frais de transports coûteux et hasardeux (3), et, ce qui obèrera bien autrement le Trésor, restituer aux villes et aux particuliers les biens-fonds ou les sommes donnés à l'intention des établissements qu'on projette de détruire. On me dit que, rien que pour la Sicile, cette restitution monterait à six millions, sans compter que toutes ces sommes seraient désormais perdues pour la science : on voit que l'État pourrait bien être en perte dans cette opération si lucrative en apparence.

(1) *La riduzionne delle Università in Italia* (Bologne, Zanichelli, 1892), p. 4 texte et note.

(2) L'encombrement serait en effet beaucoup plus grand que celui qui se produisit chez nous quand il fallut placer les professeurs des Facultés de Strasbourg et des lycées d'Alsace-Lorraine, puisque la proportion des places supprimées aux places conservées serait beaucoup plus grande.

(3) On se rappelle ce qui advint quand de nombreuses bibliothèques de corporations religieuses furent transportées à la Bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome.

On n'accorde pas non plus unanimement à M. Martini qu'il existe entre le nombre des établissements italiens d'enseignement supérieur et de ceux de l'étranger la disproportion qu'il signale. La France, lui dit-on, n'a que quinze groupes de Facultés, mais elle possède en outre beaucoup d'établissements qui donnent, sous d'autres noms, aux frais de l'État un enseignement analogue; en réalité on y trouve par exemple 24 Écoles de médecine (1). M. Martini allègue le petit nombre des étudiants qui fréquentent telle ou telle Université ; mais d'abord, lui avait-on répliqué d'avance, appellera-t-on peu peuplée une Université comme celle de Macerata qui n'a qu'une Faculté et qui compte 150 étudiants alors que Clermont et Besançon, avec deux Facultés et une École préparatoire de médecine, ont encore moins d'étudiants? Encore si c'étaient toujours les mêmes Universités qui attirent le moins de jeunes gens, on pourrait admettre ce motif de condamnation. Mais, pour des causes multiples, la population des Universités est extrêmement variable : Pavie en 1861-62 comptait 1 380 étudiants: en 1878-79, elle n'en eut que 642; Bologne qui n'en réunissait pas 510 en 1870 est aujourd'hui une des plus fréquentées de l'Italie, et les mêmes variations se produisent en Allemagne et en Autriche (2). Quant à la mauvaise distribution des Universités de l'Italie, il faudrait passer condamnation si l'usage des étudiants était toujours de rechercher la plus voisine ; car il est clair qu'en ce cas certaines régions de l'Italie seraient très favorisées dans le présent état de choses aux dépens des autres ; mais ni en Italie ni en Allemagne les étudiants ne se décident d'après la proximité seule; il y a par exemple à Bologne beaucoup d'étudiants d'Udine, de Bellune, de Trévise, de Venise, qui avaient pourtant moins de chemin à faire pour se rendre à Padoue.

III

Supposons toutefois qu'on supprime une partie des Universités italiennes: n'en résultera-t-il pas de sérieux inconvénients? Je ne suis pas très frappé de l'argument tiré par M. Rossi du caractère régional que pourraient prendre des Universités réduites à un petit nombre. L'unité de l'Italie est assez fortement constituée pour que chacun des anciens États qui la composaient

(1) V. dans le livre précité de M. L. Rossi une très intéressante discussion des chiffres comparatifs des Universités dans les différents pays d'Europe, p. 27 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 22, 36, 37, 38.

puisse avoir son centre unique et avoué de culture. On ne voit pas que les Universités de Turin, de Gênes, de Pavie, de Padoue entretiennent l'esprit séparatiste dans le Piémont, la Ligurie, la Lombardie et la Vénétie. Seule la Sicile, pour des raisons purement économiques et transitoires, pourrait inspirer quelque inquiétude ; mais M. Martini propose d'y conserver, non pas une, mais deux Universités. Ce qui pourrait tout au plus arriver, c'est que l'esprit de chaque province se marquât un peu dans la direction scientifique de l'enseignement supérieur. Mais il n'y aurait là aucun danger pour l'État. M. P. de Nolhac, dans une conférence donnée, il y a quelques mois, à la Société des Études italiennes, faisait précisément observer que chacune des écoles poétiques de l'Italie se rattache à une province particulière, mais il se gardait judicieusement d'en concevoir aucune crainte pour la glorieuse œuvre de 1859.

On oppose à M. Martini un argument beaucoup plus sérieux quand on lui objecte que l'indiscipline déjà fort grande des étudiants s'aggravera quand la population de six Universités se reversera sur les autres ou, pour parler plus exactement, sur quelques-unes des autres; car il est peu probable qu'ils aient la charitable pensée de se répartir par portions égales entre les centres conservés. M. Martini en prend assez lestement son parti; il se console en disant qu'après tout un ordre parfait ne règne pas non plus dans les petites Universités et que les inspirations généreuses qui traversent parfois les esprits de la jeunesse des Écoles rachètent ses incartades. M. Rossi estime peut-être au contraire que les bonnes inspirations de quelques milliers d'étudiants influent assez peu sur la politique générale, et que leur turbulence, qui croît en raison directe de leur agglomération, nuit fort aux bonnes études. Il m'en coûte d'avouer que c'est dans notre première Faculté de droit qu'il va chercher la preuve la plus éclatante des inconvénients qu'entraîne la réunion d'un trop grand nombre d'étudiants devant une même chaire; mais on sent qu'il lui en coûte à lui-même de raconter les procédés de jeunes gens sans éducation envers un maître qu'il ne nomme pas, mais qu'il estime et qu'il aime. Ayons donc le courage de citer des lignes qui peut-être, si elles tombent sous les yeux de quelque perturbateur des cours publics, lui feront comprendre que son impertinence, par laquelle il croit n'atteindre qu'un homme, atteint la patrie elle-même, qu'il fait déchoir aux yeux de l'étranger : « Arrivé la veille à Paris et encore sous le coup de l'impression que m'avait produite la magnificence de la grande métropole, le nouvel amphithéâtre, cette

salle vaste et élégante dans son austérité, subjuguait mon esprit et je pensais, triste et mélancolique, à nos étroites et mesquines salles de cours que, par ironie sans doute, on baptise du nom pompeux d'*aula*. L'amphithéâtre se remplissait pendant ce temps d'étudiants, deux cent cinquante environ, et ce chiffre ne marquait pas d'ailleurs un empressement extraordinaire de leur part, vu que le cours était de ceux qui durent deux ans. L'assistance s'abandonnait à cette gaîté toute française qui plaît si fort, quand elle se produit à son heure et à sa place, chez des jeunes gens. Enfin le professeur parut, vêtu de la toge rouge et noire et accompagné d'un huissier à chaîne et en habit. Le professeur fut accueilli par de longs et chaleureux applaudissements qui m'émurent, surtout par le contraste avec les froides leçons des petites Universités italiennes. Les applaudissements se prolongèrent longtemps, et alors par réaction commencèrent les *chut* de la partie adverse; et enfin les cris, les rires, les hurlements, les imprécations se succédèrent avec fureur. Disons la vérité : j'affirme que l'humiliation que j'avais d'abord ressentie disparut en un instant, que l'amphithéâtre perdit toute sa majesté, tout son prestige et devint pour moi comme une place publique, qu'enfin mon émotion première se changea en étonnement mêlé de pitié (1). »

Mes correspondants croient comme M. Rossi que la réduction du nombre des Universités promet à l'Italie des scènes analogues. Les hommes dont l'autorité est le mieux établie dans toute l'Europe savante tiennent pour certain que la discipline déjà fort ébranlée chez eux s'écroulera tout à fait si l'on concentre les étudiants dans un petit nombre de villes. Un d'eux, qui professe dans une des Universités les plus peuplées d'Italie, m'écrit : « Je me surprends tous les jours à envier ceux de nos collègues qui enseignent dans des Universités plus modestes, plus disciplinées, plus paisibles. » On répliquera que les maîtres dont la leçon est troublée n'ont qu'à déférer les perturbateurs à l'autorité administrative; mais M. Rossi à ce propos taxe assez judicieusement d'ingénuité l'article de nos règlements qui leur accorde ce droit : « Comment voulez-vous qu'ils les signalent ? s'écrie-t-il ? Savent-ils les noms de leurs étudiants ? »

Ces derniers mots nous amènent aux relations toutes différentes qui existent, discipline à part, entre étudiants et professeurs suivant que les premiers sont ou ne sont pas trop nombreux, et, en général, aux intérêts de la science. Sur le point de savoir si la réduction des Universités profiterait ou nuirait à la culture de la

(1) P. 39-40.

nation, MM. Rossi et Martini me paraissent se méprendre quelquefois l'un et l'autre. Par exemple, M. Martini croit que c'est par sa forte organisation que l'Université de Padoue a résisté pendant plusieurs siècles aux assauts des Jésuites : je crois plutôt qu'elle a été soutenue par l'esprit laïque des Vénitiens, qui n'entendaient pas s'asservir à l'Église. Il n'en est pas d'un corps enseignant comme d'un corps politique : si forte qu'on suppose son organisation, il ne peut pas se défendre par lui-même, et, le jour où l'esprit public ne le soutiendrait plus, le gouvernement n'aurait pas de peine à le modifier. Mais d'autre part M. Rossi semble se tromper quand il craint que la disparition des petites Universités ne supprime la vie littéraire dans les régions où elles l'entretiennent présentement. Les traditions municipales, dont il exagère ailleurs le péril, les sociétés littéraires, un peu languissantes à la vérité aujourd'hui, mais qui reprendraient immédiatement faveur, entretiendraient encore dans toutes les parties de l'Italie une grande activité intellectuelle. Mais ce qu'on ne peut contester à M. Rossi, c'est que dans les Universités où chaque maître n'a devant lui qu'un nombre raisonnable d'étudiants, ceux-ci profitent bien davantage, parce que le maître les suit de plus près. Il ne faut pas oublier qu'en Italie les cours sont aujourd'hui presque exclusivement faits en vue des étudiants. On y renonce de plus en plus, à tort, à ces leçons d'une portée plus générale, qui exposent au grand public les résultats de la science et qui ne sont pas moins utiles, même pour les jeunes gens, que celles qui les forment à la recherche de la vérité. Les gens du monde le savent et font place nette aux étudiants : aussi les cours tournent-ils de plus en plus au dialogue, c'est-à-dire à une forme d'enseignement qui, pour des raisons évidentes, réclame une assemblée peu nombreuse. Certes il n'est pas nécessaire qu'un professeur pousse le zèle jusqu'à emmener, comme en Allemagne, ses étudiants à la brasserie pour mieux les étudier le verre à la main (1). Mais il est clair que là où les élèves sont trop nombreux pour être connus du maître et pour se connaître entre eux, l'émulation diminue et les jeunes gens ne peuvent plus recevoir ces conseils particuliers qui sont plus efficaces pour le redressement d'un esprit ou d'un caractère que les plus brillantes ou les plus doctes leçons *ex cathedra*. M. Rossi fait observer que dans les petites Universités les étudiants, qui se savent individuellement connus du maître, assistent plus régulièrement aux cours, et il prouve, par l'exemple de l'Allemagne,

(1) V. p. 50, note 2, du livre de M. Rossi, l'attestation de ce singulier usage par M. Pasquale Villari.

que la jeunesse y travaille davantage. Si je ne craignais qu'on prît un argument pour un compliment, je citerais une Université italienne qu'on place avec raison parmi les grandes, mais où les étudiants de la Faculté des lettres dépassent à peine le chiffre de soixante, et je ferais voir combien, à ne parler que des vingt dernières années, cette Faculté a fourni de maîtres distingués à l'Italie. Certes, l'honneur en revient tout d'abord à l'enseignement que la jeunesse y reçoit; mais c'est déjà une preuve qu'un grand nombre d'étudiants n'est pas une condition nécessaire de succès réel pour une Université. Puis croit-on que le même enseignement donné de loin à une foule anonyme eût produit les mêmes effets?

Les grandes Universités offrent encore, dit M. Rossi, l'inconvénient qu'à leur ombre fleurissent des industries parasites qu'elles sont impuissantes à extirper. Il me fâche qu'ici encore il trouve des arguments chez nous; mais patience! il nous fera galamment tout à l'heure les honneurs de chez lui. Écoutons donc encore un récit de nos misères, qui nous apprendra qu'elles sont connues de l'étranger : « A la porte de la Faculté de droit de Paris, vous êtes assaillis par des distributeurs de prospectus gratuits portant l'adresse de répétiteurs en droit. Ces *préparateurs aux examens* (1) vous font des *leçons à succès garanti*, c'est-à-dire que, *quand le succès est garanti, le candidat, s'il n'était pas reçu, n'aurait rien à payer*. Mais ce n'est pas tout : si vous ne voulez même pas mettre les pieds chez ces préparateurs, ils vous offrent des *leçons par correspondance;* on va jusqu'à vous dispenser de composer votre thèse de doctorat, car d'autres la font pour vous, et ceci *avec la collaboration de professeurs admissibles à l'agrégation des Facultés de droit de l'État.* » Quant à l'Italie, c'est à un Napolitain, à un homme qu'il s'applaudit d'avoir vu passer par le ministère de l'Instruction publique, qu'il va emprunter les détails suivants sur les trafics plus audacieux encore des préparateurs napolitains, qui ne sont autres, paraît-il, que les *liberi docenti* de l'Université de cette ville. Il faut savoir que ces professeurs de cours libres, qui ne touchent pour honoraires que des droits d'examens (*propine*) proportionnés au nombre des élèves inscrits à leurs cours, ne sont pas moins de 236 à l'Université de Naples d'après l'*Annuario del Ministero della Pubblica Istruzione* pour 1894 : 65 pour la Faculté de droit, 167 pour la médecine, 2 pour l'École de pharmacie, 42 pour la Faculté des sciences, 20 pour celle des lettres. La concurrence est donc âpre; mais les intéressés ne se manquent

(1) Les passages mis ici en italique sont en français dans le livre de M. Rossi (p. 63, note 3), qui donne là les termes mêmes des prospectus.

pas à eux-mêmes : « L'étudiant qui en novembre arrive de sa province à la gare de Naples y trouve souvent un courtier qui l'invite à s'inscrire pour quelques cours libres de l'Université. — Cela ne « vous coûte rien, dit le courtier au jeune homme, et vous faites « gagner le professeur, qui siégera parmi vos juges ; vous n'êtes pas « tenu de suivre son cours ; vous pourrez aller à celui du profes« seur officiel. » — Et parfois, pour le déterminer plus vite, il lui offre une remise sur la taxe universitaire, généralement cinq francs par inscription. Si la proposition n'a pas été présentée à la gare, elle l'est au domicile de l'étudiant ou dans le vestibule de la Faculté, par un autre étudiant ou par le *libero docente* lui-même, ce collègue des professeurs titulaires, qui au besoin, par économie, se fait son propre courtier (1). » Voilà, dit M. Rossi, ce qui se passe dans les Facultés qui regorgent d'élèves et où les élèves échappent par le fait à toute surveillance sérieuse de l'Université !

M. Martini nous objectera que nous prenons mal sa pensée et que, loin de souhaiter l'encombrement des salles universitaires, il déclare qu'il y a déjà trop d'étudiants en Italie ; il souscrit (p. 174) à l'enquête qui a établi qu'étant donnée la population de l'Italie, il faudrait recevoir par année environ 360 docteurs en droit et 600 docteurs en médecine et qu'on y fait plus de 900 docteurs en médecine et près de 1000 docteurs en droit. Il espère même précisément que son projet de loi, en diminuant les centres universitaires, détournera des carrières auxquelles on s'y prépare bon nombre de jeunes gens sans vocation véritable. Mais M. Rossi l'avait nié par avance, et la preuve qu'il a raison est dans le recrutement rappelé plus haut de la population universitaire. Quand la mode entraîne vers certaines professions, quelques lieues de plus à franchir n'en éloignent personne. C'est par de tout autres moyens qu'il faut combattre cet entraînement. Sans doute les gouvernements ne peuvent guère remédier à une des causes qui l'ont produit, je veux dire le marasme de l'industrie et du commerce. Mais ils peuvent prendre résolument parti pour la discipline toutes les fois qu'elle est violée ; ils peuvent tenir la main à ce que les bourses d'étudiants soient retirées à quiconque cesse de les mériter. J'irai plus loin : ils doivent, puisque les carrières libérales sont, non pas désertées, mais assiégées, viser moins à en faciliter l'accès à ceux qu'y pousse la fantaisie ou le calcul qu'à les ouvrir seulement à ceux qui y sont véritablement appelés. Il faut, dans l'intérêt du public et des candidats eux-mêmes, rendre les pre-

(1) P. 61.

miers examens non pas plus aisés mais plus malaisés. Croit-on par exemple que si chez nous, pour être inscrit sur les registres des Facultés, notamment aux Écoles de droit et de médecine, il fallait avoir obtenu au baccalauréat un certain nombre de points en plus de la moyenne, on n'aurait pas du même coup relevé le niveau des études dans les lycées et renvoyé bon gré mal gré vers le commerce et l'industrie, fût-ce dans nos colonies, nombre de jeunes gens peu faits pour les carrières de leur goût ? Comment, dans tous les pays, l'État, qui fait les frais des Universités, n'aurait-il pas le droit de régler les conditions auxquelles il admet à suivre ce coûteux enseignement ? On conçoit encore qu'on laisse un enfant paresseux ou inintelligent achever toutes ses classes, parce qu'on ne peut guère employer un enfant à autre chose qu'à s'instruire et parce que c'est sa famille qui paye son instruction ; mais pourquoi l'État, quand il manque d'agriculteurs et de négociants, serait-il tenu de faire plus de médecins et d'avocats qu'il ne lui en faut ? On le sait trop d'ailleurs, le tort de notre siècle est de s'en prendre toujours aux institutions et jamais aux abus, c'est-à-dire aux délinquants. Obligez chacun à faire son devoir, et vous verrez que les institutions sont innocentes d'une foule de torts qu'on leur impute.

— Mais si l'on ne conservait qu'un petit nombre d'Universités, on pourrait plus abondamment suffire aux besoins de leurs bibliothèques et de leur cabinets scientifiques. — L'argument est de nature à embarrasser ; mais il faut avouer que M. Rossi y répond avec beaucoup de finesse. D'abord il nie que les sièges des petites Universités soient toujours les plus mal fournis en instruments de travail. « Le Cercle juridique de Sienne possède 500 volumes (de droit), 700 recueils de mélanges, et est abonné à 51 Revues juridiques ; il publie les *Studii Senesi*, dont on fait tant de cas, tandis qu'à Bologne l'Université reçoit je ne sais si c'est 6 ou 7 Revues juridiques, dont 3 en vertu du dépôt légal..... La bibliothèque Palatine de Parme et la Martoriana de Modène sont parmi les meilleures du royaume. Le palais universitaire de Pérouse (1) ne le cède certainement pas en salubrité et en majesté à l'édifice malsain et mesquin qui abrite l'Université de Naples ; et en revanche le cabinet de médecine légale de Bologne, malgré la bonne volonté de l'éminent titulaire de la chaire, ne le cède pas en misère à la plus malpropre des salles de nos petites Universités (2). » Puis M. Rossi affirme que, quand bien même les collections et cabinets des petites Universités offriraient quelques

(1) Pérouse a une Université libre. — (2) P. 69-70.

lacunes regrettables, ces imperfections y sont amplement compensées par les soins spéciaux, pour ainsi dire, que le maître peut y donner à chaque étudiant.

La réduction des Universités servirait-elle mieux les intérêts des professeurs que ceux des étudiants ? M. Rossi fait observer que la diminution des chaires n'est pas faite pour assurer un bon recrutement. Pour être certain que tous les sujets de premier ordre que leur vocation appelle à l'enseignement suivront leur vocation, il faut que les sujets de deuxième ordre, qui sont encore très méritants, puissent y trouver un poste sortable et stable ; autrement les premiers, dans leur modestie, s'effraieront sur leur avenir. Voilà précisément à quoi servent les petites Facultés, à quoi surtout elles servaient, suivant la remarque d'un de mes correspondants, avant la mesure qui a mis tous les traitements des professeurs de Faculté sur le même pied ; les titulaires des postes moins importants luttaient de mérite pour avancer : il paraît qu'on s'aperçoit déjà que leur zèle n'a plus la même récompense à se promettre. Mais tout au moins l'Italie a encore autre chose à offrir que les gains plus ou moins équivoques de la *libera docenza* aux hommes de talent à qui elle ne peut de prime abord offrir une chaire à Rome ou à Turin. Restent les cas où les recherches d'un professeur fameux exigent des dépenses considérables que l'État ne peut faire dans dix-sept Universités. Mais d'abord il est facile de ne pas disperser ces hommes rares, à qui l'on ne doit jamais marchander l'argent. Puis M. Rossi est convaincu que l'Italie est en mesure de faire les dépenses vraiment nécessaires pourvu qu'elle se refuse impitoyablement aux profusions inutiles. On a beaucoup parlé dans certains pays d'écoles primaires qui ont un air de palais : M. Rossi appelle discrètement l'attention sur certains cabinets de physique qui tourneraient volontiers aux musées. « Il n'est pas sans exemple, dit-il aussi, qu'une bibliothèque ait dû acheter, sur l'ordre d'un professeur, un ouvrage qui coûtait un millier de francs, et dont personne, pas même le professeur qui en avait ordonné l'achat, n'a seulement pris la peine de couper les feuilles (1). »

IV

M. Rossi conclut donc qu'au lieu de vouloir détruire les petites Universités, il faut travailler à les soutenir et même à détourner vers elles quelques-uns des étudiants qui encombrent les grandes.

(1) P. 67.

Il admet fort bien que l'État fasse plus de dépenses pour celles-ci, que les étudiants qui veulent pousser très loin leurs études aillent y achever une instruction commencée ailleurs. Mais il propose toute une série de moyens ingénieux pour amener une meilleure distribution de la population universitaire. Nous ne le suivrons pas dans ce détail, préférant examiner une objection qu'il ne réfute pas et à laquelle il prête le flanc plus qu'un autre, parce qu'il paraît en admettre le principe.

Cette objection, M. Martini la présente avec une force singulière. Il montre qu'aujourd'hui les sciences présentent deux caractères contradictoires : d'une part, elles vont se subdivisant à l'infini, et, d'autre part, elles vont se rapprochant les unes des autres par des relations toujours plus étroites; elles s'empruntent perpétuellement l'une à l'autre leurs résultats et presque leurs méthodes, si bien que, pour en posséder une seule, il faut en quelque sorte n'être étranger à aucune; et c'est un de ses principaux motifs pour condamner soit les Facultés isolées, soit les Universités dont l'enseignement n'embrasse pas toute la connaissance humaine. M. Rossi, bien que son livre ait précédé celui de M. Martini, avait certainement connaissance de l'argumeut; car M. Martini, comme il le déclare, se borne à le mettre en pleine lumière. S'il ne le réfute pas, c'est peut-être qu'il le trouve difficile à réfuter; et je dois ajouter qu'un de mes correspondants, tout en désapprouvant la réduction des Universités, confesse que, si les circonstances ne s'y opposaient absolument, il y aurait avantage pour les étudiants à se trouver, pour ainsi parler, au milieu de la science universelle. Mais d'autres paraissent assez sceptiques à l'endroit de cet argument. Peut-être, en effet, y a-t-il lieu de distinguer.

Oui, si vous parlez du professeur de Faculté, de l'homme fait, de celui qui a pour devoir, non pas seulement de transmettre mais de faire avancer la science, votre principe est vrai, encore qu'il ne faille pas le prendre au pied de la lettre; car alors, pour acquérir des connaissances générales entendues de cette manière, il faudrait vivre trois âges d'homme; rappelons-nous le mot de M. Bersot : « Mieux vaut être maître quelque part qu'écolier partout. » Oui, sauf cette réserve, on doit reconnaître dans les méthodes, dans les jugements d'un maître de la science, l'effet heureux de vastes lectures et de l'étude intelligente des sciences qui se rapprochent le plus de la sienne. Il est même bon que les hasards de la conversation lui apportent de temps en temps les résultats les plus précieux des sciences auxquelles il est forcément étranger; aiguisé, mûri par les années, son esprit en fera

son profit. Mais le pauvre étudiant qui fait ses premiers pas dans le grand chemin de la science, comment regarderait-il à la fois toutes les perspectives que vous voulez lui montrer? Imaginons qu'il appartienne à la Faculté des lettres. Certes, la littérature a, comme l'histoire, ses sciences auxiliaires, et d'ailleurs son domaine propre est infini dans le temps comme dans l'espace. Espérez-vous pourtant que ce jeune homme qui a tant de peine à vaincre des tentations de toute sorte pour suivre les cours qu'il juge indispensables, aura de plus la force et le temps de suivre ceux qui pourraient lui être utiles par la suite. Trouvât-il ce temps et ce courage, il faudrait plaindre cet infortuné de passer sa vie à prendre des notes. Ce n'est pas un rôle passif, mais un rôle actif qu'il faut lui conseiller, et ce rôle actif il ne peut évidemment le jouer que dans les études auxquelles il a déjà été initié. Plus tard, il apprendra à rectifier son goût et à contrôler ses jugements d'après les conclusions des sciences les plus diverses; mais il faut d'abord qu'il ait du goût, qu'il apprenne à concevoir et à exprimer des idées. — C'est la tâche du collège, dira-t-on. — Parlons mieux : c'est la tâche que le collège ébauche. A dix-huit ans un jeune homme est encore bien novice dans cet art que l'homme mûr ne pratique qu'à la sueur de son front. Laissons même les exercices de composition et de style; réduisons-nous au simple sentiment des beautés littéraires. Beaucoup parmi les jeunes gens ont du babil, d'autres de la faconde; quelques-uns possèdent déjà de réelles qualités de parole ou de plume; mais ceux qui connaissent la jeunesse pour l'avoir vue à pied d'œuvre savent combien les plus intelligents, ceux qui par intervalles donnent les gages les plus assurés d'un futur talent, ont de peine à discerner dans un texte l'idée maîtresse, l'expression saillante, à caractériser les sentiments qui inspirent l'auteur. Ce qui trompe, c'est que quand on leur commente ou simplement quand on leur lit avec expression ce même texte, leurs regards trahissent aussitôt une émotion que le maître leur envie quelquefois. Mais que de peine ne faut-il pas se donner avant de les mettre au point de ressentir d'eux-mêmes cette émotion! Les semaines s'écoulent, et, malgré toute leur attention, vous les surprenez encore à laisser passer inaperçues les beautés les plus saillantes quand elles ne sont pas de celles que les manuels leur ont signalées d'avance. L'éducation de la sensibilité, du jugement, voilà ce qu'il faut faire tout d'abord, et ce qui, j'ose le dire, ne s'achève pas, chez les meilleurs, avant les environs de la vingt-cinquième année. En effet, cette éducation exige à la fois une certaine maturité que le collégien n'avait pas

et une pratique des classiques qu'il ne possèdait pas davantage.

Demander plus à un étudiant, c'est lui demander l'impossible. M. Martini exige que le jeune homme qui se destine aux sciences historiques et géographiques ne néglige pas les cours d'histoire du droit, de droit public, d'économie politique, de statistique, qu'on fait à la Faculté de droit. Mais pourquoi ne l'envoie-t-il pas aussi à des cours de stratégie, d'histoire des religions, etc.? Car, s'il croit que les professeurs d'histoire proprement dite de la Faculté des lettres ne suffisent pas à lui enseigner ce qu'à son âge on a besoin de savoir sur les vicissitudes des législations et des relations économiques, il doit être logique dans sa défiance, et je lui demanderai très sérieusement si, son principe admis, on a le droit, à moins d'avoir passé quelques mois dans une école de guerre, de raconter les campagnes d'Annibal et de Napoléon. Parce que certains ingénieurs dirigent des fouilles ou conservent des monuments, il veut que, dans les établissements qui les forment, on leur enseigne les langues classiques, l'épigraphie, l'archéologie : mais c'est à l'ingénieur en possession de tous ses diplômes à se procurer toutes ces connaissances, le jour où il voudra donner une application spéciale et presque inattendue à ses talents. L'opinion de M. Martini repose sur l'erreur très répandue qui consiste à croire qu'ajouter une science nouvelle à un programme c'est tout uniment découvrir ou ménager une case vide dans l'horaire d'un établissement : un bon professeur fera le cours pendant l'heure libre, et à la fin de l'année la science sera acquise par tout élève laborieux et intelligent. D'abord un cours de plus par semaine, ce sont deux courses de plus pour l'étudiant, outre le temps de la leçon; puis, si l'on veut que la leçon profite, il faut que l'étudiant revoie ses notes, les complète par des lectures, des réflexions, qu'il grave les idées essentielles dans sa tête et de temps en temps s'assure qu'il n'a pas tout oublié; encore parlé-je là des sciences qui n'entraînent aucun exercice d'application. Supputez d'après cela le fardeau qu'on placerait sur les épaules de la jeunesse italienne.

En réalité, tout ce que l'étudiant pourra faire, ce sera de mettre le pied de loin en loin, par distraction, dans ces cours des Facultés voisines qu'on croit si précieux pour lui. Mais, de bonne foi, quel profit tirera-t-il d'une leçon entendue par hasard sur une science dont il ne connaît seulement pas le vocabulaire? Le savant que ses travaux mêmes contraignent d'apprendre beaucoup de choses qui ne rentraient pas dans l'objet strict de ses études se dit souvent : « Ah! si on me les avait enseignées quand

j'étais jeune! » Il oublie qu'il n'aurait pas eu alors le loisir et la force de les comprendre et qu'il lui a fallu une intelligence rompue à la méditation pour saisir, par la seule lecture d'un livre substantiel, les principes d'une science qu'il voulait faire servir aux progrès de la sienne. Il serait absurde de prétendre qu'il n'arrivera jamais qu'une conversation avec un camarade occupé d'autres études dépose une semence féconde dans l'esprit de notre jeune étudiant. Je dis seulement que le cas sera beaucoup plus rare qu'on ne pense, parce que la semence ne germe d'ordinaire que dans les terrains bien préparés. Il faut être physicien de profession et homme de génie par-dessus le marché pour être conduit par la vue d'une pomme qui tombe ou d'une lampe qui se balance dans une nef d'église à la découverte de grandes lois physiques. Formons de bons esprits et laissons à la nature le privilège dont elle est le plus jalouse, celui de susciter, quand il lui plaît, des Galilées. Puisque nous parlions de semence, tenons-nous fort satisfaits si notre jeune étudiant recueille et fait fructifier celle qu'on lui distribue régulièrement! Craignons pour lui avant tout la mobilité qui disperse l'esprit et qui, hélas! s'accorde à merveille avec la paresse; car toutes deux s'entendent pour le transformer en dilettante qui juge ses maîtres au lieu de s'offrir à leur critique! Soyons sûrs que dans le siècle où nous sommes, il n'ignorera pas qu'il existe d'autres sciences que celle qu'il étudie et comptons sur le temps pour lui apprendre par la suite ce que nous ne savions pas à son âge. Ce qui rétrécit l'esprit, ce n'est pas l'insuffisance provisoire des connaissances, c'est la vanité, c'est la nonchalance. Un esprit modeste et laborieux sait acquérir, en avançant en âge, les connaissances dont il a successivement besoin.

Nous pourrions maintenant examiner un autre projet, celui de M. Baccelli, le présent ministre de l'Instruction publique. Mes amis ont bien voulu m'en fournir un résumé pris à bonne source. Ce projet dont le point essentiel est qu'il laisse subsister les Universités actuelles, mais en leur accordant une autonomie destinée à provoquer entre elles une lutte pour la vie, soulève de très intéressantes questions. Mais le résumé le plus fidèle n'ouvre pas un champ légitime à la discussion. On ne juge pas sur une simple analyse un ouvrage qu'on n'a point lu. C'est bien assez d'oser donner son opinion sur des plans élaborés pour une nation étrangère par des nationaux pleins de patriotisme et de talent.

Charles DEJOB.

DE LA MÉTHODE

A APPORTER DANS

L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

PENSÉES ET RÉFLEXIONS DIVERSES (1)

Si les tentatives faites sous la Révolution pour réformer l'éducation nationale n'ont pas abouti en ces temps si troublés, la responsabilité de cet échec, encore sensible aujourd'hui, ne doit pas rejaillir sur les idées, qui étaient justes, mais sur les circonstances, qui étaient contraires et ne se prêtaient pas au législateur.

Tout manquait alors, l'argent, les maîtres, le temps... Rien de cela ne fait plus défaut; ce qui manque aujourd'hui, c'est une bonne méthode, et un emploi persévérant et judicieux de nos richesses et de nos forces.

J'ai indiqué, dans un tableau sommaire, le rôle naturel et la part d'intervention logique de l'État et des autres facteurs sociaux dans le domaine de l'instruction publique. A l'État, par exemple, d'assurer avant tout, par des mesures obligatoires pour tous, un minimum d'instruction et d'éducation. Or on ne parle aujourd'hui que de créer des variétés supérieures de l'enseignement primaire, alors qu'à Paris même on n'a pas assez d'écoles pour recueillir tous les enfants qui ont le plus besoin de la discipline morale de l'éducation. Donnons d'abord à tous le nécessaire, le reste viendra assez tôt.

Il y a une contradiction évidente à centraliser les services de l'enseignement primaire et à laisser dépendre, fût-ce en partie, du bon vouloir des Conseils généraux, la prospérité des Écoles

(1) Voir les numéros du 15 octobre 1893 et suiv.

normales. Il est trop clair que sans maîtres, comme il en faut, les écoles ne sont que des amas de pierres ou de briques.

Certaines confusions d'idées ne sont pas rares dans les esprits superficiels. Parce que le terrain sur lequel la Révolution pensait établir l'édifice de ses institutions scolaires s'est dérobé faute du temps matériellement nécessaire pour assurer les fondements, on en a conclu, l'esprit de parti aidant, que les matériaux de construction étaient eux-mêmes mauvais et défectueux, comme si Paris, qui n'a pas été bâti en un jour, ne reposait pas sur des catacombes.

Nous sommes peut-être injustes pour le présent. Le bouillonnement de la surface nous empêche de voir le travail lent mais réel qui s'opère dans les profondeurs.

Beaucoup d'instituteurs reçoivent encore les visites, même les mieux intentionnées et les plus flatteuses pour eux et pour leur école, avec cet air de défiance qu'on remarque chez nos paysans, si longtemps opprimés.

Il faut féliciter M. Buisson d'avoir dit, en propres termes, au Congrès de Nantes : « Il n'y a pas deux Frances, la France des fonctionnaires et la France des citoyens. » Si le représentant du Ministre a cru devoir insister sur une telle déclaration, c'est qu'il sentait combien, dans les circonstances présentes, elle était nécessaire. Mais ce que nous désirons ce n'est pas seulement « une rencontre cordiale du gouvernement et de l'initiative privée », c'est aussi une *action commune,* sans doute limitée dans la mesure convenable, mais avec des attributions précises et une réelle part d'autorité pour l'une comme pour l'autre.

Comme un captif, au sortir de sa prison, est grisé par le grand air, nombre d'instituteurs, émancipés d'hier, semblent comme enivrés de leur liberté. Laissons le temps faire son œuvre; il rétablira l'équilibre et la bonne santé de l'esprit.

Seize Académies, c'est trop de moitié ; seize Recteurs c'est trop du tout. La *séparation des pouvoirs* serait une constitution très convenable pour les *trois degrés* de l'Instruction publique, dans les centres régionaux, aussi bien qu'au ministère central.

Les professeurs des Facultés de Lyon prouvent la nécessité d'*Universités provinciales* en se faisant, l'un après l'autre, nommer à Paris.

On parle si bien en France que l'on y est tenté de croire que cela dispense d'agir.

Un professeur député est plus ou moins dispensé de la caserne ; et le professeur qui fait sa classe est soumis, au collège, à la discipline du régiment.

Tel professeur journaliste, à peine sorti de l'École normale, est décoré pour titres exceptionnels, c'est-à-dire pour avoir improvisé quelques articles dans une feuille politique, et le même jour, un de ses collègues, son ancien, parfois son maître, après des années d'excellents services, sera mis à la retraite sans autre récompense qu'une diminution de son traitement.

On connaît l'extraordinaire débit de certains livres classiques... Je serais curieux de savoir le nombre d'exemplaires qu'on en vendrait s'ils n'étaient pas signés.

La loi punit, avec raison, le chef de famille qui n'envoie pas régulièrement son fils à l'école ; mais elle ne prescrit aucune sanction, même administrative, contre le chef de commune qui, au mépris de cette même loi, néglige de convoquer la Commission scolaire et rend ainsi illusoires tous les règlements sur l'obligation.

Ce n'est pas le magistrat qui est au-dessus de la loi, c'est la loi qui est au-dessus du magistrat. La véritable égalité est là et pas ailleurs. Rousseau l'a prouvé dans son *Contrat social*, et c'est son grand titre de gloire. L'administration n'a pas le droit de s'affranchir des liens qui entravent le simple citoyen ; mais tel se croit d'essence royale parce qu'il s'assied, tous les jours, devant un bureau.

Pour qui veut aller au fond des choses et ne pas se payer de mots, cette grande loi sur l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire n'est tout au plus appliquée que dans la proportion de *un à trois*. On sait, en effet, que les articles sur l'*obligation* sont lettres mortes. Quant à la *gratuité*, je l'estime, par rapport au passé, plus apparente que réelle. La collection entière des livres et des fournitures, pendant la période de scolarité, coûte aujourd'hui, pour chaque enfant, bien plus cher qu'autrefois, et ce surcroît de dépenses égale et compense (ou peu s'en faut) l'ancienne rétribution scolaire.

Montaigne doit beaucoup à la *Pléiade*. N'a-t-il pas voulu enrichir notre prose, comme Ronsard notre poésie, de la dépouille des anciens? Dans l'histoire littéraire, ces deux noms ne peuvent se séparer.

L'histoire conserve le nom de plusieurs ministres de l'instruction publique, par exemple d'un Guizot, d'un Ferry; aucun d'eux pourtant n'a fait tout ce qu'il voulait, tout ce qu'il pouvait faire.

Par une fatalité singulière, quand nos révolutions faisaient table rase, nous n'avons jamais su mettre à profit ces occasions uniques pour reconstruire et pour édifier.

L'administration attire tout à elle, et cependant elle ne peut tout faire. A-t-elle donc si peur, en République, de la Liberté?

Niera-t-on qu'il n'y ait en France des milliers de braves gens capables de travailler à la diffusion de l'enseignement populaire? Et sous notre libre constitution laissera-t-on toujours ces bonnes volontés sans emploi? Une oligarchie de fonctionnaires, sans responsabilité effective, restera-t-elle seule en possession d'agir et d'empêcher les autres de bien faire?

Le nom de pédagogue ne blesse plus ni un Gréard, ni un Buisson, ni un Marion; mais le mot de *pédagogie* a encore le don d'agacer certains maîtres, plus éclairés sans doute ou plus dédaigneux. A les croire, la fonction d'éducateur est la chose du monde la plus simple, la moins compliquée ; pour attirer les es-

prits et gagner les cœurs il n'est pas même besoin de cet appât que le pêcheur attache à son hameçon.

Tel qui n'a pas su être instituteur et élever des enfants se croit fait pour être législateur et gouverner des hommes.

Toute la morale de l'éducation consiste à faire des hommes qui ne soient pas honnêtes en vue de l'opinion, mais pour eux-mêmes, parce que tel est leur plaisir.

Il me semble que ces pédagogues, si hostiles à l'enseignement moderne, accusent les pommiers de ne pas porter des oranges ou des pêches.

Si la routine se perpétue chez nous, ce n'est pas qu'elle nous paraisse bonne; nous avons l'esprit trop critique pour cela : c'est que nous trouvons mauvaises les innovations, sans avoir pris le temps de les éprouver.

Lendits, *sports*, ou *exercices sportifs*, il faut approuver, sans distinction de termes, toutes les tentatives faites en vue de propager les exercices physiques dans nos écoles, à la condition qu'elles ne détournent pas les enfants de leurs autres études et ne produisent point un surmenage *corporel* tout au moins aussi nuisible que le surmenage *mental* dont on parle tant.

La pratique des exercices physiques est à peine née, qu'elle a déjà ses systèmes et ses docteurs.

Nous sommes surpris que les partisans des exercices physiques n'aient pas encore songé à les faire admettre comme épreuve, obligatoire ou facultative, au baccalauréat, classique ou moderne. L'idée, par le temps qui court, ne serait pas si mauvaise.

Nous crions tous : Mort aux examens ! et nous ne sommes occupés qu'à recrépir ces vieilles idoles, à les dorloter, à les frictionner, et à leur faire prendre des élixirs de vie.

Dans nos écoles le présent règne et le passé gouverne.

Nos programmes surchargés sont comme les enfants de vieux, leur maturité précoce ne s'accommode pas à la jeunesse.

L'âme française, pendant des siècles, a été façonnée à l'obéissance monarchique, et l'on s'étonne qu'elle manque de ressort, que l'esprit de libre initiative lui fasse défaut, et que la multitude attende d'en haut le mot d'ordre, les récompenses et les distinctions, les emplois et la richesse. Efforçons-nous de refaire le moral de la nation. Il a fallu un millier d'années à la Monarchie pour réaliser son idéal; la République n'en demande pas autant; mais certes dix douzaines de mois ne lui suffisent pas.

Ce que Jean-Jacques avait surtont en vue dans l'*Émile* c'est la politique de l'éducation, comme dans le *Contrat social* l'éducation du politique.

Dans l'Éducation, comme dans toutes les manifestations de la vie publique, la centralisation administrative n'est qu'une forme embryonnaire du socialisme d'État.

Ed. DREYFUS-BRISAC.

LE CONGRÈS

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE LYON

Lyon a eu récemment l'honneur d'être le siège du premier congrès d'enseignement supérieur tenu en France : c'est de Lyon d'ailleurs qu'était partie l'idée première et l'initiative de la convocation. On pensait qu'une réunion des membres du haut enseignement français et étranger pouvait clore avec éclat la série nombreuse des congrès donnés à l'occasion de l'Exposition universelle, et cette réunion devait en outre coïncider avec deux cérémonies universitaires annoncées pour la fin d'octobre : l'inauguration de la statue de Claude Bernard, élevée par souscription dans la cour d'honneur de la Faculté de médecine, et celle du bâtiment, nous devrions dire du palais, destiné aux Facultés de droit et des lettres; sans compter, quelques jours plus tard, une troisième inauguration encore, celle de la nouvelle École du service de santé militaire.

Par un scrupule peut-être excessif, l'inauguration des Facultés n'a pas eu lieu. Les aménagements intérieurs n'étant pas terminés, et le dôme qui doit couronner le centre de la façade n'étant encore qu'un squelette de fer, l'édifice ne sera livré que dans plusieurs mois. Mais n'en a-t-on pas souvent inauguré bien d'autres qui n'étaient pas même à cet état d'achèvement?

Quant au reste du programme, il s'est régulièrement accompli. Après les tragiques événements du mois de juin dernier, lorsque les fêtes lyonnaises furent si cruellement interrompues par la mort du Président de la République, on s'était demandé si toutes les autres cérémonies projetées pour la durée de l'Exposition, si l'Exposition elle-même, n'avaient pas été frappées du même coup, et le projet du Congrès faillit être abandonné. L'événement prouve qu'on a eu raison de le maintenir.

C'est le Conseil général des Facultés de Lyon, sous la présidence de M. le recteur Ém. Charles, qui a rempli le rôle de comité

d'organisation, et c'est en son nom que les invitations avaient été adressées, dès le mois de mai dernier, à toutes les Universités françaises et étrangères, ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur qui ne rentrent pas dans le cadre des Facultés proprement dites : Collège de France, École normale supérieure, École des hautes études, Muséum d'histoire naturelle, Conservatoire des Arts et Métiers, École libre des Sciences politiques.

Déjà, au mois de juillet, la liste des adhérents s'élevait à un chiffre très respectable, sans compter les professeurs lyonnais, dont le nombre dépasse cent. Si tous les visiteurs promis au début ne sont pas venus, d'autres, par compensation, se sont fait inscrire en dernière heure. Le chiffre des membres présents et participant réellement aux travaux du Congrès, soit en leur nom personnel, soit comme délégués d'une Faculté, assure l'autorité des décisions prises et des vœux adoptés.

Mais l'énumération des travaux viendra plus tard. Parlons d'abord des fêtes qui en ont été la préface.

Claude Bernard est, avec Ampère, la grande gloire scientifique du pays lyonnais. Il était né au petit village de Saint-Julien, près de Villefranche, et au sortir du collège, c'est à Vaise qu'il débuta comme élève pharmacien. Claude Bernard était donc le patron tout désigné de la grande École de médecine lyonnaise. Déjà son nom avait été donné à cette partie du quai du Rhône comprise entre le pont de la Guillotière et le pont du Midi, où sont groupés tous les nouveaux édifices universitaires. Mais il fallait plus, et ç'a été une idée heureuse de dresser sa statue dans cette cour commune aux Facultés de médecine et des sciences, qui toutes deux sont fières de le revendiquer, et dont il symbolise l'union. Car n'oublions pas que Claude Bernard fut tout à la fois professeur de physiologie générale à la Sorbonne et professeur de médecine expérimentale au Collège de France.

La statue de bronze est l'œuvre d'un des plus distingués parmi les sculpteurs lyonnais, M. Aubert, auquel on doit également le marbre de Jussieu. Plusieurs professeurs, membres du comité de souscription, insistèrent pour que leur ancien maître fût représenté, non en costume officiel, mais tel que jadis ils l'avaient vu chaque jour au travail, la cravate nouée d'une manière quelconque, et avec le tablier du laboratoire. L'artiste a évité ainsi la banalité de l'habit moderne, et il y a quelque chose de plus grand, de plus populaire dans cette simplicité négligée.

Le Congrès de médecine interne, le premier également qui se soit tenu dans notre pays, avait clos ses séances la veille de l'inau-

guration. La plupart de ses membres français ou étrangers, et son vénéré président, le Dr Potain, étaient restés à Lyon pour s'associer à l'hommage rendu.

Toutes les autorités ou notabilités de Lyon se trouvaient là, tous les membres des deux Congrès, ainsi que M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, et les représentants des corps savants dont Claude Bernard avait été l'illustration : pour le Collège de France, M. Gaston Boissier ; pour la Faculté des sciences de Paris, M. Dastre, suppléant, puis successeur de Paul Bert dans la chaire de physiologie générale ; pour l'Académie française, M. Brunetière; pour l'Académie des sciences, MM. Joseph Bertrand, Bouchard et Chauveau ; pour l'Académie de médecine, M. le médecin inspecteur Kelsch, membre du Comité technique de santé et directeur de l'Ecole du service de santé militaire. La liste serait longue de tous les personnages marquants qui se trouvaient réunis sur l'estrade, et le texte des huit discours prononcés devant la statue formerait à lui seul presque un volume.

A l'issue de la cérémonie, un banquet offert par la Chambre de commerce réunissait au Palais de la Bourse près de trois cents convives. Ce n'est pas sans émotion que beaucoup d'entre eux retrouvaient dans cette même salle le souvenir d'un autre banquet, celui du 24 juin, au sortir duquel le Président Carnot devait être mortellement frappé.

Il est à regretter que les toasts échangés n'aient pas été recueillis et reproduits textuellement, surtout celui de M. Aynard, député du Rhône, et président de la Chambre de commerce, car il indique admirablement la signification précise et toute la portée de cette réception. Notre enseignement supérieur, en si grand progrès depuis vingt ans, a encore quelque chose à faire. Tout en restant bien français, il doit devenir en quelque sorte régional. Si une certaine autonomie et la personnalité civile ont été accordées, d'abord aux Facultés séparément, puis à chaque corps de Facultés, c'est que, dans l'esprit des auteurs de cette grande réforme, à la subvention régulière de l'État, seule connue autrefois, doivent se joindre ces autres ressources qui font la force des Universités étrangères, les libéralités des villes, des sociétés ou corporations, des particuliers.

Chaque Université jettera ainsi de profondes racines dans le sol où elle est destinée à vivre, et tirera de ce sol une partie de sa substance; mais il faut pour cela qu'elle s'adapte au caractère et aux besoins de la région, qu'elle y soit aimée et populaire; il faut aussi que dans cette région l'on comprenne l'importance de cette

œuvre de décentralisation, toute au profit de la province; que l'on se rende compte, non seulement de la nécessité impérieuse qu'il y a pour tout pays en général à développer son haut enseignement, mais du rapport étroit, intime, qui doit exister entre une ville et son Université.

C'est ce qui s'est produit à Lyon. La création de la Société des Amis de l'Université, ayant à sa tête des hommes comme MM. Mangini, Oberkampf, Cambefort, les subventions généreusement accordées à certains enseignements, depuis plusieurs années, par la Chambre de commerce, et la magnifique réception spontanément offerte ce jour-là par cette corporation puissante aux professeurs lyonnais et à leurs collègues du dehors en sont la preuve éclatante.

Le Congrès qu'ils ont provoqué n'eût-il même d'autre résultat, ce serait déjà beaucoup aux yeux des membres de l'Université de Lyon. Mais la réception si cordiale offerte par la ville de Vienne aux membres du Congrès, la visite de M. le Ministre de l'Instruction publique à Lyon, et ses précieuses déclarations, au banquet offert par le Conseil général des Facultés, devaient ajouter un éclat plus grand encore et une sorte de consécration nationale à la manifestation si pleine de promesses des représentants les plus autorisés de notre cité...

Il y a maintenant lieu de se demander quels auront été, en dehors des intérêts purement lyonnais, les résultats généraux du Congrès.

Ce n'est pas à Lyon seulement, c'est dans tous les autres grands centres de province que se manifeste une vie universitaire de plus en plus intense, et la plupart des autres grandes villes prodiguent aux Facultés leurs encouragements. Sans parler de la part que toutes ont prise à ce réveil de l'enseignement supérieur, en offrant aux Facultés un logement digne d'elles, quelquefois grandiose, et pour nous en tenir simplement aux exemples d'initiative et de libéralité privée que citait M. Liard dans son discours d'ouverture, il est bon que l'on apprenne d'une voix si autorisée, que l'on répète à l'étranger, mais surtout en France, où la contagion du bien est forcée, ces exemples qui promettent tant pour l'avenir.

Il est bon que l'on sache partout que la ville de Lille a doté son Université d'une rente de 20 000 francs, que les Facultés de Montpellier viennent d'hériter d'un magnifique domaine estimé à plus d'un million, qu'une autre générosité, non encore officielle

et publique, mais déjà certaine, accorde à l'Enseignement supérieur de Bordeaux une somme de 100 000 francs. Ces faits récents, déjà connus dans la région, restaient ignorés du grand public, et ne sauraient être trop répétés. Il en naîtra certainement une émulation féconde.

Mais c'est là encore un résultat accessoire, occasionnel. Le Congrès aura porté plus de fruits, si nous considérons maintenant ses délibérations en elles-mêmes.

Trois questions lui étaient posées, sur lesquelles une seule offrait, à vrai dire, ce caractère international répondant au titre du Congrès : l'équivalence des grades entre Universités de divers pays. Plus importante encore que l'équivalence des grades est celle de la scolarité, qui s'y rattache et la précède. On doit faciliter par tous les moyens le séjour d'un étudiant dans une Université étrangère. Le temps d'études qu'il passe au dehors, dans un enseignement à peu près similaire, avec l'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère en plus, lui doit être compté au retour. Cette équivalence existe déjà, pour ainsi dire de plain-pied, entre la Suisse et l'Allemagne, par exemple. Mais il y aurait intérêt à l'étendre encore, et nos Facultés françaises seraient les premières à y gagner, à condition qu'il leur fût permis de renoncer à certaines exigences fiscales, représentant le produit de la scolarité antérieure, exigences d'un produit nul pour le trésor, mais d'un caractère absolument vexatoire.

A condition aussi qu'on leur permît (nous parlons uniquement des sciences et des lettres) de secouer le joug de ces programmes qui les tyrannisent. Un étranger qui voudrait venir en France est rebuté par cette perspective de la préparation directe à l'agrégation ou à la licence. Il ne demande pas à être professeur chez nous, et ce sont à peu près les seules études qu'on lui propose.

Cette question est autrement importante que celle de l'équivalence des grades proprement dits. Un des meilleurs résultats du Congrès de Lyon sera certainement, sinon de la résoudre, au moins de l'avoir mise à l'étude, et d'en préparer la solution, si l'on en juge d'après l'unanimité avec laquelle ont été accueillies ces conclusions présentées par le rapporteur, M. le doyen Caillemer :

Lorsque l'étudiant, pour être inscrit dans une Université, doit fournir la justification d'études secondaires antérieures, il aura le droit d'être admis à se prévaloir non seulement de certificats délivrés par les autorités scolaires du pays auquel appartient l'Université, mais encore de certificats délivrés par les autorités scolaires du pays dans lequel il aura terminé ses études.

Ce droit n'existera toutefois que lorsque le certificat étranger produit aura été, par une autorité compétente à déterminer ultérieurement, déclaré d'une manière générale équivalent au certificat national.

Le Congrès émet le vœu que les équivalences de scolarité, admises déjà dans un grand nombre de pays, soient généralisées et notamment :

1° Que l'étudiant d'une nationalité soit admis à imputer sur la durée de la scolarité universitaire exigée dans son pays un certain temps d'étude passé dans une Université étrangère ;

2° Que l'étudiant étranger soit autorisé à se prévaloir de la totalité du temps par lui passé dans une Université étrangère.

Le Congrès émet le vœu que l'équivalence de certains grades, dont la liste pourra être ultérieurement dressée par des autorités compétentes, soit partout admise en faveur des étrangers, mais uniquement au point de vue scientifique et pour permettre la recherche d'un grade plus élevé.

Le tout, sans préjudice des équivalences qui pourraient être accordées à titre particulier et après examen spécial des titres du postulant.

Le Congrès émet le vœu que, dans une prochaine réunion internationale des membres de l'enseignement supérieur, il puisse être procédé à la rédaction d'un manuel complet rédigé d'après un programme uniforme en une seule langue, des renseignement exigés pour l'obtention des diplômes universitaires dans chaque pays.

Pour préparer la rédaction de ce manuel, il nomme une commission choisie parmi les membres du Congrès de 1894.

Cette commission est composée de MM. Bernard Bouvier, de Genève ; Dreyfus-Brisac, directeur de la *Revue internationale de l'enseignement;* Firmery, de Lyon ; Förster, de Bonn ; van Hamel, de Groningue ; Kallenbach, doyen de la Faculté des lettres de Fribourg (Suisse).

Le Congrès émet le vœu que dans tous les pays les équivalences de grades ou d'études soient accordées à titre gratuit.

Voilà donc une commission nommée avec le mandat bien défini de préparer la solution de cette question complexe et délicate, mais vraiment importante, et le travail de cette commission servira de base aux délibérations d'un prochain Congrès international, pour lequel rendez-vous est déjà pris, sans que la date en soit encore fixée (1). Quant au lieu de réunion, on avait parlé, sans le désigner d'une façon précise, d'un des grands centres universitaires de France, et c'était là une attention polie des professeurs étrangers ; mais nous croyons qu'on aurait tort de manquer cette fois, et surtout pour un début, à la règle toujours suivie ailleurs qui veut qu'un congrès international ne tienne jamais deux fois de suite ses assises dans le même pays, et qu'un territoire neutre, comme la Suisse par exemple, conviendrait beaucoup mieux à la discussion proposée.

(1) Cette commission s'est réunie immédiatement après la clôture du Congrès. Elle a choisi pour président M. Van Hamel et elle a réglé l'ordre de ses travaux.

Les autres questions étaient purement françaises. La première, sur le mode de recrutement et d'avancement des professeurs à Paris et en province, n'a pas abouti. L'étude en avait été trop hâtive, la discussion trop rapide, et les conclusions présentées par les diverses sous-commissions offraient entre elles tant de divergences, qu'il y a eu dans la réunion plénière, au moment du vote, une abstention presque générale. Les résolutions adoptées à des majorités insignifiantes n'ont donc pas de réelle autorité. Cependant la question s'impose, elle reviendra plus tard; souhaitons qu'elle puisse être alors étudiée et résolue de manière à effacer des inégalités par trop choquantes.

C'est à l'unanimité, au contraire, qu'ont été proposées par les sous-commissions et adoptées en assemblée plénière les résolutions relatives à la troisième question posée : « Des moyens de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes, en favorisant le développement de chacune selon ses aptitudes, ses tendances et le caractère de la région. »

Si l'on pouvait s'affranchir une bonne fois de cette manie d'uniformité qui nous possède en France, l'enseignement à tous ses degrés aurait fait un grand pas; et si nos Facultés des sciences, surtout des lettres, se voyaient enfin délivrées de ces étroits programmes d'agrégation et de licence qui parfois règlementent si mesquinement leur travail, on entrerait alors dans la voie d'une activité plus féconde.

Dans un rapport présenté au Congrès sur les moyens de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes, nous nous exprimions ainsi :

Lorsque nos Facultés n'avaient pas encore d'étudiants, du temps où le professeur ne parlait que pour un public d'auditeurs bénévoles, il était libre dans le choix de ses sujets de cours et pouvait diversifier son enseignement à l'infini, le dirigeant de préférence dans la voie de ses études personnelles et des publications savantes qu'il préparait.

Tout a changé depuis que nous avons des étudiants; à côté d'un immense bien est venu le mal dont nous nous plaignons ici, et dont nous devons chercher le remède.

A l'heure actuelle, les Facultés des sciences, et plus encore des lettres, sont étroitement asservies aux programmes d'agrégation et de licence.

Supposons même pour un instant que ces programmes soient excellents, ils n'en auraient pas moins le défaut grave d'être inflexiblement les mêmes pour toutes les Facultés, d'astreindre partout les professeurs de même ordre à un travail identique, étranger le plus souvent à leurs travaux personnels, que l'enseignement devrait au contraire favoriser.

Sans doute les connaissances générales à exiger d'un licencié ès lettres doivent être partout les mêmes, mais il n'est pas indispensable qu'elles s'affirment partout par l'explication de la même ode d'Horace, de la même tragédie ou de la même oraison funèbre. Les exercices peuvent changer sans que le résultat cesse d'être le même.

Mais les programmes, en outre, sont loin d'être excellents. Bien qu'ils varient en apparence, tous les trois ans pour la licence, tous les ans même pour l'agrégation, ils se retrouvent à peu près semblables; ce ne sont que des parties différentes d'auteurs toujours les mêmes, inamovibles : la monotonie dans le changement.

Il est inutile d'insister sur le caractère par trop exclusif et suranné de ces listes d'auteurs; en ce qui concerne notamment la littérature française, tout le monde en convient : le XVIII[e] et le XIX[e] siècle y sont trop rarement et insuffisamment représentés.

Enfin, les programmes d'auteurs de deux agrégations presque similaires, lettres et grammaire, ne concordent que sur un petit nombre de points, d'où une grande gêne pour les professeurs de province, dont presque toutes les conférences doivent être communes à ces deux catégories de candidats.

Tout le monde étant, je crois, d'accord sur l'origine et la nature du mal, le remède est facile à trouver.

La licence est une, identique et de même valeur entre toutes les Facultés, ses épreuves sont partout les mêmes, mais il n'est pas plus nécessaire d'imposer partout les mêmes auteurs que les mêmes sujets de dissertation.

Je demanderais donc que chaque Faculté fût, sous réserve d'approbation supérieure, maîtresse de dresser la liste des auteurs inscrits à son programme de licence.

Pour l'agrégation, signalons encore cette anomalie que la rédaction des programmes, c'est-à-dire d'une partie du travail, et non la moins importante, de l'enseignement supérieur, émane en partie de l'enseignement secondaire.

La réforme déjà décrétée pour l'agrégation d'histoire indique parfaitement dans quel sens devront être transformées toutes les autres, pour le grand avantage des Facultés.

Au jury central, siégeant à Paris, toute la partie pédagogique et professionnelle des épreuves; aux Facultés toute la partie de science et d'érudition.

Les professeurs et les étudiants d'histoire vont trouver dans cette réforme, surtout caractérisée par l'institution du certificat d'études supérieures, une liberté que tous leur envient, et que tous obtiendront forcément à leur tour. Ce jour-là les Facultés pourront se livrer à un travail plus fécond, plus original, plus vraiment scientifique. Elles pourront avoir, à côté des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement, des étudiants libres plus nombreux que par le passé, qui, sans préoccupation professionnelle particulière, viendront seulement leur demander une plus haute culture intellectuelle.

Peut-être même parviendraient-elles, grâce à cette élasticité de leurs programmes, à attirer les étudiants étrangers, qu'elles n'ont vus jusqu'ici qu'en petit nombre.

Espérons que ces vœux si modestes, si légitimes et unanimement exprimés, recevront satisfaction.

Telle est, résumée à grands traits, l'œuvre du Congrès de Lyon. Le plus grand de nos centres universitaires de province a donné là une preuve d'initiative et de vitalité qui lui fait honneur. Les Facultés françaises ont dit à quelle réforme elles aspirent, et ont montré qu'elles se sentent mûres pour une autonomie scientifique plus étendue : enfin Français et étrangers ont, d'un commun accord, posé les premières bases d'une sorte de convention universitaire internationale, qui permettrait de rendre plus facile, plus fréquent et régulier l'échange des étudiants d'un pays à l'autre, au grand profit des études d'abord, et peut-être aussi de la paix européenne.

F.

Il convient d'ajouter quelques détails à l'article que nous adresse un des maîtres les plus distingués de l'Université Lyonnaise. Nous les grouperons, pour plus de clarté, sous les titres suivants : Inauguration de la statue de Claude Bernard; Banquet de la Chambre de Commerce. Travaux du Congrès; Banquet du Conseil général des Facultés. Punch des étudiants; Excursion à Vienne.

INAUGURATION DE LA STATUE DE CLAUDE BERNARD

Nous ne sommes pas en mesure de reproduire (l'espace d'ailleurs nous ferait défaut) les nombreux discours prononcés devant le monument du grand Lyonnais.

MM. Lortet, doyen de la Faculté de médecine parlant au nom des souscripteurs, M. Chauveau, de l'Académie des Sciences, M. Kelsch, M. Dastre, de la Faculté des Sciences de Paris, MM. Dubois, Morat, Laborde, ont tour à tour célébré et résumé l'œuvre du savant. Nous nous bornerons à reproduire un extrait du discours de M. Brunetière, parlant au nom de l'Académie française, dans lequel il a su admirablement apprécier l'écrivain et la valeur littéraire de ses écrits :

Claude Bernard en son temps fut plus qu'un physiologiste et plus, comme on l'a dit, que « la physiologie même » : il fut vraiment un maître des intelligences. Quelque profit que la science de la vie ait tiré de ces découvertes, l'art de penser n'en a pas tiré peut-être un moindre. Et, si nous commençons à discerner les vrais caractères de la révolution qui, vers le milieu du siècle où nous sommes, a transformé l'esprit moderne, nous savons dès aujourd'hui que Claude Bernard en fut, et qu'il en demeurera dans l'avenir un des principaux ouvriers. Je ne fais ici que répéter ce que me disait, il y a plus de vingt-cinq ans, — quand j'avais l'honneur d'être un de ses élèves, — l'homme éminent à qui je suis heureux de témoigner publiquement toute ma gratitude, et que je serais plus heureux encore, pour lui, pour vous, et pour le pays même, de pouvoir saluer du titre de recteur de l'Université de Lyon.

Vous ne vous attendez pas que je vous parle cependant des essais dramatiques de Claude Bernard, et puisqu'il a voulu lui-même qu'ils fussent ensevelis dans l'ombre, je les y laisserai. Je ne m'attarderai pas davantage à louer les qualités de sa manière d'écrire, comme je pourrais le faire de celles d'un poète

ou d'un romancier. Si je ne partage pas à cet égard les idées d'Ernest Renan, et si je ne crois pas du tout avec lui que « la première qualité de l'écrivain soit de ne pas songer à écrire », le mérite littéraire de Claude Bernard n'en est pas moins très différent de celui qu'on admire dans un artiste de mots. Claude Bernard ne s'est point piqué de donner une forme personnelle et originale à des idées communes, ce qui est d'ailleurs l'un des objets de l'art d'écrire; et, vous le savez bien, qu'ont fait autre chose, dans notre siècle même, les Lamartine, par exemple, les Hugo, les Musset? Mais, au contraire, à des idées nouvelles, comme les découvertes elles-mêmes qui en étaient les commencements ou les suites, il a donné la forme qu'il fallait pour nous les rendre intelligibles à tous; et n'est-ce pas là justement ce que l'on pourrait appeler la fonction supérieure de l'art d'écrire? Oui, mettre le pied le premier sur une terre inexplorée, la reconnaître, s'en emparer, la défricher alors, et, si je l'ose dire, la civiliser; de la brousse ou du steppe, de la plaine inféconde ou du marais stérile, faire une grasse province; l'annexer à l'ancien empire, et de son superflu grossir la commune épargne, ainsi font les vrais conquérants, et ainsi, Messieurs, dans l'histoire de notre langue et de notre littérature, ont fait l'un après l'autre, — pour n'en nommer ici que quelques-uns, — les Descartes, les Pascal, les Buffon, les Cuvier, les Claude Bernard. Après avoir eux-mêmes organisé leur science, d'une manière qui, plus d'une fois, a ressemblé à une création, ils en ont fait entrer jusqu'au vocabulaire dans la circulation quotidienne de l'usage. L'un a ainsi tiré la philosophie même de l'ombre des écoles et de la poussière des bibliothèques. L'autre a tiré l'histoire naturelle du secret des laboratoires ou du mystère des salles de dissection. Grâce à celui-ci, la langue du calcul des probabilités nous est devenue presque familière. Grâce à celui-là, l'imagination du poète s'est enrichie des métaphores que lui apportait la botanique ou la zoologie. C'est une révélation du même genre que nous devons à Claude Bernard. Pour exposer les résultats des sciences de la vie, son génie d'écrivain a trouvé dans la langue de tout le monde des ressources inconnues, et ce que l'on n'exprimait guère avant lui qu'en termes spéciaux, techniques et rébarbatifs, il a inventé les moyens de le dire en termes non moins précis, non moins scientifiques, et cependant généraux. Rappelons-nous ici, Messieurs, le précepte de Buffon! Les termes généraux, ce ne sont pas, comme on l'a cru souvent, comme on le répète encore tous les jours, ce ne sont pas les termes vides, inconsistants et décolorés d'une rhétorique banale : ce sont tout simplement les termes du commun usage. Un véritable écrivain se gardera donc bien de les proscrire. Mais, par une manière nouvelle, par une manière à lui de les associer, il leur fera dire des choses nouvelles; il en fera sortir ce qu'ils contenaient de sens et de richesse cachés; il leur donnera, je ne sais comment, une profondeur, une étendue, une portée dont on ne les savait pas capables. Aucun physiologiste assurément, mais aucun philosophe aussi ne me démentira si je loue Claude Bernard d'y avoir souvent réussi. Dirai-je à ce propos qu'il a « popularisé » la physiologie? Non; puisque ce mot de « populariser » ne va pas sans quelque idée de défaveur. Mais il y a intéressé tout ce qu'il y a d'esprits cultivés, — d' « honnêtes gens, » comme on parlait jadis, — et s'il n'est permis à personne aujourd'hui d'ignorer au moins les problèmes les plus généraux de la science de la vie, c'est à ces découvertes qu'on le doit sans doute, mais c'est bien plus encore à la lucidité des expositiens qu'il en a lui-même données.

Il était donc trop modeste quand il parlait de son « insuffisance littéraire », et j'en appelle à tous ceux qui l'ont lu! Je connais, vous connaissez tous, Messieurs, dans son *Introduction à la médecine expérimentale* ou dans ses *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux*, des pages qui sont des modèles de style scientifique ou philosophique,— je veux dire dont la netteté, la précision, la solidité ne le cèdent point aux pages même les plus vantées des *Époques de la Nature* ou du *Discours de la méthode*. Si l'on veut qu'elles manquent de cet éclat dont les romantiques, dans le siècle où nous sommes, ont fait arbitrairement la première des conditions de l'art d'écrire, elles sont éclai-

rées du dedans par une lumière toujours égale, uniformément diffuse, qui n'éblouit pas, mais aussi qui n'aveugle point. Et si l'on s'avisait que le tour n'en a rien d'oratoire, ou encore moins de lyrique, c'est apparemment que Claude Bernard n'était ni Michelet ni Bernardin de Saint-Pierre, mais il faut l'en louer encore, et puisque les plus éloquentes effusions ne remplacent pas une bonne expérience, il faut justement le féliciter de se les être toujours interdites. On ne trouverait pas une apostrophe ou une exclamation dans les dix-huit volumes de son œuvre, et sous ce rapport on peut dire que la sobriété de son style n'en est égalée que par le caractère d'impersonnalité...

BANQUET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La réception donnée le samedi 27 octobre dans les salons de l'Hôtel de Ville, par M. le maire de Lyon, en l'honneur du Congrès de l'enseignement supérieur et du Congrès de médecine interne, et l'inauguration de la statue de Claude Bernard avaient ouvert la série des fêtes universitaires.

Elles se sont continuées par un déjeuner que la Chambre de commerce a offert à midi, à l'issue de la cérémonie, aux membres du Congrès de l'enseignement supérieur.

Au Palais du commerce, dans la salle de la Bourse, où de riches tentures de velours grenat rehaussé d'or mettaient des tons chauds et provoquaient une impression de luxe somptueux, des tables élégantes, chargées de surtouts de fleurs, étaient dressées.

La corbeille des agents de change était transformée en une corbeille de verdure et faisait à la fête un décor vivant et frais.

Aux galeries, des trophées de drapeaux développaient en éventail nos éclatantes couleurs.

Le grand et beau vestibule, majestueux et d'un si heureux effet, était égayé d'arbustes verts.

Durant le déjeuner, l'Harmonie municipale s'est fait entendre.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Ed. Aynard, député du Rhône, président de la Chambre de commerce, avaient pris place :

A droite : M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique ; lord Reay, recteur de l'Université d'Édimbourg ; S. Gr. Mgr Coullié, archevêque de Lyon ; MM. Gaston Boissier, de l'Académie française, Gailleton, maire de Lyon ; le R. P. Coconnier, recteur de l'Université de Fribourg ; Em. Charles, recteur de l'Académie de Lyon ; Bouffier, président du conseil général ; le Dr Ollier.

A gauche : M. Joseph Bertrand, de l'Académie française ; le général Voisin, gouverneur militaire de Lyon ; MM. Brunetière, de l'Académie française ; Koschwitz, de l'Université de Greifswald ; Rivaud, préfet du Rhône ; le professeur Potain, de Paris, président du Congrès de médecine interne ; Perraud, recteur de l'Académie de Toulouse ; Fochier, procureur général ; Louis Chavent, conseiller municipal, secrétaire de la Chambre de commerce ; Raulin, vice-président du conseil général des Facultés ; Lévy, grand rabbin ; Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, etc.

Citons encore parmi les convives :

MM. Bufnoir, professeur de la Faculté de droit de Paris ; M. le professeur Dastre, de la Faculté des sciences de Paris ; Roullet, procureur de la République ; Berthélemy, Debolo, Lavigne, Clavel, adjoints au maire de Lyon, Sabran, président du conseil d'administration des Hospices ; Ulysse Pila et Faure, membres du Comité supérieur de l'Exposition, les membres de la Chambre de commerce, les doyens et les professeurs des Facultés de Lyon, les membres

du parquet et des tribunaux, les présidents des sociétés savantes et des Chambres syndicales de Lyon, de nombreuses notabilités du monde chirurgical, les personnalités en vue des Sciences, des Lettres et des Arts, etc.

Voici, d'après la presse locale, une analyse des toasts prononcés à ce banquet :

Au dessert, M. E. Aynard, député, président de la Chambre de commerce de Lyon, a pris le premier la parole.

Après avoir bu à la santé de M. Casimir-Périer, président de la République, dont il a loué la sincérité, la droiture et le courage, l'orateur a dit combien la Chambre de commerce appréciait le grand honneur que lui avait fait le Congrès de l'enseignement supérieur en acceptant son hospitalité. Il a salué et remercié les membres étrangers venus si nombreux, en particulier lord Reay, puis porté la santé de « nos nationaux ».

S'élevant alors à ces idées générales auxquelles, dit-il, les Lyonnais sont attachés, M. Aynard a montré que l'esprit pratique de cette grande ville de commerce n'exclut ni l'imagination, si nécessaire dans les grandes entreprises, ni la plus vive sympathie pour les choses de l'intelligence.

L'industrie et le commerce de Lyon révèrent les lettres, les sciences, les arts. Ils ont une attitude respectueuse envers ceux qui font faire à l'humanité de nouvelles conquêtes.

Il existe un puissant lien entre vous et nous : c'est l'amour commun de la science ; c'est la lutte commune pour la liberté de la science et pour la liberté commerciale.

Nous nous sommes dit que nous devions être dans le vrai, car les chefs-d'œuvre de l'esprit sont sortis de la liberté.

L'orateur rappelle les créations de l'école de chimie industrielle et la fondation de la Société des Amis de l'Université, dues l'une et l'autre au concours éclairé de notre haut commerce et de notre industrie. L'Université lyonnaise trouvera un sol bien préparé.

Que ce nom d'Université devienne une réalité ! Nous réclamons le titre. Les mots ont leur prestige. Nous verrons alors affluer des sympathies de toute nature ; nous sommes convaincus que les idées généreuses auront toujours un écho dans cette ville qui a, dans son passé, de si glorieux souvenirs.

Au XVI[e] siècle, l'éclat littéraire et artistique de Lyon balança et faillit presque éclipser celui de la capitale de la France. Depuis, sans doute, la médaille s'est un peu effacée. Mais, à défaut d'hommes de génie, nous avons encore de braves gens à l'âme haute et au cœur chaud, et si nous n'avons plus de femmes-poètes, comme Louise Labé et Pernette du Guillet, nous possédons d'excellentes mères de famille.

L'orateur lève son verre à tous les congressistes. Il espère que les hommes de science apporteront à la pauvre humanité quelques-uns des bienfaits que d'autres lui promettent sans avoir le moyen de les lui procurer. Et il termine par cette belle pensée de Claude Bernard : « La science ne saurait rien supprimer ; le sentiment n'abdiquera jamais : il sera toujours le premier moteur des actes humains. »

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a, à son tour rendu hommage aux efforts de la Chambre de commerce pour encourager l'enseignement supérieur.

Vous avez compris que toute découverte du laboratoire se répercute dans

l'atelier. Je suis profondément touché qu'entre vous et les corporations savantes enseignantes se soit établie une union féconde.

La science est la pacification des âmes, la libératrice des nations... Votre foi dans les Universités nous donne confiance à nous.

Je bois à la Chambre de commerce de Lyon, bienfaitrice et patronne de l'Université de Lyon!

Lord Reay se lève ensuite. En un toast plein d'humour prononcé sans le moindre accent britannique, il célèbre lui aussi l'alliance de la science et du commerce, et il boit à la prospérité de la grande et belle ville de Lyon.

Enfin, M. Brunetière, qui avait, le matin, charmé ses auditeurs à l'inauguration de la statue, n'a voulu dire qu'un mot au banquet, mais ce mot est un compliment exquis à l'adresse de la ville de Lyon.

Lorsque j'étais enfant, a-t-il dit, et que je rencontrais dans les livres de géographie le nom de Lyon, je me représentais votre cité comme la Ville de la Soie.

Or, la soie est le seul de tous les produits de l'industrie où viennent se mêler, se fondre et se confondre, pour en mieux faire valoir les merveilles, toutes les richesses de la matière et le sentiment de l'art.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Le Congrès d'enseignement supérieur s'est ouvert le lundi 29 octobre.

La séance d'inauguration a été tenue à 9 heures, à la Faculté de médecine, dans la salle du grand amphithéâtre.

Deux cents professeurs environ des Universités françaises et étrangères y assistaient.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, présidait la cérémonie, assisté de MM. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, Boissier, de l'Académie française, Chauveau, de l'Académie des sciences, Raulin, doyen de la Faculté des sciences, Lortet, doyen de la Faculté de médecine, Aynard, Mangini, Oberkampf, de la Société des amis de l'Université, etc.

En ouvrant la séance, M. Liard a prononcé une magistrale allocution. Nous ne pourrions aujourd'hui en donner que des extraits; mais nous serons en mesure d'en publier le texte complet dans notre numéro de décembre. Disons seulement qu'elle a produit sur tous les auditeurs la plus vive impression.

M. Liard a cédé ensuite le fauteuil de la présidence à M. le recteur Em. Charles, qui a donné la parole aux représentants des Universités étrangères, qu'il a remerciés d'être venus au Congrès de l'Enseignement supérieur.

M. Gustave Rümelin, délégué de l'Université Albert-Louis, de Fribourg-en-Brisgau, a lu une adresse en latin.

M. Dufour, recteur de l'Université de Lausanne, a fait l'éloge de Lyon et des lettres et des sciences françaises :

Je ne puis oublier, a-t-il ajouté, que dans l'immense domaine où se parlent les dialectes modernes du latin, les cantons romands de la Suisse forment avec vos régions un groupe particulier, le groupe franco-provençal, et qu'un habitant de la campagne lyonnaise se fera mieux entendre en son patois par un paysan vaudois que par un Parisien.

Comme l'honorable délégué avait regretté que le nom d' « Univer-

sité de Lyon » ne fût encore qu'un mot, M. Liard a fait cette observation :

Vous avez parmi vous M. Gaston Boissier, un des membres de l'Académie française qui s'occupent le plus sérieusement et le plus activement du dictionnaire; interrogez-le, il va vous dire que ce qui fait le mieux entrer un mot dans le vocabulaire c'est l'usage.

Lord Reay, au nom de l'Université d'Édimbourg, a lu une adresse écrite en anglais et qu'il a traduite en un français très pur, dans laquelle sont rappelées en termes cordiaux les relations amies qui pendant plusieurs siècles unirent la France et l'Écosse.

L'Écosse, dit-elle, a eu l'honneur d'être en termes d'une intime amitié avec la France pendant plusieurs siècles, et sur beaucoup de terrains elle a contracté envers elle une dette de reconnaissance. Nous nous rappelons avec fierté et émotion notre ancienne ligue avec la France, qui a subsisté pendant deux siècles et demi. Durant cette période, beaucoup des plus nobles fils de l'Écosse ont servi dans la Garde Écossaise en France, se sont vaillament battus et ont glorieusement donné leur vie pour la défense de votre honneur national.

Plus d'un de nos compatriotes, de même, ont étudié et appris dans les grandes Universités de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque présente, et, comme le fameux George Bachanan et John Knox, ont apporté de France l'instruction et l'inspiration qui les ont préparés pour les splendides services qu'ils ont rendus au pays natal.

Nous considérons avec gratitude la France comme l'un de nos principaux éducateurs et comme l'un de nos plus vieux amis et bienfaiteurs.

La gratitude et l'amitié inspirées par les souvenirs historiques sont accrues encore par notre profonde admiration pour la littérature et la science françaises et pour l'éclat du génie français.

M. Chantre a parlé au nom de l'Université de Genève :

Vous nous appelez toujours, a-t-il dit, « chers et grands amis »; « grands » non point à cause de notre territoire, car nous sommes tout petits, mais « grands » par la grandeur, la vivacité, la profondeur et la permanence de notre amitié.

M. Van Hamel, délégué de l'Université hollandaise de Groningue, où il occupe une chaire de langue française, a rappelé que la Hollande, elle aussi, a un Lyon. Leyde, qui, en latin, se nommait Lugdunum, et il a terminé par ces mots : *Vivat, floreat, crescat Academia lugdunensis in æternum!* « Qu'à jamais vive, fleurisse et croisse l'Université de Lyon! »

C'est par ces mots aussi que s'est terminé le discours de M. Fœrster, professeur de philologie romane à l'Université rhénane Frédéric-Guillaume, de Bonn, qui a parlé au nom de cette Université et de celle de Greifswald.

M. Soldan a pris la parole au nom de l'Université de Bâle.

Le R. P. Coconnier, dominicain, recteur de la jeune Université de Fribourg, a adressé à l'Université de Lyon un chaleureux et cordial salut.

M. Bayet, recteur de l'Académie de Lille, ancien professeur à la Faculté des lettres de Lyon, a lu une belle adresse dont nous détachons ce passage :

Il y a une âme lyonnaise dont le caractère le plus fortement empreint est l'orgueil, un orgueil de patriotisme local qui a été, qui est toujours fécond. Votre ville regarde derrière elle son passé, peuplé de souvenirs dramatiques et glorieux; et, comme sur une route très longue, une théorie éclatante et

ininterrompue de fils qui furent illustres, depuis le Lugdunum, la Gallo-Romaine, jusqu'à la cité moderne, grande par le travail et l'industrie, grande par le talent et la science. — Ceux de Lyon peuvent toujours faire sonner : « Paris sans pair, Lyon sans compaignon. »

M. Em. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, a lu différentes adresses conçues en termes des plus sympathiques, venues de l'Institut d'histoire de Catane, de l'Université d'Insprück, de l'Université tchèque de Prague, des Universités de Kharkhow (Russie), Zurich et Munich.

M. Raulin, vice-président du Conseil général des Facultés, a demandé au Congrès de constituer son bureau définitif qui a été ainsi composé :

Présidents d'honneur : MM. Liard, Em. Charles et Gailleton, maire de Lyon ;

Président : M. Chauveau, membre de l'Académie de médecine, ancien professeur à la Faculté de médecine de Lyon ;

Vice-présidents : M. Fœrster, lord Reay, MM. Van Hamel, Chantre, Bufnoir, de la Faculté de droit de Paris, et Bichat, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, ancien membre du Conseil supérieur de l'instruction publique ;

Secrétaires : MM. les professeurs Fontaine, Pic, Hugounencq et Deperret, des Facultés de lettres, de droit, de médecine et des sciences de Lyon.

M. Chauveau a pris place à la présidence et a remercié les congressistes.

Puis M. Lortet, doyen de la Faculté des sciences, a donné le programme des travaux des commissions, et la séance a été levée.

Après la séance générale d'ouverture, les membres du Congrès se sont divisés en trois commissions, chargées chacune d'étudier l'une des questions inscrites au programme et ainsi conçues :

1° Du mode de recrutement des professeurs à Paris et en province, comparé à ce qui existe à l'étranger ;

2° De l'équivalence des études et des grades dans les Universités françaises et étrangères ;

3° Du moyen de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes, en favorisant le développement de chacune d'elles selon ses aptitudes, ses tendances et le caractère de la région.

Pour servir de base à la discussion, tous les membres du Congrès avaient été mis en possession de rapports dus à des professeurs distingués de Lyon, dans lesquels les différentes questions étaient exposées et les solutions possibles montrées avec un grand sens pratique.

C'est ainsi que les rapports sur le recrutement des membres de l'Enseignement supérieur avaient été présentés : pour la Faculté des lettres, par M. L. Clédat, doyen ; pour la médecine, par M. Lortet, doyen, et M. Lépine ; pour le droit, par M. Caillemer, doyen.

M. André, chargé du rapport sur le recrutement et le mode de nomination des professeurs dans les Facultés des sciences, avait réuni et résumé avec clarté les documents les plus importants sur l'état de ces questions dans les Universités d'Angleterre, de Suède, d'Allemagne, de Hollande, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Russie et des États-Unis.

M. Fontaine avait développé sur la troisième question des conclusions fort intéressantes.

Les commissions ont élu pour présidents : la première (recrutement des

professeurs), M. Bichat, de la Faculté des sciences de Nancy; la seconde (équivalence des études et des grades) M. Bufnoir, professeur à la Faculté de droit de Paris; la troisième (question des programmes), lord Reay, délégué des Universités d'Écosse. Ces hommes éminents ont dirigé les travaux avec une rare distinction; mais la tâche n'était pas facile; deux jours pour trancher de si importantes questions, c'était vraiment trop peu. La première journée avait été occupée en partie par la séance d'ouverture; le reste s'est passé à régler l'ordre et la méthode des travaux des sections, et à élaborer des projets dans les sous-commissions. La matinée du lendemain a dû suffire à la discussion des propositions à l'ordre du jour dans les diverses sections et au choix des rapporteurs; l'assemblée générale de clôture, qui avait lieu l'après-midi du même jour, n'a pas eu le temps de discuter les propositions des sections, elle n'a pu que les enregistrer. Les votes à mains levées provoqués par le président M. Chauveau, en l'absence de tout débat, ne pouvaient guère être sérieux; très peu des membres présents à l'Assemblée y ont pris part. Seul le rapport, si bien présenté par M. Caillemer, au nom de la deuxième commission, a paru réunir l'assentiment unanime. Et c'est dommage, car les discussions des sections ont offert un réel intérêt. C'est surtout à la première commission, qui traitait du mode de recrutement des professeurs, que la plupart des congressistes français s'étaient donné rendez-vous. La discussion y a été vive, presque passionnée; les avis étaient très partagés. Voici au surplus les propositions qui ont été soumises au Congrès :

Sur la question des programmes le système préparé par la troisième commission admet un plan général obligatoire pour toutes les Universités, dans les matières principales, et des enseignements facultatifs appropriés aux besoins locaux dans les branches secondaires. Nous n'avons pas sous les yeux le texte des vœux émis par cette commission, nous ne pouvons qu'en indiquer succinctement l'esprit et la portée. La question est très délicate, sinon en théorie du moins en pratique, et nous aurons sans doute plus d'une fois occasion d'y revenir.

Sur le recrutement des professeurs, la première commission a proposé des mesures opposées et contradictoires pour les diverses Facultés. Un tel système, s'il était adopté, ne serait guère de nature à assurer l'autonomie et l'indépendance des centres universitaires. Les vœux ont été ainsi formulés :

Pour les Facultés de droit :

1° L'agrégation telle qu'elle se passe aujourd'hui est maintenue. Il n'y aura pas de limite dans la durée des agrégés nommés. Ils seront mis à la disposition du ministre, qui les enverra dans telle ou telle faculté selon les besoins du service;

2° Il sera créé deux ordres d'agrégation : une pour les sciences juridiques; l'autre pour les sciences économiques et administratives;

3° En cas de vacance dans l'enseignement, il y sera pourvu par voie de présentation. Il y aura deux listes de présentation comprenant deux noms classés par ordre de mérite. La première sera dressée par les membres de la Faculté intéressée; la seconde par le suffrage des professeurs ou chargés de cours de toutes les Facultés de droit françaises chargés d'un enseignement analogue à celui que représente la chaire à pourvoir. Si un candidat a été présenté en première ligne et à l'unanimité sur les deux listes, le ministre ne pourra lui

refuser l'investiture. Aucun grade académique ne sera exigé pour être porté sur les listes.

Pour les Facultés de médecine :

1° Le concours pour l'agrégation médicale est supprimé ;

2° Chaque Faculté s'adjoint le nombre d'agrégés qu'elle croit utile;

3° Les cours libres faits par les agrégés ne donnent lieu à aucun traitement de l'Etat, mais à une rétribution résultant d'une taxation scolaire fixée par la Faculté ;

4° Des règlements détermineront les rétributions accordées aux agrégés pour les examens, les suppléances et les enseignements imposés;

5° Un nouveau titre, par exemple, celui de « docteur ès sciences biologiques » pourra être créé et exigé des candidats à l'agrégation ;

6° Les agrégés sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable sur l'avis de la Faculté ;

7° Les professeurs adjoints seront nommés pour une période de six ans,avec traitement sur la proposition de la Faculté.

La présentation pour la nomination des professeurs titulaires se fera par une liste unique dressée par la Faculté et soumise au Conseil général des Facultés. Les professeurs titulaires pourront toucher une rétribution scolaire suivant une taxation fixée par la Faculté.

Pour les Facultés de lettres et de sciences :

1° Que les Facultés soient toujours appelées à donner leur avis sur la nomination des maitres de conférence et des chargés de cours.

2° Que les professeurs de province aient une place dans la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique;

3° Que la condition de résidence à Paris pour être membre de l'Institut soit supprimée.

On a pu lire plus haut les décisions présentées par M. Caillemer au nom de la seconde commission.

Les travaux du Congrès étaient terminés.

C'est à ce moment que M. le ministre est entré dans la salle. M. Chauveau lui a souhaité la bienvenue, et l'a invité à prendre place à sa droite.

« Avec plaisir », a répondu M. Leygues.

Continuant alors son allocution, M. Chauveau a remercié les délégués étrangers venus en si grand nombre au Congrès et, s'adressant au ministre, a résumé ainsi les propositions présentées et adoptées :

Nous avons besoin d'un peu d'indépendance et d'institutions qui nous assurent cette indépendance dans la mesure où la possèdent les Universités étrangères. Nous espérons, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien nous accorder votre appui.

M. Leygues a répondu :

Cet amphithéâtre est un creuset où se choquent les idées et où s'amalgament les propositions, car vous travaillez pour l'humanité dont vous augmentez l'horizon.

Je remercie les maîtres étrangers qui ont répondu à l'appel des maîtres français et sont venus affirmer la solidarité scientifique et la fraternité d'esprit qui unissent les hommes voués aux études de haute culture intellectuelle. La science n'appartient à personne; elle est à tous. La vérité est universelle; nous la recueillons d'où qu'elle vienne et nous rendons hommage à tous les chercheurs, à tous ceux qui poursuivent la vérité, le beau et le bien, ce qui est une même chose.

M. Van Hamel, de l'Université hollandaise de Groningue, a demandé la réunion prochaine dans un de nos grands centres intellectuels d'un second congrès de l'Enseignement supérieur, qui serait chargé de traiter à fond et de résoudre la question des équivalences et celle du manuel, indiquées dans le rapport de M. Caillemer.

M. Chauveau a proposé de laisser à l'ancien comité d'organisation, qui a su mener à bien une tâche difficile, le soin de prendre toute décision qui lui paraîtrait convenable sur l'époque et le lieu de ce prochain congrès.

Cette proposition a été adoptée.

M. Leygues a pris de nouveau la parole :

J'ai, a-t-il dit, un agréable devoir à remplir, celui de remettre la croix de la Légion d'honneur à l'un de vos collègues les plus distingués, M Mabire, professeur à la Faculté de droit.

De longs applaudissements ont accueilli ces paroles; ils ont redoublé lorsque M. Mabire s'est avancé et, d'une voix émue, a remercié le ministre.

M. Chauveau a déclaré la séance close en souhaitant que tous les congrès finissent aussi heureusement que celui-ci.

LE BANQUET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES FACULTÉS

Le soir à 7 heures, un grand banquet de plus de 200 couverts réunissait dans la salle des Pas-Perdus du grand amphithéâtre du palais des Facultés, les notabilités venues à Lyon à l'occasion du Congrès de l'Enseignement supérieur et les autorités.

Le Conseil général des Facultés qui avait eu l'excellente idée de grouper ainsi fraternellement autour des tables bien servies tant d'esprits éminents, a le droit de s'applaudir de la réussite.

La salle des Pas-Perdus dans laquelle étaient disposées des tables dressées élégamment, avait pris un air de fête; des fleurs, de riches tentures, une lumière abondante et claire lui donnaient une haute allure de luxe délicat. Tous les convives n'y pouvant trouver place, on avait dû mettre à contribution la salle des thèses.

M. Leygues, grand-maître de l'Université, présidait, ayant :

A droite : MM. Em. Charles, recteur : G. Rivaud, préfet du Rhône; Fochier, procureur général; Bouffier, président du conseil général; Dufour, de l'Université de Lausanne; Sabran, président du conseil d'administration des hospices; Lortet, doyen de la Faculté de médecine; Kallenbach, de l'Université de Fribourg (Suisse); Chantre, de l'Université de Genève; Mabire, de la Faculté de droit de Lyon.

A gauche : le général Voisin, gouverneur de Lyon ; Ed. Aynard, président de la Chambre du commerce; Gailleton, maire de Lyon; Fœrster, de l'Université de Bonn; Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon; Dastre, professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris ; Mangini, président des Amis de l'Université lyonnaise ; Benton, professeur de l'Université du Minnesota (États-Unis); Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris; Renard, de l'Université de Lausanne.

En face du ministre se trouvait M. Liard, ayant :

A sa droite : lord Reay, délégué des quatre Universités d'Ecosse; MM. Bayet, recteur de l'Académie de Lille; Gustave Rümelin, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau; Bufnoir, de la Faculté de droit de Paris.

A gauche, MM. Gaston Boissier, de l'Académie française; Van Hamel, de l'Université de Groningue; Signouret, chef de cabinet du ministre; Koschwitz, de l'Université de Greifswald; Raulin, vice-président du conseil supérieur des Facultés de Lyon.

Après le toast du préfet au président de la République, M. Charles, recteur de Lyon, a émis, en termes éloquents, l'espoir que le ministre trouverait dans sa visite à Lyon des raisons de persévérer dans l'œuvre de réorganisation des Universités.

M. Leygues remercie la municipalité, la Chambre de commerce et l'Association des amis de l'Université qui prête à l'enseignement supérieur le concours le plus éclairé et le plus dévoué.

Il remercie les maîtres étrangers qui, en répondant à l'appel des maîtres français, sont venus affirmer à Lyon l'unité de la science et l'inaltérable fraternité de tous ceux qui vivent dans les hautes régions de l'esprit et ont voué leur vie à la recherche de la vérité.

Parlant des Universités et répondant aux vœux formulés par le recteur, M. Leygues s'exprime ainsi :

La civilisation repose de plus en plus sur la science, et la science n'existe que si elle se développe incessamment. Or, c'est la liberté seule qui peut assurer ses progrès. Hors la liberté, il n'y a pour elle que sommeil et immobilité. Il faut donner aux foyers où elle naît et d'où elle rayonne une vie de jour en jour plus active. Il faut assurer aux institutions qui la propagent une indépendance de plus en plus grande.

Le rêve serait d'arriver à avoir des Universités autonomes et rivales, jalouses de leur éclat et de leur prospérité.

Ce beau système, que la France a créé au treizième siècle, a été imité partout en Europe. Nous seuls l'avons abandonné. Il y faudra revenir et reprendre nos anciennes traditions. Ce sera, croyons-nous, le moyen le plus sûr d'assurer l'avenir de nos Facultés, d'accroître le développement de celles qui prospèrent et de vivifier et de rajeunir celles qui languissent.

Un pas décisif dans ce sens a été fait lorsqu'on a donné, par le décret du 10 août 1893, la personnalité civile aux groupes de facultés existant dans la même circonscription académique. Il ne s'agirait donc plus que de compléter l'œuvre à laquelle depuis longtemps se sont voués tant d'hommes éminents, et parmi eux l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus précieux de l'instruction publique que je vois assis à mes côtés, l'un des esprits auxquels notre Université doit le plus.

Pourquoi avoir peur des audaces et des hardiesses? La démocratie est la saison des audaces, et ce que nous souhaitons n'est point si nouveau, puisque c'est un retour au treizième siècle.

Du reste, ce n'est pas demain que nous pourrons reprendre l'œuvre inachevée. De certains côtés des susceptibilités et des résistances sont nées. Des intérêts fort respectables se sont inquiétés. Il faut laisser au temps, qui travaillera vite, je l'espère, le soin de calmer les unes et les autres.

L'exemple que vous donnez à Lyon, Messieurs, fera beaucoup pour le succès définitif de la cause que nous servons.

Votre groupe de Facultés est jeune. Sa croissance a été rapide. Il nous étonne par la vigueur et la splendeur de son développement. Déjà sa réputation s'étend sur toute l'Europe éclairée et savante. Or le groupe lyonnais a toujours été un peu autonome par son esprit et a tiré de cette autonomie tous les fruits qu'il en pouvait recueillir.

D'ailleurs, si tous nos centres universitaires n'ont pas marché d'un pas aussi rapide, on peut affirmer que tous, du moins, ont repris une vie nouvelle. Vous avez, Messieurs, les immenses progrès qui ont été réalisés dans ces dernières

années. Partout l'animation, l'émulation, la passion de la vérité s'affirment avec éclat. On travaille, on pense, on cherche, on trouve, nos maîtres rivalisent de zèle et le nombre de nos étudiants augmente de jour en jour.

La République et la France peuvent être fières de leur œuvre.

M. Dufour, de l'Université de Lausanne, et M. Koschwitz, de l'Université de Greifswald, ont pris la parole au nom des délégués étrangers.

M. Koschwitz a soulevé des hourrahs lorsqu'il a dit que, lors d'un précédent voyage à Lyon, il avait recueilli de précieuses indications sur le « patois lyonnais et l'Académie du Gourguillon » (*sic*). Il a remercié les Lyonnais de leur hospitalité cordiale et a bu au corps enseignant et au comité du Congrès.

Enfin, MM. Benoist, de la Faculté des lettres de Toulouse, et Mangini, président des Amis de l'Université, ont clos la série des toasts par quelques paroles très applaudies.

Les convives ont quitté la salle du banquet et se sont rendus à la bibliothèque, transformée en fumoir, où ils se sont attardés à s'entretenir des questions si intéressantes et si actuelles des Universités. Il était fort tard lorsque, à regret, ils ont quitté cette réunion vraiment amicale.

LE PUNCH DES ETUDIANTS

A 9 heures, les membres du Congrès se rendaient dans les somptueux salons du restaurant Monnier, où les attendait un punch offert par l'Association générale des étudiants des Facultés de l'État.

L'entrée de chacun d'eux dans la salle de réunion a été saluée par de vifs et chaleureux applaudissements.

M. François, président de l'Association, présidait, ayant à sa droite M. Liard et le préfet du Rhône, à sa gauche le maire de Lyon et lord Reay.

Le café et les liqueurs servis, M. François a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux illustres hôtes de l'Association.

Dans une fort spirituelle improvisation, lord Reay, a dit alors ce qu'était un recteur dans une université écossaise.

En France, le recteur représente l'Etat, en Ecosse il représente les étudiants.

C'est en cette qualité que lord Reay, au nom des étudiants écossais, adresse l'expression la plus cordiale de ses vœux aux étudiants lyonnais.

L'orateur a présenté ensuite un tableau piquant de la vie universitaire en Ecosse, où les étudiants pauvres viennent se fortifier l'esprit, l'âme et le cœur dans le semestre d'hiver et s'en vont traîner la charrue en été.

Si les démocraties sont sages, elles se feront représenter par des hommes sortis des Universités où ils auront puisé les grandes notions de travail, de philosophie et d'humanité.

Lord Reay souhaite que les liens qu'il a noués dans cette soirée entre la jeunesse lyonnaise et celle de son pays ne soient pas éphémères, et il espère voir l'Association des étudiants lyonnais représentée à l'une des fêtes des Universités écossaises.

Très humoristique également le toast porté par M. Van Hamel, de Groningue, qui a évoqué avec à propos le souvenir de Rabelais.

M. Bernard Bouvier, de Genève, qui a fait une partie de ses études à Louis-le-Grand, où il eut pour professeur de philosophie son maître et son ami Burdeau, parle ensuite de la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers notre pays.

M. Bichat, de Nancy, prend la parole au nom de ses collègues étrangers comme lui à la ville de Lyon. Mais il est interrompu par une bordée enthousiaste de vivats et d'acclamations.

C'est M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, qui, à peine débarqué, vient rendre visite aux étudiants lyonnais, accompagné de M. le préfet du Rhône et du maire de Lyon.

M. François lui adresse les plus vifs remerciements au nom de tous ses camarades de l'Association.

M. Leygues prend la parole pour dire combien il est profondément touché de l'accueil qui lui est fait. Les applaudissements qui l'ont salué lui vont droit au cœur.

Je vois, dit-il, que ce ne sont pas des fatigues, mais les plus douces, les plus hautes émotions qui m'attendent au milieu de vous.

Il ajoute :

C'est pour l'Université de Lyon, c'est pour ses maitres et ses étudiants que je suis venu apporter les témoignages de sollicitude et de sympathie du gouvernement.

Le ministre de l'Instruction publique s'étend ensuite sur les devoirs et sur les aspirations de la jeunesse universitaire :

Vous représentez, dit-il, l'élite du pays. C'est sur vous que la patrie, que la République ont le droit de compter. C'est à vous qu'il faudra qu'elles doivent un jour leur force et leur grandeur.

M. Leygues termine en levant son verre à l'Association des étudiants lyonnais.

L'heure est déjà avancée. Le ministre prend congé de ceux qu'il a honorés de sa visite et à sa suite partent tous les membres du Congrès.

L'EXCURSION A VIENNE

Pour reposer agréablement les membres du Congrès de l'enseignement supérieur des fatigues des journées précédentes, la Société des Amis de l'Université avait eu l'excellente idée de les convier à une excursion à Vienne, de concert avec la municipalité de cette ville, qui s'y est prêtée avec un empressement dont on ne saurait trop la féliciter.

Le départ de Lyon, par bateau à vapeur, devait avoir lieu à neuf heures, et, dès huit heures et demie, les invités commençaient à affluer sur le *Gladiateur*, amarré au ponton de la Charité. Mais on avait compté sans l'intense brouillard qui s'était abattu hier matin sur la ville et dont la malencontreuse intervention a retardé le départ de près de deux heures.

Enfin, à onze heures moins cinq minutes, le *Gladiateur* a pu se diriger à toute vitesse vers le but de l'excursion.

On passe devant Oullins, encore noyé dans le brouillard; mais, vers Saint-Fons, l'atmosphère commence à se dégager, et le temps ne tarde pas à devenir superbe. Les rives du Rhône sont vivement admirées par les étrangers.

C'est par un soleil radieux que le bateau arrive dans les eaux de Vienne, salué par les joyeux carillons du beffroi de Sainte-Colombe. Une foule considérable attend les visiteurs au débarcadère, où ils sont reçus par le sympathique député de l'Isère, M. Jouffray, maire de Vienne, entouré des membres du conseil municipal et des notabilités viennoises.

Il est à ce moment midi et quart. Il ne faut pas songer à visiter les antiquités pour respecter le programme : « Ventre affamé n'a pas plus d'yeux que d'oreilles. » Aussi se rend-on directement à l'ancienne basilique de Saint-Pierre, où, par les soins de la municipalité, un déjeuner attend les congressistes, les Amis de l'Université, etc., en tout cent cinquante convives.

Elle est fort intéressante, cette église antique, désaffectée depuis des siècles et dont la restauration, très habilement exécutée, s'achève en ce moment. Convertie en un musée lapidaire, on y a rassemblé toute une collection de vénérables sarcophages aux inscriptions latines, datant des premiers siècles de notre ère, et qu'on a surmontés d'innombrables fragments de statues, de chapiteaux, de frises et de corniches finement ciselés, précieux débris de l'époque romaine, découverts dans le sol, si riche en merveilles artistiques de l'antique cité.

Comme l'a rappelé un des membres étrangers du Congrès, M. Van Hamel, renouvelant le mot de Bonaparte aux Pyramides : « Vingt siècles nous regardent déjeuner !», et le contraste est piquant de ces témoins muets des âges disparus, avec la bonne humeur de tout ce monde de savants dont l'air vif du Rhône a aiguisé l'appétit.

L'heure des toast arrivée, M. Jouffray, député, maire de Vienne, prononce un très beau discours qui est chaleureusement applaudi.

Il termine en portant des toasts aux membres français du Congrès, à ses membres étrangers et en particulier à lord Reay; aux Amis de l'Université, au Conseil général du Rhône, au Conseil municipal de Lyon, à la Chambre de commerce de Lyon, à M. Faure, secrétaire du Comité supérieur de l'Exposition et à la Presse.

M. Edouard Aynard fait l'éloge de M. Jouffray, dont il loue l'intelligence et la droiture. Bien que siégeant sur d'autres bancs, à la Chambre, et ne partageant pas toutes les opinions du député de Vienne, il a toujours eu pour son caractère et la fermeté de ses convictions la plus vive sympathie.

Il termine par un toast très applaudi à la santé du maire de Vienne.

D'autres toasts sont portés par MM. Mangini, lord Reay, Van Hamel, Raulin, etc.

Il est trois heures quand le banquet prend fin. Le train spécial qui doit ramener les invités à Lyon partant à quatre heures, il reste peu d'instants pour admirer les antiquités viennoises, et c'est au galop qu'on visite le temple d'Auguste, le Forum, l'église Saint-André-le-Bas, et une maison Renaissance de la rue Marchande.

INVENTAIRE

DES

PAPIERS DE DESCARTES

FAIT A STOCKHOLM, LE 14 FÉVRIER 1650

Adrien Baillet rapporte, au t. II, p. 428 et 429, de sa *Vie de Monsieur Descartes* (Paris, 2 vol. in-4, 1691), qu'après la mort du philosophe un inventaire fut dressé à Stockholm, le 14 février 1650, pour les papiers qu'il avait apportés en Suède, et un autre à Leyde, le 4 mars suivant, pour ceux qu'il avait laissés en Hollande. Baillet ne donne ni l'un ni l'autre de ces deux inventaires. Il se contente de citer presque textuellement l'article C du premier, et de renvoyer une fois aux articles D Q et S (t. I, p. 50-51, et t. II, p. 400, 403 et 406). Mais dès 1653 Pierre Borel, dans son *Compendium vitæ Cartesii*, p. 17-20, en avait donné de sa façon un sommaire latin, article par article (il y en a 23, autant que de lettres dans l'alphabet, I et J ne comptant que pour une, et de même U et V). Une copie complète du texte français a été retrouvée parmi les papiers de la *Collection Huygens* à Leyde, dans la bibliothèque de l'Université. M. Bierens de Haan, qui dirige avec un si beau dévouement à la science la magnifique édition des *Œuvres complètes de Christian Huygens*, l'a déjà publiée dans ses *Bouwstoffen voor de Geschiedenis der Wis-en Natuurkundige Wetenschappen*, twede Verzameling, 1887, p. 371-379. M. Charles Adam, professeur de philosophie à Dijon, et M. Henri Adam, professeur de mathématiques à Besançon, ont pu, grâce à la parfaite obligeance de M. Du Rieu, directeur de la bibliothèque de l'Université à Leyde, vérifier ce texte sur la copie manuscrite, au cours d'une mission confiée à l'un d'eux par le Ministère de l'Instruction publique pour des recherches à faire en vue d'une nouvelle édition de Descartes (1).

(1) L'initiative de cette édition, que le Ministère a prise aussitôt sous son patronage, vient de la *Revue de Métaphysique et de Morale*. Déjà un article de M. Émile Boutroux dans cette *Revue*, le 15 mai dernier, en a démontré la nécessité; et la même *Revue* donnera au premier jour tous les renseignements sur le mode de publication et de souscription. On est instamment prié d'adresser à

C'est ce texte qu'on publie ici, un peu corrigé, pour l'accentuation surtout, mais nullement altéré. Le sommaire latin de Pierre Borel, imprimé en regard, permettra de confronter les deux documents et de reconnaître l'authenticité du premier. Ensuite on recherchera ce que sont devenus ces vingt-trois articles de l'inventaire.

Mais on peut se demander d'abord comment cette pièce est venue dans la *collection Huygens*. Voici trois conjectures vraisemblables à ce sujet : peut-être Christian Huygens, pendant son séjour de 1666 à 1683 à Paris, l'aura fait copier chez Clerselier, devenu le possesseur des papiers de Descartes. Peut-être aussi plusieurs copies de l'inventaire auront été envoyées de Suède en Hollande aux nombreux amis du philosophe, et parmi eux Constantin Huygens, le père de Christian (M. de Zuylichem), figurait au premier rang. Peut-être même aura-t-il obtenu sa copie directement de M. Chanut, ambassadeur de France en Suède, avec qui il était en correspondance (une lettre de lui à Chanut, du 26 juillet 1650, se trouve parmi la collection de ses lettres françaises, à Amsterdam). L'inventaire s'est fait en présence de Chanut, dans sa maison même, où Descartes était mort, et sans doute par ses soins. Descartes, en effet, un peu auparavant, obéissant à la reine Christine qui l'engageait à mettre en ordre le reste des écrits qu'il n'avait pas encore publiés, se mit, dit Baillet (qui rapporte ceci sur des mémoires sûrs, t. II, p. 397), à remuer le coffre de ses papiers, pour en ôter la confusion. Et si, comme il est vraisemblable, Chanut, qui était son hôte et son ami, l'a aidé dans ce travail de classement, l'inventaire qui suit se trouvait ainsi presque fait par avance, et fait par Descartes lui-même, vivant, assisté de Chanut.

INVENTAIRE SUCCINT DES ESCRITS QUI SE SONT TROUVÉS DANS LES COFFRES DE MONSIEUR DES CARTES APRÈS SON DECEDS A STOCKOLM EN FEBVRIER 1650.

A

Un assemblage de plusieurs cahiers liés ensemble au nombre de dix, escrits d'autre main que celle de M. Des Cartes, où sont transcriptes plusieurs *lettres* re-

ELENCHUS MANUSCRIPTORUM CARTESII STOCHOLMI REPERTORUM POST EJUS OBITUM ANNO 1650.

A

Decem Codices Responsionum ad quæsita eruditorum circa Mathematicas disciplinas.

M. X. Léon (rue des Mathurins, 39, Paris). toutes les communications qui peuvent contribuer à faire de cette nouvelle édition de Descartes une œuvre qui soit à l'honneur du philosophe et de son pays.

ceues par M. Des Cartes avec les *réponses* qu'il y a faites, concernant des *questions mathématiques*, et quelques *objections* aux escrits dudit sieur Des Cartes.

B

Un registre relié et couvert de parchemin, dans lequel il y a peu de choses escriptes et en divers endroits :

Au premier feuillet [de] deux pages sont escrites soubs ce titre : *de numeris irrationalibus*. Le premier feuillet porte en teste : *ex quantitate linearum quæ in dato circulo inscriptæ sunt, quantitatem circumferentiæ cui datæ lineæ subtenduntur cognoscere*.

Suivent onze feuillets contenant *diverses propositions et démonstrations*.

Ensuite deux feuillets sans titre de *différentes pensées* qu'il semble avoir eues auparavant que d'escrire ses ouvrages et enfin [à la fin] de ces deux feuillets un problème pour trouver un nombre dont les parties...

En la page suivante une proposition *parabolis compositis*; et après, trois pages escriptes *de partibus aliquotis numerorum*.

Suit un tiret de paijer [*sic, pour* papier? *ou pour* rayé?] sur lequel est un *m* collé à la page pour trouver l'ouverture, et sous le titre *de animo* sont six pages de différentes pensées sans liaison et ordre.

Suivent trois pages de *questions des nombres*.

Plus trois feuillets blancs, et après un tiret marqué *a*, trois pages de *considérations physiques* qui commencent: *quare pueri labantur in somnum, dum cunæ concutiuntur*.

Suivent six feuillets blancs, et, sous un tiret marqué *p*, une page de 4 ou 5 *articles physiques et mathématiques* confuserent [*sic*, pour confusément?]. La page suivante est intitulée : *promiscuæ animadversiones de cœlis*.

Après six pages vides, un tiret marqué *d*, suivent trois pages escrites de

B

De numeris irrationalibus; de quantitate linearum, quæ in dato circulo inscriptæ sunt, quantitatem circumferentiæ, cui datæ lineæ subtenduntur, cognoscere, aliaque proposita ac demonstrationes.

Problema ad numerum reperiendum cujus partes aliquotæ subduplices sunt.

Propositio de parabolis compositis et de partibus aliquot [*aliquotis*] *numerorum.*

Cogitationes variæ de animo.

Quæstiones quædam de numeris.

Considerationes quædam physicæ incipientes : quare pueri labantur in somnum, dum cunæ concutiuntur.

Promiscuæ animadversiones de cœlis.

différentes pensées dont plus de la moitié est rayée.

Après six autres pages blanches, soubs un tiret non marqué, quatre pages d'*autres questions physiques* dont quelques-unes sont barrées.

Après six feuillets blancs, soubs un trait marqué *a*, une page de *questions physiques* et une page suivante d'une *considération de musique*.

Physicæ quæstiones et consideratio physica [sic, pro *musica?*].

Sept feuillets après, soubs un tiret marqué *n*, cinq pages de *considérations physiques* confuses.

Six feuillets blancs, puis une page escrite soubs ce titre : *Thaumantis regia.*

Thaumantis regia.

Tournant le livre et faisant son commencement de ce qui fait la fin, je trouve au second feuillet trois pages et demie de *considérations physiques*, puis la copie d'une *lettre au Père Mersenne*, où sont traitées quelques *questions mathématiques*.

Epistola ad Mersennum.

C

Un petit registre en parchemin, quotté en dedans de la couverture : *Anno* 1619 *kalendis Januariis*, où se trouvent premièrement 18 feuillets de *considérations mathématiques* soubs ce nom *Parnassus*.

Liber anni 1619. *kal. Jan. sub titulo Parnassi de considerationibus mathematicis.*

Après six feuillets vides est un escrit qui contient autres six feuillets, en prenant le livre d'un autre sens, les discours intitulés : *Olympica*, et à la marge : *11 novembre* [sic] *cepi intelligere fundamentum inventi mirabilis.*

Olympica, et ad marginem : XI novembris, cœpi intelligere fundamentum inventi mirabilis.

Reprenant le livre en son droit sens, sont deux feuillets escripts de *quelques considérations sur les sciences.*

Quædam in scientias considerationes.

Puis une demi-page d'*algèbre.*

Quædam de algebra.

Puis douze pages vides; puis sept ou huit lignes intitulées : *Democritica.*

Democritica.

Après huit ou dix feuillets blancs, suivent cinq feuillets et demi escrits, mais en tournant le livre, soubs ce titre : *experimenta.*

Experimenta.

Puis douze feuillets blancs, et enfin quatre pages escrites soubs ce titre : *præambula, initium sapientiæ timor Domini.*

Præambula.

Tout ce livre quotté C paroist avoir esté escrit à [*pour* en] sa jeunesse.

D

Un petit registre in-octavo, contenant cinquante-cinq pages, où il semble avoir escrit pour son usage une *introduction contenant les fondements de son algèbre*.

D

Introductio ad algebram suam 155 (sic) *paginis*.

E

Un registre en petit quarto.

En la première page est escrit : *Vitellio sic numerat angulos refractos*, et ensuite une petite table; par après, *metallorum pondera*, et ensuite une petite table.

En la seconde page est ce titre : *primæ cogitationes circa generationes animalium*, en dix-neuf feuillets.

Ensuite deux feuillets soubs ce titre : *ex Kircheri de magnete*.

Puis deux feuillets encore *de la formation des animaux*.

Deux feuillets soubs ce titre : *historia metallorum*, et un feuillet et demi encore *des animaux*.

Six feuillets blancs. Un feuillet intitulé : *remedia et vires medicamentorum*.

Trente-huit feuillets blancs.

Prenant ledit registre de l'autre costé, il y a seize pages d'*observations sur la nature des plantes et animaux*.

Et après un feuillet vide, trois pages soubs ce titre : *de partibus inferiore ventre contentis*.

E

Scriptum sic incipiens : Vitellio sic numerat. Aliud, metællorum pondera.

Primæ cogitationes circa generationes animalium 19 foliis contentæ.

De magnete Kircheri.

De formatione animalium.

Historia metallorum.

Remedia et vires medicamentorum.

Observationum de natura plantarum et animalium paginæ 16.

De partibus in inferiore ventre contentis.

F

Neuf cahiers reliés ensemble, contenant partie d'un *traité des règles utiles et claires pour la direction de l'esprit en la recherche de la vérité*.

F

Codices novem de Regulis utilibus et claris ad ingenii directionem in veritatis inquisitione.

G

Un traité intitulé : *la description du corps humain*, où il y a quatorze feuillets de suite, et deux autres feuillets dont la suite ne se trouve point jointe, avec un billet contenant le titre des chapitres d'un traité à faire *de la nature de l'homme et des animaux*.

A cette liasse ont été joints dix ou douze feuillets, partie interrompus, qui

G

Descriptio corporis humani. De natura hominis et animalium. Est imperfectum opus.

raitent du mesme sujet, mais sans qu'il paroisse de liaison avec les précédents.

H

Un cahier de quatre feuillets intitulé : *progymnasma de partibus aliquotis numerorum.*

H

Progymnasmata de partibus aliquotis numerorum.

I

Une liasse de plusieurs *lettres* et *objections* à Mons. Des Cartes par diverses personnes.

I

Epistolæ.

K

La minute de la seconde partie du *traité des passions.*

K

Secunda pars tractatus de passionibus.

L

Renati Des Cartes *querela apologetica ad amplissimum Magistratum Ultrajectinum contra Voetium et Dematium.*

L

Querela apologetica ad Ampl. Sen. Ultraj. contra Voetium et Dematium.

M

Environ seize feuillets in-8° soubs ce titre : *progymnastica de solidorum elementis.*

M

Progymnasmata de solidorum elementis.

N

De la nature des passions de l'âme. Une minute fort raturée de la main dudit sieur Des Cartes.

N

De natura passionum animæ.

O

Un escrit contenant neuf cahiers en forme de *Lettre à Messieurs... contre le sieur Voetius.*

O

Codices novem sub forma Epistolæ ad Dominos...

P

Recueil du *Calcul qui sert à la Géométrie*, en six cahiers, non escrit de la main du d^t sieur Des Cartes.

P

Collectanea de calculo ad Geometriam utilia codicibus 12 contenta.

Q

Treize feuillets, où est compris un dialogue soubs ce titre : *la recherche de la vérité par la lumière naturelle.*

Q

13 *Folia dialogi sub hoc titulo : Veritatis inquisitio lumine naturali.*

R

Huit feuillets in-8° escrits *de la Musique, 1618.*

R

De Musica 8 *folia anno* 1618 *conscripta.*

S

Six pages sous ce titre : *explication des engins par l'ayde desquels on peut avec peu de force lever un fardeau fort pesant.*

S

Sex paginæ sub hoc titulo : explicatio machinarum quarum ope parvis cum viribus magna eolli possunt onera.

T

Deux cent soixante-deux feuillets in-4° des minutes des *lettres escrites par le dit sieur Des Cartes à diverses personnes.*

T

262 *Folia in-4 Epistolarum ad varios.*

V

Quatorze feuillets in-4° et deux in-8° de minutes de *lettres écrites à Madame la princesse Elisabeth de Bohême.*

V

14 *Folia in-4 et* 2 *in-8 Epistol. ad Sereniss. Principessam Elizabeth Bohemiæ.*

X

Soixante et neuf feuillets, dont la suite est interrompue en plusieurs endroits, contenant la doctrine de ses *Principes* en françois et non entièrement conforme à l'imprimé latin.

X

69 *Fol. de doctrina Principiorum suorum, sed in quibusdam varia ab edito libro.*

Y

La minute du traité de la *Géométrie* imprimé.

Y

Tractatus de Geometria.

Z

Une liasse d'environ vingt-sept feuillets détachés sans suite et quelques papiers volants, contenant *réponses à quelques objections et autres matières différentes.*

Z

25 [sic, pro 27?] *Folia separata de responsionibus ad objectiones quasdam, etc.*

Voici maintenant quelques remarques sur ces 23 articles, non pas repris un à un, mais groupés plusieurs ensemble, selon une certaine affinité des pièces mentionnées. Voici ce groupement :

I, art. X, K, N, Y;
II, art. R, S, D, P;
III, art. F, Q, G;
IV, art. L, O, et A, I, T, V, Z;
V, art. B, C, E, H, M.

I

L'inventaire ne mentionne, parmi les principaux ouvrages de Descartes, que les *Principes*, art. X, puis le *Traité des Passions de l'âme*, art. K et N, enfin la *Géométrie* art. Y.

L'article X nous apprend que « la doctrine des Principes » a été écrite « en françois ». Déjà une note manuscrite que M. Victor Egger a relevée sur la marge d'un vieil exemplaire des *Principes*, édition 1659, donnait ce renseignement précieux, en regard du § 41 de la 3e partie : « La version est depuis ici de M. Descartes (déclare l'ancien possesseur de cet exemplaire). M. Clerselier a le reste de ce livre en manuscrit de M. Descartes même. Il me l'a montré. » (*Rev. Philos.*, septembre 1890, p. 317-318). Or la version ou traduction française des *Principes* passe, au dire de Baillet, pour être tout entière de l'abbé Picot, et Descartes l'aurait seulement revue lui-même. Mais voilà qu'une partie au moins du texte français serait peut-être aussi sa propre rédaction? Raison de plus pour imprimer maintenant en regard l'un de l'autre texte français et texte latin, comme une double expression de la pensée de l'auteur.

Les deux articles K et N confirment les remarques de Baillet sur plusieurs rédactions successives du *Traité des Passions de l'âme* (t. II, p. 394). Il en compte jusqu'à trois : la première, assez courte, était pour la princesse Élisabeth, et fut envoyée aussi à la reine Christine; la seconde, un peu plus longue déjà, remédiait aux défauts signalés par la princesse; la troisième enfin, rédigée sur les conseils de Clerselier, s'adressait au public, avec des additions qui l'augmentaient d'un tiers. C'est pourquoi sans doute on retrouve dans l'inventaire, outre « la minute de la seconde partie du traité » (art. K), une autre minute pour l'ouvrage entier, « minute fort raturée de la main dudit sieur Descartes » (art. N).

Enfin, l'article Y mentionne aussi « la minute du traité de la *Géométrie* imprimé »; Descartes avait tenu à la conserver.

II

Les petits traités se trouvent mentionnés aux art. R, S, D et P :

Art. R : « Huit feuillets in-8, *de la Musique*, 1618. » Cette date est précisément celle que donne aussi Baillet avec les dernières lignes du traité qu'il copie, déclare-t-il, sur l'autographe de Descartes (t. I, p. 47-48). Elle ne se trouvait pas dans la première édition du *Compendium Musicæ* (Utrecht, 1650). Mais on peut voir à Leyde, dans la bibliothèque de l'Université, une copie manuscrite du même ouvrage, qui se termine par ces mots : « *Brædæ Brabantinorum, pridiè Calendas Januarias, Anno MDCXVIII completo.* » Cette copie de Leyde serait donc, au

moins en cela, plus conforme au texte mentionné dans l'inventaire, que ne l'était l'édition de 1650 ; les quelques variantes qu'elle fournit (et qui ont été relevées avec soin) méritent ainsi qu'on les utilise pour améliorer le texte d'une édition nouvelle.

L'article S mentionne une « *explication des engins*, etc. ». C'est le *petit traité des Mécaniques*, réclamé par M. de Zuylichem (Constantin Huygens), dans une lettre du 18 sept. 1637 : « Il y a longtemps, dit-il à Descartes, que je suis jaloux de cet honnête homme en faveur duquel vous avez autrefois écrit le *Traité de la Musique*, et peut-être ne vous laisserai point en repos *donec paria mecum feceris*, et m'aurez favorisé d'un *Traité* de trois feuillets sur le sujet des fondements *de la Méchanique*, et les quatre ou cinq engins qu'on y démontre, *libra*, *vectis*, *cochlea*, etc. » Il remercie Descartes de son envoi dans une lettre suivante, du 23 nov. 1637, et lui en reparle encore le 2 février 1638. (Toutes ces circonstances se trouvent relatées dans les copies manuscrites des *Lettres françaises et latines de Constantin Huygens*, conservées à Amsterdam, bibliothèque de l'Académie royale des Sciences : grâce à la complaisance et à l'amabilité du secrétaire, M. Spruijt, et de son adjoint, dix-sept lettres à Descartes, dont la liste avait été donnée par M. Korteweg, professeur à l'Université d'Amsterdam, ont pu être transcrites et rapportées en France.) — Le texte de « l'explication des engins », que mentionne l'inventaire, était sans doute une copie, qui fut égarée ou dérobée, raconte Baillet (t. II, p. 400) : aussi, lorsque le P. Poisson voulut publier cet opuscule, en 1668, il dut faire revenir une autre copie tout exprès de Suède (preuve que certaines copies au moins des papiers de Descartes étaient restées là-bas). Mais le manuscrit original avait été conservé par Constantin Huygens, ainsi que l'atteste son fils Christian dans des *remarques sur la vie de Descartes* de Baillet, en 1691 : « J'ai le traité de Mécanique dont il parle, de la main de M. Descartes » (t. II, p. 157, des *Fragm. philos.* de V. Cousin, 3e édit., 1838), et aujourd'hui encore il se trouve à Leyde, dans la bibliothèque de l'Université, parmi les papiers de la *collection Huygens*.

Enfin les articles D et P mentionnent une « introduction contenant les fondements de son Algèbre » et un « Calcul qui sert à la Géométrie. » Baillet parle de la première, t. II, p. 404 : elle se trouvait de son temps entre les mains des quelques curieux de France qu'il ne nomme pas, et qui pourront, dit-il, la communiquer au public dans une nouvelle édition de Descartes. C'est une pièce aujourd'hui disparue. En ce qui concerne l'autre,

la Bibliothèque royale de Hanovre possède un cahier manuscrit que Leibniz a acheté en 1670 à Schuller d'Amsterdam : il est intitulé « *Calcul de Mons. Descartes.* » Serait-ce la pièce mentionnée à l'article P ? Serait-ce aussi l'écrit que Descartes annonce à Mersenne en ces termes, dans plusieurs lettres de 1638 : « Je vous l'avais promis pour l'intelligence de ma géométrie, et c'est un gentilhomme d'icy de très bon lieu qui le compose » (*Lettres de Descartes*, édit. Clerselier, t. III, p. 390, 394, 399) ? A tout hasard, une copie en a été prise et rapportée en France.

III

On peut examiner ensuite les ébauches de traités dont parlent les art. F, Q et G.

Le plus important de beaucoup est celui des *Regulæ*, etc., art. F; il mérite une discussion à part, qui trouvera place ailleurs, dans la *Revue Philosophique*. On peut dire ici cependant que la question des *Regulæ* paraît désormais résolue : le traité est bien de Descartes, et le texte que l'on en a publié est un texte fidèle. L'article F donne à la fois le titre qui se trouve dans les *Opuscula Posthuma* de Descartes, Amsterdam, 1701 : *Regulæ ad directionem ingenii*, et celui que porte une copie manuscrite de la Bibliothèque royale de Hanovre : *Regulæ de inquirenda veritate*. Et ces deux titres réunis : *Règles utiles et claires pour la direction de l'esprit en la recherche de la vérité*, devancent et annoncent celui du *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences.*

Le dialogue mentionné à l'article Q sous ce titre : *Recherche de la vérité par la lumière naturelle*, n'est malheureusement connu que par une courte analyse de Baillet, au t. II, p. 406-7, et une traduction latine (car l'original était en français), publiée à Amsterdam, en 1701, dans les *Opuscula posthuma*. Leibniz avait cependant aussi le texte français de ce dialogue (ou plutôt fragment de dialogue) : il l'avait acheté, ainsi que les *Regulæ*, en septembre 1670, à Amsterdam, au médecin Schuller, comme l'atteste une note de sa main, publiée par M. Ed. Bodemann : *Handschriften der Koeniglichen oeffentlichen Bibliothek zu Hannover*, 1867, p. 56. Et il en reparle dans une lettre à Joh. Bernouilli, du 2 octobre 1703. On n'a pu jusqu'ici retrouver ce dialogue à la Bibliothèque royale de Hanovre.

Enfin l'article G mentionne un traité (d'ailleurs inachevé) intitulé : *La description du corps humain*, qui paraît bien être le même

que Clerselier a publié en 1664, bien qu'il l'ait donné sous un autre titre : *De la formation du fœtus.* On trouve, imprimé à la première page de son édition, un second titre qui reproduit justement celui qu'indique l'inventaire : *Description du corps humain.* Deux copies au moins de ce traité étaient conservées en Hollande, par M. Pollot et par M. de Bergen, qui tous deux en donnèrent communication à Florent Schuyl pour une première édition, en 1662. Mais le texte de Clerselier était l'original, comme lui-même l'assure, et comme le confirme cet article G de l'inventaire.

IV

On peut réunir, pour les étudier ensemble, d'abord les articles L et O, puis A, I, T, V, Z.

Les deux premiers, L et O, mentionnent l'un et l'autre l'*Écrit apologétique de Descartes au Magistrat* (ou *Vroedschap*, c'est-à-dire Conseil de la ville) *d'Utrecht*, en latin d'abord, puis en français. On sait, en effet, que Descartes, outre ses deux lettres, au P. Dinet en juin 1642, et à Voët au printemps de 1643, écrivit un long réquisitoire, en forme de plaidoyer, qu'il envoya à deux reprises, ce semble, aux bourgmestres et échevins d'Utrecht, le 16 juin 1645 en latin, et le 21 février 1648 en français et en flamand. Mais il ne répond pas de la traduction flamande, lui-même en avertit par une note de sa main, datée et signée, à la dernière page de cette traduction, que l'on trouve encore manuscrite aux Archives de la Ville d'Utrecht. Cet écrit apologétique a d'abord été publié, sur une copie apparemment, en Hollande avec ce titre : *Magni Cartesii Manes ab ipsomet defensi, sive N. V. Renati Des-Cartes Querela apologetica*, etc., etc. ; Vristadii (Amsterdam), 1656. Puis Clerselier le publia en français, sans doute sur le texte mentionné à l'article O, tout au commencement du t. III des *Lettres*, 1667 ; il l'annonce avec raison au lecteur comme « un des plus beaux plaidoyers et des mieux faits qu'il ait jamais entendus. »

Les articles A, I, T, V, Z, se rapportent tous à la correspondance.

L'article V mentionne les minutes des lettres à la princesse Élisabeth. Ainsi Descartes les avait soigneusement mises à part, ce qui facilita singulièrement la tâche de Clerselier lorsqu'il voulut les publier. Aussi les a-t-il imprimées, avec les deux épîtres à Christine de Suède, au commencement du premier volume des *Lettres*, en 1657 : il regardait sans doute, et le public avec lui, comme un honneur pour le philosophe d'avoir été en correspondance avec une princesse et une reine. Parmi ces lettres à Élisabeth, il en est deux, la vingt-neuvième et la trentième de

Clerselier, dont on retrouve des copies manuscrites à Leyde, bibliothèque de l'Université, d'abord parmi quelques papiers de Descartes laissés en Hollande (ils contiennent une copie de la première, et jusqu'à deux copies de la seconde), puis dans un cahier de lettres provenant de la collection Perizonius. Mais déjà en 1653 Pierre Borel, dans son *Compendium vitæ Cartesii*, avait publié une traduction latine de ces deux mêmes lettres, *sur l'union de l'âme et du corps*, nouvelle preuve de l'importance qu'elles avaient pour les contemporains comme pour Descartes lui-même. — Enfin une copie de toutes les lettres d'Élisabeth à Descartes est conservée au château de Rosendael, près d'Arnhem: le baron de Pallandt, qui en est possesseur, en a gracieusement donné de nouveau communication, et on a pu vérifier le texte publié en 1879 par Foucher de Careil. Ces lettres d'Élisabeth sont datées, ce qui permet de retrouver aussi la date pour les réponses de Descartes; plusieurs fois, d'ailleurs, elle se trouve rappelée dans les lettres d'Élisabeth elle-même.

Les articles A, I, Z, mentionnent des objections envoyées à Descartes avec ses propres réponses. Le philosophe les avait donc aussi mises à part, dans trois liasses différentes, plus soucieux, ce semble, de l'ordre des matières que de la suite chronologique; ce qui autoriserait *peut-être* à imprimer séparément ces sortes d'écrits, en dehors de la correspondance proprement dite. On sait d'ailleurs, par plusieurs lettres de Descartes lui-même, que notamment les objections de Froidmont, de Plemp et du P. Ciermans, envoyées de Louvain, devaient être, avec les réponses de Descartes, l'objet d'une publication particulière, pour faire suite à ses *Essais* de 1637, comme plus tard, les *Objections et Réponses* imprimées avec les *Méditations*.

Enfin l'article T mentionne 262 feuillets in-4°, ce qui fait 524 pages, rien que pour la correspondance. Ce sont les minutes des lettres que Clerselier a publiées en trois volumes, de 1657 à 1667. Et Clerselier n'a pas donné tout ce qu'il possédait : par exemple, les lettres que Descartes lui avait écrites à lui-même ou à son beau-frère M. Chanut, dont Baillet imprimera plus tard de nombreux extraits, les lettres de Regius à Descartes, que Régius ne lui permit pas de publier, etc.

V

Viennent enfin les articles B, C, E, H, M. Ce sont diverses questions, ou observations, ou pensées, que Descartes semble

avoir écrites pour son usage particulier, comme le dit l'inventaire, sans doute sur l'indication de M. Chanut, dernier confident du philosophe.

Un fragment, copié par Leibniz, se trouve à la Bibliothèque royale de Hanovre, avec le titre : *De solidorum elementis*. Ce serait donc, en partie au moins, l'écrit mentionné à l'article. En 1860, M. Foucher de Careil l'a publié au tome II, p. 214, de ses *Inédits de Descartes*. Le texte en a été collationné récemment à Hanovre même par M. Henri Adam.

Quant à l'article H : *Progymnasma de partibus aliquotis numerorum*, on ne voit pas bien, parmi ce que l'on connaît, ce qui peut y correspondre.

Plusieurs des fragments que mentionne l'article B, les fragments mathématiques au moins, se retrouvent sous les mêmes titres dans les *Excerpta ex Ms. Cartesii*, publiés en 1701, à la fin des *Opuscula posthuma*. Leibniz eut de cet ouvrage un exemplaire incomplet : toute une feuille de l'imprimé manquait justement à cet endroit. Il la fit copier, en y ajoutant des corrections et des notes de sa main; et cette copie, conservée parmi ses papiers à la Bibliothèque royale de Hanovre, a été transcrite par M. Henri Adam avec tout ce qui pouvait servir à améliorer le texte de 1701. Mais les *Considérations physiques*, que mentionne aussi l'article B, sont perdues, semble-t-il; rien de ce qui a été publié n'y répond exactement. De même pour l'écrit intitulé : *Thaumantis regia*, écrit peu considérable d'ailleurs, interrompu presque aussitôt commencé, puisqu'il ne dépasse pas « une page », dit l'inventaire.

Les fragments que mentionne l'article E semblent être ceux que Leibniz a copiés à Paris en 1675-6, et dont la copie est maintenant à la Bibliothèque royale de Hanovre. Deux des titres que donne l'inventaire s'y retrouvent exactement les mêmes : *Ex Kircheri de magnete*, et *De partibus inferiore ventre contentis*. En outre, ce qui précède et ce qui suit ces deux fragments dans la copie de Leibniz répond assez bien à tout ce que l'article E de l'inventaire mentionne avant et après. Mais Leibniz aurait laissé tout ce qui n'était point observations anatomiques ou physiologie pure : ainsi on ne trouve pas dans sa copie les deux feuillets intitulés : *Historia metallorum*, ni la page qui contenait ces deux matières : *Metallorum pondera*, « avec une petite table » (que Descartes avait demandée à Mersenne, dans une lettre, la 105e de Clerselier, t. II, p. 497), et *Vitellio sic numerat angulos refractos*, avec une table encore.

Reste l'article C, sur lequel Baillet s'arrête avec complaisance et dont il énumère tous les fragments (t. I, p. 50-51). Ce serait,

en effet, le plus intéressant à reconstituer. Il contenait d'abord le *Parnassus*, c'est-à-dire dix-huit feuillets ou trente-six pages de *Considérations mathématiques;* puis le discours intitulé : *Olympica*, dont Baillet paraît bien avoir traduit l'essentiel (t. I, p. 81-87), lorsqu'il raconte les trois songes de Descartes pendant la fameuse nuit du 10 au 11 novembre 1619, avec l'interprétation qu'en a donnée le philosophe : car tout cela est tiré des *Olympica*. Quant aux *Democritica*, ce n'était guère qu'un titre avec « quelques pensées », dit Baillet, « sept ou huit lignes », déclare l'inventaire. Les *Experimenta*, qui viennent ensuite, ne remplissaient que cinq feuillets et demi, ou onze pages, et Baillet en a traduit en français sans doute la majeure partie, lorsqu'il raconte (t. I, p. 102-103) l'aventure de Descartes sur les côtes de Frise. Quant aux quatre pages intitulées : *Præambula*, etc., on n'en a plus aujourd'hui de traces.

Foucher de Careil a bien publié, en 1859, au tome Ier de ses *Inédits de Descartes*, p. 1-58, quelque chose qui rappelle les *Olympica* d'abord, puis le *Parnassus*, mais fort incomplètement ce me semble. Pour les *Olympica* du moins, il ne donne que les premières lignes, d'après une copie de Leibniz, et sans doute Leibniz n'en avait pas copié davantage. Peut-être pensait-il, comme Christian Huygens, que « cet endroit (dit celui-ci dans ses remarques sur l'ouvrage de Baillet) où Descartes raconte comment il avoit le cerveau trop échauffé et capable de visions, et son vœu à Notre-Dame de Lorette, marque une grande faiblesse ; et je crois qu'elle paroîtra telle mesme aux catholiques qui se sont défaits de la bigoterie. Ces petites choses ne méritent pas d'occuper un lecteur » (t. II, des *Fragm. philos.* de V. Cousin, 3e édit., 1838). On en juge autrement aujourd'hui, et on serait bien aise d'avoir le texte même de Descartes pour ce fragment et d'autres du même genre. Ils paraissent, d'ailleurs, avoir fait partie d'une sorte de journal intime que le philosophe rédigeait, d'une façon intermittente, pour son usage particulier. On pourra donc publier d'abord, dans une édition nouvelle, ce qu'il a écrit pour le public, et renvoyer ces notes personnelles tout à la fin du dernier volume.

Tels sont les renseignements que fournit l'inventaire retrouvé parmi les papiers de la *Collection Huygens*. Ils confirment et détaillent ce que l'on ne savait qu'en gros (si l'on excepte toutefois le texte français des *Principes*, art. X, le dialogue français de la *Recherche de la vérité*, art. Q, et les minutes du *Traité des passions*, art. K et N, sans oublier quelques écrits mathématiques, art. D, H, M), et ils réduisent à fort peu de chose en somme (quelques

pages dont on sait le nombre, parfois même à quelques lignes, art. C) ce qui manque encore des écrits trouvés dans le coffre de Descartes en Suède.

Ce coffre, dit Baillet (t. II, p. 428), fut laissé par les héritiers à Chanut, qui avait été l'hôte et l'ami du philosophe à Stockholm. Chanut en fit présent lui-même à son beau-frère Clerselier; mais avant de parvenir entre les mains de celui-ci, le malheureux coffre coula au fond de la Seine avec le bateau qui le transportait, en 1653. On put cependant le ravoir, mais il fallut ensuite étendre les papiers dans diverses chambres pour les faire sécher. Clerselier en tira d'abord la matière de trois volumes de *Lettres de Descartes*, en 1657, 1659 et 1667, puis en 1664 un volume d'œuvres diverses, contenant le *Traité de l'homme*, *De la formation du fœtus*, etc. Il préparait un autre volume encore, comme lui-même l'annonce à la fin d'une préface en 1667, comme on le voit aussi dans la préface de la troisième édition française des *Méditations*, due à René Fédé, en 1673; mais il ne put la donner au public. Du moins avant sa mort, en 1684, il eut soin de léguer tous les papiers de Descartes, avec 500 livres pour celui qui les mettrait en œuvre, à l'abbé J.-B. Legrand. On savait cela, surtout depuis la thèse de J. Millet (1867), par une note envoyée de Paris en Hollande, et publiée dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, au mois de juin 1705. Mais on le sait aussi maintenant, par une lettre de Legrand lui-même à Chouet de Genève, datée du 10 avril 1690; l'autographe a été généreusement communiqué par M. de Budé, à qui on est déjà redevable des *Lettres de Descartes à Pollot*, publiées en 1868. « Je vous diray, écrit Legrand, pour votre consolation, Monsieur, que tous les manuscrits de M. Descartes qui n'ont point encore été imprimez sont en ma possession, outre 120 lettres que j'ai recueillies de diverses personnes, sans parler des mémoires qui me sont venus de la part de sa famille, qui subsiste encore avec éclat dans le Parlement de Bretagne. » Et on sait, par la préface de Baillet lui-même, que l'abbé Legrand lui donna communication de tous ces manuscrits. Mais une phrase de la lettre précédente ajoute cette curieuse révélation : Legrand demande à Chouet s'il n'aurait point aussi « quelques mémoires qui pussent servir à la vie de Monsieur Descartes, *à laquelle*, dit-il, *je travaille depuis quelque temps* ». L'ouvrage publié l'année suivante sous le nom de Baillet, et dont l'achevé d'imprimer est du 6 juillet 1691, serait-il donc, au moins en partie, de l'abbé J.-B. Legrand? On lit encore dans la même lettre cette autre phrase : « Je vous diray donc que mon dessein est de faire l'his-

toire, la fortune et les éuenements de la Philosophie de M. Descartes immédiatement après que sa vie sera achevée. Ce second ouvrage sera assurément plus difficile et plus étendu que le premier... » Mais l'abbé Legrand n'a pas donné cet autre ouvrage, pas plus qu'une édition nouvelle de Descartes qu'il préparait. Seulement, rapporte ici la note imprimée en 1705 dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, il légua avant sa mort, en 1704, les papiers de Descartes, avec les 500 livres de Clerselier, à un professeur de philosophie au collège des Grassins, M. Marmion. Mais M. Marmion lui-même devait mourir au commencement de l'année suivante, et, comme il n'avait pu remplir ses obligations envers l'abbé Legrand, il légua par testament à la mère de celui-ci les papiers, toujours avec les 500 livres. Bienheureuse somme d'argent qui est cause peut-être qu'on n'aura osé, par scrupule, laisser se perdre les papiers qu'elle accompagnait! Qui sait si ces 500 livres n'ont pas sauvé les manuscrits du philosophe?

Le tout, argent et papiers, a donc été mentionné dans trois actes notariés au moins : testament de Clerselier en 1684, testament de l'abbé Legrand en 1704 ou un peu avant, testament de Marmion en 1705 ou à la fin de 1704. La mère de l'abbé Legrand n'aura-t-elle pas fait à son tour un testament, pour se décharger la conscience de ces 500 livres? Et ne pourrait-on retrouver ces pièces dans des archives de notaires? L'abbé Legrand mourut au séminaire de Saint-Magloire, où il s'était retiré : il s'est sans doute adressé au notaire de la maison. Et auparavant il habitait « chez Monsieur son père, Rue des lyons, proche les Célestins (adresse donnée par lui dans sa lettre à Chouet) »; c'était peut-être encore le logis de sa mère, lorsque le legs Clerselier fit retour à celle-ci et qu'elle mourut elle-même. Et sans doute elle employait le notaire de son quartier, de même que Marmion avait probablement fait appel au notaire du collège des Grassins, où il était professeur.

Voilà donc quelques indications précises pour des recherches à faire; peut-être tenteront-elles quelques curieux, bien qu'on ne puisse guère en espérer un heureux succès. N'importe, on a voulu les donner ici, en même temps que l'inventaire des papiers rapportés de Suède : on saura désormais précisément à ce sujet ce qui a été perdu et qu'on peut néanmoins rechercher, et même le moyen peut-être de le retrouver.

Ch. ADAM.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Bordeaux, le 23 octobre 1894.

Monsieur le Directeur,

Je lis seulement aujourd'hui le numéro du mois de septembre de la *Revue internationale de l'Enseignement*, où, sous la rubrique : « *Les Exercices physiques devant le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences* », je me vois cité comme réprouvant les lendits dans l'enseignement.

Mon étonnement est d'autant plus grand que dans le même article je lis que le Congrès s'est prononcé contre les sports scolaires et les lendits.

Veuillez me permettre de rétablir les faits, car ayant eu l'honneur d'être élu secrétaire de la Section de pédagogie, j'ai rédigé le procès-verbal officiel de la séance du 10 août, que j'ai signé et remis au secrétariat de l'association. Ils est publié *in extenso* dans le Bulletin officiel de la Ligue girondine : la *Revue des Jeux scolaires*, que j'ai l'honneur de vous faire parvenir.

En votant les conclusions du rapporteur, M. le Dr Le Gendre, et celles que j'ai présentées, le Congrès s'est prononcé contre les sports, tout en admettant cependant les *exercices sportifs*, mais il n'a émis aucun vote contre les lendits. M. le professeur Bouchard lui-même les a acceptés en donnant leur formule cardiaque. Pour se livrer au sport, il faut du temps, de l'espace et de l'argent; les programmes surchargés, les cours étroites et les ressources pécuniaires des élèves s'opposent à une telle pratique dans les établissements scolaires.

On confond les *lendits* avec le *sport*, d'où la discussion.

On ne se livre pas au sport dans un lendit, mais à quelques *exercices sportifs*, à quelques jeux intensifs et à des exercices d'assouplissement.

Un lendit bien organisé ne peut avoir que d'heureux effets sur les adolescents. Je parle par expérience, ayant fondé la Ligue girondine de l'Éducation physique en 1888 et organisé huit lendits, locaux ou régionaux dans l'Académie de Bordeaux, pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire : il faut consacrer le temps nécessaire aux lendits régionaux afin d'éviter le surmenage par la surcharge des épreuves et par les voyages trop longs. Nous n'imposons que une heure et demie de concours sur vingt-quatre heures à chacun de nos lendistes, tout en inscrivant de 12 à 14 épreuves au programme, *car nous ne voulons pas créer de spécialistes*. Tous les lendistes doivent fournir à toutes les épreuves.

Une saine émulation est nécessaire en pédagogie, car l'enfant la retrouvera plus tard dans la vie; les lendits l'ont provoquée dans notre

sions; 1[er] *de Baccalauréat*, 1[re] partie, 100 examens, 74 admis; 2[e] partie, 103 examens, 85 admis; 2[e] *de Baccalauréat*, 1[re] partie, 61 examens, 56 admis; 2[e] partie, 74 examens, 64 admis; *licence*, 1[re] partie, 61 examens, 52 admis; 2[e] partie, 54 examens, 49 admis; *doctorat :* 22 examens, 20 admis; thèses, 3.

Travaux des professeurs. — Deux doyens honoraires de la Faculté de droit de Poitiers, MM. Ducrocq et Thézard, continuent à prendre part aux travaux de diverses sociétés savantes. Des publications importantes ont été faites par MM. les professeurs en exercice Arthuys et Surville. (*Revue critique de législation.*).

2. *Sciences.* — L'aménagement des laboratoires de cette Faculté a été surveillé par les professeurs, compétents, qui ont dû s'imposer, de ce fait, un long et pénible travail. Les savants français et étrangers qui ont déjà visité les installations nouvelles s'accordent à les trouver aussi convenables que dans les centres les plus importants d'enseignement supérieur de France et d'Europe. Le matériel de la botanique s'est enrichi de quatre herbiers, dont trois appartiennent à la ville de Poitiers, qui en a autorisé le transfert dans la salle des collections botaniques de la Faculté des sciences.

Etudiants. — Le nombre des étudiants réguliers s'est élevé à 77, ainsi répartis : candidats aux diverses licences, 43; à l'agrégation, 1; étudiants en médecine, 21; en pharmacie, 10. Les étudiants en médecine et pharmacie suivent régulièrement les cours et conférences de chimie.

Concours et examens. — 1. *Agrégation.* Un préparateur de la Faculté a été reçu le premier à l'agrégation de physique de l'enseignement spécial. 2. *Licence*, 32 candidats se sont présentés aux trois ordres de licence; 9 ont été reçus. Détail : *mathématiques*, 13 cand., 3 reçus; *physique*, 11 cand., 3 reçus; *sciences naturelles*, 8 cand., 3 reçus. 3. *Baccalauréat.* Il ne s'est pas présenté moins de 826 candidats (19 de plus que l'année précédente), dont 289 ont obtenu le diplôme; savoir : *complet*, 488 cand., 151 reçus; *restreint*, 196 cand., 73 reçus; *lettres-mathématiques* (*classique*), 98 cand., 36 reçus; *lettres-mathématiques* (*moderne*), 16 cand., 10 reçus; *lettres-sciences* (*moderne*), 28 cand., 19 reçus. On remarque, d'une part, que la proportion des admissions est plus forte pour le baccalauréat classique (lettres-mathématiques) que pour l'ancien baccalauréat ès sciences; de l'autre, que le baccalauréat moderne, surtout sous la forme lettres-sciences, compte une proportion d'admissions plus forte encore.

Travaux des professeurs, maîtres de conférences et préparateurs. — 17 publications ont été faites par 7 auteurs.

Laboratoire d'analyse agricole. — Ce service a fait 615 analyses, ayant nécessité 1 466 dosages. Grâce aux libéralités du Conseil général de la Vienne, au laboratoire d'analyses proprement dit vient de se joindre un laboratoire d'essais de semences, dont la création était vivement désirée par les agriculteurs de la région.

Lettres. — Le nouveau doyen de cette Faculté, M. le professeur Hild, a rendu un hommage ému à la mémoire de son prédécesseur, feu M. Arren, dont le nom ne sera pas oublié de longtemps dans la Faculté et dans la ville, auxquelles il a rendu des services éminents.

Au point de vue de l'enseignement, l'honorable doyen signale les

cours pratiques organisés gratuitement à l'intention des officiers de la garnison de Poitiers par le professeur de littérature étrangère (notre savant collaborateur, M. Parmentier), et, suivis assidument par le public spécial à qui ils sont destinés. Une mention spéciale est due aussi aux cours subventionnés par la ville de Poitiers, qui ont pour objet l'archéologie et l'histoire régionales, et sont fort appréciés. Au moment où le rapport du doyen des lettres était publié, la ville ne semblait pas disposée à continuer ses subsides à ces cours, dont elle prétendait imposer la charge à l'État. On doit souhaiter que la municipalité poitevine soit revenue à des idées plus libérales.

Auditeurs et étudiants. — La Faculté des lettres de Poitiers a gardé la tradition des leçons publiques; 6 cours et conférences de cette nature ont été professés en 1892-93. Il est hors de doute que l'usage des cours publics doive persister à Poitiers; car ces cours trouvent, dans une population éprise des choses de l'esprit, un auditoire suffisamment nombreux, fidèle et attentif.

Trois catégories d'étudiants réguliers sont à distinguer : 1° les candidats à l'agrégation et à la licence, résidant au siège académique, qui ont été au nombre de 21 : dont 3 boursiers, 6 répétiteurs, 12 étudiants libres ; 2° les 20 étudiants qui ont suivi, le jeudi, les conférences préparatoires au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais ; 3° les 52 correspondants, qui forment le plus gros contingent, mais dont l'assiduité est trop intermittente. La Faculté note avec plaisir le nombre sans cesse croissant des répétiteurs du lycée de Poitiers qui sont candidats à la licence ès lettres.

Concours et examens. 1. *Agrégation et certificat d'aptitude.* — Un élève de la Faculté a été reçu agrégé des lettres, un autre a été admissible à l'agrégation de grammaire ; 4 élèves ou anciens élèves ont subi les épreuves du certificat des langues vivantes; 2 ont été reçus (dont une dame), 2 admissibles.

2. *Licence.* — Sur 36 candidats, 11 ont conquis le diplôme.

3. *Baccalauréat :* 1 925 candidats (chiffre effroyable, si l'on songe que 7 professeurs seulement sont chargés du service des examens), se sont présentés aux divers baccalauréats. *Détail :* 2ᵉ *partie (ancien régime)*, 83 cand., 36 reçus (43 p. 100); (*nouveau régime*) 1ʳᵉ *partie*, 1 133 cand., 490 reçus (43 p. 100); 2ᵉ *partie*, 512 cand., 255 reçus (50 p. 100); *moderne*, 1ʳᵉ *partie*, 185 cand., 82 reçus (49 p. 100) ; *moderne*, 2ᵉ *partie*, 12 cand., 7 reçus (58 p. 100).

Travaux des professeurs. — 9 professeurs et maîtres de conférences ont fait paraître 32 publications. (Nous sommes heureux de relever, parmi ces travaux, l'Histoire de la littérature allemande (en allemand), de M. le professeur Parmentier, dont il a été rendu compte dans cette Revue, et les articles parus ici même, sous la signature du même auteur, sur Jean-Louis Vivès et sur les Écoles en Angleterre après la Renaissance.)

4. *École préparatoire de médecine et de pharmacie.* — *Etudiants ; inscriptions.* — L'École a compté 72 étudiants, dont 43 en médecine et 29 en pharmacie. Il y avait, en outre, 6 élèves en cours d'études et 27 aspirantes au brevet de sage-femme; soit, au total, 105 étudiants de tout ordre. Il a été pris 233 inscriptions, savoir : médecine, 131 ; pharmacie, 102.

Examens. — *1er de doctorat :* 18 candidats se sont présentés, 17 ont été reçus; *2e de doctorat, 1re partie,* 3 candidats reçus. *Pharmacie : 1er examen,* 8 cand., 6 reçus; *2e examen,* 10 cand., tous reçus; *3e examen,* 10 cand., 9 reçus. *Sages-femmes :* 10 aspirantes sur 11 ont été reçues. Un ancien élève de l'École a été admis à l'École de santé militaire de Lyon.

Aucun détail n'est fourni par le rapport du Directeur sur les travaux particuliers des professeurs de l'École de médecine de Poitiers.

RENNES

Travaux des Facultés en 1892-93. — Il ressort de la lecture, tant des rapports particuliers de MM. les doyens que du rapport d'ensemble présenté au Ministre par le Conseil général des Facultés, que le groupe des Facultés de Rennes continue à souffrir de l'état précaire de son installation matérielle. La reconstruction des locaux et leur répartition n'arrivent pas à s'achever et le travail de tous en souffre. La Faculté des sciences, notamment, ne peut réussir à entrer en possession de ses bâtiments définitifs, et, par suite, les autres Facultés sont condamnées à une attente fastidieuse dans des salles provisoires. Dès lors, le conseil général ne peut que faire entendre ses doléances, et s'afflige de ne pouvoir présenter pour sanction à son vœu toujours renouvelé, en faveur de la fondation d'une Université régionale de Bretagne, le spectacle d'une installation digne du grand corps qu'il souhaiterait de voir constituer.

Statistique particulière des Facultés. — 1. *Droit. Étudiants.* — La Faculté a compté 291 étudiants; ce total se répartit comme suit : ont pris des inscriptions et subi des examens, 185 étudiants ; ont subi des examens sans avoir à prendre d'inscriptions, 43; ont pris des inscriptions sans subir d'examens, 63. En outre, 121 étudiants, antérieurement inscrits, sont en état de scolarité interrompue ; ce qui porte le total des élèves en droit à 411. Il a été pris 927 inscriptions. *Examens :* 517 examens ont été passés, suivis de 384 réceptions. Détail : *capacité,* 23 cand., 18 reçus; *1er de baccalauréat,* 1re partie, 87 cand., 61 reçus; 2e partie, 89 cand., 40 reçus; *2e de baccalauréat,* 1re partie, 72 cand., 59 reçus ; 2e partie, 85 cand., 49 reçus; *licence,* 1re partie, 58 cand., 50 reçus; 2e partie, 60 cand., 46 reçus; *doctorat,* 28 cand., 21 reçus ; *thèses,* 11.

Travaux des professeurs. — 8 travaux ont été publiés par 7 professeurs.

2. *Sciences.* — *Étudiants :* 59 étudiants ont été inscrits, dont 39 résidant au chef-lieu, et 20 correspondants. Les résidents comprenaient : 5 boursiers de l'État, 1 boursier du département d'Ille-et-Vilaine; 11 répétiteurs, 2 professeurs de l'École normale primaire, 20 étudiants libres. D'après la nature des études poursuivies, ces 39 élèves, tous candidats à la licence, se répartissaient ainsi : mathématiques, 9; physique, 18; sciences naturelles, 5; étudiants en médecine autorisés à suivre les conférences, 7.

Outre les conférences et exercices pratiques ouverts aux seuls étudiants réguliers, les professeurs de la Faculté des sciences de Rennes ont fait chacun par semaine 2 cours publics, suivis par un assez grand nombre d'auditeurs bénévoles. Les cours de sciences physiques et naturelles bénéficient d'une affluence plus considérable, constituée par les étudiants en médecine et en pharmacie.

Les élèves non résidants, dont le nombre est descendu de 30 à 20, se classaient comme suit : licence mathématique, 4; physique, 5; des sciences naturelles, 6; agrégation mathématique, 2; physique, 2; de l'enseignement spécial, 1.

Examens. — 1. *Doctorat :* Pour la première fois depuis 1874, la Faculté a fait un docteur, M. l'abbé Morin, professeur au collège des Cordeliers de Dinan, dont la thèse d'histoire naturelle a été honorée des félicitations du jury. 2. *Licence :* 30 candidats ont affronté les épreuves des diverses licences; en voici le détail : mathématiques, 14; physique, 14; sciences naturelles, 2; les réceptions ont atteint respectivement les chiffres de 6 pour les mathématiques, et 3 pour la physique; les 2 candidats à la licence ès sciences naturelles ont échoué. 3. *Baccalauréat :* 1° *complet*, 321 cand., 139 reçus (43 p. 100); 2° *restreint*, 126 cand., 52 reçus (41,27 p. 100); 3° *lettres-mathématiques* (*classique*), 86 cand., 35 reçus (40,70 p. 100); 4° *moderne* : lettres-sciences, 8 cand., 5 reçus; lettres-mathématiques, 17 cand., 14 reçus (respectivement, 62,50 et 82,35 p. 100 d'admissions).

Travaux des professeurs. — 5 professeurs ont fait paraître 18 publications.

3. *Lettres.* — Il importe de signaler l'existence, à cette Faculté, de deux cours libres : 1° de M. A. de la Borderie, de l'Institut, sur l'histoire de Bretagne; 2° de M. Bourdon, professeur de philosophie au lycée de Rennes, qui s'est livré à d'intéressantes expériences de psychologie expérimentale. — A signaler encore la publication des *Annales de Bretagne* rédigées par les professeurs de la Faculté des lettres.

Aucun renseignement n'est fourni par le rapport officiel sur le nombre des étudiants réguliers de la Faculté; nous y trouvons seulement des plaintes relatives au manque d'assiduité d'un certain nombre de répétiteurs.

Examens. — *Licence :* Sur 38 candidats, 13 ont obtenu le diplôme, dont 11 pour les lettres et 2 pour la philosophie; l'un de ces derniers a mérité la mention *très bien*. 2. *Baccalauréat*, 1° *ancien régime :* 1re partie, 5 candidats, 4 reçus; 2e partie, 92 cand., 35 reçus. 2° *nouveau régime :* 1re partie, 1 213 cand., 470 reçus, soit 38 p. 100; 2e partie, 582 cand., 282 reçus, soit 52 p. 100; 3° *moderne :* 1re partie, 146 cand., 36 reçus, soit 35 p. 100; 2e partie, 8 cand., 5 reçus.

Travaux des professeurs : 13 travaux ont été publiés par 5 professeurs.

4. *Écoles de médecine du ressort : I. École de plein exercice de Nantes.* — *Étudiants et inscriptions :* 177 étudiants ont été inscrits; il y faut joindre 32 étudiants à scolarité interrompue. Il a été pris 709 inscriptions, savoir : doctorat, 381, officiat, 113; pharmacie, 1re classe, 72; 2e classe, 143.

Examens. — 1° *Semestriels et fin d'année :* 73 examens, 48 réceptions, savoir : officiat, 18 cand., 11 reçus; pharmacie, 1re classe, 20 cand., 15 reçus; 2e classe, 35 cand., 22 reçus. 2° *Doctorat :* 1er *examen :* 32 cand., 27 reçus; 2e *examen :* 1re partie, 15 cand., 13 reçus; 2e partie, 24 cand., 23 reçus. 2° *Fin d'études : officiat :* un seul candidat a subi l'épreuve sans succès. *Sages-femmes :* 31 examens ont abouti à 29 réceptions. *Pharmaciens de 2e classe :* 93 examens, 86 réceptions. *Herboristes de 2e classe :* 2 candidats, reçus. *Validation de stage :* 40 examens, 23 réceptions. En résumé, les élèves de l'École de Nantes ont passé 313

examens, ayant donné lieu à 245 réceptions, soit 78 p. 100 : il a été délivré 55 diplômes, savoir : 24 de pharmacien, 2 d'herboristes, 29 de sages-femmes.

II. École de médecine et de pharmacie de Rennes. — 579 inscriptions ont été délivrées, savoir : doctorat, 307; officiat, 128; pharmacie, 1re classe, 36; 2e classe, 108. On constate la prédominance croissante du nombre des élèves pour le doctorat.

Examens. — *1er de doctorat :* 25 cand., 15 reçus; *2e de doctorat :* 1re partie, 19 cand.; tous ont été reçus à l'épreuve pratique, 17 à l'épreuve orale. *Officiat :* 13 succès, 7 ajournements; *pharmacie :* 33 succès, 10 ajournements. *Fin d'année :* officiat, 20 cand., 14 reçus; pharmacie, 1re classe, 24 cand., 19 reçus; 2e classe, 12 cand., 5 reçus; validation de stage, 28 examens, 24 admissions. Sages-femmes, 12 examens, 10 admissions. En résumé, sur 201 examens qui ont eu lieu pendant l'année scolaire, on compte 142 succès, soit 70,64 p. 100.

Travaux des professeurs. — 3 professeurs de l'École de Rennes ont fait paraître 14 publications.

III. École réorganisée de médecine et de pharmacie d'Angers. — 285 inscriptions (45 de moins que l'année précédente) ont été prises à cette École, savoir : doctorat, 161; officiat, 58; pharmacie, 1re classe, 17; 2e classe, 49. Le chiffre des inscriptions de doctorat n'a pas fléchi.

Examens. — Le tableau suivant résume les résultats des divers examens passés par les élèves de l'École d'Angers :

Examens de fin d'année	23	examinés,	14	reçus.
1er de doctorat	19	—	11	—
2e — (1re partie) dissection	12	—	12	—
2e — (1re partie) épreuve orale	10	—	9	—
Examens de fin d'études (officiers de santé)	1	—	1	—
Sages-femmes (de 2e classe)	28	—	28	—
Pharmaciens —	47	—	43	—
Herboristes —	6	—	5	—
Validation de stage	26	—	18	—
Examens de doctorat devant les Facultés	24	—	20	—
Totaux	196	examinés	161	reçus.

École préparatoire à l'enseignement des sciences et des lettres de Nantes. — Les cours publics de cette École ont reçu 524 inscriptions, soit 163 de plus que l'année précédente : la moyenne des auditeurs s'est élevée à 65. Tous les cours ont été suivis; mais on remarque que la faveur du public s'est surtout attachée à ceux de littérature et de philosophie : le cours d'hygiène a reçu également très bon accueil.

Les cours fermés ou conférences pratiques ont réuni, en moyenne, 20 élèves; les manipulations de chimie ont été assidûment suivies par 14 élèves inscrits; les travaux micrographiques ont réuni 5 élèves, préparant l'examen du professorat des écoles normales primaires; enfin, les herborisations ont été fréquentées par une moyenne de 20 personnes. La situation de l'École préparatoire se présente, en résumé, comme éminemment prospère.

ALLEMAGNE

L'exposition scolaire allemande à Chicago. — A défaut de documents officiels sur l'importante exposition des écoles de tout degré qui a été une des parties les plus justement remarquées de la World's Fair, nous empruntons les détails qui vont suivre au compte rendu d'un témoin oculaire, l'honorable Dr Neubaur, qui a publié ses impressions dans la *Gazette de la Croix*. A vrai dire, cet écrivain, justement saisi d'admiration pour l'ensemble imposant que présentait l'exposition scolaire allemande, en rend compte avec une sorte d'enthousiasme, et certes, cela n'a rien que de fort naturel. Pour nous, nous devons relater les faits sans nous laisser gagner aux chaleureuses effusions du témoin. La Chronique est tenue, par essence, à une impartiale et peut-être un peu froide sérénité. Au reste, il importe de noter dès l'abord, et sans vouloir en rien diminuer la valeur et l'importance de l'exposition scolaire allemande à Chicago, que l'Allemagne avait un intérêt particulier à faire bonne figure aux États-Unis au point de vue universitaire, et que son succès ne pouvait pas être médiocre, sous peine de compromettre la haute opinion qu'ont des Universités allemandes les savants américains.

Non seulement, en effet, une partie des Universités de la grande République cherche en Allemagne l'inspiration de son enseignement et le type de ses méthodes, mais un grand nombre de jeunes Américains studieux se pressent autour des chaires universitaires de l'Allemagne. Il y allait donc du bon renom de l'enseignement supérieur de nos voisins de prodiguer, à l'Exposition, les preuves les plus éclatantes de son incomparable développement et de son infatigable vitalité. Ces preuves ont été certainement données; car, non contente d'avoir fait dresser par ses plus doctes professeurs un inventaire nourri, lucide et méthodique de ses ressources universitaires, accompagné d'un historique des Universités tout à fait magistral, l'Allemagne a voulu que le tableau de son activité scolaire fût complet en toutes ses parties.

Elle a donc fait figurer à l'Exposition les documents de toute nature les plus propres à faire connaître son enseignement primaire, ses établissements d'instruction secondaire, ses écoles supérieures de jeunes filles, enfin ses Universités.

Les organisateurs de l'exposition scolaire allemande, du moins les plus notables d'entre eux, étaient MM. les professeurs Waetzoldt, de Berlin, président de la section; Ditmar Finkler, de Bonn, et Lichtenfeld, de Berlin, représentant plus spécialement l'enseignement supérieur; M. l'inspecteur des écoles Dr Kallen, représentant l'élément primaire; enfin M. l'architecte Jaffé, dont le goût et le talent n'ont pas peu contribué à mettre en valeur les documents exhibés. Il faut dire que ces messieurs ont eu, au début, à lutter contre des difficultés qui pouvaient décourager des organisateurs moins dévoués et moins tenaces. Huit jours avant l'inauguration de l'Exposition, la galerie réservée à la section scolaire allemande offrait encore l'image du chaos, et l'on vit les professeurs et les docteurs mettre courageusement habit bas, manier les outils, déballer en personne livres, instruments, modèles, etc., et travailler comme de simples manœuvres à l'installation et à la classification de ce précieux bagage. A peine l'ordre introduit dans la section, les mêmes oaganisateurs eurent à subir l'assaut des premiers visiteurs, et ce ne fut pas la moindre de leurs

fatigues. Il fallait répondre aux questions parfois saugrenues de curieux fort peu compétents, qui parfois, paraît-il, ne comprenaient absolument rien aux explications qui leur étaient prodiguées, qui parfois encore, peut-être, ne s'intéressaient pas à ces explications, et interrogeaient par badauderie pure. (Nous ne faisons ici que résumer les appréciations de l'auteur allemand; mais nous les croyons extrêmement exactes.) Le premier flot, le flot banal des simples curieux une fois épuisé, il fut permis d'apprécier l'aménagement harmonieux et systématisé de la section scolaire allemande.

Quatre grandes divisions avaient été adoptées pour la classification des documents : 1° et 2° écoles primaires et écoles supérieures de jeunes filles; 3° enseignement secondaire des garçons; 4° Universités.

Les deux premières divisions (écoles primaires, écoles de filles) formaient une espèce d'exposition commune; l'enseignement des jeunes filles, en effet, n'est pas encore considéré en Allemagne comme devant être classé dans la catégorie de l'enseignement secondaire : à quoi il y a plusieurs raisons. D'abord les premiers essais d'une instruction plus relevée et plus complète pour le sexe féminin furent tentés, au cours du siècle dernier, par l'initiative de maitres de l'enseignement primaire et soutenus par des corps municipaux ou des associations privées : aujourd'hui encore, malgré les tentatives heureuses de Carlsruhe, de Leipzig, de Berlin, il n'y a pour ainsi dire pas de gymnases féminins en Allemagne. D'autre part, jamais, dans la pensée des promoteurs de l'instruction des filles (instruction que nous appellerions secondaire, faute d'un meilleur terme), il ne fut question, avant les dernières années, de préparer des jeunes filles à un examen de maturité pouvant, en temps et lieu, leur ouvrir les portes de l'Université. Enfin rarement, presque jamais même, l'État n'est intervenu directement dans la fondation et la direction des écoles supérieures de jeunes filles. Ni au point de vue historique donc, ni au point de vue logique, on ne devait séparer l'enseignement des filles de l'enseignement primaire dans l'exposition que nous étudions.

1. *Enseignement primaire..* — Cette exposition comprenait la collection des sources à consulter (documents législatifs, administratifs, journaux spéciaux), des pièces statistiques, enfin des instruments de travail (livres, cartes, etc.).

A noter, parmi les sources : les journaux de l'enseignement primaire prussien rédigés par Beckedorff; la collection de la « Feuille Centrale » à l'usage des autorités scolaires; le premier recueil embrasse les années 1825-28, le second va de 1859 à nos jours. Ce dernier renferme les principaux règlements et actes officiels relatifs à l'enseignement primaire en Prusse, ainsi que des études historiques et des travaux statistiques.

Le ministère prussien de l'instruction publique exposait, dans la série des sources, toute la législation des Volkschulen de 1817 à 1868, suivie de la collection complète des lois, ordonnances, etc., actuellement en vigueur, le tout corroboré par un tableau résumé du développement de l'enseignement primaire prussien.

La partie statistique était illustrée par des cartes et des graphiques permettant de saisir d'un coup d'œil le progrès de l'instruction primaire en Prusse : on remarquait, entre autres, les tableaux relatifs à l'instruction des hommes appelés au service militaire, de 1867 à 1892, à la

fréquentation des écoles par les enfants soumis à la loi de l'enseignement obligatoire, de 6 à 14 ans, enfin à la répartition des séminaires et écoles normales sur le territoire de l'État prussien.

Une partie fort intéressante de l'exposition de l'enseignement primaire était incontestablement celle qui contenait les principaux livres employés par les maîtres et les élèves des Volkschulen dans les différents États allemands. Au premier rang, dans les écoles prussiennes, nous trouvons la Bible, les livres de prières et de cantiques et le livre de lectures populaires (Volkslesebuch). Le livre de lectures a, aux yeux des Allemands, une importance capitale.

« Son histoire, dit M. le Dr Neubau, se confond, avec celle de l'école primaire elle-même. » L'âme populaire, au dire de notre auteur, a trouvé dans les livres de lectures de cette catégorie un aliment autrement solide et de portée autrement étendue que dans les ouvrages des classiques : ceux-ci, les poètes surtout, demeurent énigmatiques pour les couches profondes du peuple : au contraire, les histoires, les anecdotes apprises ou lues jadis dans le Lesebuch laissent dans la mémoire des humbles une empreinte ineffaçable, et sont, jusque dans la vieillesse, une source, jamais tarie, d'instruction et de plaisir.

Si telle est l'opinion germanique sur la puissance capitale des livres de lectures à l'usage du peuple, on ne s'étonnera pas que l'Allemagne en ait exposé toute une bibliothèque : 225 volumes, embrassant la longue période qui va de 1776 à 1893. On y trouve d'abord le fameux *Kinderfreund*, de E. von Rochow, avec ses diverses variantes adaptées aux différents pays allemands et aux différentes confessions religieuses. Ce *Kinderfreund*, qui a été depuis remanié et continué, a servi à élever, au commencement du XIXe siècle, tous les enfants qui parlaient allemand. Peu de Français, je crois, l'ont jamais ouvert. Nous sera-t-il permis de rappeler, en passant, nos souvenirs personnels, et de dire que c'est un ouvrage fort curieux, dont la pédagogie sentimentale et naïve, qui vise en même temps aux applications pratiques, porte l'empreinte très reconnaissable de l'*Émile* et de la *Profession de foi du Vicaire savoyard;* on y trouverait même, sans chercher trop loin, un arrière-goût de Mme de Genlis, et, pour ne pas sortir de l'Allemagne, de l'idyllique Gessner. Ce livre est ce que l'on appelle en Allemagne *gemüthlich*. Les livres de lectures populaires plus modernes sont de deux sortes : les uns sont rédigés conformément aux programmes officiels (1854, puis 1872); d'autres sont orientés surtout vers les applications pratiques, *Realistische Inhalten*), d'autres encore sont patriotiques, et empruntent leurs extraits aux historiens et poètes patriotes (nous avons, dans un genre voisin de celui-là : « Tu seras soldat », et les autres : « Tu seras », qui forment toute une série et obtiennent un grand succès) ; enfin quelques-uns de ces livres contiennent une partie littéraire (*belletristisch*) soigneusement séparée de la partie pratique.

Les documents relatifs à l'enseignement religieux dans les écoles primaires nous présentent un choix abondant d'images de piété ; c'est par les images aussi que doivent s'inculquer les premières notions historiques. Parmi les images pieuses, étaient exposés à Chicago : des traits de l'histoire biblique, des images de la vie du Sauveur, et aussi, — détail curieux, — des cartes murales dressées par les soins des Missions (*Missionskarte der Erde*, par Heilmann).

Nous ne pouvons suivre notre guide dans l'énumération des appareils, images, échantillons, destinés à l'illustration des leçons de choses, à l'enseignement du calcul, du dessin et des premiers éléments de la géographie, etc. Tous ces objets sont usités dans nos écoles primaires, et n'ont rien de nouveau pour nous.

Notons seulement une collection complète d'ouvrages constituant les bibliothèques des 130 écoles communales de Berlin, et les expositions scolaires spéciales organisées par le « magistrat » (corps municipal supérieur) de la ville de Berlin et le Sénat de Brême.

Comme de juste, cette partie de l'exposition présentait des exemplaires abondants de travaux de diverse nature et de dessins exécutés par les enfants des écoles allemandes.

Nous ne quitterons pas la Section des écoles primaires sans citer les expositions particulières qui y étaient annexées : expositions des écoles pour les enfants idiots ou imbéciles, des institutions de sourds-muets et des institutions de jeunes aveugles, Parmi ces dernières, se faisait remarquer, en première ligne, l'Institution royale des aveugles de Steglitz, près Berlin. Cet établissement comprend une école préparatoire, des ateliers où les aveugles, au sortir de l'école, sont instruits dans diverses professions compatibles avec leur infirmité ; une annexe, située dans le jardin de l'Institution, constitue un asile pour les femmes aveugles, et un asile pour les hommes est en voie d'achèvement. Toutes ces installations étaient représentées à Chicago par des plans, des dessins, etc.; de plus, on avait étalé des objets fabriqués par les aveugles, des jeux spéciaux pour les enfants frappés de cécité, sans parler des caractères d'imprimerie et des livres exécutés à l'aide de ces caractères particuliers. Dans le domaine des livres, on pouvait admirer une collection de 743 volumes imprimés spécialement pour les aveugles, et une bibliothèque récréative à l'usage des adultes, le tout dû à la noble initiative d'une Société féminine qui porte le nom gracieux d'*Edelweiss*.

II. *Enseignement des jeunes filles*. — Si remarquable que puisse être cet enseignement, il n'est pas probable que les Américains aient trouvé dans cette section rien qu'ils ne possèdent déjà. Les faits qui pouvaient retenir l'attention et solliciter la curiosité des visiteurs de Chicago, sont d'abord l'extrême diversité des établissements allemands d'enseignement secondaire des jeunes filles, puis leur multiplicité. On compte en effet des écoles qui n'ont que deux classes, à côté d'autres qui en possèdent jusqu'à dix; quelques-unes sont pourvues de classes supérieures préparatoires à l'enseignement, qui se superposent aux classes ordinaires.

Le tableau de l'état de l'enseignement des filles en Allemagne était constitué par les programmes et monographies des écoles supérieures, dont plusieurs ont un passé déjà lointain, par leurs statistiques annuelles, par la reproduction figurée de diverses installations-modèles (tels, les plans en relief de l'École royale Augusta, à Berlin, de l'institut spécial de gymnastique pour les femmes, *Kœniglischer Turnlehrer Bildungsanstalt*), par des photographies ou dessins, enfin par des livres d'études; ces derniers au nombre d'environ 300.

On voyait, à côté des plans et des tableaux statistiques, des dessins, des devoirs, des travaux à l'aiguille et autres, exécutés par les jeunes

élèves. L'exposition était complétée par l'exhibition de la « bibliothèque allemande des écoles supérieures de jeunes filles ».

III. *Enseignement secondaire.* — Cette section présentait un développement d'une richesse exceptionnelle. Il ne faut pas oublier, en effet, que les écoles secondaires d'Allemagne ont un long et vénérable passé, et peuvent se rattacher par un lien qui n'a jamais été brisé aux antiques écoles latines du commencement du moyen âge. L'histoire de ces origines et du développement postérieur des écoles a été retracée par des savants tels que les Raumer, les Schmid, les Paulsen, dont les ouvrages figuraient au premier rang de l'exposition de la section. D'autres œuvres curieuses venaient ensuite, ce sont les histoires particulières des écoles des États et des villes d'Allemagne (Prusse, Bavière, Saxe, Brunswick, Dantzig, Cologne, Weimar); puis les monographies de 50 écoles supérieures, embrassant parfois l'espace de deux ou trois siècles. On avait joint à ces monographies les portraits ou les biographies des personnages les plus illustres parmi ceux qui ont travaillé au progrès des études ou se sont distingués dans la profession de l'enseignement.

Les principaux documents exposés à Chicago, et propres à faire connaître l'évolution historique des établissements d'enseignement secondaire depuis leur origine jusqu'à nos jours, sont, par ordre chronologique, les « *Monumenta Germaniæ pædagogica* », les Notes sur l'histoire de l'éducation et de l'école du Dr Kehrbach; puis le recueil des nombreux arrêtés et règlements sur la matière, couronnés par les programmes de 1892 et les instructions relatives aux examens de maturité dus à l'initiative de l'empereur allemand, et rédigés sous l'inspiration de la Conférence de Berlin.

Un chapitre capital, dont la richesse est un légitime objet d'envie pour les autres peuples, est celui de la pédagogie pratique : c'est proprement ici le triomphe de l'Allemagne, qui peut montrer avec un juste orgueil le long catalogue de ses écrivains spéciaux : les théoriciens (Kern, Willmann, Schiller, etc) et les auteurs de mémoires pleins d'expériences personnelles, tels que Wiese, Jäger, Vilmar, Münch. Viennent ensuite les auteurs qui traitent du rôle national et patriotique des écoles secondaires (Stoy, Cauer, Münch), ou des questions d'hygiène scolaire (Kühner, Zwick, Esmarch); enfin, il faut citer le monument qui résume toutes les études relatives à ce domaine, savoir l'encyclopédie de l'éducation et de l'instruction du Dr K. A. Schmid. La section exposait en outre les œuvres des classiques de la pédagogie, et la série des journaux pédagogiques, qui sont au nombre respectable de 250. Toute cette partie de l'exposition scolaire allemande est remarquable par son ampleur et sa richesse.

L'espace dont nous disposons nous force à passer rapidement sur une série de documents intéressants, parmi lesquels nous relèverons seulement une riche collection de restitutions exécutées par les écoliers d'après les textes anciens, tels que plans de batailles livrées par César, modèles de vaisseaux antiques (à noter, le vaisseau d'Ulysse, d'après l'*Odyssée*), etc. Naturellement, des statistiques abondantes, accompagnées de graphiques et de cartes teintées, complétaient l'exposition, et indiquaient la répartition des écoliers entre les divers établissements, gymnases, réalgymnases, écoles réales, et le coefficient de

densité de la population scolaire par rapport à la population des villes où sont établis les collèges divers. Les installations des laboratoires, salles de dessin, *aulæ* ou salles des actes, salles de gymnastique, n'étaient pas non plus oubliées.

IV. *Universités*. — La section de l'enseignement supérieur a été, on le sait, l'objet de soins particuliers, comme symbolisant par excellence la puissance intellectuelle de l'Allemagne. La Revue a rendu compte, au moment de son apparition, de la publication à la fois historique et statistique, qui a formé comme le centre et le cœur de cette partie de l'exposition. Comme de juste, les figures des grands éducateurs de l'âme allemande semblaient présider à cette apothéose de leur œuvre : Luther et Leibnitz pour l'époque héroïque; Pestalozzi, Fichte, Wolff, étaient présents en effigie, à côté des grands poètes de l'époque romantique, Gœthe, Schiller, Lessing, et des savants contemporains. Mais tout cela n'est que d'apparat : une matière plus effective d'études était fournie par les installations soignées et détaillées réservées aux différentes disciplines, qui étaient réparties en 38 groupes. La physique était représentée, entre autres documents, par une exposition des appareils de l'illustre Kirchoff, l'inventeur de l'analyse spectrale; l'anatomie, l'électricité, la physiologie, étalaient leurs procédés et leurs découvertes les plus récentes et les plus saisissantes.

Enfin, les fils chéris des Universités, les Corps d'étudiants, formaient un groupe brillant dans cette brillante section : leurs costumes, leurs insignes étaient élégamment groupés autour du portrait de l'empereur Guillaume II, représenté dans son habit d'étudiant à l'Université de Bonn.

Nous devons borner ici cette analyse incomplète, malgré sa longueur. L'honorable Dr Neubaur affirme — et nous n'avons point de peine à le croire — que plusieurs groupes de citoyens des États-Unis ont demandé à acheter en bloc les objets exposés par l'Allemagne dans la section de l'éducation. Nous ignorons quelle suite aura été donnée à cette proposition; mais nous estimons, avec notre auteur, que la merveilleuse collection de documents pédagogiques exhibée à Chicago mériterait d'être conservée par l'Allemagne, et de former une sorte de musée offrant au monde savant une incomparable réunion d'objets d'étude et d'émulation.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'INSTITUT PASTEUR

Le 23 octobre, à 2 heures, M. Casimir-Perier a visité l'Institut Pasteur. Tous les journaux quotidiens ont parlé de cette intéressante journée; nous n'y reviendrons pas longtemps, mais nous croyons devoir enregistrer les paroles qui ont été prononcées. M. le Président, après avoir été reçu par M. Pasteur, s'est rendu dans la grande bibliothèque où étaient réunis les chefs de service de l'Institut : MM. Duclaux, Roux, Metchnikoff et Grancher.

M. Casimir-Perier s'est exprimé en ces termes :

C'est devant le maître illustre qui honore la France et l'humanité que je veux, au nom du Gouvernement de la République, remettre à M. le Dr Roux la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Vous l'avez méritée, mon cher docteur, par l'ensemble de vos admirables travaux, par vos admirables recherches sur la sérothérapie et par l'application toute récente au traitement de la diphtérie. Justiciable de l'opinion publique, un Gouvernement est heureux quand il n'a qu'à se faire l'interprète des sentiments de la nation, et c'est bien la nation qui vous décerne ici un témoignage de sa reconnaissance.

Le Président a alors remis, aux applaudissements de toute l'assistance, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur à M. le Dr Roux, qui a répondu :

Monsieur le Président,

Je ne saurais vous dire combien je suis ému des paroles que vous venez de m'adresser. La haute distinction que vous me conférez est un nouvel honneur pour cet Institut et une joie que vous réserviez à son illustre chef. Ce sont tous les collaborateurs de M. Pasteur que vous récompensez en moi, et je vous remercie en leur nom. Vous faisiez tout à l'heure allusion aux derniers travaux sur la diphtérie qui ont si vivement ému l'opinion publique. Il est certain que les résultats obtenus dans le traitement et la prévention de cette affection montrent toute la puissance des méthodes bactériologiques dont M. Pasteur a été l'initiateur. Pour que cette redoutable affection soit connue et maîtrisée, il a fallu le concours de bien des travailleurs, et il serait injuste de ne pas rappeler ici le nom de M. Lœffler et celui de M. Behring, qui ont eu une si large part dans cette série de découvertes qui a abouti à la sérothérapie de la diphtérie. C'est la science bienfaitrice de toutes les nations que vous avez voulu honorer dans cet Institut.

Le Président de la République a répliqué :

Les paroles que vous venez de prononcer, n'en déplaise à votre modestie, sont un titre de plus à la distinction que je vous ai remise. La France a, dans tous les domaines, semé par le monde assez d'idées généreuses et fécondes, elle a servi assez puissamment la cause de l'humanité pour n'être jalouse de personne. Elle applaudit à tous les progrès pacifiques, elle reconnait toutes les gloires. Vous avez tenu à associer à votre œuvre les noms de savants étrangers qui méritent notre estime et qui, par cela même, l'ont conquise. Le Gouverne-

ment de la République est fier de la part qui revient à la France et que votre modestie fait peut-être trop petite. Il honore tout en vous, et votre science et votre caractère.

Le Président de la République a décerné les palmes académiques à MM. Martin et Chaillou, internes des hôpitaux, collaborateurs de M. Roux, et à Mme Daussoir, surveillante du pavillon de la diphtérie à l'hôpital des Enfants-Assistés. M. Pasteur a ensuite remercié, avec la plus profonde émotion, le Président de la République d'avoir récompensé l'un de ses plus chers collaborateurs et d'avoir associé dans l'éloge le nom des deux savants étrangers qui, eux aussi, ont contribué à la découverte du traitement de la diphtérie. La visite des salles de l'Institut Pasteur a eu lieu, chaque chef de service expliquant au Président de la République la nature de ses propres travaux, M. Roux exposant plus particulièrement la façon dont s'obtient et s'inocule le sérum antidiphtérique. De l'Institut Pasteur, le Président de la République s'est rendu à l'hôpital Trousseau, où il a été reçu par les différents chefs de service, et notamment par le Dr Moizard, qui a la charge spéciale des enfants frappés de diphtérie.

LES JEUX OLYMPIQUES

Le *Bulletin du Comité International des Jeux Olympiques* (n° 2) publie le très remarquable discours prononcé à la Sorbonne, le 16 juin 1894, pour l'inauguration du Congrès de Paris, par M. le baron de Courcel, président du Congrès.

L'éminent orateur a d'abord rappelé que l'époque n'est pas encore éloignée où l'on considérait comme un larcin fait à la culture de l'esprit le temps consacré à l'exercice physique.

Mais parfois l'abus même conduit au remède.

Un beau jour on s'est avisé que le corps, ce serviteur méconnu et malmené, se rendait d'autant moins utile qu'on le négligeait davantage. L'esprit, maître exigeant et hautain, avait prétendu le faire travailler sans lui payer sa rétribution légitime. Qu'était-il arrivé? il en avait eu pour son argent, c'est-à-dire peu d'ouvrage. Bien plus, lui-même était victime de son mauvais calcul. A mesure que le corps s'étiolait ou regimbait, l'esprit perdait son assiette et manquait à sa tâche. Les muscles méprisés se vengeaient sur les nerfs, qui, abandonnés à leur seule énergie, se trouvaient hors d'état de mouvoir longtemps la délicate machine humaine.

Aussi, des esprits critiques se sont-ils permis de penser qu'il ne suffisait pas de conquérir dans le domaine de la science des palmes, quelque glorieuses qu'elles fussent, si le candidat heureux devait s'affaisser dans son triomphe, comme ce soldat de Marathon qui meurt en apportant à Athènes la nouvelle de la victoire... Cette vérité élémentaire une fois constatée, il n'était guère difficile d'en contrôler la justesse, elle n'a pas tardé à faire son chemin dans le monde. Avec la flamme, je dirais presque avec l'emportement qui caractérise la plupart des mouvements de notre époque, on s'est lancé de toutes parts à la poursuite des exercices physiques. Les divertissements de nos arrière-grands parents ont été exhumés. La paume, les jeux de balle et de ballon, sont redevenus de mode. L'escrime, le plus élégant, le plus mesuré, le plus français des arts athlétiques, a pris un essor nouveau. Les courses de chevaux remplissent un des plus brillants chapitres de notre vie moderne, tandis que les anciens

carrousels revivent, quelque peu transformés, dans nos concours hippiques et dans les parties de polo. Les courses à pied ont également repris faveur. Que dirai-je du vélocipède et de ses nombreuses variétés? L'ingénieuse industrie, toujours en quête d'inventions et d'artifices, perfectionne chaque jour cet engin favori... Si la jeunesse contemporaine s'est jetée avec fougue dans cette carrière soudainement ouverte devant elle, il faut reconnaître qu'elle n'obéissait pas seulement à un entraînement naturel, mais aussi à des sollicitations venues de haut. Ses guides les plus populaires, les maîtres dont elle aime à écouter la voix, lui ont prodigué, sur cette piste nouvelle, les conseils et les encouragements. Notre présence ici en est le témoignage. Dans cette vénérable Sorbonne, dans cette splendide salle, qui est en quelque sorte le Capitole de la jeunesse française, et où le décor d'un art élégant ajoute son charme aux grands souvenirs du passé, l'accueil qui nous est fait marque presque une révolution. M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, dont nous sommes les hôtes, voudra bien me permettre de lui en exprimer notre reconnaissance. Ce lettré délicat, cet historien érudit de l'illustre maison dont il est le chef, nous montre qu'il est en même temps un esprit ouvert à toutes les perspectives de l'avenir. Il nous fait voir encore que rien d'humain ne doit être étranger à ceux qui ont assumé la grande tâche de former des hommes, et qu'à ses yeux, comme aux nôtres, l'éducation, pour être complète, doit embrasser toutes les parties de l'homme, le corps aussi bien que l'âme.

Après avoir rappelé sans exagération les vertus éducatrices de la gymnastique, et constaté que le service militaire universel, passé dans nos mœurs depuis un quart de siècle, est une application méthodique du principe des exercices physiques sur une échelle qu'on n'avait point imaginée jusqu'alors, M. de Courcel remarque que le sport est éminemment sociable :

J'ai tout à l'heure défendu devant vous la Renaissance contre certaines attaques injustes auxquelles elle est parfois en butte. Mais nous devons confesser que depuis cette époque radieuse une division, auparavant inconnue, s'est opérée entre la classe des savants, des lettrés, et la classe des hommes voués au travail manuel.

Cette séparation, regrettable sans contredit, est allée depuis lors en se creusant toujours. Elle s'ouvre aujourd'hui sous nos yeux comme un abîme plein de menaces. Eh bien! les hommes du sport ne sont-ils pas aussi des hommes du travail physique? Leurs occupations n'ont pas seulement ce côté d'amusement plus ou moins frivole qu'il est facile de tourner en dérision. Elles honorent l'effort musculaire, le labeur du corps; je ne dirai pas qu'elles les réhabilitent, car l'effort et le labeur, sous quelque forme qu'ils se produisent, sont en eux-mêmes toujours dignes de respect. Dans les exercices du sport, l'ouvrier et le patron, le paysan et le bourgeois, l'ignorant et le lettré luttent à armes égales, ou plutôt, s'il y a inégalité, elle est au détriment du bourgeois et du lettré, à l'avantage de l'homme dont la vie rude a endurci les muscles et rendu le corps plus robuste. Les uns et les autres trouvent donc un terrain commun où ils peuvent se rencontrer, et où déjà ils se rencontrent en effet. Réunis dans les mêmes associations, ou dans des associations semblables, rapprochés par les mêmes exercices, ne s'habitueront-ils pas à penser que la fraternité n'est pas un mot vide de sens, inscrit en vain sur nos édifices publics? Et si le meilleur éloge à faire de l'instruction, répandue aujourd'hui à pleines mains parmi le peuple, c'est qu'elle tend à combattre une cause d'éloignement et de méconnaissance mutuelle entre les classes, nous est-il interdit d'espérer que le sport contribuera, lui aussi pour sa part, à cette œuvre d'apaisement salutaire?

Les animosités, les ambitions, les rancunes réciproques des nations, quoique avivées de nos jours par d'inhumaines théories d'antagonisme des races, ne recevront-elles pas, elles aussi, quelque atténuation du rapproche-

ment qui s'opère entre hommes de nationalités différentes sur les hippodromes, les champs de tir, et dans toutes ces arènes pacifiques, où la jeunesse des différents pays s'exerce, se mêle, et combat à armes courtoises?

Nous sommes assemblés aujourd'hui pour étudier le rétablissement des Jeux Olympiques. Ne souriez pas trop à ce mot. Ce n'est pas un mot de raison, mais de comparaison; une image, un nom figuré qui, grâce à nos souvenirs classiques, indique bien ce qu'il veut dire, si vous voulez le transposer en quelque sorte et l'accommoder à nos usages modernes. Il signifie l'établissement d'un lien entre les associations de sport de tous les pays, consacré par la tenue de concours périodiques, tels qu'étaient les Olympiades de la Grèce antique, mais où seraient célébrés les jeux de notre temps, les jeux les plus à la mode du jour, les jeux du dernier cri...

Ajoutons comme commentaire à ce discours, que M. de Coubertin dont il faut admirer les belles initiatives et l'entrain infatigable, vient de se rendre à Athènes pour organiser les jeux de 1896. En revenant de Grèce, il s'arrêtera à Naples et à Rome, où il est question d'organiser des conférences.

INSTRUCTION ET ÉDUCATION

Dans une lettre adressée au journal *le Temps*, M. E. Lavisse a apporté devant le grand public, en lui prêtant toute l'autorité de sa parole, des idées qui ont été plus d'une fois défendues ici; nos lecteurs nous sauront gré de remettre sous leurs yeux le passage le plus notable de cet écrit qui renferme les éléments d'un véritable programme d'avenir.

Après quelques considérations sur les écoles normales, M. Lavisse aborde les questions d'éducation secondaire. Quelle éducation reçoivent les jeunes gens qui se destinent au professorat des lycées? Il est entendu dans nos plans et règlements scolaires, que les maîtres ont pour unique fonction d'instruire leurs élèves et que la charge de les élever n'est pas pour eux. Il y a longtemps que ces défauts de notre régime universitaire ont été confessés par de sincères amis de l'Université. C'est le remède qui paraît difficile et qu'il faudrait chercher. Comment donc faudrait-il s'y prendre pour former des éducateurs? Ici nous rencontrons l'objection préalable que les qualités essentielles de l'éducateur ne s'enseignent ni ne s'acquièrent :

Le futur professeur perdrait-il son temps à apprendre ce que signifie le mot *enseignement secondaire*, en quoi cet ordre d'enseignement diffère des deux autres, quel en est l'objet propre, s'il a sa fin en lui-même ou s'il n'est qu'un passage, une orientation, une préparation, et, dès lors, quelles méthodes lui conviennent? Ne devrait-il pas savoir l'histoire de cet enseignement en France et à l'étranger, et éclairer ainsi la théorie par l'expérience du passé et par l'expérience d'autrui? N'est-il pas exposé, faute de cet apprentissage, à trottiner toute sa vie dans les vieilles petites routes, dans les routines?

Ne faut-il pas que le futur éducateur connaisse aussi la psychologie générale des générations auxquelles il a affaire, c'est-à-dire son temps et l'esprit de son temps? L'éducation n'est pas une chose en soi, identique à elle-même toujours, et les pédagogues abstraits et théoriques, qui légifèrent pour des âmes idéales, lesquelles ne se rencontrent jamais nulle part, sont de beaux mais inutiles personnages. Le meilleur éducateur est celui qui connait le mieux son temps, qui perçoit le plus finement les grands traits caractéristiques de la vie contemporaine, et qui jouit de cette vie et qui en souffre. Il faut, sans doute, qu'il soit

un philosophe, mais averti des réalités présentes par des mouvements de sensitive. Celui-là seul qui suit attentivement l'évolution des idées et des mœurs saura quelle sorte d'esprits et de caractères cette évolution lui apporte; il connaîtra soit les vagues aspirations, soit les vagues répugnances que l'esprit du temps met dans toute jeune tête, et parmi lesquelles s'en trouvent toujours de légitimes, à côté d'autres qui peuvent être mauvaises et dangereuses. Il saura en quoi il faut innover, où il faut résister et quel traitement convient aux jeunes âmes d'aujourd'hui. S'il ignore les générations qu'il doit élever, celles-ci l'ignoreront à son tour; n'avons-nous pas eu tous des maîtres qui nous semblaient avoir cent ans plus que nous, au moins cent ans?

Ce n'est là qu'une esquisse rapide et mal présentée d'un enseignement de la science et de l'art de l'éducation, mais elle suffira, je pense, pour démontrer l'utilité de cet encouragement. Reste à savoir où et comment il serait donné. Il y aura de graves désaccords sur les voies à prendre, mais cela prouve qu'il y en a plusieurs entre lesquelles on pourra choisir. Choisissons le plus vite possible.

Former des éducateurs, cela ne servirait de rien, si le régime de nos maisons d'éducation demeurait comme il est aujourd'hui. Poursuivons donc sérieusement, pour tout de bon, avec une sincérité absolue, la réforme, à peine commencée, des lycées et des collèges, et qui a pour objet d'intéresser le maître à la fois à la discipline intellectuelle et morale de la maison, en lui donnant sa part de la collective charge d'âmes. Le succès, très difficile, ne sera obtenu que par un très long effort, bien conduit et soutenu par la volonté de réussir.

Sachons bien d'abord qu'il nous faudra détruire l'actuelle uniformité de nos collèges et leur donner une certaine initiative dans l'arrangement de leur vie. L'uniformité a pour effet certain de dispenser le corps enseignant de s'intéresser aux questions d'enseignement et de discipline, et même de l'inviter à s'en désintéresser. Elle crée et perpétue cet individualisme du maître, qui est un des vices de notre système et dont les conséquences sont si graves.

On dit que l'esprit des jeunes professeurs, « de la jeune Université », donne des inquiétudes aux chefs et administrateurs de l'Université, et que nous nous recrutons aujourd'hui de « lutteurs de la vie », uniquement occupés de leurs intérêts personnels. Je connais un assez grand nombre de jeunes professeurs pour affirmer que les générations nouvelles ne dépareront pas le corps universitaire et qu'elles vaudront leurs devancières. Mais, s'il est, comme je le crois, des jeunes gens qui justifient les plaintes que nous entendons, faut-il tant s'en étonner? Du temps qu'ils étaient collégiens ou étudiants, leur vie a été un perpétuel concours; ils ont sans trêve « composé » pour obtenir des prix et des diplômes. Personne ne leur a dit qu'ils eussent autre chose à faire que leur chemin, ou, si quelqu'un le leur a dit, ce fut en passant, sans insister. Professeurs, ils n'ont aucune raison de s'attacher à la maison où ils ont été envoyés. Leur besogne immédiate étant faite — et elle ne suffit pas à emplir la vie — ils n'ont plus à penser qu'à eux-mêmes et à leur chemin. Essayez donc de faire de ces isolés les membres d'un corps qui ait quelque droit à régler ses propres mouvements. On aime toujours à faire ses mouvements soi-même, et nous nous intéressons aux choses auxquelles nous participons de l'esprit et du cœur; c'est même la plus belle forme de l'égoïsme. Avoir sa part, jouer son rôle dans l'éducation d'un pays libre travaillé par les crises de la liberté, c'est de quoi tenter une ambition. Certainement, il demeurera toujours des esprits malintentionnés et rebelles, mais bien moins que nous ne croyons. Il y a, dans la jeunesse désordonnée d'aujourd'hui, une immense bonne volonté qui cherche son emploi...

... Essayons, et le plus vite possible. Ne nous laissons pas, une fois de plus, égarer par l'uniformité en voulant entreprendre la réforme partout à la fois et de la même façon. Essayons par endroits, là où l'expérience semblera plus aisée, où des bonnes volontés s'offriront à la tenter. Renseignons-nous peu à peu

sur ce qu'il est possible de faire, et nous serons étonnés de voir que ce possible s'étend au delà de ce que nous imaginons. Nous commettrons certainement des erreurs, mais dont la somme sera insignifiante et négligeable, comparée à cette erreur énorme, l'uniformité, qui produit la léthargie.

Après que le collège sera devenu un milieu moral, nous pourrons nous proposer de faire des hommes libres et capables de gouverner leur liberté, comme disait votre collaborateur. Cette éducation de la liberté, cette éducation vers la liberté, nous ne l'avons pas même commencée chez le collégien. Nous ne préparons pas en lui l'étudiant, qui devra se composer à lui-même sa discipline intellectuelle et morale. Le passage de la tutelle du collège à la pleine liberté de l'étudiant a été dangereux en tout temps, mais jamais autant qu'aujourd'hui. Nous n'avons pas le droit de perpétuer une si folle et si coupable incurie.

Et l'étudiant, n'avons-nous pas aussi quelque chose à faire pour lui ? Sans doute, l'éducation de la jeunesse dans les Facultés doit être très différente de ce qu'elle est au collège. Elle doit être surtout intellectuelle, et c'est par la haute culture philosophique et scientifique qu'il faut atteindre l'âme des jeunes gens ; mais, quels que soient les progrès que nous avons faits, nos Facultés continuent à vivre leur vie distincte et particulariste, chacune préparant à quelque métier, et l'office de la préparation à la vie demeure vacant, ici comme partout. La création d'Universités aurait pu corriger ce défaut, mais la loi sur les Universités repose sous le catafalque sénatorial. Personne ne se trouvera-t-il qui essaye de l'en retirer?......

JAMES DARMESTETER

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. James Darmesteter, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue de Paris*, décédé vendredi, 20 octobre, à Maisons-Laffitte, à l'âge de 45 ans, après une très courte maladie.

La science française, si éprouvée déjà ces dernières années, fait en lui une perte bien sensible : il était en effet un des représentants les plus autorisés de la philologie indo-européenne, et c'est à ces études qu'il revenait sans cesse, au milieu de ses nombreux travaux sur d'autres sujets. Élève de MM. Michel Bréal et Bergaigne, il était bientôt devenu un maître à son tour : docteur ès lettres, en 1877, à 28 ans, il était nommé professeur au Collège de France dès 1885, après la publication de ses *Études iraniennes*, et, l'année suivante, il partait pour les districts montagneux qui séparent l'Inde de l'Afghanistan. Il envoya au *Journal des Débats* de ces pays lointains des lettres à la fois savantes et pittoresques, qui, réunies plus tard en volume, retrouvèrent le succès qu'elles avaient obtenu au jour le jour de leur publication; il avait rapporté de son voyage des moissons de documents, le beau livre sur les *Chants populaires des Afghans*, celui sur les *Origines de la poésie persane*, et les matériaux de tant de mémoires dont il fit part, durant les années suivantes, à la Société asiatique.

Mais son *opus magnum* est, comme l'a écrit un bon juge, Max Muller, sa traduction de l'*Avesta* de Zoroastre. Elle fut d'abord publiée dans la collection des « Livres sacrés de l'Orient » ; et ensuite dans les « Annales du musée Guimet ». Par cette traduction, M. Darmesteter s'est montré le digne successeur d'Eugène Burnouf, qui, dans son fameux *Commentaire sur le Yasna*, a posé les seuls principes sûrs qui permettent de retrouver le sens des anciens livres sacrés de l'Orient. Son

interprétation des textes obscurs de l'*Avesta* est presque de la divination, mais une divination basée sur des faits et sur la méthode inductive.

La linguistique était loin d'absorber uniquement M. Darmesteter et il se distrayait de ses travaux en s'occupant de littérature. Son frère, Arsène Darmesteter, disparu trop tôt, comme lui, s'était passionné pour les lettres françaises; c'est de la littérature anglaise que lui s'était épris et il publia successivement au *Parlement*, aux *Débats* et dans diverses revues, des essais fort remarquables sur Shakespeare.

L'esprit de M. Darmesteter, toujours en éveil, ne pouvait se cantonner même dans les questions de littérature. Israélite, et israélite très convaincu, il avait entrepris à diverses reprises de défendre sa religion contre les attaques de ses ennemis. Ces dernières années, il prétendit se mêler plus intimement encore à la vie contemporaine et créa avec M. Ganderax la *Revue de Paris;* il en dirigea toute la partie historique et politique et y donna lui-même divers articles.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ITALIENNES

Voici les conférences qui seront faites jusqu'au 1er janvier 1895 (8 h. 3/4 du soir) :

Le mercredi 7 novembre, à la Sorbonne (entrée par la rue Saint-Jacques, 46, amphithéâtre B), M. Charles Dejob, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au collège Stanislas : *De la tendresse dans le théâtre d'Alfieri.*

Le samedi 17 novembre (même local), M. le Dr Max. Durand-Fardel, membre de l'Académie de médecine : *De l'amour dans la Divine Comédie.*

Le samedi 24 novembre (même local), M. Picavet, maître de conférences à l'École des hautes études : *Galilée destructeur de la scolastique et fondateur de la philosophie scientifique.*

Le samedi 8 décembre (même local), M. Paul Desjardins, professeur au Lycée Condorcet : *Un mois en Italie*, 1894.

Le mercredi 19 décembre (même local), M. Pierre Gauthiez : *La Vie artistique au seizième siècle en Italie, d'après les lettres de l'Arétin.*

Les adhérents s'élèvent déjà au nombre de 400 environ. Rappelons que la Société ne réclame de ses membres aucune cotisation. S'adresser pour tous renseignements à M. Charles Dejob (80, rue Ménilmontant, à Paris).

Nous relevons dans la 493e et dans la 494e livraison de la *Grande Encyclopédie*, deux études, l'une de M. Compayré sur le *Ministère de l'Instruction Publique en France*, l'autre de M. Henri Marion sur la question de l'*Internat*.

BIBLIOGRAPHIE

Friedrich Paulsen, *Die deutsche Universität als Unterrichtsanstalt und als Werkstatte der wissenshaftlichen Forschung*. — Raymond Bonafous, *Henri de Kleist, sa vie et ses œuvres*. — J. Kont, *Lessing et l'antiquité*.

Die deutsche Universität als Unterrichtsanstalt und als Werkstätte der wissenschaftlichen Forschung, par Friedrich Paulsen. — Le double rôle des Universités : assurer l'instruction des étudiants et les préparer à leurs carrières futures, d'une part; constituer, de l'autre, des foyers de recherches et préparer des recrues à l'érudition et aux investigations scientifiques, tel est l'important sujet que traitait dans la *Deutsche Rundschau* M. le professeur Paulsen, le mois de septembre dernier. Ce savant travail vient de paraître en une brochure séparée, et certes il valait la peine d'être réédité.

Les Universités allemandes se présentent aux yeux des observateurs indigènes et étrangers surtout comme des foyers actifs de recherches; qui dit professeur allemand, semble dire en même temps érudit, archéologue, inventeur. Le caractère « académique », pour parler comme M. Paulsen, frappe d'abord le regard dans le spectacle de l'activité du monde universitaire allemand; mais l'Université est-elle demeurée une « école supérieure », et, si elle néglige ce côté pratique et actuel de son rôle, n'en résultera-t-il pas quelque danger? La question est brûlante, et l'on ne doit pas s'étonner qu'un professeur d'Université la discute.

Jusqu'au xviie siècle, en Allemagne, les Universités n'ont été que des écoles, presque des écoles secondaires : l'étudiant ressemblait plus à un collégien sans initiative et sans indépendance qu'à un apprenti savant. Il subissait, docile, l'influence absolue de ses maîtres, et ceux-ci, loin de viser à l'originalité, se bornaient à expliquer les textes consacrés, principalement ceux d'Aristote, dans une série de lectures plutôt que de leçons (*prælectiones*), aidées de répétitions et de devoirs écrits. L'Université était alors « une sorte de gymnase supérieur avec internat », dont les élèves, âgés de 15 à 20 ans, cherchaient surtout à acquérir une culture générale.

Tel est encore, — *mutatis mutandis*, — et à le prendre en gros, le système dit collégial des Universités anglaises.

Au xviiie siècle, la situation demeure presque pareille. Kant à Kœnigsberg, Chr. Wolff à Halle, donnent encore des cours *de omni re scibili*, embrassant dans leur enseignement multiple toutes les branches aujourd'hui spécialisées de la Faculté de philosophie, depuis la physique et la morale jusqu'à la géographie et au droit naturel. La seule modification à noter, c'est le déclin des études classiques, dont les principes sont désormais enseignés lus à fond dans les écoles secondaires, et

dont, au reste, le prestige a baissé alors devant les préoccupations philosophiques et scientifiques, qui sont dominantes en ce siècle.

L'honneur d'avoir détourné l'enseignement supérieur allemand de l'abus du *studium generale*, pour y développer l'étude féconde des spécialités revient au fondateur de la philologie antique, Fr. A. Wolf. Dès les premières années du siècle actuel, on voit se développer la culture scientifique de l'histoire, de la psychologie, de l'archéologie. Il s'agit moins, dès lors, de compléter les notions générales acquises au gymnase par l'étudiant, que de l'initier aux doctes recherches qui l'amèneront à devenir un jour un investigateur, un savant, au sens propre du mot.

Dès lors aussi se formule et s'affirme dans les Universités le double principe de la liberté philosophique et de la liberté des recherches scientifiques : la science n'est plus un bloc, un ensemble de données acquises et fixées à jamais; la notion du *devenir* a pris corps ; la science n'*est* pas; elle *se fait*.

Ainsi la vocation propre du professeur est désormais de travailler à faire la science, et d'associer les jeunes générations à son travail; l'Université, c'est une pépinière de chercheurs.

Il est indéniable que telle est bien la conception, telle aussi la définition de l'institution universitaire chez nos voisins. Ils en sont fiers, et ils ont droit de l'être.

Toutefois, pour la Faculté de philosophie au moins, un scrupule a pu se faire jour : former des chercheurs et des érudits, cela est bien; mais, suivant la vieille maxime, « *non scholæ sed vitæ discimus* », et voici : avec le développement des études des gymnases, il a fallu des maîtres plus savants, des maîtres, aussi, capables d'enseigner les sciences spéciales dont le programme des gymnases s'est enrichi. Il n'a plus été possible alors de confier l'enseignement à des candidats en théologie, qui attendaient dans une chaire de gymnase leur promotion aux fonctions pastorales; ce sont les Facultés de philosophie qui ont dû prendre la charge de préparer et de fournir les professeurs de lettres et de sciences des gymnases. N'était-il pas à craindre qu'une jeunesse savante, orientée vers les travaux spéciaux et personnels, légitimement passionnée pour sa mission de collaboratrice au grand œuvre de la rénovation des anciens cadres de l'érudition, ne se trouvât dépaysée, impuissante même, lorsqu'il s'agirait d'abandonner le laboratoire ou la bibliothèque pour la pratique plus humble de l'enseignement?

M. le professeur Paulsen n'a point de peine à calmer l'inquiétude qui a pu naître sur ce point. Outre qu'il faut savoir beaucoup, et savoir à fond pour enseigner même les éléments de chaque connaissance, qu'est-ce qu'un maître asservi uniquement à la routine de la classe, sans curiosité, sans envolées vers les sphères du pur savoir? Et, pour considérer la question de plus haut, n'est-il pas vrai que plus la réputation de savoir du maître est grande et légitime, plus aussi s'accroît le respect de l'écolier pour le maître, plus profondes, par conséquent, deviennent l'influence scientifique et l'autorité morale du maître sur l'élève.

L'Allemagne tient à honneur, et notre auteur a raison de le rappeler, de doter ses savants illustres de l'argent et du temps nécessaires à

leurs travaux; elle n'a point trouvé pour cela de meilleur moyen que de les appeler dans les chaires des Universités. Si donc il est glorieux de s'asseoir au pied d'une de ces chaires d'où tombe la parole d'un maître de la science, comment craindre qu'un étudiant instruit à une si noble école devienne, dans la vie pratique, un incapable, un impuissant?

Au reste, la pratique, dans le sens le plus élevé du mot, n'est pas négligée dans les Facultés allemandes. Faut-il rappeler tant d'instituts, de séminaires, de laboratoires, dont la somme s'accroît d'année en année, et l'influence salutaire du même coup? Que cette orientation ait été donnée d'abord aux Facultés de médecine, aux enseignements proprement scientifiques de la Faculté de philosophie, rien de plus naturel. Mais les sciences historiques et juridiques ont, elles aussi, leurs laboratoires de travaux, et la théologie elle-même emboîte le pas.

Il faut conclure, et la conclusion de M. Paulsen est pleine de confiance et d'allégresse. La coopération de la recherche et de l'enseignement est féconde, louable, et donne aux Universités allemandes grande figure dans le monde. Mais, pour éviter tout abus et tout danger, il faut que les professeurs des Universités se souviennent que leur premier devoir est d'instruire leurs auditeurs, de les nourrir d'idées, et, par conséquent, d'élever leurs âmes. L'initiation aux recherches particulières ne doit venir et ne peut utilement venir qu'une fois ce premier office de l'enseignement supérieur complètement rempli.

De leur côté, les autorités universitaires ont pour mission d'appeler toujours à l'enseignement les plus capables et les plus dignes, de ne pas laisser les Facultés s'engourdir en se recrutant uniquement par voie de cooptation, et parmi leurs seuls privat-docenten; de créer, suivant les besoins, des enseignements parallèles, pour éviter la surcharge des maîtres et le manque d'assiduité des étudiants. Aux pouvoirs exécutifs des États revient une dernière obligation, celle de soutenir et d'encourager les petites Universités; ils devront encore veiller à ne pas favoriser le développement inconsidéré de la spécialisation dans les diverses disciplines, de telle sorte que les Universités demeurent des établissements d'enseignement général vraiment supérieurs, dignes d'avoir compté jadis parmi leurs professeurs les Melanchton, les Kant, les Wolf, qui furent les grands instituteurs de l'âme germanique.

Nous renvoyons les lecteurs curieux au texte même de M. le professeur Paulsen, dont nous n'avons pu donner ici qu'une analyse trop sommaire : ils y trouveront la marque d'un esprit hautement philosophique, et en goûteront les substantiels développements, dont force nous a été de sacrifier une grande partie.

E. S.

Henri de Kleist, sa vie et ses œuvres, par Raymond Bonafous, docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal. — Hachette, gr. in-8° de 420 p., 1894. — L'ouvrage de M. Bonafous étudie un auteur longtemps méconnu en Allemagne (l'insuccès de ses œuvres fut du reste une des causes déterminantes de sa mort), mais aujourd'hui très goûté et très étudié par ses compatriotes. Kleist était jusqu'ici peu connu en France, et l'inscription récente de certaines de ses œuvres au programme de l'agrégation d'allemand n'est elle-même qu'un signe relatif de notoriété.

Grâce à M. Bonafous, ce romantique intéressant, mais quelque peu fou, s'il faut lâcher le mot, sera accessible au grand public. L'auteur étudie successivement la vie et les œuvres de Kleist. Il nous décrit, à l'aide de sa correspondance aujourd'hui mieux connue, la vie agitée de cet ardent patriote, ennemi acharné de Napoléon et des Français, qu'il considérait, non sans quelque raison, comme les oppresseurs de son pays; de cet esprit changeant, dominé d'abord par l'amour, puis par l'ambition, toujours en quête d'un idéal que son fougueux talent ne réussit pas à lui faire atteindre. Il nous retrace cette existence pénible, tourmentée de perpétuels soucis d'argent, dramatique au plus haut point, et qui aboutit au suicide. Les œuvres ressemblent à l'homme. Elles sont en général troublées et pessimistes, mais terriblement vivantes et saisissantes. Elles frappent encore par leur vérité, malgré la place que le moi de l'auteur occupe dans ses créations : car il était doué d'une grande force d'observation, il excellait à peindre une situation d'un trait, et un personnage d'un mot, parfois d'un geste. Kleist suggère au lecteur, suivant son tempérament, répulsion ou enthousiasme, sympathie ou antipathie. Faut-il reprocher à M. Bonafous d'avoir trop loué? Mais M. Bonafous fait très justement ses réserves quand son héros se complait par trop dans l'horrible. L'accusera-t-on, par contre, de n'avoir pas fait ressortir suffisamment la puissante originalité de Kleist et le symbolisme de certaines de ses œuvres, notamment de *Penthésilée?* Ceci se pourrait jusqu'à un certain point soutenir. Mais n'est-ce point encore louer M. Bonafous que d'observer combien sa critique est modérée, et combien il se surveille pour tenir la balance égale entre une juste réserve et une excessive admiration ? Disons, si l'on veut, qu'il paraît un peu sage pour son sujet. Le lecteur difficile observera encore que le nombre des citations se serait accrû sans inconvénient, et que le texte allemand était nécessaire au bas de certaines pages. Ces restrictions faites (et elles sont bien légères), il ne reste qu'à louer M. Bonafous de sa conscience, de sa clarté, de l'intérêt soutenu qu'il a su donner à son livre. On doit lui savoir gré d'avoir remis en honneur un poète qui n'égale certes pas un Gœthe ou un Schiller, mais qui occupe certainement le premier rang parmi les génies du second.

Lessing et l'antiquité. Étude sur l'hellénisme et la critique dogmatique en Allemagne au XVIII[e] *siècle*, par J. KONT, professeur au collège Rollin. *Tome premier.* — Paris, Ernest Leroux, in-12 de 312 p., 1894. — Lessing a dit beaucoup de mal de la France, et c'est peut-être pour cela qu'il a toujours intéressé le public français. Ce n'est pas seulement des égards que nos critiques lui ont témoignés pour son courage, c'est encore une véritable sympathie pour l'ardeur de ses convictions, pour sa sincérité, pour sa critique dure mais loyale, pour son savoir solide et exceptionnel à sa date, soit de ce côté du Rhin, soit de l'autre côté. Il est bien certain que le nom de Lessing domine l'Allemagne littéraire dans la période de préparation entre Gottsched et Gœthe. C'est lui qui a osé poser le fameux problème : La littérature allemande sera-t-elle classique à la française ? et le résoudre négativement. Telle fut, au milieu du siècle dernier, la question du *goût français en Allemagne,* question traitée avec autorité par un de nos meilleurs maîtres, dans un livre qui est déjà ancien, mais n'a pas vieilli. M. Kont, un humaniste d'excellente marque,

savant à l'allemande, et formé à la double école des langues antiques et des langues modernes, a pris à tâche de nous donner aujourd'hui comme la contre-partie de l'étude de M. Crouslé, ou plutôt de nous retracer non plus le Lessing batailleur, mais le théoricien, l'esthéticien, et, pour tout dire d'un mot, l'helléniste. C'est l'*hellénisme* et la *critique dogmatique* qu'il étudie en Lessing, à l'heure décisive où le génial Winckelmann mettait pour les arts le cap sur la Grèce, et où les efforts du critique et du savant combinés, à la recherche d'un sublime national et antique à la fois, allaient aboutir en cette admirable création, inespérée et parfaite : Gœthe. Pour M. Kont, Lessing représente « la lutte de l'hellénisme contre l'esprit latin. » La formule peut sembler un peu absolue, mais elle est juste dans son fond. En tout cas, elle permet à l'auteur de porter assez haut les questions pour dominer à l'aise le champ des batailles littéraires, sans s'arrêter aux petites rancunes historiques ou nationales. Nous n'avons ici qu'une première partie de l'ouvrage annoncé : aussi réservons-nous nos conclusions. Ce que l'on peut signaler dès maintenant, c'est une large *Introduction* sur les mouvements généraux de la littérature allemande au XVIII[e] siècle et un premier chapitre très intéressant sur *les Études en Allemagne* au temps des Ernesti, des Christ, des Reiske, des Klotz et des Heyne. Le lecteur français trouvera là, résumée, l'histoire d'une Renaissance philologique plus réputée chez nous que véritablement connue. Le reste de ce premier volume, consacré à des analyses critiques détaillées des idées de Lessing sur le genre dramatique, épique et lyrique, est, comme de juste, moins nouveau ; les conclusions, étant fragmentaires, paraissent un peu décousues. C'est peut-être l'inconvénient du sujet; c'est à coup sûr celui d'une publication incomplète. Attendons la fin.

S. ROCHEBLAVE.

Le Gérant, Armand COLIN.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipsig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DR BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Universite de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Augusto). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN. Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. HOKAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*,
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique superieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*
Dr THORDEN. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipsig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
FribourgenBrisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolf.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstroem.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadia.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. B. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Bätter.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglim et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaram, Sayson.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible]

Quatorzième année. — N° 12. 15 Décembre 1894.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

Sommaire du n° 12 du 15 Décembre 1894

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1895, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

VICTOR DURUY

Il est difficile de louer Victor Duruy comme il le mérite et de faire comprendre par des paroles à ceux qui ne l'auront pas connu tout ce qu'il valait, car, quelles que soient les qualités de savant et d'écrivain dont il a fait preuve dans ses œuvres et quels qu'aient été les résultats visibles de son ministère, il y avait en lui quelque chose d'infiniment supérieur à ses talents d'historien et d'administrateur, c'était son caractère. Ce qui lui a donné une influence profonde et bienfaisante, ce qui assure aujourd'hui à cet homme, mêlé à tant de luttes et qui n'a jamais craint de soulever des oppositions et des colères pour faire et dire ce qu'il croyait juste, des regrets, une admiration et un respect universels, c'est son exceptionnelle valeur morale. Sa vie a été un modèle de travail, de désintéressement, de patriotisme. Il n'a jamais eu en vue que la vérité, la science, la patrie; aussi, bien qu'il ait eu des convictions fortes et qu'il les ait toujours exprimées sans réticences, bien qu'il ait servi avec dévouement un régime qui a soulevé des répugnances et des haines légitimes, les hommes de tous les partis se sont unis pour entourer Victor Duruy d'affection et d'estime. C'est après la chute de l'empire, et bien que Duruy se fût renfermé dans une retraite vouée uniquement à la famille et à la science, que la France républicaine l'a comblé d'honneurs exceptionnels en l'appelant à faire partie à un triple titre de l'Institut, comme membre de l'Académie des sciences morales, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française, et en faisant de lui le représentant de l'Institut au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Victor Duruy était né en 1811, à Paris, dans une position très humble; il était issu d'une de ces familles d'ouvriers des Gobelins

qui se transmettent héréditairement les secrets de la fabrication des tapisseries. Il était destiné à continuer le métier paternel, mais les aptitudes qu'il montrait pour les études littéraires et d'un autre côté son ardeur patriotique l'entraînaient dans d'autres voies ; il résolut de se vouer au professorat de l'histoire pour enseigner la France, ou, s'il ne pouvait y parvenir, de se faire soldat pour la servir. Il se présenta à l'École normale en 1830, bien décidé, pour n'être pas à charge à sa famille, à entrer dans l'armée s'il échouait. Au moment où le concours allait s'ouvrir, la révolution de Juillet éclata, et Duruy, qui avait déjà alors les convictions libérales et républicaines auxquelles, en dépit des apparences, il est resté toujours fidèle, endossa l'habit de garde national pour combattre sur les barricades. C'est revêtu de cet uniforme qu'il se présenta aux épreuves écrites et qu'il eut à composer une pièce de vers latins sur la conquête d'Alger. La matière contenait l'éloge du ministère Polignac, mais M. Guigniaut, le directeur, eut soin d'avertir les élèves que, vu les circonstances, on était libre de modifier cette partie du sujet. Duruy fut reçu, et il eut le privilège de recevoir à l'École les leçons de Michelet. Il s'attacha avec enthousiasme à son jeune maître, et celui-ci conçut un attachement tout particulier pour ce jeune homme sorti comme lui des rangs du peuple, qui avait débuté comme lui par une profession manuelle, et qui avait comme lui le culte de la France et de la Révolution. Immédiatement après que Duruy fut sorti de l'École, Michelet le prenait pour secrétaire, l'emmenait avec lui dans ses voyages en France, et il le chargeait, en 1835, de le suppléer à l'École normale. Duruy se trouvait ainsi, dès l'âge de vingt-quatre ans, chargé d'un des postes les plus élevés de l'enseignement supérieur, et il avait donné une telle idée de son mérite que ce choix ne surprit personne. Sa santé l'obligea quelque temps après à interrompre son enseignement, et il ne devait rentrer plus tard à l'École normale que pour une très courte période. Il se contenta, pendant vingt-six ans, des modestes fonctions de professeur au lycée Henri IV, auxquelles il joignit en 1861 celles de professeur d'histoire à l'École polytechnique. Pendant de longues années, les nécessités de l'existence et l'obligation de subvenir à ses charges de chef de famille l'empêchèrent de se livrer aux travaux d'érudition qui l'auraient surtout attiré, et il commença la publication d'une série de manuels géographiques et historiques qui ont exercé une grande influence sur l'enseignement de nos lycées. Il dirigeait en même temps la Collection d'histoire universelle entreprise par la maison Hachette. Ce qui distingue

les ouvrages scolaires de Duruy, c'est le don de la clarté dans l'exposition, l'art de faire vivre les personnages et les époques, et surtout une chaleur de cœur, une rectitude de sens moral, un accent d'enthousiasme patriotique et humanitaire qui en font des ouvrages d'éducation au sens le plus complet du mot. Ce ne fut qu'en 1853 qu'il passa sa thèse de doctorat et qu'il montra qu'il y avait en lui, à côté du professeur, un savant. Il avait formé le projet de continuer les travaux d'histoire romaine que son maître Michelet avait abandonnés pour se consacrer tout entier à l'histoire de France, et ses deux thèses sur l'*Empereur Tibère* (thèse latine) et sur *l'État du monde romain vers le temps de la fondation de l'empire* (thèse française) étaient, pour l'époque où elles parurent, des œuvres tout à fait neuves et intéressantes. Elles restent même aujourd'hui la partie la plus originale des travaux de Duruy. Pour la première fois, les jugements de Tacite sur Tibère étaient soumis à une critique sévère, et l'on faisait ressortir avec force tout ce qu'il y eut de bienfaisant pour le monde dans cette administration impériale dirigée par des souverains dont on était habitué à ne considérer que le despotisme et les vices. La soutenance de ces thèses fut marquée par un incident qui fit scandale : M. Nisard, un des rares membres de l'Université qui se fussent ralliés ouvertement au régime issu du coup d'État, eut le mauvais goût de prêter à M. Duruy une intention que celui-ci n'avait jamais eue. Il le félicita d'avoir compris qu'il y a deux morales, l'une pour les grands politiques et l'autre pour le vulgaire. Quelques personnes accusèrent Duruy d'avoir été guidé dans le choix de ses thèses par le désir de complaire au gouvernement impérial. Elles ne se doutaient pas que Duruy n'avait fait que développer des indications données par M. Michelet dans son cours de l'École normale, où il disait : « L'empire fut heureux sous Tibère. Le prince était économe ; il gouverna sagement la république et ne lui coûta presque rien ; il s'arma de la loi contre l'aristocratie, qui depuis deux siècles avait pillé le monde... Comme toute cette histoire a été écrite par l'aristocratie romaine, par Suétone, Tacite, Dion Cassius, les empereurs durent y être fort maltraités... L'établissement de l'empire était une révolution populaire exécutée par la main d'un tribun. » Duruy avait si peu songé à plaire au pouvoir que dans les années qui suivirent il continua modestement le double travail de son enseignement et de ses livres, en particulier de la composition de son Histoire des Romains, qui devait être l'œuvre capitale de sa vie, car son Histoire grecque, quel qu'en soit le mérite, ne peut pas être mise sur le même rang. Ce

ut un hasard heureux qui signala, plusieurs années après, Duruy à l'attention de l'empereur Napoléon III, lorsque celui-ci avait entrepris d'écrire l'Histoire de César. Duruy était lié avec le maréchal Randon, ministre de la Guerre, depuis 1859, et le maréchal. qui savait l'intérêt que Duruy avait toujours porté aux questions nationales et militaires, lui avait demandé de l'aider dans la rédaction d'un rapport qu'il préparait pour l'empereur. Napoléon III fut très frappé de l'élévation des vues et de la fermeté du style qui distinguaient ce rapport. Randon se fit un devoir de dire à l'empereur qu'il était l'œuvre d'un professeur de l'Université; Napoléon III en parla à M. Rouland, ministre de l'Instruction publique, et bientôt Duruy était appelé à collaborer à la préparation de l'Histoire de César. Peu après, il était nommé inspecteur d'Académie, puis inspecteur général, et c'est pendant une tournée d'inspection, à Tours, en 1863, qu'il fut surpris par la nouvelle extraordinaire qu'il était appelé au ministère de l'Instruction publique.

En acceptant le ministère, Duruy n'aliéna rien de son indépendance. Il avait eu l'occasion d'exposer à l'empereur ses vues sur le développement qu'il fallait donner à l'enseignement primaire et sur la nécessité de réformer tous les services de l'instruction publique pour mettre son administration en harmonie avec les idées libérales que Napoléon III, depuis 1860, cherchait à appliquer au gouvernement même de l'État. Une fois ministre, il revendiqua la pleine liberté et la responsabilité de son action, et l'empereur, avec un libéralisme qui est un de ses meilleurs titres de gloire, respecta cette indépendance et considéra le ministère de l'Instruction publique comme ayant sa vie propre dans l'État; il soutint pendant six ans Duruy contre toutes les hostilités qui se manifestaient au sein même du ministère, à la cour et tout près du trône. Nous ne pouvons pas faire ici l'histoire du ministère Duruy; mais il est nécessaire de rappeler que ce ministère, dont le chef déployait une activité infatigable, une fécondité extraordinaire d'idées et de ressources, un admirable esprit d'impartialité, de libéralisme et de justice, et animait de son ardeur tous ses subordonnés, parmi lesquels il faut citer au premier rang M. Charles Robert et M. Dumesnil, a été le point de départ de tous les progrès et de toutes les réformes qui ont été accomplis depuis trente ans dans notre enseignement public.

Duruy a publié le premier projet d'enseignement gratuit et obligatoire, et si l'empereur, qui l'avait approuvé la veille, eut la faiblesse de le désavouer le lendemain, il le fit dans des termes

qui permirent à Duruy de continuer son œuvre sans qu'il en coûtât rien à sa dignité : « Nous sommes battus tous les deux, lui dit Napoléon III, mais nous prendrons notre revanche. » C'était la République qui devait donner à Duruy la revanche que lui avait promise l'empereur. S'il ne réussit pas à accomplir cette grande réforme, il fit du moins tout ce qui était en lui pour relever la condition des instituteurs, pour améliorer leur situation matérielle, pour leur faire sentir leur solidarité avec tout le corps enseignant. C'est dans cette pensée qu'il donna la valeur d'une véritable décoration aux palmes universitaires, qui avaient surtout pour objet de récompenser les services modestes de l'enseignement primaire, mais qui, distribuées aussi aux membres des deux autres ordres d'enseignement, établissent une sorte d'égalité entre tous les maîtres de la jeunesse. Depuis lors, cette institution s'est fâcheusement écartée de l'esprit de sa fondation par la fantaisie avec laquelle les palmes ont été parfois distribuées, mais elles ont rendu à l'origine d'incontestables services. En même temps, par les cours d'adultes créés dans toute la France, Duruy travaillait puissamment à l'éducation du suffrage universel et donnait aux instituteurs un rôle important dans la vie nationale.

Dans l'enseignement secondaire, Duruy signala son ministère par le rétablissement de l'agrégation de philosophie, la suppression du régime de la bifurcation, la création de l'enseignement spécial et de l'École normale de Cluny, l'introduction de l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les lycées, et l'établissement des cours publics pour les jeunes filles. La suppression de l'agrégation de philosophie et le régime de la bifurcation remontaient à la période dictatoriale du gouvernement de Louis Napoléon, à celle où l'Université avait été soumise à la plus odieuse compression. En revenant sur ces deux mesures, Duruy déclarait qu'une ère nouvelle avait commencé, et l'opposition puérile que le clergé fit aux cours de jeunes filles accentua le caractère émancipateur du ministère Duruy. Les libéraux, par contre, protestèrent d'une façon non moins puérile contre l'enseignement de l'histoire contemporaine, qu'ils prétendaient inspiré par des arrière-pensées politiques; une expérience de trente années a trop amplement justifié M. Duruy pour qu'il soit sur ce point nécessaire de le défendre. L'idée de créer un recrutement particulier de professeurs pour l'enseignement spécial peut par contre être critiquée par de bonnes raisons. Mais il faut songer que l'Université ne formait alors qu'à grand'peine le personnel

suffisant pour l'enseignement classique et qu'en faisant venir à Cluny les jeunes gens les plus distingués des écoles normales primaires, Duruy travaillait à relever la condition morale des instituteurs et à diminuer la distance qui les séparait de l'enseignement secondaire. On ne saurait trop louer d'autre part la conception qu'il eut de l'enseignement spécial, qui ne devait pas dans sa pensée rivaliser avec l'enseignement classique, comme prétend le faire aujourd'hui l'enseignement moderne, mais qui était destiné à donner par des voies plus rapides l'instruction nécessaire aux jeunes gens qui se destinent à des carrières pratiques. La seule chose qui ait manqué à cet enseignement, c'est des ressources financières suffisantes pour être donné dans des établissements séparés, condition nécessaire à sa dignité et à son efficacité, condition qui manque encore aujourd'hui à l'enseignement moderne.

Dans l'enseignement supérieur, Duruy fit en apparence peu de chose, mais le peu qu'il fit eut des conséquences incalculables. Duruy ouvrit une vaste enquête sur l'enseignement supérieur dans l'Europe entière et il réunit un ensemble de documents d'une valeur inappréciable, dont quelques-uns ont été publiés. Il se convainquit bientôt que la France, privée d'Universités et dont les Facultés n'avaient guère d'autre objet que de former des praticiens, de distraire un public d'oisifs et de faire passer des examens, sans exercer presque aucune action sur l'éducation scientifique de la nation, était déplorablement en arrière de toutes les grandes nations ses voisines. Sa pensée fut dès lors constamment tendue vers l'idée de la restauration des Universités. Un projet fut préparé par lui. La chute de l'empire empêcha seule qu'il eût l'honneur d'attacher son nom à une réforme profonde de l'enseignement supérieur; mais il avait eu le temps, par la création des cours libres de la salle Gerson et de l'École des hautes études, de montrer clairement que la réforme du haut enseignement devait avoir pour principe la recherche scientifique désintéressée. M. Liard, dans sa belle Histoire de l'enseignement supérieur en France, a trop bien montré quel rôle a joué l'École des hautes études dans tous les progrès accomplis dans notre haut enseignement depuis 1870 pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Je me souviendrai toujours de l'entretien que M. Duruy me fit l'honneur d'avoir avec moi au printemps de 1868, au moment où je revenais d'Allemagne, et dans lequel il m'exposa son projet d'École des hautes études. Je lui disais que nous avions déjà trop d'écoles spéciales, qu'au lieu d'en créer une nouvelle il vaudrait mieux réorganiser les Facultés, en en remaniant les cadres et en y faisant

entrer des éléments et un esprit nouveaux. « C'est impossible, me dit-il, on ne réforme pas les vieux corps malgré eux; d'ailleurs je n'ai pas d'argent; pour réorganiser les Facultés, il faudrait beaucoup d'argent; pour créer l'École que je rêve, il suffit d'une plume et d'une feuille de papier; j'obtiendrai ensuite pour elle l'argent qu'on ne me donnerait pas pour les Facultés. Il faut, pour faire comprendre une idée aux Français, trouver un nom qui frappe l'esprit. Il suffira de créer une école nouvelle et d'y mettre des hommes dévoués à l'idée qui l'a inspirée pour que, si cette idée est juste, elle agisse et transforme tout autour d'elle. L'École des hautes études est un germe que je dépose dans les murs lézardés de la vieille Sorbonne; en se développant il les fera crouler. » Duruy, du reste, n'apportait en créant l'École des hautes études qu'une idée générale, l'idée que les laboratoires sont la partie essentielle de l'enseignement supérieur, et qu'il peut y avoir des laboratoires d'histoire et de philologie aussi bien que de physique ou de chimie. Il ne savait pas d'avance quelle forme devait avoir son école; son mérite (et l'on ne saurait l'apprécier trop haut) fut de choisir des hommes jeunes à peu près inconnus, mais qu'il savait dévoués aux idées réformatrices qu'il voulait faire triompher, et de leur laisser ensuite la plus entière liberté. On sait ce qu'il advint : l'École des hautes études n'a pas cessé depuis lors de grandir, de prospérer et d'entrer en relations de plus en plus étroites avec toutes les branches de notre enseignement supérieur. Quant à la vieille Sorbonne, elle s'est si bien transformée qu'on aurait peine à la reconnaître aujourd'hui.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans l'œuvre ministérielle de M. Duruy, c'est qu'il l'accomplit pour ainsi dire sans argent. L'empereur lui accordait bien son appui (du moins jusqu'au jour où il le sacrifia aux préventions de M. Rouher et où il le remplaça, le 17 juillet 1869, par un illustre inconnu), mais il était impuissant à lui faire voter des crédits suffisants. C'est par des miracles d'économie, d'ingéniosité et de dévouement, que furent accomplies les grandes réformes du ministère Duruy. Il avait su communiquer à la plus grande partie du corps enseignant et de l'administration universitaire le zèle désintéressé dont il était lui-même animé. Il y avait entre le ministre et les universitaires des liens de confiance et d'affection, ils se sentaient collaborateurs de la même œuvre, et cependant jamais ministre ne fit plus énergiquement sentir sa main. Appelé au ministère par un acte imprévu qui semblait un caprice d'Haroun-al-Raschid, Duruy fut plus d'une fois comparé au grand vizir Giaffar. Il se mêlait de

tout, il était partout; il tombait à l'improviste dans les lycées, entrait dans la classe d'un professeur stupéfait, ou allait dans les cuisines goûter la soupe et réprimander les économes négligents. Mais on acceptait son ingérence et son autorité, parce qu'on sentait en lui un ami plutôt qu'un maître, parce qu'il était de la maison, et qu'on savait qu'il n'avait d'autre idée que de travailler à la grande œuvre.

La plus belle de toutes les réformes du ministère Duruy est une réforme toute morale qui n'a été formulée dans aucun texte de loi ou d'arrêté, c'est celle par laquelle la situation morale des instituteurs et des professeurs dans la société française a été tout d'un coup relevée. Instituteurs et professeurs ont senti avec lui que rien de leurs efforts ne passait inaperçu, qu'on les jugeait en raison directe de leur mérite professionnel, et que l'estime qu'on faisait d'eux au sommet de la hiérarchie universitaire accroissait en tout lieu leur dignité et leur liberté. On ne peut s'empêcher de songer sans amertume à tout ce qu'un homme tel que Duruy aurait pu faire, s'il avait eu entre les mains, avec le pouvoir absolu dont l'empire disposait alors, les immenses ressources pécuniaires que la République a mises depuis à la disposition de ses ministres, et qui ont été prodiguées parfois, avec plus de libéralité que de discernement, dans nos innombrables créations scolaires.

Descendu du pouvoir, Duruy ne fit entendre aucune récrimination; il se contenta de publier les actes de son ministère, et de fournir à ses successeurs un recueil d'arrêtés, de circulaires et de projets où ils ont pu puiser quelques-unes de leurs meilleures inspirations. Rentré dans sa modeste demeure, il se remit sans découragement et sans plainte à ses travaux scientifiques. Les amertumes ne devaient pas manquer à sa vie : des cinq enfants que lui avait donnés son premier mariage, quatre lui furent enlevés, et, si son cœur de père fut cruellement meurtri, son cœur de patriote le fut plus encore par les effroyables malheurs qui accompagnèrent la chute de l'empire. Il sut cependant ne pas désespérer; son âme républicaine s'associa cordialement à tous les efforts qui furent faits pour le relèvement militaire, intellectuel et politique de la patrie, et, s'il éprouva des regrets et des souffrances, ce ne fut pas de devoir renoncer pour lui-même à jouer un rôle dans le régime nouveau, ce fut de ne pas voir toujours la République répondre à l'idéal de ses vingt ans.

Il trouva d'ailleurs, dans l'étude et dans son foyer, des adoucissements à ses douleurs. Une tendresse vigilante entoura et

embellit les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il eut la joie de voir son fils Georges continuer son activité d'historien et de professeur; et son fils Victor, né de son second mariage, en se consacrant à la carrière militaire, réaliser pour sa part une des deux vocations paternelles. Il pouvait enfin donner tous ses soins à l'œuvre capitale de sa vie, son *Histoire des Romains*, en la conduisant jusqu'à la mort de Théodore, et en en donnant une grande édition en 7 volumes in-4°, dont l'illustration, tout entière tirée des monuments antiques, est à elle seule une œuvre importante d'érudition. Il publiait aussi sur le même plan une édition remaniée et développée de son *Histoire des Grecs*. L'Histoire des Romains a été, à cet égard, un modèle, que de nombreux ouvrages du même genre ont imité depuis. C'est dans ce grand ouvrage, le plus étendu et le plus complet dont l'histoire romaine ait été l'objet, que Duruy a surtout montré son talent d'exposition, le don de vivifier l'histoire par le sentiment du pittoresque et par une haute inspiration morale, et tout ce que la pratique des affaires publiques apporte de lucidité et de force au jugement de l'historien. Il a prouvé aussi dans un certain nombre de dissertations érudites, qu'il était capable de faire avancer la science sur des points de détail, par des recherches critiques. Dans son Introduction à l'Histoire de France, il a résumé toutes les idées sur le développement de notre pays à travers les âges, qui lui avaient été inspirées par son long enseignement et par son profond amour de la patrie.

Les œuvres historiques de Duruy, sans pouvoir être placées, au point de vue de la perfection de la forme ou de la nouveauté des recherches, à côté des œuvres qui ont renouvelé la science historique dans notre siècle, à côté de celles des Guizot, des Michelet, des Ranke ou des Mommsen, seront cependant comptées parmi les travaux les plus utiles et les plus solides qu'ait produits notre littérature historique. Mais, si l'on considère, non pas seulement les écrits de Duruy, mais sa vie entière et l'influence qu'il a exercée sur les destinées de notre pays, son nom sera placé au nombre des plus purs et des plus grands parmi les noms des hommes qui ont honoré la France.

Gabriel MONOD.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN FRANCE DEPUIS 1789
D'APRÈS LE LIVRE DE M. LIARD (1)

Dans un grand nombre de pays l'instruction publique a une vie propre, une vie indépendante. Elle est une plante qui tire elle-même du sol ambiant le suc nourricier, qui croît, se développe, fructifie et se propage, en pleine individualité. Sans doute, elle subit et l'ingérence de forces étrangères et le contre-coup ou l'action immédiate de crises et d'orages politiques, mais sa vitalité assure sa résistance, et une montée plus énergique de sève triomphe des obstacles extérieurs.

En France, tel n'est point son caractère. Depuis des siècles elle a cessé d'être un organisme distinct; elle n'est plus qu'un rameau de l'arbre politique. Elle pousse ou se rabougrit, elle se dessèche ou fleurit, elle est négligée, racornie, sacrifiée, ou au contraire elle est greffée et cultivée avec soin, suivant que la vie circule ou s'arrête dans le grand corps dont elle dépend, et suivant la pensée maîtresse qui l'anime et le conduit. Or depuis plus d'un siècle cette pensée évolue et se cherche; si l'enseignement a participé directement à toutes les vicissitudes de la politique, elle a vu naître sur son compte, par un besoin d'harmonie et de logique, toutes les théories, tous les systèmes imaginables. Son histoire n'est donc pas seulement une de ces leçons de faits que le maître le plus dispendieux de tous, l'expérience, donne aux générations nouvelles, elle est en même temps le plus vaste réservoir de conceptions et d'idées. L'avenir y choisira plus qu'il n'y ajoutera sans doute. Beaucoup d'entre elles ont été à peine déflorées par la pratique, quelques-unes sont restées vierges et attendent le novateur qui saura les féconder.

Dans cette Revue, moins que dans toute autre, il n'est utile d'insister ni sur l'importance de premier rang d'une pareille étude ni sur l'incomparable valeur qu'elle prend quand c'est un esprit

(1) Louis Liard. *L'enseignement supérieur en France*, 1789-1893, 2 volumes, Paris, Arm. Colin, éd., 1888-1894.

de vue claire et haute, de large envergure et de trempe vigoureuse, qui la fait sienne. M. Liard n'est pas que cela. Il est en plus un homme d'action d'un rare mérite et un puissant initiateur; le théoricien et le savant se doublent en lui d'un administrateur d'élite, s'attachant, avec un merveilleux esprit de suite et un souci passionné des intérêts de la science, à faire passer de la théorie dans la pratique toutes les réformes qui lui apparaissent justes et fécondes. Voilà précisément ce qui ajoute un si haut prix à l'histoire de l'enseignement supérieur qu'il nous donne. Cette histoire, il ne l'a pas seulement écrite, il a contribué et il contribue tous les jours encore à la faire.

Mais n'est-ce pas là aussi un grave écueil pour qui veut se rendre compte d'une telle œuvre ! En louerai-je la forte structure, la belle ordonnance, le style ferme, lucide et sobre, d'une précision et d'une netteté qui n'excluent ni l'élégance, ni le mouvement, ni l'image ? Dirai-je la richesse d'information et la rigueur du détail, l'art exquis des nuances et la pénétration des causes profondes, puis le grand souffle de libéralisme qui traverse l'œuvre entière, sans emphase, sans bruyant éclat, comme la manifestation spontanée d'une conviction sûre d'elle-même, confiante en sa force et sa ténacité ? Cela ne saurait suffire, et j'éprouve alors une sorte d'angoisse devant ce livre qui est tout ensemble un livre d'histoire, un livre de doctrine, un livre-programme. On juge les faits de l'histoire et on en contrôle l'exposé ; on critique les doctrines pures ou spéculatives. Mais comment juger en parfaite vérité un ouvrage qui dégage à la fois les principes, en justifie l'application et nous les montre en œuvre dans un système complexe dont le dernier terme n'est pas atteint, dont les lignes mêmes restent à certains égards flottantes ? Ne sommes-nous pas en présence et de l'histoire d'hier et de celle de demain, de l'histoire faite et de l'histoire à faire ?

J'ai pensé dès lors qu'il fallait autant que possible les isoler l'une de l'autre, pour en parler séparément, analyser d'abord la relation si saisissante et si riche que trace M. Liard des destinées de notre enseignement supérieur depuis 1789, puis étudier à part les préoccupations que font naître ses destinées actuelles ou ses destinées futures.

I

Le livre de M. Liard s'ouvre par un portrait des Universités de 1789, qui fait un juste pendant, du point de vue de l'enseigne-

ment public, à l'*Ancien régime* de M. Taine. M. Taine nous a dépeint les privilégiés, noblesse et clergé, gardant leurs privilèges sans plus exercer la fonction dont ils devaient être le prix; M. Liard nous montre les Universités réduites à n'être plus que des corps sans âme. L'ancien squelette est toujours là, mais les mouvements sont purement automatiques; des ressources matérielles et une situation suffisante demeurent assurées aux professeurs, mais ils ne s'acquittent plus de leur devoir d'enseignement. Une rupture, une scission s'est produite entre eux et la société. Leur enseignement retarde de trois ou quatre siècles. Il s'est arrêté au moyen âge, alors que la société n'a cessé de marcher et qu'elle ne peut plus considérer l'enseignement qu'on lui offre que comme une antiquaille gothique (1).

Dans les Facultés des arts, qui correspondent à notre enseignement secondaire, où en est-on resté? à la rhétorique et à la scolastique, mais dépouillées de ce qui en était le centre vivifiant, la foi en Aristote et dans les livres saints. Dans les Facultés de droit? au droit canon et au droit romain, l'un et l'autre devenus un droit archaïque et immobile, sans prise sur les esprits, objet d'indifférence pour les maîtres, de rebut pour les étudiants, de sarcasme pour une société en quête d'horizons nouveaux. Dans les Facultés de médecine? à un enseignement de pur apparat, où la lecture d'Hippocrate tient lieu de dissection et de clinique, où la stérilité de l'étude, jointe à l'exorbitance des frais de grade (il en coûte 7 000 livres à Paris pour devenir docteur-régent) fait le vide dans les écoles, si bien que celle de Paris ne compte que soixante étudiants en 1789.

Il est remarquable à quel point l'enseignement supérieur est par rapport à la science — son objet et son but — dans les mêmes conditions que les institutions politiques par rapport à la société qu'elles doivent régir. Et cette remarque nous offre en partie la clef de l'indissoluble solidarité qui depuis plus d'un siècle a uni leurs destinées.

Ni la science ni la société françaises n'ont été renouvelées de fond en comble par l'action de la Révolution. L'une et l'autre étaient depuis la Renaissance en perpétuel travail de transformation intérieure et de refonte. Ce qui était resté fixe et était devenu de plus en plus rigide, c'étaient les formes, les institutions; en matière d'enseignement, les méthodes. Antagonisme violent

(1) Strasbourg seul fait exception, grâce au voisinage de l'Allemagne et à la survie de ses écoles issues de la Réforme.

entre les conditions de vie d'une société nouvelle et les privilèges ou les entraves survivant à un monde disparu, qui allait provoquer l'explosion.

L'œuvre révolutionnaire devait donc consister beaucoup plus à adapter des institutions rajeunies à une société préexistante qu'à régénérer la société à l'aide d'institutions neuves. Par malheur un petit nombre des cadres anciens étaient susceptibles d'être utilisés et rénovés. De là l'impossibilité de remplacer assez vite ceux qui éclataient de toutes parts ou tombaient en pièces, assez vite pour conjurer l'anarchie avec sa suite obligée, l'avènement d'un pouvoir absolu accaparant à son profit l'œuvre de reconstruction politique. Il en alla notamment ainsi de l'enseignement supérieur. M. Liard met en très vif relief le contraste qui existait, à la fin de l'ancien régime, entre la science vigoureuse, vivace, en marche, et l'enseignement privé d'organes et momifié :

« Quel contraste, dit-il, que celui de la science et de l'enseignement du XVIII[e] siècle ! C'est une époque où tout se renouvelle et où tout se prépare : le vrai système de l'univers physique est trouvé; dans les diverses provinces de la nature, même dans les infiniment petits, les lois des phénomènes commencent à être saisies, et, chose sans précédent, et d'une portée incalculable, l'homme et la société deviennent objets de science. Dans ce mouvement, les Universités ne sont pour rien, et ce mouvement n'est presque rien pour elles; le XVIII[e] siècle savant s'est fait en dehors d'elles et sans elles... Jamais on ne vit disproportion pareille entre l'état de l'enseignement et celui des connaissances. Il n'est jamais bon pour les corps chargés de l'enseignement public de se laisser ainsi dépasser par la science; leur fonction la plus élevée est de travailler à l'accroître; à tout le moins doivent-ils la suivre à très courte distance, sous peine de perdre promptement influence et crédit (T. I, p. 83-84). »

Le reproche de s'être laissé distancer par la science, que M. Liard adresse aux Universités du XVIII[e] siècle, l'enseignement supérieur l'a trop souvent encouru jusqu'à nos jours. C'est que son départ fut manqué, puis le retard sans cesse accru par les désastreux arrêts et les haltes énervantes que lui imposa la main gouvernementale, quand elle interrompait ou cherchait à détruire la réorganisation politique que 1789 avait inaugurée.

II

Parlons du départ. Pour qu'il fût prompt et aisé, il eût fallu l'existence de corps enseignants faciles à entraîner dans des voies

infrayées. Elle faisait défaut. Aucune des vingt-deux Universités, en dehors de Strasbourg, ne se prêtait à une réforme immédiate et profonde, avant tout par cette raison essentielle « qu'on ne réforme pas les corps malgré eux et sans eux ».

Néanmoins, M. Liard passe en revue les plans de réforme préconisés dès la fin de l'ancien régime, aussi bien que les projets de suppression mis dès lors en avant. Il le devait, puisqu'ils sont la première phase de cette éclosion d'idées et de systèmes que, pendant de longues années, le problème du haut enseignement ne cessera d'exciter et d'entretenir dans notre pays.

Avec les plans de réforme des parlementaires, il semble que nous voici de suite en pleine controverse contemporaine. Que demandent-ils, en effet? la création d'un enseignement *national* qui fasse des citoyens; l'indépendance de chaque Faculté, considérée comme une école spéciale; le groupement variable, en nombre plus ou moins grand, de ces écoles, suivant les besoins locaux; la limitation à quelques grandes villes d'Universités complètes, ayant chacune leur circonscription territoriale, et, pour foyer commun, l'Université de Paris.

Les philosophes et les encyclopédistes ne pouvaient pas se contenter à si bon compte. Entre eux et les Universités la rupture était irrémédiable. De réforme, point de question. Elles étaient mortes, il n'y avait qu'à enregistrer leur décès et à leur chercher des successeurs. On créerait donc tout d'une pièce des Universités nouvelles, en prenant pour principe, non plus l'idée éducatrice des parlementaires, mais l'idée *utilitaire*. L'édifice ira se rétrécissant de la base au sommet, suivant que les connaissances sont utiles au plus grand nombre ou à une minorité; les proportions par là seront renversées dans l'ancienne classification des études. A la Faculté des arts, la rhétorique deviendra article de luxe, tandis que les sciences naturelles, physiques, mathématiques seront le viatique de chacun. A la Faculté de médecine, « la pratique partout doublera la théorie ». A la Faculté de droit, le droit civil français, la procédure, le droit pénal, l'histoire du droit détrôneront les Institutes et le Décret, en même temps que s'ouvrira à côté d'elle une école de politique et d'affaires publiques.

III

Entre la *réforme* demandée par les uns et la *suppression* réclamée par les autres, le brusque éclat de la Révolution ne pouvait que faire pencher la balance en faveur des seconds. Dans les

cahiers des États généraux, c'est encore la réorganisation des Universités qu'on désire; dans l'Assemblée Constituante, elles sont condamnées sans merci. Mais les idées des parlementaires et celles des encyclopédistes ne cessèrent de cheminer côte à côte ou d'en venir aux prises, dans le public comme dans les assemblées. Si les vœux des cahiers se prononcent la fois dans le sens d'une éducation nationale et d'un enseignement utilitaire, l'Assemblée Constituante se divise. Les esprits se groupent autour de deux théories, dont l'une aboutit à l'institution d'Universités proprement dites, l'autre à la création d'écoles spéciales. Les concilier, les combiner, sera le suprême effort du célèbre rapport que présentera Talleyrand au nom du Comité de Constitution.

Talleyrand propose, en conséquence, quatre degrés d'enseignement : au premier degré des écoles primaires, au second des écoles de district, au troisième des écoles spéciales, — écoles de théologie, de médecine, de droit, écoles militaires, — au dernier degré « un organe général de la science, propagateur des principes et législateur des méthodes, destiné au complément de l'instruction et au rapide avancement des sciences, » l'*École nationale universelle*.

L'enseignement supérieur se serait donc partagé entre les écoles spéciales et une Université ou École nationale, celles-là travaillant à la diffusion de la science, celles-ci à son avancement. M. Liard rend pleine justice à la grandiose conception de l'École nationale : « Représentez-vous, dit-il, tous les savants, tous les littérateurs, tous les artistes distingués du pays réunis en une société s'administrant elle-même, choisissant elle-même ses chefs et ses officiers; répartissez-les d'abord en deux grandes sections, les sciences proprement dites et les sciences philosophiques, belles-lettres et beaux-arts, puis, dans chaque section, en dix classes... imaginez que cette société, bien que siégeant à Paris, ait des prolongements et des détachements dans les départements et même à l'étranger;... supposez qu'on mette en réquisition pour elle tout ce que la France contient de ressources scientifiques et artistiques;... imaginez enfin que cette société élise une quarantaine de professeurs qui enseigneront, avec ces immenses ressources... vous aurez à la fois une large académie et un foyer d'études et de haut enseignement puissamment pourvu et richement alimenté. C'est l'Institut National auquel Talleyrand confie la garde et le progrès des sciences, des lettres et des arts, et duquel les vérités nouvelles seraient descendues, par des canaux de plus en plus ramifiés, jusqu'aux couches les plus profondes de la nation (T. I, p. 140-142). »

Mais, se demande ensuite M. Liard, « n'est-il pas à craindre que les écoles spéciales, ainsi détachées des corps dont la mission particulière est de contribuer au progrès des sciences, n'en ressentent que de bien loin et tardivement l'influence, et qu'elles ne s'immobilisent dans une tradition et dans des habitudes dénuées de l'excitant des recherches originales » (p. 147)?

L'objection n'a pas seulement un intérêt rétrospectif; à ce titre, j'en réserve l'examen.

Ce n'est pas, du reste, à des raisons de fond que le plan de Talleyrand achoppa, c'est à la raison d'État. Talleyrand proposait d'instituer une Commission d'Instruction publique nommée par le roi, alors que l'Assemblée n'entendait confier à l'exécutif ni la réorganisation ni la direction de l'enseignement. Tel fut le motif déterminant qui fit renvoyer le projet à la législature suivante.

L'Assemblée Législative, qui héritait du plan de Talleyrand, eut la gloire d'en enfanter un autre, celui de Condorcet, que M. Liard qualifie « la conception la plus complète et la mieux ordonnée qu'on se soit faite encore en France de l'enseignement supérieur ».

Condorcet distingue au fond trois ordres d'enseignement, sans établir entre eux des lignes de démarcation très rigoureuses, l'enseignement élémentaire représenté par les écoles primaires et les écoles supérieures, l'enseignement secondaire et une partie de notre enseignement supérieur actuel, représentés par les *Instituts*, l'enseignement savant par les *Lycées* et la *Société nationale des Sciences et des Arts*.

L'enseignement savant est conçu et organisé avec une merveilleuse entente. Son but est marqué en deux traits : « C'est là que se forment les savants... c'est là aussi que doivent se former les professeurs (Condorcet, cité p. 154-155). » Condorcet le confie à neuf Lycées (Douai, Strasbourg, Dijon, Montpellier, Toulouse, Poitiers, Rennes, Clermont, Paris) divisés chacun en quatre classes ou sections (sciences mathématiques et physiques, sciences morales et politiques, applications des sciences aux arts, littérature et beaux-arts), de telle sorte que l'enseignement fût en harmonie continue et progressive avec l'état de la science.

A ce plan vont les prédilections visibles de M. Liard. S'il regrette « comme un malheur irréparable » qu'il soit resté lettre morte, nous pouvons, en partageant ses regrets, lui rendre la justice qu'il a contribué lui-même plus que personne à les adoucir pour nous.

Condorcet n'avait pas un moindre souci de la liberté de la

science que de la bonne ordonnance du travail scientifique et des études, et ce ne fut certes pas un des traits les moins originaux de son système de vouloir, « entre les pouvoirs publics et l'instruction publique, interposer un pouvoir neutre, soustrait par sa nature aux vicissitudes de la politique, libre et permanent comme la science elle-même » (p. 163). La clef de voûte, en effet, était formée par la *Société nationale des Sciences et des Arts*. Elle se recrutait par cooptation, avait la haute direction de l'enseignement, élisait les professeurs des lycées. Direction et droit d'élection descendaient ensuite de degré en degré, chaque degré l'exerçant sur le degré inférieur.

L'échec vint de là. Si dans la Constituante, le plan de Talleyrand avait avorté par la crainte de donner trop de pouvoir à la Couronne, la crainte de voir revivre le despotisme des corps académiques se mit, dans la Législative, en travers du plan de Condorcet.

Ainsi se succédaient les beaux projets, mais l'acte qui devait les appeler à la vie demeurait en suspens.

IV

Il parut d'abord qu'à la Convention la décision serait prompte. Les Girondins, maîtres de la majorité dans le Comité d'Instruction publique, acceptèrent les bases du plan de Condorcet; un montagnard, Romme, fut chargé de les exposer dans un rapport nouveau. Mais bientôt s'évanouirent une à une les chances de succès. Le projet fut attaqué au nom de l'égalité, puis ce même principe, exploité habilement par les modérés, tels que Siéyès et Daunou, qui s'étaient, à la faveur de la chute des Girondins, glissés dans le Comité, fit prévaloir l'idée de restreindre l'enseignement officiel à l'instruction primaire et d'abandonner à lui-même, en toute liberté, l'enseignement secondaire ou supérieur. Lakanal contresigna et présenta en son nom un projet rédigé en ce sens. Il eut finalement, par des motifs politiques de même nature, le sort de ses devanciers, et le Comité d'Instruction publique fut dessaisi au profit d'une Commission spéciale de six membres, tous montagnards et comptant Robespierre dans leurs rangs.

Au fond cette Commission spéciale et l'Assemblée elle-même étaient favorables au plan de Condorcet. C'est uniquement pour n'en avoir pas eu une nette conscience que la Convention se laissa balloter entre des résolutions contraires.

Le 15 septembre 1793, elle supprime les anciens Collèges et Universités, ou le peu qui en subsiste, après quoi elle vote par entraînement deux degrés progressifs d'enseignement, correspondant

aux Instituts et aux Lycées de Condorcet. Mais dès le lendemain tout fut remis en question. Si un jeu de mots était permis en si grave matière, on pourrait dire que la Commission, augmentée de trois membres, reprit tout à neuf. Elle abandonne la voie ouverte par Condorcet pour retourner en arrière au principe utilitaire, l'exagérer, le fausser, réduire l'enseignement supérieur à des écoles professionnelles sans liaison avec la science.

La confusion s'aggravait à chaque pas. On s'acheminait vers le chaos. On le sentit et le Comité d'Instruction publique, grossi sur une demande maladroite de Romme d'une délégation du Comité de Salut public, reçut mission de mettre d'accord les résolutions contradictoires votées par l'Assemblée et de préparer un projet d'ensemble. Ce ne fut toutefois qu'une halte passagère, interrompue par un changement de front inopiné et brusque que M. Liard explique fort justement comme une « revanche de l'esprit religieux contre le XVIIIe siècle », de Rousseau contre Voltaire et l'Encyclopédie de Rousseau, à qui un décret du 25 germinal an II allait décerner, en effet, les honneurs du Panthéon.

Les Jacobins, sous la conduite de Robespierre, partent en guerre contre la raison et la science; s'ils revendiquent pour l'État le rôle d'éducateur, ils lui dénient désormais la fonction d'enseigner. Par un mobile analogue à celui qui dut guider Siéyès quand, sous le couvert de la liberté de l'enseignement supérieur et en caressant les idées d'égalité, il espéra restaurer les anciennes corporations enseignantes, Robespierre s'en tient à la liberté pour faire acte de nivellement démocratique et avoir plus libre jeu dans l'établissement de sa religion nouvelle. La liberté de l'enseignement fut donc proclamée par décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). Sa surveillance ne fut réglementée que pour le premier degré, dont les maîtres, quoique libres, étaient payés à proportion du nombre de leurs élèves.

C'était un échec de plus du plan de Condorcet. Or chacun de de ces échecs tirait de l'ombre où il était rentré le plan rival, celui d'*écoles spéciales*, auquel Talleyrand avait cherché à donner place dans son système. Aux Universités trop spéculatives, trop aristocratiques, trop dangereuses, on opposait des écoles visant un but précis, répondant aux besoins immédiats de chacun, relevant strictement de l'État, enfermées dans une sphère d'action dont elles ne pouvaient être tentées de sortir. Ces écoles n'avaient pas seulement la valeur d'une objection théorique, elles avaient la supériorité de ce qui est sur ce qui n'est pas, de la réalité sur l'hypothèse. Tandis que l'on discutait sur les mérites respectifs

des Universités et des Écoles spéciales, celles-ci, par la nécessité de pourvoir au plus pressé, s'étaient imposées et avaient fonctionné, les unes créations récentes, les autres institutions antiques, que les services rendus et la place prise faisaient respecter et confirmer. L'avantage se dessina de plus en plus pour elles quand, après la chute de Robespierre, l'enseignement bénéficia d'un tel retour de faveur que la Convention, talonnée par l'opinion, n'osa plus s'arrêter à mi-route. Elle alla logiquement jusqu'au bout du système, elle institua les *écoles centrales* (Loi du 26 frimaire an III).

Deux degrés d'enseignement se trouvaient établis, les écoles primaires et les écoles centrales ou supérieures. Mais, à l'exemple du décret du 29 frimaire an II, la Constitution de l'an III ne réglementa que les écoles primaires, laissant le champ libre pour les autres. Le Comité d'Instruction publique en profita pour dédoubler les écoles supérieures et distinguer en définitive trois degrés d'enseignement au lieu de deux, dédoublement que sanctionna le décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795).

Au-dessus des écoles centrales (une par département) étaient placées les *écoles spéciales*, dont on prévoyait dix variétés (astronomie, géométrie et mécanique, histoire naturelle, médecine, art vétérinaire, économie rurale, antiquités, sciences politiques, peinture, sculpture et architecture, musique), sans compter les *écoles de service public* (polytechnique, mines, génie, etc.) qui avaient été organisées par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre).

La conception qui prévalait ainsi, ce n'était pas l'enseignement supérieur largement et scientifiquement compris, mais l'étroite spécialisation comme moyen et l'utilité professionnelle comme but. Du même coup apparaît le vice radical de l'édifice que, théoriquement du moins, on venait de construire : les diverses parties sont trop indépendantes parce qu'elles visent des buts trop immédiats. Dès lors point de coordination, point d'harmonie, point d'élévation progressive. Le soubassement est disjoint et le couronnement manque. Il manque malgré la création de l'Institut, puisque ce grand corps n'est plus lié aux écoles et que la fonction d'enseigner, que Talleyrand avait conçue pour lui, ne lui est plus attribuée.

On put espérer un moment que ces erreurs de plan ne tarderaient pas à être corrigées, chose d'autant plus facile que la création des écoles spéciales n'était décidée qu'en principe. De Strasbourg où la vie universitaire avait, par une rare fortune, persisté jusqu'au bout de l'ancien régime, partit en effet l'inspiration de convertir les écoles spéciales en Universités. Se raillant à cette

vue, la Commission nommée, sous le Directoire, pour élaborer le plan de leur organisation s'efforça de restreindre aux *Écoles de service public* le principe de la spécialité pratique ou professionnelle. Les autres devaient être des écoles spéciales théoriques qu'elle proposait de grouper en *Lycées*, fort semblables à ceux de Condorcet. Elle en fixait comme lui le nombre à neuf pour la France, non compris Paris où le Collège de France en eût rempli l'office.

Une fois encore la politique fit sombrer ce projet. Il ne survécut pas au coup d'État du 18 fructidor. La création même des écoles spéciales se borna aux écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg. Avec elles, le Muséum et l'École polytechnique, le Collège de France représentait seul le haut enseignement. Il continua d'en être ainsi durant tout le Directoire, malgré les efforts répétés du Comité d'Instruction publique, malgré la présentation en l'an VII, par Roger Martin et Briot, d'un projet qui organisait une dernière fois ces fameux Lycées, conçus par Condorcet, dont la bizarre destinée fut jusqu'au bout d'être attaqués et défendus, institués et abolis, réglementés et remaniés, sans avoir jamais existé.

V

Portant un jugement d'ensemble sur l'œuvre de la Révolution, M. Liard la justifie sans peine du reproche de n'avoir point tenté de transformer les Universités de l'ancien régime. Les transformer? mais il eût fallu pour cela qu'elles vécussent encore, et tout au plus si elles végétaient. « Elles devaient tomber, comme tombent à la fin ces vieux arbres, depuis longtemps minés et envahis par la pourriture et dont le feuillage appauvri n'est plus entretenu que par une sève superficielle (T. I. p. 307). »

Certes, la Révolution n'a pas réussi à créer à leur place des organismes neufs, mais est-il juste de lui en faire grief, « quand on se représente les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait, quelques-unes tragiques et terribles, toutes difficiles, le renouvellement simultané de toutes les institutions, puis la guerre au dehors, la guerre au dedans, les passions déchaînées, la nécessité presque quotidienne de sauver la patrie et la Révolution également menacées ». Le blâme alors s'arrête, « on s'étonne et on admire, non pas que l'œuvre soit restée au-dessous du dessein, mais qu'elle ait pu être conçue, entreprise, et qu'un fragment, même imparfait, en ait été réalisé ».

M. Liard ajoute que les idées importent ici plus que ce qui a

pu en être exécuté. De fait, comment ne pas faire honneur à la Révolution des idées directrices d'une instruction publique régénérée? Devoir de l'État de répandre l'enseignement, droit du citoyen de le donner et obligation pour lui de le recevoir, instruction progressive aboutissant à la haute culture scientifique, littéraire et artistique. Ces idées, la Révolution, en les dégageant et les proclamant, leur a donné droit de cité dans le monde; elle les a réalisées en partie par la création des écoles primaires, des écoles centrales d'enseignement secondaire, d'écoles spéciales supérieures; elles les a léguées pour le surplus, comme un héritage nécessaire, à la société nouvelle, sans se douter, à coup sûr, que celle-ci mettrait plus d'un siècle à les faire fructifier.

Nous, ses indolents héritiers, sommes-nous bien venus encore à lui reprocher de n'avoir pas accompli en dix ans l'œuvre que jusqu'à ce jour nous n'avons su achever, la réalisation des plans de Talleyrand et de Condorcet? Au lieu d'accuser nos pères, n'est-ce pas à nous-mêmes à nous justifier de la lenteur que nous avons mise à marcher sur leurs traces? C'est à cet examen de conscience qu'est consacré le deuxième volume de M. Liard.

VI

Nous voici dans une période nouvelle. L'horizon se dégage, la mêlée des partis cesse, la fumée des combats se dissipe; le pouvoir personnel reste maître du champ de bataille, s'empare des dépouilles et les utilise, à son profit, avec la sûreté de coup d'œil et la promptitude de main d'un général d'armée.

Sous le Consulat et l'Empire, les Écoles centrales sont sacrifiées et remplacées par vingt-sept lycées, qui constituent désormais l'enseignement secondaire, d'après le type scolaire et les méthodes de l'ancien régime. L'enseignement supérieur est confiné dans des Écoles professionnelles, de plus en plus spéciales.

M. Liard explique, avec une grande hauteur de pensée et une précision impeccable, comment ces écoles spéciales, devenues nos Facultés, n'étaient pas « une œuvre de doctrine et de théorie, mais un produit historique », comment leur organisation, leur règlementation minutieuse et uniforme, leur étroite surbordination à l'État, leur absence totale d'initiative et d'autonomie, enfin l'asservissement des études à des programmes rigides et à d'immuables examens érigés en but, comment tout ce funeste système, que nous ne connaissons que trop, découlait fatalement d'une double cause : la nouvelle conception de l'État — machine gouvernementale réglée dans toutes ses pièces —, la nécessité d'éla-

guer à coups de diplôme la végétation parasite qui avait envahi la médecine et le droit, l'officine et le prétoire. Il est impossible notamment de mettre en plus éclatante lumière l'indigence et la stérilité scientifique des écoles de droit fondées en l'an XII.

L'Empire ne se borna pas à ces créations. Il ne lui suffisait pas d'avoir des rouages, un mécanisme, il lui fallait un corps vivant, un organisme, qui fût dépositaire de la pensée du règne, de ses maximes, de ses principes, et qui eût pour fonction d'en imprégner les jeunes intelligences, en les enveloppant « comme un placenta ». Telle devait être l'Université impériale. Il ne tint certes pas à Napoléon et à ses conseillers qu'elle ne le devînt pas. Mais où était, en dehors de la soumission aveugle au pouvoir personnel, l'unité de doctrine que ce grand corps serait chargé de diffuser? Elle ne lui pouvait venir ni des volontés fantasques et arbitraires d'un despote, ni d'une nation que les déchirements avaient jetée dans la torpeur, ni de son propre fond composé à la hâte des matériaux les plus hétérogènes, « républicains et partisans de l'ancien régime, hommes du présent et hommes du passé, laïques et ecclésiastiques, voltairiens et croyants ».

A défaut d'esprit de corps et de pensée dirigeante, une organisation rationnelle et soucieuse de culture aurait-elle pu du moins les préparer l'une et l'autre? Peut-être, et je ne me refuse pas entièrement à croire que s'il avait été donné suite au projet de Fourcroy (1806) de créer sept Universités régionales, l'émulation eût, malgré le lien étroit qui les unissait et les rattachait au pouvoir, provoqué à la longue la recherche originale et ranimé la science pure. L'exécution d'un tel projet aurait surtout fourni des points d'appui à une réorganisation future de l'enseignement supérieur, au lieu des obstacles presque irréductibles que la multiplication des écoles spéciales ou des Facultés et leur absorption par l'Université impériale nous ont légués.

Dans le détail où entre M. Liard du régime universitaire intrônisé par l'Empire, il nous donne la clef de cette anomalie étrange qui fait conférer par nos Facultés des lettres et des sciences un grade d'enseignement supérieur pour des études faites dans des établissements d'enseignement secondaire. C'est que dans les projets de 1806, dont l'esprit passa dans le décret rendu deux ans plus tard, les Facultés des lettres et des sciences ne devaient être qu'une annexe des Lycées. Formées chacune de quatre professeurs du lycée et du proviseur comme doyen, elles avaient pour mission d'octroyer, après examen, le diplôme nécessaire pour devenir

professeur (on disait encore maître ès arts) et pour étudier dans les écoles de droit et de médecine.

VII

Sous la Restauration les plus singulières vicissitudes attendaient l'Université impériale. Attaquée de droite et de gauche, condamnée d'une voix unanime, démembrée, elle sort victorieuse de la crise, allégée de son poids mort (l'excès numérique des Facultés), reconstituée en organe monarchique. Que d'épisodes instructifs et trop oubliés aujourd'hui sont remis au jour par M. Liard! Telle cette tentative inspirée par Royer Collard et Guizot, puis arrêtée par les Cent-Jours, de fonder dix-sept Universités régionales, telle plus tard, dans un ordre d'idées tout opposé, la prise de possession de l'Université par le clergé. Il s'empare des chaires; il gouverne en souverain; proviseurs, recteurs sont des prêtres. Le grand maître de l'Université est un évêque, M. de Frayssinous, qui, « placé entre sa conscience et la loi », ne cesse de « sacrifier la loi », en révoquant à son gré les professeurs indociles, en supprimant par simple ordonnance les Facultés récalcitrantes et l'École normale réputée dangereuse, à l'heure juste où éclate une efflorescence merveilleuse de l'art, des lettres et de la science.

L'idée des Universités régionales fut, après la Révolution de 1830, reprise par Guizot. Il y voyait l'unique moyen d'empêcher que « Paris n'attirât et absorbât moralement la France », mais, reconnaissant aussi que le chiffre de dix-sept Universités proposé par lui en 1815 était trop élevé, il voulait le réduire à quatre : Strasbourg, Rennes, Toulouse et Montpellier. L'indifférence de l'opinion publique fit avorter cette réforme, que Cousin tenta vainement de reprendre en 1840. Alors, loin de concentrer l'enseignement supérieur en quelques corps d'une vitalité puissante, le gouvernement de Juillet dispersa et gaspilla ses forces en multipliant les Facultés.

Quelle fut la vraie cause de cette multiplication néfaste? M. Liard la trouve dans la nécessité pour l'État — en vue de la liberté projetée de l'enseignement secondaire, — d'assurer la collation des grades par des corps indépendants, au lieu des commissions de professeurs des lycées devant lesquelles le baccalauréat se passait souvent encore. Ainsi, sous le gouvernement libéral de Juillet, à une époque de libre épanouissement scientifique, l'enseignement supérieur est jeté hors de sa voie par cette fatale collation des grades, comme il le fut dès le début de sa réorganisa-

tion, sous le Consulat et l'Empire. On continua à avoir des écoles professionnelles et des groupes de plus en plus nombreux d'examinateurs et de conférenciers attitrés; d'*Universités* on n'en eut pas.

Ce sont de dures épreuves que l'Université dut traverser ensuite, quand la réaction violente de 1849 lui enleva sa personnalité civile avec le monopole de l'enseignement, et, sous prétexte de liberté, la ruina au profit de l'Église; quand le despotisme impérial, comprimant tous les esprits, étouffant sous la censure toute libre parole et toute initiative sous le programme, proscrivit de ses écoles la science indépendante. M. Liard les a retracées dans des pages poignantes, où il démontre aussi à quelle exiguïté de ressources, à quelle parcimonie du trésor se heurtait le progrès.

Une ère nouvelle pourtant se prépare, un grand ministre, dont la science vient de conduire le deuil, M. Duruy, fonde l'École des Hautes Études et imprime à l'enseignement supérieur une direction enfin féconde. Il est le vrai mais l'unique précurseur immédiat des réformes que la troisième République a accomplies.

VIII

Nous entrons dans la période actuelle, la période dont la guerre de 1870 marque le point de départ et dont le point d'arrivée n'est pas atteint.

Les controverses passionnées sur la liberté de l'enseignement supérieur en occupent le vestibule. D'une main délicate et légère, M. Liard met leur mobile à nu. Il nous en découvre la genèse lointaine. Suscitées par le clergé, elles ont été laissées par lui habilement dans l'ombre pour obtenir le vote de la loi de 1850 sur la prétendue liberté de l'enseignement secondaire, puis reprises graduellement sous l'Empire, à mesure que les premières positions conquises parurent à l'abri de tout assaut, et que les accusations de matérialisme et d'athéisme, dirigées contre la méthode expérimentale, semblèrent offrir à l'Église un terrain propice pour de nouvelles conquêtes.

La question une fois soulevée, l'Empire libéral d'abord, la majorité monarchique de l'Assemblée nationale ensuite, la prennent à leur compte. Mais aussitôt se dresse à nouveau cet élément qui a joué un rôle si décisif dans l'histoire de notre enseignement supérieur : *la collation des grades*. A qui appartiendra-t-elle? L'État ne peut s'en dessaisir et s'il la conserve par devers lui les Facultés libres ne seront pas viables. La loi de 1875 tourna l'écueil, il ne l'écarta pas, en instituant les jurys mixtes.

Cinq ans ne s'étaient pas écoulés que la collation intégrale des grades était reprise par l'État et un coup mortel porté à la plupart des Facultés libres.

Du reste, dans les deux phases de son existence, la liberté de l'enseignement supérieur n'a profité directement qu'à l'Église, laquelle seule a pu fonder, sous l'autorité du Saint-Siège et de l'épiscopat, des Facultés de droit, de médecine, des lettres et des sciences, et, sinon les faire prospérer, du moins les entretenir.

Indirectement, cette liberté a eu des conséquences heureuses pour l'ensemble de notre haut enseignement. Elle a obligé l'État, par les dangers de la concurrence, de réaliser enfin les réformes depuis si longtemps et si ardemment attendues par tous les esprits soucieux de l'avenir intellectuel de la France et de son influence dans le monde.

Les conséquences étaient prévues. Dans la loi même de 1875 (art. 24), l'engagement était pris par l'État de présenter dans le délai d'un an un projet de réforme. M. Waddington voulut le tenir en créant des Universités avec de grandes circonscriptions territoriales. Mais la crise du 16 mai ajourna l'examen de son plan et plus tard, au lieu de le reprendre ou de le remplacer, on estima plus sage de procéder par amélioration graduelle, d'accomplir la réforme en détail au lieu de la décréter en bloc.

L'idée qui en sera le noyau, le centre de cristallisation, mieux que cela, le principe vital, c'est cette vieille idée vingt fois interceptée, depuis les Encyclopédistes, par des obstacles extérieurs, maintenant plus jeune et plus rayonnante que jamais, seule debout au milieu des ruines dont jonchent le sol les systèmes édifiés à ses dépens, l'idée de créer « de puissants foyers d'étude et de science », des Universités en un mot.

Je n'irai pas au delà dans cet article. En m'arrêtant à ce point précis, je crois avoir accompli la première partie de ma tâche. Avant de passer à la seconde, de m'expliquer sur les principes qui ont servi de base aux réformes récentes, et à ceux que j'estimerais les meilleurs pour les réformes futures, je m'en voudrais de ne pas avouer le sentiment de sécurité qu'on éprouve à suivre, sur un sol encore mouvant, l'homme qui nous a conduits d'une main si ferme à travers notre histoire et dont l'esprit, tout imprégné du respect de la liberté scientifique, est ouvert, sans parti pris et sans faiblesse, à toutes les pensées généreuses et à toutes les saines innovations.

Jacques FLACH.

LES

ASSOCIATIONS ATHLÉTIQUES

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

Une grande expérience pédagogique se poursuit depuis quelques années dans notre pays. Il s'agit de savoir si, dans nos écoles publiques, et en particulier dans nos internats, il est possible de mener de front l'éducation du caractère et celle de l'intelligence. On a pensé que parmi les divers moyens proposés pour résoudre ce problème capital, l'un des plus efficaces serait de faire renaître partout le goût et l'habitude des exercices physiques. On s'est avisé que certains « sports », bien choisis, bien dirigés, fortifieraient les âmes aussi bien que les corps, et pourraient faire naître la vertu en même temps que la santé.

Ces idées nouvelles, propagées par des maîtres éminents qui les ont exposées avec éclat, par des chefs d'établissements libres qui les ont mises courageusement en pratique, furent tout d'abord accueillies par les parents et par les enfants avec une sorte d'enthousiasme; une vive réaction se manifesta aussitôt contre ces pédagogues surannés, qui faisaient profession de mépriser : le corps, « cette guenille » et l'athlétisme, cet enfantillage.

Par un étrange revirement d'opinion, ces fins lettrés, ces savants, ces purs spiritualistes qui ne voulaient songer qu'à l'esprit, parurent de véritables barbares. Une sorte de croisade se forma contre eux, et on put voir, non sans quelque surprise, des hommes de toute robe et de tout parti : croyants, libres penseurs, monarchistes, républicains, dominicains, anciens membres de la Commune, enrôlés sous la même bannière, combattre le même combat. Et on constata une fois de plus que, dans notre pays, cer-

(1) Rapport présenté au nom de la Commission pédagogique de l'Union des Sports athlétiques par M. Édouard Maneuvrier. Cette Commission se compose de : M. Henri Marion, président; MM. Godart, Fringnet, Kortz, de Coubertin, Callot, membres; M. Édouard Maneuvrier, secrétaire.

tains sentiments ont l'heureux pouvoir d'unir les âmes : le culte de la patrie en est un, l'amour de la jeunesse en est un autre.

L'Université, qui reflète presque toujours, d'une façon éminente, les idées et les passions de la société française, ne pouvait rester étrangère à ce mouvement. La pédagogie nouvelle y trouva de fervents adeptes, et cela, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis les plus modestes instituteurs des plus humbles hameaux, jusqu'aux recteurs, proviseurs, professeurs de Faculté et de lycée, inspecteurs et ministres. On fit revivre les antiques « Lendits ». On autorisa les élèves des lycées et collèges à former des associations libres, à élaborer tout seuls des statuts, à élire leurs présidents, leurs secrétaires, leurs trésoriers, en toute indépendance. Pour tout cela, on les émancipa de la tutelle administrative. On fit plus : avec une largeur de vues vraiment nouvelle et vraiment intelligente, on permit à toutes ces petites associations de se confédérer, et, comme on dit aujourd'hui, de se syndiquer.

L'*Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques* constituée à Paris, sans aucune attache officielle avec l'Université, réunit, coordonna tous ces groupes universitaires; et, de ces membres épars, d'une existence un peu précaire, essaya de faire un organisme résistant et vigoureux.

A peine trois ou quatre ans se sont écoulés depuis que ces efforts généreux ont abouti à des résultats, et déjà une réaction assez véhémente commence à se dessiner.

Les adversaires des réformes, après avoir quelque temps courbé la tête, se sont peu à peu redressés. Ils essaient de combattre les novateurs avec leurs propres armes, protestant à leur tour au nom de l'hygiène, au nom de la morale, cherchant à semer le doute dans l'esprit des pères et la terreur dans le cœur des mères. — Vous parlez d'hygiène, disent-ils, mais sous prétexte de faire des muscles et des poumons à nos enfants, vous nous les estropiez. On proscrit nos vieux jeux français, si amusants et si inoffensifs : les barres, la balle au mur, la toupie, les billes, le cerceau, le cerf-volant; et on prône des casse-cou exotiques : football, rowing, rallye-papier, cross-country, tennis, escrime, équitation, bicyclette, boxe, lutte; exercices brutaux, exercices dangereux, où l'on risque à chaque instant de se rompre bras et jambes, de se noyer, de se perforer, de se gauchir, de se refroidir; que sais-je encore?

Et pour ce qui est des prétendus effets moraux : Qu'a donc à

voir la morale avec ces indécentes exhibitions d'éphèbes en maillots collants? — Quel profit peut retirer le caractère, de ces fêtes bruyantes, où tant de vainqueurs, qui n'ont eu, en somme, que la peine de naître agiles et vigoureux, se voient célébrés comme des héros pour des qualités où la volonté n'a aucune part? Quoi de plus ridicule et de plus corrupteur que cette vaine publicité, qui ne sait vanter que la force, l'adresse, l'agilité, la souplesse, ces fausses vertus, qui finissent par éclipser les vraies? Au lieu d'exciter chez les jeunes générations, par cette pédagogie foraine, l'esprit de gloriole et de cabotinage, vices, hélas! trop français, ne vaudrait-il pas mieux le combattre? — A un autre point de vue, ne craint-on pas que la violence même de ces exercices, quand le corps est assez solide pour la supporter, ne surchauffe le sang, n'excite les nerfs, et ne développe outre mesure les instincts animaux et les passions brutales, que l'éducation devrait précisément avoir pour but suprême de dompter?

Et quant aux avantages intellectuels, qui ne voit que parmi ces tumultueux divertissements, les esprits se détournent des études difficiles et fécondes qui réclament l'application dans le silence. Nos jeunes athlètes, champions de l'aviron et de la raquette, brillent aux lendits et échouent à leurs examens. Vous voulez fabriquer de bons animaux; vous y réussissez rarement; mais, par contre, presque toujours, vous faites de mauvais élèves. Or, la vigueur du biceps ne compensera jamais l'impuissance du cerveau.

Laissez donc ces violentes excitations au tempérament lourd, au sang lymphatique des jeunes hommes d'outre-Manche. Ils ont besoin de s'entraîner à la lutte contre leurs brouillards; le football est nécessaire pour vivre là-bas, comme le rosbif et l'alcool. Mais sous notre doux ciel de France, dans notre air si léger, où il est en somme si aisé de vivre, tout ce déploiement athlétique est un véritable non-sens.

Tels sont les discours qui s'entendent couramment dans certains milieux, et se lisent chaque jour dans certains journaux. S'ils étaient isolés, on les prendrait pour des boutades sans conséquence; mais, en se répétant, ils prennent de l'importance. Or, comme nous ne brillons pas précisément en France par la constance dans nos opinions et la ténacité dans nos entreprises, à subir ces assauts quotidiens, l'œuvre commencée courrait grand risque de disparaître.

Il importe donc au plus haut point de savoir si ces critiques

reposent sur quelque fondement. A-t-on commencé, a-t-on déjà accompli quelque chose de bon et d'utile? Ou bien, les initiateurs du mouvement, dupes de leur imagination et de théories chimériques, n'ont-ils fait qu'aggraver les vices de notre système pédagogique en voulant les corriger? S'ils ont eu raison, il faut persévérer vigoureusement, et couper court à ces diatribes; s'il y a des défauts, il faut y porter remède; s'il y a des lacunes, il faut les combler résolument. Enfin, si l'on s'est trompé, il faut avoir le courage de l'avouer, et en finir.

Mais comment savoir la vérité? — L'Union des Sports athlétiques est en correspondance suivie avec les comités de toutes les associations scolaires affiliées; pourquoi ne pas s'adresser directement à ces jeunes gens? En faisant appel à leur franchise on était sûr d'obtenir une enquête véridique. — Les réponses seraient sincères; mais seraient-elles complètes et réfléchies? Évidemment il aurait mieux valu interroger directement les proviseurs et les principaux. Mais, d'une part, l'Union n'avait pas qualité pour demander à des fonctionnaires des renseignements confidentiels sur leurs établissements; d'autre part, il fallait absolument éviter de donner aux informations une couleur officielle. Ne vous semble-t-il pas que la vérité même, quand elle est « officielle », prend presque toujours je ne sais quel air d'arrangement qui la rend suspecte? et que l'erreur, inversement, revêt des apparences sérieuses qui séduisent plus ou moins les esprits?

Voici donc à quel parti on s'est arrêté : un questionnaire court, familier, amical a été adressé à chaque association, mais on l'a fait passer par l'intermédiaire des chefs d'établissement. Ceux-ci ont été priés, s'ils le jugeaient à propos, et à titre tout à fait personnel et officieux, de commenter les rapports des élèves, soit pour les confirmer, soit pour les contredire. L'enquête conservait ainsi son caractère intime et libre. On laissait parler franchement les intéressés, mais en même temps on témoignait une juste déférence aux chefs universitaires, et, sans alarmer aucun scrupule administratif, on obtenait le précieux secours de leur autorité et de leur compétence. Ainsi fut fait, et nous nous en félicitons hautement. Soixante associations affiliées ont répondu par l'organe de leurs secrétaires ou de leurs présidents. Sous la simplicité et je dirais presque la bonhomie des questions, les jeunes gens en ont parfaitement saisi la portée. Ils ont compris la valeur que la Commission attachait avant tout à leur sincérité,

voulant connaître le bien pour l'encourager et le mal pour le guérir. La plupart des réponses respirent la loyauté, la bonne humeur, et une sorte d'allégresse juvénile vraiment charmante. Et si cette franche façon de s'exprimer est un effet de l'athlétisme, nous pouvons dire que là où nous ne cherchions qu'un allié à la morale, nons avons trouvé un auxiliaire inattendu à la rhétorique.

Les chefs d'établissements, de leur côté, sont entrés dans nos vues, avec une bonne grâce et un empressement dont nous tenons à les remercier encore. Tous, ou à peu près tous, se sont intéressés à notre dessein, et quelques-uns ont commenté les renseignements de leurs « équipiers » par des réflexions très intéressantes que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* dans ce travail.

Les questions posées aux associations se ramènent à trois chefs principaux :

Renseignements sur elles-mêmes, sur leur création, leur organisation, leur fonctionnement.

Renseignements sur leurs rapports avec le dehors, avec les familles, les autorités, les autres sociétés de sports, etc.

Renseignements sur leurs conséquences intellectuelles et morales, sur les études, sur les caractères, etc.

Nous allons rendre successivement compte de chacune de ces parties de l'enquête.

I

Quand et comment se sont fondées vos associations ? Comment fonctionnent-elles ? Sont-elles en progrès ou en décadence ? — Tel est le sens des premières questions posées. Ce n'est pas, on le pense bien, une vaine curiosité qui les a dictées, et nous n'aurons pas de peine à faire comprendre leur portée pratique.

Quel est, en effet, le développement qu'a pris « l'athlétisme » dans nos établissements secondaires ; qu'est-il et que pourrait-il être ? Nous avons en France environ quatre cents lycées et collèges, et autant d'écoles secondaires libres ; plus de quatre-vingt mille élèves peuplent ces écoles. — Or, quel est le nombre des associations affiliées à l'Union (les autres comptent peu ou point) ? A peine soixante-dix ! Et combien de membres possèdent-elles ? Quatre à cinq mille, au maximum ! C'est donc tout au plussi un établissement sur quinze est doté d'une société de jeux, et si un élève sur vingt fait partie d'une association ! Nous assistons à un petit

commencement; l'œuvre reste à faire. Il est donc fort intéressant de savoir pourquoi et comment ceux qui ont pris les devants ont pu se constituer et vivre. Ne pouvant demander à ceux qui n'ont pas encore d'association : Pourquoi n'en avez-vous pas? On a demandé aux autres : Pourquoi en avez-vous ? et leur réponse nous permettra de dire : Voici comment il faut s'y prendre.

Sur les soixante sociétés qui font partie de l'Union, quarante environ sont dues à l'initiative plus ou moins spontanée des élèves; les autres ont été créées à l'instigation des maîtres.

La première en date est le *Stade Nantais* qui remonte à 1886. Les associations de l'École alsacienne, de l'École Monge et du lycée Lakanal furent fondées en 1888 et 1889. Mais la plupart des sociétés se constituèrent en 1890 et 1891. Toutes subsistent encore; deux ou trois seulement, à peine nées, ont déjà vécu.

Le plus souvent, un proviseur ou un censeur « dans le mouvement » (comme ils disent); quelquefois un professeur, plus rarement un maître d'études, ont déterminé les jeunes gens à s'organiser. La présence d'un ou plusieurs élèves, amateurs de sports, champions vigoureux tout désignés pour les luttes futures; l'arrivée de quelque « nouveau » ayant fait partie ailleurs d'une association renommée; la proximité d'un bon terrain d'exercices; l'annonce d'un concours prochain, tels sont les ferments qui enflamment habituellement les aspirations et provoquent les initiatives. On recrute parmi les « grands et les moyens » un certain nombre d'adhérents; on s'assure de l'approbation ou de la neutralité de l'administration; on cherche un titre, et on ne se met pas en grands frais d'imagination : on s'écarte peu des « avant-garde » ou des « francs joueurs », des « stade » ou des « association ou union athlétique ou sportive ». Les premières lettres du titre forment le chiffre abrégé de la société. Quelquefois on prend une devise, tantôt d'une modestie patriotique, comme le *pro patria ludus* de l'Union; tantôt d'une crânerie guerrière : « Quand on voudra ! »

Enfin, on élabore des statuts ou on les emprunte tout faits, soit au voisin, soit à l'Union.

Ces statuts, après avoir énoncé le nom et le but de l'association, disposent généralement qu'il sera nommé un comité et un bureau (président, secrétaire et trésorier); qu'on choisira un président d'honneur et des membres honoraires; qu'on se réunira à date fixe pour délibérer sur les affaires intérieures et sur la discipline de la société, sur l'entraînement, sur les concours, etc.

Les membres de l'association nomment leur comité ; le comité nomme son bureau. Les élections sont absolument libres ; pas de candidatures « officielles », l'administration n'intervenant jamais. La force physique, l'autorité morale, l'agrément du caractère, en un mot, le mérite, déterminent seuls les choix. Et voilà un bon exemple que ces petits donnent aux grands. Mais, en revanche, on nous a souvent avoué que les « comités » ne sont pas toujours bien obéis ; que les discussions sont parfois un peu orageuses ; que quelques mauvaises têtes tournent toutes choses en plaisanterie ; que les procès-verbaux des séances ne sont pas rédigés. Ces confidences nous affligent plus qu'elles ne nous étonnent : *Talis pater...* ; mais cependant nous demanderons instamment que ces défauts soient corrigés là où ils existent. Comme il serait utile, en effet, d'apprendre au lycée, non seulement à fabriquer un bon thème latin, mais encore à conduire une délibération avec ordre et méthode, à ne pas gaspiller le temps, à respecter l'autorité du président et la dignité de ses collègues, amis ou adversaires ; à s'incliner toujours devant le règlement et les convenances ! Quelle bonne leçon pour de futurs citoyens, et combien profitable pour l'avenir !

On nomme généralement un président d'honneur, un seul ; et toujours le même : M. le Proviseur. A Dieu ne plaise que nous blâmions cette coutume ! Le proviseur est toujours un excellent président d'honneur. Mais pourquoi lui seul ? Pourquoi ne pas lui adjoindre des collègues et des vice-présidents : les généraux, les préfets, les députés, les maires, les grands industriels, etc. ; tous les personnages qui doivent, par profession ou par vocation, s'intéresser à la jeunesse, sont tout désignés pour cette dignité. Ne craignez pas, jeunes athlètes, d'invoquer leur patronage et de leur rendre des hommages qui les flatteront, vous honoreront, et ne vous nuiront pas. — Même réflexion pour les membres honoraires. Ils sont trop rares. La propagande est trop timide. Quel père de famille intelligent, quel amateur éclairé des sports, si on sait s'y prendre, refusera de mettre son nom sur cette liste d'élite, qui devrait être publiée dans un annuaire, sorte de livre d'or de l'association. Mais, par exemple, il ne faut pas faire comme ces gens de mauvaise compagnie qui veulent toujours recevoir et ne jamais rendre. — Il faut savoir honorer ses membres honoraires ; il faut les connaître autrement que par la cotisation qu'on leur réclame ; il faut les inviter ; leur témoigner des égards ; leur réserver de belles places aux lendits, à eux et à leurs familles. Il ne faut pas craindre non plus de leur demander conseil, appui, as-

sistance; de réclamer leur aide comme arbitres, comme organisateurs. Ce Labiche, qui est en passe de devenir un étrange classique, a très joyeusement et très justement prouvé dans son « Perrichon », qu'on s'attache aux autres, bien plus par les services qu'on leur rend, que par ceux qu'on en reçoit. Qui ne serait heureux de pousser à la régénération de la race française, en rendant beaucoup de bons offices à de sympathiques jeunes gens, et en leur versant une petite somme chaque année!

On améliorera ainsi les humbles budgets des associations, et nous n'aurons plus le chagrin de lire encore ces confidences de pauvres honteux : « Nous ne pouvons pas organiser un concours ou assister au lendit, faute de ressources »; ou : « Nous n'avons pas le moyen d'acheter les engins nécessaires »; etc., etc.

Les statuts prescrivent tous cependant des cotisations pour les associés. Et c'est là encore une excellente et morale prescription. Il est bon de ne pas toujours tout demander à autrui; il est bon de prélever, sur sa modeste « semaine », de quoi nourrir une noble distraction; il est bon d'enlever quelque chose, ne fût-ce que quelques sous par mois, aux petites satisfactions égoïstes de la gourmandise ou de la vanité. Cette façon de dépenser ne vaut pas encore la charité, mais on est sur le chemin qui y mène. A un autre point de vue, une œuvre qui vous coûte quelque chose est bien plus à vous; on s'y intéresse et on l'aime en raison même de son sacrifice. Et puis enfin, ces versements, il faut les recevoir, les conserver, les dépenser utilement; faire un budget, tenir compte, rendre compte. Tout cela, c'est encore l'éducation de la vie, c'est l'apprentissage de l'ordre; aucun pédagogue avisé ne le méprisera, ni ne le négligera. On a donc bien fait de prévoir partout ces versements mensuels, pas très élevés, généralement cinquante centimes par mois et par élève. Mais les cotisations sont proportionnées aux ressources; elles sont religieusement versées et toujours administrées par des trésoriers incorruptibles. Espérons que, sortis du lycée, ces jeunes financiers ne perdront jamais l'habitude de respecter scrupuleusement l'argent d'autrui.

Et maintenant quelles sont les associations qui prospèrent? Quelles sont les associations qui déclinent? L'enquête nous permet de formuler une sorte de loi : « La prospérité d'une association est en raison directe de l'intérêt que lui porte l'administration du lycée. » Partout où les chefs croient, veulent et agissent, tout marche à souhait; partout où ils sont, je ne dis pas hostiles,

mais même indifférents, tout périclite. Les renseignements abondent; ici, le proviseur est un convaincu, l'association est florissante; elle compte 120 élèves! Ce proviseur fervent est remplacé par un tiède; l'association décroît et tombe à 75 membres, etc. Nous ne voulons pas citer de noms, on se reconnaîtra.

Certes, la bonne volonté des jeunes gens est un élément de succès nécessaire; mais elle ne suffit pas. Les cœurs sont généreux et les têtes ardentes, mais si légères! on est prompt à entreprendre, mais aussi prompt à se lasser. La persévérance est une vertu d'homme. Il faut donc, à côté de ces forces juvéniles qui entreprennent, agissent et passent, qu'il y ait, apparentes ou cachées, des forces viriles qui sachent régénérer ces énergies et leur donner de la continuité. Ce rôle appartient à l'administration. Le proviseur peut vouloir s'effacer afin de paraître respecter l'indépendance des associés. Mais cet effacement doit être plus apparent que réel; au fond, le chef doit rester attentif et dévoué, invisible et présent comme ces tuteurs de fer, qu'on ne voit pas dans les constructions et sans lesquels toute la charpente croulerait.

On conçoit, en conséquence, que ce ne sont pas les jeunes gens surtout qu'il est urgent de convertir à la pédagogie nouvelle. Cette conversion n'est d'ailleurs pas difficile; outre qu'ils sont « de cire » et se laissent aisément modeler à toute forme, leur âge, leur tempérament, leurs instincts, les inclinent naturellement à recevoir cette éducation par l'action et le mouvement. Les associations, surtout si elles ont brillé aux concours interscolaires, deviennent vite populaires. Les vainqueurs ont immédiatement un prestige, une autorité que les succès scolaires ne leur donnent pas toujours. Les dissidents sont rarement hostiles, presque toujours ils sont fiers de leurs camarades. S'ils s'abstiennent, c'est qu'ils sont faibles de tempérament, ou victimes des préjugés de leurs parents. Un très intelligent secrétaire explique fort bien cela :

> Parmi ceux de nos condisciples qui ne font pas partie de la Société, aucun n'en est éloigné par une antipathie véritable... Ce qui les retient, c'est l'indolence invétérée, la frayeur spontanée de tout ce qui sort de leurs habitudes, la douilletterie d'enfants élevés dans la ouate, ayant peur des rhumes et des écorchures...

Un autre nous raconte comment on s'est heurté (*proh pudor!*) à la pudibonderie provinciale.

> Au début, dit-il, nos camarades n'osaient pas paraître dans les cours en culottes et en maillots; tout le monde se moquait d'eux.

Mais les temps sont déjà bien changés! Je n'oserais pas dire

qu'il n'y a plus de douillets; en tout cas, ils auraient honte de montrer leurs faiblesses. Et quant à la vue des culottes courtes, les bicyclistes des deux sexes l'ont rendue si familière, jusque dans les provinces les plus reculées, que les plus timorés ont su se faire des fronts qui ne rougissent plus.

Celui qu'il importe de persuader, c'est le chef universitaire. On comprend sa résistance; il n'a généralement plus beaucoup de plasticité; il a des idées arrêtées et des habitudes fermes; il est chargé d'une besogne écrasante et porte des responsabilités de tout genre. On lui demande de modifier ses idées; d'ouvrir ces portes et ces fenêtres qu'il tenait jusqu'ici soigneusement fermées; de permettre ce qui était défendu et de brûler des règlements qu'il adorait; on lui demande d'assumer de nouvelles charges; de courir de nouveaux risques! Entreprise délicate, presque héroïque, et qui ne réclame pas seulement la conviction pédagogique, mais aussi du caractère, du zèle, de l'expérience, du courage, du désintéressement, en un mot, toutes les vertus professionnelles et les autres. Quoi d'étonnant si, jusqu'à présent, le nombre est si réduit de ceux qui ont osé essayer. Ceux-là sont des braves, il faut hautement les honorer, en attendant que tous imitent leur exemple.

II

Nous venons de jeter un coup d'œil sur l'organisme interne des associations; voyons maintenant quelles sont, en quelque sorte, leurs fonctions de relation. Comment se comportent-elles vis-à-vis des familles, des autres sociétés, des autres établissements secondaires, en un mot vis-à-vis du monde extérieur?

Il y a, au regard des exercices physiques, trois espèces de parents : les ennemis, les amis, les indifférents. — Les parents ennemis, heureusement fort rares, sont de deux genres : les ambitieux et les trembleurs. Les ambitieux sont impitoyables. Les exercices physiques étant soupçonnés d'entraver le travail de la classe, ils les proscrivent absolument. Que leur parlez-vous de la santé, de la vigueur, des goûts, des plaisirs de leurs enfants? Avant tout, il faut être premier en version grecque; aller au concours; passer son baccalauréat; être reçu à telle ou telle école. Le reste, je veux dire la sensibilité, le sentiment, l'action, le meilleur de la vie, n'est rien. C'est la théorie de l'intérêt mal entendu. Nous l'allons prouver tout à l'heure. — Les trembleurs sont ces tendres et insupportables «papas et mamans »; ces bons tyrans, que

l'on rencontre partout, l'œil anxieux, inexorablement fixé sur leur progéniture, agitant des foulards de détresse, abondants en exhortations très sages et très peu écoutées, frémissants aux seuls mots de refroidissements, d'entorses et de fluxions de poitrine! Ceux-là aussi interdisent tout; considèrent tous les sports comme des attentats contre la sécurité publique; rendent les proviseurs, les recteurs et les ministres mêmes, responsables des moindres rhumes de leurs fils. On les trouve ridicules; ils sont à plaindre. Il faut essayer de guérir leur douloureuse manie; il faut leur dire et leur redire sans cesse, que la santé est bien moins le prix de l'abstention et de la précaution que de l'entraînement et de l'endurance; que, dans les exercices comme à la guerre, les plus en sûreté ne sont pas ceux qui fuient, mais ceux qui font face à l'ennemi; et qu'enfin, c'est surtout en matière de sport que prudence est marque de science.

Les parents intelligents, partisans résolus des exercices physiques, sont un peu plus nombreux que les précédents. Nous les féliciterons et ne nous occuperons pas d'eux; il n'est pas nécessaire de prêcher des convertis. Demandons-leur seulement de se joindre à nous pour convertir ceux qui en ont besoin.

Ceux-là sont les parents indifférents; et ces indifférents forment malheureusement l'immense majorité. C'est proprement le vice de nos familles françaises de n'avoir guère de convictions sur l'éducation de leurs enfants. Les parents s'inclinent respectueusement devant tous ceux que l'État ou l'Église ont officiellement investis de la mission d'élever. Quand ils ont choisi une bonne maison, où l'on prépare régulièrement aux examens, et où règnent l'ordre et la paix; quand ils ont payé scrupuleusement la pension; pris connaissance des notes trimestrielles et fait, à ce propos, les objurgations convenables, ils croient avoir accompli leur devoir, tout leur devoir. Quant au système employé pour cultiver l'âme et développer le corps de leurs enfants, ils n'en ont cure; cela n'est pas leur affaire; ils ont donné procuration à des spécialistes. Cette collaboration entre les familles et l'administration, qui pourrait être si féconde, n'existe qu'à un degré tout à fait insuffisant. Si bien qu'aucun secours, aucun obstacle non plus, ne vient de là. Il plaît au proviseur d'organiser des jeux athlétiques, les parents ne s'y opposent pas; il plaît au proviseur de ne rien faire du tout, les parents ne s'y opposent pas davantage. Cette apathie est on ne peut plus regrettable pour les enfants, pour les parents et pour les maîtres.

Qui fera donc, sur ce point, l'éducation de vos pères et de vos

mères? Qui? mais vous-mêmes, jeunes gens; vous qui savez, vous qui croyez; vous que les grands apôtres des sports ont, par leurs prédications, leurs publications, leurs exemples, convaincus depuis longtemps. Allez à votre tour et enseignez vos parents. Périclès disait, montrant son jeune fils : « Celui-ci est le maître de l'État ; il mène sa mère, sa mère me mène, et moi, je conduis les Athéniens. » Au risque de trahir les secrets d'une corporation dont je fais partie, je vous le dis tout bas : Depuis Périclès, les choses n'ont pas changé; vous avez le même pouvoir sur vos mères, et vos mères sur leurs maris. Prouvez-leur donc par vos discours, par vos actes, en travaillant convenablement, en vous portant à merveille, que l'athlétisme est un grand bien. Soudain, tous vos parents deviendront nos alliés, et la bonne cause triomphera.

Les associations ne sont pas seulement mal connues des familles; elles se laissent, en général, beaucoup trop ignorer des sociétés de sport du voisinage. Il y a bien ici, disent beaucoup de nos correspondants, une société nautique, une société vélocipédique, une salle d'escrime, un stand, mais nous n'en connaissons pas les membres. Certes, si nous avions quelque chose à leur demander, nous sommes certains que leur bienveillance nous serait acquise; mais nous n'avons rien à leur demander.

Cet isolement est déplorable; il risquerait d'enlever toute vie et toute force aux associations. On se renferme, en général, beaucoup trop dans deux ou trois exercices, tels que le football, la course à pied, etc. Tous les sports sont solidaires et, par des voies diverses, tendent au même but. Si la ville a une société de tir et un manège de cavalerie, pourquoi l'association du lycée n'aurait-elle pas de section de tir et d'équitation? On sait que Chanzy, qui ne voulait pas entendre parler des bataillons scolaires, demandait instamment aux lycées de préparer à l'armée des tireurs et des cavaliers. De même pour les sociétés de sport nautique, de vélocipédie, d'escrime, de boxe. Leurs membres sont toujours prêts à mettre gracieusement leurs installations : vélodromes, garages, salles d'escrime, à la disposition de ces jeunes recrues de l'avenir, qui deviendront leurs collègues au lendemain du baccalauréat.

Ces affirmations ne sont pas de simples hypothèses : elles reposent sur des faits. Plusieurs associations, entre autres celles du lycée Malherbe, de Caen, sont organisées pour cultiver de front tous ces genres de sports. L'*Intrépide* d'Angoulême écrit :

Nous sommes très liés avec le club vélocipédique de la ville; il nous

a maintes fois prêté son obligeant concours; l'année dernière, il nous a fourni des contrôleurs pour notre course; il nous a donné des prix; il met à notre disposition le vélodrome qu'il va faire construire.

A Mâcon, le Vélo-Club a les mêmes complaisances; la Société des tireurs mâconnais prête son stand; les « Régates mâconnaises » offrent gracieusement leurs bateaux et leurs entraîneurs. — A Troyes, le vélodrome du Véloce-Club est mis à la disposition de l'association pour jouer au football. — A Laval, le président de la Société de gymnastique, d'escrime et de tir, est un des présidents d'honneur de la Société athlétique du lycée; les élèves reçoivent de cette Société des cartouches à prix réduit et même gratis, soit pour le tir réduit, soit pour le tir à longue portée. — A Cambrai, à Douai, même alliance entre le lycée et la ville. — A Brest, quarante élèves du lycée se rendent au stand tous les dimanches et s'exercent au tir sous la direction des officiers de la « Brestoise », société locale de gymnastique et de tir. — A Laon, excellentes relations avec les Sociétés la « Laonnaise » et le « Guidon Laonnais », etc., etc.

Ce qui se passe dans certaines localités pourrait se faire partout, pour le grand profit des élèves et le grand honneur de leurs patrons. Ce serait là un des plus heureux moyens de mettre en pratique cette nouvelle discipline, cette pédagogie libérale, dont notre président Henri Marion a exposé les principes dans un livre célèbre, avec tant de science, d'autorité et d'éloquence persuasive. On entr'ouvrirait un peu la porte de nos internats; on y ferait pénétrer l'air et la lumière du dehors; on leur ferait prendre le contact avec le siècle, et l'on ne pourrait plus dire que nos enfants sont au secret.

Excellentes encore pour sauver nos internes de l'ennui, leur donner de temps à autre la joyeuse et salubre sensation de la liberté, ces correspondances, ces rencontres, ces rivalités, ces amitiés entre établissements voisins, entre lycées et collèges du même ressort. La plupart de nos maîtres se prêtent à ces nouveautés disciplinaires avec un réel libéralisme, avec une grande ouverture de cœur. En général, ils se réjouissent sincèrement de voir naître partout la camaraderie, cette fraternité des enfants. Non seulement ils permettent aux maisons de l'Université de « jouer » entre elles, mais ils sont heureux de les voir se mesurer avec les institutions libres, laïques ou ecclésiastiques : Louis-le-Grand contre Albert-le-Grand, Charlemagne contre Monge, l'École alsacienne contre Lakanal, etc. On voit même (*mira-*

bile visu) des « secondaires » fraternisant sur le terrain de jeux avec des « primaires », des lycées avec des écoles normales, des collèges avec des écoles primaires supérieures ! Et il ne se forme pas seulement des liens personnels entre les individus, mais des sortes d'amitiés collectives entre les écoles : c'est Poitiers et Angoulême; c'est Bourges et Nevers; Chartres et Orléans; c'est Narbonne et Montpellier, etc., etc., qui s'unissent en autant de groupes sympathiques.

Je plains ceux qui blâmeraient ces nouvelles mœurs scolaires et qui n'en comprendraient pas la portée sociale. Oui, dans ce pays qui meurt de ses divisions, si vous disposez de quelques moyens de rapprocher nos jeunes hommes, et, quelles que soient les situations et les opinions de leurs parents, de les mettre à même de se connaître, de s'estimer, de fraterniser, et, si vous ne savez pas vous en servir, vous êtes de piètres éducateurs. Tous les jeux athlétiques peuvent concourir à ce dessein; ils sont tous des maîtres de concorde. Nos équipiers savent tous que quelques horions n'empêchent pas la sympathie et qu'après une lutte courtoise et loyale on se serre toujours cordialement la main. Le football est une excellente école de politique.

Ici se place la question des « lendits », qui a soulevé tant de controverses. Sont-ils bons ou mauvais? Faut-il les supprimer ou les encourager?

Disons tout d'abord que la presque universalité de nos jeunes gens proclament, sous des réserves assez anodines (1), la grande utilité et même la nécessité de ces concours. Aucun proviseur, aucun principal ne les contredit. Le lendit est un encouragement à l'effort, un but à l'entraînement. Sans cette perspective de gloire, les sociétés ne vivraient pas. En France, le sport ne peut pas être encore aimé pour lui-même; il n'y est pas cultivé depuis assez longtemps. La plante n'a pas pu s'enraciner assez profondément. En général, il faut soutenir les courages par des stimu-

(1) Par exemple, quelques-uns voudraient qu'on changeât la date des Lendits. On les place pendant les fêtes de la Pentecôte : « C'est bien dur, disent-ils, d'être mis dans la triste alternative de se priver ou du plaisir d'aller voir sa famille, ou de l'honneur de lutter pour la gloire du lycée. » C'est vrai; mais, d'un autre côté, ils oublient que, pendant les vacances, le lycée qui invite, étant vide, peut donner aux champions une hospitalité gratuite qui facilite bien des choses.

Plusieurs proposeraient que l'établissement organisateur du Lendit s'abstînt de concourir pour les prix; il peut faire son programme d'après la force de ses champions; il se procure ainsi un avantage, peu correctement. — Mais il nous semble que c'est faire trop bon marché de la loyauté de ses camarades que de leur prêter des calculs si mesquins.

lants, et, parmi ces stimulants, le plus puissant est le désir d'être loué. Les applaudissements des amis, des parents, des frères, des sœurs, des chefs, sont « ces premiers regards de la gloire, plus doux que les feux de l'aurore », dont parlait Vauvenargues. Nous les connaissons bien ces champions qui luttent avec tant d'acharnement pour faire triompher leurs couleurs. Ce sont les mêmes qui plus tard exposeront leur vie avec le même entrain pour l'honneur du drapeau. « Toujours les mêmes qui se font tuer! » disait un grand soldat; oui, toujours les mêmes, et ils prennent cette merveilleuse habitude dès l'âge du football. Les blâmerons-nous? Leur demanderons-nous d'éteindre cette fièvre de louanges qui brûle leurs veines et que leurs pères leur ont léguée? Ils ne le pourraient pas, s'ils le voulaient. Mais à Dieu ne plaise qu'ils le veuillent et que nous leur conseillions de le vouloir!

Ce que nous leur conseillerons, par exemple, à nos jeunes champions, c'est de se méfier de ces imprudents amis qui impriment leurs biographies ou publient leurs portraits, parce qu'ils ont su donner un heureux coup de pied ou réussir un « essai ». — C'est de détester la gloriole, la pose, le cabotinage, et de savoir estimer à leur juste prix ces victoires des muscles, des jarrets et des poumons. Sans doute il y a du mérite à avoir reçu de la nature la vigueur, la souplesse, l'agilité, l'adresse; il y en a un plus grand encore à avoir su conquérir ces avantages à force d'art et de patience. Mais si ces conquêtes ont été obtenues aux dépens du savoir, si elles ne marchent pas de pair avec les vertus du cœur et de l'esprit, elles sont en somme d'ordre secondaire, et les victorieux doivent avoir, comme on dit, le triomphe modeste. J'admets qu'ils se permettent quelques discrètes réserves contre le mot trop dédaigneux de Pascal : « L'homme est fait pour penser et le cheval pour courir. » J'admets même qu'ils contestent la justesse de la célèbre définition du « roseau pensant », et qu'ils fassent observer qu'un roseau n'a ni bras ni jambes. Mais ils devront bien reconnaître qu'entre un hercule de la foire et ce même Pascal, par exemple, ce génie si puissant dans un corps si débile, il y a dans la hiérarchie humaine une incommensurable distance.

III

Les rapports étroits qui unissent l'entraînement des muscles et des nerfs à l'éducation de l'intelligence et de la volonté, ont été déjà plusieurs fois mis en évidence au cours de ce travail. Il faut maintenant étudier de plus près ce sujet qui était la raison prin-

cipale de notre enquête, et répondre à deux questions précises :

1° Les exercices de sport ont-ils nui aux études ?

2° Ont-ils produit, dans nos écoles, une appréciable amélioration de la moralité ?

Sur le premier point, les indications des jeunes gens sont catégoriques : elles se résument dans la phrase suivante que nous empruntons à l'un d'eux : « Rien n'allège plus l'esprit qu'une bonne partie de football ! » On se sent plus à l'aise au retour des jeux, et il n'est pas rare d'entendre dire : « Oh ! comme je vais bien » travailler ce soir ! ! » — Nous ne jurerions pas qu'une « bonne » partie de football fût une excellente préparation à une bonne partie de grec ou de mathématiques. De savants physiologistes nous ont appris, en effet, qu'il faut éviter d'ajouter la fatigue de l'esprit à celle du corps ; que ces efforts, quoique différents, se totalisent et ne se neutralisent pas ; et qu'il importe beaucoup de combiner, dans la même journée, un léger travail intellectuel avec une forte dépense musculaire, et inversement. Mais voici sans doute la vérité que nos équipiers ont voulu exprimer : c'est que leurs sports préférés sont de puissantes distractions, des remèdes souverains contre l'ennui. Or, l'ennui est le plus redoutable ennemi des études. Pas de bonne récréation, pas de bon travail ; c'est un axiome pédagogique. Ainsi comprises, les déclarations des élèves paraissent incontestables.

La plupart des chefs d'établissement les confirment pleinement ; seulement leur façon d'expliquer les choses nous inquiète un peu. Et pourquoi, disent-ils, les jeux nuiraient-ils aux études? — En somme, ces exercices n'ont pas fait ajouter un quart d'heure aux récréations ni un jour aux congés. On emploie ses loisirs plus agréablement, plus utilement, mais on n'a pas plus de loisirs. D'ailleurs, ajoutent quelques-uns, et c'est là un détail affligeant sur lequel nous nous réservons de revenir, les élèves qui doivent affronter des examens sérieux, les philosophes, les candidats aux écoles, se retirent le plus souvent des associations et cessent de jouer. — Ne semble-t-il pas que ce dernier détail prouve un peu le contraire de ce qu'on affirme? Si les exercices ne nuisaient pas aux études, pourquoi les supprimerait-on quand on doit étudier sérieusement ?

Mais un autre renseignement va calmer notre inquiétude. On avait demandé, comme preuves à l'appui, les noms de membres d'associations ayant obtenu des succès marquants dans leurs études. Or, nous avons été littéralement submergés sous la no-

menclature des lauréats. Les copieuses énumérations du bon Homère sont des modèles de brièveté au regard de ces listes de jeunes guerriers qui ont triomphé sur le terrain des lendits, en même temps qu'au grand concours, aux baccalauréats, aux examens de « Centrale, de Polytechnique et de Normale ». Des pages et des pages ne suffiraient pas à contenir tous ces noms.

Voici donc ce qui ressort, à l'évidence, de l'enquête. — En ce qui concerne *les bons élèves*, jamais les exercices physiques n'ont entravé leurs succès. Les jeux ont été, pour beaucoup, un inappréciable bienfait; ils les ont sauvés de l'épuisement intellectuel; ils ont rendu de la souplesse et du ressort à leurs fibres cérébrales. Ces divertissements, en leur renouvelant le sang, ont, du même coup, rafraîchi et comme régénéré leur capacité de comprendre et d'imaginer.

Pour les élèves ordinaires, si le sport n'ajoute rien à leurs aptitudes, il ne leur ôte rien non plus. On a reproché au football, à la bicyclette, etc., d'avoir fait échouer au baccalauréat certains amateurs trop zélés. Mais tenez pour certain, qu'au fond, le football et la bicyclette sont parfaitement innocents; et que, sans eux, les victimes auraient succombé tout de même. Si elles n'avaient pas eu à leur disposition ces salubres distractions, elles s'en seraient procuré d'autres qui n'eussent pas mieux valu, tant s'en faut!

Et quant aux *déshérités*, à ceux qu'on appelle si durement les *mauvais élèves*, qu'on nous permette à leur sujet, de citer un fait qui nous paraît bien intéressant. Un de nos proviseurs les plus distingués nous parle de deux élèves qui ont présidé tour à tour l'association de son lycée, et il dit :

> M. X..., le premier des présidents, le fondateur, dont on vous *parle avec une sorte de respect*, était un élève absolument nul, incapable d'arriver au baccalauréat, et qui n'a jamais pu apprendre l'orthographe! Le président actuel n'est pas brillant non plus en classe, et il n'excelle pas non plus dans les exercices physiques... Mais tous les deux ont un excellent caractère, ils sont obligeants et affables, etc.

Ce cas n'est certainement pas unique. Ne trouvez-vous pas tout à fait remarquable cet hommage rendu par les camarades à la fermeté et à la douceur du caractère; et cela, indépendamment du savoir, du talent, et même de la force physique? N'êtes-vous pas touchés de constater cet ascendant exercé sur les esprits par le cœur? Certes, voilà une supériorité qui vaut toutes les autres; mais sans l'association, sans cette petite organisation élective, aurait-elle jamais eu l'occasion de se faire apprécier? Ces jeunes

gens n'auraient-ils pas emporté du lycée un incurable découragement, avec le sentiment d'une incurable infériorité? Au lieu de cela, ils savent ce qu'ils peuvent; ils agiront en conséquence. Et qui sait si ces prétendus « cancres », encouragés par cette première expérience, n'iront pas aussi loin, peut-être plus loin que les premiers prix de thème grec? — Jusqu'à ces derniers temps, il n'y avait de compliments et de couronnes, dans nos écoles, que pour ceux qu'on appelle aujourd'hui « les intellectuels ». Mais à côté de ces littérateurs et géomètres précoces, il y a des enfants admirablement doués du côté du cœur, du caractère, de l'énergie, de l'initiative. Les associations athlétiques les feront sortir de l'ombre; réparation tardive mais juste et féconde à porter à l'actif de la nouvelle pédagogie.

Les sports sont donc plutôt favorables aux études; c'est certain. Servent-ils aussi bien la moralité?

Pour instruire ce nouveau détail de la cause, nous nous bornerons à appeler, au hasard, les témoins : d'abord les élèves et ensuite les maîtres. Nous les écouterons sans parti pris, et nous jugerons ensuite.

Nous recevrons d'abord quelques dépositions des jeunes gens, dépositions sincères et naïves, qui ne manquent ni de grâce ni de force.

Ceux de l'École alsacienne s'expriment ainsi :

Les jeux ont une influence considérable sur l'esprit de camaraderie. Rien n'est capable d'unir les esprits et les cœurs comme l'effort et la lutte en commun. On s'apprécie, on s'aime davantage, il se forme quelquefois sur le champ de bataille des liaisons qui durent toute la vie. Enfin, on s'oublie soi-même et l'on ne pense qu'à l'intérêt général. Sous ce rapport aussi les jeux athlétiques sont une école de patriotisme.

Ceux de Nevers :

C'est surtout aux approches d'un match que l'on se groupe; on se sent solidaires; et la poursuite d'un but commun est bien faite pour resserrer les liens de camaraderie et les rendre indissolubles.

Ceux de Nantes :

Le caractère breton porte à se renfermer dans un cercle étroit de relations et se fait sentir jusqu'au lycée; le football a profondément attaqué cette habitude en mettant en présence des élèves qui, sans cela, auraient toujours été étrangers les uns aux autres.

Ceux de Douai :

Nos équipiers constatent que les sports en général, et le football en particulier, développent en eux un grand esprit de discipline; ils se

rendent compte que ce n'est que grâce au sang-froid, à la persévérance, à la solidarité, qu'ils peuvent obtenir des résultats durables. Ils fraternisent en récréation après s'être quelquefois serré les coudes assez rudement sur le terrain. — Nous sommes convaincus qu'un horion est peu de chose, et qu'il ne faut considérer que l'accroissement de nos forces, tout ce qui pourra faire de nous des défenseurs de la patrie!

Ceux de Constantine :

Avant la création de l'association, on voyait les élèves de notre lycée divisés par petits groupes qui discutaient dans un coin. Certains élèves étant au lycée depuis plusieurs années ne s'étaient presque jamais adressé la parole. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Les habitudes de bonne tenue et de toilette, jadis reléguées à l'arrière-plan, semblent se modifier aussi.

Ceux d'Albert-le-Grand (Paris) :

Et ce ne sera pas une des moindres gloires du mouvement sportif actuel que de créer entre les jeunes gens français un lien fraternel qui ira toujours se resserrant et d'en faire des *amis* et des *patriotes!*

Charlemagne dit :

Les jeux ont détruit l'ancien antagonisme entre l'enseignement classique et l'enseignement spécial, et créé, entre les externes, des liens de camaraderie.

Michelet :

Les jeux éloignent, en partie du moins, l'ennui inévitable dans notre vie morne et sédentaire, dans nos cours murées et grillées; l'ennui, dont les conséquences sont souvent si tristes au point de vue de la moralité!

Aurillac déclare que les jeux font trouver courtes les heures de récréation et agréable le séjour du lycée! — Rouen, que le caractère général des élèves a beaucoup gagné en franchise et en droiture. — Louis-le-Grand affirme l'influence incontestable des jeux sur le développement du courage et de l'initiative. — « Ils durcissent le corps et trempent l'âme, » ajoute l'École alsacienne.

Ceci mérite encore d'être écouté :

Quoique ayant pour but unique de pratiquer les sports, l'Union athlétique est aussi dans le lycée un *centre moral plein d'influence*, grâce à la générosité et à la cordialité de tous ses membres... Les unionistes forment en quelque sorte l'aristocratie des scolaires, et dans cette petite société du lycée se reproduit le phénomène si remarqué dans la nation entière : le sport est réservé aux plus distingués! (Caen.)

Terminons par les confidences d'un excellent président d'association. J'ai eu la bonne fortune et l'indiscrétion de les copier dans une lettre particulière :

Nous sommes loin des anciennes récréations que nous passions

à tourner autour de la cour, de gauche à droite en temps ordinaire; de de droite à gauche dans les temps de troubles. Eh bien! depuis trois ans que notre société est fondée, nous n'avons plus tourné à l'envers. C'est, je pense, que les esprits n'ayant plus besoin pour se distraire de s'ingénier à faire des farces à leurs maîtres, et, sentant qu'on leur laisse une certaine liberté dont le comité est en partie responsable, trouvent tout naturel de se conduire raisonnablement; tandis qu'autrefois, crier la nuit dans son lit, en simulant un rêve; fumer partout où cela était possible, étaient les charmes suprêmes du lycéen. Depuis ma troisième, je n'ai plus entendu crier la nuit, et je n'ai vu fumer qu'une fois une cigarette par un de nos sociétaires dans un rallye... Cet élève a été unanimement blâmé par ses camarades, et je l'ai rayé de notre société le soir même, sans que l'administration eût le *droit* d'intervenir! En effet, nous avons fait certaines conventions avec le Proviseur; nous devons faire notre discipline nous-mêmes...

Et on le voit, ils la font rigoureusement.

Nous venons d'entendre les élèves; donnons maintenant la parole aux maîtres.

« La cause des exercices physiques n'est plus à plaider, dit l'honorable M. Blanchet, proviseur de Louis-le-Grand, elle est gagnée. » Cette opinion résume le sentiment de ses collègues : MM. Gidel, de Condorcet; Grenier, de Charlemagne; Bertagne, d'Henri IV; Fourteau, de Janson-de-Sailly; Frétillier, de Voltaire; Breitling, de Lakanal; Rousselot, de Rollin; Coutant, de Chaptal; etc., qui nous ont fait le grand honneur de nous répondre. Tous confirment les résultats excellents des associations au double point de vue des études et de la moralité. Leurs avis sont en général très brefs (*brevitas imperatoria*), mais très significatifs, et ils empruntent une autorité singulière, non seulement aux noms respectés qui les ont signés, mais aussi à cette circonstance qu'ils n'ont été donnés qu'après l'autorisation officielle du Recteur de l'Académie de Paris. Cette sorte de consécration de l'homme éminent qui a joué un rôle si considérable dans l'histoire de notre pédagogie contemporaine, a une importance qui n'échappera à personne.

Les proviseurs de province, laissant à l'enquête son caractère tout intime et officieux, ont pu commenter plus librement les réponses de leurs élèves. La plupart de leurs notes sont remarquables, et nous ne pouvons pas ne pas produire, au moins en partie, quelques-uns de ces documents nécessaires.

Le proviseur d'Angoulême écrit :

Quant aux bons effets de ces jeux sur les caractères, ils sont incontestables. Les enfants s'habituent à obéir volontairement, et non sous

le coup de la crainte... Les rapports avec les maîtres sont devenus meilleurs. J'ai très facilement fait accepter cette idée que les maîtres, assistant aux jeux, en dehors du lycée, n'auraient jamais de discipline à faire. — Les rallyes sont fréquents. Un maître monté à bicyclette suit les élèves pendant leur marche forcée de 8 à 10 kilomètres. — Le service est fait par les maîtres les plus jeunes, même les moins habiles, aucun d'eux n'a eu une observation à faire. — On s'habitue ainsi à tenir ses promesses... On joue au tennis dans une cour inoccupée; on est là sans surveillance incessante. J'y suis allé vingt fois, je n'ai jamais trouvé personne en faute.

Voici un autre témoignage et non moins précieux; il émane du proviseur du lycée Malherbe, à Caen :

Je déclare que l'existence de notre association ne présente aucun inconvénient au point de vue disciplinaire. Son règlement assez sévère ne peut qu'entretenir, chez les adhérents, l'esprit de discipline et de soumission à la règle, nécessaire dans toute association. Nos élèves de l'Union jouissent de certains privilèges dont ils n'abusent pas. Tantôt ils s'exercent à des marches forcées de 20 à 25 kilomètres; tantôt ils organisent des rallyes, des cross-country, etc., jamais dans ces longues promenades à travers champs, où les élèves peuvent cependant échapper facilement à la surveillance du professeur de gymnastique chargé de les accompagner, aucun fait délictueux n'a été signalé... D'ailleurs, les unionistes ont conscience de leur responsabilité; ils reconnaissent que la liberté qu'on leur accorde leur crée des devoirs nouveaux. Ils apprennent ainsi à se diriger eux-mêmes, à se rendre compte de la portée de leurs actes; ils font petit à petit l'apprentissage de la liberté.

A Brest, les résultats doivent aussi être remarqués :

Dans leur réponse, dit le proviseur, les élèves ont oublié de donner quelques détails tout à leur honneur. Ils sont chargés eux-mêmes de la discipline. Aucun répétiteur ne les surveille. Tous les jeudis, ils se rendent eux-mêmes dans les différents dortoirs pour prendre leurs vêtements de courses, etc., les mouvements s'opèrent dans la maison, sous la direction des chefs d'équipe, sans que jamais nous ayons eu l'occasion d'intervenir.

En Algérie, comme en France, assure le proviseur de Constantine, les jeux et tous les exercices physiques sont les alliés naturels, j'oserai dire nécessaires, de l'éducation morale... Les progrès ont été sensibles; à cet abandon négligé de la tenue, à ces mains enfoncées dans les poches, à la casquette et aux habits que le vent agitait en tous sens, a succédé, chez nos grands élèves surtout, un certain souci de la correction, une réserve de bon ton. — Les mœurs se sont adoucies avec les caractères, et les rapports, autrefois si tendus entre maîtres et élèves, sont maintenant faciles et cordiaux.

L'espace nous manque, et nous le regrettons, pour transcrire ici les renseignements des proviseurs de Nevers, d'Alençon, de Châteauroux, etc., etc.

Écoutons maintenant quelques principaux de collèges.

Celui de Meaux nous déclare que :

... On ne voit presque plus d'élèves se promenant par petits groupes formant des conciliabules où s'agitent des questions subversives de la discipline et, quelquefois aussi, contraires à la moralité.

Le principal de Saint-Amand dit :

Il n'y a aucun doute que les effets moraux de ces associations sont très appréciables. Les élèves qui ont bien joué pendant les récréations travaillent mieux que ceux qui se promènent languissamment le long des murs de la cour. Leur esprit est plus gai, leur caractère plus ouvert. Pour ceux-là, il n'y a pas à faire de discipline. Les élèves les plus difficiles sont les solitaires. J'ai constaté, dans mes visites de nuit, que les élèves qui jouent beaucoup, dorment d'un sommeil réparateur; les autres ont des cauchemars, et se réveillent très facilement.

Enfin, voici l'avis d'un professeur de rhétorique, qui préside l'association du lycée de Laval; avis doublement intéressant et par la qualité de celui qui le donne, et par les renseignements qu'il apporte :

Les jeux athlétiques, dit M. Sinoir, contribuent pour une part importante à l'éducation de nos élèves. Ils y acquièrent l'esprit de discipline, de loyauté et de courtoisie. Ils y apprennent aussi à se conduire tout seuls; c'est bien, selon le mot de M. Marion, l'éducation de la liberté! Qu'on me permette de citer le témoignage précieux de M. l'aumônier du lycée de Laval. Interviewé par moi à ce propos, M. l'Aumônier m'a affirmé que le niveau de la moralité avait certainement remonté depuis la fondation de notre petite société. Il y a donc là une force pédagogique qu'on ne saurait négliger.

Résumons enfin cette longue instruction.

Les proviseurs disent unanimement : la discipline, la tenue, le ton, sont meilleurs; nous remarquons plus de courtoisie et de bonne humeur; plus de franchise, d'initiative, de liberté, de responsabilité. Les élèves ajoutent : Nous sentons croître en nous le courage, le sang-froid, la patience, l'endurance. Nous apprenons à estimer, à aimer nos camarades, et à nous dévouer à une cause commune. Nous comprenons beaucoup mieux les mots de dignité, de solidarité, de fraternité, de patriotisme. Nous sommes plus heureux, nous nous sentons plus moraux!

Que faut-il de plus? Il nous semble que, pour ceux qui veulent entendre, la cause est entendue. Pour les autres, pour les « pires sourds », il n'y a plus ni rien à dire, ni rien à faire.

IV

Quels enseignements, quelles conclusions pratiques allons-nous faire sortir de cette consciencieuse information?

Il nous semble démontré, en premier lieu, que l'administration doit être l'indispensable instrument de la réforme. C'est donc vers elle que doivent se porter les efforts. On doit se tourner vers les chefs suprêmes; vers les recteurs, directeurs et ministres. A eux de donner l'impulsion; à eux de louer et de récompenser ceux qui l'ont mérité; de stimuler ceux qui hésitent, et de convaincre ceux qui discutent. Notre petite enquête libre ne devrait être que le prologue d'une grande enquête administrative, dirigée par des hommes compétents. Ceux-ci diraient pourquoi ce qui se fait ici ne pourrait se faire là? Pourquoi l'éducation physique réussirait à Paris, à Rouen, à Laval, à Brest, à Narbonne, à Constantine, etc., etc., et ne saurait s'organiser dans tels ou tels établissements du Nord ou du Midi?

Pour justifier leur inertie, les opposants se retranchent généralement derrière trois sortes d'excuses :

On manque de personnel compétent;

On manque d'espaces appropriés;

On manque de temps pour jouer.

Ces objections ne sont malheureusement pas toujours sans fondement. Comment les résoudre?

Il est presque impossible, c'est certain, d'organiser les jeux athlétiques, si l'on n'a sous la main personne qui les ait pratiqués à fond et puisse les enseigner aux autres. Il semble, à première vue, que nos maîtres de gymnastique pourraient être chargés de ce soin. Mais, sauf de rares exceptions, ils n'ont ni le savoir ni le loisir nécessaires. Très imparfaitement au courant des « grands jeux éducatifs », occupés au dehors par des leçons particulières, ils n'appartiennent pas entièrement au lycée. Or, il faudrait des hommes jeunes, vigoureux, ayant reçu à de bonnes écoles l'initiation des sports principaux, sachant comment un entraînement se conduit méthodiquement, et suivant quelles règles d'hygiène. Ne pourrait-on pas créer, pour ces spécialistes, des postes de Directeurs de l'Éducation physique, leur donnant, par exemple, rang et situation de surveillants généraux? Les jeunes maîtres d'études pourraient être leurs auxiliaires naturels, leurs moni-

teurs d'entraînement. Peut-être serait-ce là un des moyens propres à faire enfin du maître d'études un éducateur populaire et respecté. Bien entendu, ces nouveaux collaborateurs du proviseur et du censeur, organes discrets de l'administration, devraient éviter avec soin toute ingérence fâcheuse dans les associations, et respecter scrupuleusement l'initiative et l'autonomie des élèves. Si j'ose me permettre une comparaison triviale, mais qui rend bien notre pensée : ils devraient être semblables au cuisinier et au maître d'hôtel, qui préparent toutes choses et dont les convives ne sauraient se passer, mais qui pourtant ne s'assoient jamais à la table du festin.

Avoir un moniteur, un « entraîneur » de jeux, c'est bien; mais cela ne suffit pas. Il faudrait encore disposer d'un bon terrain, bien aménagé. Or, la plupart de nos établissements secondaires ont le malheur d'être installés au milieu des villes; leurs cours de récréation sont forcément exiguës et insuffisantes. Les promenades et places publiques ne conviennent que bien rarement. Les joueurs supporteraient encore l'importunité des badauds, mais comment se donner carrière sur un sol dur et battu, dangereusement parsemé d'arbres, de bancs, de treillages, etc. Le Luxembourg, les Tuileries, dont quelques équipes de Paris sont forcées de se contenter, sont des emplacements détestables. Chaque association devrait avoir, soit dans les faubourgs, soit à la campagne, un espace aménagé spécialement pour le football, pour le tennis, pour le crickett, la paume, etc. On y devrait absolument ajouter les abris, les vestiaires et remises, où les joueurs pourraient changer de costume, serrer leurs instruments; je n'ose ajouter, de peur de paraître chimérique, prendre une douche fraîche après l'exercice. Si l'on était bien convaincu du rôle nécessaire des sports dans l'éducation, un champ d'exercices paraîtrait, chez nous, comme en Angleterre, aussi indispensable qu'un réfectoire ou un cabinet de physique. La dépense, en somme, assez minime, figurerait dans nos budgets parmi les charges obligatoires, comme celles de l'alimentation et de l'enseignement. Mais en attendant que ces bonnes habitudes aient prévalu, serait-il donc impossible de trouver les subsides nécessaires, en faisant appel à la bonne volonté des familles, des présidents et membres d'honneur, des conseils municipaux et généraux, etc.? On trouve de l'argent pour tout, ou presque tout; pourquoi n'en trouverait-on pas pour cela?

Mais voici la difficulté capitale : Si notre association dispose

d'un terrain à la campagne, aura-t-elle le temps d'en profiter? La plus grande récréation, chaque jour, est d'une heure; c'est à peine le temps d'aller et de revenir. Le dimanche est consacré à la famille, aux amis, à la vie mondaine. Reste le jeudi. Mais un seul jour par semaine, est-ce suffisant pour un entraînement sérieux? Non, et il faudrait pouvoir disposer au moins de trois séances de trois heures, chaque semaine, en dehors du dimanche. Pourrait-on, en restituant aux études la matinée du jeudi, réserver la fin de la journée (à partir de midi, le jeudi; à partir de trois heures, le mardi et le samedi) à l'éducation physique et morale? Les études classiques, telles qu'elles sont organisées, les concours, les examens, s'accommoderaient-ils de ce partage?

Je crains qu'on ne nous réponde négativement. Déjà, en effet, dans le régime actuel, avec la part si restreinte réservée aux exercices, nous avons vu que nombre de jeunes gens ne croient pas pouvoir mener de front le sport et la préparation aux examens. Les philosophes, les candidats à Saint-Cyr, aux Écoles polytechnique, normale, centrale, désertent les jeux et les associations. Ils les désertent au moment où ils auraient le plus besoin de fortifier leurs organes, en plein air, en pleine lumière. Aux jeux salutaires ils substituent le terrible entraînement des mathématiques, qui se consomme dans l'ombre et l'immobilité. Et trop souvent ils y laissent leur santé et leur vie.

Tout le monde connaît ce mal, tout le monde le déplore, bien peu essaient de le guérir; et quand quelqu'un parle d'alléger la charge des programmes, on l'accuse de rabâcher, et on lui oppose la question préalable. C'est pourtant à cette solution qu'il faut absolument revenir. Pour faire de la bonne éducation, il faut du temps; pour avoir du temps, il faut le reprendre aux exercices qui l'absorbent, et avoir le courage de débarquer les « bouches inutiles ».

« Il y a dans l'humanité, disait le sage Franklin, un inexplicable préjugé, en faveur des anciennes coutumes, qui dispose à les continuer même après que les circonstances qui les avaient rendues utiles ont cessé d'exister... Depuis le temps que la mode nous fait porter des perruques, les chapeaux sont devenus inutiles; on n'en continue pas moins à *les porter sous le bras!* »

Et avec une irrévérence tout américaine pour les traditions les plus respectées de notre vieux monde, il ajoute : « L'étude du latin et du grec est un chapeau sous le bras! »

Franklin va trop loin, nous ne le suivrons pas jusque-là. Mais que de « chapeaux sous le bras » nous laissons encore porter à nos enfants! Qui donc aura la gloire de les en débarrasser?

Tels sont nos vœux, pas bien ambitieux; mais tout modestes qu'ils sont, leur réalisation suffirait, nous en sommes convaincus, pour donner essor à l'éducation physique. Qu'on récompense et qu'on suscite les bons proviseurs; qu'on leur adjoigne des directeurs de jeux compétents; qu'on aménage de vrais terrains d'entraînement; qu'on donne aux joueurs du temps et de l'espace! Aussitôt on verra naître de toutes parts des associations nouvelles.

Non pas des ombres d'associations, composées de deux ou trois douzaines d'équipiers, perdus au milieu de plusieurs centaines de non-combattants, *rari nantes*. Non pas de ces caricatures de *clubs athlétiques*, où l'on a l'air de s'entraîner à un ou deux sports, et cela, dans les plus déplorables conditions, et où quelques succès faciles, grossis par une presse complaisante, masquent plus ou moins, aux yeux du public, l'inertie générale et la stérilité des résultats. Ces parodies dangereuses, nous ne les connaissons pas encore, fort heureusement; nos sociétés scolaires sont petites, mais saines et morales. Seulement, nous voudrions les voir encore plus vivantes et plus puissantes. Nous voudrions y compter la presque totalité des élèves, grands et moyens, internes et externes. Seuls, les maladifs et les faibles devraient s'en dispenser; et encore pourraient-ils, à côté des membres actifs, jouer un rôle utile, comme administrateurs et organisateurs. Nous voudrions que la grande société fût divisée en sections différentes, juniors, seniors, cultivant les diverses branches de l'athlétisme; que tous les sports anglais et français, football et boxe, longue paume et tennis, rallyes-papier et escrime, équitation et natation, tir et canotage, suivant les goûts, les aptitudes, les âges, les saisons, les circonstances, fussent cultivés avec une égale ferveur. Toute cette diversité viendra se résoudre, en effet, dans l'unité du but suprême : faire des âmes viriles. — Et puisque, sans compter le contingent des écoles primaires et supérieures, il y a près de cent mille enfants dans nos classes secondaires, n'est-il pas évident que l'éducation physique de notre bourgeoisie n'aura de réalité que lorsque, au lieu de soixante associations, nous en compterons six cents; qu'au lieu de trois ou quatre milliers de « francs-joueurs » nous en aurons, au bas mot, cinquante mille!

Cet idéal, vers lequel nous devons tendre, est un fait accompli depuis longtemps chez les Anglais. Il n'y a nulle honte à les imiter; non pas sans doute parce que, nos voisins, de par Guillaume de Normandie, sont un peu nos parents; et que, suivant le mot d'un député très humoristique, « l'Angleterre est notre plus belle colonie; » mais parce que ce peuple, le plus politique, le plus actif, le plus riche, le plus entreprenant des peuples, forme ainsi ses hommes, et que ses hommes sont en passe de conquérir le monde.

Un grand industriel de Londres soutenait un jour devant moi ce paradoxe original et impie : « Vous avez bien tort de tant vénérer votre Jeanne d'Arc ! Elle vous a rendu, à vous, et à nous aussi, un très mauvais service, en séparant à jamais la France et l'Angleterre. A voir les grandes choses que nos deux nations ont pu faire, isolées, ennemies, gaspillant le meilleur de leurs forces à se combattre, peut-on imaginer quelles merveilles elles auraient accomplies, si elles avaient réuni leurs efforts, et formé un seul empire! Voilà ce que Jeanne d'Arc a empêché.....

Je me hâtai de répliquer que nous n'avions pas à savoir ce que Jeanne d'Arc avait empêché, mais seulement ce qu'elle avait fait. Et que jamais un Français n'oublierait qu'elle avait vécu, qu'elle avait souffert et qu'elle était morte pour l'amour de la France.

— Du reste, ajoutai-je, si votre rêve d'union n'a pas pu s'accomplir dans le passé, pourquoi ne se réaliserait-il pas dans l'avenir ?

— Comment l'entendez-vous?

— En élevant, de part et d'autre, nos enfants un peu autrement et un peu mieux. Vous donneriez aux vôtres quelques-unes de nos qualités françaises : le sentiment de l'idéal, la passion de la justice et de l'humanité. Nous donnerions aux nôtres vos belles vertus anglaises d'initiative, de résistance et de persévérance. Quant nous nous ressemblerons, nous serons bien près de nous unir.

— C'est vrai; mais que feriez-vous donc pour doter vos enfants de ce que vous appelez « nos vertus » ?

— Nous ferions ce que vous faites vous-mêmes; nous les entraînerions, dès l'âge le plus tendre, à vouloir et à persévérer, et cela, au moyen de ces jeux qui les charment. Mais, suivant votre exemple, nous élèverions l'art de jouer à la hauteur d'une vertu stoïque. Nous montrerions à nos fils que dans le football, le rowing, l'escrime, etc., il y a autre chose que le vain plaisir de faire mouvoir

ses jambes et ses bras : il y a la jouissance intime de l'esprit s'exerçant à primer la matière ; de la volonté qui commande aux muscles et aux nerfs de réaliser un effort difficile, et qui les y contraint, par une méthode lente, progressive et raisonnée ; il y a la satisfaction profonde de sentir s'accroître la puissance de son être ; il y a la conscience, qu'en travaillant avec ténacité à dominer les forces ennemies de la nature, à dompter certains animaux rebelles, à maîtriser d'autres hommes et soi-même, on fait quelque chose de noble et de beau ; que le perfectionnement, acquis de la sorte, profite non seulement à nous, mais à toute la race, dans le présent et dans l'avenir. Et c'est là ce qui fait de ce système d'éducation un admirable instrument de progrès.

— Oui, je vois votre ambition, fit-il en souriant, vous voulez faire pour vos enfants ce que vous avez fait pour vos chevaux. Nous prendre nos procédés d'élevage, et apprendre de nous à nous battre. Mais il est plus malaisé de dresser des hommes que des bêtes ; vous avez contre vous tant de mauvaises habitudes ! ! et il se passera du temps avant que de bons équipiers anglais se laissent battre par vos jeunes gens...

Il se trompait, puisque, à deux reprises, on a pu voir les champions du stade français, dans de grands matchs de football, l'emporter sur de bonnes équipes venues d'Angleterre. Quel exemple pour nos associations athlétiques françaises, présentes et futures, et quel encouragement pour leurs protecteurs et leurs amis !

Ed. MANEUVRIER.

Paris, novembre 1894.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Association générale des étudiants : la visite de M. le Président de la République. — Le 14 novembre dernier, l'Association des étudiants a eu le grand honneur de recevoir la visite de M. le Président de la République.

Comme son vénéré prédécesseur, le chef de l'État a tenu à cœur d'affirmer ainsi sa sollicitude pour cette vaillante jeunesse, qui, si elle obéit parfois un peu trop vite à la chaleur du sang et à la légèreté de son âge, sait aussi se discipliner et s'unir pour le plus grand profit des amicales relations et des sérieuses études de tous.

Il s'est échangé, entre M. le Président de la République et l'honorable M. Wiriath, agrégé d'histoire et boursier de doctorat, président actuel de l'Association, d'excellentes paroles, dont nous croyons devoir rapporter ici l'essentiel.

Nous croyons ne pas nous tromper en attribuant au même M. Wiriath la phrase souvent citée depuis sur « la jeunesse qui se sent moralement abandonnée ». Il a prouvé, cette fois, qu'en tout cas cette jeunesse ne s'abandonne pas elle-même, et a pleine conscience des obligations que lui imposent les problèmes redoutables de ce temps, et le devoir de l'heure présente.

M. le Président de la République, accueilli par les acclamations enthousiastes des étudiants, a été conduit d'abord par le président de l'Association dans la salle de réunion du comité, le salon Carnot. On se souvient, en effet, que cette appellation fut donnée à cette salle en commémoration de la cérémonie qui y fut célébrée le 3 mai 1889, et dans laquelle M. Carnot reçut les membres fondateurs de l'Association. Un portrait de l'ancien Président, avec ces mots : « A mes jeunes amis, 3 mai 1889. Carnot », consacre ce souvenir.

Dans ce salon, se trouvaient réunis, pour saluer M. Casimir-Perier, M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, M. Seignouret, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, représentant M. Leygues, retenu dans l'Hérault par un deuil de famille; M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; tous les doyens des Facultés de Paris, MM. Colmet de Santerre, Himly, Darboux et Brouardel; M. Planchon, directeur de l'École de pharmacie; M. Paul Dislère, président du conseil d'administration de l'École coloniale; M. Paul Dubois, directeur de l'École des Beaux-Arts; les anciens présidents de l'Association; MM. Michel Bréal, Lavisse et Jules Lemaître, qui ont présidé les banquets de l'Association; puis MM. Meurgé, maire du 5e arrondissement; le docteur Cornil, sénateur; le docteur Grancher; Schutzenberger, directeur de l'École de physique et de chimie; le docteur Floquet, etc.

Après s'être entretenu quelques instants avec les personnes présentes, M. Casimir-Perier a visité, guidé par M. Wiriath, toutes les salles et tous les locaux de l'Association. A maintes reprises, au cours de cette visite, qui ne s'effectuait que très difficilement dans les couloirs étroits et au milieu de l'affluence des étudiants qui se pressaient en foule autour du Président, ont retenti d'enthousiastes acclamations, de joyeux vivats et des bans énergiques; et, visiblement ému, M. Casimir-Perier avait peine à répondre à toutes ces marques d'une sympathie si franche et si spontanée.

Cette visite terminée, M. Casimir Perier a été introduit de nouveau dans le salon Carnot.

Là, M. Wiriath lui a adressé un long discours. Après les remerciements d'usage, après avoir fait aussi remarquer l'exiguïté des locaux dans lesquels se meut l'Association, M. Wiriath a défini le rôle de la jeunesse, qui ne doit pas être le reflet attardé du passé, mais se pencher inquiète et pleine de bonne volonté pour entendre les voix de l'avenir. Il a fait l'éloge de la fraternité et aussi de la volonté.

Un vers antique, a-t-il dit en terminant, caractériserait bien ce que nous sentons. Sophocle fait dire à Antigone :

« Je ne suis pas née pour haïr, mais pour aimer. »

Nous aussi, nous voulons dire : l'Association est née des efforts de ceux qui veulent non plus haïr, mais aimer. Mais oui, nous aimer d'abord entre nous, en nous supportant, en faisant des concessions mutuelles, en collaborant à la même œuvre. Nous voulons aimer nos maîtres, qui nous prouvent leur affection par leur présence ici, et qui nous donnent le meilleur de leur temps et de leur esprit.

Nous voulons aussi aimer la science, la science qui a fait la gloire de notre pays, à l'heure où les gloires militaires nous manquaient. Nous voulons l'aimer d'un amour profond, désintéressé et patient.

Enfin, nous voulons aimer le peuple, d'où nous sommes sortis; nous voulons le considérer; car, sans son œuvre matérielle, notre œuvre à nous serait aussi vaine qu'inutile. Nous voulons l'aimer assez pour le respecter, pour ne pas le flatter, pour ne pas l'exaspérer de mirages affolants, pour ne pas le bercer de chimères décevantes. En un mot, nous voulons l'aimer comme le réservoir profond, inépuisable des forces matérielles, intellectuelles et sociales de la patrie.

Le Président de la République a répondu par le discours suivant :

Me me remerciez pas, mon cher président. L'accueil que j'ai reçu, le discours que je viens d'entendre, sont une récompense que je n'ai même pas méritée. Vous avez parlé des sentiments de la jeunesse des écoles, de votre amour désintéressé de la science, de votre ardente passion pour la démocratie laborieuse, vous avez exprimé des idées si généreuses et si nobles, que je partirai d'ici heureux d'avoir été votre hôte, et fier de vous.

Après vingt ans de vie publique, je revendique le droit d'affirmer mon dévouement à toutes les causes qui vous sont chères. Il me semble que vous m'avez permis de lire l'avenir au fond de votre âme, et, en face de tous ces jeunes hommes qui vous applaudissent et vous comprennent, quelle joie j'éprouve à sentir plus forte ma confiance dans les destinées de la France!

Vous avez dit que, en acceptant au profit de votre Association toutes les bonnes volontés, vous ne pensiez pas aliéner votre liberté, ni vous mettre des chaînes. Vous m'autorisez à solliciter, comme un honneur pour moi, mon inscription sur votre liste d'adhérents, à titre de fondateur. Vous ne serez pas par là, sous la férule de cet affreux despote qui s'appelle le Président de la République; vous lui aurez permis d'attester qu'il est des vôtres.

Oui, je suis des vôtres, parce que j'ai trouvé dans cette maison tout ce qui réchauffe le cœur et tout ce qui élève l'esprit. Vous y créez, par l'association et par la fraternité, des liens indissolubles de reconnaissance et d'amitié, vous y remuez toutes les idées qui sont l'honneur de l'humanité, et c'est votre ambition d'ajouter encore de nouvelles richesses à notre patrimoine de lumière et de science.

J'espère qu'il me sera donné de vous prouver ma sympathie mieux encore que par des paroles. Recevez, mon cher président, recevez toutes mes cordiales félicitations, et soyez assuré que tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu, me laissera le plus durable et le plus réconfortant souvenir.

Aussitôt ont éclaté des vivats prolongés et des bans répétés, pendant que M. Wiriath présentait à M. Casimir-Perier une de ses photographies, avec prière de vouloir bien la signer. Le chef de l'État a souscrit à ce désir,et il a écrit au bas de sa photographie : « A l'Association générale des étudiants, souvenir reconnaissant de la journée du 14 novembre 1894, Casimir-Perier. »

Le Président s'est, en outre, inscrit comme membre fondateur, et a versé les 500 francs qu'entraîne cette souscription.

A son départ, qui s'est effectué vers cinq heures, M. Casimir-Perier a été salué par les mêmes acclamations enthousiastes qu'à son arrivée.

Conseil général des Facultés : *Séance de novembre.* — M. Gréard, président du Conseil général, a rendu hommage aux services éminents rendus à l'Université par M. Victor Duruy qui vient de mourir, et il a fait l'éloge de M. Duchartre, professeur honoraire de la Faculté des sciences, décédé il y a quelques jours. Puis il a donné lecture de l'adresse qui a été envoyée, au nom du corps des Facultés de Paris, à M. le ministre de l'Instruction publique de Russie à l'occasion de la mort du tsar.

M. le Recteur a, en outre, annoncé que les nouveaux cours de la Faculté des sciences, préparatoires au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, ont été ouverts le lundi 19 novembre. Le nombre des élèves présents le premier jour a été de 158; il était le surlendemain de 176; il ne tardera pas à atteindre le chiffre de 200. L'inauguration des nouveaux locaux de la Faculté aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

M. C. Martha, professeur à la Faculté des lettres, est désigné par un vote du Conseil pour préparer le rapport à adresser au ministre de l'Instruction publique sur la situation des Facultés pendant l'année scolaire 1893-1894. Une note relatant les besoins urgents des Facultés sera annexée à ce rapport.

A l'unanimité est voté le maintien à la Faculté des lettres : 1° de la chaire d'histoire pour la philosophie ancienne; 2° de la chaire de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes, vacantes, la première par l'admission à la retraite de M. Waddington, la seconde par la nomination de M. Sylvain Lévy comme professeur au Collège de France.

Le conseil autorise M. du Maroussem à substituer au sujet qu'il avait choisi pour son cours libre à la Faculté de droit, savoir : La raffinerie dans le département de la Seine, le sujet suivant : L'industrie du vêtement à Paris et à Vienne, d'après la méthode monographique.

Conseil académique de Paris. — Le Conseil académique de Paris

a ouvert sa deuxième session, sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, qui fait connaître l'état des travaux de la session, puis fournit au conseil les renseignements suivants :

Lycées et collèges. — Sont en augmentation : Montaigne, Henri IV, Charlemagne, Janson-de-Sailly, Buffon, Voltaire et Lakanal, dont le mouvement de déclin paraît définitivement arrêté. Sont en diminution : Louis-le-Grand, Saint-Louis, Michelet. Pour Saint-Louis, cette diminution n'est qu'apparente; le vide signalé au 5 novembre est dès aujourd'hui à peu près comblé.

Dans les autres départements du ressort, Bourges et Chartres sont en progrès, Reims, Vendôme et Versailles ont perdu quelques unités. Douze collèges de garçons ont gagné 84 élèves; onze sont en diminution.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, l'augmentation est générale.

Au total, le nombre des élèves des lycées et collèges de garçons et de filles dans l'Académie de Paris est supérieur de 142 à celui de l'an dernier à la même date.

Il est intéressant de constater, au point de vue de la participation des familles à la direction de leurs enfants, que dans tous les ordres d'établissements la clientèle de l'internat a baissé, celle de l'externat a augmenté.

Admissions aux écoles du gouvernement. — Sur 210 élèves reçus à l'École polytechnique, 137, soit 65,24 p. 100, appartiennent aux établissements de l'Académie de Paris. Pour Saint-Cyr, la proportion est de 172 sur 600 (28,76 p. 100); pour l'École normale, 15 sur 75 (20 p. 100); pour l'École centrale, 164 sur 245 (66,94 p. 100); pour l'Institut agronomique, 49 sur 93, soit 52,69 p. 100.

Ajoutons que dans les 100 premiers admis à l'École polytechnique, on compte 60 élèves des lycées, parmi lesquels le 1er, le 2e le 4e. A Saint-Cyr, 34 admissions dans les 100 premiers, dont le premier; à l'Institut agronomique, 33 admissions dans les 50 premiers, etc.

Examens de passage. — 1057 enfants ont dû redoubler la classe qu'ils avaient insuffisammont faite. Les familles reconnaissent de mieux en mieux l'utilité d'une sévérité raisonnable.

Examens du personnel enseignant. — 194 chargés de cours, professeurs de collèges, se sont présentés à des examens divers, agrégations ou licences; 59 ont été admissibles, 44 admis.

Enseignement supérieur. — A l'occasion du rapport présenté par le doyen de la Faculté de droit; l'honorable M. Gréard, président du Conseil académique, fait ressortir ce fait que les étudiants de cette Faculté, dans le choix des cours dits *à option*, tiennent compte généralement de l'affinité des matières et de leur unité professionnelle. Il est intéressant de relever les chiffres suivants : législation coloniale, 347; droit maritime, 315; droit international public, 308; législation industrielle, 300; procédure civile, 286; législation financière, 124; droit international privé, 116; législation commerciale comparée, 61; droit administratif, 60.

M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, a fourni des renseignements sur la situation de la Faculté française de médecine à Beyrouth, qui est très prospère. Des difficultés se sont produites quant

à la collation des grades; il y a lieu d'espérer qu'elles seront prochainement aplanies.

Le nombre des étudiants étrangers est considérable à la Faculté de médecine de Paris. Sur une population totale de 5 144 étudiants, l'effectif des étrangers est de 1 002, dont 833 hommes et 169 femmes; les étudiantes françaises ne sont que 26.

M. Brouardel remarque à cette occasion que le nombre des étudiants a doublé depuis huit ans; les locaux de la Faculté seront trop petits avant d'être terminés; de nouveaux sacrifices seront nécessaires; les études médicales prennent une forme qui obligera la Faculté à faire un appel constant au Parlement. Les grandes découvertes actuelles faites par M. Roux exigent que chaque candidat au doctorat en médecine possède une instruction très complète. Elle ne peut leur être procurée qu'en les réunissant en groupes peu nombreux, où se donne autant que possible l'enseignement pratique individuel. Les mêmes préoccupations existent en Allemagne.

M. Henrot, maire de Reims, fait connaître que les grandes villes de France apporteront leur concours à la réorganisation nécessaire. Reims aura prochainement son école de bactériologie où les étudiants et les médecins praticiens seront admis à faire les recherches scientifiques que l'état actuel de la science exige. Il y a lieu d'espérer que cet exemple sera imité et qu'ainsi les étudiants qui n'ont pas à Paris, en raison de l'encombrement, toutes les ressources d'études dont ils auraient besoin, pourront les trouver dans les grands centres des départements.

L'une des préoccupations de M. le doyen de la Faculté de médecine est de reporter sur la province les jeunes docteurs qui, en trop grand nombre à Paris, y vivent péniblement. Il faudrait que les départements fissent quelques sacrifices pour attirer les médecins. Un subside de 1 000 francs serait suffisant pour commencer. Dans la Seine-Inférieure, grâce à l'initiative de M. le préfet, quarante-cinq docteurs ont fait élection de domicile l'an dernier. Si un tel traitement, pourtant bien minime, n'est pas assuré, on pourrait revenir à la pratique du siècle dernier, qui consistait à donner la maison au docteur.

M. Darboux, doyen de la Faculté des sciences, fait la description de la nouvelle Faculté des sciences et il offre ses remerciements aux autorités qui ont contribué à la réfection de la Faculté.

M. Gréard annonce la prochaine inauguration des nouveaux bâtiments. Il fait l'éloge de l'architecte, M. Nénot. C'est en 1882 que le vote des crédits a été acquis; les fouilles ont commencé en 1884; deux ans après, la première pierre était posée et, en 1889, la salle des Fêtes était inaugurée. La Faculté des sciences est aujourd'hui installée en partie; en 1897, la bibliothèque de l'Université pourra l'être, et si ces prévisions se réalisent, la nouvelle Sorbonne sera achevée en 1900.

DIJON

Programme des cours et conférences des Facultés pour l'année scolaire 1894-95. — Nous reproduisons ci-dessous l'affiche des cours et conférences des Facultés de Dijon, pour la présente année scolaire. Ce n'est pas la coutume d'insérer ici ces sortes de programmes, pour cette seule raison que l'espace dont dispose la Chronique n'y suf-

flrait pas. Si nous dérogeons aujourd'hui à l'usage, c'est en vue de donner une idée du caractère que tend à prendre l'enseignement supérieur français, sous l'action des idées de solidarité entre les Facultés et de groupement des disciplines, qui sont aujourd'hui dominantes. Le programme de Dijon donnera l'impression que désormais les corps de Facultés ne sont pas seulement des personnes juridiques, mais des organismes vivants et coordonnés. D'autres Facultés, Paris en tête, ont donné, dès longtemps, l'exemple de grouper, sur leurs affiches, des séries de cours propres à être suivis par les étudiants aspirant à certains grades ou titres, les professeurs étant empruntés à diverses Facultés; mais jamais encore on n'avait vu, que nous sachions, la classification se modeler sur la répartition scientifique et raisonnée des diverses branches des études supérieures. A ce titre, nous semble-t-il, le programme de Dijon mérite d'attirer et de retenir l'attention.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, COURS ET CONFÉRENCES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-1895

Droit. — *Droit romain* (Faculté de droit). — MM. Desserteaux, lundi, mercredi et vendredi, à 9 h. 3/4 du matin (1er semestre), et à 9 h. 1/4 (2e semestre), Renardet, jeudi, à 8 heures du matin (1er semestre), mardi et jeudi, à 7. h 1/2 du matin (2e semestre).

Pandectes (Faculté de droit). — M. Renardet, mardi et samedi à 9 h. 3/4 du matin (1er semestre) et samedi, à 7 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Code civil (Faculté de Droit). — MM. Guenée, mardi, jeudi et samedi, à 9 h. 3/4 du matin (1er semestre) et à 9 h. 1/4 (2e semestre). Louis-Lucas, mardi, jeudi et samedi à 9 h. 3/4 du matin (1er semestre) et à 9 h. 1/4 (2e semestre). Geny, mardi, jeudi et samedi, à 8 heures du matin (1er semestre) et à 7 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Procédure civile. — Cours général (1er semestre). Voies d'exécution (2e semestre) (Faculté de droit). — M. De Suze, lundi, mercredi et vendredi, a 9 h. 3/4 du matin (1er semestre) et à 9 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Droit criminel (Faculté de Droit). — M. Bonneville, lundi, mercredi et vendredi à 8 h. du matin (1er semestre) à 7 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Droit commercial (Faculté de droit). — M. Bailly, mardi, jeudi et samedi à 8 h. du matin (1er semestre); à 7 h. 1/2 (2e semestre).

Législation commerciale comparée. — M. Bailly, mercredi, à 5 h. du soir (1er semestre); lundi et vendredi à 8 heures du matin (2e semestre).

Droit commercial (Cours de vulgarisation). — M. Tissier, vendredi, à 6 heures du soir (1er semestre.

Droit administratif (2e année) (Cours de vulgarisation). — M. Gaudemet, lundi, mercredi et vendredi, à 9 h. 3/4 du matin (1er semestre) et à 9 h. 1/4 du matin (2e semestre).

Éléments de droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics. — M. Deslandres, lundi, mercredi et vendredi, à 7 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Droit international privé (1er semestre). — M. Tissier, mardi, jeudi et samedi, à 5 h. du soir.

Droit international public (Cours de vulgarisation). — M. Bonneville, mardi et samedi à 8 heures du matin (1er semestre); samedi à 7 h. 1/2 du matin (2e semestre).

Droit administratif (3ᵉ année, 1ᵉʳ semestre) (Cours de vulgarisation). — M. Deslandres, lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures du matin.

Enregistrement (Cours de vulgarisation). — M. Louis-Lucas, vendredi à 8 heures du soir.

Législation notariale (Cours de vulgarisation). — M. Louis-Lucas, mercredi, à 5 h. 1/4 du soir.

Sciences Économiques. — *Économie politique* (Faculté de droit). — M. Mongin, mardi, jeudi et samedi, à 9 h. 3/4 du matin.

Législation industrielle (Faculté de droit). — M. Mongin, lundi et vendredi à 1 h. 1/2 du soir (1ᵉʳ semestre); mercredi à 8 h. du matin (2ᵉ semestre).

Législation financière (2ᵉ semestre) (Faculté de droit). — M. Tissier, mardi, jeudi et samedi, à 5 h. du soir.

Sciences Philosophiques. — *Philosophie* (Facultés des lettres). — M. Adam, mardi et vendredi, à 2 heures; le jeudi à 4 h. 1/4.

Droit pénal (Faculté de droit). — M. Bonneville, lundi, mercredi et vendredi, à 8 h. du matin (1ᵉʳ semestre) à 7 h. 1/2 du matin (2ᵉ semestre).

Sciences Historiques. — *Histoire ancienne* (Faculté des Lettres). — M. D'Hugues. lundi et mardi, à 2 h. 1/2 du soir.

Histoire du moyen âge (Faculté des Lettres). — M. D'Hugues, samedi à 9 h. 1/2.

Thèses (Faculté des lettres). — M. Stouff, jeudi, à 10 h. 1/2 du matin.

Histoire moderne (Faculté des lettres). — M. Gaffarel, lundi, à 4 h. 1/4 du soir; mardi, à 8 h. 1/2 du matin.

Histoire contemporaine (Faculté des lettres). — M. Gaffarel, mardi, à 8 heures du soir. (L'ouverture du cours sera annoncée ultérieurement.)

Paléographie (Faculté des lettres). — M. Stouff, vendredi à 9 h. 1/2.

Diplomatiqne et Institutions romaines. — M. Stouff, samedi, à 9 h. 1/2.

Histoire générale du Droit français (1ᵉʳ semestre) (Faculté de Droit). — M. Saleilles, lundi, mercredi et vendredi à 8 h. du matin (1ᵉʳ semestre).

Histoire du Droit (Faculté de droit). — M. Saleilles, mardi et samedi à 4 h. 1/2 du soir.

Géographie (Faculté des lettres). — M. Gaffarel, mercredi, 8 h. 1/2 du matin.

Physique du globe (Faculté des lettres). — M. Collot, 2ᵉ jeudi du mois à 8 h. du matin.

Littérature et Linguistique. — *Langue et Littérature grecques* (Faculté des lettres). — M. Dorison, mercredi à 4 heures; jeudi à 2 h. 1/2 et samedi à 2 heures.

Langue et Littérature latines (Faculté des lettres). — M. Royer, lundi à 8 h. 1/2; mardi à 4 h. et mercredi à 8 h. 1/2.

Langue et Littérature latines (Faculté des lettres). — M. Lame, samedi. à 3 heures.

Langue française (Faculté des lettres). — MM. Aubertin, vendredi à 4 heures. Genevray, lundi à 2 h. 1/2; et jeudi à 8 heures. Lame, mardi à 3 h. jeudi, à 10 h. 1/2.

Langue et Littérature étrangères (Faculté des lettres). — M. D'Hugues samedi a 4 heures.

Grammaire (Faculté des lettres). — M. Grammont, jeudi à 9 h. du matin.

Métrique (Faculté des lettres). — M. Grammont, samedi à 8 h. 1/2 du matin.

Exercices pratiques (Faculté des lettres). — M. Grammont, vendredi, à 8 h. 1/2 du matin.

Linguistique (Phonétique et morphologie du Gotique) (Faculté des lettres). — M. Grammont, vendredi à 5 h. 1/2 du soir.

Sciences Mathématiques. — *Calcul différentiel et intégral* (Faculté des sciences). — M. Méray, mardi, à 2 h. 1/4, mercredi et vendredi, à 8 h. 1/4 du matin.

Mécanique (Faculté des sciences). — M. Duport, lundi, mardi à 8 h. 1/4 du matin, et samedi, à 8 h. 1/2 du matin.

Astronomie (Faculté des sciences). — M. Duport, vendredi à 2 heures.

Sciences Physiques. — *Physique* (Faculté des sciences). — MM. Brunhes, lundi, à 2 h. 1/4, mardi, à 8 h. 1/4 du matin. Bagard, mercredi, à 2 h. 1/4.

Physique médicale (Ecole de médecine). — MM. Brunhes, mardi et vendredi, à 1 h. 1/4. Hebert, lundi et jeudi, à 10 heures.

Chimie minérale et organique (Faculté des sciences). — M. Recoura, mardi et samedi, à 2 h. 1/2 et lundi à 8 h, 1/2 du matin.

Chimie (Ecole de médecine). — M. Recoura, lundi, mercredi et vendredi, à 1 heure.

Physique et Chimie (Trav. prat.) (École de Médecine). — M. Bellier, mardi, mercredi et vendredi, à 2 heures.

Minéralogie (Faculté des sciences). — M. Collot, samedi à 8 h. 1/2 du matin.

Physique (Faculté des sciences). — MM. Brunhes, mercredi, à 8 heures; Bagard, lundi, à 8 h. vendredi, à 10 heures.

Chimie (Faculté des sciences). — M. Pigeon, mardi vendredi et samedi à 8 heures.

Cours préparatoires au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Sciences naturelles. — *Zoologie et Physiologie animale* (Faculté des sciences). — M. Jobert, cours mardi et mercredi, à 4 h. 1/4, travaux pratiques mercredi, à 9 heures du matin.

Histoire naturelle médicale (École de médecine). — M. Laguesse, mardi, mercredi et vendredi, à 10 h. 1/4 du matin.

Physiologie (École de médecine). — M. Tarnier, mardi, jeudi et samedi à 1 heure.

Botanique (Faculté des sciences). — M. Emery, lundi, à 1 heure; mardi et vendredi à 2 h. 1/2.

Géologie (Faculté des sciences). — M. Collot, samedi, à 4 h. 1/4; jeudi à 8 h. 1/2 du matin.

Zoologie (Faculté des sciences). — M. Bataillon, lundi et mardi à 10 heures. — Travaux pratiques lundi à 1 heure.

Botanique (Faculté des sciences). — Bataillon, samedi, à 10 heures. — Travaux pratiques samedi à 1 heure.

Cours préparatoires au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Sciences Médicales. — *Anatomie* (École de médecine). — MM. Pauffard, mardi, jeudi et samedi à 4 heures. Zipfel, lundi, mercredi et vendredi à 3 heures.

Clinique médicale (École de médecine). — M. Deroye, lundi, mercredi et vendredi, à 8 h. 1/2 du matin.

Clinique chirurgicale (École de médecine). — M. Parisot, mardi. jeudi et samedi à 8 h. 1/2 du matin.

Clinique obstétricale (École de médecine). — M. Gautrelet, lundi, mercredi et vendredi à 4 heures.

(Accouchements, maladies des femmes et des enfants.)

Pharmacie et matière médicale (École de médecine). — M. Viallanes, mardi, jeudi et samedi à midi 3/4, et mercredi, à 2 heures.

Hygiène et thérapeutique (École de médecine). — M. Collette, lundi, mercredi et vendredi à 3 heures.

Pathologie externe et médecine opératoire (École de médecine). — M. Broussolle, mardi, jeudi et samedi, à 3 heures.

Pathologie interne (École de médecine). — M. Misset, lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.

Anatomie pathologique (École de médecine). — M. Quioc, lundi, à 9 heures, jeudi à 10 heures.

Anatomie et physiologie générale (Trav. prat.). — M. Cottin, mardi et samedi à 4 heures.

Anatomie topographique (École de médecine). — M. Broussolle, jeudi à 5 heures.

TOULOUSE

Travaux des Facultés en 1892-93. *I. Situation générale.* — Le centre universitaire toulousain est en pleine prospérité : les cinq Facultés ont compté, en 1892-93, 90 professeurs et maîtres de conférences, secondés par 22 chefs de travaux, chefs de cliniques et préparateurs. Le nombre des étudiants s'est élevé à 1,954, ainsi répartis : théologie protestante (Montauban), 54; droit, 880; médecine, 539; pharmacie, 174; sciences, 95; lettres, 223 (dont 10 étudiants en droit). Lors de la présentation du premier rapport annuel du conseil général des Facultés, en novembre 1886, Toulouse comptait 658 étudiants en tout (théologie, 60; droit, 784; médecine, 244; sciences, 68; lettres, 140). Les gains acquis depuis lors sont évidemment imputables, en bonne partie, à la transformation en Faculté de l'ancienne école de médecine; l'augmentation, dans ce domaine spécial, se chiffre par 469 étudiants; il est remarquable toutefois que, dans l'espace de sept années, la Faculté de droit a gagné 96 élèves; celle des lettres, 81 ; celle des sciences, 27.

Au point de vue matériel, les ressources du corps des Facultés de Toulouse sont fort importantes. C'est d'abord la bibliothèque universitaire, qui ne compte pas moins de 83316 volumes, sans tenir compte des dissertations étrangères, reçues par la voie des échanges internationaux, dont le total annuel se monte à plus de 2500. Une section considérable de la bibliothèque universitaire de Toulouse, 22369 volumes, constitue la bibliothèque spéciale de la Faculté de théologie à Montauban. Toutes les sections, sauf celle de médecine, possèdent un catalogue méthodique autographié. Enfin, la Société franco-hispano-portugaise a bien voulu annexer à la bibliothèque universitaire les 4000 volumes qu'elle possède.

Il faut signaler encore, parmi les ressources scientifiques des Facultés de Toulouse, les collections appartenant à la Faculté des lettres, qui comprennent des moulages d'après les sculptures du moyen âge et de la Renaissance, ainsi que des photographies et gravures relatives à l'archéologie, à l'histoire de l'art et à la numismatique.

En dehors de leurs budgets ordinaires, alimentés par les fonds de l'État, les Facultés de Toulouse et de Montauban ont eu la bonne fortune, toujours trop rare, de recevoir des subventions ou fondations dues à des libéralités particulières. Le total de ces fondations s'élève à 82 209 francs, dont 45 210 attribués à la Faculté de théologie, 6 200 à celle de droit, 16 590 à la Faculté de médecine, 14 850 et 5 350 respectivement aux Facultés des sciences et des lettres. Il faut bien convenir qu'une faible partie seulement de ces sommes est applicable aux recherches scientifiques proprement dites : la plus forte part est réservée à des bourses, à des prix, à des cours complémentaires, à des chaires d'intérêt local ou régional. Mais c'est là précisément aussi la preuve de l'intérêt qui s'attache au haut enseignement dans la contrée intelligente dont Toulouse est le centre.

Le Conseil général ou les Facultés publient des recueils périodiques destinés à maintenir et à développer la sympathie qui rattache le groupe toulousain à son milieu géographique. Ces publications sont : Les Annales de la Faculté des sciences, — de la Faculté des lettres, — de l'Observatoire de Toulouse; les Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale ; la Bibliothèque méridionale, comprenant des travaux et documents relatifs à la langue et à la littérature du Midi, éditée sous les auspices de la Faculté des lettres ; la Revue de théologie, publiée à Montauban.

Distinctions scientifiques obtenues par des professeurs de Toulouse. — A signaler d'abord la désignation de M. le recteur Perroud pour la présidence du jury d'agrégation littéraire des lycées de jeunes filles, de M. le professeur Mérimée pour la présidence du jury d'agrégation de langue espagnole, et la nomination de M. le doyen et professeur Paget comme membre du jury d'agrégation des Facultés de droit.

Ont obtenu d'autre part, divers prix à l'Institut, les honorables maîtres dont les noms suivent :

Académie Française : 2e prix Gobert, M. Marion (Faculté des lettres). *Académie des sciences :* prix Poncelet, M. Kœnigs, prix Bordin (1 000 francs à titre d'encouragement) M. Duboin (Faculté de sciences) ; *Prix Montyon* (médecine), *mention :* M. Neumann (école vétérinaire); *Prix Godard :* M. Tourneux (Faculté de médecine); *Prix Montyon* (physiologie) : MM. Laulanié, directeur de l'École vétérinaire, et Abelons, agrégé à la Faculté de médecine; *Prix Pourat :* M. Meyer (Faculté de médecine). *Grand prix des sciences physiques* (géologie) : M. Boule, ancien étudiant de la Faculté des sciences de Toulouse ; *Prix Petit d'Ormoy* (mathématiques), pour l'ensemble de ses travaux, à M. le professeur Stieltjès, de la Faculté des sciences.

Au nombre des actes du Conseil général des Facultés, nous remarquons l'autorisation accordée à M. Cartailhac de faire un cours libre à la Faculté des lettres sur les origines préhistoriques de la civilisation européenne, et le vote émis en faveur du maintien des chaires, devenues vacantes, d'histoire, de philosophie, de langues et littératures méridionales.

II. Statistique particulière des Facultés. — 1. *Théologie* (*Montauban*). — Le rapport de l'honorable M. Monod, doyen, signale la rentrée à la Faculté de 14 étudiants qui ont accompli leur devoir militaire ; en ajoutant à ces 14 jeunes gens les 28 qui restaient des années précédentes et les 11 nouveaux inscrits, on arrive au total de 53 étudiants pour l'année 1892-93.

Les divers cours ont fourni pendant l'année environ 700 leçons. Les étudiants sont divisés en deux catégories : 1° Auditoire de philosophie, qui jouit de 9 leçons spéciales et de 7 autres, en commun avec les étudiants de théologie, proprement dits; 2° auditoire de philosophie, avec 13 leçons spéciales, outre les 7 qu'ils partagent avec les étudiants en philosophie. En dehors des cours réguliers, il a été fait des conférences sur divers sujets : sur l'enfance abandonnée et coupable, par M. le pasteur Rey; sur Socrate et Jésus, par M. Ducros, pasteur retraité; sur saint Paul orateur, par M. le professeur Bard, de Genève; sur l'hygiène du cabinet de travail, par M. le Dr Lacaze; sur Livingstone considéré comme missionnaire, par M. le pasteur Granier.

Une bibliothèque pastorale circulante, comptant environ 1100 volumes, a été placée sous la direction de la Faculté par le fils de M. E. Vautier de Lyon, fondateur de l'œuvre. La Faculté possède, en outre, sa bibliothèque propre, une des plus importantes pour l'histoire ancienne du protestantisme français : fondée en 1809 par le premier doyen de Montauban, M. Frossard, enrichie par les dons de l'État et des particuliers, cette collection renferme un assez grand nombre d'ouvrages rares et précieux.

Examens. — 14 thèses ont été soutenues devant la Faculté de théologie, dont une de doctorat et 13 de baccalauréat. Les concours ordinaires de récitation et d'improvisation ont donné des résultats satisfaisants; une bourse de voyage a été accordée à l'étudiant qui, durant ses trois années de scolarité, a obtenu dans toutes les disciplines les notes les plus élevées.

Travaux des professeurs. — 7 professeurs ont fait paraître 20 publications.

2. *Droit. Étudiants.* — 867 étudiants ont été régulièrement inscrits; il y faut joindre 13 auditeurs bénévoles : 607 de ces jeunes gens ont accompli un ou plusieurs actes de scolarité; en voici la répartition : capacité, 100; 1re année, 293; 2e année, 186; 3e année, 158; 4e année, 130.

Examens. — Il a été passé 860 examens ayant abouti à 713 admissions; 40 admissions ont été prononcées avec éloges, 313 avec majorité de boules blanches. Les examens se décomposent comme suit :

Capacité, 30 cand., 18 admis; 3 années de licence, 764 cand., 645 admis; doctorat, 58 cand., 42 admis; 107 étudiants ont obtenu le diplôme de licencié, 8 celui de docteur.

La progression du nombre des étudiants ne doit pas, selon l'honorable doyen, faire trop d'illusion. On remarque, en effet, que l'augmentation des examens de première année est inférieure à l'augmentation des inscriptions de l'année 1893-94, et que, d'autre part, beaucoup d'élèves en cours d'études se transportent à Paris pour achever leur temps de scolarité. Ces faits semblent prouver qu'on ne croit plus autant que par le passé à la facilité des examens de droit, et que l'on s'en détourne, dans la crainte de ne pouvoir conquérir l'exemption de 2 années de service militaire assurée aux docteurs. Dans un ordre d'idées différent, on s'explique mal l'exode des étudiants de province vers Paris, déjà si encombré.

L'honorable doyen proteste contre l'illusion que Paris donne un meilleur enseignement que la province, et il accentue d'autant plus sa protestation qu'on a vu récemment deux professeurs titulaires de droit

abandonner leurs chaires de Lyon et de Bordeaux, pour se faire attacher, en qualité d'agrégés, à l'École de droit de Paris. « C'est là, dit le doyen, un précédent fâcheux, et nous souhaitons vivement que pas un de nous, à Toulouse, ne subisse cette déchéance. »

Travaux des professeurs. — 9 travaux ont été publiés par 6 professeurs de la Faculté de droit de Toulouse.

3. *Médecine. Étudiants et inscriptions.* — La Faculté a compté 573 étudiants, dont 436 pour la médecine et 137 pour la pharmacie; ils ont pris 1269 inscriptions (médecine, 999; pharmacie, 270). *Répartition :* 1° *Officiat :* 1re année, 48; 2e année, 22; 3e année, 23; 4e année, 11. 2° *Doctorat :* 1re année, 137; 2e année, 108; 3e année, 97; 4e année, 47. 3° *Pharmacie :* 1re classe, 41; 2e classe, 110. *Examens.* Il a été subi 606 examens probatoires, ayant donné lieu à 513 admissions.

Détail : Doctorat, 379 cand., 314 admis (15 thèses); officiat, 21 cand., 15 admis; *Pharmacie, 1re classe,* 36 cand., 31 admis; *2e classe,* 108 cand., 91 admis; *Herboriste,* 1 cand., reçu; *Sages-femmes, 1re classe,* 58 examinées, toutes admises; *2e classe,* 3 examinées, toutes admises. En outre, 145 examens de fin d'année ou semestriels ont été passés, et ont donné lieu à 106 admissions. La Faculté de Toulouse a fait recevoir à l'École de santé militaire de Lyon 12 élèves, sur une promotion totale de 61, dont les numéros 1, 4, 6, 12, 23, 27.

Travaux des professeurs. — 30 membres de la Faculté ont fait paraître 132 publications de longueur et d'importance diverses.

4. *Sciences.* — L'enseignement de cette Faculté embrasse, outre les cours qui lui sont spéciaux, les études de première année de médecine, et les cours de chimie industrielle et agricole. Une station agronomique, récemment fondée est aujourd'hui en pleine prospérité, et rend des services signalés et désintéressés aux populations de la région.

Étudiants. — 95 étudiants ont été inscrits; ils se décomposent ainsi : licence mathématique, 22; physique, 32; naturelle, 17; agrégation des mathématiques, 17; de physique, 4; des sciences naturelles, 1; aspirant au doctorat ès sciences naturelles, 1. Au point de vue de leur origine, ces étudiants se divisaient comme suit : 14 boursiers, 5 maîtres des collèges ou lycées du ressort, 1 professeur du lycée de Toulouse, 19 répétiteurs du même lycée, 56 étudiants libres. *Concours et examens. Agrégation de mathématiques :* 2 étudiants de Toulouse ont été reçus; *Licence :* 7 élèves de la Faculté ont obtenu le diplôme de mathématiques (sur 13 candidats); 11 celui de physique (sur 21); 4 celui des sciences naturelles (sur 11). *Baccalauréat : complet,* 372 cand., 148 admis (40 p. 100); *restreint,* 260 cand., 134 admis (50 p. 100); *lettres-mathématiques (classique)* : 79 cand., 35 admis (44 p. 100); *moderne, lettres-sciences :* 14 cand., 9 admis (64 p. 100); *lettres-mathématiques,* 15 cand., 8 admis (52 p. 100).

La Faculté des sciences de Toulouse ne fait pas entrer dans le compte de ses étudiants réguliers les 132 élèves de 1re année de médecine dont la préparation lui est confiée.

Travaux des professeurs. — 32 publications ont été fournies par 11 professeurs.

5. *Lettres.* — L'événement le plus marquant de l'histoire de la Faculté des lettres de Toulouse a été la prise de possession de ses nouveaux bâtiments. Cette solennité a été quelque peu troublée par des

incidents racontés non sans humour par M. le doyen Benoist, en ces termes :

« La fête n'eût pas été complète ni vraiment Toulousaine si l'on n'avait fait un peu de tapage. Justement le nouveau doyen, celui qui a l'honneur de vous lire ce rapport, avait fourni un prétexte en donnant au baccalauréat de novembre des sujets dont l'un surtout fut jugé par trop moderne. Il n'en fallut pas davantage. J'ai été vilipendé dans les journaux, hué par les étudiants, et aussi par bien des gens qui depuis longtemps n'étudient plus; enfin, j'ai subi pendant une quinzaine de jours les désagréments d'une célébrité que je n'avais pas cherchée. J'ai eu, dans cette petite épreuve, l'honneur d'être encouragé par mon cher et vénéré prédécesseur, M. le doyen Duméril, qui, lui aussi, avait été sifflé jadis, et la joie d'être énergiquement soutenu par les seuls étudiants de Toulouse qui me connaissent véritablement, je veux dire les étudiants de la Faculté des lettres. »

Étudiants. — Les 223 étudiants de la Faculté des lettres comprenaient : *candidats à la licence*, 90; savoir : philosophie, 9; histoire, 12; lettres, 51; langues vivantes, 18; *candidats à l'agrégation*, 36 : philosophie, 7; histoire, 4; lettres, 3; grammaire, 22; *candidats au certificat d'aptitude*, 58 : allemand, 18; anglais, 20; espagnol, 20. *Étudiants ne préparant aucun examen*, 39. Au point de vue de la provenance des étudiants, on comptait : 18 boursiers, 1 boursier de voyage, 38 maîtres de lycées ou collèges du ressort, 41 répétiteurs, 10 étudiants en droit, 115 étudiants libres.

Concours et Examens. Agrégation. Lettres. — 1 ancien élève de la Faculté a été reçu, un autre admissible. *Histoire*, 1 admissible; *Grammaire*, 2 admissibles; *Certificats* : d'allemand, 1 admis; d'anglais, 4 admissibles; d'espagnol, 2 admis et 2 admissibles. *Licence* : 47 candidats se sont présentés, 16 ont été admis, savoir : 8 aux lettres, 1 à la philosophie, 1 à l'histoire, 6 aux langues vivantes.

Baccalauréat. — 1 748 candidats ont subi les examens du baccalauréat classique, 186 ceux du baccalauréat moderne : 817 en tout ont été reçus, soit 42 p. 100. Détail : *classique :* rhétorique, 1 160 cand., 467 admis (40 p. 100); philosophie, 585 cand., 299 admis (51 p. 100); *moderne :* 1re partie, 175 cand., 45 reçus (26 p. 100); 2e partie, 11 cand., 6 reçus, (54 p. 100).

La Faculté des lettres de Toulouse a possédé deux enseignements en dehors des cadres traditionnels : un cours élémentaire de sanscrit, professé par M. le professeur Audoin, et un cours d'histoire de l'art au moyen âge, fait par M. Mâle, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse. Ce dernier vient d'être appelé au lycée de Versailles; la Faculté espère que le Ministre ne voudra pas, pour ce motif, laisser disparaître le cours d'histoire de l'art.

Travaux des professeurs. — 13 professeurs de la Faculté des lettres de Toulouse ont fait paraître 29 publications.

ALLEMAGNE

L'instruction supérieure des femmes. — Depuis le semestre d'été 1894, il s'est ouvert à Leipzig des cours de jeunes filles correspondant à peu près, comme programmes, aux gymnases de garçons, et destinés à préparer les élèves à un examen équivalent à l'*Abiturienten-*

examen. L'organisation de ces cours est due à l'initiative intelligente et persévérante de l'Association dite *Algemeine Frauenverein*. La durée normale du cours est de quatre années, à raison de 24 leçons par semaine; les élèves doivent prendre l'engagement de suivre le cours pendant un an au moins; elles ne sont admises qu'à l'âge de 16 ans révolus, et soumises à un examen préalable. Les matières du programme sont : le latin, le grec, les mathématiques, l'allemand, l'anglais, le français, l'histoire et les sciences naturelles. La rétribution scolaire est fixée à 120 marks par semestre; toutefois, on peut suivre seulement la moitié des leçons hebdomadaires (soit 12 heures), et, dans ce cas, la rétribution est abaissée aussi de moitié. Toutes les leçons se font de 8 heures du matin à midi.

Comme corollaire à l'organisation des *Gymnasialkurse*, une pétition a été adressée au ministère prussien pour obtenir l'admission des femmes aux études médicales.

Statistique des femmes employées dans l'enseignement particulier en Allemagne. — L'Union des institutrices allemandes publie une statistique curieuse des institutrices et gouvernantes placées, par les soins de son agence, du 1er mai 1893 au 30 avril 1894. Le total s'élève à 360, dont 210 avaient de 17 à 27 ans, 111 de 28 à 37, 34 de 38 à 47, et 5 de 48 à 57. Au point de vue de la culture intellectuelle, ces institutrices se subdivisent de la manière suivante : 10 seulement n'avaient aucune connaissance des langues étrangères, 236 avaient étudié le français et l'anglais, mais uniquement à l'école; 36 avaient vécu en France, 22 en Angleterre; 36 dans les deux pays précités; 7 étaient de nationalité française, 13 de nationalité anglaise. Quant aux émoluments, ils sont assez misérables : la moyenne est de 675 francs par an, avec nourriture et logement, et de 1250 francs sans nourriture ni logement. Si peu coûteuse que puisse être l'existence en Allemagne, ce sont là des conditions extrêmement précaires.

Les jeux physiques en Allemagne. — La Société pour la propagation des jeux, qui peut compter aujourd'hui trois années d'existence et d'efforts, a tenu l'été dernier sa réunion annuelle à Berlin. Etaient présents MM. les ministres Bötticher et Dr Bose, des représentants de l'armée et de la marine, ainsi que les délégués de 45 villes d'Allemagne. M. l'inspecteur des écoles Herrman, de Brunswick, a insisté sur l'importance des jeux dans l'éducation des jeunes filles : il voudrait que ces jeux eussent lieu en plein air, sur des terrains appropriés, où l'on conduirait les jeunes filles, deux fois par semaine, pour y rester l'espace de deux heures.

L'honorable député Von Schenkendorff considère que le critérium du progrès des jeux est le nombre des terrains de jeux créés : or, une enquête, portant sur 2000 villes, a révélé que 28 p. 100 seulement n'avaient point de terrains de jeux; 282 en possédaient un, 29 plus d'un. L'orateur, tout en enregistrant ces chiffres avec satisfaction, a rappelé qu'il restait beaucoup à faire avant d'atteindre, même de loin, la ville de Londres où l'on ne compte pas moins de 7 700 terrains de jeux.

ANGLETERRE

La Commission d'études pour la réforme de l'enseignement secondaire. — Parmi les documents recueillis déjà par l'importante

commission déléguée par la Couronne, sur un vote du Parlement, pour étudier les moyens d'unifier et de relever l'enseignement secondaire anglais, nous signalons les vœux présentés par l'Association des headmasters. Cette Association se préoccupe d'assurer dans des conditions [de [plus grande sécurité et de compétence certaine le recrutement des maîtres des écoles secondaires jusqu'ici négligé par la loi. L'Association demande : 1° Que les maîtres soient officiellement soumis à l'inscription sur un registre d'immatriculation, ce registre étant divisé en deux parties : l'une où figureraient les maîtres déjà qualifiés par leurs services antérieurs, l'autre où seraient portés les débutants ou stagiaires (*probationers*); en outre, les maîtres actuellement au service seraient inscrits sur une liste spéciale, et garantis contre toute diminution ultérieure de leur situation; enfin un registre particulier serait ouvert pour l'immatriculation des maîtres élémentaires. 2° *Vœu :* Exiger de tous les maîtres la preuve qu'ils sont au courant de l'histoire et de la théorie de l'éducation, et les soumettre à un stage probatoire dans une école secondaire dûment qualifiée, afin qu'ils puissent développer leur aptitude à faire une classe. 3° *vœu* : En vue de faciliter le passage des maîtres de l'enseignement élémentaire à l'enseignement secondaire, rédiger un programme d'examens qui serait uniformément appliqué dans toute l'étendue du Royaume-Uni.

Dans un autre ordre d'idées, la Commission royale a reçu du « Collège des précepteurs » la liste de toutes les écoles qui, dans les cinq dernières années, ont envoyé leurs élèves subir les examens que ce collège est autorisé officiellement à faire passer. En 1893, le total des écoliers examinés en Angleterre seulement s'est élevé à 15 331 garçons et filles. Les écoles d'où ces élèves étaient originaires sont classées d'après leur dénomination, en écoles dotées (endowed), écoles de propriétaires, écoles privées, et les chiffres d'élèves examinés correspondant à chaque catégorie sont respectivement : 216, — 73, — 1 077 garçons; 42, — 104, 2 159 filles. La population scolaire est en moyenne, pour chaque catégorie, de 121, — 111, — 48 garçons; de 163, — 100, — 40 filles par établissement. Il ne s'agit ici que d'écoles secondaires; les 16 autres écoles énumérées dans le rapport du Collège des précepteurs, pour lesquelles il n'est pas fourni de statistique détaillée, sont des écoles élémentaires supérieures.

Oxford. — Les traditions antiques et quelque peu rétrogrades de l'Université d'Oxford sont heureusement battues en brèche : l'âge a fait disparaître peu à peu les membres les plus timorés du sénat universitaire; d'autres ont adopté des dispositions plus conciliantes à l'endroit des idées nouvelles. Ainsi a pu passer, avec l'approbation de la *Congrégation* et de la *Convocation* la proposition relative à l'établissement des « honneurs » pour les diplômes accordés aux étudiants en langue et littérature anglaises. Les honneurs étaient jusqu'alors réservés aux langues mortes et aux mathématiques supérieures.

L'enseignement même de la langue et de la littérature nationales a été remanié d'une manière ingénieuse. Jusqu'à ce jour, cet enseignement était exclusivement philologique, soit qu'il fût donné dans la chaire d'anglo-saxon, dans celle de langue anglaise, ou dans celle de poésie. Il a été décidé que désormais, en cas de vacance de la chaire d'anglo-saxon, les fonds de la subvention assurés à cette chaire seraient ajoutés

à ceux de la fondation Merton (langue et littérature anglaises), et que la somme totale ainsi obtenue serait consacrée à la création d'une chaire spéciale de *littérature* anglaise.

Un statut récent a ouvert aux femmes l'accès de tous les examens universitaires d'Oxford, y compris l'épreuve finale (final pass schools). En conséquence, les examens spéciaux pour les femmes, dirigés par des délégations locales, sont modifiés de façon à se rapprocher du programme des examens universitaires proprement dits.

GRÈCE

Le royaume de Grèce est le seul pays de l'Europe qui mette en pratique le principe de la gratuité absolue de l'instruction à tous les degrés. Il résulte de là que la proportion des gradués universitaires, par rapport à la population totale, est supérieure même à celle de l'Allemagne. L'Université d'Athènes inscrit, en moyenne, sur ses registres d'immatriculation 2500 étudiants par an. En présence d'une telle affluence, le ministre Tricoupis a pensé qu'il y avait là une source encore inexploitée de revenus pour le budget de l'État hellénique, toujours en déficit, comme on sait. Il a donc proposé et fait adopter la taxe scolaire, applicable à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Le chiffre fixé est de 25 drachmes (francs) par an pour chaque élève de progymnase, de 50 drachmes pour chaque élève de gymnase, de 100 à 150 drachmes pour chaque étudiant d'Université, non comprise, en ce qui touche la dernière catégorie, la consignation des droits d'examen et de diplôme. Le gouvernement hellénique comptait sur un revenu annuel de un million 500 000 francs par an de ce chef. On sait qu'il a résulté de la mise en vigueur de ces dispositions des troubles assez sérieux à l'Université d'Athènes. Il semble cependant que tout ce bruit soit apaisé pour l'instant, et que la taxe scolaire soit entrée dans les mœurs grecques. Toutefois les renseignements directs et dignes de foi manquent trop sur les choses d'Athènes pour qu'il soit possible de savoir au juste où en est aujourd'hui la question.

PORTUGAL

Une véritable révolution, toute pacifique d'ailleurs, vient d'avoir lieu dans l'organisation de l'enseignement primaire portugais. Depuis 1878 l'administration des écoles primaires, dans toute l'étendue du royaume, était entièrement aux mains des municipalités : un décret récent la leur retire pour en investir le pouvoir central. Les raisons alléguées par le ministère portugais pour justifier une mesure si radicale sont tirées principalement de l'impéritie financière des communes; la ville de Lisbonne, en particulier, avait multiplié, il est vrai, dans une proportion considérable, le nombre de ses écoles, sans que l'on pût noter un accroissement sérieux de la population scolaire. Au contraire, les dépenses allaient croissant, si bien qu'en l'année 1881, la moyenne des frais incombant à la commune de Lisbonne par tête d'écolier s'était élevée de 20 francs à 140 francs par an. Si les calculs dont nous donnons le résultat, et dont nous laissons la responsabilité aux statisticiens du royaume de Portugal, sont exacts, il faut féliciter l'État d'avoir pris en main une gestion qui risquait de devenir ruineuse. On compte en haut lieu réaliser désormais, pour les seules écoles de Lisbonne, une

économie annuelle de 700 000 francs. L'impartialité nous fait un devoir d'ajouter cependant que le nouveau régime scolaire a provoqué des murmures. Plusieurs personnes compétentes soutiennent que l'économie pécuniaire n'ira pas sans une grave déchéance de l'instruction. D'autres — ce sont les partis d'opposition — ne veulent voir dans la substitution de l'État aux municipalités dans le gouvernement des écoles qu'une machination politique, combinée en vue d'accroître l'influence électorale du ministère.

ROUMANIE

Université de Bucharest. — L'honorable recteur de l'Université de Bucharest, M. Titu Majorescu, fait connaître la situation de cet établissement dans l'exercice 1892-93. Le budget normal de l'Université se montait à 1 297 932 francs, auxquels il faut joindre les subventions destinées aux étudiants, savoir : Fonds Hillel, 270 000 francs; fonds Benli-Baici, 8 000 francs; fonds Turnescu, 90 000 francs. Le total des étudiants s'est élevé de 123 (1864, date de la fondation de l'Université), à 1 361, ainsi répartis : Théologie, 95; droit, 492; philosophie, 385; sciences exactes, 256; médecine, 262. Beaucoup d'étudiants sont inscrits à la fois pour les sciences exactes et la médecine. On comptait 63 professeurs ordinaires (au lieu de 21 en 1864), et 3 professeurs honoraires.

SUÈDE

Stockholm. — On annonce de cette ville que l'Université vient d'être mise en possession d'un legs considérable qui lui a été attribué par M. J. Soederberg, industriel, décédé le 1er février 1892. Les liquidateurs de la succession de cet homme généreux ont remis à l'Université de Stockholm la somme importante de 2 036 803 couronnes. Le testateur ayant stipulé que son legs ne pourrait être affecté à la construction de bâtiments universitaires, ce gros capital sera consacré à la fondation d'une Faculté de droit.

TURQUIE D'EUROPE

L'honorable Dr Chantemesse, de Paris, si connu par ses travaux bactériologiques, a reçu du Sultan l'honorable mission de réformer et perfectionner l'enseignement médical à Constantinople. Le programme rédigé par l'éminent savant français tend surtout à développer les études micrographiques, qui sont restées jusqu'ici fermées aux médecins instruits à Constantinople, par suite de l'absence de tout laboratoire de bactériologie. On doit espérer que les efforts ainsi tentés seront couronnés de succès, étant donné surtout le zèle bien connu du Commandeur des Croyants pour l'amélioration de la situation hygiénique de sa capitale.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'ACQUISITION PAR L'ÉTAT DE L'ÉCOLE MONGE DEVANT LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Seance du 29 *novembre* 1894.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi autorisant l'acquisition par l'État de l'école Monge.

La parole est à M. Michou.

M. Michou. — Messieurs, permettez-moi, non pas de faire un discours, mais de vous présenter quelques brèves observations sur le projet de loi qui nous est soumis. On nous demande de voter une somme de plus de 5 millions pour acquérir une institution qui n'a pas réussi.

Quand, par exemple, dans les campagnes on projette de créer un collège ou un lycée, les villes, les localités qui doivent le faire sont appelées à payer au moins la moitié de la dépense, et on vient demander à ces mêmes localités de payer la dépense totale d'un lycée établi dans une autre localité?

M. d'Aillières. — Et qui doit être un externat!

M. Paschal Grousset. — Vous aimez mieux, monsieur Michou, que les jésuites l'achètent?

M. Michou. — Je ne recherche pas pour quelles causes l'établissement visé n'a pas réussi.

Quand il a été fondé et qu'on est venu nous demander des subventions très élevées, on nous a annoncé qu'il allait apporter dans le mode d'éducation des perfectionnements tels que tous les autres lycées, que toutes les autres institutions seraient obligés de suivre l'exemple par lui donné.

Dès la première année de sa fondation, il y avait une quantité considérable d'élèves; puis le système d'éducation a été jugé défectueux par les parents, et les élèves ont été retirés petit à petit.

C'est donc une institution privée qui échoue, et on vient nous demander de racheter l'école Monge et d'abandonner même les restitutions qu'elle devait faire sur les subventions. Mais, Messieurs, quand un particulier ou une compagnie a fondé un établissement industriel, commercial ou autre, ce n'est pas à l'État qu'il appartient de venir le relever, s'il périclite. S'il avait réalisé des bénéfices, les aurait-il versés dans les caisses de l'État? Non.

Donc ce ne sont pas les caisses de l'État qui doivent relever cet établissement. Vous connaissez tous l'exposé des motifs; on vous dit qu'on a besoin de lycées dans telle ou telle région; mais véritablement le nombre des lycées à Paris est suffisant, et, si l'on veut en établir de nouveaux, il ne faut pas demander à la France tout entière de payer pour leur création; demandez, au contraire, que la ville intéressée contribue pour la plus large part, ainsi que cela a lieu pour tous les lycées départementaux.

M. Le Senne. — Qu'on supprime alors les boursiers de province qui viennent à Paris!

M. Michou. — Les provinciaux qui viennent à Paris payent leurs frais d'étude.

M. Paschal Grousset. — Pas tous!

M. Michou. — Je ne veux pas qu'on vienne imposer toute la France pour un lycée de Paris, alors que les villes qui veulent créer une maison d'école payent la plus large part pour son établissement. Il faut que nous soyons tous égaux devant la loi; il ne faut pas faire de privilégiés.

M. Jaurès. — Demandez le retour de Paris au droit commun.

M. Michou. — Il faut, je le répète, que nous soyons tous égaux devant la loi et surtout devant l'impôt.

M. Paschal Grousset. — Paris n'est pas sous le régime du droit commun.

M. Michou. — En résumé, je viens demander que la Chambre ne vote pas le crédit de 5 millions qui lui est demandé, qu'elle n'aggrave pas le budget quand la ville intéressée ne payera pas un centime.

M. d'Aillières. — Il s'agit, vous le savez, Messieurs, de remplacer l'école Monge par un lycée. La société a été en liquidation, et on veut favoriser cette liquidation en achetant fort cher les terrains dont elle est propriétaire.

On a donc demandé à M. le ministre de l'Instruction publique ce qu'il ferait de ces terrains et de ces bâtiments. Il a répondu : J'en ferai un lycée. — Mais, lui a-t-on dit, quelle sorte de lycée? Un lycée d'internes comme ceux qui grèvent si lourdement le budget, ou un lycée d'externes?

M. le ministre de l'Instruction publique a dit — c'est inscrit au rapport de notre collègue M. Bastid — qu'il comptait en faire un externat.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — C'est un lycée d'externes.

M. d'Aillières. — Vous allez donc faire un lycée d'externes. Or, l'école Monge est actuellement une école d'internes, au moins pour partie, et M. le ministre de l'Instruction publique a déclaré qu'une somme de 250 000 francs lui était nécessaire en 1895 pour arranger les locaux et transformer l'école Monge actuelle en lycée d'externes.

Eh bien! ces 250 000 francs, où les prendra-t-il?

Et maintenant cherchons, si vous le voulez bien, les motifs invoqués à l'appui de l'affaire. Pourquoi nous demande-t-on d'emprunter cette année plus de 4 millions, c'est-à-dire de les imputer sur la dette flottante? pourquoi nous demande-t-on de voter dès à présent une somme non prévue au projet de budget de la commission pour 1895, une somme de 400 000 francs qui détruit par avance son équilibre? S'agit-il de soutenir, de faire vivre l'école Monge?

Je tiens à bien établir qu'elle est hors de cause; de toute façon elle doit disparaître, et je ne l'aurais pas attaquée. Je suis trop résolument partisan de la liberté et de l'initiative individuelles, je crois trop aux résultats féconds de la libre concurrence en matière d'instruction publique comme ailleurs pour ne pas applaudir à des tentatives de ce genre, fussent-elles faites par des adversaires. L'école Monge s'est réclamée de la liberté de l'instruction; ce drapeau c'est le nôtre, je ne le renierai pas quand il est porté par d'autres que par nous.

Mais, je le répète, il ne s'agit pas de l'existence de l'école Monge.

L'an dernier vous avez voté 130 000 francs, pour la faire vivre, et l'on assurait que cette somme lui permettrait de subsister. Cette année, tout est fini; il faut liquider l'entreprise. C'est à une liquidation faite aux dépens de l'État, aux frais des contribuables, que je m'oppose.

On veut indemniser de ses pertes la société de l'école Monge; et quels arguments invoque-t-on pour lui racheter l'affaire? On nous dit : Il y a à Monge toute une population scolaire qui va se trouver sans abri par la suppression de l'école; il faut bien la recueillir.

Mais quelle est l'importance de cette population scolaire? Le rapport est muet à cet égard; le dossier, dont j'ai demandé communication, ne donne aucune indication sur ce même point. Voulez-vous savoir pourquoi? C'est que,

quand l'école Monge était prospère, elle renfermait 800 élèves; c'est que, l'année dernière, ce chiffre est tombé à 500, et que cette année, — M. le ministre pourra me contredire s'il y a lieu, — on m'affirme que le chiffre des élèves n'est plus que 200 ou 300.

Et c'est dans l'espoir de recueillir un nombre aussi minime d'élèves que vous voudriez faire de cette école un lycée qui viendrait aggraver nos charges publiques !

Et encore, ces deux ou trois cents élèves vous viendront-ils? N'avons-nous pas lu dans le rapport que l'école Monge, en grande partie, est un internat? Croyez-vous que votre externat recueillera des élèves dont les parents demeurent soit en province, soit à l'autre extrémité de Paris? Il ne recevra que les externes, qui ne forment qu'une faible partie de sa population. En un mot, le lycée que vous voulez créer est inutile : votre désir d'aider la liquidation de la société de l'école Monge explique seul sa création, et de plus vous nous le faites payer trop cher.

C'est ce dernier point qu'il me reste à traiter.

Est-il vrai, comme on l'affirme de tous côtés, qu'il y ait dans cette affaire beaucoup de complaisance, pour ne pas employer une autre expression, pour les administrateurs actuels de la société?

M. Le Senne. — De la part de qui?

M. d'Aillières. — De l'administration, apparemment!

Pour prouver ce que j'avance, je prends au dossier une note émanant de l'Académie de Paris, et j'y lis ceci :

« La seule question est de savoir si le dernier témoignage que l'État peut donner à l'école Monge n'est pas de lui faciliter une liquidation qui s'impose. »

L'aveu, vous le voyez est formel; j'allais dire naïf; on vous demande, avec l'argent des contribuables, avec le produit de l'impôt que nous sommes forcés d'augmenter tous les jours et sous lequel plie le pays, de faciliter une liquidation particulière. Ce sont les propres termes d'une note officielle. Cela, j'en suis sûr, Messieurs, vous ne le voudrez pas.

La même note ajoute :

« Il faut d'autre part savoir si, la succession étant ouverte, l'État ne doit pas chercher à la recueillir dans la mesure de ses propres intérêts. »

Voyons quels sont ces intérêts et quelle en est la mesure. J'ai essayé de vous montrer tout à l'heure que, les élèves n'étant plus actuellement que 200 ou 250, en grande partie internes, vous ne pourriez pas en recueillir beaucoup dans un lycée d'externes.

Il ne me reste plus qu'un point à examiner; c'est à quel prix on vous demande de conclure ce marché que je crois inutile. On vous demande 5 075 000 francs pour le rachat de l'école Monge et de son terrain. Sur quoi est basé ce chiffre. A ce sujet, silence absolu dans le projet de loi et dans le rapport de la commission du budget. Cela valait pourtant la peine d'être examiné et discuté.

J'ai donc dû demander à M. le ministre de l'Instruction publique — et je le remercie de me l'avoir donnée — communication des dossiers. J'ai fini par y trouver le renseignement que je cherchais, mais je ne sais pas s'il est de nature à vous engager à voter le crédit qui vous est demandé.

M. le ministre a voulu s'éclairer et il a eu raison. Il a naturellement demandé au service de la voirie de la ville de Paris une estimation de l'immeuble tout entier, c'est-à-dire du terrain et des constructions. La première estimation a été faite par un agent voyer; cette estimation d'un agent inférieur a ensuite été soumise à la Commission supérieure de la voirie.

L'agent voyer avait estimé que le terrain et les constructions avaient coûté 3 238 000 francs à la société, et il avait ensuite ajouté 1 700 000 francs pour la plus-value du terrain.

M. Bischoffsheim. — Quelle est la superficie?

M. d'Aillières. — 11 138 mètres.

Mais la Commission supérieure de la voirie n'a pas partagé cet avis. Voici les termes exacts du rapport officiel qu'elle a adressé au ministre :

« Cette estimation revisée par la Commission supérieure de la voirie a été ramenée au chiffre de 3 238 632 francs, montant des dépenses faites pour l'établissement de l'école Monge et en y ajoutant le montant des honoraires alloués aux architectes; l'augmentation de valeur acquise par le terrain doit être considérée comme compensant la dépréciation subie par les constructions. »

Ainsi vous demandez un rapport à la Commission supérieure de la voirie; elle discute les chiffres, approfondit la question, vous déclare que le terrain et les constructions valent ensemble aujourd'hui 3 238 632 francs, et vous en prenez texte pour donner à la société de l'école Monge 5 075 000 francs! Je ne voterai pas une allocation de ce genre.

Je lis dans un rapport que M. Gréard adressait au ministre de l'Instruction publique ces mots :

« Si la société de l'école Monge met en avant le chiffre de 6 millions, elle est prête dès ce moment à entrer en négociations sur la base de 4 millions à 4 millions et demi. »

Elle se contentait de 4 millions, et vous lui en donnez plus de 5!

Un dernier point reste à examiner dans cette affaire, car vraiment les motifs de rejeter le projet pullulent au dossier. Quand la question a été soumise pour la première fois à la commission du budget, celle-ci a été frappée de ce fait qu'il s'agissait d'un lycée d'externes. Quand il s'agit d'un lycée d'internes, on peut dire que les enfants de toute la France viennent faire leur éducation à Paris; mais il est clair que seuls les enfants dont les parents habitent la ville où il se trouve fréquentent un lycée d'externes.

N'était-ce pas le moment d'appliquer cette règle générale qui veut que, quand on construit un lycée, la moitié de la dépense soit à la charge de la ville?

M. Alphonse Humbert. — Remboursez-nous les dépenses que nous avons faites pour la Sorbonne.

M. Gustave Rouanet. — Et pour l'École de médecine.

M. Alphonse Humbert. — Nous instruisons vos enfants à nos frais, remboursez-nous donc ce que nous avons dépensé pour la Sorbonne et pour l'École de médecine! rendez-nous les 30 millions que ces établissements nous ont coûtés.

Si nous ne donnions que ce que nous devons, vous y perdriez beaucoup; à ce compte, vous nous devriez 25 millions.

M. d'Aillières. — L'argument de M. Humbert me touche peu. Notre honorable collègue sait très bien que la richesse et la prospérité d'une ville sont intéressées directement au nombre des établissements publics qu'elle renferme. Il sait très bien que les départements, que les villes subventionnent tous les jours des établissements qui sont d'un intérêt plus général que celui du département ou de la commune, mais dont le département ou la commune ont intérêt à s'assurer la possession. Agir ainsi, c'est attirer les étrangers, c'est augmenter la prospérité de la ville qui a consenti la dépense.

La Ville de Paris a très bien fait de voter 30 millions.

M. Alphonse Humbert. — Je suis bien aise de vous l'entendre dire.

M. d'Aillières. — Laissez-moi ajouter, monsieur Humbert, qu'elle les donnait dans son intérêt, et qu'il ne s'ensuit pas que la règle commune ne doive pas lui être appliquée.

M. Alphonse Humbert. — Elle a agi dans l'intérêt de la France tout entière.

M. d'Aillières. — Comme dans son intérêt à elle, et dans son intérêt bien entendu; les deux, heureusement, se confondaient alors.

Je reviens à la question elle-même.

Prenons une ville au hasard; elle veut un lycée entretenu par l'État; ce lycée recevra des enfants qui viennent non seulement de la ville, mais des environs, mais des départements voisins. N'en a-t-elle pas moins intérêt à avoir

un lycée dans ses murs, et ne s'empresse-t-elle pas, pour l'obtenir, d'offrir une subvention à l'État? Elle sert, en le faisant, son intérêt personnel aussi bien que l'intérêt public. Le raisonnement de M. Humbert tendrait à supprimer toutes les subventions données par les villes aux lycées de l'État qui sont dans leurs murs. Je le veux bien, supprimez la règle; mais tant que vous ne l'aurez pas fait, tant que la règle subsistera, je dis qu'elle doit être impartialement appliquée à tous. Si l'on demande à toutes les villes de France où des lycées de l'État sont à construire de fournir la moitié de la dépense, je ne vois pas pourquoi cette règle générale ne serait pas appliquée à Paris, alors surtout qu'il s'agit d'un lycée d'externes, c'est-à-dire d'un lycée intéressant exclusivement ses habitants.

Messieurs, j'ai été trop long et je m'en excuse.

J'espère que la Chambre ne votera pas le projet qui lui est soumis, d'abord parce qu'il nécessite un emprunt. Il s'agit en effet de faire supporter une somme de plus de 4 millions à la dette flottante. J'espère que vous ne voudrez pas, Messieurs, détruire par avance l'équilibre chancelant du budget de 1895, en lui faisant supporter un crédit qui n'est pas prévu par la commission du budget.

M. Georges Leygues, *ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — Messieurs, j'espère qu'il me sera facile de convaincre la Chambre que l'opération proposée par le Gouvernement est une bonne opération. Vous voterez tout à l'heure, j'en suis persuadé, le projet de loi que je viens défendre à cette tribune.

En 1892, l'honorable M. Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, fit accorder à l'école Monge une subvention de 130 000 francs dont nous allons payer le dernier douzième.

Pourquoi a-t-on accordé cette subvention à l'école Monge!

C'était non seulement parce que cette école avait rendu à l'enseignement, à l'éducation comme à l'instruction, dans ce pays, de grands services en faisant pour son compte des expériences...

M. d'Hulst. — Qui n'ont pas réussi!

M. le Ministre. — Dont l'Université a profité, mais surtout parce que l'école Monge tenait lieu, dans l'arrondissement où elle est placée, d'un lycée qui y est devenu aujourd'hui indispensable.

Par l'article 12 de la convention du 25 mars 1892, l'État s'était réservé un droit de préemption dans le cas où la société propriétaire de l'école serait obligée, pour une raison quelconque, de se défaire de cet établissement. Nous venons aujourd'hui faire usage de ce droit en demandant à la Chambre de voter un crédit de 4 millions 750 000 francs nécessaire pour l'acquisition de l'école Monge.

J'indique en deux mots les raisons que nous avons de l'acquérir. C'est ici le point vif du débat.

Messieurs, l'école Monge est placée dans le 17e arrondissement qui ne possède pas d'établissement universitaire et dont la population augmente de jour en jour. Cette école est située entre deux lycées, le lycée Janson-de-Sailly et le lycée Condorcet.

Le premier de ces lycées a environ 600 élèves de plus qu'il n'en devrait contenir, et le second, le lycée Condorcet, en a à peu près 500 en trop!

Par suite, les conditions d'hygiène y deviennent défectueuses, la surveillance y est difficile; l'instruction elle-même ne tarderait pas à s'en ressentir. Il est certain que, à bref délai, malgré le zèle des maîtres et les efforts de l'administration, ces deux lycées vont devenir tout à fait insuffisants. Il sera de toute nécessité de créer entre Condorcet et Janson un nouveau lycée.

Si vous faites l'opération que nous vous proposons, vous acquerrez pour une somme inférieure à 5 millions un établissement très important, dont l'aménagement n'exigera aucune dépense extraordinaire, qui ouvrira ses portes sans délai et qui a une population scolaire assurée.

Si vous ne votez pas le projet, de deux choses l'une : ou les terrains occupés

par l'école seront licités, vendus par lots, ou l'établissement, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, tombera entre les mains d'une société que je n'ai pas besoin de nommer.

M. Jumel. — Qui payera même plus cher que le Gouvernement!

M. le Ministre. ... et qui ne donnera pas l'instruction libérale et large que nous distribuons dans nos maisons universitaires.

Le 31 juillet dernier, notre honorable collègue, M. Marmottan, président la distribution des prix du lycée Janson-de-Sailly, appelait l'attention de l'administration et des pères de famille sur le danger qu'il y avait d'augmenter de jour en jour la population scolaire de ce lycée,

Il constatait que, lorsque Janson-de-Sailly a été construit, la population scolaire de l'arrondissement comptait 50 000 âmes; qu'elle s'était élevée au dernier recensement à 85 000 âmes, et qu'à l'heure actuelle elle dépassait 100 000 âmes.

On peut dire de Condorcet ce que l'on dit de Janson. Aucun de ces deux lycées n'est plus en mesure de faire face aux besoins en vue desquels ils ont été créés. Il faut leur enlever leur trop-plein de population, et on ne peut le faire qu'en faisant refluer cet excédent sur Monge.

Les raisons de créer un nouveau lycée sont donc évidentes.

Qu'arrivera-t-il si nous n'achetons pas Monge? Pour bâtir un lycée, vous serez obligés d'acheter des terrains ; or, il n'y a plus dans le 17e arrondissement de terrains disponibles; tout est construit. Vous serez donc dans la nécessité d'exproprier, et le lycée nouveau que vous construirez vous coûtera non pas 9 ou 10 millions comme Condorcet, Janson-de-Sailly et les autres lycées, mais 12 à 14 millions, à cause des expropriations dans un quartier où les immeubles ont acquis depuis quelques années une plus-value considérable.

On nous dit : Tout cela est vrai; mais vous payez trop cher. Messieurs, on paye toujours trop cher. Si nous avions proposé comme prix d'acquisition 3 millions, l'honorable M. d'Aillières serait monté à la tribune et vraisemblablement aurait fait le même discours.

M. d'Aillières. — Mais non!

M. le Ministre. — Je vous demande pardon, mon cher collègue : les arguments que vous avez développés contre le prix de 4 millions sont les mêmes que ceux que vous auriez développés si j'avais proposé le prix de 3 millions.

M. d'Aillières. — Vous demandez 5 millions!

M. le Ministre. — Vous dites que nous allons compromettre l'équilibre du budget; que nous violons les grands principes de notre législation financière. C'est une thèse de doctrine. Le chiffre du crédit engagé n'est que secondaire.

M. d'Aillières. — On irait loin avec ce raisonnement, monsieur le Ministre!

M. le Ministre. — Je vous suivais sur le terrain où vous vous étiez placé. J'ai la prétention de vous démontrer — et ici je serre de très près votre raisonnement — que l'opération est bonne à tous les points de vue, surtout au point de vue financier.

M. d'Aillières. — Il est certain qu'emprunter, cela dispense d'imputer sur le budget!

M. le Ministre. — Voulez-vous me permettre? Je prends vos arguments et vos chiffres. Vous dites : La superficie des terrains de l'école Monge est de 11 130 mètres, d'autres disent 11 183 mètres; mais peu importe!

M. d'Aillières. — Ce n'est pas mon chiffre : c'est celui qui est cité dans le dossier que vous m'avez communiqué.

M. le Ministre. — D'après les évaluations que vous avez citées vous-même, que vous avez puisées dans des documents que je vous ai communiqués, le prix du terrain en bordure de l'avenue de Villiers, du boulevard Malesherbes, de la rue Viette et de la rue Cardinet ressort, défalcation faite des bâtiments construits, à 60 francs le mètre, à l'époque où ces terrains ont été vendus à l'école Monge.

M. Le Senne. — Cela vaut 400 francs le mètre!

M. le Ministre. — Parfaitement. Je dis que les chiffres cités par M. d'Aillières portent à 60 francs le mètre les terrains en bordure des deux boulevards et des rues dont je parle, défalcation faite des constructions. Qui ne voit que ces évaluations sont très inférieures à la réalité et qu'elles ne pourraient constituer une base solide de négociations?

La vérité vraie — et cela sans aucun parti pris, je l'affirme, — est que dans cet arrondissement les terrains en bordure du boulevard Malesherbes, de l'avenue de Villiers et des rue Viette et Cardinet, valent aujourd'hui couramment en moyenne 350 et 400 francs.

Divers membres à gauche. — Et même davantage!

M. le Ministre. — J'indique un minimum.

Dans ce même quartier, beaucoup de terrains se sont vendus 500 francs le mètre courant.

M. d'Aillières. — En bordure!

M. le Ministre. — Or, l'opération que nous proposons est telle que les 4 750 000 francs représentent le prix moyen des terrains, à l'heure où je parle, dans ce quartier. Et, si cette somme représente le prix moyen des terrains, — je puis affirmer que nous aurons, par-dessus le marché et pour rien, toutes les constructions et le matériel scolaire. En sorte que, pour cette somme de 4 750 000 francs...

M. d'Aillières. — Non pas! la somme est de 5 075 000 francs!

M. le Ministre. ...nous avons un lycée tout fait, prêt à ouvrir, et nous réalisons une économie de 50 p. 100 sur la dépense que nous serions obligés de faire dans deux ou trois ans au plus.

M. d'Aillières m'a dit encore : « Vous aurez à dépenser 400 000 francs que vous n'avez pas prévus. » Je n'ai jamais demandé 400 000 francs. Nous prendrons sur le crédit inscrit au budget de 1895 pour les constructions et appropriations des lycées et collèges la somme de 200 000 à 250 000 francs nécessaire pour aménager l'école Monge, dont nous avons l'intention de faire un lycée d'externes.

Les modifications à apporter à cet établissement sont de peu d'importance. Il s'agit simplement de transformer en salles d'études et en salles de dessin et de physique quelques dortoirs et réfectoires qui deviennent inutiles.

M. d'Aillières me dit encore : « Mais vous serez obligé de faire face au payement des professeurs et à l'entretien du lycée ». Parfaitement! Mais M. d'Aillières ajoute : « C'est 150 000 francs de plus qu'il faut ajouter. » M. d'Aillières oublie que nous donnions déjà 130 000 francs de subvention à l'école Monge et que, en ajoutant seulement 20 000 francs à cette subvention, nous aurons des professeurs à nous, que nous nommerons et que nous surveillerons dans un établissement qui nous appartiendra.

Si Monge avait continué à vivre — et nous le souhaitions! — nous aurions payé tous les ans 130 000 francs de subvention. Monge ne vit plus; au lieu de 130 000 francs, cela coûtera 150 000 francs; il n'y aura donc qu'une différence de 20 000 francs.

Mais il est probable, il est certain même que la dépense diminuera dans une forte proportion quand le lycée sera définitivement aménagé et organisé. Dans un avenir prochain, ce nouveau lycée, comme certains lycées de Paris, se suffira à lui-même ou coûtera bien peu de chose à l'État.

La Chambre consultée déclare l'urgence.

Elle décide ensuite de passer à la discussion des articles.

M. le Président. — Je donne lecture de l'article 1er.

« Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé à acquérir, pour le service de l'enseignement secondaire, les terrains et bâtiments, le mobilier et le matériel scolaire de l'école Monge, ainsi que le droit exclusif au titre et à l'exploitation de ladite institution. »

M. d'Aillières. — Messieurs, je dépose un amendement, car il est tout à fait nécessaire que la Chambre se prononce sur la question que je veux lui soumettre.

Dans une première séance, la commission du budget, reconnaissant que la règle, en vertu de laquelle on fait supporter la moitié de la dépense aux villes où l'on crée des lycées, devait s'appliquer à toutes les villes de France, et qu'on ne pouvait pas, sur ce point, faire d'exceptions, avait décidé, sur la proposition de M. Maurice Lebon, de demander la moitié de la somme à dépenser à la Ville de Paris.

Je prie simplement la Chambre de se prononcer sur les deux amendements que je dépose sur le bureau.

Le 1er est ainsi conçu :

« Après les mots : « ... est autorisé à acquérir... » ajouter ceux-ci : « après entente avec la Ville de Paris. »

Le second amendement porte sur l'article 2 et sur l'article 3; il remplace le chiffre de 4 750 000 francs par un chiffre, inférieur de moitié, c'est-à-dire de 2 375 000 francs.

M. Jacques. — La Ville payera la moitié des frais d'entretien.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Messieurs, lorsque le Gouvernement vous demande d'acquérir aux frais de l'État l'école Monge, il ne vous propose aucune innovation. Ce n'est pas la première fois que l'État crée à ses frais des lycées à Paris, et je veux immédiatement vous donner les raisons pour lesquelles il a été amené à faire cette exception.

Il n'est pas de ville, je ne dis pas en France, mais dans le monde entier, qui ait fait pour l'enseignement à tous les degrés, primaire, secondaire et supérieur, des sacrifices comparables à ceux que s'est imposés la Ville de Paris. Et puisque j'ai été amené à monter à la tribune, je tiens à citer quelques chiffres qui vous éclaireront à cet égard. La Ville s'est imposé, à l'heure où je parle, pour la construction, l'agrandissement, l'aménagement de ses établissements d'enseignement primaire, de 1871 à 1877, une dépense de plus de 31 millions; de 1877 à 1889, une dépense de près de 50 millions, ce qui fait un total de plus de 80 millions jusqu'en 1889; depuis cette époque, plusieurs millions encore ont été dépensés par elle.

Elle a fondé et elle entretient à ses frais, sans que la loi lui en ait fait à aucun titre une obligation, le collège Chaptal, les écoles Turgot, Colbert, Jean-Baptiste Say, Lavoisier, Arago, les écoles de filles Sophie-Germain et Edgar-Quinet.

M. Denys Cochin. — Et l'école de physique et de chimie.

M. le Ministre. — Je vais y arriver.

La Ville de Paris a fondé, a payé de ses deniers et entretient sur son budget les écoles professionnelles que vous connaissez, de nom tout au moins : Diderot, Boulle, Estienne, de la rue Fondary, de la rue Bourret, de la rue Bossuet, de la rue Ganneron, de la rue de Poitou et de la rue de la Tombe-Issoire.

Elle a créé un établissement d'un genre particulier, l'école Dorian, un autre pour les aveugles, l'école Braille, et aussi l'école de physique et de chimie, dont parlait tout à l'heure M. Denys Cochin. Cette dernière école rend d'immenses services par l'instruction technique qu'elle distribue aux élèves de ses cours, qui cherchent ensuite à utiliser dans nos usines et nos ateliers leurs connaissances spéciales. C'est une institution du plus grand intérêt et qu'il importe de développer, d'encourager et de soutenir.

Paris entretient, en outre, une foule de services accessoires, absolument facultatifs et n'ayant leurs similaires dans aucun pays, tels que : l'inspection médicale, le dispensaire scolaire, l'enseignement du travail manuel, du chant, de la gymnastique et les cantines scolaires. Je le répète, et je suis très heureux d'avoir l'occasion de l'affirmer, la Ville de Paris n'a jamais marchandé son concours chaque fois qu'il s'est agi d'instruction; non seulement elle ne l'a pas marchandé, mais elle a toujours marché au-devant de nos vœux, au-devant des

exigences du progrès. C'est elle qui est venue à nous les mains pleines d'or, en nous disant : Prenez sans compter, puisqu'il s'agit de former l'esprit et le cœur de nos jeunes générations.

Une voix à gauche. — Et l'école de médecine ?

M. le Ministre. — Je vous remercie de l'observation. Pour l'enseignement secondaire, pour l'enseignement supérieur, la Ville de Paris s'est imposé aussi d'énormes sacrifices.

Pour la Sorbonne, elle a dépensé 11 millions, 7 millions pour la Faculté de médecine, 1 500 000 francs pour la Faculté de droit; pour le lycée Buffon, 4 500 000 francs; pour le lycée Voltaire, 4 500 000 francs aussi. Elle a en outre fondé des chaires, que les Facultés ont absorbées, mais qu'elle paye de ses deniers.

Et enfin, par une exception à la règle générale, la Ville de Paris, pour l'enseignement obligatoire, est la seule commune de France qui supporte intégralement tous les frais de cet enseignement, sans aucun autre subside de l'État que le reversement du produit des 4 centimes. Et vous voulez que nous allions marchander avec la Ville de Paris ! Nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons assimiler la capitale de la France à un chef-lieu de département ou d'arrondissement, surtout si nous tenons compte des millions qu'elle nous a si généreusement apportés quand nous avons entrepris la refonte de l'enseignement national.

Nous aurons peut-être prochainement encore à faire appel à son concours, et j'ai des raisons de croire qu'il nous sera donné aussi largement que par le passé.

Dans ces conditions, je vous demande, parce que c'est justice, de repousser l'amendement de M. d'Aillières et de voter l'intégralité du crédit que nous vous demandons.

M. le Président. — L'amendement de M. d'Aillières est ainsi conçu : «... après entente avec la Ville de Paris ». Il est soumis à la prise en considération. Il prendrait place après les mots « à acquérir ».

M. Maurice Rouvier. — La commission du budget en a délibéré, puisqu'elle avait, une première fois, adopté cette solution. La Chambre pourrait donc voter l'amendement au fond.

Quand la commission du budget a pris cette décision, on lui avait assuré que des négociations étaient possibles avec la Ville de Paris; ce n'était pas exact, mais l'indication de la commission du budget n'était pas une condition *sine qua non*, ce n'était pas une forme de rejet, comme dans l'amendement de M. d'Aillières.

M. le Président. — S'il n'y a pas d'opposition, je mettrai aux voix l'amendement au fond.

Je mets d'abord aux voix les premiers mots de l'article 1er :

« Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé à acquérir... »

(Cette première partie, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. — Voici maintenant les mots que M. d'Aillières propose d'ajouter après ceux qui viennent d'être votés : «... après entente avee la Ville de Paris ».

Je mets aux voix cet amendement.

Il y a une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.	506
Majorité absolue.	254
Pour l'adoption.	109
Contre.	397

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Je donne lecture de la fin de l'article :

« ... pour le service de l'enseignement secondaire, les terrains et bâtiments, le mobilier et le matériel scolaire de l'école Monge, ainsi que le droit exclusif au titre et à l'exploitation de ladite institution. »

(La fin de l'article est mise aux voix et adoptée. — L'ensemble de l'article est ensuite adopté.)

M. le Président. — « Art. 2. — Cette acquisition sera faite moyennant :

« 1° Le payement d'une somme de 4 millions 750 000 francs;

« 2° L'abandon par l'État d'une somme de 390 000 francs représentant le montant des subventions allouées à l'école Monge en vertu de la convention du 25 mars 1892. »

Personne ne demande la parole?...

M. d'Hulst. — Je ferai seulement remarquer que c'est contraire aux promesses que nous avait faites le Gouvernement quand il nous a demandé cette subvention.

M. le Président. — Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — « Art. 3. — Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1894 :

« 1° Un crédit extraordinaire de 4 750 000 francs qui sera inscrit à la 1re section (Service de l'instruction publique), chapitre 71 (Acquisition de l'école Monge). »

J'appelle l'attention de la Chambre sur ce point que le paragraphe 2, qui figure dans le projet imprimé, a été supprimé par la commission; en sorte que l'article qui est proposé à la Chambre demeure restreint au texte dont je viens de donner lecture.

Je mets aux voix l'article 3.

(L'article 3, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 4. — Il sera fait face à ces dépenses au moyen des ressources prévues au budget de 1894. »

A droite. — Il n'y en a pas!

M. le Président. — Je mets aux voix l'article 4.

(L'article 4 est mis aux voix et adopté.)

M. le Président. — Il doit être procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.	487
Majorité absolue.	244
Pour l'adoption.	416
Contre.	71

La Chambre des députés a adopté.

SCRUTIN SUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE LOI

Ont voté contre :

MM. Adam (Achille). Aillières (d'). Arnous. Balsan. Bernis (comte de). Bertrand. Blanc (Edmond) (Hautes-Pyrénées). Bougère. Bourgeois

(Paul) (Vendée). Braud. Breton. Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brincard. Broglie (prince de). Cazenove de Pradine (de). Cibiel. Cochin (Denys) (Seine). Cochin (Henry) (Nord). Delafosse (Jules). Desjardins (Jules). Du Bodan. Ducos. Dufaure (Gabriel). Dupon. Dussaussoy. Galpin (Gaston). Gamard. Gautier (René). Gellibert des Seguins. Gervais (Jules). Gonidec de Traissan (comte Le). Hugues (vicomte d') (Basses-Alpes). Hulst (d'). Juigné (comte de). La Bourdonnaye (vicomte de). La Ferronnays (marquis de). Lanjuinais (comte de). La Noue (vicomte de). Largentaye (Rioust de). La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. La Rochejaquelein (marquis de). Laroche-Joubert. Le Cerf. Lechevallier. Le Gavrian. Legrand (Arthur). Lemire (Nord). Lorois (Émile). Loyer. Maillé (comte de). Mercier (Joseph) (Haute-Saône). Michou (Aube). Montalembert (comte de). Montfort (vicomte de). Ornano (Cuneo d'). Plichon. Pontbriand (du Breil, comte de). Porteu (Armand). Prax-Paris. Ramel (de). Rauline. Rohan (duc de). Saint-Martin (de). Schneider (Henri). Soland (de). Sonnery-Martin. Taillandier. Tréveneuc (comte de). Villiers. Vogüé (vicomte E. Melchior de). Wignacourt (comte de).

LE CONGRÈS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LYON

On nous communique le texte des vœux émis, en ce qui concerne le droit, par la troisième commission, chargée d'étudier la question des programmes.

TROISIÈME COMMISSION

Question. — « Du moyen de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes en favorisant le développement de chacune d'elles selon ses aptitudes, ses tendances et le caractère de la région. »

La troisième commission s'est partagée en plusieurs sous-commissions dont les rapports ont été adoptés par la commission et par le congrès.

En ce qui touche les Facultés de droit, les conclusions du rapport rédigé par M. Pic, professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon, ont été les suivantes; elles avaient obtenu l'*unanimité des suffrages* dans la sous commission (1).

I. — Il importe de délimiter les enseignements dans les Facultés de droit, de telle sorte qu'à côté des enseignements fondamentaux, communs à tous les Facultés, le Conseil général de chaque Université puisse créer librement, sur la proposition de la Faculté intéressée, des cours complémentaires appropriés aux besoins économiqnes de la région et aux tendances scientifiques de cette Université. Ces cours seraient obligatoires ou à option, au choix de la Faculté, mais devraient en tous cas figurer dans le programme officiel des examens de licence ou de doctorat.

II. — Le Conseil général de chaque Université doit avoir la faculté de fixer lui-même la durée des cours, sous réserve du droit pour l'administration supérieure d'assigner une durée minima à certains d'en-

(1) Étaient représentées dans cette sous-commission les Facultés d'Aix, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Paris.

tre eux, si elle le juge à propos et sous la condition que le nombre des semestres de cours sera le même pour tous les étudiants et pour chaque examen, dans l'ensemble des Facultés françaises.

III. — Le Conseil général de chaque Université doit être investi du droit de distribuer à son choix, et en toute liberté, sur les trois années d'études de la licence, les divers enseignements.

IV. — Tout professeur dont l'enseignement a une durée supérieure à une année, doit être libre, sous réserve de l'approbation de la Faculté, de répartir en toute liberté, sur tous les semestres dont il dispose, l'ensemble des matières de son cours.

Comme commentaire à ces vœux, nous croyons devoir reproduire un intéressant extrait du rapport de M. Pic :

Que faut-il donc pour vivifier cet enseignement juridique local encore à l'état embryonnaire? Deux réformes principales nous semblent indispensables. La première consisterait à donner aux Facultés, ou plutôt aux corps de Facultés ou Universités le droit, non seulement de choisir librement parmi les cours à option et de décréter le caractère obligatoire, pour tous les étudiants de ceux de ces enseignements plus spécialement appropriés aux besoins locaux, mais encore d'instituer, en dehors des types officiels créés par le décret réglementaire de la licence, des autres cours jouissant des mêmes prérogatives, c'est-à-dire obligatoires pour tous les étudiants, ou tout au moins destinés à figurer dans une liste de cours à option entre lesquels ces derniers feront un choix.

Les cours libres, municipaux ou autres, pourvu que leur utilité fût reconnue par le Conseil général des Facultés, recevraient ainsi une investiture officielle qui en rehausserait immédiatement le prestige et la valeur professionnelle. Nous posséderons véritablement des Universités régionales, ayant leur physionomie propre, et les professeurs verront disparaître ce régime stérilisant de l'uniformité des programmes dont le résultat trop évident, ainsi que le faisait observer M. Appleton, est d'entraver le libre développement des recherches scientifiques et l'essor des travaux personnels.

Les Facultés françaises entreraient ainsi dans la voie où les ont depuis longtemps devancées les Universités étrangères, spécialement les Universités anglaises, écossaises ou américaines. Les statuts auxquels les Universités sont soumises, et qui forment en quelque sorte la charte, la loi fondamentale de chacune d'elles sont en effet rédigés en vue de leur laisser une très large autonomie et de leur permettre d'introduire les réformes nécessaires à l'heure précise où ces réformes s'imposent. Tous les efforts du haut enseignement anglais tendent à fortifier, voire même à étendre encore cette autonomie, et cette diversité féconde des programmes et des méthodes qui en est le corollaire. En effet, d'après les renseignements que nous a très obligeamment fournis notre éminent président, lord Reay, la commission d'enquête pour la réorganisation de l'Université de Londres s'est prononcée, dans un rapport récent en faveur de la superposition dans les différentes Facultés, de deux degrés d'enseignement, auxquels correspondraient deux diplômes, dont l'un sanctionnerait les cours obligatoires et fondamentaux, tandis que l'autre serait réservé aux étudiants qui se seraient adonnés, dans telle ou telle branche choisie par eux à des études spéciales et approfondies. Des réformes du même ordre ont été récemment introduites dans les Universités écossaises, réformes tendant notamment à donner une plus grande liberté aux étudiants dans le choix des cours qu'ils désireraient suivre. Il est inutile, Messieurs, d'insister sur le contraste qu'offre notre régime français de centralisation excessive avec cette organisation anglaise si souple, si bien faite pour inciter maîtres et étudiants dans la voie des recherches libres et originales.

Le second vœu émis par la commission de recrutement des profes-

seurs, section des lettres et des sciences, dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro, doit être rectifié ainsi qu'il suit : « La section émet le vœu que les Facultés de provinces soient *largement* représentées dans la section permanente du Conseil supérieur *et dans les comités consultatifs.*

Faisons observer, en terminant, que le Congrès de Lyon a été représenté, à tort, comme le *premier* Congrès de l'Enseignement supérieur en France. Déjà en 1889, à l'occasion du Centenaire de la Révolution française, il a été tenu à la Sorbonne, sous la présidence de M. Gréard, un Congrès de l'Enseignement supérieur et secondaire. Ses travaux ont été réunis en un beau volume, où l'on trouvera notamment sur l'équivalence des grades, des détails fort intéressants. Mais il faut rappeler avant tout un passage de la préface écrite pour cet ouvrage, par l'éminent recteur de l'Académie de Paris et qui, on le verra, n'a rien perdu de son actualité : « Au moment de nous séparer, une même pensée remplissait nos esprits et nos cœurs. Le lien que venait de créer ces séances si nourries, n'était-il pas possible de le maintenir et de le resserrer? De cette première entente si cordiale, ne pouvait-il pas sortir un accord permanent pour traiter de pays à pays, d'Université à Université, au jour le jour, des questions qui ne touchaient à rien moins qu'aux fondements de la civilisation et à l'avenir de l'humanité? Cette espérance, nous l'avons recueillie comme les autres, et il ne dépendra pas de nous, qu'avec le concours si autorisé et toujours prêt du Directeur de la *Revue Internationale de l'Enseignement*, M. Dreyfus-Brisac, nous n'arrivions prochainement à la réaliser. » L'idée a fait son chemin depuis; elle a été reprise au Congrès de Lyon; une *alliance universitaire*, récemment créée, travaille avec plus d'ardeur que jamais à sa réalisation. On peut affirmer aujourd'hui que la semence de 1889 fructifiera en bonne terre.

LE STAGE HOSPITALIER A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le décret du 20 novembre 1893, qui astreint les étudiants en médecine de Paris à un stage dans les hôpitaux, a été mis en application le 1er décembre dernier. Il faut attendre les résultats de l'expérience avant de se prononcer sur l'efficacité de cette réforme. Nous nous contenterons, quant à présent, de reproduire le texte des prescriptions qui établissent le stage et le réglementent.

1° DÉCRET DU 20 NOVEMBRE 1893 RELATIF AU STAGE HOSPITALIER ET AUX CLINIQUES ANNEXES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, et du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vu le décret du 18 juin 1892, qui règle les conditions du stage dans les hôpitaux; vu l'arrêté du 1er juillet 1862 sur le même objet; vu le décret du 20 août 1877, portant création de cours annexes de clinique dans les Facultés de médecine; vu le décret du 15 avril 1879, portant règlement pour les cours cliniques annexes dans les hôpitaux; vu les décrets des 20 juin 1878 et 31 juillet 1893 relatifs à l'organisation des études médicales; vu la délibération du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, en date du 16 juin 1892; vu la délibération du Conseil de la Faculté de médecine de Paris, en

date du 21 juillet 1892; vu la loi de finances du 26 juillet 1893, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Tous les étudiants en médecine feront un stage dans les hôpitaux de Paris, dont la durée ne sera pas inférieure à trois années.

Les étudiants accompliront ce stage pendant leurs deuxième, troisième et quatrième années d'études.

Pendant les deux premières années de stage, les élèves seront attachés aux services généraux de médecine et de chirurgie.

Pendant la troisième année, les élèves seront nécessairement attachés pendant un trimestre aux services d'accouchement. Ils devront, en outre, accomplir une partie du stage de cette troisième année dans l'un des services spéciaux affectés aux maladies de la peau et de la syphilis, aux maladies mentales, aux maladies des enfants, aux maladies des yeux, aux maladies des voies urinaires.

ART. 2. — Les élèves stagiaires seront répartis par groupes de vingt dans les services affectés à l'enseignement.

ART. 3. — Chacun des groupes de stagiaires sera composé d'élèves appartenant à une même année de stage.

ART. 4. — Pendant toute la durée de cet enseignement, l'élève devra être exercé individuellement à la recherche des signes, des symptômes des maladies. Il devra prendre part personnellement à l'examen des malades.

ART. 5. — Les services affectés à l'enseignement pendant les deux premières années de stage sont :

1° Les services de clinique de la Faculté de médecine;

2° Des services pris parmi ceux qui sont dirigés par des médecins et chirurgiens attachés aux hôpitaux généraux.

Les services affectés à l'enseignement pendant la troisième année sont :

1° Les chaires d'accouchement et de clinique spéciale de la Faculté de médecine;

2° Des services pris parmi ceux qui sont consacrés aux accouchements et aux spécialités dans les divers établissements hospitaliers.

M. le Directeur de l'Assistance publique désignera dans les divers hôpitaux le nombre des services dirigés par des médecins, chirurgiens et accoucheurs qui, dans chaque hôpital, sera affecté à cet enseignement.

ART. 6. — Les médecins, chirurgiens et accoucheurs qui désireront être chargés de l'enseignement des stagiaires adresseront leur demande, avant le 15 juin, à M. le Directeur de l'Assistance publique.

Celui-ci convoquera une commission composée : pour la Faculté de médecine, de quatre membres, le doyen et trois professeurs délégués par la Faculté; pour l'Assistance publique, de quatre membres, le Directeur et trois membres du Conseil de surveillance, dont le représentant des médecins des hôpitaux, et le représentant des chirurgiens.

Le Directeur présidera la Commission; en cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Le Directeur soumettra à la Commission le projet de répartition des services dans les différents hôpitaux, la liste des demandes adressées par les médecins, chirurgiens et accoucheurs.

Le doyen de la Faculté indiquera le nombre des élèves soumis au stage.

La Commission dressera une liste de présentation comprenant pour chaque place deux noms, si cela est possible.

Cette liste sera adressée à M. le ministre de l'Instruction publique, qui nommera les médecins, chirurgiens et accoucheurs chargés de ces cours.

Art. 7. — L'enseignement durera du 1er décembre au 15 juin. Les titulaires des cours seront nommés pour trois ans.

Les élèves seront répartis de façon qu'ils passent trois mois dans un service de médecine, et trois mois dans un service de chirurgie.

Le professeur donnera, à la fin du cours, des notes de travail de chaque élève. Ces notes seront transmises, par les soins du Directeur de l'Assistance publique, au doyen de la Faculté, pour être jointes au dossier de l'élève.

Art. 8. — Il recevra de l'État une indemnité annuelle de 3 000 francs.

Aucuns frais ne résulteront pour l'Assistance publique de cet enseignement.

Art. 9. — La répartition des élèves dans les cliniques de la Faculté et dans les services désignés par la Commission, sera établie à la Faculté par son doyen.

Au moment où leur nom sera appelé, les élèves de troisième année de stage désigneront le service d'accouchement dans lequel ils désirent faire leur stage, ainsi que l'époque de ce stage, puis le ou les services spéciaux qu'ils veulent suivre, et, pour le reste du temps, le ou les services généraux auxquels ils désirent être attachés.

Les stagiaires de deuxième année seront, de préférence, répartis dans les hôpitaux du centre; les stagiaires de première année dans les hôpitaux excentriques.

La liste de répartition sera transmise à M. le Directeur de l'Assistance publique, qui délivrera les cartes d'entrée dans les hôpitaux aux élèves.

Art. 10. — Les élèves internes et externes des hôpitaux qui, pendant la durée de leur service hospitalier, n'auraient pas été attachés à un service d'accouchement, devront faire un stage dans un de ces services, ou, s'ils le préfèrent, ils seront admis à accomplir un stage de deux mois à la clinique Baudelocque, de 10 heures du soir à 8 heures du matin.

Art. 11. — La Commission établira dans quelles conditions les spécialités pourraient être enseignées dans l'après-midi, de façon à faciliter cette période de stage et les études de la cinquième année de médecine, en combinant les heures de façon à ne pas entraver les exercices pratiques exigés par la Faculté pendant la même période scolaire.

Art. 12. — Si l'Assistance publique autorise la création de cours libres payés directement par les élèves, les chefs de service qui pourraient être appelés à siéger dans les jurys d'examen de la Faculté ne recevront pas cette autorisation.

Art. 13. — La discipline, dans l'intérieur de l'hôpital, appartient au Directeur de l'établissement.

Art. 14. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, et le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, sont chargés de l'exécution du présent décret.

2° RÈGLEMENT RELATIF AU CLASSEMENT DES STAGIAIRES

Les stagiaires seront répartis par année (art. 3 et 9 du décret), et d'après la note obtenue au dernier examen, ou la moyenne des notes obtenues, si cet examen est composé de deux parties, ou s'il y a eu échec; — pour une même note, dans l'ordre de la prise des inscriptions.

Les élèves en cours irrégulier d'études seront classés les derniers.

C'est dans le même ordre que les stagiaires seront appelés à choisir les services dans lesquels ils désireront faire le stage.

Aucune exception à cette règle ne sera admise.

Une lettre de convocation individuelle sera adressée aux stagiaires.

Les titulaires d'enseignement devront s'abstenir de réclamer des stagiaires, la répartition de ceux-ci devant se faire en dehors de toute espèce d'intervention du chargé de l'enseignement.

Le choix des services aura lieu dans la première quinzaine de novembre, pour le trimestre de décembre à février inclus, et dans la première quinzaine de février, pour le trimestre de mars à mi-juin.

Les listes des stagiaires seront arrêtées les 15 novembre et 15 février, pour être immédiatement transmises au Directeur de l'Assistance publique. Ceux qui n'y seraient pas inscrits ne pourraient pas prendre d'inscriptions.

L'inscription de janvier sera délivrée au stagiaire qui aura été régulièrement inscrit et classé; — l'inscription d'avril ne sera délivrée que si les notes du professeur sont satisfaisantes, pour le trimestre de décembre à février inclus; — l'inscription de juillet ne sera délivrée que si les notes du professeur sont satisfaisantes, pour le trimestre de mars à mi-juin.

L'enseignement devant durer du 1er décembre au 15 juin (art. 7), le stage commencera irrévocablement le 1er décembre, pour se continuer, sans interruption, jusqu'au 15 juin.

Le Doyen : P. Brouardel.

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux dont les noms suivent sont nommés pour 3 ans, à dater du 1er décembre 1894, chargés de cours annexes et cliniques.

Cliniques médicales. — MM. Ferrand (Hôtel-Dieu); Robin et Faisans (Pitié); Constantin Paul et Gouraud (Charité); Hanot, Tapret et Letulle (Saint-Antoine); Rendu, Huchard et Cuffer (Necker); Chauffard (Cochin); Fernet et Rigal (Beaujon); Duguet, Troisier et Dreyfus-Brisac (Lariboisière); Gingeot et Mercklen (Laënnec); Barth (Broussais).

Cliniques chirurgicales. — MM. Polaillon (Hôtel-Dieu); Reclus (Pitié); Monod et Blum (Saint-Antoine); Schwartz et Quenu (Cochin); Peyrot (Lariboisière); Campenon (Broussais).

MM. Cornil et Landouzy, professeurs à la Faculté, sont chargés en outre et sur leur demande, à titre de médecins des hôpitaux, de cours annexes de clinique, le premier à l'Hôtel-Dieu, le second à l'hôpital Laënnec.

LES ÉTUDIANTS ET LE DOCTORAT EN DROIT

Le Comité de l'Association des étudiants vient d'envoyer aux sénateurs et députés la lettre suivante :

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, nous croyons utile

d'attirer votre bienveillante attention sur la réforme du doctorat en droit. Cette réforme, depuis longtemps attendue et désirée par les étudiants, est à l'ordre du jour.

Elle a pour but de créer à côté du doctorat tel qu'il existe actuellement un nouveau doctorat qui constituerait la plus sérieuse des préparations aux carrières administratives et financières. Cette réforme a été reconnue nécessaire par la majorité des Facultés, et la Faculté de droit de Paris, au mois de juin dernier, s'est prononcée en sa faveur.

Ce nouveau doctorat comprendrait l'étude des questions économiques, administratives, industrielles, financières et coloniales.

Cette réforme, tout en maintenant l'étude approfondie du droit romain, permettrait aux étudiants de se spécialiser en vue des carrières qu'ils veulent embrasser plus tard.

Convaincus, messieurs les sénateurs, messieurs les députés, que vous voudrez bien nous accorder votre appui moral, nous vous prions d'apposer votre signature au bas de la présente pétition.

L'ENSEIGNEMENT AU CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Le Bulletin du 15 novembre de la *Société générale d'éducation et d'enseignement* a publié les principaux vœux émis au Congrès catholique de Lille en 1893; nous croyons devoir reproduire ceux qui sont relatifs à l'Enseignement supérieur.

Universités catholiques. — Le Congrès émet le vœu : 1° que de plus en plus le clergé, les communautés religieuses et tous les catholiques apportent un concours efficace à la carrière des jeunes gens qui, sortis des Universités catholiques, n'ont pas cessé de leur faire honneur par leur foi et la dignité de leur vie; 2° que l'Association des anciens élèves développe son annuaire de manière à faire connaître les noms de tous les anciens étudiants munis de leur diplôme qui sortent de l'Université catholique.

Licences et langues vivantes. — Le Congrès émet le vœu : 1° que les futurs professeurs de langues vivantes des collèges ecclésiastiques du Nord et du Pas-de-Calais se préparent à la licence des langues à l'Université catholique de Lille; 2° que des mesures soient prises telles que fondation de bourses, coopération des établissements d'éducation, etc., pour que les candidats à cette licence donnent à leurs études le complément nécessaire d'un séjour à l'étranger.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort d'Aug. Burdeau, président de la Chambre des députés. Nous n'avons pas à rappeler ici la carrière politique, si courte et si brillante, de cet homme d'État; mais nous devons un hommage au vaillant normalien, à l'ancien professeur de philosophie, d'une trempe d'âme si peu commune, qui honora l'Université par ses talents, par son caractère et par une vie de travail entièrement consacrée à l'accomplissement de ses devoirs envers les siens et envers la patrie

---

La 501e livraison de la *Grande Encyclopédie* contient une étude de M.-H. Vollet sur le *Jansénisme* et une monographie du *Japon* par MM. H. Cordier, J. Deniker, de Milloué et J. Dubois.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 17 août relative à l'enseignement dans les lycées et collèges de jeunes filles.

Monsieur le Recteur, vous recevrez prochainement des exemplaires de l'arrêté qui vient d'être adopté par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et qui est relatif au concours de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Aux termes de cet arrêté, l'agrégation de l'ordre des lettres comprendra, à l'avenir, deux sections : la section littéraire et la section historique ; l'agrégation des sciences sera divisée également en deux sections : la section des sciences mathématiques, la section des sciences physiques et naturelles.

Cette division de chacune des agrégations en deux sections a eu pour objet principal d'alléger le travail de la préparation au concours, en permettant aux aspirantes de se spécialiser, dans leur dernière année d'études, suivant leurs aptitudes et leurs goûts; mais il a été entendu, de la manière la plus expresse, que cette division ne devrait pas avoir pour conséquence d'établir une scission complète entre les enseignements correspondant aux sections de chaque agrégation, et de limiter les pouvoirs de l'Administration en ce qui concerne l'attribution des services aux agrégées. Il a été, au contraire, formellement spécifié que les maîtresses pourvues, dans l'ordre des sciences, de l'une ou de l'autre spécialité, ne pourraient pas se refuser à enseigner les sciences mathématiques si elles étaient agrégées de la section des sciences physiques et naturelles ou réciproquement; que les agrégées des lettres (section historique) ne seraient pas dispensées, à l'occasion, d'enseigner le français, les agrégées de la section littéraire pouvant être également chargées d'un cours d'histoire et de géographie.

La Commission chargée de préparer le projet d'arrêté, le Comité consultatif de l'enseignement secondaire, la Section permanente et le Conseil supérieur, qui en ont délibéré, ont été, pour ainsi dire, unanimes à penser que le morcellement de l'enseignement des jeunes filles dès la première année du cours d'études engagerait cet enseignement dans une fausse voie, en dénaturerait bientôt le caractère et le mettrait gravement en péril.

En conséquence, l'Administration s'est engagée vis-à-vis du Conseil supérieur à maintenir, autant que possible, l'unité de direction dans les classes inférieures à la quatrième année secondaire, de telle sorte que, pour chacune desdites classes, le professeur de lettres, quelle que soit la section dans laquelle il aura concouru à l'agrégation, reste chargé de tout l'enseignement littéraire, et que le professeur de sciences, qu'il appartienne à la section des sciences mathématiques ou à celle des sciences physiques, soit chargé de tout l'enseignement scientifique.

Bien que l'arrêté voté par le Conseil supérieur ne soit pas applicable avant l'année prochaine, j'ai cru devoir vous faire part, dès maintenant, des observations qui précèdent, et de vous prier de les communiquer à Mmes les directrices des lycées et collèges de votre ressort, afin qu'elles répartissent en conséquence le service des différents professeurs pour la rentrée d'octobre. Vous voudrez bien tenir la main à ce que l'enseignement des trois premières années secondaires soit concentré, pour chaque année, entre les mains d'un seul professeur pour la partie historique et littéraire, et d'un seul professeur pour la partie scientifique, conformément aux indications ci-dessus.

Recevez, monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Décret du 7 septembre autorisant la création d'une bourse dite de la Paix.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu la lettre par laquelle un comité de dames russes a transmis au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le produit d'une souscription organisée en vue de la fondation d'une bourse dans un lycée de jeunes filles de France; vu l'article 43 de la loi du 11 floréal an X; vu le décret du 28 juillet 1882, relatif à la collation des bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles; la section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue, décrète :

Article premier. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé, au nom de l'État, à recevoir neuf obligations de la société de Crédit foncier mutuel de la Russie 4 1/2 p. 100, formant ensemble un capital nominal de 17 878 fr. 50 et représentant le produit d'une souscription organisée entre les femmes russes pour la fondation d'une bourse dans un lycée de jeunes filles de France.

Suivant les intentions des personnes qui ont pris part à la souscription, cette bourse recevra le nom de *bourse de la Paix*.

Art. 2. — Lesdites obligations seront converties en un titre de rentes 3 0/0 sur l'État français, immatriculé au nom du ministre de l'Instruction publique avec mention, sur l'inscription, de la destination des arrérages.

Art. 3. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Arrêté du 22 septembre autorisant l'ouverture provisoire d'un lycée de jeunes filles à Saint-Étienne.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les lois des 15 mars 1850, 21 décembre 1881 et 26 juillet 1893; vu le décret du 20 juillet 1881 et la circulaire du 14 janvier 1882; vu la délibération prise par le conseil municipal de Saint-Étienne le 20 juin 1894; vu les rapports de M. le Recteur de l'Académie de Lyon, en date des 3 et 13 octobre 1893, 14 juin et 19 juillet 1894; vu le traité constitutif intervenu, les 20 juin et 31 juillet 1894, entre le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Maire de la ville de Saint-Étienne, pour la création d'un lycée national de jeunes filles, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'ouverture provisoire d'un lycée de jeunes filles à Saint-Étienne (Loire), aux clauses et conditions énoncées au traité constitutif susvisé.

ART. 2. — L'établissement recevra des externes simples, des externes surveillées et des demi-pensionnaires.

ART. 3. — Les tarifs des rétributions scolaires à la charge des familles sont fixés ainsi qu'il suit :

Classes primaires. — Externat simple, 80 francs; externat surveillé, 140 francs; demi-pensionnat, 300 francs.

Enseignement secondaire. — 1re période, externat simple, 100 francs; externat surveillé, 160 francs; demi-pensionnat, 325 francs; 2e période, externat simple, 140 francs; externat surveillé, 200 francs; demi-pensionnat, 350 francs.

ART. 4. — M. le Recteur de l'Académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

G. LEYGUES.

Circulaire du 29 septembre, relative à l'admission de répétitrices étrangères dans les écoles normales d'institutrices.

Monsieur le Recteur, au cours de la dernière année scolaire, quelques jeunes filles allemandes ou anglaises ont été placées dans des écoles normales d'institutrices pour y donner, aux professeurs qui en manifestaient le désir et à toutes les élèves-maîtresses, un enseignement pratique de langue allemande ou anglaise, et faire avec elles des exercices de conversation.

Cet essai a donné de très bons résultats, et je me suis décidé à le généraliser dans la mesure du possible aux conditions suivantes, qui ne grèvent pas le budget de l'État, et qui sont peu onéreuses pour les intéressées.

Les jeunes filles étrangères qui accepteraient les fonctions de répétitrices de langues vivantes dans les écoles normales seraient traitées comme les maîtresses internes, c'est-à-dire auraient une chambre particulière, la nourriture, des prestations suffisantes de chauffage et d'éclairage, à la condition de verser dans la caisse de l'école la somme de 400 francs pour les dix mois de l'année scolaire, soit 40 francs par mois.

Elles auraient à consacrer chaque jour une heure et demie ou deux heures au maximum de leur temps à leur enseignement.

Elles pourraient, en échange, pendant le reste de la journée, suivre les cours de pédagogie, français, sciences ou lettres, à leur choix, ou vaquer à des occupations à leur convenance, à la condition, toutefois, de ne pas donner, en dehors de l'école, de leçons rétribuées.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai cru devoir assurer que ces jeunes filles recevraient, de la part des maîtresses et des élèves, l'accueil le plus cordial et seraient entourées de tous les soins nécessaires.

A la suite d'une note parue dans les journaux français et de différents articles publiés par la presse étrangère sur ce sujet, j'ai déjà reçu un certain nombre de demandes auxquelles je suis prêt à donner suite.

Je vous prie, monsieur le Recteur, de vouloir bien me faire connaître d'urgence les écoles normales d'institutrices de votre ressort qui seraient désireuses de recevoir une jeune étrangère, et qui pourraient disposer d'une chambre pour la loger. Dès que j'aurai reçu ces renseignements, je prendrai les mesures nécessaires pour leur donner satisfaction, s'il est possible.

Recevez, monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
G. LEYGUES.

Circulaire du 12 octobre, relative à l'envoi de nouveaux modèles d'états de recettes. — Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, en un certain nombre d'exemplaires, les nouveaux modèles d'états mensuels et trimestriels de droits acquis que nécessite l'organisation, à partir de la rentrée prochaine, dans les Facultés des sciences et dans les Écoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie, de l'enseignement relatif au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles exigible des aspirants au doctorat.

Dans les Facultés des sciences, ce nouvel état se substituera aux modèles nos 5 et 16 annexés à la circulaire du 1er avril 1887 et modifiés par celle du 20 avril 1892; quant aux états 5 et 16 (ancien modèle), ils continueront d'être produits avec les précédents jusqu'à la suppression définitive des baccalauréats ès sciences complet et ès sciences restreint. Le droit de travaux pratiques de 90 francs qu'auront à acquitter les candidats audit certificat sera payé par trimestre, comme les droits d'inscriptions et de bibliothèque, conformément aux prescriptions de l'article 1er du décret du 14 février 1894, qui fixe les droits à percevoir. Ce mode de versement par quart sera applicable aussi bien aux étudiants qui bénéficient à un titre quelconque de la gratuité des droits d'inscriptions qu'à ceux qui ont à acquitter ces droits. Dès lors, pour éviter toute confusion sur les situations financières, il importe que, dès la rentrée prochaine, les étudiants de toute catégorie des Facultés des sciences versent uniformément le droit de bibliothèque de 10 francs. Ce droit, en exécution de la circulaire du 19 octobre 1889, était jusqu'ici payé en une seule fois au début de l'année scolaire, par les aspi-

rants à la licence non passibles des droits d'inscriptions; à l'avenir, il n'en sera plus ainsi, il devra être acquitté par quart au fur et à mesure de la prise de chaque inscription.

Dans les Écoles de plein exercice et les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie où fonctionnera l'enseignement relatif au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, les droits perçus des candidats à ce certificat, de même que les renseignements scolaires correspondants seront portés sur un état spécial, de telle sorte qu'en principe jusqu'à l'expiration du régime transitoire applicable aux études médicales, MM. les secrétaires de ces Écoles auront mensuellement, trimestriellement et annuellement un triple état à produire : l'un pour les études médicales (ancien régime), l'autre pour les études médicales (nouveau régime), le dernier, enfin, pour le certificat d'études. Il demeure entendu que l'envoi de ces trois états ne sera nécessaire qu'autant que tous trois seront positifs; si l'un ou plusieurs d'entre eux sont négatifs, il suffira à MM. les secrétaires de mentionner cette particularité sur l'état qu'ils produiront à mon administration.

Enfin, quant au bulletin de versement, MM. les secrétaires s'en tiendront au modèle actuellement en vigueur, en y introduisant la nomenclature des droits à percevoir du chef du certificat d'études nouvellement institué.

Recevez, monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

G. Leygues.

Circulaire du 15 novembre relative au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique. — Épreuve orale de langue vivante.

Monsieur le Recteur, plusieurs membres du Conseil supérieur de l'instruction publique ont déposé entre les mains de mon prédécesseur une proposition tendant à rétablir, aux épreuves préparatoires du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, le thème allemand ou anglais, supprimé en 1890. Cette proposition a été soumise à l'enquête, et conformément à l'article 4 du décret du 11 mai 1880, la Section permanente du Conseil supérieur en a délibéré.

Elle n'a pas estimé qu'il y eût lieu d'accueillir la proposition. Vous trouverez les motifs de son avis au *Bulletin administratif* de 1893 (supplément au n° 1091).

Mais, en même temps, s'autorisant des résultats de l'enquête, la Section permanente a pensé qu'il y avait lieu, dans l'intérêt des études de langues vivantes et dans l'intérêt même du sérieux et de la sincérité de l'examen, d'aménager un peu autrement l'épreuve définitive de langues vivantes.

Aux termes du décret du 8 août 1890, elle comprend, avec un coefficient double, un thème oral et une explication d'auteur.

En fait, dans la pratique, et conformément, d'ailleurs, à d'anciennes instructions, les jurys d'examens entendent par thème oral un thème instantané, permettant de constater que le candidat possède, dans une certaine mesure, le matériel et la syntaxe de la langue. Le plus souvent, on dicte au candidat quelques phrases de français ou même on les lui

remet manuscrites ou autographiées, et il lui est donné quelques minutes pour les transcrire en allemand ou en anglais sur le tableau noir.

La Section permanente a pensé que l'épreuve serait plus sérieuse, et partant plus efficace, si ce thème improvisé se faisait à tête plus reposée. Elle a donc proposé, et j'ai adopté sa proposition :

Que les candidats déclarés admissibles aux épreuves orales dans chaque série, avant de subir les interrogations réglementaires, auraient à faire un thème allemand ou anglais;

Qu'il leur serait remis, à cet effet, un texte autographié comprenant quelques phrases faciles, avec des interlignes pour recevoir leur traduction;

Que la traduction des mots difficiles serait indiquée sur ce texte;

Qu'une demi-heure serait accordée aux candidats pour cet exercice;

Que l'appréciation de cette partie d'épreuve serait faite par l'examinateur de langues vivantes avant l'explication du texte allemand ou anglais, au fur et à mesure de l'appel des candidats admissibles, et qu'elle pourrait donner lieu, de la part de l'examinateur, à des observations et à des questions;

Enfin, que cette appréciation entrerait en compte conjointement avec l'explication d'un texte allemand ou anglais dans la détermination de la note attribuée à la langue vivante, laquelle reste affectée du coefficient 2.

Je ne me dissimule pas les difficultés d'exécution de ces mesures, mais je compte, pour les lever, sur le dévouement des Facultés à l'intérêt des études. Il est des détails d'ordre pratique et matériel sur lesquels je n'ai rien à prescrire; ils varieront nécessairement d'une Faculté à l'autre.

Les présentes dispositions seront mises à exécution à partir de la session de juillet 1895.

Je vous prie de les porter sans retard à la connaissance de M. le doyen de la Faculté des lettres, de MM. les proviseurs et principaux et de MM. les directeurs des établissements libres d'enseignement secondaire de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Circulaire du 15 novembre relative aux élèves sages-femmes. Limite d'âge.

Monsieur le Recteur, un certain nombre d'aspirantes élèves sages-femmes ont formé des demandes à l'effet d'obtenir l'autorisation de se faire inscrire, soit dans des Maternités, soit dans des Facultés ou Écoles de médecine avant l'âge de dix-neuf ans fixé par le décret du 14 février 1894.

Toutes ces demandes ont reçu une solution négative. Ces décisions sont motivées par ce fait qu'en limitant à dix-neuf ans l'âge auquel les élèves peuvent commencer des études dont la durée est de deux années,

le Conseil d'État a voulu faire coïncider la fin de ces études avec l'âge de la majorité des postulantes, estimant qu'il doit être interdit d'exercer la profession de sage-femme avant d'être majeure.

Je suis informé cependant que plusieurs aspirantes ont été admises, cette année, à concourir avant dix-neuf ans pour l'obtention de bourses dans des Maternités, et qu'elles ont réussi à ces concours.

Toutes les Maternités n'étant pas encore organisées pour donner l'enseignement tel qu'il est prévu par le décret du 25 juillet 1893 et ces établissements ressortissant au département de l'Intérieur, le décret du 14 février 1894 peut n'être pas encore appliqué aux aspirantes dont il s'agit, pour l'entrée dans ces établissements, mais il est entendu que si elles entrent à la Maternité avant l'âge légal, leur scolarité régulière ne commencera que du jour où elles auront dix-neuf ans.

Je vous prie de porter les observations qui précèdent à la connaissance de ceux de MM. les Préfets de votre ressort académique qu'elles peuvent concerner et des intéressées.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

G. Leygues.

Circulaire du 20 novembre relative au service militaire. — Étudiants en médecine. — Certificat d'études.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous informer, pour confirmer mon télégramme du 7 novembre courant, que, sur ma demande, M. le ministre de la Guerre a décidé que les bacheliers de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie), candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, seront admis à bénéficier de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 comme se préparant au doctorat en médecine.

Ces jeunes gens devront, à cet effet, produire un certificat, modèle G, délivré par le doyen de la Faculté des sciences ou par le directeur de l'École de médecine où cet enseignement est organisé, et portant la mention : « Est actuellement inscrit à la Faculté des sciences de... et à l'École de médecine de... comme aspirant au doctorat en médecine (année préparatoire d'études physiques, chimiques et naturelles) ». Si l'étudiant commence ses études, cette mention sera suivie des mots : « et que la première inscription prise le... n'est pas périmée. » Si l'étudiant a plusieurs inscriptions, la mention sera complétée par l'indication suivante : « et que ses inscriptions prises, la 1re, le..., la 2e, le..., etc. ; ne sont pas périmées. »

Je vous prie de notifier ces dispositions à MM. les doyens et directeurs de la Faculté et des Écoles de médecine, et de leur donner toute la publicité nécessaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

G. Leygues.

BIBLIOGRAPHIE

Monumenta Germaniæ pædagogica. — S. ROCHEBLAVE, *George Sand.* — A. PINLOCHE, *Herbart, Principales œuvres pédagogiques.* — *La Question des études sociales et politiques.* — CH. DUFAYARD, *Le connétable de Lesdiguières.* — ÉMILE MOLINIER, *Benvenuto Cellini.* — LUCIEN SCHÖNE, *Histoire de la population française.* — GEORGES WEILL, *Un précurseur du socialisme, Saint-Simon et son œuvre.*

Monumenta Germaniæ pædagogica, T. XII. Berlin : Hofmann et Cie, 1893. (LE DOCTRINAL d'ALEXANDRE DE VILLEDIEU.) — On sait l'importance de cette grande publication, arrivée aujourd'hui à son douzième volume. C'est un recueil d'arrêtés et instructions des souverains, de livres de classe, de documents pédagogiques de toute nature, propres à faire connaître l'histoire de l'éducation de la jeunesse allemande depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Outre des textes originaux relatifs à l'instruction publique dans divers États allemands, les *Monumenta* comprennent déjà des livres d'un intérêt général pour la pédagogie, tels que la *Ratio studiorum Societatis Jesu.* Le présent volume aussi est de nature à éveiller la curiosité de tous les peuples de l'Europe. C'est, en effet, la restitution complète, pour la première fois donnée sous une forme scientifique et avec l'appareil critique désirable, d'un manuel d'enseignement secondaire qui a servi à apprendre la langue latine aux nombreuses générations d'écoliers qui se sont succédé de la fin du XIIIe aux premières années du XVIe siècle.

Le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu est à la fois une grammaire, une prosodie et un traité de rhétorique. Il est rédigé sous la forme versifiée, et ces hexamètres rocailleux et pédantesques font songer au feu jardin des racines grecques de l'excellent Lancelot qui ont martyrisé l'adolescence des collégiens français jusqu'en l'an de grâce 1866. L'importance de ce livre dans l'histoire des études latines au moyen âge peut se mesurer aisément tant à l'universalité de sa popularité en Allemagne, en France, en Angleterre et dans les pays Scandinaves, qu'à la violence des attaques dont il fut l'objet de la part des humanistes de la Renaissance. Et, en vérité, on ne peut être surpris de l'indignation qui saisit les érudits et les critiques du XVIe siècle, ravis en une extase intransigeante par beautés à peine ressuscitées de l'antiquité classique, devant ce manuel indigeste de latinité, avec ses règles minutieuses, et parfois arbitraires, formulées en hexamètres raboteux du modèle de ceux-ci :

Audeo cum soleo, fio quoque, gaudeo, fido,
Quinque, puer, numero neutropassiva tibi do;

ou encore :

Alterius vox una tenens vim præpositiva,
Est supra pro, de fit protheseos paralange.
Cum plus significas, dicis minus, hæc tibi fiat
Liptota, fit sub ea firmando negatio bina.

On ne peut s'empêcher, en lisant ce grimoire, de plaindre les pauvres écoliers condamnés à s'ingurgiter ces arides préceptes ; la grammaire, le premier des sept arts libéraux, ne semble pas ici moins rébarbative

que la logique scolastique, celle dont Montaigne écrivait : « C'est *Baroco* et *Baralipton* qui rendent ses suppôts ainsi crasseux et enfumés ! »

Toutefois le savant éditeur du Doctrinal, M. Karl Kehrbach, qui a consacré à l'édition critique de ce manuel plusieurs mois d'un consciencieux labeur, a peut-être raison d'affirmer que la proscription dont fut frappé Villedieu, après tant d'années de royauté incontestée, fut, en un sens, excessive. Les humanistes qui le chargeaient d'anathèmes ne songeaient pas assez que tout n'est pas dans l'élégance cérémonienne, et que, même pour arriver à celle-ci, il faut passer par un sentier aride, parmi les ronces et les chardons du rudiment. Et puis, n'ont-ils pas été trop sévères pour la latinité du Doctrinal ? Elle n'est pas irréprochable, sans doute, et plus d'un barbarisme *moyenageux* a reçu de Villedieu ses lettres de naturalisation : mais, d'autre part, les raffinés de la Renaissance n'étaient-ils pas un peu exclusifs et doués à un trop haut degré de l'*emunctæ naris* d'Horace ? Henri Estienne le leur rappelait quand il écrivait son élégant traité *De latinitate falso suspecta.*

Enfin, quelque répugnance que nous puissent inspirer les vers mnémoniques comme instrument d'enseignement, il ne faut pas oublier qu'ils furent adoptés pour formuler et fixer dans l'esprit des écoliers les règles de la grammaire, non seulement par un Despautères, dont Molière s'est moqué, mais par le grave Port-Royal, dans sa Méthode latine.

En ce siècle même, un grammairien éminent, M. Thurot, considéra Villedieu comme un ancêtre respectable, et lui rendit justice, soit dans ses deux notices insérées aux XVIe et XVIIIe volumes de l'Histoire littéraire de la France, soit dans ses « Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge ».

L'honorable M. Kehrbach, dans son introduction, se couvre, avec raison, de l'autorité de Thurot. Nous pourrions ajouter qu'un disciple de ce maître — et non le moindre —, M. Reinach, dans sa grammaire latine, préconise l'usage des vers mnémoniques pour faciliter l'acquisition de certaines règles plutôt d'usage que de logique ; et ce témoignage a son poids.

Il n'est pas supposable, assurément, que la restitution du Doctrinal vaille jamais à Alexandre de Villedieu les honneurs d'une réhabilitation ou d'une popularité posthume, que son éditeur ne rêve pas pour lui. Mais l'importance de l'œuvre, au point de vue de l'histoire des doctrines pédagogiques, justifie amplement son insertion dans le recueil magistral des *Monumenta Germaniæ pædagogica*, et les grammairiens curieux feuilletteront sans doute avec intérêt ce substantiel volume.

George Sand (Lectures littéraires : Pages choisies des grands écrivains), par S. ROCHEBLAVE (A. Colin et Calmann Lévy, éditeurs, 1894). — Ce volume fait partie d'une série de publications dignes de la plus grande sympathie, série qui comprend déjà des extraits de J.-J. Rousseau, Musset, Michelet, Thiers, Renan, et comprendra bientôt les *pages choisies* de Lesage, Chateaubriand, Th. Gautier et Gustave Flaubert. L'idée de mettre sous les yeux des jeunes gens un résumé substantiel des œuvres d'écrivains qui, pour être classiques, ne se lisent point cependant dans les classes, mérite les plus grands éloges et les plus vifs encouragements. Les collégiens, surchargés d'autres besognes et hypnotisés par la préparation de leurs examens, trouveront-ils le temps,

sentiront-ils l'envie de parcourir ces recueils faits pour eux? C'est une question. Les auteurs et l'éditeur, du moins, n'auront pas à se reprocher de n'avoir pas fait tout leur possible pour convier les jeunes esprits à la connaissance et à l'admiration des maîtres les plus éminents, des génies les plus aimables de la littérature française.

Que George Sand ait, dès aujourd'hui, sa place parmi les classiques, il n'y a plus à le démontrer. Au point de vue de la forme pure, trois écrivains très divers me paraissent devoir rester comme des maîtres de la langue dans ce siècle finissant : George Sand, Renan, Flaubert. Mais tous trois, aux yeux d'une pédagogie timorée, ne semblent pas de nature à être proposés en exemple à des collégiens; à peine ose-t-on les nommer du haut de la chaire professorale. Quoi donc! Une femme auteur de morale trop libre, — un hypercritique qui fut peut-être un athée, — un naturaliste enfin, que dis-je? l'ancêtre même du naturalisme, — sont-ce là des modèles qu'il soit expédient d'offrir à l'admiration de la jeunesse? On oublie que Voltaire et Rousseau — qui ne furent pas des saints — sont admis à tenir leur place légitime parmi les éducateurs de la pensée française. (On a bien introduit, Dieu sait pourquoi, parmi les maîtres du chœur, Mme de Maintenon!) Et pour ne parler ici que de George Sand, elle a bien droit à venir à son tour après ces illustres; peut-être même M. Rocheblave a-t-il raison de dire : « Si l'on avait prétendu « extraire » tout ce qui est parfait de forme et excellent de fond dans George Sand, dix volumes, sinon quinze, n'y auraient pas suffi. »

Quoi qu'il en soit, le volume unique qu'on nous offre est pleinement suffisant à donner une idée complète de l'âme et du talent de la « bonne dame de Nohant ». L'introduction, qui ouvre le livre, mérite d'être lue et méditée : elle est d'un homme qui a longuement vécu dans la compagnie de son auteur, qui s'y est plu, qui ne se décide à la quitter qu'avec regret. Aussi bien M. Rocheblave nous laisse-t-il entendre qu'il donnera des études plus complètes sur George Sand et une biographie plus abondante, nourrie de documents inédits, dont quelques-uns ont trouvé place dans son Introduction. Nous croyons savoir que le public ne tardera pas à être en possession de ce supplément de renseignements.

En attendant, M. Rocheblave s'est efforcé de présenter aux lecteurs des *Pages choisies* l'image fidèle de l'âme foncièrement simple, modeste et aimante de cette George Sand si terriblement défigurée par les calomnies de ses envieux et les rancunes de ceux qui furent ses amis. Il nous fait connaître cette sensibilité profonde et précoce, avivée et comme attisée par une éducation orageuse, par une jeunesse livrée à tous les périls et soumise aux épreuves mêmes du besoin, par des relations littéraires et artistiques propres à dévoyer un bon sens moins foncièrement solide, mais qui, en somme, ne troublèrent que la surface de ce beau génie sans en altérer les sources intimes et limpides. Il insiste, avec raison, sur la spontanéité du don d'écrire chez George Sand. « A huit ans, elle savait à peu près sa langue; elle l'écrivait et la parlait d'instinct. » Cette faculté en elle était si naturelle qu'on ne songea pas à la cultiver, et qu'elle dut, de son propre aveu, « rapprendre le français » au sortir du couvent; qu'elle apprenait encore sa langue en la pratiquant, et qu'elle « craignait de ne la savoir jamais ».

Aveu charmant, dont la sincérité non douteuse enchante sous la plume d'un des prosateurs les plus merveilleux de notre littérature.

L'histoire de l'âme de George Sand n'est pas moins attachante : catholique ardente d'abord, puis idéaliste sans dogme, éprise et comme enivrée du plus généreux libéralisme, M. Rocheblave nous la montre sous une couleur qui nous semble la vraie : « en politique, en religion, en morale, elle représente l'idée de liberté ; élargir et affranchir sera partout sa devise. Un mot la complétera, qui résume la femme tout entière : Aimer. » Aimer le beau, l'idéal, dans les hommes, dans les œuvres de la nature, dans celles de l'art, incarner cet idéal dans les personnages de son œuvre romanesque, telle fut bien la vie de cette élève de Jean-Jacques, à qui ce Maître a communiqué le plus beau peut-être de ses dons, la passion de la nature, le sens des choses et des hommes de la campagne.

M, Rocheblave souligne avec un goût très sûr la préférence déclarée des lecteurs de George Sand pour ses romans rustiques, « chefs-d'œuvre d'une espèce exceptionnelle et unique de notre langue », où l'on discerne « tout ce qu'il y a de simple et de génial dans l'esprit de George Sand, tout ce qui la rapproche de cette nature au point de ne faire qu'un avec elle ». Et le critique ajoute : « Sous ce rapport on ne peut la comparer qu'à Homère, tant elle sent au lieu d'*écrire*.

« C'est une voix plutôt qu'une parole ; c'est le chant spontané de la nature douée d'organes. Il semble, que pour l'exprimer, il ait fallu pénétrer l'âme de la plante, de l'arbre, de la rivière, se sentir tour à tour ruisseau, chêne ou buisson. Et cela est réellement arrivé à George Sand. Elle s'imprégnait des choses, elle s'imbibait en quelque sorte de la vie végétale. »

Nous avons tenu à citer ce jugement, non seulement parce qu'il nous paraît exact et pénétrant, mais aussi pour donner une idée de la manière de M. Rocheblave, et inspirer aux lecteurs le désir de suivre un guide si avisé dans l'étude et la connaissance de l'œuvre où il nous introduit. Et il nous promène, en effet, dans l'œuvre entière : Vie de George Sand, Portraits contemporains, la Nature, Scènes rustiques, Scènes romanesques, Art et critique, Variétés, tels sont les titres des diverses parties des *Pages choisies*, empruntées, suivant les besoins, à l'*Histoire de ma Vie*, aux romans, aux Questions d'art et de littérature, sans qu'on ait à regretter l'omission d'aucun passage digne d'admiration, ni la présence d'aucune page de forme contestable ou d'inspiration douteuse.

Nous sommes fondés à croire que les lecteurs de cet aimable volume se sentiront pénétrés de cette « sympathie qui rend la lecture d'un auteur facile, attrayante, et d'autant plus profitable », et qu'ils entendront ce « cri de la nature humaine », recueilli et noté par M. Rocheblave dans une lettre inédite de George Sand : « *Les autres!* quel grand sujet de réflexion! *Y en a-t-il réellement, des autres?* » Concevons-nous notre existence comme isolée, et le véritable égoïsme peut-il exister? » Nobles paroles, qui pourraient servir d'épigraphe à ce volume, dont elles résument la véritable portée morale. E. S.

Herbart, Principales œuvres pédagogiques, traduites et fondues en un seul volume par A. Pinloche, professeur à la Faculté des lettres de

Lille, un vol. gr. in-8 de 400 pages. Paris, Félix Alcan, et Lille, Ph. Tallandier, 1894. — M. Pinloche s'est placé, en France, au premier rang de cette pléiade de jeunes maîtres qui s'appliquent à connaître, un peu mieux que par le passé, et à vulgariser dans nos centres universitaires la pédagogie allemande. Il avait déjà publié, sur la *Réforme de l'éducation en Allemagne au* XVIII*e siècle*, une étude un peu lourde et diffuse, mais intéressante et neuve à certains égards, même pour les savants d'outre Rhin. Nous avons signalé ici ce livre en son temps, non sans faire de sérieuses réserves sur la méthode critique de l'auteur, et sur quelques-uns de ses jugements, trop acerbes et même injustes.

Nous n'adresserons pas ce dernier reproche au nouveau travail que M. Pinloche fait paraître dans le *Bulletin des travaux* et *Mémoires des Facultés de Lille*. L'introduction, où la vie d'Herbart se trouve esquissée en quelques pages, est plutôt conçue en termes sympathiques, mais elle est bien sommaire. Précisément parce que ce pédagogue est très peu connu chez nous, il convenait d'entrer dans d'assez longs détails sur sa vie et sur ses œuvres, et de nous le peindre largement et de pied en cap. M. Pinloche nous dit, il est vrai, qu'il prépare une *Histoire de l'éducation en Allemagne*, où les doctrines d'Herbart trouveront leur place; mais cette espérance lointaine ne peut être d'aucun secours pour les lecteurs, généralement peu informés, de la traduction actuelle.

Cette traduction elle-même présentait certaines difficultés. Les idées d'Herbart ne brillent pas toujours par la clarté, et elles sont présentées, dans ses divers ouvrages, dans un ordre qui n'est pas partout très logique. M. Pinloche a eu le réel mérite de les mettre à notre portée. Désormais, le pédagogue allemand ne sera plus un inconnu dans nos écoles. Malheureusement le traducteur n'a pas cru pouvoir reproduire en français les différents traités en conservant l'ordre et la forme que l'auteur leur a donnés; il a soumis l'œuvre entière à un remaniement, selon lui, nécessaire, pour en rendre la lecture possible chez nous. Tout en respectant le texte (ce sont ses propres paroles), et en ne s'écartant jamais de la traduction littérale, il a « cru devoir *créer un plan qui n'existait pas*, ou plutôt adopter le plan même indiqué, mais non toujours suivi, par Herbart », et réunir sous une même rubrique toutes les parties d'un même sujet qui se trouvent disséminées dans divers traités originaux, écrits à des dates différentes. Il a de plus éliminé les développements purement philosophiques, qui ne lui semblaient pas indispensables à l'intelligence des parties pédagogiques. Une telle méthode peut avoir des avantages au point de vue de la vulgarisation d'une œuvre peu connue et difficilement accessible à des esprits mal préparés; mais, au point de vue scientifique, elle présente de sérieux inconvénients. Du reste, le lecteur se défie aujourd'hui de ces remaniements toujours arbitraires; il désire une reproduction en quelque sorte photographique de l'original. Certaines retouches peuvent embellir le modèle, mais elles le transforment; ce n'est plus lui qu'on a sous les yeux, mais une ressemblance bâtarde, à laquelle l'art participe autant que la nature. Cet inconvénient est plus grave encore lorsque le metteur en œuvre (comme c'est le cas ici) ne nous renseigne que très succinctement sur le nombre et sur l'importance des modifications qu'il a fait subir au travail primitif du maître. Et même, dans le corps entier de sa traduction, il faut constater l'absence de tout com-

mentaire ou note explicative. Nous ne pouvons cacher notre surprise; comment! on nous représente ce texte comme hérissé de difficultés, et on nous en donne la version toute nue, sans justification aucune, et sans le moindre éclaircissement...

En résumé, si l'introduction de M. Pinloche est insuffisante, si elle a le tort de ne donner que des renseignements sans valeur sur la carrière d'Herbart, sur son *séminaire pédagogique*, sur son système de philosophie (qui cependant ne fait qu'un avec sa pédagogie), et sur les causes de son extraordinaire popularité dans les écoles allemandes; si cette introduction, par exemple, passe sous silence le nom du Dr Wilmann, l'un des pricipaux et peut-être le principal disciple et commentateur d'Herbart, si, d'autre part, la méthode suivie par le traducteur peut prêter à de sérieuses critiques, il faut cependant reconnaître que cet essai de traduction, le premier qui ait été tenté en France, fait honneur au travailleur consciencieux qui l'a entrepris, et peut rendre de réels services à tous ceux qui, faute de pouvoir lire l'original, ne connaissaient jusqu'à ce jour que de réputation le célèbre pédagogue allemand. D.

La question des Études sociales et politiques et le projet de création d'un doctorat en droit public devant les Conseils généraux des Facultés. Paris, Veuve Lourdot, 1894. — L'auteur de cette intéressante brochure, qui a cru devoir garder l'anonyme, cherche à démontrer que le problème de la création d'un doctorat en droit public se présente sous deux aspects très différents ; les uns se demandent: *Dans quelle Faculté faut-il placer les études sociales et politiques?* et à la question ainsi posée, ils répondent : c'est la Faculté de droit transformée en « Faculté des sciences sociales », les autres (et telle paraît être la conception dont s'inspire le Conseil général des Facultés de Paris), formulent la question en ces termes : *Quels éléments les diverses Facultés peuvent-elles fournir à l'organisation des études sociales*, et ceux-ci partent de l'idée qui est le principe même de la constitution d'Universités, à savoir la possibilité et la nécessité d'une coopération et d'une pénétration réciproque des diverses branches de l'Enseignement et des diverses Facultés. L'auteur considère ce dernier point de vue comme le seul exact et utile. En effet, il ne s'agit pas d'une simple réforme à introduire dans le régime intérieur des Facultés de droit. Si l'on vise à répandre l'enseignement des sciences sociales dans « les classes dirigeantes », le seul moyen vraiment proportionné à ce but est d'appeler les étudiants de toutes les Facultés à participer à ces études qui constitueraient comme un premier degré et un minimum de connaissances indispensables à tous. En somme, c'est une question qui intéresse l'ensemble des programmes universitaires, et le Conseil supérieur ne saurait la trancher sans consulter les Conseils généraux des Facultés. D.

Le connétable de Lesdiguières, par Ch. Dufayard, 1 vol. in-8°, 1892. Hachette, xxii-614 p. — Il fallait une robuste puissance de travail pour s'attaquer à l'histoire du duc de Lesdiguières, le dernier connétable de France : M. Dufayard l'a tenté et son audace lui fut heureuse. Tout autre se serait laissé épouvanter par la liste des documents à consulter, liste si longue qu'elle eût alourdi le volume d'une cinquantaine de pages, liste inutile puisque M. Rochas l'a dressée, à quelques numéros

près, de la façon la plus complète. Aux sources imprimées s'ajoutaient les Archives de nos grands dépôts, les Archives de Grenoble, celles de Genève, celles de Turin : est-il étonnant que l'étude de M. Dufayard ait pris un tel développement, et doit-on s'en prendre toujours à lui, s'il a parfois, de dessein prémédité, ralenti l'allure du récit sous le poids des actes, documents et correspondances?

Son excuse, c'est son sujet même; c'est aussi, et nous ne croyons pas nous être trompé, l'amour qu'il garde à sa montagne et par elle à l'un des plus illustres enfants des Alpes. M. Dufayard s'attache pied à pied à son héros; il ne l'abandonne à aucun des moments de sa prodigieuse activité, de sa vie longue de quatre-vingt-trois ans. Soldat, diplomate, plus tard administrateur, le chef des protestants du Dauphiné se dérobe aux flatteries de Catherine de Médicis, met en défaut le Renard de Savoie et se range du parti des politiques, choisissant de bonne heure la voie où le maintiendront jusqu'au bout ses idées d'ordre et de modération. Maître de Grenoble, il fait du Dauphiné une place de guerre formidable, d'où il bondit avec l'agilité du montagnard sur le duc de Savoie, sur l'ennemi du royaume de France; ce qui ne l'empêche pas de pacifier entre deux campagnes la Provence, en dépit de son irascible gouverneur, le duc d'Épernon. Enfin l'enlèvement du fort Barraux, la prise héroïque de Montmélian ont contraint Charles-Emmanuel à composer. La paix que signe Henri IV à Lyon n'est pas à la convenance de Lesdiguières : mais comme « Dieu lui a toujours fait la grâce de reconnaître son devoir », il l'exécute avec une fidélité inébranlable, non sans mettre le roi, et par de là le royaume, Genève, Berne, la Valteline, Venise, Florence même, en garde contre l'ambition remuante du duc de Savoie. Il finit par le réduire à se rapprocher de la France, par intérêt : le traité de Brusol (1610) poste son adversaire de la veille en sentinelle vigilante au delà des Alpes, face à l'Espagne.

« L'imbroglio diplomatique » est des plus compliqués. M. Dufayard l'a démêlé d'un doigté très sûr, dans des chapitres, qui ne sont pas les moins originaux du livre. Lesdiguières a détourné Charles-Emmanuel de la vallée du Rhône; il l'a lancé, en le soutenant, en le surveillant toujours, vers les plaines du Pô, où l'on sait quelle fortune sa maison a faite depuis.

Auprès des protestants de France, son intervention ne fut pas moins active : elle n'obtint pas même succès. De bonne heure suspect à ses coreligionnaires, Lesdiguières par sa modération se pose en « Huguenot d'État » : il cherche à concilier et le bien des Églises et le bien du royaume. Mais il savait mettre adroitement d'accord ses intérêts avec son devoir : des faveurs de la cour toujours nouvelles, juste récompense des services rendus, le menèrent à la connétablie par l'abjuration : abjurer n'était pas de sa part se convertir.

Par les dates de sa vie, par les traits de son caractère, Lesdiguières est bien l'homme du XVIe siècle qui finit, mais en lui déjà s'annonce le siècle qui commence. M. Dufayard a tenu à accuser, dans un chapitre final, les traits un peu fuyants de sa physionomie, comme s'il avait senti de lui-même qu'elle avait perdu de son relief au détail menu de l'histoire. Que n'a-t-il fait aussi reproduire en tête du volume « le beau portrait de Grenoble », puisque de son propre aveu c'est celui où les lignes du visage révèlent et accusent le mieux les traits de l'âme? La

pointe de l'artiste eût heureusement illustré le travail de notre historien. Il est vrai que l'histoire pouvait bien se passer de ce concours, tant son œuvre est solide, sur bien des points originale, impartiale toujours, nous dirions en un seul mot, définitive, si l'histoire pouvait prétendre l'être jamais.

Maurice Fallex.

Benvenuto Cellini, par Émile Molinier (Collection des *Artistes célèbres*). Paris, librairie de l'*Art*, in-4° carré de 91 pages, 22 gravures dans le texte et 5 grav. hors texte, 1894. — La collection des *Artistes célèbres* ne pouvait manquer de faire une place à Benvenuto dans sa galerie, et deux hommes surtout pouvaient être désignés pour écrire une étude sur le terrible artiste : Le premier est M. Eugène Plon, dont les admirables travaux sur Cellini n'ont presque rien laissé à glaner, au témoignage de M. Émile Molinier, et le second est M. Émile Molinier lui-même, qui s'abrite très sincèrement et très modestement derrière son prédécesseur, malgré sa science tant de fois prouvée dans les *arts mineurs*, et le haut goût dont il fait preuve depuis plusieurs années comme directeur de l'*Art*. Admettons un instant que M. Molinier n'ait pas ajouté grand'chose aux documents amassés par M. Plon (par le fait, il ne hasarde guère, comme nouveautés, que quelques ingénieuses conjectures sur des *sceaux* exécutés par Cellini dans sa jeunesse). Il n'en reste pas moins qu'il a rapidement retracé, pour le grand public, la vie de l'artiste en un tableau sobre et vivant, et que, surtout, il a jugé la valeur de ses œuvres avec une décision et une autorité qu'on trouvera un peu sévères, mais surtout justes. Cellini, avec ses étonnants *Mémoires*, a fait illusion sur son talent, ou même sur son génie. A force d'y croire, il y a fait croire les autres. Pendant longtemps, il a passé pour le type de l'artiste génial de la Renaissance, apte à tout, propre à tout, possédant tout l'entre-deux de la sculpture, depuis la boîte à dragées jusqu'à la statue colossale, improvisant les chefs-d'œuvre avec la même furia qui lui mit plusieurs assassinats sur la conscience et le cloua deux fois au fort Saint-Ange. En réalité il en faut beaucoup rabattre. Si comme orfèvre, Cellini fut surtout un sculpteur, comme sculpteur il fut trop un orfèvre : et, sous les deux espèces, il eut pour Michel-Ange une admiration qu'il poussa jusqu'au plagiat. C'était un praticien de talent, mais d'un goût contestable, qui voulut faire grand avec une éducation artistique insuffisante, et auquel le *Moïse* tourna la tête. On le vit bien lorsque, à Fontainebleau, il composa la maquette, elle-même colossale, d'un *Mars* qui devait avoir cinquante-quatre pieds de haut. Heureusement, les circonstances le renvoyèrent à ses salières. Celles-ci, notamment la fameuse salière en or du trésor de Vienne, ne sont pas elles-mêmes sans reproche. Mais le célèbre *Persée* l'est-il davantage? Il s'en faut. Nettement, résolument, M. Molinier dit leur fait à ces œuvres constamment placées trop haut, et qu'il faut aujourd'hui remettre dans le rang. C'est un devoir de haute justice qu'il faut savoir accomplir, surtout quand les bronzes allemands du XVIe siècle, ou la sculpture florentine du XVe siècle, si riches de chefs-d'œuvre ignorés hier encore, sont là pour solliciter la comparaison. Nul n'ayant plus contribué que M. Molinier à la remise en honneur de ces exquis artistes de Nuremberg ou de Florence, il était naturel que le même critique marquât la place où descendent, du

coup, certains artistes du XVIe siècle italien trop vantés. « Cellini, dit-il, en substance, a toute sa vie été amené à forcer son talent. Il a voulu produire des œuvres de grande envergure et s'élever à un niveau artistique supérieur; sauf en une ou deux heureuses rencontres (et ce n'est pas le cas, par exemple, pour la *Diane* de Fontainebleau), ses ailes n'ont pu le porter si haut, et il est retombé très bas. » Que reste-t-il donc de Cellini? Il reste surtout des *Mémoires*. Qu'on ne crie pas à la dureté. Si les statuettes du fameux orfèvre ne vivent plus pour nous que d'une vie factice, les *Mémoires* revivent d'une intensité extraordinaire. Est-il donc si à plaindre, ce diable d'homme, qui retrouve avec sa plume, et sans le faire exprès, toute la gloire qu'il a compromise avec son outil?

Histoire de la population française, par LUCIEN SCHÖNE, lauréat de l'Institut, avec une préface de M. E. Levasseur, membre de l'Institut. Paris, Arthur Rousseau, in-12 de XV-415 p. et un Index, 1893. — La question de la population a beaucoup préoccupé l'opinion en France durant ces dernières années; elle a passionné jusqu'à l'Institut. En 1891, l'Académie des Sciences morales et politiques mettait au concours pour le prix Rossi la question suivante : *La Population. Les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor*. M. Lucien Schöne est l'auteur d'un des deux mémoires couronnés. Son travail est présenté au public par le rapporteur du concours, M. Levasseur, auteur lui-même d'un ouvrage considérable sur la *Population française*. Le livre n'intéressera pas seulement les spécialistes. Il est très clairement écrit, d'une érudition solide, sans lourdeur, et il contient, dans le détail, une foule d'aperçus neufs ou intéressants. M. Schöne, qui a un long usage des documents, a su mettre en valeur tel renseignement resté jusqu'à lui stérile. C'est merveille de voir, par exemple, une ordonnance sur les foires éclairer un aspect de la politique économique d'un Charles V, d'un Louis XI, et apporter un élément de plus à la discussion du problème de la population.

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, qui est un exposé historique, on étudie la population en Israël, chez les Grecs, les Romains, à l'époque du christianisme primitif, puis en France, au moyen âge, sous la guerre de Cent-Ans, au XVIe siècle, au XVIIe sous Colbert, au XVIIIe sous les Economistes, et pendant la Révolution. Un épisode, très curieux, nous montre les effets d'une bonne administration sur la population d'une province, par l'exemple de la Lorraine non pas précisément sous Stanislas, mais sous le duc Léopold. On touche là du doigt les rapports qui rattachent à la prospérité politique le peuple, ou le repeuplement d'un pays épuisé. — La seconde partie étudie les causes des mouvements de population, les encouragements ou les obstacles au mariage, etc., toutes questions à la fois de fait et de théorie, de statistique et de science. Le débat ne manque ni de précision ni d'actualité. Mais que conclure? D'abord « que tout gouvernement doit se préoccuper du nombre et de la multiplication des peuples qu'il administre ». Ceci s'entend. Toutefois son intervention doit être très mesurée. Sans doute encore. Au surplus, continue M. Schöne, les lois n'ont qu'une faible influence sur ces questions, et encore avec la longueur du temps. C'est bien aussi notre crainte. Mais alors? Alors, il faut « agir sur les mœurs », ou prendre telles mesures qui, sans aug-

menter la natalité elle-même, aident à la longévité, augmentent la vie. moyenne, agrègent l'élément étranger au corps de la nation, etc., etc A voir la science réduite à ces faibles palliatifs, on sent trop qu'autre chose est établir élégamment les conditions d'un problème, autre chose en proposer une ferme solution.

Un précurseur du socialisme; Saint-Simon et son œuvre, par GEORGES WEILL, docteur ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure. Paris, Perrin, in-12 de 250 pp. — On ne reprochera pas à M. Georges Weill d'avoir abusé de l'inédit, ni fait parade de ses richesses. Pour peu qu'il en eût eu fantaisie, il nous aurait donné un fort in-8°, bourré de documents empruntés aux libérales archives de M. d'Eichthal. Il n'en a rien fait, et il a eu raison. Son petit livre, clair, net, court, voire parfois un peu sec, est juste l'instrument qu'il nous fallait pour débrouiller la doctrine ou plutôt les doctrines du réformateur Saint-Simon, esprit puissant et fumeux, fécond et incohérent. Ce n'est même calomnier ni M. Weill, ni surtout son héros, que de dire qu'il nous a présenté un Saint-Simon plus clair et plus logique que nature. C'est tant mieux pour tout le monde.

L'ouvrage débute par une vie de Saint-Simon, qui rectifie et complète avec brièveté, discrétion, les biographies déjà parues : vie folle, prodigue, fantasque, et pourtant géniale. M. Weill dépouille ensuite les opuscules de son auteur, marque pas à pas la marche de son esprit. C'est d'abord la science qui attira Saint-Simon, puis l'industrie. Sa formule est, à cette époque, « tout par l'industrie, tout pour elle », ce qui est loin de vouloir dire, comme on l'a justement remarqué, « tout pour les ouvriers, et tout par eux ». La deuxième partie de sa vie a pour objet les préoccupations sociales et religieuses qui font l'originalité du « christianisme nouveau ». M. Weill a très bien démêlé, dans son étude, ce que les idées de Saint-Simon doivent à leur auteur, et ce qu'elles doivent aux circonstances. Il a fort heureusement relié ses théories à celles du XVIIIe siècle, montré comment elles se distinguent des théories contemporaines tout en s'y rattachant. Deux chapitres, consacrés l'un à Augustin Thierry, l'autre à Auguste Comte, éclairent d'une vive lumière les relations du maître avec ces deux glorieux disciples, dont l'un s'intitule un moment « fils adoptif de Saint-Simon ». Ce sont là comme des nouveautés. Saint-Simon y apparaît avec toute sa taille, qui est considérable, et telle qu'on ne la voit point dans les écrits de ses trop zélés mais surtout trop habiles continuateurs, un Laurent de l'Ardèche, par exemple. De plus, Saint-Simon est intéressant et mérite encore aujourd'hui l'attention par tous les pressentiments qu'il a eus, et dont nous sommes en train de faire des doctrines : positivisme, socialisme, néo-christianisme, religion de solidarité substituée à la religion théologique, on trouve de tout cela dans ses œuvres. Ce qu'on n'y trouvera pas par contre, c'est le socialisme allemand, utilitaire et matérialiste, socialisme de foule aveugle et brutale, tandis que le sien reste un socialisme d'homme bienfaisant et de penseur.

S. ROCHEBLAVE.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno)

NOUVELLES ET INFORMATIONS

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

BIBLIOGRAPHIE (par M. S. Rocheblave)

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. - 31823

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Augusto), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
J. E. Horan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gættingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Kruck, Directeur du Réal-gymnase de Wurzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant au ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thomas, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarncke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Felsenfeld
Gœttingue, Calveer.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rube, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gerold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Revai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Glashen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebegue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Ouuse, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chepiaux Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frenkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaes.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Korvilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. B. Jinkins, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lepêne.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Joly.
Caracas, Rojas hermanos
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lambaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaram, Sajoon

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Müller

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — [illegible]



Widener Library
3 2044 092 758 499